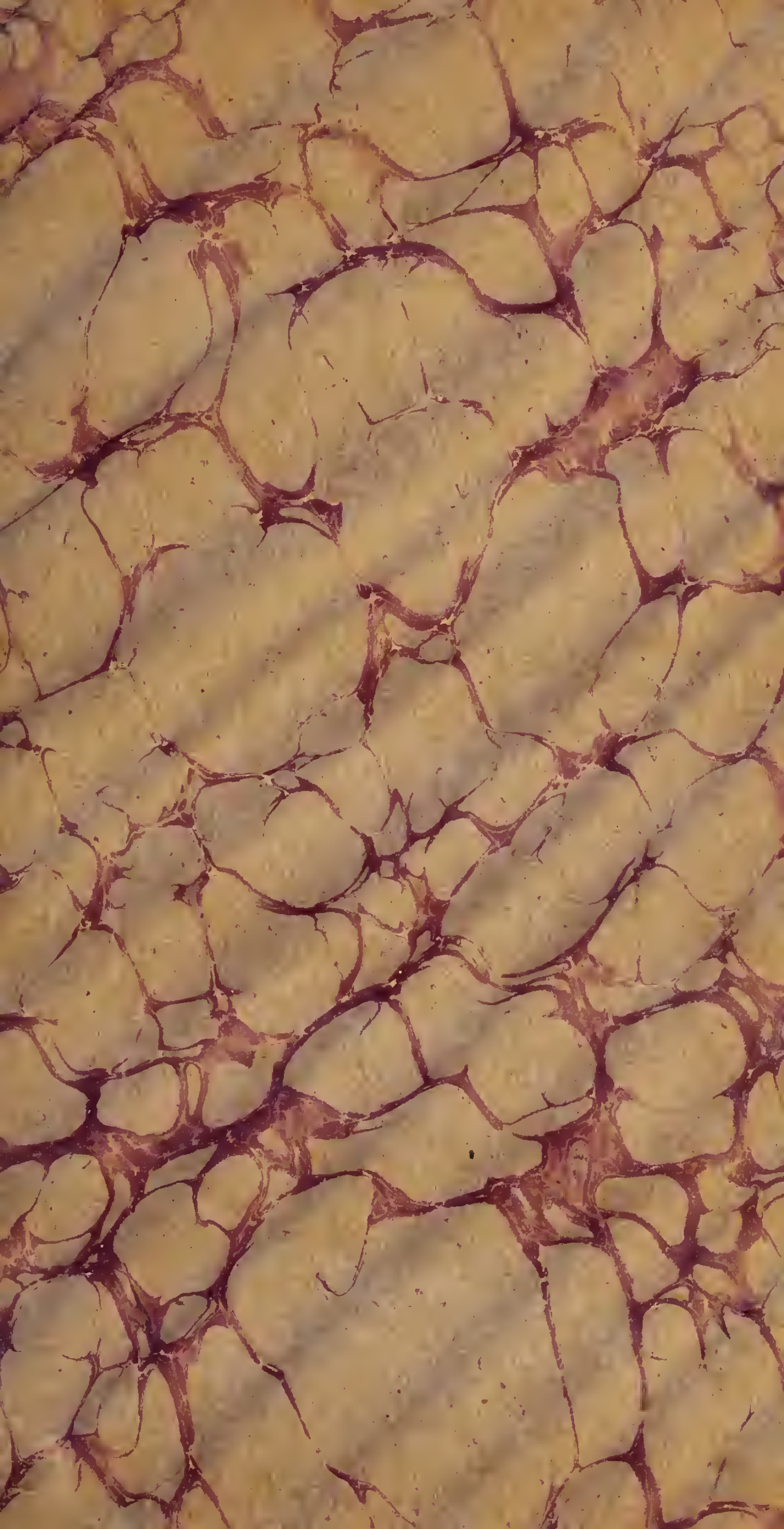


HISTOIRE

DE LA RESTAURATION

DU

PROTESTANTISME EN FRANCE

AU XVIIIe SIÈCLE

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, 13, rue Cujas. — 1872.

ANTOINE COURT

HISTOIRE

DE

LA RESTAURATION

DU

PROTESTANTISME EN FRANCE

AU XVIII[e] SIÈCLE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

EDMOND HUGUES

TOME PREMIER



PARIS
MICHEL LÉVY FRÈRES, ÉDITEURS
RUE AUBER, 3, PLACE DE L'OPÉRA

LIBRAIRIE NOUVELLE
BOULEVARD DES ITALIENS, 15, AU COIN DE LA RUE DE GRAMMONT

1872

En 1685, Louis XIV révoque l'Edit de Nantes; en 1715, il proclame la disparition du protestantisme français. — Trois quarts de siècle s'écoulent à peine, et ces mêmes protestants, dont on croyait avoir délivré le royaume, appuyés par l'opinion publique, soutenus par les philosophes et les parlements, finissent par arracher à Louis XVI un édit de tolérance.

Que s'est-il donc passé? Et par quelle suite d'événements, les fils de ces huguenots, contraints à la fuite, à la guerre ou à l'abjuration, se retrouvent-ils, soixante-quinze ans plus tard, sur le sol de la patrie?

C'est ce que j'ai essayé de raconter.

Une heureuse fortune m'a permis d'étudier à loisir la vaste collection des papiers inédits qu'ont laissés à Genève ceux qui furent les principaux personnages de cette restauration, et celui surtout qui en fut le

héros : Antoine Court. Papiers de toutes sortes : lettres, notes, mémoires, plans d'ouvrages ; collection d'une inépuisable richesse, qui ne compte pas moins de cent dix-huit volumes manuscrits [1]. Pendant deux années, j'en ai exploré les trésors. Je l'ai fait sans relâche, avec amour, à peu près comme un homme qui serait transporté dans un monde original, étrange, magnifique pourtant, qu'il serait un des premiers à parcourir et à admirer. Les hommes qui passaient devant mes yeux n'avaient aucune célébrité ; deux ou trois exceptés, c'étaient des inconnus. Ils n'avaient point joué de rôle dans l'histoire, ils n'étaient ni hommes de guerre ni hommes d'Etat ; c'étaient des paysans, des cardeurs de laine, des ouvriers. Peu à peu, leur figure m'a frappé. Des fêtes de la Régence, des salons de Madame du Deffand, des réunions des Encyclopédistes, je suis descendu à eux. Je me suis laissé prendre à tant de mâles vertus. Page après page, je les ai suivis, j'ai marqué leurs succès et leurs revers, indiqué leurs efforts, compté leurs victimes ; — et c'est ainsi, avec leurs récits, leurs notes, leur correspondance, qu'a été écrite cette histoire.

Si riche cependant que fût la collection de la bibliothèque de Genève, elle laissait bien des points à éclaircir, bien des lacunes à combler. Elle faisait con-

[1] V. plus loin, p. 357, notre Notice sur les manuscrits d'Antoine Court.

naître dans le détail l'histoire intime du protestantisme, mais elle en laissait trop dans l'ombre le côté extérieur et les événements qui eurent sur sa marche et sur son développement une si puissante influence. Cette histoire n'est à vrai dire qu'une longue bataille. Deux adversaires sont en présence, les protestants d'un côté, le clergé et la cour de l'autre. J'avais pénétré dans les rangs des premiers; il me restait à étudier les vues, les plans et la tactique des seconds. Les Archives de l'Intendance du Languedoc, à Montpellier, m'ont été, sous ce rapport, très-utiles ; celles de Bordeaux m'ont donné aussi quelques renseignements. Mais c'est à Paris que j'ai fait la plus ample moisson de documents. Si le dépôt du Ministère de la Guerre m'en a peu fourni, que n'ai-je pas trouvé à la section des manuscrits français de la Bibliothèque nationale et surtout dans cette belle collection de papiers relatifs au protestantisme qu'une heureuse initiative a formée à nos Archives nationales[1]!

[1] Nous avons puisé aussi à des sources particulières et c'est un devoir pour nous de les citer ici. MM. Levade et Dufournet, de Lausanne, ont mis à notre disposition leurs papiers de famille. MM. Arnaud et Auzière nous ont communiqué de curieux documents. M. Athanase Coquerel nous a permis de parcourir sa belle collection des manuscrits de Paul Rabaut. M. J.-P. Hugues enfin nous a ouvert sa bibliothèque, si riche en ouvrages concernant l'histoire du protestantisme. Il est inutile d'ajouter combien nous avons emprunté au savant recueil que publie *la Société de l'Histoire du Protestantisme français.* — Que tous ceux qui, de près ou de loin, nous ont aidé dans nos recherches, veuillent recevoir ici nos remercîments.

Bien des faits, sans doute, bien des détails m'ont échappé; d'autres, plus heureux que moi, les réuniront. Arrivé aujourd'hui à la fin de mes recherches, je me décide à en publier les résultats.

Le moment est-il favorable? Je ne sais. Le protestantisme n'a jamais obtenu en France ses droits de cité, et par plus d'un côté nous ressemblons à ces Athéniens qui appelaient tout étranger : Barbare. Le mot est dur, injuste, un peu orgueilleux; il nous plaît cependant et nous y tenons : en bien des choses, il nous sert d'excuse.

Deux choses cependant me rassurent et m'encouragent.

Il ne s'agit pas seulement ici du protestantisme, il s'agit de la France. Le dix-huitième siècle, quoique étudié avec amour et en bien des sens, est encore diversement jugé. Pour beaucoup, il est resté le siècle de la frivolité et de l'irréligion... Mais un siècle ne tient pas tout entier dans la chronique des salons et l'histoire scandaleuse d'un règne. Comment expliquer le grand dénoûment de 1789? D'où sont venus ces grands désintéressés, ces immortels volontaires du droit? A quelle école se sont-ils formés à la vertu, au courage stoïque?— Le dix-huitième siècle, malgré de fâcheuses apparences et des torts trop réels, est un siècle de douloureux enfantement. Si, pour le bien juger, il le faut étudier dans l'histoire de la libre pensée et dans

celle du peuple, il ne faut pas moins l'étudier dans l'histoire du protestantisme.

Peut-être enfin, au lendemain de nos désastres, ne paraîtra-t-il pas inutile de montrer par un frappant exemple comment un peuple, si profonde qu'ait été sa chute, parvient à se relever à force de discipline, de constance, d'austérité et de dévouement à la chose commune.

Paris, 15 juin 1872.

INTRODUCTION

SITUATION DU PROTESTANTISME EN 1715

La guerre des Camisards était depuis longtemps terminée. Coste et Abraham Mazel avaient été tués en 1710, Claris était mort sur la roue, et les derniers prédicants effrayés n'osaient plus paraître aux assemblées du Désert. Un calme profond régnait dans le royaume. Nul bruit, nul cri, nulle protestation : tout avait été étouffé. C'est alors que parut en 1715 une Déclaration royale qui affirmait la disparition du protestantisme français, et condamnait à la peine des relaps tous ceux qui en feraient encore profession. Louis XIV était vainqueur de l'hérésie [1].

Ce dénoûment était inévitable.

Au lendemain de la Révocation, les religionnaires s'étaient partagés en trois groupes : le premier, le plus riche, avait pris la route de l'exil ; le second, moins nombreux, mais plus ardent, s'était jeté dans l'insurrection ; le troisième, le plus considérable, n'avait point adopté de parti et s'était résigné à attendre patiem-

[1] V. Pièces et documents nos I et II.

ment que la marche des événements vînt modifier sa cruelle position. — C'est à ce dernier que la cour s'était attaqué, depuis la défaite des Camisards. Et il était bien facile de prévoir qu'une persécution savante, continue, de chaque jour et de chaque heure, finirait par le désagréger, le réduire en détail, et aurait certainement raison de sa constance ou de sa force d'inertie.

Un système complet d'ordonnances, d'édits et de déclarations, renfermait les protestants qui étaient restés en France comme dans un cercle d'où ils ne pouvaient sortir, sans se heurter à la prison ou au gibet. La persécution les saisissait le jour de leur naissance ; elle ne les relâchait qu'à leur mort. Nouveau-nés, ils devaient être baptisés à l'église qui seule leur donnait l'état civil ; enfants, ils devaient être envoyés à l'école catholique qui seule avait le droit de les instruire ; hommes faits, ils ne pouvaient devenir ni greffier, ni sergent, ni libraire, ni imprimeur, apothicaire, médecin, chirurgien, avocat, procureur, notaire, pas même domestique ; moribonds, ils étaient obligés de recevoir à leur chevet les moines et les curés ; et s'ils venaient à mourir relaps, leur cadavre, par un dernier châtiment, était traîné sur la claie et leur mémoire condamnée. Pour toutes les infractions, il y avait le couvent, l'amende, les galères ou la mort[1].

On ne connaissait pas de moyen d'échapper. Chaque paroisse avait son curé et ses missionnaires ; les plus petites villes avaient une garnison.

Il fallait fréquenter l'église et vivre en catholique.

[1] *Histoire des Eglises du Désert*, par Charles Coquerel. Pièces justificatives n° 1. Paris. (1841).

« J'apprends que vos principaux habitants, Messieurs les Consuls, ni les femmes, ne paraissent point à l'église pour entendre le missionnaire que le Roi a bien voulu envoyer dans votre paroisse. Je vous déclare que l'intention du Roi est que, s'ils n'y vont, ceux qui manqueront au devoir s'en trouveront mal. Vous n'avez qu'à le leur dire de ma part.

« Il faut qu'ils soient bien déraisonnables pour ne pas vouloir entendre ce qu'on a à leur dire ; informez-moi bien exactement de ce qui se passera là-dessus[1]. »

Pour prévenir l'intendant, il y avait l'espion. L'espion c'était tout le monde : les envieux, les méchants, les voisins, qui dénonçaient gratuitement et par plaisir, lorsqu'ils n'étaient pas soudoyés par les gouverneurs. Parmi mille faits semblables, en voici trois, pris à dessein dans une province éloignée qui comptait peu de religionnaires, et où les intendants pouvaient user de quelque tolérance. En 1714, à Nantes, un nommé Royer, marchand raffineur, et sa femme sont dénoncés. « Ils mangent de la viande, les jours défendus ; ils se renferment dans leurs maisons, les jours de fêtes, où ils n'ont d'autre commerce qu'avec d'autres négociants flamands qui sont infestés de pareilles erreurs. » Il serait bon, écrit-on à l'intendant Feydau de Brou, de faire arrêter la jeune fille de Royer et de l'enfermer au couvent des Ursulines ; « lesdits Royer et sa femme pourront faire des réflexions utiles sur leur conduite par cet exemple. » — La même année, une jeune fille va voir son père qui est en prison, et prie avec lui. Phelypeaux ordonne aussitôt de la jeter dans la maison des Nouvelles-

[1] *Histoire de l'Eglise réformée d'Anduze*, par M. J.-P. Hugues, p. 753. Paris. (1864).

Catholiques.—En 1715, un nommé Richard Rousseau de la Bouvetière est accusé de ne faire « aucunement son devoir ; » une ordonnance est aussitôt envoyée pour le faire arrêter. Sa fille, qui a quinze ans, mais « qui est prévenue des raisons et des arguments ordinaires des calvinistes » est sollicitée vainement de se convertir ; comme elle résiste, on propose de la faire mettre au couvent des Bénédictines [1].

Les curés entraient à toute heure dans les maisons, et quand ils voulaient. Nulle possibilité de fermer sa porte. Il fallait écouter leurs exhortations, leurs menaces, faire des promesses et mentir, ou rompre en visière et s'exposer à la persécution. Enfin, si par hasard, dans quelque endroit retiré, une assemblée parvenait à se réunir, les bourgeois accouraient, et les soldats donnaient « la chasse. » Un jugement était sommairement dressé, et les hommes envoyés aux galères, les femmes emprisonnées.

Cette sombre vie n'était éclairée par nul rayon d'espoir. Depuis la paix d'Utrecht, les réfugiés et les personnages sympathiques de l'étranger désespéraient d'obtenir quelque adoucissement et se tenaient à l'écart. Les intendants étaient impitoyables, et les tracasseries de leurs officiers croissaient chaque jour. Les provinces étaient dans la terreur. Il faut lire les mémoires du temps, ceux de Bombonnoux, de Corteiz, de leurs compagnons : ils sont effrayants. Et qu'on n'accuse pas leurs

[1] *Essai sur l'Histoire des Eglises réformées de Bretagne*, par M. Vaurigaud, t. III, p. 194 et suiv. Paris (1870). — Nous n'insistons pas. V. cependant pour la Normandie un « Etat des jeunes personnes envoyées par les ordres du Roi et l'intendant à la maison des Nouvelles-Converties de Rouen. » Archives nationales, TT, 261. (1715)

auteurs d'aller au delà de la vérité ; ils sont en deçà. Ils font soupçonner l'état des choses plutôt qu'ils ne le montrent. C'étaient de pauvres paysans, des ouvriers sans instruction, qui ne racontaient que ce qu'ils avaient vu avec une simplicité et une candeur qui les peint tout entiers.

« Je fus d'abord voir mon père et ma mère, qui me reprochèrent mon retour comme la dernière de toutes les imprudences, m'exhortant de m'en retourner au plus vite, si je ne voulais être conduit à un cruel supplice. Cette voix nous consterna tout d'abord ; mais, un moment après, nous reprîmes courage, et, après avoir embrassé mon père et ma mère, nous descendîmes à Anduze. Là nous trouvâmes trois garçons qui savaient quelques sermons par mémoire qu'ils avaient heureusement appris, l'un desquels a été papiste. Mais, hélas ! à peine trouvions-nous quelque maison de confiance, nous mangions dans le Désert, et nous couchions dans les montagnes, sous les arbres [1]. »

Un autre ajoute :

« La terreur avait tellement établi son empire chez l'esprit de ceux qui pouvaient nous accorder leur secours, qu'ils n'osaient pas même nous ouvrir la porte de leurs maisons pour nous remettre leurs petites libéralités, et, plus d'une fois, ils nous les ont remises précipitamment par la *chattière* ou par d'autres ouvertures...

« Pour apaiser notre soif, nous avions notre ressource à des creux de rochers qui assemblaient de l'eau pendant les pluies... J'étais si peu accoutumé à me déshabiller et à coucher mollement, que je me souviens qu'à Montpellier je ne pus pas dormir, parce qu'on m'avait placé sur un matelas, et qu'il me fallut, pour goûter les doux fruits du sommeil, le quitter et le changer pour le pavé de la maison [2]. »

[1] N° 17 vol. II, p. 493.

[2] Il dit encore : « Les bois et les cavernes furent longtemps nos re-

Tant de souffrances avaient brisé les volontés. Les religionnaires s'étaient résignés à fréquenter les assemblées, assister à la messe, faire bénir leurs mariages et baptiser leurs enfants par le curé, pour tout dire, à donner des signes manifestes de leurs nouveaux sentiments. « Le diable, est-il dit quelque part, s'est prévalu tellement de leurs prêtres, de leur ignorance et de leurs vices, qu'aujourd'hui, dans les endroits, on n'y connaît que très peu le christianisme [1]. » Par christianisme, il faut entendre protestantisme.

Quelques-uns, il est vrai, résistaient dans le Languedoc. Au milieu de tant de ruines, ils levaient la tête et restaient debout. Ils narguaient le pouvoir, ces rudes montagnards, et la Bible à la main, ils osaient résister à cette triple menace : le curé, l'intendant, le bourreau. « Je sais bien qu'il y a parmi vous un grand nombre de belles âmes qui sont encore vierges, et qui ont gardé à Jésus-Christ la foi qu'elles lui avaient juré dans leur baptême, qui errent dans les bois et dans les montagnes pour ne pas se souiller d'idolâtrie, aimant mieux être dans la compagnie des bêtes sauvages qu'en celles des ennemis de la vérité, qui voudraient forcer leurs consciences. Que vous êtes heureux, dignes confesseurs du Seigneur [2] ! »

traites ordinaires. Les antres des rochers nous étaient aussi fort favorables; mais, pour nous y conserver, nous usions de beaucoup de ménagements et de prudence. La nuit était le seul temps que nous y entrions, et lorsque nous les abandonnions, nous avions soin d'en boucher les ouvertures, afin que les bergers ni autres personnes n'y pussent apercevoir nos traces » *Les Insurgés protestants sous Louis XIV*, par M. Frostérus. Pièces justificatives. Paris (1868).

[1] N° 17, vol. G, p. 1.

[2] N° 17, vol. H.

Mais ces hommes étaient rares ; on les comptait. Les religionnaires passaient pour s'être convertis, et tous, à vrai dire, avaient réellement abjuré sous la pression des événements : les uns sans arrière-pensée, les autres conservant encore au fond du cœur l'amour de leur religion, tous fatigués de souffrir, brisés, désespérés. Louis XIV ne se trompait ni ne trompait. A voir la situation de haut et dans son ensemble, il disait vrai quand il affirmait, en 1715, la disparition du protestantisme français.

Il se faisait cependant un travail souterrain.

Dans les rangs du peuple, chez les paysans, les ouvriers, on commençait à rougir de cette apostasie. On était las de se faire marier par les prêtres, d'envoyer ses enfants à l'école catholique, d'assister à la messe, de plier les genoux à toutes les cérémonies d'une religion exécrée. On eût voulu jeter le masque, crier bien haut qu'on mentait, qu'on était et qu'on resterait protestant. La peur retenait la foule, mais non les hommes courageux. « Ne vous réjouissez pas, ennemis de la vérité, comme si vous aviez remporté la victoire. Il est vrai, vous avez triomphé de nos faiblesses en arrachant par violence une abjuration criminelle, mais à quoi servait-il de nous faire signer que nous renoncions à notre religion et que nous voulions désormais vivre et mourir dans celle de l'Eglise romaine ? La tristesse qui était peinte sur notre visage, les larmes qui coulèrent de nos yeux, et les soupirs qui partirent du profond de nos cœurs, n'étaient-ils pas des témoins plus fidèles de notre foi et de nos sentiments!... »

Les événements politiques favorisaient beaucoup ce travail. Si pesante que fût la main sous laquelle le protestantisme courbait, on sentait à mille symptômes qu'elle devenait moins lourde, et que les préoccupations de la cour se portaient ailleurs. Joly de Fleury, qui fut plus tard procureur général du parlement de Paris, indique ce point avec beaucoup de justesse. « La guerre de 1701 qui a duré jusqu'en 1713 et 1714, et les disgrâces que nos armées essuyèrent, releva le courage des religionnaires. Nos ennemis y envoyèrent des prédicants [1]. »

Il y avait quelques hommes et quelques femmes qui, en grand secret, dans les villages et les fermes isolées, se mêlaient de prêcher. On les connaissait, on savait leur nom, et plus d'un, la nuit venue, allait les écouter. Les autres moins imprudents restaient chez eux, et dans le silence de leurs demeures demandaient pardon à Dieu des impiétés qu'ils croyaient avoir commises, en assistant à la célébration des cérémonies catholiques. « Ils tenaient d'une main l'Evangile et de l'autre l'idole. Pendant la nuit, ils rendaient à Dieu dans leurs maisons un culte secret, et pendant le jour, ils allaient publiquement à la messe. »

Cela, dans toutes les provinces protestantes. En Poitou, il y avait des prédicants, pauvres laboureurs, qui allaient prêcher de maison en maison. Ils poussaient l'audace jusqu'à convoquer de petites assemblées. Ils ranimaient le zèle, relevaient les courages, aidaient à supporter les maux de la persécution. Ils excitèrent

[1] Bibliothèque nationale, Mss. nº 7046, p. 212.

même une telle agitation que la cour s'en effraya. On mit des détachements à leur poursuite et plusieurs furent pris; l'un d'entre eux fut pendu [1].

En Dauphiné, en Picardie, en Normandie, en Bretagne, les mêmes symptômes se manifestaient [2].

Mais c'est dans le Languedoc surtout qu'ils étaient apparents. Les Monteil, les Guillot, les Bernard, les Brunel, les Vesson, les Mazel, les Bombonnoux, les Rouvière, essayaient chaque jour de réunir au Désert les religionnaires. Des prophétesses couraient le pays. Elles se réfugiaient, le soir, dans des maisons amies et payaient leur hospitalité en récitant des psaumes et des passages de la Bible. Un prédicant encore, qui devait jouer plus tard un grand rôle, Pierre Corteiz, s'efforçait en ce moment de relever les courages et de grouper autour de lui les quelques hommes qui frémissaient sous le joug. Il était arrivé en Languedoc, au mois de juin 1709,

[1] *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme*, t. IV, p. 229.

[2] Voici quelques lignes, par exemple, qui regardent un petit village du Loir-et-Cher, et que nous trouvons dans une histoire inédite, dont M. A. de Kerpezdron a bien voulu nous communiquer le manuscrit.

« ... Après la Révocation, il ne resta que quelques familles pauvres, mais fidèles à la foi de leurs pères, et malgré la grande tribulation, ce petit troupeau n'a jamais cessé de se réunir toutes les fois que l'occasion s'est présentée.

« Ils s'assemblaient nuitamment dans de vieilles carrières que l'on voit encore aujourd'hui dans le terrain du presbytère protestant. Leur culte était souvent interrompu par l'arrivée des dragons qui ne se faisaient aucun scrupule d'en massacrer quelques-uns et traînaient ensuite ceux qu'ils croyaient être les conducteurs devant les magistrats qui leur infligeaient des peines sévères et souvent infamantes. Plusieurs ont été enfermés à Bicêtre, pour avoir chanté des psaumes, ou pour avoir chez eux le N. T., ou même quelque livre de piété composé par quelque pasteur protestant. »

accompagné de deux amis : Salomon Sabatier et Etienne Arnaud. Pendant trois ans, il avait sillonné la province.

« Environ ce temps-là, je tombai malade... Joint les afflictions et les chagrins que je recevais tous les jours de voir mes chers frères enlevés de devant mes yeux, les mauvais aliments que je mangeais, l'humidité de la terre sur laquelle je couchais, les sérénités de la nuit que j'endurais, m'offencèrent le sang et gâtèrent l'estomac, de sorte que j'étais faible et languissant. »

Obligé de partir pour Genève, il en était bientôt revenu. « Dieu fit naître de nouvelles afflictions, (si bien) qu'au milieu de mon innocence j'avais des chagrins qui m'étaient un espèce de martyr. Je connus bien que la divine Providence disposait toutes ces choses pour m'engager à retourner en France, ce que je fis heureusement. » Et depuis lors, il tenait de petites réunions, prêchait, se mettait en rapport avec les rares prédicants dont il entendait parler, et s'efforçait dans un petit coin du royaume de retirer le protestantisme de l'abîme dans lequel il avait roulé.

Quelque temps après la soumission des Camisards, Claris, rencontrant Bombonnoux : « Tous nos prédicateurs sont morts ou rendus, lui dit-il ; que ferons-nous ? » « Dieu y pourvoira ! répliqua Bombonnoux. Et quand je n'entendrai aucune prédication d'ici à dix années, je me sens assez de courage, avec le secours du ciel, pour résister à toutes les tentations qui pourraient m'être suscitées par les ennemis de l'Evangile ! » Cette fière réponse était vers 1715 dans la bouche de beaucoup d'hommes. Ils ne la faisaient pas à haute voix ; mais il semble qu'ils la redisaient volontiers entre eux

comme un mot d'ordre et comme un encouragement.

Tous les documents sont unanimes sur ce fait. Ils en exagèrent même l'importance. A Paris, le curé de Saint-Sulpice écrit : « L'ambassadeur de Hollande a chez lui un ministre qui fait le prêche en français, et il y va toujours une grande quantité de monde pour l'entendre [1]. » — A Poitiers, l'évêque se plaint que les Nouveaux Convertis n'assistent pas à la messe et au service divin; qu'ils meurent sans que le curé soit averti ou qu'il n'est averti que lorsqu'ils sont à l'agonie et ne parlent plus; enfin qu'ils n'envoient leurs enfants ni à l'église ni au catéchisme [2]. — C'est enfin Chamilly lui-même, le terrible maréchal de Chamilly, qui dit à la cour :

« A juger les choses par les seules apparences, rien ne parait plus surprenant que de voir encore des religionnaires en France. La révocation de l'Edit de Nantes obligea de sortir du royaume les ministres qui les confirmaient dans leurs erreurs. Les sages et louables mesures, que le Roi prit ensuite pour réunir tous ses sujets dans une même croyance, les personnes qui furent envoyées dans les provinces pour faire des conférences de controverse, les bons livres qu'on prit le soin de distribuer dans les diocèses, les maitres et maitresses d'école qu'on établit dans chaque paroisse pour l'instruction de la jeunesse, — tous ces moyens, joints à plusieurs édits et déclarations qu'a faits Sa Majesté, tant pour empêcher l'accroissement de l'hérésie que pour la détruire dans ses fondements, devaient produire des effets tels qu'on les pouvait désirer. — Et nous eussions vu sans doute l'accomplissement de tant de pieux desseins, sans les malheurs qu'entraine nécessairement après soi une guerre qui n'a presque point eu d'interruption depuis environ trente ans [3]. »

[1] Bibliothèque nationale, Mss. n° 7046, p. 36. (Mars 1715.)
[2] *Ibid.*, p. 14. (Janvier 1712.)
[3] *Ibid.*, p. 19 (Juillet 1713.)

Mais l'ignorance de ces prédicants improvisés, l'épouvante générale, la crainte des surprises, la menace des châtiments, tout cela, accru par les précautions à prendre et le mystère de la nuit, devait avoir une fâcheuse influence sur les esprits. Dans ces petits conciliabules, on « fanatisait » déjà, et les Inspirés étaient en honneur.

On se montrait surtout très-intolérant. On était disposé à s'attribuer toute vertu, tout courage, toute foi, on formait de petits groupes, et l'on méprisait les Nouveaux Convertis qui, moins téméraires, s'enfermaient dans leurs demeures. Ceux-là, c'étaient les apostats; nulle différence n'était établie entre ceux qui, soit faiblesse, soit intérêt, avaient abjuré, n'espérant plus voir le rétablissement du protestantisme, et ceux qui, plus prudents, vivaient à l'écart, mais restaient fidèles à leur foi. Lorsqu'un pasteur, qui devait plus tard se rendre célèbre, vint en Dauphiné, il rencontra les plus grandes oppositions et dut renverser mille obstacles pour se faire accepter. « Il lui fallut non-seulement disputer avec eux, mais encore s'insinuer dans leur esprit, faisant semblant d'admirer que des gens sans lettres, pour la plupart, des femmes même, eussent eu le zèle et le courage de prêcher la repentance, en leur faisant toujours voir par des raisons très-convaincantes qu'on ne devait pas les regarder comme inspirés [1]. »

Il se passait alors ce qu'on avait déjà vu au seizième siècle, pendant la persécution.

« De ceux-ci, les uns (mais en petit nombre) se tiennent cois

[1] N° 17, vol. B. Relation sur le Dauphiné, par Vouland

et couverts en leurs maisons, prient Dieu un chacun chez soi, bien secrètement toutefois, de peur d'être surpris, attendant qu'on les accommode. (C'est le mot dont usent des tueurs.)

« Les autres s'en vont à la messe, de gaieté de cœur et comme à l'envi l'un de l'autre, blasphèment, disputent et renient mille fois le jour, pour montrer qu'ils n'en sont plus, faisant en tout le surplus des voleries et des maux, plus que je ne t'en saurai réciter : une grande partie de ceux-ci porte des armes contre les autres huguenots, mais le Roi ne s'y fie pas beaucoup.

« Et les autres vont aussi à la messe, mais contre leur gré et par force, comme il est aisé à juger à leur mine et contenance, tant ils sont abattus et contristés, et si n'osent bonnement parler l'un et l'autre, ni se laisser rencontrer par les rues ou en leurs maisons, deux à la fois [1]. »

Tout cela cependant indiquait la vie. De haut et de loin, on pouvait croire comme Louis XIV que la Réforme française n'existait plus ; de près, il était évident qu'elle vivait encore. Elle traversait une dernière crise. En sortirait-elle victorieuse ou vaincue ? La question était là.

Qui allait la sauver, et comment? Les intendants l'accablaient, les soldats la surveillaient, le clergé l'épiait. Une armée de convertisseurs préparait ses funérailles. Au moindre mouvement, tous allaient se précipiter sur elle. Un voyageur qui parcourut le Languedoc, deux ans après la mort de Louis XIV, écrivait : « Permettez-moi de vous le dire, il serait nécessaire que les bons pasteurs fissent des efforts dans cette circonstance pour procurer des remèdes... et qu'on fit connaître à tous ces frères leurs obligations par de bonnes

[1] *Le Réveille-Matin des François et de leurs voisins*, par Eusèbe Philadelphe, p. 83. Edimbourg. (1574.)

lettres pastorales[1]. » Des lettres pastorales et des pasteurs, c'est-à-dire, la parole vivante et la parole écrite, pour consoler, affermir, relever ! C'était bien en effet le secours nécessaire. Mais qui voudrait s'exposer à une mort imminente ? Qui comprendrait la situation, l'embrasserait d'un coup d'œil, verrait le salut et le danger, et, après avoir fixé la route, aurait le courage d'y marcher résolûment ?

Il existe une vieille prière que les religionnaires aimaient à cette date à répéter : elle marque dans un puissant langage combien ils sentaient l'horreur de leur situation et les difficultés d'y échapper.

« Des abimes profonds d'une noire tristesse
A toi seul, Dieu puissant, nous adressons nos vœux !
Que nos gémissements excitent ta tendresse,
Et l'excès de nos maux un regard de tes yeux[2] !... »

C'est à cette heure critique, qu'un jeune prédicant inconnu, Antoine Court, résolut de restaurer le protestantisme en France, et se consacra tout entier à cette grande entreprise.

[1] N° 17, vol. H. (1717.)
[2] V. Pièces et documents, n° III. (1715.)

ANTOINE COURT

HISTOIRE
DE LA RESTAURATION
DU
PROTESTANTISME EN FRANCE
AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

CHAPITRE PREMIER

ENFANCE ET JEUNESSE D'ANTOINE COURT

1696-1715

Antoine Court naquit le 17 mai 1696 à Villeneuve de Berg, petite ville du Vivarais [1]. Ses parents, gens de peu, avaient quelque fortune ; la mère, Marie Gébelin, sortait d'une famille aisée du bas Languedoc. On ignore ce que faisait et ce qu'était le père ; mais on sait que tous deux étaient des protestants très-zélés. Pendant la grossesse de la mère, s'entretenant un jour

[1] 1695 ou 1696? Court déclare ne l'avoir jamais su. Cependant, dans un second manuscrit, il écrit 1696, et nous adoptons cette date qui nous paraît dénouer plus d'une difficulté.

de l'état qu'ils pourraient donner à l'enfant qui allait naître, ils se disaient « que ce serait un bien grand bonheur pour eux de le consacrer au service de Dieu. » Cette parole les peint. A cette époque en effet, la persécution, encore dans sa première ardeur, était terrible. « On forçait, dit naïvement Antoine Court, les protestants d'assister au culte de l'Eglise romaine; personne n'en était exempt, et si quelques-uns avaient assez de courage pour le refuser et pour s'en défendre, bientôt des estafiers se saisissaient de leurs personnes et les traînaient dans les couvents, les autres dans des prisons, et les autres on les transportait dans un nouveau monde. Il n'était pas permis d'envoyer les enfants dans les pays étrangers pour les y faire étudier, et on ne le pouvait dans le royaume que chez des maîtres catholiques, à qui il était ordonné, sous les peines les plus sévères, de faire assister régulièrement tous les écoliers à la messe et à tous les autres services de l'Eglise catholique[1]. » Les assemblées étaient traquées, les galères remplies, et les prédicants mis à mort. Cette année même on venait d'exécuter La Porte et Henri Guérin; Pierre Plans devait l'être en 1697, Claude Brousson en 1698. — Ne fallait-il pas une force de convictions peu commune pour destiner son fils au périlleux honneur du ministère sous la croix?

En 1700, tandis que la persécution sévissait, Jean

[1] V. Mémoires sur sa vie. N° 46, cahier I. « Les sept cahiers ici contenus, dit Court, c'est ce qu'il y a de composé de mes mémoires. Pour les continuer, il faut non-seulement consulter les volumes de mémoires manuscrits que j'ai rassemblés et qui sont indiqués sous des lettres de l'alphabet comme T. A. pour dire volume A, mais aussi les liasses de lettres des années 1732, jusqu'en 1744. »

Court vint à mourir et avec lui périt la majeure partie de sa petite fortune. Sa femme restait seule, à trente-deux ans, avec son jeune fils et deux autres enfants en bas âge. C'était une huguenote tendre et bonne, mais austère et ferme [1]. Elle aimait virilement, partageant son amour entre Dieu et sa famille. Veuve jeune encore, et réduite à un état de fortune plus que médiocre, elle ne perdit point courage et se consacra tout entière à l'éducation de ses enfants. A sept ans, elle mit à l'école son fils Antoine. Elle l'y conduisit par la main, et la première recommandation qu'elle fit au maître fut de n'épargner point le fouet à son nouvel écolier, si celui-ci manquait à son devoir.

Antoine fit des progrès rapides. En trois ans, il eut atteint la science de son maître. — Mince science ! « Lire, dit-il, écrire, un peu d'arithmétique, les premiers éléments de la grammaire, voilà en quoi consistait toute l'instruction du maître et de l'élève. » Il le regrettait fort. Sans doute il y avait à Aubenas [2] un collége de Jésuites, il y avait aussi à Villeneuve un *régent* qui enseignait le latin, mais ils étaient « si bigots, » qu'ils n'auraient voulu violer les règlements en faveur de personne, et qu'ils l'auraient obligé, en l'admettant au nombre de leurs élèves, à se rendre à l'église et assister à la messe. L'enfant, plutôt que de se plier à cette règle, préférait rester dans son ignorance. Son caractère droit, loyal, un peu sauvage,

[1] V. ses lettres, malheureusement trop rares. N° 1, t. II et III; *passim.* — L'écriture est comme le caractère, claire, nette, hardie ; écriture virile.

[2] A deux lieues de Villeneuve de Berg.

avait déjà en horreur les ruses, et les apostasies feintes.

Il abhorrait la messe. Dans ses mémoires, examinant si c'était connaissance ou préjugé de sa part, il convient « que ses connaissances et ses lumières n'étaient encore ni assez développées, ni assez étendues pour pénétrer jusqu'au fond de ce mystère d'une invention humaine. » La messe, aux yeux de la foule des protestants, était le symbole même du catholicisme. Et cette religion redoutée qu'on entrevoyait à travers un nuage de sang, qui avait fait révoquer l'Edit de Nantes, qui avait inventé les dragonnades, fait jeter à la tour de Constance les mères, aux galères les pères et les maris, et qui dans ce pays désolé du Vivarais et des hautes Cévennes promenait encore son impitoyable cruauté, était pour tous, mais surtout pour l'enfant, une manière d'épouvantail fantastique.

Mystérieux et austère pays que le Vivarais. La terre n'y porte guère que des seigles et des châtaigniers, les montagnes plus hautes que dans les Cévennes s'y dressent plus sombres dans le ciel, les bois de chênes verts abondent. C'est une contrée tourmentée et bouleversée qui porte au recueillement et aux pensées solitaires [1]. Là, dans les villages isolés, auprès du foyer, le soir, la mère après avoir lu la Bible disait des histoires lugubres ; les voisins, portes closes, parlaient de l'insurrection des Camisards non encore étouffée, des combats, de l'Esprit-Saint, des miracles. A voix basse ensuite, craignant toujours l'oreille des espions, on

[1] V. la description qu'en faisait Brueys : *Histoire du fanatisme*, etc.

priait ensemble, on répétait les vieilles légendes, on racontait les supplices des martyrs, celui de Claude Brousson, de Fulcrand Rey, et comment Isaac Homel était resté deux heures sur la roue avant de recevoir le coup de grâce, tenant de merveilleux discours et chantant des psaumes [1]. On murmurait des chants tels que ceux-ci :

Nos filles dans les monastères,
Nos prisonniers dans les cachots,
Nos martyrs dont le sang se répand à grands flots,
Nos confesseurs sur les galères,
Nos malades persécutés,
Nos mourants exposés à plus d'une furie,
Nos morts traînés à la voierie,
Te disent (ô Dieu !) nos calamités [2].

Les enfants silencieusement écoutaient. Peu à peu, songeant à ces récits, se voyant entourés de périls, ils remontaient à la source de tant de maux, et se sentaient pris d'une horreur invincible pour tout ce qui rappelait une forme quelconque du catholicisme. Ce n'était pas affaire de jugement, mais d'effroi, de haine héréditaire.

A l'école de son premier maître, Antoine Court avait été déjà inquiété par ses camarades. On savait qu'il était protestant, — car il le disait très-haut, — et il n'était point de méchancetés qu'on ne lui fît. Un petit huguenot, c'était un être curieux et endurant. On lui jetait des pierres, on le raillait, conspuait, houspillait.

[1] N° 17, vol. F, p. 181.
[2] N° 17, vol. T, p. 557. Complainte de l'Eglise persécutée.

Au sortir de l'école, les enfants criaient après lui : « Hé ! hé ! le fils aîné de Calvin ! » Ils le poursuivaient de ces clameurs jusque chez lui, ameutant sur son passage tous les catholiques de la ville [1]. Un jour, on voulut le mener de force à l'église. Quatre de ses condisciples, les plus robustes, avaient pénétré dans sa demeure, et comme il avait eu le temps de saisir les premières marches de l'escalier et qu'il s'y cramponnait, ils luttaient pour l'en arracher. Les habitants du logis s'assemblèrent et conseillèrent à l'enfant de se rendre à l'église [2]. Mais lui, indigné, opposa une telle résistance qu'il obligea ses adversaires à s'enfuir.

Ainsi malmené, tracassé, persécuté pour une religion qu'il connaissait à peine de nom, victime encore enfant et participant déjà aux souffrances qu'enduraient les siens, le jeune Antoine grandit dans la haine et l'horreur du catholicisme.

Il fallait cependant prendre une résolution. Puisqu'il ne voulait point poursuivre chez les Jésuites son instruction commencée, il n'avait plus qu'à suivre le conseil donné à sa mère par un de ses parents, M. Gébelin. Il essaya donc de faire du commerce.

L'essai ne réussit pas. Le jeune Antoine n'avait aucun goût pour le négoce. Ses pensées, ses souvenirs, ses parents, la persécution dont il était témoin, tout le poussait vers une autre voie. Il s'informait des choses religieuses, il se plaisait à interroger les uns et les

[1] N° 46, cah. I.

[2] *Ibid.*, p. 3. « De peur, dit Antoine Court, que sa résistance n'eût pour eux de fâcheuses suites. » C'étaient les politiques qui, tout en restant protestants de cœur, allaient à la messe.

autres ; malheureusement l'ignorance était grande et l'on ne pouvait répondre à ses questions. Il cherchait alors des livres, mais « l'inquisition avait été si exacte contre ces moyens efficaces de perpétuer la religion, qu'on les avait tous enlevés aux protestants, et fait du plus grand nombre la proie des flammes. Il ne restait dans la maison que quelques feuillets séparés d'une Bible, tristes débris d'un livre que la piété avait ramassés et qu'un illustre fugitif avait cousu à la suite l'un de l'autre. » Court s'en empara, les lut et relut. La mort d'une demoiselle de Radel le mit bientôt en possession *des Consolations de l'âme fidèle contre les craintes de la mort* par Drelincourt et *de la Voix de Dieu* par Baxter. Presque en même temps, le clerc d'un curé lui laissa un vieïl ouvrage datant de la réforme et intitulé : *la Dispute d'un berger avec son curé.* Sa jeune imagination fut charmée par cette lecture interdite et sa haine contre le catholicisme y puisa de nouvelles forces. « En ce moment, dit-il, il eût préféré perdre mille vies que d'abandonner la religion pour laquelle il avait tant d'amour. »

Tout étonne dans la jeunesse de Court. Bien qu'enfant il montre une force de volonté, un courage, une profondeur de sentiments, un sérieux tel pour cet âge, qu'on serait tenté de ne point y croire, si on ne se reportait par la pensée à ces temps héroïques où l'extraordinaire était devenu l'ordinaire. Court s'était aperçu que la nuit venue, sa mère s'absentait quelquefois du logis. Ne se rendait-elle pas à ces assemblées nocturnes dont il avait entendu parfois parler à l'oreille et à mots couverts ? Cette pensée entrevue se fixa dans son esprit,

et il résolut d'épier les démarches de sa mère. Un soir, il la voit s'échapper de la maison. Il la suit et finit par l'atteindre à une assez grande distance de Villeneuve. Mais dès qu'elle le voit, la sévère huguenote l'arrête et lui demande où il va. — « Je vous suis, ma mère, et vous permettrez que je le fasse jusqu'où vous allez. Je connais que vous allez prier Dieu, mais voudriez-vous me refuser la grâce de l'aller faire avec vous ? » Elle se laisse toucher, non sans verser des larmes. Elle fait sentir à son fils les conséquences de leur entreprise et après l'avoir fortement exhorté au secret : « Je vais si loin, mon cher enfant, que je crains bien que tu ne succombes à la fatigue, mais puisque tu le veux, viens, suis-moi, allons prier Dieu. » — Qu'importait la fatigue ? La permission de sa mère le comblait de joie. Il part avec elle, et après avoir rencontré quelques jeunes femmes et quelques hommes, qui, le voyant harassé, le portent sur leurs épaules, il arrive au milieu de l'assemblée. C'était une femme qui faisait le service ce soir-là[1].

Antoine Court, depuis lors, assista régulièrement à toutes les assemblées du Désert. Il en devint un auditeur assidu et se plut même à les provoquer. C'est lui qui pria les prophétesses et les prédicants du Vivarais de descendre jusqu'à Villeneuve pour y prêcher, leur offrant son logis et promettant de veiller à leur sécurité ; c'est lui encore qui réorganisa la petite église de Villeneuve et parvint à la rendre prospère, presque florissante.

[1] N° 46, cah. I, p. 4.

Qu'on se garde surtout de croire qu'un aussi jeune homme ne pouvait exercer une influence réelle sur ses coreligionnaires. Ceci se passait presque au lendemain de la guerre des Camisards [1]. Le duel n'était point terminé. Les esprits exaltés par la persécution étaient loin d'être calmés, les prédicantes,— des femmes, des jeunes filles [2],— couraient le pays et faisaient vibrer les âmes au bruit de leurs ardentes prophéties. Abraham Mazel, le seul chef qui survécût des trois chefs camisards envoyés par la reine Anne en France pour y soulever les protestants, parcourait encore les hautes Cévennes [3]. Antoine Court passait pour un de ces enfants qui, d'après la croyance populaire, étaient animés « de l'esprit de Dieu. » Déjà, dans les assemblées au Désert, il faisait l'office de *lecteur*, et l'ardeur que cette jeune âme mettait dans toutes ses entreprises était bien propre à frapper d'étonnement, presque d'une certaine superstition, ses rudes auditeurs. Pour lui,

[1] 1710-1711.

[2] Elles n'étaient guère plus âgées qu'Antoine Court.—V. le *Théâtre sacré des Cévennes* par Misson, etc. Londres, R. Roger. (1707.)

[3] En 1711, quand Abraham Mazel lui-même fut mort, quelques prédicants du Languedoc,— les Durand, les Rouvière, les Bombonnoux,— avaient délibéré sur la conduite à tenir, et résolu de courir encore une fois les chances d'un soulèvement. « Nous avons en Languedoc, écrivaient-ils, quelques petites provisions de munitions et d'armes que nos chers martyrs, Abraham et Claris, ont faites. Nous avons parmi nous Bombonnoux, homme prudent et courageux, qui a toujours été le compagnon de Claris. Vous connaissez son mérite. Pourtant, il nous serait fort nécessaire de nous envoyer quelque homme expert et entendu. » (N° 31, p. 512, juin 1711.) Et peu de temps après : « On nous écrit que le zèle du peuple y est si grand (à Montauban) qu'en Cévennes en 1702. Le peuple est tout disposé à sacrifier tout pour sa liberté, pourvû qu'on le veuille aider, car je m'oblige à avoir mille hommes dans deux mois. Envoyez-nous un chef. » N° 31, p. 512. (Août 1711.)

il n'hésitait plus sur la voie qu'il devait prendre. Les spectacles dont il était témoin, les prédications auxquelles il avait assisté, les livres qu'il avait lus, les espérances qu'on fondait sur lui, tout le poussait vers le ministère.

Une circonstance particulière l'affermit dans sa décision. En 1713, au mois de mai, un pauvre prédicant nommé Brunel [1], qui courait le Languedoc, étant venu par hasard à Villeneuve, communiqua au jeune homme le dessein qu'il avait de passer à l'étranger, et l'engagea à le suivre. C'était prévenir un désir de Court : l'offre fut accueillie avec joie. Mais comme ce départ qui ressemblait fort à une fuite, ne pouvait avoir lieu qu'au mois de septembre, il résolut en attendant d'accompagner Brunel dans le haut Vivarais.

Il quitta Villeneuve à la Pentecôte; sur sa route, il rencontra des *prophétesses* qui lui prédirent un brillant avenir et le conjurèrent de ne point aller en Suisse. Une d'elles tombant en extase, s'écria : « L'épée que tu as vue sur le côté de mon serviteur est ma parole qui sera en sa bouche comme une épée à deux tranchants; cette rosée abondante que tu as vue tomber sur sa tête est la même parole qui habitera plantureusement sur lui [2]. » Cette scène fit une profonde impression sur l'esprit de Court. Un jour, dans une de ces mystérieuses assemblées où les assistants pleuraient et priaient à l'envi, dans un moment d'exaltation subite, il prit la parole et prêcha. L'auditoire était peu nombreux, — trente personnes, — et composé exclusi-

[1] Son vrai nom était Pierre Chabrier.
[2] N° 46, cah. I.

vement de femmes. On le loua et on l'applaudit fort ; peu s'en fallut qu'on ne ne le regardât comme « un ange envoyé expressément du ciel pour prêcher. » De cette époque date vraiment son ministère.

« Les heureux résultats de mon ministère naissant, dit-il, ne laissèrent pas que de me persuader bientôt que Dieu approuvait le désir que j'avais de me consacrer à sa gloire et au service de son Eglise, et que ma vocation était céleste et divine. Quoique jeune, je prévoyais toutes les effrayantes suites qu'entraînait après elle cette résolution de me consacrer au service des Eglises sous la croix Mais la ferme persuasion où j'étais que Dieu approuvait mon dessein, qu'il veillerait pour ma conservation, qu'il m'accorderait toujours sa protection, pourvu que je ne m'en rendisse pas indigne, et que sa providence ne manquerait pas de me faire sortir heureusement de toutes les épreuves par où elle voudrait bien me faire passer, m'affermirent dans ma résolution. Je conclus plus d'une fois que je ne devais rien avoir d'assez cher dont je ne fisse le sacrifice pour une Eglise en faveur de laquelle le propre fils de Dieu avait bien voulu perdre la vie sur un infame bois, et que rien ne serait plus glorieux pour moi que de perdre la mienne, si le Seigneur m'appelait pour une cause qui m'avait paru si digne de l'amour le plus parfait [1]. »

Dans ces dispositions d'esprit, il continua sa course à travers le Vivarais. Son jeune âge, sa prédication chaleureuse, son désintéressement, son infatigable activité et cette sorte d'auréole qui entoure l'homme destiné à accomplir de grandes choses, lui avaient gagné les montagnards et lui donnaient une véritable popularité. La paix d'Utrecht venait d'être conclue. Cette paix impatiemment attendue par les religionnaires,

[1] N° 46, cah. I.

parce qu'ils pensaient qu'elle serait l'occasion de mesures plus douces à leur égard, avait déçu toutes leurs espérances. On avait rendu à la liberté quelques forçats; mais les édits et les déclarations royales subsistaient, comme par le passé, dans toute leur sévérité [1]. L'irritation fut grande. Prophètes et prophétesses éclatèrent en menaces contre les prêtres catholiques; et Court reçut l'ordre d'aller sur les places publiques prêcher la pénitence et reprocher aux ecclésiastiques

[1] C'est le marquis de Rochegude (Sur le marquis de Rochegude V. n° 48, n° 2) qui s'était chargé de représenter les intérêts des protestants devant les plénipotentiaires. Déjà, en 1712, à Utrecht, le marquis avait défendu ses coreligionnaires : « Vos Excellences savent de quoi il s'agit, savoir de procurer l'élargissement des confesseurs sur les galères, dans les prisons et ailleurs, comme aussi la liberté d'une infinité de nos frères en France qui gémissent sous l'oppression du papisme : deux ordres de personnes qu'on ne saurait séparer, car si l'on délivre les galériens sans délivrer les autres, les galères seront bientôt remplies de Réformés sous de vains prétextes de contravention. Voici la contravention : vouloir sortir du royaume pour éviter la persécution, n'aller point à la messe, empêcher ses enfants d'y aller, les refuser à un prêtre pour les instruire, c'est ce qu'on appelle contrevenir aux ordres du Roi, et c'est aussi sur cela qu'on renouvelle, aujourd'hui plus que jamais, la persécution en France. Cela paraît par la lettre circulaire du Roi aux Intendants des Provinces. Que ne feront-ils pas après la paix, si l'on ne prévient ces persécutions par le rétablissement de la religion en France ! — Le roi objecte que cela ne vous regarde pas et qu'il est maître chez lui. C'est faux. La religion unit tous les protestants en un corps.... » (N° 17, vol. N, p. 122, 26 avril 1712.) En 1713, ses paroles n'ayant éveillé aucun écho, Rochegude passa en Angleterre. Il remit un long mémoire à la reine, la priant au nom de ses frères sous la croix de ne point les abandonner, mais de prendre leurs intérêts, comme jadis la reine Elisabeth. (N° 17, vol. N, p. 126.) La reine promit son concours et la paix se signa. Cent trente-six galériens furent mis en liberté. « Mais, monseigneur, dit le marquis à l'ambassadeur de France, le duc d'Aumont, on a oublié le plus grand nombre. » Alors le duc : « Il faut bien commencer par un bout. » (N° 13, t. V, p. 11.) Ce fut le seul résultat des négociations.

la part qu'ils avaient dans les rigueurs royales. Il n'obéit pas, il est vrai, en tout point. Il se contenta d'envoyer à plusieurs curés et au gouverneur du Languedoc des lettres assez vives où perçait la menace. Il leur disait qu'ils ne devaient plus solliciter la persécution contre des innocents, qu'ils se rendaient coupables en se faisant les ministres et les exécuteurs des ordres de la cour, et qu'il était à craindre que la patience des protestants trop longtemps et trop cruellement opprimés ne finît par se lasser. Ses lettres ne produisirent aucun effet. L'effervescence se calma peu à peu, tout rentra dans l'ordre, et l'on n'attendit plus que du temps et de l'immuable justice un remède à tant de maux [1].

Tel fut le premier acte de la vie publique de Court. L'enfant devenait homme. Il réunit encore quelques assemblées, puis il revint à Villeneuve de Berg. Il allait annoncer à sa mère la résolution qu'il avait prise d'être prédicant.

« Ma mère m'aimait tendrement. J'étais le seul fils qui lui restait, et depuis la mort de mon père, elle avait fondé ses espérances sur moi. Mais elle aimait la religion, elle la connaissait et la pratiquait encore mieux; elle avait un véritable attachement pour elle. Aussi ne put elle apprendre ma résolution, sans en être émue. Elle prévoyait tous les dangers auxquels je m'allais exposer, elle se voyait pour toujours privée d'un fils qu'elle aimait plus qu'elle-même; mais elle réfléchissait sur le bonheur qu'il y avait pour moi d'être un instrument dans la main du Seigneur pour l'instruction et la consolation de son Eglise affligée, et sur les avantages que cette Eglise, pour laquelle elle s'intéressait chèrement, pourrait recueillir un jour de mon ministère. Ainsi son amour pour moi et son attache-

[1] N° 46, cah. I.

ment pour la religion lui firent éprouver tour à tour ce qu'ils peuvent sur un cœur d'une mère tendre et d'une chrétienne véritablement zélée. Que de choses touchantes ne me dit-elle pas ! Que de larmes ne versa-t-elle pas ! Mais pour la résoudre d'autant plus à approuver le parti que je venais de prendre, et pour m'y affermir moi-même davantage, je voulus prêcher devant elle et prendre pour texte ces paroles de l'Evangile : *Quiconque aime père et mère plus que moi, n'est pas digne de moi.* Tout ce que je dis sur ce beau texte, si propre à nous apprendre combien l'amour de Dieu doit l'emporter sur celui des créatures, toucha sensiblement ma chère mère. Elle ne me vit plus que comme une victime qu'elle consacra, comme un autre Abraham, aux volontés divines [1]. »

Lorsqu'il eut triomphé des craintes maternelles, Court resta peu de temps à Villeneuve. Désireux de connaître exactement l'état des réformés, il abandonna son projet d'aller en Suisse et descendit vers le bas Languedoc. Il passa par Uzès et vint à Nîmes où il rencontra un autre prédicant, nommé Jean Vesson. De là, il retourna dans le Vivarais par Vals et les Boutières, convoquant des assemblées et prêchant [2].

Le succès de cette rapide excursion le détermina à visiter le Dauphiné. Il le parcourut avec Brunel, le sac sur le dos, toujours sous le coup d'une surprise, évitant les soldats, les espions et les bourgeois, malgré tout plein d'ardeur, de courage et de zèle. Du Dauphiné, il se dirigea vers Marseille où sur les galères royales se trouvaient alors cent cinquante confesseurs. Il pénétra dans ces horribles prisons flottantes, et dans une cham-

[1] N° 46, cah. I.
[2] Janvier 1714.

bre de vaisseau, malgré le péril, il organisa un culte régulier.

Quelques mois après, Court quitta les « confesseurs » et retourna à Nîmes. Il avait reçu la lettre d'un prédicant nommé Corteiz qui l'exhortait à venir reprendre son ministère au milieu des populations dont il avait naguère satisfait par sa prédication les besoins religieux. Dès son arrivée, il convoqua les religionnaires, tint au Désert des assemblées, et excita un empressement si grand qu'il eut tout lieu de craindre le réveil de la sévérité des gouverneurs et les surprises des troupes, toujours prêtes à courir le pays.

Les religionnaires regardaient en effet de plus en plus Antoine Court comme le chef du parti et se groupaient volontiers autour de sa personne. Les espoirs si affaiblis commençaient à renaître, et la foule reprenait courage, puisque la Providence avait, croyait-elle, suscité à l'Eglise persécutée un tel apôtre et un tel défenseur. Pour lui, rien ne le lassait. Toujours en marche, il apparaissait chaque jour dans une nouvelle localité [1]. C'est ainsi qu'il visita cette même année, Anduze, Saint-Jean, Saint-Germain de Calberte, Saint-André de Valborgne dans les Cévennes, puis tous les villages baignés par ce Gardon que devait chanter Florian. Soutenu par le sentiment de la mission qu'il accomplissait, il n'avait nulle crainte de la mort et la bravait avec une intrépidité sereine. Il encourageait les forts, relevait les faibles, pour tous il avait des paroles de paix et de consolation. Aussi le mouvement reli-

[1] « Un soir, dit-il, que j'étais sur la plate-forme de mon logis, réfléchissant sur l'état des fidèles du Languedoc, me les représentant

gieux qu'il excita dans ces pays fut-il immense. Depuis le soulèvement des Camisards, beaucoup de localités fatiguées, écrasées par la lutte, n'avaient pu former aucune assemblée religieuse et pratiquaient extérieurement les cérémonies catholiques. Il les visita, réunit leurs habitants au Désert, et déploya une si grande activité qu'il y rétablit le protestantisme.

Malheureusement les fatigues d'une vie trop agitée avaient ébranlé sa santé. Il fut obligé de se rendre aux eaux minérales d'Euzet et pendant quelque temps de rester inactif. Ce repos forcé lui fut profitable. Enfermé dans le village de Saint-Jean de Ceyrargues, le corps souffrant, la pensée toujours ardente, préoccupé avant tout des maux de ses coreligionnaires, il chercha avec passion les moyens par lesquels il relèverait leur cause jadis si prospère, aujourd'hui réduite en de si tristes extrémités. Il n'avait encore que dix-neuf ans; il était peu instruit; mais il avait sillonné le Vivarais, les Cévennes, le bas Languedoc et connaissait dans le détail la situation de ces contrées. Il n'était pas de ceux qui voulaient marcher au hasard. Avant de courir de nouveaux périls, il voulait se tracer un plan de conduite.

Comment pouvait-on restaurer en France le protestantisme? Cette question, il l'avait, sans nul doute, récemment posée aux prédicants ses collègues, lorsqu'à

affamés de la parole de vie, et courant, peut-être ce soir, à la faveur d'une fort belle nuit qu'il fesait et éclairée d'une lune éclatante, à travers les campagnes pour chercher une parole qu'ils ne trouvaient pas, et que, si j'avais été au milieu d'eux, j'aurais pu leur départir,— je formai le dessein de les aller visiter encore une fois. » N° 46, cah. I.

Nîmes, réunis dans une maison de la ville, ils avaient ensemble célébré la dernière fête de Pâques. Là, s'étaient trouvés Bombonnoux, l'ancien Camisard, Rouvière dit Crotte, Corteiz, Brunel, presque tous ceux qui avaient consacré leur vie au ministère et qui usaient leur activité dans une entreprise à laquelle ils ne voyaient pas d'issue. Mais aucun projet n'avait été élaboré. La fête terminée, ils étaient partis, celui-ci pour la Suisse, ceux-là pour le Vivarais ; Court était resté seul. La question se posait donc tout entière à ses méditations. Que faire? Quelle résolution prendre, et la résolution prise comment l'exécuter? Cette pensée n'avait cessé de l'assaillir dans ses dernières courses; il y songeait tristement encore dans sa retraite, lorsque voyant en imagination se dérouler le tableau des pays qu'il avait visités, il se rappelait combien de douleurs il avait vues, et quelles haines sous les coups d'une incessante persécution s'y amassaient lentement.

Depuis la révocation de l'Edit de Nantes, les réformés s'étaient jetés dans plusieurs aventures pour conquérir la liberté de conscience. En 1683 déjà, Claude Brousson leur avait proposé un héroïque moyen. Il s'agissait d'arrêter Louis XIV dans la voie où il s'engageait par une démarche unanime et hardie. Il ne leur conseillait pas de prendre les armes et d'organiser la guerre civile : cette pensée lui répugnait; mais il disait : partout où les arrêts de la cour interdiront le culte, que l'on se réunisse,— sans armes,— pour le célébrer. Il y aura des victimes dans chaque assemblée, on emprisonnera, on bannira, on pendra peut-être; mais les bourreaux se lasseront, et fatigué de sévir contre

une multitude résignée, Louis XIV renoncera à vaincre l'hérésie par la persécution. Ce projet n'avait pas prévalu. On avait préféré attendre silencieusement les violences que de les regarder en face et leur présenter l'attitude courageuse de l'innocence qui se sacrifie. Aussi arriva-t-il que trompée par de faux rapports, croyant à la conversion des uns et à l'indifférence des autres, ne pouvant soupçonner que ceux qui souffraient si patiemment les dragonnades et la suppression des lieux de culte finiraient par recourir à la force pour repousser la force, la cour brusqua le dénoûment et révoqua, sans tarder, l'Edit de Nantes. La plupart cherchèrent alors la liberté dans la fuite, les autres dans la révolte. Quant à ceux qui par une conversion simulée voulurent éviter les périls de la lutte et satisfaire leurs convictions, ils ne trouvèrent dans cette situation ambiguë ni la sécurité vis-à-vis des catholiques, ni l'estime auprès de leurs coreligionnaires. Cette conduite avait eu des conséquences déplorables. La majeure partie des protestants avait émigré, les Camisards avaient été soumis, et parmi les nouveaux convertis, combien perdaient peu à peu dans des pratiques journalières leur ancienne haine contre le catholicisme ! Ainsi la liberté de conscience n'avait été conquise — au prix de quels sacrifices ! — que par les exilés. La guerre n'avait abouti qu'à la ruine et à l'édit de 1715.

Fallait-il donc une seconde fois recourir à la fuite ?

Fallait-il se jeter dans une nouvelle insurrection ?

Ou bien se résignerait-on à souffrir, dans l'espérance que cette résignation muette toucherait enfin les persécuteurs ?

La fuite n'était pas un expédient, elle était un aveu d'impuissance. Fuir! c'était désespérer du succès du protestantisme en France. Au surplus, qui s'expatrierait? Seraient-ce les derniers Camisards, gens rudes, austères, attachés au vieux sol natal? Assurément ceux qui n'avaient pas pris part à la grande émigration ne quitteraient pas le théâtre de leurs anciennes luttes. D'un autre côté, la guerre était insoutenable. Outre que les forces des religionnaires par la défection et par la mort étaient singulièrement amoindries, la lassitude et le découragement avaient succédé à l'enthousiasme des premiers jours. Peut-être se trouvait-il encore dans le Vivarais et les hautes Cévennes quelques hommes capables de prendre les armes; mais leur cri de guerre ne serait pas entendu, et les troupes royales vaincraient facilement une poignée de rebelles. Le résultat de ce soulèvement, dont il était facile de prévoir l'issue, serait un redoublement de rigueurs. — Il ne restait donc qu'un moyen, un seul, et c'était celui qu'avait proposé Claude Brousson. Mais il offrait des difficultés.

Les protestants pouvaient se diviser en trois classes: les nouveaux convertis, les hommes sages et les exaltés; c'est-à-dire, ceux qui fréquentaient les catholiques et suivaient, extérieurement du moins, les exercices de l'Eglise romaine, — ils étaient les plus nombreux, — ceux qui malgré les menaces, intraitables, gardaient au fond de leur cœur, pure et intacte, l'antique foi, ceux enfin qui, tour à tour passant d'une exaltation maladive à un abattement profond, cherchaient des consolations à leurs maux dans les discours des « Inspirés. » Il fallait donc, avant d'organiser le grand parti

de la résignation, vaincre l'indifférence des uns, modérer l'ardeur des autres et réunir dans une même Eglise gouvernée et unie les représentants épars et découragés du protestantisme français. Cela fait, on pouvait prendre une attitude calme, digne, impassible.

Antoine Court était séduit par la grandeur et la sagesse de ce projet.

« Qui pourra dépeindre, dit-il quelque part, l'état où se trouvaient à cette époque et cette Eglise et la religion en France ? A peine en connaissait-on quelques traces. La persécution d'un côté, l'ignorance et le fanatisme de l'autre l'avaient entièrement anéantie et défigurée. »

Il ne perdait cependant pas courage.

« Quatre moyens, ajoute-t-il, avec la bénédiction du Seigneur que j'implorais sans cesse, se présentèrent à mon esprit. Le premier fut de convoquer les peuples et de les instruire dans les assemblées religieuses ; le second, de combattre le fanatisme qui, comme un embrasement, s'était répandu de tous côtés, et de ramener à des idées plus saines ceux qui avaient eu la faiblesse ou le malheur de s'en laisser infecter ; le troisième, de rétablir la discipline, l'usage des consistoires, des anciens, des colloques et des synodes ; le quatrième, de former, autant qu'il serait en mon pouvoir, de jeunes prédicateurs, d'appeler des ministres des pays étrangers, et, s'ils manquaient de vocation pour le martyre et qu'ils ne fussent pas disposés à répondre à mes pressantes invitations, de solliciter auprès des puissances protestantes des secours en argent pour aider aux études et à l'entretien des jeunes gens en qui se trouveraient assez de courage et de bonne volonté pour se dévouer au salut et au service de leurs frères [1]. »

Mais la gravité des circonstances réclamait une auto-

[1] N° 37. Mémoire aux arbitres.

rité populaire, forte, capable d'imprimer au mouvement une direction unique, et de la faire accepter par les religionnaires. Il résolut de constituer cette autorité par le rétablissement des Synodes. Malgré les derniers malheurs, le souvenir de ces anciennes assemblées ne s'était jamais entièrement effacé; peut-être même Court l'avait-il trouvé vivant dans une de ces familles qui après la cessation officielle des Synodes nationaux avaient cependant envoyé jusqu'à la fin des députés aux réunions provinciales. Peu importe du reste que son projet lui ait été inspiré par des amis ou par son précoce bon sens : aussitôt qu'il l'eut conçu, il travailla à le réaliser, et l'activité qu'il déploya dans cette occasion montre la grandeur des espérances qu'il attachait à son succès. Il s'agissait en effet de rétablir au milieu d'un peuple dispersé une institution qui jadis avait été entourée d'un grand prestige; il s'agissait d'imposer à des hommes découragés ou exaltés, mais conservant la mémoire des choses passées, un pouvoir qui en rappelant les anciennes formes de la religion proscrite fût capable de réunir tous les cœurs et toutes les énergies pour la revendication de la liberté confisquée.

Le plan qu'avait proposé en 1683 Claude Brousson allait donc être adopté.

Tandis que dans un obscur village, un tout jeune homme méditait ainsi la restauration prochaine du protestantisme, — dans une province étrangère, en Wurtemberg, un autre homme, un proscrit, rêvait du même sujet pendant les longues journées de l'exil. Il s'appelait Jacques Roger.

Il était né en 1665 à Boissières, en Languedoc [1]. Tout jeune, il avait quitté la France, et pendant près de douze années, il avait vécu en Suisse ou en Allemagne. En 1708, il était rentré en France. Sa vie depuis lors avait été une odyssée [2].

Quoique émigré en Bavière, il n'avait pas perdu de vue ses frères sous la croix : il vivait avec eux par la pensée, se rappelant sans cesse le triste état dans lequel il les avait laissés, et regrettant d'autant plus vi-

[1] N° 17. Vol. B. Relation sur le Dauphiné, par Vouland.

[2] Venu en France pour prêcher, encore qu'il ne fût pas ordonné pasteur, il s'était arrêté dans le Dauphiné et avait parcouru toute cette province, convoquant des assemblées, consolant, apaisant. Souvent il avait vu la mort de près Un jour enfin, on l'avait fait prisonnier, et il avait dû, pour sauver sa vie, s'engager comme volontaire dans un régiment. Quelque temps après, il abandonnait ses nouveaux compagnons et revenait dans les églises. En 1710, il pénétrait dans le haut Dauphiné, trouvait un grand nombre de protestants, tenait des assemblées de quatre à cinq mille personnes, et retournait sur ses pas à cause « du zèle presque immodéré qu'on avait. » Là, mille dangers l'attendaient et il échappait à la mort comme par miracle. Vers la fin de cette même année, les protestants notables de la province l'envoyaient avec M. de Beaulieu, gentilhomme de Crest, pour supplier les puissances protestantes de s'intéresser à leur sort. Roger se rendait à Berne et s'acquittait de sa commission. Il y restait dix-huit mois, employant la plus grande partie de son temps à l'étude de la théologie et servant d'intermédiaire entre les protestants du Dauphiné et ceux de l'étranger. Il demandait aux pasteurs de Berne de le consacrer, et ceux-ci, pour des motifs de prudence, l'éconduisaient. Il passait alors en Wurtemberg, se présentait devant le Synode des Eglises françaises tenu à Wirchen, et, en obtenant l'ordination, il obtenait aussi la permission de prêcher dans ce pays. Mais le prince trouvant mauvais qu'un homme qui ne connaissait pas « les langues » parvînt au ministère, Roger en était réduit à porter sa requête à la cour et recevait finalement la permission de prêcher dans tout le pays, excepté dans la ville ducale. Quelques mois après, une église de la Hesse-Cassel, Mériendorf, lui adressait une lettre de vocation, et déjà il se disposait à se rendre à cet appel, quand il apprit la mort de Louis XIV.

vement de les avoir abandonnés. Que fallait-il faire pour les sauver? « Il fallait, disait-il, établir des consistoires, tenir des Synodes, en un mot former une espèce d'ordre; avec l'aide de Dieu, cela pouvait mettre les affaires de la religion dans un meilleur état. » Soins inutiles que de leur recommander la patience, la résignation! En 1710, quand il était en Dauphiné, un nommé Chapon ayant essayé de soulever les religionnaires de cette province, il n'avait eu qu'à ouvrir la bouche pour les faire rentrer dans le repos. Et ce n'était pas plus malaisé de leur inspirer l'amour du martyre : depuis la Révocation, on ne craignait plus la mort. La grande, l'unique difficulté était de réunir en un seul faisceau les courages épars, de discipliner les victimes, d'augmenter leur nombre, et de les organiser en phalanges, en sorte que l'agonie d'une seule fût profitable à toutes les autres.

En Dauphiné, comme en Languedoc, la situation était la même.

Dans cet ordre de sentiments, à peine Roger eut-il appris en 1715 la mort de Louis XIV, que « croyant que cela apporterait du changement aux affaires, » il résolut de se rendre aussitôt en France, dans sa chère province. Il écrivit à l'église de Mariendorf pour faire délier sa parole engagée. « Il fit sentir qu'elle ne devait trouver mauvais qu'il préférât de venir prêcher sous la croix à la vocation qu'elle lui avait adressée, qu'elle ne serait pas longtemps sans pasteur, au lieu qu'il n'y avait point d'espérance qu'il s'en trouvât qui voulussent aller dans les églises persécutées, qu'il les priait de lui pardonner. » Sans plus tarder, il partit,

traversa la Suisse, et arriva en Dauphiné au milieu de l'automne. Il venait appliquer son programme.

En ce moment Antoine Court commençait à exécuter le sien.

Ainsi inspirés par leur foi, deux hommes inconnus l'un à l'autre se préparaient, au lendemain du jour où le vainqueur de l'hérésie était traîné à Saint-Denis au milieu des huées de la foule [1], à relever dans deux grandes provinces le drapeau qu'avaient abattu trente ans de persécutions. Volontaires du devoir, ils accouraient, l'un avec sa jeunesse et son génie, l'autre avec sa prudence et son activité, pour mettre au service de la réforme française leur ardeur et leur dévouement. Ils avaient vu simultanément quel était le mal et quel était le remède. Le grand œuvre de restauration ne devait pas péricliter entre leurs mains. A leur voix, les nouveaux convertis allaient rougir de leur conduite, les « fanatiques » disparaître et le grand parti de la stoïque résignation s'organiser.

Mais le Languedoc, plus riche en moyens et en hommes, devait dans cette voie devancer le Dauphiné et se mettre à la tête du mouvement.

[1] Ses victimes ne l'épargnèrent pas non plus. V. entre autres choses ce quatrain que fit le fils d'un pasteur martyr, en guise d'épitaphe : *Bullet.*, t. XIII, p. 285.

Ci gist le mari de Thérèse,
De la Montespan le mignon,
L'esclave de la Maintenon,
Le valet du père Lachaise.

CHAPITRE II

LE RÉVEIL EN LANGUEDOC, EN POITOU ET EN DAUPHINÉ

1715-1723

Au mois d'août 1715, Louis XIV se mourait à Versailles. Le 21 du même mois, près de Nîmes, dans une carrière abandonnée, Antoine Court convoquait le premier Synode destiné à rétablir la religion proscrite[1].

Trois ou quatre laïques et quelques prédicants[2] assistaient à cette réunion ; on n'y comptait que neuf personnes. C'était vers le matin, à l'aube. On se mit en prières. Après avoir invoqué Dieu, Court nommé à la fois « modérateur » et secrétaire de l'assemblée exposa son plan de conduite. Dépeignant à grands traits l'état des choses, il montra la nécessité d'y porter promptement remède. Il conseilla d'établir des « Anciens » dont les principales fonctions seraient de convoquer les assemblées, de collecter pour les pauvres, d'être attentifs aux scandales, de procurer aux prédicants des retraites sûres, et de leur fournir des guides pour les conduire d'un lieu à un autre. — Il proposa

[1] N° 46.

[2] Probablement : Rouvière dit Crotte, Jean Huc, Jean Vesson, Etienne Arnaud et Durand. — Bombonnous et Corteiz étaient en Suisse.

des mesures de prudence pour la tenue des assemblées, afin de les mettre à l'abri des recherches des ennemis. Il proposa encore d'abolir l'usage « déshonorant et dangereux » qu'avaient les prédicants d'employer à leurs besoins les deniers collectés en faveur des pauvres. Il s'occupa enfin de l'extinction du « fanatisme » et des moyens dont on pourrait se servir pour réduire au silence les prédicantes et ceux qui parlaient au nom de prétendues révélations [1]. — Les membres du Synode, surpris, écoutaient avec étonnement les paroles du jeune homme. Assis autour de lui sur les pierres, ils recevaient silencieusement ces propositions avec des signes d'encouragement.

Tout fut approuvé. On commença par conférer la charge « d'Anciens » aux laïques présents. On dressa des règlements généraux et on ordonna de les répandre dans la province entière [2]. Enfin les prédicants furent

[1] N° 46, cah. II, et n° 37, p. 7. Mémoire aux arbitres.

[2] Nous n'avons pas de copie de ces règlements généraux ; mais six ans plus tard, en 1721, le Vivarais se donna un règlement. (V. *Pierre Durand*, par L. Meynadier, p. 17. Valence, 1864). Il est très-probable que, sauf quelques additions, le Vivarais copia celui du bas Languedoc. Cette seconde édition peut donc au besoin nous suffire.

« Le vingt-sixième juillet mil sept cent vingt-un, assemblés sept proposans et deux anciens en synode provincial, a été résolu ce qui s'ensuit :

« I. — Que tous les pasteurs, proposans et anciens signeront la confession de foi contenant quarante articles, faite d'un commun accord par les Eglises réformées de France, comme vraie et orthodoxe.

« II. — Que toutes les sociétés se soumettront à garder les réglemens qui seront établis suivant la discipline ecclésiastique des Eglises réformées de France, autant que le temps et le lieu pourront le permettre, et, pour cet effet, les pasteurs, pour y porter les anciens, promettent de la signer quand ils en seront requis.

« III. — Tous les pasteurs et proposans se rendront sujets aux puissances supérieures et y porteront le peuple, autant que leurs forces

chargés d'aller « réveiller » les nouveaux convertis.

Les lieux où devaient au début se porter leurs premiers efforts ne comprenaient guère que six diocèses de la province du Languedoc. Quarante lieues de longueur et vingt de largeur en mesuraient l'étendue.

le leur pourront permettre : et, pour cet effet, tous les pasteurs et proposans jurent par la foi qu'ils ont au nom de Jésus-Christ d'obéir au roi de France en toutes choses, sauf aux ordonnances qui pourroient être préjudiciables à la foi et à l'Eglise. D'ailleurs, la vénérable assemblée a enjoint à tous de faire prières pour le roi et ses conseillers, non-seulement aux assemblées, mais aussi dans les familles particulières, et principalement aux pasteurs.

« IV. — Que pour convoquer les assemblées, on usera de toute la prudence possible, pour ne donner aucunes lumières ni porter aucun préjudice, et qu'on ne fera pas traverser les auditeurs d'un mandement à l'autre.

« V. — Que la parole de Dieu, qui est l'Ecriture Sainte comprise au vieux et nouveau Testament, sera tenue pour seule règle de notre foi, comme il est porté par les articles III et V de la Confession de foi.

« VI. — Qu'on lira aux assemblées des chapitres de l'Ecriture Sainte et les Commandemens compris au vingtième chapitre de l'Exode, avant la prédication, conformément aux Eglises de Genève.

« VII. — Que les pasteurs feront répondre le catéchisme aux peuples, tant aux assemblées que dans les maisons particulières, et expliqueront les termes les plus obscurs, et, pour éviter toute confusion, ils se serviront tous du catéchisme de Monsieur Drelincourt, fait en faveur de sa famille.

« VIII. — Les pasteurs diront la prière trois fois le jour, et la feront même dire à ceux des maisons où ils seront. Ils reprendront aussi avec soin ce qui s'y passe de mal à propos ; comme de jurer le nom de Dieu et la négligence de la dévotion : et ils feront destiner trois heures du jour du dimanche à la dévotion à tous ceux de la maison ensemble.

« IX. — Qu'il sera nommé des anciens, à la pluralité des voix, pour surveiller sur la conduite du public et sur tout ce qui concerne les affaires de l'Eglise.

« X. — Que ceux qui commettront des crimes dignes de censures seront censurés comme s'ensuit : 1° qu'ils seront censurés par un pasteur ou un ancien ; 2° s'ils ne se repentent, on réitèrera la censure en présence de trois fidèles ; 3° s'il persévère, il sera encore censuré en présence de trois fidèles ; 4° s'il ne se repent, il sera déclamé à l'assemblée publique, et enfin excommunié.

C'étaient les diocèses de Mende, d'Alais, de Viviers, d'Uzès, de Nîmes et de Montpellier. Quinze ans auparavant, ils avaient été le théâtre de la guerre des Camisards. Selon le rapport de Bâville, il s'y trouvait en 1698 près de cent soixante-six mille réformés. Mais en 1715, combien la guerre, la fuite et les proscriptions avaient diminué ce nombre !

« XI. — Que ceux qui font baptiser leurs enfants et bénir leurs mariages aux prêtres de l'Eglise romaine seront suspendus de la communion ; et ceux qui les accompagnent en ces actes seront censurés par un pasteur ou ancien.

« XII. — Qu'on réfutera toutes prétendues révélations auxquelles il n'y a rien digne d'y ajouter foi ; enjoignant aux pasteurs et anciens d'y surveiller avec soin.

« XIII. — Que si quelque pasteur ou ancien commet quelque crime scandaleux à la société, il sera démis de sa charge pour le temps qu'il sera jugé à propos, selon la discipline ecclésiastique.

« XIV. — Qu'on tiendra un synode tous les ans, et s'il arrivoit quelque cas en attendant l'an révolu, on assemblera un colloque de trois pasteurs et six anciens, pour délibérer ce que de droit, attendant le synode général, auquel colloque faut qu'il soit le modérateur du dernier synode ou le secrétaire.

« XV. — Que les anciens payeront aux pasteurs ce qui leur sera nécessaire pour leur couverture et pour leur dépense, et cela d'une manière qui lève tout soupçon.

« XVI. — Que les pasteurs ne tiendront le peuple à leurs prédications qu'une heure tout au plus, à cause du danger.

« XVII. — Que si quelque pasteur se rend familier avec quelque fille d'une manière malséante, on lui défendra d'aller dans la maison de cette fille. Enjoint au pasteur d'obéir.

« XVIII. — Que les femmes qui exposoient des prédications aux assemblées seront interdites, vu que ce n'est pas au sexe féminin de porter la main à l'encensoir. Et c'est d'autant que l'apôtre saint Paul le leur défend au quatorzième chapitre de la première aux Corinthiens et en la première à Timothée, chapitre II. Cependant, celles qui ont édifié l'Eglise par une bonne doctrine et qui voudront visiter les malades, instruire la jeunesse, de maison en maison, elles seront entretenues comme pour le passé, mais la prédication leur est interdite.

« XIX. — Qu'on ne recevra aucune personne pour prêcher qui ne soit examinée en vie et mœurs et doctrine par les pasteurs et anciens et les consistoires déjà établis.

Là, dans des vallées ignorées, au flanc des collines, sur les montagnes, au milieu des villes ennemies, se cachaient, disséminées et comme honteuses, les huttes, les fermes, les maisons des protestants. C'est d'habitations en habitations, toujours observés, épiés, menacés, que les prédicants devaient aller prêcher, prier, réveiller le zèle. Leur petit nombre rendait la tâche encore plus difficile. Antoine Court n'avait pu réunir que cinq d'entre eux au Synode : Jean Huc, Jean Vesson, Etienne Arnaud, Rouvière et Durand. Brunel non plus que Bombonnoux n'y assistaient. Corteiz se trouvait en Suisse.

Jean Vesson était originaire du Cros, près de Saint-Hippolypte. En 1713, Court le rencontra à Nîmes. Il s'était érigé en prédicant et se disait inspiré. Il prêchait au Désert, tombait en extase et tenait des assemblées que son imprudence faisait souvent surprendre par les soldats. Il avait trente-six ou trente-sept ans[1].

Huc-Mazel, dit Mazelet, était presque un vieillard. Il était né à Génolhac. A l'âge de quarante ans, il ne savait encore ni lire ni écrire, mais il était célèbre parmi les Camisards. Rocayrol l'entendit prêcher avec un grand succès devant les soldats de Roland. Après la soumission de ces derniers, il était passé en Suisse et s'était arrêté à Genève, où il avait un peu étudié. Le désir de revoir la France s'étant emparé de lui, il se rendit à Montpellier ; là, des catholiques, on ne sait à la suite de quelles aventures, lui fournirent « son viatique, » et il resta quelque temps dans cette ville. Tout à coup, cédant aux sollicitations d'un Israélite, il

[1] N° 46, cah. 1, p. 16. — V. aussi *Histoire des Multipliants,* par M. Germain, p. 14. Montpellier. In-4.

se souvint qu'il avait tenu des assemblées, partit pour les Cévennes et recommença à prêcher[1].

Bombonnoux [2], ou Montbonnoux, avait été brigadier dans la troupe de Cavalier ; il avait résolu, après la défection de son chef, de continuer la guerre jusqu'à ce qu'il plût « au Seigneur d'accorder la délivrance à son Eglise. » Il faillit être pris en 1705. Deux de ses amis furent roués à Montpellier en sa présence et jetés encore vivants dans le bûcher. L'horreur de ce supplice ne l'effraya pas. Il resta en France, courant le pays et convoquant des assemblées. Il se mit en rapport avec les principales prophétesses et les prédicants qui persistaient, malgré la rigueur des édits, à prêcher au Désert. Etienne Arnaud, Corteiz, Abraham Mazel, Claris et les autres furent ses compagnons. C'était un vétéran des anciennes luttes, et plus tard il disait, non sans quelque satisfaction, qu'il avait, pendant douze années et avant le rétablissement de l'ordre, travaillé au réveil de ses coreligionnaires. Antoine Court le connut en 1714.

Pierre Durand était né au hameau du Bouschet, en 1700[3]. Ses parents devaient être des nouveaux convertis, car on voit qu'il fut baptisé par le curé de Pranles, à l'église paroissiale. Il assista au culte catholique

1. N° 17, vol. H, p. 497.

2 V. ses très-intéressants mémoires que M. Frosterus a publiés à la suite de son ouvrage : *Les Insurgés protestants sous Louis XIV*. Paris. (1866.)

3 V. sa biographie par Meynadier. — Il ne faut point confondre ce Durand avec celui dont Bâville écrivait en 1710 : « Claris m'a avoué qu'il y a un ministre dans les Cévennes, nommé Durand, venu depuis peu, qui n'est point du pays. Je travaille à découvrir qui il est, et j'espère qu'il sera bientôt pris. » V. aussi *Les Insurgés*, etc., p. 199.

jusqu'à douze ou treize ans. Mais à peine sorti de l'enfance, il s'éprit d'enthousiasme pour la religion proscrite, et, sans abandonner encore la maison paternelle, il se mit à battre le pays, en compagnie probablement d'un prédicant.

On sait peu de chose de Pierre Chabrier, dit Brunel, sinon qu'il était fort ignorant et qu'il prêchait depuis le commencement du siècle [1].

Les renseignements manquent aussi sur Rouvière dit Crotte. Il était natif de Blaissac, en Vivarais. En 1713, il connut Vesson. En 1719, au mois d'octobre, fait prisonnier, il répondit à ses gardiens « qu'il était enfant de Dieu et prédicateur de l'Evangile du Christ. » Il fut conduit à Montpellier et condamné aux galères. Quelques personnes s'intéressèrent à lui et demandèrent son élargissement. En 1720, La Vrillière proposa à l'intendant du Languedoc de le rendre à la liberté, mais l'intendant prétendit que cette condescendance serait d'un mauvais exemple. Rouvière obtint cependant sa grâce, car en 1724 son nom se retrouve sur une liste de proscription, et plus tard encore on voit qu'il continuait de prêcher dans les Cévennes [2].

[1] Il y avait plusieurs prédicants comme Brunel : Monteil, âgé de soixante ans; Jacques Guillot (soixante-dix ans); Jean Bonnard (plus de soixante ans). C'étaient de pauvres laboureurs, qui travaillaient la terre le jour, et prêchaient la nuit. Ils avaient couru mille périls depuis la Révocation et ne cessaient encore de tenir des assemblées. Mais ils étaient vieux et s'étaient cantonnés au village natal : ils n'en sortaient plus. N° 17, vol. H, p. 187.

En Poitou, on vit aussi prêcher des travailleurs de terre et des artisans. Dans cette période très-obscure de 1705 à 1715, ils furent les sauveurs du protestantisme.

[2] N° 17, vol. H, p. 187, et n° 1, t. II, p. 169, etc.

Etienne Arnaud était un tout jeune homme. Il était originaire de Saint-Hippolyte de la Planquette. Ses parents avaient dû se réfugier en Suisse dans les dernières années du dix-septième siècle, ou après la soumission des principaux chefs camisards; en 1709 en effet, on le trouve établi à Genève. A cette époque, il fut pris du désir d'aller évangéliser ses frères de France, et il partit, sans hésiter, avec un nommé Sabatier et Corteiz. Il arriva en pleine persécution. Les gouverneurs exécutaient les édits avec une rigueur inouïe et les protestants étaient dans la terreur. Il vit périr le premier de ses compagnons de route. Persister à courir le pays, c'était s'exposer lui aussi à une mort certaine. Il le comprit. Après quelque temps de laborieux efforts, il dut reprendre le chemin de Genève. Mais les troupes le surprirent lorsqu'il cherchait à passer le Rhône au Pont-Saint-Esprit, et il fut contraint de s'engager comme soldat. Cela se passait en 1711. Plus tard, croyant sans doute les dangers moindres et les temps plus favorables, il abandonna ses frères d'armes, et revint auprès de ses coreligionnaires de la province. C'est alors qu'Antoine Court fit sa connaissance [1].

Corteiz [2] (Pierre-Carrière) était né au hameau de Nozaret, paroisse de Castanier. En 1697, il lui était tombé entre les mains *le Bouclier de la foi*, *le Combat chrétien*, *dix décades de sermons excellents*, *ouvrage de M. Pierre Dumoulin*, *le Dialogue entre un père et son*

[1] N° 17, vol. H, p. 495. — V. aussi *Les Insurgés protestants*, p. 145.

[2] « Taille un peu au-dessus du médiocre, visage long et maigre, bouche bien fendue, le nez aquilin, cheveux châtain obscurci, l'air doux. » Signalement des prédicants.

fils pour voir si l'on se peut sauver en allant à la messe pour éviter la persécution, *ouvrage des plus convenables pour la situation d'une Eglise comme la France, et un Catéchisme de controverse de Dumoulin.* Un jour, — il avait seize ou dix-sept ans, — il parla par hasard dans une assemblée, et dès lors, jusqu'en 1702, il adressa des exhortations aux fidèles, s'élevant beaucoup contre les *prophètes* qui couraient le pays, prêchaient la guerre, ordonnaient de tuer les prêtres et de brûler les églises. Mais les passions étaient déchaînées; on le traita d'incrédule. Il vit la terrible expédition de Julien dans les hautes Cévennes, « cette expédition qui fut, dit Louvreleuil, comme une tempête qui ne laisse rien à ravager dans un champ fertile ; » il vit allumer l'incendie de quatre cent soixante-six bourgs, et l'âme encore émue de ce spectacle, profitant du passe-port que lui fit offrir Villars, il se réfugia en Suisse. A Lausanne, il obtint un emploi de régent. Vers 1709, les réfugiés jetèrent les yeux sur lui pour aller réchauffer la foi des fidèles de France. Il n'hésita pas et partit aussitôt pour le Languedoc. Voilà pourquoi en 1717 il écrivait : « Vous me demandez par quel ordre et qui m'a donné charge de prêcher, environ *douze ans*, dans le Désert de France; je répondrai ce que j'ai toujours dit, que c'est par la force et par les lumières du Saint-Esprit qui m'a fourni les connaissances et les dispositions nécessaires pour m'employer dans cette noble et importante charge[1]. » En 1709, Abraham Mazel, ancien officier de cavalerie, courait le Vivarais et poussait les

[1] N° 17, vol. G, p. 10.

protestants à une nouvelle guerre de Camisards. Il réunit même en peu de jours une centaine d'hommes, enleva les armes d'un château, battit un régiment suisse, et déjà le pays commençait de s'agiter, lorsque le gouverneur envoya des troupes qui dispersèrent facilement la bande de Mazel. Le Vivarais fut mis dans un déplorable état. Corteiz vit Vernoux rempli des cadavres des jeunes gens qu'on avait pendus ou rompus. Aussi, lorsque Mazel, guéri de ses blessures, essaya avec Claris de soulever encore une fois cette malheureuse contrée, s'interposa-t-il pour les forcer à abandonner leur dessein. En 1712, fatigué de soutenir contre les siens et contre l'ennemi une lutte de chaque jour et presque sans succès, il revint à Genève. Là, il se maria avec une tailleuse d'habits du nom d'Isabeau. Mais il ne pouvait se résigner à vivre loin du théâtre où s'était exercée son activité fiévreuse. Il quitta sa femme, revint en France, dans les Cévennes. Il y trouva Bombonnoux, Rouvière, Huc et Vesson. Avec les deux premiers, prèchant, exhortant, convoquant des assemblées, il descendit jusqu'à Nîmes. C'est dans cette ville qu'il entra, par l'intermédiaire de Brunel, en rapport avec Court, et que les cinq prédicants célébrèrent les fêtes de Pâques[1].

Tels étaient les ministres auxquels le premier Synode du Languedoc confiait le soin de ranimer le zèle et d'établir quelque ordre dans la province. Tels allaient être dans cette œuvre de restauration les premiers compagnons d'Antoine Court.

[1] N° 17, vol. H, p. 491. Relation historique des principaux événements qui sont arrivés à la religion protestante depuis la Révocation jusqu'en 1728. — Corteiz en est l'auteur.

Hommes hardis et dévoués, insuffisants toutefois, et non à la hauteur de la tâche. Ce n'était ni le zèle ni le courage qui leur faisaient défaut, mais le savoir, l'intelligence et aussi, il faut le dire, le sacrifice de leur personnalité au triomphe d'un programme rigoureux. Vesson était tonnelier, Huc travailleur de terre; Arnaud, Durand, Rouvière étaient des enfants. Corteiz, le plus instruit peut-être, écrivant à Court, lui recommandait de prendre garde aux fautes d'orthographe et de les corriger, s'il montrait la lettre à ses amis. Cela pourtant eût été de peu d'importance, s'ils avaient pu comprendre ce qu'on réclamait d'eux. Mais les plus âgés surtout, les Huc, les Brunel, les Vesson appartenaient à un autre temps. Vieux Camisards, aux libres allures, ils subissaient avec peine tout ce qui les pouvait contraindre. Il ne fallut rien moins que la fermeté étonnante d'Antoine Court pour les faire marcher sans trop de colères dans la voie tracée. Encore y eut-il bien des écarts.

Deux hommes seuls avaient de la valeur : Arnaud et Corteiz. Arnaud périt bientôt et avec lui les brillantes espérances qu'il avait fait naître. Restait Corteiz.

Héros inconnu que ce prédicant [1] ! Il avait vu tour à tour les excès du fanatisme religieux auxquels s'étaient livrés les Camisards et les mesures d'épouvantable rigueur qui avaient frappé les insurgés; il avait ensuite connu les réfugiés des pays étrangers et il était resté en rapport avec quelques-uns d'entre eux. Une raison saine, le véritable sentiment de l'état des

[1] Ses lettres, son journal mériteraient bien d'être publiés.

choses, le désir de tracer et de suivre jusqu'au bout un programme clair et méthodique, l'horreur du fanatisme et de l'emploi des moyens violents, — tout faisait de lui un auxiliaire d'un rare mérite. D'un courage éprouvé, jouant depuis son enfance avec la mort, insensible à la fatigue, il parcourait la France, passait en Suisse, franchissant les distances et bravant les dangers avec une insouciance, une sérénité admirable. Son âme était aussi ferme que son corps. Il était huguenot et montagnard. A cela, il joignait une grande douceur. Çet homme rigide et sévère avait des tendresses, des délicatesses exquises. Ses lettres à sa femme, « à son Isabeau, » sont remplies de détails touchants. Il y parle de lui, d'elle, de ses enfants, surtout de ses excursions périlleuses et des progrès « de la religion » comme un père et comme un héros. Point de forfanterie, point d'ostentation; il écrit comme il pense. A travers cette écriture indécise et qui se traîne bizarrement, en boitant, on croirait lire dans son cœur comme dans les pages ouvertes d'un livre. Il était bien l'homme qui convenait aux protestants; sa naïve éloquence, la rudesse de son langage, l'austérité de sa vie, tout cela tempéré par une bonté sympathique, devait lui assurer une immense influence.

Aussi, dès qu'Antoine Court l'eût rencontré, enchaîna-t-il sa vie à la sienne. Ce fut une amitié grave et solide, que rien ne put ébranler et qui lia pour toujours ces deux hommes dont la foi s'était proposé le même but. L'un fut la tête qui conçut, l'autre le bras qui exécuta. Non pas que l'un ordonnât et l'autre obéît, — en réalité ils s'interrogeaient mutuellement,

et aucune grande détermination ne fut prise qu'ils n'en eussent délibéré en commun, — mais il semble que Court prit plutôt l'initiative des projets, et que Corteiz s'employa davantage à leur accomplissement. Ils se partageaient, sans aucune envie, le champ d'activité, et ce n'est pas sans quelque admiration qu'on voit le plus vieux de ces hommes s'incliner devant la précoce maturité et l'intelligence du plus jeune. Court parlant de son ami : « Une chose essentielle, dit-il, manquait, c'étaient des prédicateurs; un seul de tous ceux qui existaient alors pouvait me seconder, et il le fit efficacement : il s'appelait Corteiz. Il ne s'était point trouvé à la première assemblée synodale que j'avais convoquée, parce qu'il était alors dans les pays étrangers. A son retour, il n'approuva pas seulement ce que j'avais fait; il entra aussi dans toutes les vues que je me proposais pour l'avenir, et il fit tout ce qui était en son pouvoir pour le faire réussir. »

Antoine Court, dès que le Synode eut adopté ses propositions, reprit ses courses dans la province. Il se dirigea vers les églises qu'il avait déjà visitées l'année précédente; il y trouva la piété accrue, les cœurs raffermis. C'étaient celles que baigne l'Hérault. Il encouragea les unes, réveilla celles qui étaient encore engourdies, annonçant partout les heureux événements qui venaient de s'accomplir. A son retour, il convoqua dans les Cévennes un second Synode. Que s'y passa-t-il, et quels en furent les membres? On ne sait guère. Il est certain cependant qu'on s'y occupa beaucoup du « fanatisme » et que les femmes prédicantes y furent

citées pour défendre leur cause [1]. Des Cévennes il descendit vers Saint-Hippolyte, Sauve, Monoblet, et réunit dans un château bâti sur une hauteur, entre ces trois villes, une des assemblées les plus considérables qu'on eût vues depuis longtemps. Le nombre des fidèles, l'attitude de cette foule étonnée qui revenait, non sans quelque honte peut-être, à ses habitudes délaissées, les récits faits au retour, le bruit dont les protestants entourèrent cette assemblée dans un but politique, attirèrent l'attention des « puissances. » Le gouverneur d'Alais, prévenu, se porta sur les lieux et après de vives remontrances interdit aux nouveaux convertis de renouveler leurs réunions. Vaine interdiction ! Elle ne pouvait arrêter le zèle renaissant. A peine arrivé de Saint-Hippolyte, au mois de mai 1716, Court se rendit à la Roque-d'Aubay, près de Sommières, mais l'assemblée qu'il y convoqua fut surprise. Cette activité d'apôtre commençait d'inquiéter l'intendant qui fit afficher aux portes des églises et sur les places publiques un placard, où il promettait cinquante pistoles à qui lui livrerait le jeune ministre. Celui-ci cependant ne s'effraya point. Chassé de Sommières, il partit aussitôt pour Calvisson, et se dirigea du côté de la Rouvière. Il parvint bientôt à Nîmes [2]. Là, il rencontra Jacques Roger.

Jacques Roger, revenu en 1715 en Dauphiné, avait eu hâte de parcourir cette province, et satisfait « du zèle que les fidèles fesaient paraître, surtout en apprenant qu'il avait été reçu ministre, » il avait résolu de descendre en Languedoc. En route il avait couru de

[1] N° 46, cah. II. (13 janvier 1716.)
[2] *Ibid.*

grands périls et n'avait dû son salut qu'à son sang-froid. Il venait d'arriver accompagné de Brunel [1].

On a peu de détails sur cette entrevue. Ces deux hommes ne s'étaient jamais vus, peut-être même Court ne connaissait-il pas de nom son intrépide interlocuteur. Ils eurent toutefois plusieurs conférences. Le jeune prédicant, avec abandon, avec chaleur, raconta ce qu'il avait fait et ce qu'il espérait faire; il montra la nécessité de réveiller les protestants et de les discipliner; il parla du Synode qu'il avait convoqué récemment, des règlements qu'il avait proposés et qu'on avait admis, et il supplia Roger de suivre les mêmes règles de conduite en Dauphiné [2]. Roger depuis longtemps était convaincu. A son tour, il communiqua ses pensées, fit part de son programme, raconta sa vie... Mais il fallut s'arracher aux douceurs de cette amitié naissante. L'Eglise réclamait les soins de ces deux apôtres. Ils se séparèrent.

Roger ne tarda pas à se rendre en Dauphiné. Il y trouva Corteiz qui revenait de Genève et décida avec lui de réunir un Synode. Le Synode se tint le 22 août : sept prédicants y assistaient [3]. Voici quelques-uns des règlements qui furent arrêtés :

« Les pères de famille seront exhortés à faire trois fois le jour la prière en commun avec leurs enfants et leurs domestiques. — On doit destiner au moins deux heures à la dévotion du dimanche, à laquelle tous ceux de la maison doivent se rendre.

[1] N° 17, vol. B. Mémoire sur le Dauphiné par Vouland. Ce curieux mémoire est très-exact.

[2] N° 36

[3] 1716.

— On doit reprendre en public après la première, la deuxième et la troisième admonition, tous ceux qui commettent des crimes noirs et scandaleux. — Les pasteurs doivent se rassembler de six mois en six mois, pour voir si tous ont eu soin de visiter les malades, d'ordonner les collectes pour les secourir, en un mot, s'ils ont rempli les devoirs de leur charge, sans reproche. — Les anciens exhorteront les fidèles d'avoir soin de tous les pasteurs que la divine Providence leur enverra tant pour leur sûreté que pour leur entretien [1]. »

Après la tenue du Synode, Roger continua ses courses, allant de Die à Châtillon, de Châtillon à la vallée de Bourdeaux. Il avait pour compagnon Rouvière. « Par tous les endroits où ils passaient, ils engageaient, autant qu'ils pouvaient, les chefs de famille et les hommes les plus sensés à former des consistoires, et à se soumettre à l'ordre conformément à la conclusion du Synode. » Vers la fin d'octobre, Bombonnoux et Corteiz prirent congé de leurs amis et descendirent en Languedoc. C'est en ce moment qu'un nommé Martel, qui arrivait de Suisse, et le jeune Pierre Durand vinrent trouver Roger et s'éprirent d'une vive admiration pour lui. Durand s'était cantonné dans le Vivarais; mais il franchit dès lors plusieurs fois le Rhône pour demander à l'expérience de son austère ami des conseils et des encouragements [2].

Antoine Court cependant avait visité les églises qu'il avait fondées sur les bords du Gardon. L'hiver approchait. A Nîmes, il s'était déjà senti souffrant. Une fièvre violente dont les accès duraient jusqu'à

[1] V. Coquerel, t. I, p. 33 et 34.
[2] V. Pierre Durand, etc., et nº 17, vol. B.

trente heures sans intervalle, se déclara tout à coup, et le retint immobile pendant cinq semaines. Dès qu'il se crut guéri, il reprit ses fonctions. Il était encore malade ; parfois il était saisi d'accès terribles, sur la route, en rase campagne. Sa volonté était impuissante à dompter le mal. Il continuait cependant à marcher, s'arrêtant ici et là, par les chemins écartés. Il n'avait point de cheval. Quand il ne pouvait plus avancer, et qu'il succombait sous la fatigue et la maladie, il priait deux hommes d'entre-croiser leurs mains, et il s'asseyait sur ce fauteuil improvisé. Un gîte lui était souvent offert dans une demeure amie. Mais que de fois, à peine s'était-il livré au sommeil, l'alarme était donnée ! Il fallait partir aussitôt. Un soir qu'après un violent accès de fièvre, il commençait à goûter un sommeil réparateur, son hôte aperçut un traître reconnu pour tel, qui rôdait autour de la maison. Il se précipite dans la chambre de Court, et le supplie de s'en aller. Nuit terrible ! Il était déjà tard ; au dehors tombait une pluie fine et pénétrante. Il dut partir, et tout frissonnant errer à travers la campagne à la recherche d'un abri. Après de longues souffrances, une maison hospitalière s'ouvrit enfin, non sans peine, et il put y terminer un sommeil si violemment interrompu et si nécessaire à sa santé [1].

De village en village, Court arriva à Anduze où il fit un petit séjour. Il y réveilla le zèle, tint des assemblées dans les caves et multiplia « le nombre de ceux qui donnaient gloire à Dieu par une profession moins

[1] N° 46, cah. II et III.

timide qu'auparavant, plus pure et plus publique de leur foi. » Aux approches des fêtes de Noël, toujours souffrant, il arriva à Saint-Jean-du-Gard.

L'année 1717 le retrouva à Saint-Hippolyte. Cette ville avait accueilli avec joie ses exhortations, et chez quelques amis il rencontrait une hospitalité toujours empressée. Il y revenait avec bonheur. Mais en ce moment, soit que la dernière assemblée, qu'il avait tenue en ce pays avec tant d'éclat, eût redoublé les colères de la cour, soit que son nom, autour duquel se ralliaient de plus en plus les réformés, fût devenu pour l'intendant une sorte d'épouvantail, il ne put y résider longtemps. Dès que le gouverneur, prévenu par les espions, connut son arrivée, il fit informer l'hôte, chez qui le jeune prédicant était descendu, qu'il savait tout et qu'il ferait veiller sur la maison. Court fut obligé de quitter cette demeure; il frappa à d'autres portes, mais aucune ne s'ouvrit. La peur des galères étouffait les meilleures intentions[1].

Court quitta la ville, et peu de temps après le canton. Il se dirigea vers Nîmes, parcourut les villages voisins, et convoqua quelques assemblées. Vers la fin du mois de février 1717, il repartit pour les Cévennes où devait se réunir, le 2 mars, un nouveau Synode.

Quelles conférences sérieuses et pleines de grandeur durent alors tenir sur les hommes et sur les choses les quelques prédicants qui avaient assisté à la réunion de 1715! Où en était l'œuvre? Quels obstacles avait-on rencontrés et quels appuis? Quelles mesures

[1] N° 46, cah. III.

fallait-il prendre? Pouvait-on espérer? S'était-on engagé dans une entreprise sans issue? Mille préoccupations absorbantes, et qui ne laissaient pas même une place aux récits des aventures personnelles. L'accomplissement de l'œuvre commune occupait toutes les pensées. Il paraît toutefois que les renseignements donnés furent bons, et que nul ne se plaignit d'avoir en vain lutté contre une tiédeur invincible, car le Synode, loin de prendre des mesures pour exciter le zèle des nouveaux convertis, en prit plutôt pour le modérer[1].

Au commencement de l'année en effet, au mois de janvier, Vesson avait tenu une assemblée du côté d'Anduze. Elle avait été surprise, et les troupes avaient fait soixante-douze prisonniers. Cette affaire avait eu un douloureux retentissement. Le Synode, sous le coup de cet événement, décida « qu'on n'accorderait aucun secours dans leurs souffrances à ceux qui se jetteraient aveuglément dans le danger soit en allant, soit en revenant des assemblées religieuses[2]. » Bien plus, et peut-être ceci à l'adresse de Vesson : « S'il arrive, ajouta-t-il, que quelque pasteur, par un zèle précipité et une chaleur inconsidérée, vienne à jeter témérairement ses frères dans le danger, il sera démis de sa charge, jusqu'à ce qu'il donne des preuves de sentiments plus sages, se conduisant selon la prudence chrétienne[3]. — Les pasteurs ne convoqueront les assem-

[1] *Recueil manuscrit des Synodes du dix-huitième siècle*. Communiqué par M. le pasteur J.-P. Hugues. — V. aussi Coquerel, t. I p. 35.

[2] *Ibid.*, art. III.

[3] *Ibid*, art. IV

blées que de huit jours en huit jours, si ce n'est dans le cas d'une dévotion extraordinaire, comme en un temps de jeûne ou de Cène. » — Il semble donc qu'on craignait plus les fâcheux effets d'une piété surexcitée que son affaissement.

Le Synode cependant nomma des prédicants pour administrer la Sainte-Cène. Ayant « réveillé, » il voulut sanctifier les âmes. Depuis de longues années cette cérémonie n'avait pu s'accomplir ; les dangers incessants, la crainte des surprises, l'instabilité d'une passagère sécurité avaient toujours empêché de la célébrer. Beaucoup de religionnaires désiraient participer à cette auguste commémoration. Il choisit donc Durand, Crotte et Court pour administrer la Cène « dans toutes les églises où la prudence le permettrait [1]. » Cette dernière décision prise, il se sépara. — Pour quelques-uns cette séparation devait être éternelle.

Au mois de décembre, Arnaud ayant convoqué près d'Alais une assemblée fut pris au retour par les soldats. On le conduisit à Montpellier, on le jugea, condamna, et le 22 janvier 1718, ce malheureux jeune homme, au milieu d'une grande affluence de monde, fut pendu à Alais. La cour continuait son système de répression. Mais à la silencieuse résignation des protestants et à l'héroïque sérénité du martyr, elle dut s'apercevoir qu'elle devenait, chaque jour, de plus en plus impuissante à arrêter le mouvement qui poussait les religionnaires à la revendication de leurs libertés confisquées [2].

[1] V. Coquerel, t. I, p. 35.

[2] N° 46. —Voici un fragment d'une complainte sur la mort d'Ar-

Cette mort attrista profondément les protestants, mais ne les découragea point. Quant aux compagnons d'Arnaud, loin de se laisser effrayer, ils redoublèrent d'activité. Court qui avait prévu de tels événements, et qui, fidèle à son programme, ne cessait de chercher à augmenter le nombre des prédicants, avait précisément sous la main un jeune homme insensible à la peur. Son nom était Bétrine. Il l'avait rencontré dans une de ses courses, et le voyant plein d'ardeur, il l'avait décidé à partager ses périls. Il le présenta au Synode du 17 février 1718, le fit examiner et recevoir proposant : Etienne Arnaud était remplacé. Cette même année, Court fit encore nommer un jeune homme « pour proposer la parole de Dieu. » On l'appelait : Pierredon [1].

naud. Nous devons à l'obligeance de M. le pasteur Auzière la communication de cette pièce.

« Il y a plus de trente années
Qu'il nous faut cacher dans les bois,
Pour voir la parole exposée ;
Encore nous faut tenir cois.

Lorsque nos ennemis nous trouvent
Dans les sacrés lieux assemblés,
Comme des enragés ils crient :
« Il faut qu'ils soient tous massacrés ! »

. . . Cependant, ô mes très-chers frères,
Qui l'Evangile annoncez
A tous ces généreux fidèles,
Dans ces temps de calamités,

Ne perdez au combat courage :
Dieu de Jacob vous soutiendra !
Nos épreuves et nos outrages
De son ciel il couronnera ! » etc.

. . . .
. . . .

[1] Synode du 21 novembre 1718 :
. . « A été eu personne Jacques Pierredon, du *mas* de Blanas, paroisse de Saint-Jean-du-Pin, lequel s'est présenté à l'assemblée

Mais déjà quelques-uns, soit dépit, soit désir immodéré d'indépendance, abandonnaient l'œuvre entreprise et reprenaient leur ancien genre de vie. Le Synode de 1718 avait été obligé, après une troisième admonition, de « déposer » Vesson comme schismatique et coupable de plusieurs fautes graves. Jean Huc de son côté n'était pas sans inspirer de sérieuses inquiétudes. Heureusement Corteiz venait d'arriver. La présence de cet homme énergique releva le courage d'Antoine Court un peu ébranlé par ces divisions naissantes, et qui se sentait comme isolé au milieu de ses compagnons.

Les Cévennes et le bas Languedoc avaient été déjà parcourus ; deux fois même on avait visité les églises du diocèse de Montpellier. Court fit un pas en avant et s'avança vers le haut Languedoc. Il n'était plus seul ; Corteiz l'accompagnait. Les deux prédicants allèrent à Cournonteral, Cournonsec, Villemane, Montagnac ; ils arrivèrent ainsi jusqu'à Bédarieux, dans le diocèse de Béziers. Depuis longtemps, ces pays n'a-

pour recevoir d'icelle l'approbation de proposer la Parole de Dieu. Laquelle, après avoir béni Dieu de son bon zèle et souhaité qu'il le comble de grâces, l'a reçu et lui donne permission de proposer dans toutes les églises où la Providence l'apellera, jusqu'à ce qu'il soit plus amplement examiné et installé dans la charge du saint ministère pour faire toutes les fonctions de cette sainte charge. Ainsi, la compagnie prie et exhorte toutes les églises où il sera appelé de le recevoir pour proposer la Parole de Dieu, et de lui accorder ce dont il aura besoin. Et c'est sur la condition qu'il acceptera les articles de tous nos règlements, et qu'il sera toujours du sentiment unanime de ses frères. »

Signé : Corteiz, pasteur ; — Court, pasteur et secrétaire ; Rouvière, J. Bétrine, J. Bombonnous.

(Pièce communiquée par M. Auzière).

vaient point entendu de pasteurs, ni vu passer ces hommes que le délire prophétique poussait à travers le Vivarais et les Cévennes; ils étaient restés en dehors des événements. Quand tout fut accompli, quand les meilleurs d'entre eux eurent été envoyés aux galères ou se furent expatriés, et qu'il parut ne plus rester la moindre place à l'espérance, ces nouveaux convertis avaient désespéré de l'avenir. Ils avaient fréquenté les Eglises et envoyé leurs enfants aux écoles; à peine quelques-uns d'entre eux, les vieillards, avaient-ils conservé dans leur cœur l'amour de la religion proscrite. Cette indifférence ne laissa pas que d'effrayer les deux prédicants. Plus d'une fois les portes auxquelles ils allèrent frapper se fermèrent devant eux, mais ils ne se laissèrent pas rebuter, et quand les maisons leur furent interdites, ils se réfugièrent à la campagne ou dans les cabarets. Un fâcheux incident put seul déterminer leur retour. On leur contestait souvent l'authenticité de leur mission; on leur demandait qui les avait établis prédicants. Un jour qu'ils abordaient le thème de leurs exhortations, on les pria de montrer leurs lettres de créance. Corteiz étonné montra de vieux papiers que lui avaient donnés des ministres réfugiés, mais Court l'arrêtant montra la Bible, et se prévalut de la mission qu'il tenait du Synode. Quel Synode? On n'en avait jamais entendu parler. Ils furent injuriés et chassés. Ils quittèrent ces pays et s'acheminèrent tristement vers les Cévennes où devait se tenir, le 3 mai, une nouvelle réunion synodale. En route, comme ils discutaient la valeur des moyens qu'ils pourraient employer pour obtenir des lettres de créance, un parti que Ro-

ger leur avait d'ailleurs recommandé s'offrit à leur esprit. Il fallait que l'un d'eux quittât la France et s'allât faire consacrer pasteur dans une Eglise étrangère. C'était périlleux, mais nécessaire. Le Synode interrogé approuva ce dessein, et Corteiz partit pour Genève chargé de lettres de recommandation pour Pictet et Léger, pasteurs et professeurs dans cette ville. On décida en outre qu'Antoine Court, au retour de son collègue, prendrait le même chemin dans le même but. Corteiz se dirigea donc vers la Suisse, et le jeune prédicant reprit ses courses dans le Languedoc.

Œuvre ardue que de « réveiller » les âmes ! Pour obtenir ce résultat on exhortait, on prêchait au Désert. Ce n'était pas suffisant. Le prêche faisait naître l'espoir, mais encore cet espoir fallait-il l'affermir, l'augmenter. Les prédicants, dans les premiers temps surtout où il n'y avait aucune organisation, ne pouvaient que rarement convoquer les assemblées, et si pathétiques que fussent leurs exhortations, l'impression qu'elles produisaient était bientôt effacée. Quels changements durables pouvaient opérer des sermons prononcés à de si longs intervalles? Les nouveaux convertis, sous le coup de mille vexations, les oubliaient facilement, et retombaient dans leur premier abattement. C'était une lueur dans leur ciel sombre. D'ailleurs, tous ne pouvaient et n'osaient se rendre aux assemblées. La classe bourgeoise se montrait peu disposée à braver pour le prêche des périls trop certains. Elle restait chez elle, se tenait à l'écart. Seul le pauvre peuple courait aux assemblées. N'ayant rien à per-

dre sinon la liberté et la vie, il exposait volontiers ces deux biens pour avoir la joie d'écouter ses ministres proscrits[1].

Voilà pourquoi à côté du culte public qu'ils tinrent toujours en grand honneur les prédicants recommandaient sans cesse aux religionnaires le culte caché et de famille. Lisez vos saints livres, disaient-ils; la prière est agréable à Dieu.

« Grand Dieu[2], que les cieux des cieux ne peuvent comprendre, mais qui as promis de te trouver où deux ou trois sont assemblés en ton nom, tu nous vois assemblés dans cette maison pour t'y rendre nos hommages religieux, pour y adorer ta grandeur et pour y implorer tes compassions. Nous gémissons en secret d'être privés de nos exercices publics, et de n'entendre point dans nos temples la voix de tes serviteurs. Mais bien loin de murmurer contre ta Providence, nous reconnaissons que tu pouvais avec justice nous accabler par tes jugements les plus sévères; ainsi nous admirons ta bonté au milieu de tes châtiments. Nous sommes sans temples; mais remplis cette maison de ta glorieuse présence! Nous sommes sans pasteurs; mais sois toi-même notre pasteur! Instruis-nous des vérités de ton Evangile. Nous allons lire et méditer ta parole : imprime-la dans nos cœurs! Fais que nous y apprenions à te bien connaître, et ce que tu es et ce que nous sommes; ce que tu as fait pour notre salut et ce que nous devons faire pour ton service; les vertus qui te sont agréables et les vices que tu défends; les peines dont tu menaces les impénitents, les tièdes, les lâches et les profanes, et la récompense glorieuse que tu promets à ceux qui te seront fidèles. Fais que nous sortions de ce petit exercice plus saints, plus zélés pour ta gloire et pour ta

[1] Antoine Court devait lui rendre plus tard un éclatant hommage.

[2] *Les Armes de Sion ou Prières sur l'état présent de l'affliction de l'Eglise.* Rotterdam, (1718.)

vérité, plus détachés du monde, et plus religieux observateurs de tes commandements. Exauce-nous par ton fils! »

Les protestants malheureusement n'avaient plus de livres. Bibles et psaumes avaient été brûlés. On en gardait pieusement sans doute quelques pages détachées, on récitait de mémoire les psaumes les plus connus et des passages entiers de la Bible, mais ces compagnons amis et inséparables qu'on rencontrait jadis les premiers dans la maison, et qui étaient les témoins mystérieux de toutes les peines et de toutes les joies, — ce livre surtout qui avait fait dire au poëte :

Tout protestant est pape une bible à la main.

ce livre manquait, et lui manquant, au milieu de cette désolation des choses, l'espérance insensiblement s'évanouissait. A cela s'attachait surtout un grave péril. Les religionnaires étaient des gens du peuple, grossiers, ignorants, sans instruction. Privés de ce livre qu'ils croyaient divinement inspiré et auquel ils en appelaient comme au seul Maître, ils pouvaient en s'abandonnant aux rêveries de leur imagination tomber dans un mysticisme dangereux. Ne conversant plus avec la Bible, il était à redouter qu'ils voulussent converser directement avec Dieu. Crainte nullement chimérique! Déjà on pouvait entendre exposer de bizarres théories sur l'Inspiration. Les inspirés étaient recherchés, honorés; ils avaient leurs partisans. De toutes façons il fallait donc remettre les protestants en face de la Bible. « La nécessité des livres est grande, » écrivait un jour Antoine Court; cette affirmation sous

mille formes se reproduit dans ses lettres et dans celles de Corteiz. Mais comment se les procurer? Le pays était trop pauvre pour les acheter de ses deniers, et la surveillance des ennemis trop active pour les laisser pénétrer librement.

Les réfugiés avaient souvent réussi à faire parvenir à leurs frères quelques ouvrages. On s'adressa encore à leur générosité et on les pria de multiplier leurs dons. La Suisse et la Hollande se firent remarquer par leur empressement à répondre à cet appel. « M. Basnage, écrivait le pasteur Vial, m'a mandé qu'il vous envoie des livres par la voie de Genève et d'autres endroits, aussi bien qu'à nos frères du Poitou. J'ai même su que les Etats de Hollande ont fait un petit fonds pour ce sujet, cela m'a fait soupçonner qu'à l'avenir vous aurez peut-être moins besoin de ceux que nous vous envoyions ci-devant. Cependant nous ferons à cet égard-là tout ce que nous pourrons, et quand vous n'en pourrez pas tirer d'ailleurs, vous n'aurez qu'à m'écrire [1]. » Ces livres étaient des Testaments et des psautiers, — des Testaments surtout, puis des ouvrages de morale, des traités sur la Cène, les catéchismes de Drelincourt, d'Osterwald, de Superville ou de Saurin, le *Préservatif contre la corruption* ou *Traité des sources de la corruption*, par Osterwald; l'*Indifférence des religions*, par Pictet, ou bien encore la *Manne mystique du Désert*, la *Morale* de Pictet et sa *Théologie*, les *Sermons* de Claude, l'*Exposition des quarante articles de la confession de foi* [2]. Quant à

N° 1, t. II, p. 158. (1719.)
N° 7, t. II, p. 168, et n° 17, vol. G, n° VI.

faire pénétrer ces ouvrages en France, de hardis colporteurs s'en chargeaient. Les difficultés et les périls étaient grands, mais ils en triomphaient. Avec leurs ballots, un beau jour, ils passaient la frontière, arrivaient, déposaient leur précieux fardeau en lieu sûr et repartaient. Lorsque les prédicants possédaient quelques livres, après le prêche ou dans leurs courses, ils les distribuaient aux fidèles. C'était la « manne divine. » Tous, pour en avoir, se précipitaient, se ruaient; ils mettaient de la fureur à obtenir une bible, des psautiers, des catéchismes. « Il me serait difficile, écrivait Corteiz, de vous dire où se distribuèrent (ceux) que votre bonté me donna. J'en ai laissé un peu partout, et si j'eusse voulu croire le monde, je les aurais tous laissés à la première paroisse [1]. » Un sermon d'Antoine Court qui avait été imprimé à Genève, fut distribué le jour de sa consécration; on se l'arracha. Les livres malgré tous les efforts étaient cependant si rares qu'en aurait-on eu « mille quintaux » on les aurait distribués en moins d'un mois. Dans cette pénurie, on résolut de faire apprendre par cœur le plus court et le plus important de tous ces ouvrages, celui qui résumait les choses de la foi, et paraissait l'asseoir sur des bases solides. Le Synode pria les pasteurs d'interroger les fidèles sur le catéchisme, tant dans les assemblées que dans les maisons particulières. Le catéchisme choisi fut celui de Drelincourt [2].

Un autre moyen pour affermir les religionnaires dans leur foi et exciter leur zèle fut de les rappeler

[1] N° 17, vol. G, p. 1. (1716.)
[2] *Ibid.*, p. 383. (1721.)

tous, par une même mesure, au sentiment de leurs communs péchés. Si la persécution se déchaînait, croyaient-ils, si leurs ennemis les attaquaient sans trêve ni repos, c'est qu'ils avaient offensé Dieu. Il fallait donc apaiser la divinité, pour échapper aux mains des persécuteurs. Ce fut l'origine des jeûnes généraux. Dans les premiers jours de l'année, et toutes les fois qu'il y avait à déplorer un grand malheur, les religionnaires de la province entière se mettaient en prières et jeûnaient. C'étaient des jours solennels de deuil et de recueillement. Les Synodes fixaient la date de ces grandes et pieuses fêtes. Les prédicants couraient alors le pays et convoquaient le plus grand nombre d'assemblées qu'il leur était possible. Des discours d'exhortations étaient écrits et distribués dans les églises que les ministres n'avaient pu visiter.

« O étrange et impie aveuglement! écrivait Antoine Court. On ne voit pas de changements, point de réformation. Endurci qu'on est dans le crime, vendu au péché, on persévère, on persiste à offenser l'Etre suprême. Indolent et insensible à ses coups les plus terribles, on ne pense pas à les détourner de dessus ses têtes criminelles, mais plutôt à satisfaire les passions infâmes qui les attirent et qui les irritent! Quelles larmes, quelles lamentations, quels gémissements ne mérite pas une conduite de cette nature! Mais quels nouveaux sujets de larmes n'est-ce pas pour nous, M. F., de voir nos Eglises, nos sanctuaires dans la poudre, nos assemblées dissipées, nos ministres bannis, nos chandeliers éteints, nos saintes Tables renversées, nos exercices de dévotion condamnés à un éternel silence, nos généreux athlètes enfermés dans d'étroites prisons ou enchaînés sur des galères, et enfin nos lumignons fumants, nos tisons sauvés de la grande incendie menacés du fleuve que le dragon roux fait sortir de la gueule pour submerger l'épouse

qui fait sa demeure dans le Désert!... Prosternons-nous... en présence du Dieu fort, avec les larmes aux yeux, la douleur dans le cœur et les prières dans la bouche ; disons tous d'une voix : « O Dieu! sois apaisé envers nous qui sommes pécheurs! Nous le confessons, nous l'avouons, Seigneur, nous avons péché contre toi, nous avons commis l'iniquité, nous avons été rebelles, nous avons fait méchamment, nous nous sommes détournés de ta loi... » Si nous nous humilions, mes C. F., de cette manière, en la présence de Dieu, si nous sommes véritablement repentants de nos fautes, si nous sommes bien résolus de garder désormais les ordres de sa justice, si nous exécutons de bonne foi les résolutions que nous aurons prises, si nous fesons du moins tous nos efforts pour conformer notre vie aux préceptes de l'auteur de notre morale, je ne doute point que Dieu ne se repente, pour me servir de l'expression d'un prophète, du mal qu'il a projeté de nous faire, qu'il ne détourne les jugements dont il nous menace et qui semblent prêts à fondre sur nous, qu'il ne change nos jours d'amertume en des jours de joie et d'allégresse, qu'il nous réjouisse au prix des jours qu'il nous a affligés, et que quand il voudrait bien nous laisser encore, pour des raisons de sagesse, dans l'état où nous sommes et nous rappeler même à la mort par le fléau de la peste, qu'il ne nous donne toute la force nécessaire pour sortir heureusement avec gloire et avec salut de ces terribles épreuves[1]. »

C'est ainsi, par le prêche, par le culte de famille, par le livre, par les jeûnes, qu'Antoine Court et ses collègues arrachaient les nouveaux convertis à leur tiédeur ou à leur abattement. En certains lieux, quelques protestants leur ouvraient les voies et les aidaient dans leur tâche. Il y avait de ces hommes ici et là, dans les Cévennes surtout. Mais ils étaient rares ceux qui, comme Duplan, inaccessibles à la peur et à la fai-

[1] N° 7, t. I, p. 34.

blesse, abandonnaient le soin de leurs affaires privées pour se consacrer tout entiers à leurs coreligionnaires. — Ce gentilhomme d'Alais, instruit, pieux, un peu mystique, dévoué au protestantisme, avant même qu'Antoine Court eût commencé son œuvre, avait organisé dans sa ville natale une petite Eglise. Il allait voir ses frères, les consolait et les soutenait; il priait avec eux, secourait leurs malades, les exhortait, prêchait devant eux. Aussi son nom était-il entouré de respect, et son influence considérable. Duplan entra vers 1715 en relations avec Court. Le jeune prédicant s'inclina sans peine devant l'autorité de cet homme qui avait pour lui le talent, la fortune et la piété. Il écouta ses recommandations, se confia en son expérience, et, comme leurs projets étaient les mêmes, il ne prit aucune détermination qu'il ne l'eût consulté. Duplan de son côté l'encouragea, loua son ardeur, et s'employa tout entier à aplanir devant lui les difficultés. Et à vrai dire, dans cette grande œuvre de restauration religieuse entreprise par Antoine Court avec tant de vaillance et conduite avec tant de fermeté, il ne fallait rien moins que les chaleureuses exhortations de tels hommes, leur appui et leurs conseils, pour réconforter sa volonté qui parfois défaillait devant des difficultés pour tout autre insurmontables.

Corteiz cependant était arrivé à Genève. Il avait remis ses lettres de recommandation, mais les personnes à qui elles étaient adressées n'avaient pu se rendre à ses désirs. Elles avaient craint que l'éclat d'une consécration publique n'excitât contre la petite répu-

blique les colères du gouvernement français [1]. Une conférence secrète avait été tenue, et on y avait résolu d'envoyer Corteiz à Zurich. Les pasteurs de cette ville étaient en effet dévoués à la cause des églises françaises.

Il partit. Les lettres qu'on lui avait remises pour les Messieurs de Zurich étaient pressantes ; elles ne purent toutefois que difficilement vaincre leurs irrésolutions. Pourquoi l'envoyait-on de si loin ? Si on le recevait pasteur, il leur arriverait de tous côtés des jeunes gens pour être reçus ; ils ne voulaient recevoir que ceux qui avaient fait leur « apprentissage » dans leur ville ; les magistrats verraient leur complaisance de mauvais œil ; ils avaient de méchants voisins ; mille autres arguments [2]. Corteiz finit par triompher de leurs scrupules, et fut enfin examiné. Il dut répondre pendant trois jours aux demandes qu'on lui fit sur les textes les plus importants de l'Ecriture, et prêcha avec un grand succès. Ces épreuves terminées, il reçut sa lettre d'ordination. Le but de son voyage était atteint.

Dans cette ville, il avait fait imprimer un sermon d'Antoine Court et sur la première page du livre, en manière de préface, il avait mis une dédicace à la mère de son jeune collègue. Dès qu'il fut de retour à Genève, il le fit mettre en vente, et déjà quelques colporteurs le vendaient dans les rues, lorsque les magistrats,

[1] C'avait été cette même crainte qui, en 1712, avait empêché Berne de consacrer Roger. « . . . On trouvait deux difficultés pour le recevoir ministre pour revenir en France : l'une qu'ayant établi un ordre qui portait qu'on ne pouvait pas recevoir un ministre qui ne possédât pas les termes originaux (les langues) ; l'autre, qu'étaut alliés ou voisins d'une puissance aussi redoutable que la France, ils craignaient de s'attirer des affaires en ordonnant des ministres pour y aller prêcher »

[2] N° 1, t II, p. 25. (1718.)

l'ayant appris, en prohibèrent tout à coup la vente. Ce fut pour lui comme une révélation; il comprit alors combien était illusoire l'indépendance de Genève en face de la France. Il resta néanmoins quelque temps encore dans cette ville, et au mois de novembre 1718, après une absence de cinq mois, il rentra dans les Cévennes.

Le jour de son arrivée fut un jour de grande joie. Un rendez-vous général fut aussitôt donné, et toutes les églises officiellement établies y envoyèrent des députés pour le féliciter de l'heureux succès de son voyage[1]. Court demanda alors un congé. Il voulait, à son tour, comme il avait été convenu, aller en pays étranger demander la consécration. Mais le Synode fit des objections. La saison était avancée; — il y avait mille périls; — s'il lui arrivait un accident, quel désastre pour l'Eglise! D'ailleurs, Corteiz ne pouvait-il présider cette cérémonie?

Cette dernière raison parut déterminante. Il fut résolu qu'on ferait consacrer Court par son collègue. Un vieillard, homme distingué par sa piété et ses lumières, Colom, fut adjoint à Corteiz pour interroger le jeune prédicant. L'examen roula sur divers articles de théologie et sur quelques-unes des matières controversées entre protestants et catholiques. Court s'en tira avec honneur et fut admis. Le 21 novembre 1718, eut lieu la consécration[2].

Ce fut une imposante cérémonie. La nuit était tombée; dans la plaine, les protestants accourus des églises

[1] N° 7, t. I, p. 235

[2] N° 46, cah. IV

environnantes étaient assis, en prières. Court se leva et fit lui-même un discours sur les devoirs du ministère. « Il y traita de la nécessité et des avantages de la prédication ; il releva la gloire de la Providence qui, touchée enfin des malheurs de l'Eglise en France, lui suscitait des ministres dans les temps même que ses ennemis étaient le plus acharnés à sa ruine ; il demanda enfin le secours des prières de toute l'assemblée pour obtenir la grâce de remplir avec un nouveau zèle le grade dont il allait être revêtu, et toutes les vertus nécessaires pour le pouvoir faire avec succès. » Paroles touchantes qui faisaient fondre en larmes l'auditoire. Quand il eut achevé son exhortation, il se mit à genoux ; Corteiz s'approcha, puis élevant sur sa tête une bible, au nom de Jésus-Christ et par l'autorité du Synode, il lui donna le pouvoir d'exercer toutes les fonctions du ministère [1]. Des cris de joie éclatèrent alors de tous côtés. Ainsi, après tant d'années d'oppression et de souffrances, une religion proscrite se relevait de ses

[1] « L'acte qui lui fut délivré par ordre du Synode, portait qu'on l'avait entendu proposer l'espace de trois ans et demi, avec beaucoup d'édification (on voulait dire des Cévennes, où le Synode se tenait) ; qu'on n'avait rien trouvé dans sa conduite et dans ses mœurs qui fût indigne d'un ministre de l'Evangile ; que le Synode, composé d'environ soixante pasteurs, proposants ou anciens, avait souhaité unanimement qu'il fût examiné sur la théologie, et qu'il proposât, dans une assemblée publique, pour être ministre ; que dans cet examen on avait trouvé qu'il avait une doctrine très-conforme à l'analogie de la foi et aux règles que la sagesse de Dieu avait établies dans son Eglise, et que son zèle et son affection pour la religion étaient tout à fait singulières. Ainsi continuait-on dans l'acte : Nous lui avons donné et conféré l'ordination au saint ministère selon la manière de l'imposition des mains ordonnée dans la Parole de Dieu, et pratiquée dans nos Eglises réformées, pour prêcher la pure parole de Dieu, administrer les saints sacrements de baptême et de la sainte Cène, et

ruines, et librement, dans la solitude du Désert, consacrait à son service de ses mains défaillantes les hommes qui devaient lui rendre sa prospérité première! Au milieu de ces transports, Colom s'adressant à l'assemblée, s'écria : « M. F., nous couronnerons une solennité qui met le comble à nos vœux, qui remplit nos âmes d'une joie si vive et si juste, nous la couronnerons par le chant des paroles du psalmiste, tiré du psaume CII. »

En registre sera mise
Une si grande entreprise,
Pour en faire souvenir
A ceux qui sont à venir,

Et la gent à Dieu sacrée,
Comme de nouveau créée,
Lui chantera la louange
De ce bienfait tout étrange.

Peu à peu les derniers chants lentement s'éteigni-

exercer la discipline ecclésiastique et tout ce qui en dépend. Cette imposition des mains, ajoutait-on, est fondée : 1° Sur sa vie édifiante; 2° Sur la sûreté de sa doctrine; 3° Sur la manière de bien exposer la Parole de Dieu; et enfin sur la demande générale qui en a été faite. Ces rares qualités, disait Corteiz, se trouvant en lui, par un commun consentement des préopinants, des anciens et du troupeau, je lui ai imposé les mains et donné la main d'association. On finissait par des vœux qu'il plût à Dieu de le sanctifier par son Saint-Esprit, de le préserver de la main cruelle des ennemis; de lui être toujours un soleil et un bouclier; de faire réussir son ministère à la gloire de son grand nom, à l'avancement du règne de son Fils, et au salut des âmes. La souscription faite : Donné en Cévennes, le 21 novembre 1718. L'acte n'était signé que par Pierre Corteiz, ministre; Jacques Bombonnoux, Jean Rouvière, Betrine et Pierredon, proposants. L'usage n'était point de faire signer les députés des Eglises, crainte que si les pièces signées venaient à se perdre ou à tomber entre les mains des ennemis, on ne fît à ces députés des affaires fâcheuses » N° 46, cah. IV

rent, les fidèles se dispersèrent, et la campagne retomba dans le silence de la nuit. Un nouveau pasteur venait de se vouer au service des Eglises sous la croix [1] !

Court presque aussitôt, — c'était vers la fin de l'année 1718, — se mit à parcourir les Céveunes et les églises du Bas-Languedoc. Les premiers mois de l'année suivante furent consacrés à visiter la Lussanenque et les autres églises que Corteiz avait momentanément confiées à ses soins. Il trouva partout le nombre de fidèles accru, partout il vit les religionnaires aguerris, pleins de zèle et de dévouement à la cause commune [2].

Le haut Languedoc de son côté cédait aux efforts des prédicants. Après avoir presque chassé Court et son collègue, il appelait Corteiz et réclamait sa présence. Celui-ci accompagné de Rouvière allait « de foires en foires, » de Montpellier à Montagnac, de Montagnac à Villeneuve ; il poussait même jusqu'à Bédarieux, et parlait d'aller jusqu'à Saint-Affrique.

« Nos affaires, écrivait-il, sont au contentement de tout le monde. »

Et, ailleurs :

« Toute la montagne donne présentement gloire à Dieu Quelques livres parsemés ont réveillé un grand nombre d'âmes qui dormaient, tellement que les noises, les discordes, les procès, les querelles commencent à perdre leurs forces ; mais surtout la jeunesse travaille avec empressement à croître leurs lumières et leurs connaissances, tellement que le curé des Plan-

[1] N° 46, cah. V et VI.
[2] N° 17, vol. G, p. 1.

tiers, proche Villeraugues... un jour de dimanche, se prit à pleurer, disant que tout d'un coup son église était devenue déserte, mais que le seigneur évêque en serait informé. Quelques lâches en furent intimidés; mais la jeunesse bénissait le ciel qui les avait éclairés [1]. »

Les livres avaient fait cela, mais aussi la contagion du succès et les exhortations. La double consécration de Court et de Corteiz avait eu un grand retentissement. « Cette imposition des mains que mon collègue et moi avions reçue, dit Court, aida beaucoup à réveiller le zèle des protestants. Nos Eglises s'augmentaient et en nombre et en membres. Nos travaux se multipliaient aussi [2]. » Ils se multiplièrent tellement et devinrent si absorbants, que les deux hardis prédicants furent obligés de partager la province en deux districts : celui des hautes et celui des basses Cévennes et du bas Languedoc. Corteiz prit le premier pour champ de son activité et Court le second.

Une calamité vint augmenter leurs travaux. En 1720, la peste éclata. Le terrible fléau pénétra avec une incroyable rapidité en Provence et en Languedoc, et fit dans ces contrées d'horribles ravages. En vain prit-on les plus minutieuses mesures pour circonscrire le mal. Les villes furent mises en état de siège, portes fermées et commerce interdit, un cordon sanitaire fut établi et les soldats reçurent l'ordre de fusiller quiconque essayerait de le franchir. Cependant en deux jours, il y eut quinze cents morts à Marseille; Toulon et Arles furent ravagées; Alais et Montpellier comptè-

[1] N° 17, vol. G, p. 28. (1719.)
[2] N° 46, cah. V et VI.

rent de nombreuses victimes, et Lyon même ne fut pas à l'abri du fléau [1]. Les religionnaires du Languedoc firent preuve dans ces terribles mois d'un redoublement de piété. Cette peste n'était-elle pas un châtiment de Dieu? N'avait-elle pas été envoyée par l'Eternel pour se venger de l'oubli coupable où son peuple l'avait laissé? « Quand je fais réflexion, s'écriait un protestant, que j'ai employé vingt-trois ans que j'ai passés sur la terre à des choses vaines et inutiles, que mon état est pitoyable! — Oh! assistez-moi de vos bonnes et pieuses prières [2]. » Les prédicants avaient conseillé de suspendre momentanément la convocation des assemblées; ils furent obligés de les reprendre. Tel était l'élan de la piété, que tout le monde courait au Désert. « La crainte de la mort, dit Corteiz, que la peste donnait, servait beaucoup à l'augmentation du courage et du zèle de nos peuples. »

Antoine Court avait monentanément quitté la France [3]. Corteiz resté presque seul depuis son départ, ne pouvait plus suffire à la tâche [4]. « J'ai une pleine poche de lettres, écrivait-il, qui toutes demandent réponse; d'autre part je suis accablé tous les jours par de nouvelles visites; j'ai beau demander qu'on ne me fasse voir à personne, ceux chez qui je suis logé ne peuvent résister aux sollicitations [5]. » Il se multi-

[1] Ajoutez qu'à Lyon la misère devint telle que les rues se remplirent de mendiants. N° 1, t. II, p. 241. (1721.)

[2] N° 1, t. II, p. 625. (1721.)

[3] V. plus loin, chap. VII.

[4] De fâcheuses divisions, dont on verra plus loin le détail (chap. III, p. 101, et chap. VI), avaient diminué le nombre des prédicants.

[5] N° 17, vol. G. Journal de Corteiz. — V. aussi n° 1, t. II.

pliait cependant. Il battait le pays, convoquait les assemblées, organisait les consistoires et célébrait la sainte Cène.

Heureusement il recruta en ce moment même deux collègues. Au Synode de 1720, un jeune homme, nommé Gaubert, fut reçu proposant [1], et l'année suivante un autre jeune homme, nommé Roux [2].

Les gouverneurs ne s'occupaient plus des protestants, et les soldats restaient jour et nuit dans leurs cantonnements : l'œuvre du « réveil » continua avec plus de succès. Les églises de la Lozère, Florac, le Pont-de-Montvert, Saint-Julien-d'Arpaon, Cassagnas, « firent de grands progrès et se relevèrent par une merveilleuse assistance de Dieu. » Les « tièdes » de Saint-Germain reprirent courage. On fut obligé d'augmenter le nombre des anciens des églises de Lasalle, Saumane et Alais. La ville même de Ganges, longtemps indifférente, renaquit à la foi [3]. Pierre Durand vint en Languedoc pour prendre connaissance des

[1] N° 1, t. II, p. 342. — « Le 13 décembre de la dite année, dit aussi Corteiz, M. Jean Gaubert, natif d'Arphy, paroisse d'Aulas en Cévennes, fut reçu en plein Synode, proposant. Après un sérieux examen, il fut admis pour prêcher l'Evangile, comme les autres proposants, sans toucher aux sacrements. »

[2] « Le 22 mai 1721, ledit François Roux, natif de Cavagnac (Caveirac) en Vaunage, se présenta pour être examiné en vie et mœurs et doctrine, afin d'être admis dans le corps des proposants. »

[3] « . . . Sur les bords de l'Hérault, écrit Corteiz, il y a une petite « villette nommée Ganges, habitée depuis la Réformation par des pro- « testants, mais qui s'étaient si fort relâchés dans ces dernières an- « nées, qu'on n'avait encore pu réveiller leurs consciences. Mais par « le secours céleste, l'année 1721, la prédication y a produit un effet « admirable. On y a vu le zèle s'augmenter, le vice se ralentir, les « cabarets ne furent plus tant visités, ni les livres de piété tant né- « gligés... » N° 17, vol. II , p. 513. Relation historique, etc.

règlements qui étaient en vigueur et les appliquer en Vivarais.

En 1722, la communauté de Montaren et les églises de la montagne du Bouquet, près d'Uzès, se réveillèrent à la voix de Corteiz. Ce dernier, infatigable, passa l'année à courir le pays. Il se rendit à Canaules, à Sommières « dont quelques Messieurs blâmaient les assemblées [1], » à Manoblet, Lasalle, Saint-Jean-du-Gard, à Peirolles, Saint-Roman, Sadorgues, Saint-Martin-de-Saumane, à Saint-André-de-Gabriac, aux Plantiers, à Cassagnas, aux Beaumes, à Saint-Germain, Saint-Julien, Saint-Privat, au Collet de Dèze, à Saint-Hilaire, Saint-Michel, prêchant partout où on l'en priait, dans les bourgs, dans les hameaux, établissant des consistoires et administrant la Cène. Au mois de septembre, il revint à Nîmes, et c'est à Boucoiran, petit village sur la route, qu'il rencontra Antoine Court, de retour de Genève. Il s'arrêta peu de temps avec lui et continua sa course. Il visita Saint-Quentin, Saint-Laurent, Fontamèche, Lussan, Vendras…

« . . . Quelques résidus des fidèles de la ville de Bagnols, proche Uzès, ayant appris que les fidèles du Pin s'étaient assemblés pour donner gloire à Dieu, m'envoyèrent un exprès pour me dire que leur ville était autrefois une Eglise considérable, mais qu'à faute de la prédication de l'Evangile ces pierres mystiques s'étaient disjointes, et qu'elles servaient à former une Eglise idolâtre. On ne voit, me dirent-ils encore que mariages bigarés, que bénitiers dans les manoirs, qu'empressement à se rendre dans la dévotion romaine. Quel remède à un si grand

[1] N'est-ce pas à cette date qu'il faut placer la lettre adressée par les habitants de Sommières? V. Pièces et documents, n° IV.

malheur? Je leur répondis que je ne voyais pas de remède plus efficace et plus souverain que de leur porter le flambeau de l'Evangile., la lumière de la Parole de Dieu... »

Malheureusement il ne put aller à Bagnols, et il ajoute : « J'ai appris avec douleur qu'ils croupissent encore dans leurs erreurs. » Aux fêtes de Noël, il se rendit enfin à Nîmes qui était comme le rendez-vous général, et donna la Cène « dans une chambre secrète de la ville, à environ quatre-vingts personnes distinguées. »

L'année 1723 s'ouvrit sous les plus favorables auspices. Antoine Court et Corteiz recommencèrent à parcourir le Languedoc avec un succès croissant. Les églises de la Lozère furent définitivement constituées. Le Vivarais accepta les règlements du Languedoc.

« Dans le mois de septembre, dit Corteiz, M. Rouvière et moi nous allâmes en Vivarais. Nous y assemblâmes les prédicateurs avec un nombre considérable de personnes distinguées qui ont du zèle et de la piété; après avoir imploré le secours de Dieu et représenté la nécessité d'un ordre dans l'Eglise, et que ces MM. en eurent convenu, nous rangeames les paroisses en églises... La mémoire ne me fournit pas combien il y a d'églises dans le Vivarais; toutefois, il me semble qu'il y en a vingt-quatre[1]... »

C'est ainsi que le protestantisme se fortifiait dans la montagne « et que les prêtres perdaient toute espérance de voir jamais la religion protestante rangée dans l'Eglise romaine. »

[1] V. plus haut p. 26 les règlements du Vivarais.

Les nouvelles du Dauphiné étaient malheureusement moins satisfaisantes. Roger, cet homme infatigable qui aurait fait « cent lieues par jour sans se lasser, » courait en tous sens les vallées et les montagnes du Dauphiné, réchauffant la piété, rétablissant l'ordre, convoquant des assemblées, cherchant à recruter des ouvriers pour son périlleux labeur. Il allait surtout des frontières du Comtat jusqu'à l'Isère, et depuis Die jusqu'à Valence. Il n'avait d'autre auxiliaire qu'un tout jeune homme qui ne prèchait pas encore et ne devait commencer à prêcher qu'en 1718; son nom était Villeveyre. Parfois Brunel, quittant le Vivarais, venait lui offrir son concours, mais rarement et pour un espace de temps plus ou moins court. Roger était seul, isolé; il ne pouvait suffire à la tâche. En certains endroits cependant, comme dans la vallée de Bourdeaux, il était parvenu à former de florissantes églises. Mais des imprudences qu'il n'avait pu empêcher avaient tout perdu. Aussitôt en effet que les religionnaires apprenaient qu'il était dans leurs quartiers, ce n'étaient plus qu'allées et venues; ils disaient même hautement qu'ils allaient aux assemblées. Que fit-on? On écrivit à la cour qu'il se formait de gros attroupements, et que les protestants y venaient en armes. La cour ordonna de sévir et le commandant de la province, le comte de Médavid, envoya à Bourdeaux un bataillon du régiment de Navarre. Le pays fut traité en pays conquis. Les soldats firent mille ravages, maltraitèrent le pauvre peuple, s'installèrent dans les maisons et violèrent les femmes. C'était un souvenir des dragonnades. Lorsque le pays fut ruiné, ils partirent. Dans cette

expédition sept maisons avaient été rasées. Roger et Villeveyre, effrayés, avaient dû se retirer dans des lieux écartés et n'osaient plus convoquer des assemblées. La province était dans la terreur. Cela se passait en 1719 [1].

Si tristes qu'eussent été ces événements, il était néanmoins manifeste que le protestantisme redressait la tête, non-seulement en Dauphiné, en Languedoc, mais encore dans toutes les provinces du royaume [2].

Les religionnaires de la Provence, à la voix de Roger, commencèrent à donner des signes non équivoques de leur fidélité à la religion. « Alors, la contagion affligeant la Provence, le zèle des réformés se réveilla, et les assemblées furent plus nombreuses ; on chantait dans les bourgs, et dans les villes et villages hautement les louanges de Dieu [3]. »

En 1722, un jeune prédicant, dont on ne sait que le nom, Chapel, parcourut le comté de Foix. Partout où il passa, il trouva les protestants bien disposés. Les assemblées qu'il réunit comptèrent jusqu'à trois cents personnes, et chaque jour il vit augmenter le nombre des assistants [4].

[1] N° 46, cah. 1. Nous retrouverons plus loin Villeveyre. V. tome II, chap. IV, p. 99. — V. aussi *Les Guerres de religion et la Société protestante dans les Hauter-Alpes*, par M. Charonnet, p. 507. In-8.

[2] Bien des documents malheureusement nous manquent à l'appui de ce que nous avançons. Le fait n'en est pas moins certain. Le peu de preuves que nous possédons nous montre avec évidence que, partout où le protestantisme comptait des adhérents avant la Révocation, les religionnaires, qui étaient restés, persévérèrent dans leur foi et choisirent l'année où Louis XIV mourut pour donner des signes éclatants de leur fidélité.

[3] N° 17, vol. B.

[4] N° 1, t. II. (Juin 1722.)

Dans l'Agenais, après la mort de Louis XIV, la persécution sembla se ralentir. Le culte de famille se célébra avec moins de crainte et quelques petites réunions nocturnes furent même tentées. C'était le prélude des grandes assemblées du Désert [1].

En Bretagne, plusieurs nouveaux convertis s'employèrent courageusement « à ramener leurs frères à leurs anciennes convictions, et à les fortifier en secret par des entretiens, des lectures, et une sorte de culte privé, dans une foi qu'ils n'avaient jamais au fond abandonnée. » Chose curieuse! Ce mouvement fut exclusivement laïque; ce furent des gentilshommes, des négociants, des artisans, des femmes même qui s'y employèrent. En 1715 déjà, un M. de Touvois, fils du marquis de Crux, fut accusé de prêcher à Saffré dans le château qu'il occupait. « J'ai appris, écrivait-on à l'intendant Ferrand, qu'il lui arrive quelquefois, après le repas, d'appeler dans sa chambre tous les domestiques et de leur faire des prédications. Le fait est notoire, et j'estime qu'il conviendrait que vous preniez la peine, Monsieur, de le mander pour lui défendre de prendre cette liberté. » Quelques années plus tard, en effet, Touvois et d'autres nouveaux convertis furent l'objet de rigoureuses mesures. « Cet exemple, écrivait l'intendant, contiendra les nouveaux convertis qui se donnent trop de licence depuis quelque temps [2]. »

En Picardie, depuis la fin de 1714, des réunions

[1] *Chronique des Eglises réformées de l'Agenais*, par M. A. Lagarde. Toulouse (1870).

[2] *Essai sur l'Histoire des Eglises réformées de Bretagne*, par M. Vaurigaud. Tome III, p. 195, 198. Paris. (1870.)

se tinrent dans une caverne située près de Templeux-le-Guérard. Pour se mettre à l'abri du froid, disaient les religionnaires. Pour prier Dieu, assuraient les curés. Une nuit du mois de mai, tandis que le village dormait, la maréchaussée accourut, les maisons furent fouillées, et quatre habitants conduits en prison [1].

Dans l'Aisne, il est certain qu'il y avait encore des religionnaires et qu'ils commençaient de s'agiter, car on voit, en 1725, qu'un nombre considérable d'entre eux furent obligés de s'expatrier pour échapper aux rigueurs de l'édit de 1724 [2].

Lorsque Antoine Court, en 1715, convoquait le premier Synode, de nombreuses assemblées se tenaient déjà dans le Poitou. En vain Chebroux, un des subdélégués de l'intendant faisait peser sur le pays « sa lourde main de fer, » il ne pouvait accabler les Nivet, les Begniers, les Marbœuf, les Berthelot, tant d'autres prédicants qui n'avaient cessé depuis la Révocation de courir le pays [3]. Nivet fut pris. « Que fera le petit troupeau, lui dit Chebroux, maintenant que nous tenons son pasteur ? » Mais lui fièrement : « Ne vous mettez pas en peine du petit troupeau, Monsieur, il a un pasteur qui est à couvert de toutes vos recherches et qui ne l'abandonnera pas. » Et comme Chebroux riait : « Vous riez à votre aise, mais il n'en

[1] *Histoire des protestants de Picardie, particulièrement de ceux du département de la Somme*, par M. Rossier. Paris. (1861.)

[2] *Essai historique sur les Eglises réformées du département de l'Aisne*, par M. Douen. p. 126. Paris. (1860.)

[3] C'étaient, comme dans le Languedoc, de simples paysans. Nivet l'était. Jean Marbœuf était un laboureur d'une mémoire prodigieuse, qui avait appris un grand nombre de sermons, et les récitait. Berthelot semblablement.

sera pas toujours de même. Un jour nous paraîtrons vous et moi devant un tribunal plus équitable que celui que vous occupez maintenant. Alors s'accompliront ces paroles : Vous êtes bienheureux, vous qui pleurez à présent parce que votre tristesse va se changer en joie; mais malheur sur vous qui riez maintenant, car votre joie se convertira en deuil[1]. » Le subdélégué continua son œuvre de persécution. Berthelot, quoique condamné aux galères par contumace, continuait son ministère. Il se cachait et convoquait des assemblées dans les lieux écartés, il tenait tête à Chebroux, et remplissait si bien la contrée du bruit de son nom qu'on n'appelait plus le protestantisme que « la religion Berthelote. »

Vers 1718[2], les religionnaires poussèrent l'audace jusqu'à s'assembler publiquement sur les emplacements des anciens temples démolis. « Cette résolution prise, on jeta d'abord la vue sur l'emplacement du temple de Mougon, parce que ce bourg était presque entièrement de la religion et dix ou douze jours à l'avance on avertit les protestants des environs. Le jour marqué, on s'assembla, sur la place même où avait été le temple, et dont on avait fait un jardin; l'homme à qui il appartenait voulut s'y opposer ; les autres disaient que c'était leur place et qu'on les en avait privés injustement. La contestation fut de courte durée; il ne voulut pas ouvrir la porte, mais on l'eut bientôt forcée ; on entra dans le jardin qui était entouré de murs et on commença à faire la lecture en attendant

[1] N° 17, vol. R, p. 193.

[2] Le *Bulletin* dit, 1718 ; n° 17, vol R, p. 193, dit, 1719. Nous adoptons 1718

que le monde s'assemblât ; il y eut environ deux mille personnes [1]. » Des assemblées semblables se tinrent à Melle, à Lamothe-Saint-Héraye, à Saint-Maixent ; il y en eut encore à Couché, à Cherveux, à Lusignan, à Saint-Christophe, à Saint-Gelay près Fontenay-le-Comte, à Benet. Berthelot poussa jusqu'à Angoulême. « Il serait à désirer, écrivait Maurepas à l'intendant du Poitou, qu'on pût arrêter le nommé Berthelot, et que ce prédicant qui, après avoir été déjà pris, ose encore se signaler sans mesure et sans considération, pût servir, par préférence, d'exemple à ceux qu'il séduit. Nous comptons bien que vous y donnerez une attention singulière. » Quoi que fît l'intendant, il y eut encore, en 1720, des assemblées à Saint-Maixent et à Niort ; et ce ne fut qu'au mois de septembre que Berthelot fut enfin pris. Mais la capture du prédicant n'empêcha rien. Le mouvement religieux continua de se propager à Benet. Le mouvement religieux se propageait de bourg en bourg, de village en village. C'était comme une résurrection de la religion proscrite.

Ainsi, quelques années à peine après la mort de Louis XIV, la déclaration de 1715 recevait le plus complet démenti. Du Poitou, un M. de Luques écrivait à l'ambassadeur hollandais : « Les assemblées ont été fort nombreuses, car elles ont passé trois mille personnes [2]. » Dans le Dauphiné, l'évêque de Gap mandait que les nouveaux convertis de son diocèse « ne gardaient plus de ménagements par rapport à la reli-

[1] V. *Bullet.*, t. IV, p. 230.
[2] *Ibid.*, p. 238.

gion[1]. » Dans le Languedoc, il y avait une ardeur, une intensité de piété étonnante. Un M. de Massane qui avait été chargé par l'intendant de faire une tournée en fut stupéfait.

« J'ai passé, lui écrivait-il, par le Vigan, Aulas, Aumessas, Valleraugue; ensuite je suis revenu par Montardier, Roquedur, Saint-Julien, Ganges et Lassalle. Il serait inutile, Monsieur, de vous détailler ce qui se passe à chaque endroit, puisqu'on peut le faire en général ; c'est-à-dire, Monsieur, qu'on fait partout des assemblées aux champs et dans les maisons ; on entend chanter les psaumes ouvertement, soit à la campagne, soit à la ville. J'ose vous assurer avoir vu et entendu ces derniers plusieurs fois. Tout cela ne discontinue pas[2]. »

Il y avait comme une explosion de bonheur autour de cette restauration inattendue. Quelques proscrits, à Genève, toujours hésitants et remplis du souvenir de la patrie absente, au bruit de ces succès, commençaient de revenir en France. Ils préféraient à la paix et à la liberté qu'ils goûtaient à l'étranger les périls de la lutte et les dangers de chaque heure dans la province natale. Des serviteurs même venaient s'offrir spontanément aux églises sous la croix. Des jeunes gens s'enrôlaient parmi les prédicants, et n'était-ce pas l'un d'eux qui, en offrant son dévouement et son courage aux protestants de France, écrivait :

« A vous les pasteurs et anciens, qui êtes les restaurateurs
« des débris de nos pauvres Eglises de France qui, comme par
« un miracle de la divine Providence et contre l'attente de nos

[1] V. *La Société protestante dans les Hautes-Alpes*, etc., p. 507.
[2] *Histoire de l'Eglise réformée de Montpellier*, par M. Ph. Corbière, p. 353. Montpellier. (1861.)

« adversaires qui s'imaginaient follement d'en voir une fin to-
« tale, il y a encore un petit lumignon qui fume, et dans l'es-
« pérance que bientôt cette fumée se changera en une éclatante
« lumière pour éclairer tout notre atmosphère, — on pourrait
« ici appliquer les paroles de saint Paul aux Actes, chap. XIV,
« v. 16, 17, que quoiqu'il ait laissé marcher toutes les nations
« dans leurs voies impures, il ne s'est point pourtant laissé
« sans témoignage en fesant du bien à ses ennemis même [1]. »

La phrase est laborieuse et paraît obscure ; le sentiment qui l'anime brille de clarté. Un immense espoir, au milieu de toutes les craintes, gonflait les cœurs [2]. Les assemblées devenaient plus fréquentes, la piété plus vive, les pasteurs plus nombreux et la cour même effrayée venait de traiter avec cette puissance naissante. Les religionnaires se livraient à des rêves de restauration, et comme Gaubert, ils se plaisaient à croire, que « le lumignon » se transformerait bientôt en une éclatante lumière.

[1] L'auteur de cette lettre était le proposant Gaubert.

[2] V. Pièces et documents, n° VII.

CHAPITRE III

L'ORDRE : SYNODES, PRÉDICANTS, MARIAGES

1715-1723

Deux mots résumaient le programme d'Antoine Court : Ordre et Réveil ! Le réveil avait eu lieu, il s'agissait d'établir l'ordre.

Dans la pratique, on ne les séparait point. Dès que les fidèles d'un lieu avaient entendu les exhortations du prédicant, ils étaient aussitôt priés de souscrire aux règlements qu'avait dressés le premier Synode de 1715. Alors seulement l'Eglise était fondée. « Nous avons travaillé à établir l'ordre, » écrit Corteiz ; le premier sujet dont parle Court à Roger, le jour de leur entrevue, c'est de l'ordre, et les lettres de tous les prédicants sont, pendant de longues années, remplies de ce mot. En rétablissant l'ordre en effet, on instituait un gouvernement au milieu des églises de France ; on mettait un terme à l'anarchie qui les précipitait vers la ruine ; on prévenait de nouvelles discussions; on groupait enfin en corps d'armée disciplinée la foule des religionnaires courant jusqu'alors à l'aventure. Il y avait plus. On restaurait un état de choses disparu depuis trente années, et c'était d'une singulière impor-

tance. Le mot *tradition*, par une curieuse inconséquence, a toujours été aux yeux des protestants, même les plus éclairés, un mot entouré de prestige. Par là, en même temps qu'on réveillait la piété chez les uns, on la raffermissait chez les autres.

Tout le monde sait quelle était avant la Révocation la discipline des églises réformées de France. Antoine Court la copia autant qu'il lui fut possible.

Il était impossible de rétablir les Synodes nationaux, mais il était facile de tenir des Synodes provinciaux, et le premier, on l'a vu, fut convoqué en 1715. Dès lors, chaque année, ils se réunirent régulièrement. Les prédicants s'entendaient pour en déterminer la date, et quelque temps avant l'époque fixée le modérateur du Synode précédent écrivait :

« Je dois vous donner avis que le temps de notre foire générale est fixé; qu'il faut se rendre, pour le plus tard, le. . . . à. . . . . Faites-y attention et ne manquez pas. »

Une chambre haute, une grotte, un bois, le lit d'un torrent, étaient les lieux ordinaires où ils se réunissaient. Pour y assister, il fallait être pasteur, proposant ou Ancien. Plus tard, à propos de ces derniers, il y eut quelques abus, et l'on décida que personne ne serait admis, s'il ne portait « un billet » de son consistoire. En général, les Anciens de chaque église s'assemblaient en colloque et nommaient deux députés pour se rendre au Synode. Lorsque tous les membres étaient arrivés, on choisissait un modérateur, un adjoint et un greffier. Il était donné lecture des décisions

prises par le précédent Synode, et, cela fait, le modérateur exposait les différents sujets qui devaient être discutés par les députés. — Affaires de discipline, fixation de règlements, lettres de recommandatiou auprès des Eglises étrangères, admission d'Anciens, jeûnes généraux, examen des proposants, déposition des pasteurs indignes, propositions particulières,... toutes les affaires qui, de près ou de loin, intéressaient le protestantisme formaient l'objet des délibérations. Les décisions avaient force de loi; ne point s'incliner devant elles, c'était se mettre hors la paix de l'Eglise. Lorsqu'on avait épuisé la série des questions à l'ordre du jour, pasteurs, proposants et anciens se livraient à un examen fraternel de leur conduite. Les prédicants, les premiers, sortaient deux à deux, et en leur absence on donnait des détails sur leur conduite et leur genre de vie. Le modérateur recueillait ce que la Compagnie avait dit, et conformément à ce qui avait été rapporté faisait publiquement la louange ou la censure des deux ministres qui rentraient. Tous les assistants voyaient ainsi, les uns après les autres, leurs paroles et leurs actes jugés et appréciés. Le modérateur lui-même et son adjoint n'échappaient pas à cette curieuse investigation. Ils sortaient l'un après l'autre, et celui des deux qui restait, après avoir recueilli les opinions, présentait à son collègue, selon qu'il le méritait, les admonestations ou les compliments de l'assemblée entière. La réunion était terminée par la lecture de la Bible et par une prière[1].

[1] N° 7, t. I, p. 9. (1719.)

Dans les premiers temps, il se tenait deux Synodes par an et tous les députés de la province devaient y assister [1]. Mais cela faisait de l'éclat. On décida de convoquer tour à tour le premier synode dans les hautes Cévennes, et le second dans le bas Languedoc [2]. Quand l'un se tenait dans les Cévennes, le bas Languedoc envoyait deux ou trois députés, et réciproquement. Mais plus tard, le nombre des fidèles croissant de jour en jour, il fut résolu de convoquer chaque année trois Synodes : l'un dans le haut Languedoc, l'autre dans les Cévennes, le dernier au Pays-Bas. Cette mesure fut prise en 1721 [3].

Malgré ces fréquentes réunions, il pouvait dans l'intervalle surgir des affaires qui exigeaient une prompte solution. Cela méritait quelque attention. En 1716, on avait déjà convenu que les pasteurs se rassembleraient de six en six mois, pour s'informer s'ils avaient eu soin de visiter les malades, d'ordonner les collectes, et s'ils avaient rempli les devoirs de leur charge sans reproches [4]. La gravité des circonstances exigeait plus. Aussi résolut-on bientôt d'assembler, dans tous les cas embarrassants, un colloque de trois pasteurs et de six Anciens pour délibérer sur la conduite à tenir. Il fallait toutefois que le modérateur ou le secrétaire du dernier Synode assistât à ce colloque [5].

[1] N° 46. Lettre à Basnage. (1719.)
[2] N° 7, t. I, p. 8. (1719.)
[3] N° 17, vol. G, p. 582, et n° 17, vol. H, p. 34
[4] V. Coquerel, t. I, p. 34.
[5] Il serait très-utile de publier les actes de tous les Synodes qui se tinrent en France depuis 1715. Si quelque éditeur intelligent se chargeait de ce soin, il rendrait un grand service au protestantisme et à ses historiens.

D'après l'ancienne discipline, au-dessous de ces toutes-puissantes assemblées, il y avait pour chaque église un pouvoir exécutif particulier : c'était le Consistoire. Le Consistoire était composé d'Anciens; il était chargé de tous les soins de la communauté, il apaisait les différends, faisait les collectes, nommait les pasteurs, avait mission de maintenir la paix, l'ordre et la discipline. Excellente institution et qui méritait bien dans ces temps difficiles d'être la première rétablie. Elle fut en effet un des objets préférés de la sollicitude de Court. En 1715, son premier soin fut de faire nommer des Anciens; dans la suite, partout où il établit des églises, il obligea les principaux protestants de s'assembler en sa présence et de choisir comme Anciens ceux qui passaient pour avoir le plus de talent, de zèle et de piété.

Une communauté qui se fût permis de n'avoir point d'Anciens était abandonnée. Un Synode écrivit dans ses règlements : « Il est délibéré que dans les villes et lieux où il n'y avait point d'Anciens, on en établira incessamment, et faute de le faire, s'il y a refus de la part des fidèles, ils ne seront pas visités par les pasteurs, ni avertis pour aller aux assemblées [1]. » On voit de quelle importance paraissait l'organisation des Consistoires. Prêcher en effet, exhorter, réveiller les âmes craintives ou indifférentes, c'était bien; mais encore fallait-il leur donner un appui, de peur de chute. En certains endroits, où les curés n'étaient pas trop tracassiers, les espions trop nombreux, les consuls ou les

[1] Synode du bas Languedoc. (1723.)

gouverneurs trop sévères, où d'ailleurs les prédicants n'avaient cessé depuis la Révocation de faire entendre leur voix, le réveil n'était point difficile, et les nouveaux convertis étaient assez disposés à faire ce que l'on réclamait d'eux. Mais en d'autres lieux, — les petites villes surtout et les villages, — où chaque voisin était un espion et le curé impitoyable, il fallait réitérer les prières, les instructions, les appels. Chose grave que d'obéir ! car tous savaient à quelles vexations ils allaient s'exposer, dès qu'ils seraient démasqués. Que réclamait le prédicant ? De ne point envoyer les enfants à l'école? Mais c'était se faire accabler d'amendes. De ne point se marier à l'église? C'était se mettre hors la loi. De ne point assister à la messe ? C'était chercher sa ruine. D'être assidu aux assemblées? C'était mériter les galères. Souvent dans le premier enthousiasme et sous l'effet des exhortation, le nouveau converti pouvait donner des marques de repentance et prenait pour l'avenir les meilleures résolutions ; mais lorsque le prédicant était parti, que le son de sa voix ne retentissait plus à ses oreilles, et que lentement la réflexion succédait à l'enthousiasme, peu à peu son ardeur se modérait et les vieilles habitudes triomphaient. L'œuvre était à recommencer. Les Anciens avaient pour charge de remplacer le prédicant absent et d'entretenir la piété qu'il avait excitée. Ils prévenaient les chutes, veillaient sur les mœurs, censuraient les scandales et les fautes ; ils recueillaient encore les deniers de l'Eglise pour les pauvres, les malades et les prisonniers; surtout ils groupaient autour d'eux les protestants isolés, découragés par l'abandon où ils se trouvaient. Ils les

voyaient, veillaient sur eux, les encourageaient à braver les périls de leur nouvelle position. Les collectes que de porte en porte, en cachette, ils faisaient, les conversations qu'à voix basse ils tenaient sur la religion et sur l'état des églises, — quand le prédicant reviendrait, où se tiendrait l'assemblée, si la ville voisine avait repris courage, si au Désert il était vrai qu'on eût fait des prisonniers,— tout les aidait dans cette espèce de ministère. Au besoin ils étaient apôtres, et par leurs paroles douces et graves ils leur communiquaient leur force, leur ferveur, et les entraînaient avec eux. Ainsi peu à peu se recrutait la communauté. Lorsque le prédicant revenait, il la trouvait augmentée, organisée, pleine de vie; ses efforts n'avaient pas été perdus.

L'importance de la charge réclamait des hommes qui en fussent dignes; aussi choisissait-on des fidèles connus par leur sagesse et leur piété [1]. C'étaient de petits bourgeois, plus souvent des ouvriers, des travailleurs. La classe riche fuyait ces honneurs périlleux.

[1] Voici, d'après Corteiz, la copie d'une lettre que le Consistoire d'Alais envoya à un Synode, en présentant trois Anciens pour être reçus. N° 1, t. II, p. 584.

« Nous, soussignés, nous étant assemblés au nom de J.-C. pour la propagation de la foi et l'édification de l'Eglise, après avoir examiné ceux d'entre nous ayant reçu quelque capacité pour la charge d'Ancien, pour veiller sur la conduite de l'Eglise, selon la louable coutume des églises chrétiennes, nous avons unanimement donné notre voix et notre approbation aux sieurs, nommés. . . . . Nous prions, au nom de J.-C., les pasteurs et Anciens qui sont assemblés pour travailler heureusement pour les intérêts de la gloire de Dieu, d'examiner la capacité des sujets, et, s'ils se trouvent dignes d'exercer cette sainte charge, de leur donner votre vénérable approbation, après les avoir exhortés, comme vous le jugez être nécessaire, pour les porter à remplir dignement et fidèlement les fonctions de leur charge, en laquelle ils seront installés, si vous les en jugez dignes. »

Lorsqu'à l'issue d'une assemblée, un fidèle se présentait pour être reçu Ancien, on réunissait aussitôt quelques protestants, — une vingtaine, — pour connaître leur opinion sur le candidat. On s'informait s'il était « vicieux, vindicatif, avare, vaniteux, joueur, fainéant, ivrogne, si sa femme était sage, s'il vivait en paix avec ses voisins, s'il instruisait bien sa famille, s'il était assez courageux et prudent pour conduire l'Eglise [1]. » L'enquête était-elle favorable, le prédicant lui adressait une exhortation et l'installait dans sa charge. Au Synode suivant, il était rendu compte de cette nomination, et le Synode, après en avoir délibéré, lui accordait « sa vénérable approbation. »

Mais le vrai chef, celui qui présidait et convoquait les assemblées, nommait les Anciens, censurait, exhortait, c'était le prédicant.

Graves fonctions que les siennes, malheureusement exercées trop souvent par des personnes qui n'en comprenaient pas la responsabilité ! On avait vu, et on voyait encore de tout jeunes hommes tenir des assemblées, et gravement, au milieu de l'admiration générale, faire des prières et réciter des discours. Court lui-même n'avait-il pas été de ce nombre ? Il y avait encore dans quelques villages, ou courant le pays, de pauvres ignorants qui tout à coup s'érigeaient en prédicants. Leur prudence était loin d'égaler leur zèle ; ils émettaient les plus absurdes idées, « corrompaient la religion » et compromettaient par leurs excès la cause qu'ils s'étaient donné mission de défendre.

[1] N° 1, t. II, p. 705. (1722.)

Un tel état de choses était dangereux, et il fallait y remédier. Antoine Court fit premièrement décréter qu'aucune femme ne pourrait prêcher; ensuite, qu'on ne recevrait pasteurs dans l'Eglise que ceux dont on aurait examiné la doctrine et les mœurs selon les règles de la discipline ecclésiastique [1].

Pour être élevé à cette charge, le prédicant devait, de l'aveu de tous, mener une vie irréprochable et posséder les lumières et les connaissances requises pour s'acquitter « d'un si glorieux emploi. » « Sondez, écrivait Court à Corteiz, examinez bien auparavant les sujets auxquels vous voulez donner votre approbation. De là dépend la joie et le bonheur, ainsi que le repos de l'Eglise, la joie et le contentement de tous [2]. » Ailleurs, il ajoutait :

« Nous n'avons pas besoin de présomptueux, d'ignorants et de volages. Ainsi, ne faites rien à la hâte. Pesez tout avec soin, examinez mûrement les sujets, avant que de les admettre; de là dépendent et les progrès de la religion et le repos de l'Eglise. Il vaut mieux que le nombre en soit plus petit et que les sujets soient meilleurs. »

En 1721, écrivant à Pierre Durand qui établissait à cette époque l'ordre en Vivarais : « Il vous faut, disait-il encore, des hommes vertueux et pleins de zèle. Un lâche efféminé, un esclave du vice n'y seraient point de tout propres. Il n'y a que la piété qui inspire la noblesse et la grandeur d'âme qui sont nécessaires. La piété se soutient dans les dangers les plus extrê-

[1] N° 1, t. II, p. 19. Synode de 1717.
[2] N° 7, t. I, p. 192. (1721.)

mes; elle triomphe des obstacles les plus difficiles. Une bonne conscience marche toujours la tête levée. »

Tant de recommandations n'étaient pas inutiles. Il se présentait sans cesse des inconnus pour prêcher, qui n'avaient à ce périlleux honneur ni droits ni titres. Aussi Antoine Court rappelait-il le règlement : « Recommandez fortement à Messieurs les Anciens de ne recevoir qui que ce soit qui se présente pour prêcher, quelque zélé, quelque savant qu'il paraisse, sans avoir premièrement été examiné selon la formule de nos règlements. Messieurs de Nîmes ont été la dupe d'un nommé Chauméri qui leur dit être ministre [1]... » C'était pour lui d'une importance extrême. Dès qu'il apprenait que le règlement avait été éludé, il se plaignait. « J'ai été fort fâché contre Messieurs de Lasalle d'avoir ainsi reçu le nommé Boyer, sans examen. »

Prédicant est un mot vague qui servait à désigner trois classes d'hommes en réalité parfaitement distinctes. Sous ce nom générique, on comprenait les proposants, les prédicants et enfin les pasteurs [2].

Le proposant était un de ces jeunes enthousiastes que le zèle pour la religion opprimée et le mépris du martyre poussaient de bonne heure à courir le pays en prêchant et convoquant des assemblées. Quelques années plus tôt, ils eussent figuré parmi les bandes camisardes et passé pour inspirés. Mais Court avait soin de modérer leur ardeur. Venait-il dans une de ses

[1] N° 7, t. I, p. 163. (1721.)

[2] Peut-être ferions-nous mieux de dire : les élèves proposants, les proposants, et enfin les pasteurs; plus tard, en effet, il n'y eut guère de prédicant qui ne devînt pasteur.

courses à rencontrer un jeune homme bien disposé, loin de l'abandonner à ses propres impulsions, il se l'attachait pour le connaître.

Après avoir pénétré le caractère du jeune homme, s'il le croyait apte au ministère, il l'emmenait avec lui et au milieu des dangers de chaque heure l'instruisait, l'exhortait, le préparait à ses futures fonctions de prédicant. C'est ainsi qu'avant 1723 furent admis Betrine, Pierredon, Céphas Deleuze, Jean Gaubert, Roux.

Dur apprentissage et plein d'un rude labeur! Mille périls à affronter, l'ennemi à fuir, les nuits passées à la belle étoile, le gîte incertain, les longues marches, et pour toute joie, toute consolation, l'enseignement du pasteur et la présence aux assemblées, voilà quelle était leur vie.

« . . . Je fis dresser, raconte Court, un lit de camp dans un torrent et au-dessous d'un rocher. L'air nous servait de rideaux et des branches feuillées soutenues par des perches traversées nous servaient de ciel. C'est là que nous campâmes près de huit jours ; c'étaient là nos salles, nos parterres et nos cabinets. Pour ne pas laisser écouler le temps inutilement et pour exercer nos proposants, je leur donnai un texte de l'Ecriture sainte pour y faire des réflexions. Ce fut les onze premiers versets du cinquième chapitre de saint Luc. Il ne leur était permis ni de se communiquer leurs lumières les uns aux autres, ni de se servir d'autres secours que de la Bible. Aux heures de récréation, je leur proposais tantôt un point de doctrine à expliquer, tantôt un passage de l'Ecriture, tantôt un précepte de morale, tantôt je leur donnais des passages à concilier. Et voici la méthode dont je me servais. Dès avoir proposé la question, je demandais au plus jeune son sentiment, et par rang de l'un à l'autre, jusqu'au premier. Après que chacun avait dit ce qu'il en pensait, je m'adressais de nouveau au plus jeune pour lui demander s'il

n'avait point d'objections à faire au sentiment des autres, et ainsi de l'un à l'autre. Après qu'ils s'étaient combattus, je leur donnais le sens que je concevais sur la matière proposée. — Quand leurs *propositions* furent prêtes, on traversa une perche sur deux pieux forcheux, qui dans cette occasion leur servit de chaire pour la prêcher. Quand l'un l'avait rendue, je demandais à tous les remarques qu'on y avait faites, observant la méthode ci-dessus exprimée[1]... »

Le proposant ne restait pas toujours sous la tutelle du pasteur. Au bout de quelque temps, on l'envoyait seul en mission dans les églises qu'il avait déjà visitées. Alors il pouvait prêcher. On le tenait toutefois encore en telle suspicion, qu'on ne l'autorisait à prêcher que des sermons imprimés, ou, s'il en avait fait de sa propre composition, examinés par des personnes choisies dans le Synode[2]. On savait par expérience dans quels égarements de doctrine et d'imagination étaient tombées et pouvaient tomber ces jeunes intelligences.

Lorsque le proposant avait en différentes occasions prouvé qu'il était à la hauteur de sa vocation, s'il le demandait, il était reçu prédicant. Pour obtenir ce titre, il lui fallait subir un examen. A la tenue du Synode il se présentait devant le modérateur et les députés. Il avait à répondre à certaines questions de doctrine et de morale. « Etablissez l'existence de Dieu, » lui disait-on, et en même temps on lui faisait des objections de ce genre : « Cette idée n'est-elle pas le fruit de l'éducation que nous ont donnée nos pères, de l'in-

[1] N° 7, t. II, p. 301.
[2] N° 17, vol. G, p. 34. Synode de 1719.

vention de quelques politiques, de la crainte des hommes? Cette idée vient du cœur, mais le cœur est corrompu, et il ne sort rien de bon du cœur; cette idée n'est donc pas bonne? » On l'interrogeait aussi sur la création du monde, le péché, la divinité de Jésus-Christ, sa mort et sa résurrection, la Trinité, la Providence, l'Eglise, les assemblées, la divinité des Ecritures [1].

Cependant on ne fit subir des examens semblables que plus tard, vers 1725, et quand les examinateurs commencèrent eux-mêmes à posséder quelques-unes de ces questions. Dans les premiers temps, on ne réclamait que beaucoup de zèle et la connaissance de l'Ecriture sainte[2]. On leur demandait particulièrement s'ils s'engageaient à maintenir les règlements et la discipline des églises, et s'ils promettaient de vivre et de mourir pour la défense des quarante articles de la confession de foi. C'était tout. L'examen terminé, le modérateur s'approchait et au milieu d'un profond silence faisait une exhortation[3]. La cérémonie se termi-

[1] N° 7, t. II, p. 157. — V. aussi Pièces et documents, n° V, de quoi se composa l'examen de Roux.

[2] « On ne recevra aucun pasteur dans l'Eglise qu'après un sérieux exameu de sa doctrine et de ses mœurs, selon les préceptes de saint Paul, le docteur des nations, et selon la règle de la discipline ecclésiastique des Eglises réformées de France, à laquelle nous nous conformons le mieux qu'il nous est possible. Ainsi, la compagnie des pasteurs a arrêté que ceux qui seront admis dans cette sainte charge doivent avoir le témoignage de mener une vie irréprochable, et posséder les lumières et les counaissances requises pour s'acquitter d'un si glorieux emploi, et puisque dans ce temps de calamité nous recevons des pasteurs qui n'ont pas acquis l'intelligence des langues par l'étude, au moius faut-il qu'ils aient les qualités ci-dessus désignées. » Synode du 7 février 1718.

[3] Voici un fragment d'un discours de consécration prononcé par An-

nait par la prière, par des applaudissements, des félicitations et des embrassements réciproques.

Les fonctions du prédicant se rapprochaient beaucoup de celles du pasteur. Comme eux ils prêchaient, couraient le pays, convoquaient les assemblées, organisaient les Consistoires, faisaient respecter les règlements. Ceci seul les distinguait, c'est que n'ayant pas reçu l'imposition des mains, il ne leur était pas permis d'administrer les sacrements et de donner la Cène. Un des prédicants, — Vesson, — se permit un jour d'offrir la communion ; on lui en fit un crime, et ce ne fut pas le moindre des griefs qui, plus tard, le firent « déposer. » Les pasteurs, — et pendant longtemps on ne compta dans ce corps que Corteiz, Roger et Court, — avaient seuls le droit de s'acquitter de toutes les fonctions pastorales.

Malgré ces degrés, un peu trop marqués peut-être, et qui dans la pratique s'effaçaient souvent, il n'y avait personne qui eût le droit de s'attribuer une supériorité quelconque. L'égalité était absolue. « Que si vous remarquez quelque différence dans la conduite que nous tenons, disait Court, vous le savez, cela n'arrive que par l'obligation où nous sommes d'administrer

toine Court : « O Dieu ! que ton amour et ta sagesse sont incompréhensibles. Tu suscites pour l'instruction et la consolation de tes Eglises affligées des jeunes gens sans études, sans secours, sans moyens, qui nous édifient et qui nous charment par des réponses pleines d'onction et de sagesse, et qui sont tout prêts, non-seulement à prêcher ta parole au milieu des dangers et des périls qui les menacent au milieu d'une violente et dure persécution, mais encore à sceller de leur sang les vérités de ton Evangile. Il ne faut pas moins que ta dextre pour faire des choses si grandes et si miraculeuses, et que ton amour pour veiller d'une manière si distinguée à notre salut.... » N° 7, t. II, p. 164.

la sainte Cène. Plût au ciel que tous, autant que nous sommes, eussions reçu l'entière ordination pour être en état de remplir toutes les fonctions du ministère évangélique, et qu'il me soit permis de vous exhorter ici, mon cher frère, d'aspirer à cette sainte vocation[1].»

Au début, lorsque Court commença à prêcher, les prédicants n'étaient pas payés ; ils vivaient où le hasard de leurs courses les conduisait, chez les fidèles qui leur offraient un gîte. Quelquefois ils prenaient pour eux l'argent des collectes faites à l'issue des assemblées. Sommes misérables ! Que pouvaient donner les pauvres gens qui assistaient à ces réunions ? Trois assemblées produisirent une fois un sol et six deniers. Mais au Synode de 1719, frappé des difficultés de leur position, Court proposa d'assigner des émoluments à ceux des prédicants qui étaient mariés[2]. Vesson était accablé de dettes, et avait une nombreuse famille ; la femme de Corteiz, à Genève, vivait péniblement un peu à la charge de tous. Court obtint pour le premier quelques sacs de blé et de châtaignes avec vingt livres en argent, pour le second cinquante écus qui devaient être payés en argent et répartis sur toutes les églises[3]. Il n'osa pas toutefois réclamer un traitement pour ses autres collègues ; les églises n'étaient pas assez riches. Cet état de choses dura quelque temps. Court raconte, non sans orgueil, que depuis 1713 jusqu'en 1723, les

[1] N° 7, t. II, p. 219.

[2] N° 46, cah. IV.

[3] « Il a été accordé pour la subsistance de la famille de Vesson, six salmées de blé, touzelle et seigle, deux salmées de châtaignes blanches, et trente livres d'argent, qui lui seront payées par quartiers, suivant la répartition qui lui sera faite »

deux années exceptées qu'il passa à Genève, il servit les églises de France sans en recevoir un denier. Sa famille et quelques particuliers pourvurent à ses besoins. En 1721 cependant, on revint sur ce sujet et on décida que les Anciens payeraient aux pasteurs ce qui leur serait nécessaire pour « leur couverture et leurs dépenses [1]. » Le Synode de 1723 précisa davantage. Cent livres par an, dit-il, payables en deux payements égaux seront accordées aux proposants qui battront la campagne, cinquante à ceux qui ne la battront point [2]. Mais ce mince traitement n'était pas toujours compté. « Ceux qui servent, lit-on quelque part, ne furent pas payés. Ils ont perdu 30 pour 100, et le reste a été payé en papier [3]. » — Les Anciens, pour surcroît, se dispensaient de faire les collectes, car lorsqu'ils se présentaient, on leur faisait « de mauvais compliments. »

S'il y avait des règlements pour les prédicants et les Anciens, il y en avait aussi pour les fidèles; le même ordre qui régnait parmi les chefs devait régner dans le troupeau.

Une des questions vitales pour le protestantisme était la question des baptêmes et des mariages [4].

[1] N° 17, vol. G. p. 381.

[2] *Ibid.* Synode de 1723.

[3] N° 7, t. II, p. 297. Cela ressemble bien peu à ce que devait dire l'auteur du mémoire de 1738 (V. tome II, p. 427.) « Ensuite, on fait courir un chapeau, où chacun met pour le prédicant ce qu'il juge à propos. Ces sortes de quêtes valent souvent plus de cent écus, et voilà le vrai motif qui engage ces sortes de gens à hasarder ce métier au risque de se faire pendre. »

[4] Question vitale en effet, et dont les conséquences devaient être

Avant la révocation de l'Edit de Nantes, les religionnaires, on le sait, se mariaient devant leurs pasteurs; mais depuis la Révocation, privés et dépouillés de leurs anciens droits, ils étaient tenus de faire bénir leurs unions et de faire baptiser leurs enfants à l'église et par le prêtre. L'ordonnance de 1715 avait encore aggravé leur position. Convertis au catholicisme par arrêt royal, ils étaient désormais obligés de se conduire en bons et fidèles catholiques. Ils avaient pu, avant 1715, tout en bravant les édits et au risque d'encourir les peines édictées contre eux, se faire marier au Désert, dans les chapelles des ambassadeurs ou à l'étranger. Ils ne le pouvaient maintenant. Légalement le protestantisme n'existait plus en France. Tout homme donc qui ne se mariait pas à l'église n'était point marié, partant ne mettait au monde que des bâtards. Il ne leur était ainsi permis de se passer du prêtre qu'à la condition de perdre toute existence légale [1].

L'horreur de cette situation était augmentée par les cruelles formalités qui étaient attachées à la bénédiction du mariage. Le clergé avait remarqué que la grande masse des religionnaires, pour échapper à la sévérité des lois ou à une note infamante, s'étaient soumis à

considérables! (V. tome II, chap. IX, p. 278.) La question de l'état civil prime toutes les autres au dix-huitième siècle. Tout y aboutit, tout en découle. Nous aurons occasion d'y revenir plus d'une fois.

[1] De l'excès du mal devait sortir une amélioration. Le clergé en vint à regretter l'ordonnance de 1715. « Auparavant la perversion était sévèrement punie, disait un prêtre, on en avait même ôté la principale cause en défendant et en déclarant nuls les mariages des catholiques avec les prétendus réformés; au lieu qu'aujourd'hui, sur le principe qu'il n'y a qu'une seule religion en France, la perversion ne peut être constatée. » V. tome II, p. 428.

ses exigences et avaient recouru à son ministère, bien que leur abjuration, conséquence directe de leur comparution, ne fût sincère en aucune façon. Qu'avait-il donc fait? Désireux d'éviter à tout prix la profanation des sacrements, il avait résolu de ne conférer le mariage qu'à ceux dont les sentiments religieux ne lui seraient pas suspects et qui auraient, pendant plusieurs mois, donné des preuves publiques et certaines de catholicité. Ici, il imposa des « épreuves » de quatre, six et douze mois; là, avant d'inscrire sur les registres les noms des conjoints, il exigea d'eux des professions de foi écrites ou de vive voix [1].

« Comment donner, disait un prêtre, un sacrement de l'Eglise, et un sacrement qui suppose la grâce et une conscience pure, à des gens qui font profession de ne pas croire à l'Eglise

[1] Voici la formule d'abjuration qui était imposée en Languedoc aux nouveaux convertis : « Nous, susdits... croyons de ferme foi et confessons tous et un chacun des articles contenus au symbole de la foi duquel use la sainte Eglise romaine... Je crois en Dieu, le Père tout-puissant... Je crois à une sainte Eglise catholique, apostolique et romaine; je confesse un seul baptême pour la rémission des péchés, et attends la résurrection des morts et la vie des siècles à venir. Ainsi soit-il ! — Je crois et embrasse fortement la tradition des apôtres et de la sainte Eglise, avec toutes les constitutions et observances d'icelle. J'admets et reçois la sainte Ecriture et au sens que cette mère Eglise tient et a tenu, à laquelle appartient de juger de la vraie intelligence et interprétation de ladite Ecriture, et jamais je ne la prendrai ni exposerai que selon le commun accord et consentement unanime des Pères. Je confesse qu'il y a sept sacrements de la loi nouvelle, vraiment et proprement ainsi appelés, institués par notre Seigneur J.-C, et nécessaires, mais non pas tous à chacun, pour le salut du genre humain, lesquels sont : le baptême, la confirmation, la sainte eucharistie, la pénitence, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage, et par iceux que la grâce nous est conférée, et que d'iceux le baptême, la confirmation et l'ordre ne se peuvent réitérer sans sacrilége. — Je crois aussi et admets les cérémonies approuvées par l'Eglise catholique et usitées en l'administration solennelle desdits

et qui ne donnent aucune marque de catholicité?... Aussi exige-t-on partout quelque temps d'épreuve, pendant lequel on instruit les fiancés ; on exige ensuite une profession de foi par laquelle ils disent qu'ils croyent tout ce que l'Eglise catholique, apostolique et romaine croit et enseigne, et qu'ils condamnent tout

sacrements. — Je crois aussi et embrasse tout ce qui a été défini et déterminé par le saint Concile de Trente touchant le péché originel et la justification. — Je reconnais qu'en la sainte messe l'on offre à Dieu un vrai, propre, propitiatoire sacrifice pour les vivants et pour les morts, et que le corps et le sang avec l'âme et la divinité de J.-C., est vraiment, réellement, substantiellement au très-saint sacrement de l'eucharistie, et qu'en icelui est faite une conversion de toute la substance du pain au corps et du vin au sang, laquelle conversion l'Eglise romaine appelle transsubstantiation. — Je confesse qu'il y a un purgatoire où les âmes détenues peuvent être soulagées par les suffrages et les bienfaits des fidèles. — J'avoue qu'on doit honorer et invoquer les saints bienheureux et régnants avec J.-C., lesquels prient et offrent à Dieu leurs oraisons pour nous, et desquels on doit vénérer les saintes reliques; comme aussi que l'on doit avoir et retenir les saintes images de J.-C. et de sa bienheureuse mère, perpétuellement vierge, et des autres saints et saintes, en leur faisant l'honneur et la révérence qui leur appartient. — Je confesse que notre dit rédempteur J.-C. a laissé à son Eglise la puissance des indulgences et que l'usage en est très-salutaire au peuple chrétien. Je reconnais la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, mère et supérieure de toutes les Eglises. Je promets une entière obéissance au pape et saint-père, à Rome, successeur de saint Pierre, chef et prince des apôtres et vicaire de J.-C. J'approuve sans aucun doute et fais profession de tout ce qui a été décidé, determiné, déclaré par les saints canons et conciles généraux, et spécialement par le Concile de Trente, et rejette et réprouve tout ce qui leur est contraire, et toutes hérésies condamnées et rejetées et anathématisées par l'Eglise... — Nous, tel... et telle... promettons, vouons et jurons sur ces saints Evangiles de persister entièrement et inviolablement jusqu'au dernier soupir de notre vie, moyennant la grâce de Dieu, en cette foi catholique, hors de laquelle il n'y a point de salut et nul ne se peut sauver, et tout présentement nous faisons, sans aucune contrainte, profession, et, tant qu'il nous sera possible, la ferons tenir, garder, observer et professer par tous ceux desquels nous aurons charge en notre maison et état. Ainsi, Dieu soit en notre aide et ces saints Evangiles, sur lesquels nous le promettons, en faisant serment entre les mains de messire..... vicaire général et official, à...., le..... »

ce qu'elle condamne, et promettent de vivre et mourir dans cette foi [1]. »

Voilà où en étaient réduits les religionnaires. Il leur fallait ou mentir et se parjurer, ou vivre sans existence légale et comme en dehors de la société.

Si cruelle que fût cette dernière alternative, plus d'un aima mieux s'y soumettre que plier les genoux devant les autels d'une religion qu'il abhorrait.

« Je crois, écrivait déjà en 1711 le curé de Saint-Jean-d'Angély, qu'il est de mon devoir de vous représenter qu'il s'est fait dans une paroisse trois mariages de nouveaux convertis qui scandalisent les anciens catholiques et sont d'un pernicieux exemple pour les N. C. Jusqu'ici retenus, ils s'étaient beaucoup observés se tenant dans la soumission. A présent ils ne gardent plus de mesure, s'imaginant, sur l'impunité de ceux qui ont contracté de semblables mariages, qu'ils ont toute sorte de liberté, et qu'on n'est plus en droit de s'embarrasser s'ils font leur devoir [2]. »

Et Chamilly écrivait encore de la Rochelle, en 1713 :

« Les prétendus réformés se marient aujourd'hui ainsi qu'avant la révocation de l'Edit de Nantes. Toute la différence qu'il y a, c'est qu'ils contractaient validement autrefois, quant aux effets civils, en observant ce qui était prescrit par les ordonnances royales; au lieu qu'aujourd'hui, le roi ayant abrogé ces ordonnances par la révocation de l'Edit de Nantes, et ne se mariant pas en présence de leurs ministres, leurs mariages sont clandestins selon les lois de l'Eglise et de l'Etat [3]. »

Ces infractions à la loi furent même assez nom-

[1] V. tome II, p. 421.
[2] Bibliothèque nationale, Mss. n° 7046, p. 12. (Août 1711.)
[3] *Ibid.*, p. 22. (1713.)

breuses pour que la cour s'en inquiétât sérieusement. Elle comprenait en effet que si ces fâcheux exemples se généralisaient, c'étaient d'inextricables difficultés qui se préparaient pour l'avenir; que l'Eglise ne regarderait jamais ces mariages comme valides, à moins qu'ils ne fussent de nouveau célébrés en présence du prêtre et sous les conditions fixées par les canons; et que, si ces religionnaires dont elle niait officiellement l'existence, mais dont elle n'ignorait pas le nombre, prenaient décidément le parti de se passer des sacrements de l'Eglise, elle aurait un jour devant elle une multitude d'hommes dont les mariages seraient appelés concubinages et les enfants bâtards, qui ne pourraient ni tester ni hériter, et qui vivraient en France, dans le royaume, quoique Français et quoique sujets, hors la société et comme des parias [1].

Pour être fondées, ses craintes étaient cependant à cette époque singulièrement prématurées. Si les infractions à la loi que lui signalaient ses intendants n'étaient point rares, elles n'étaient pas en nombre si consi-

[1] Le maréchal de Chamilly posait très-bien dans son rapport les termes du problème qui devait se débattre plus tard (V. Bibliothèque nationale, Mss. n° 7046, p. 22.); et il n'était pas le seul. Plusieurs mémoires furent composés sur ce sujet et communiqués à d'Aguesseau qui, d'un trait, indiqua résolûment le remède :

« Le mariage est aussi le contrat le plus important de tous ceux qui se passent dans la société. Le Roi en est le maître, et peut y établir telle règle que Sa Majesté jugera à propos, par rapport aux effets civils au moins; mais pour le faire avec toute la circonspection que la chose le mérite, il sera nécessaire de demander l'avis des principaux magistrats du parlement de Paris et de ceux des provinces, tant sur les causes de cette nature qui s'y sont présentées et qui y ont été jugées ou qui y sont encore pendantes, que sur les règles générales qui y pourront être établies. » Bibliothèque nationale, Mss. n° 7046, p. 26.

dérable qu'elle dût en prendre déjà l'alarme. Elles n'étaient qu'un symptôme : le mal n'avait pas encore de profondes racines. Ce fut seulement vers 1730 que les mariages se multiplièrent au Désert, et que la totalité des protestants prit la résolution de se marier en présence des prédicants. L'abbé de Caveirac devait même assigner « à cette grande licence » une date plus reculée, l'année 1743. « Avant ce temps, dit-il, il y avait bien quelques mariages de la même espèce, mais c'était dans les montagnes du Vivarais et dans les Cévennes, et en si petite quantité qu'ils ne faisaient pas de sensations dans le royaume [1]. » La vérité est, qu'en 1715, à la mort de Louis XIV, et sous la Régence, la plupart des religionnaires reculaient devant la note infamante dont on les menaçait, qu'ils se soumettaient à toutes les exigences du prêtre, et que c'était bien à l'église qu'ils allaient faire bénir et légitimer leurs unions. Chacun, il est vrai, essayait d'atténuer en quelque manière l'horreur des conditions qui lui étaient imposées. Ceux-ci affectaient de railler les cérémonies auxquelles ils assistaient, et ceux-là gagnaient un prêtre à prix d'argent pour qu'il les en dispensât. « Ils disent, écrivait le Père Guerrier, qu'ils trouvent des curés qui à la vérité se font bien payer, mais qui les marient pour leur argent. L'on m'écrit qu'ils se font donner jusqu'à quinze pistoles. Il est triste qu'il se

[1] *Mémoire politico-critique, où l'on examine s'il est de l'intérêt de l'Eglise et de l'Etat d'établir pour les calvinistes du royaume une nouvelle forme de se marier, et où l'on réfute l'écrit qui a pour titre : Mémoire théologique et politique au sujet des mariages clandestins des protestants*, p. 19, in-8. (1756.)

trouve des curés qui fassent ces sortes de mariages qui, étant contre les dispositions des saints canons, font tort à l'Eglise et à l'Etat[1]. » Et en 1710 déjà, n'était-ce pas un évêque, l'évêque de Gap, qui dénonçait lui-même trente mariages de cette espèce bénis dans une seule de ses paroisses?... Quoi qu'il en soit, la cour devait être sans inquiétude. Il n'y avait guère que « les gens du menu » qui bravassent l'autorité royale, et se fissent, au mépris des ordonnances, marier au Désert. Tous ceux qui avaient quelque soin de leur fortune et de leur établissement consentaient encore aux épreuves, à l'abjuration, et ne négligeaient pour arriver à leurs fins aucune des formalités que le clergé avait prescrites contre eux.

C'est précisément contre cette condescendance et « cette lâcheté » fatale au protestantisme qu'Antoine Court et les Synodes s'élevèrent, dès la première heure, avec une très-grande force. Quoi donc! Etait-ce tout que de se rendre aux assemblées! Leur courage n'allait-il qu'à venir entendre le prédicant, et leur vertu qu'à pleurer publiquement sur « leurs péchés? » Etaient-ils protestants ou non? S'ils l'étaient, qu'ils jetassent donc le masque de nouveaux convertis! A cette heure terrible où se débattaient les destinées de la Réforme française, il fallait hardiment se ranger dans un camp ou dans l'autre, et dût-on perdre l'honneur, la fortune et la vie, marcher résolûment derrière le drapeau qu'on s'était choisi.

Il était expressément défendu aux religionnai-

[1] Bibliothèque nationale, Mss. n° 7046, p. 12.

res de se marier à l'église et d'y faire baptiser leurs enfants. Ils étaient au contraire exhortés à se servir « des moyens que la Providence leur fournissait par le ministère de leurs pasteurs légitimement appelés dans l'église[1]. » Pour les baptêmes, lorsque le prêtre demandait aux parents si leur enfant était baptisé, les parents devaient répondre affirmativement et s'opposer à ce qu'il fût rebaptisé par le curé[2]. Les mariages enfin, — et on revint sur ce sujet, — ne pouvaient être bénis par les prêtres de l'Eglise romaine. Les mariages mixtes, « bigarrés, » étaient également interdits. Le Synode de 1722 donna ordre à tous les Anciens d'avoir une attention particulière sur la jeunesse pour empêcher, autant que possible, qu'elle se « polluât par mariage avec la partie contraire[3]. »

Les mariages, à cette époque, se faisaient en géné-

[1] N° 7, t. III, p. 47. Synode de 1719. — On revint bien des fois sur cette grave et importante question. « Le 20 mai 1723, nous assemblâmes en Synode, dit Corteiz, les prédicateurs et les Anciens dépendant des Synodes de la montagne. La question affligeante qui entretint fort longtemps l'assemblée synodale, ce fut de ne point se marier dans l'Eglise de Rome. Le dessein est très-bon, mais l'exécution difficile quand on n'est pas soutenu par le magistrat, ou plutôt que le magistrat fait la guerre et persécute la personne fidèle. La chose fut pourtant décidée de ne point se marier dans l'Eglise romaine, et principalement à cause des abjurations horribles exigées par icelle. Il faut donc se délibérer de faire la volonté de Dieu et de sortir de Babylone, et les prédicateurs de se faire devoir d'y exhorter le peuple, montrant à la jeunesse la nécessité de garder la pureté de la foi et l'innocence, sortir du royaume, ou bien, si l'on veut rester, se marier par ceux qu'on reconnaît pour ses légitimes pasteurs, sans avoir égard ni à la confiscation des biens, ni aux misères de la vie, ni aux emprisonnements, ni, en un mot, à toutes les peines que l'Eglise romaine inflige à ceux qui ne veulent pas encenser la Bête. »

[2] N° 1, t. II. p. 21.

[3] N° 7, t. I, p. 322.

ral au Désert, les baptêmes rarement ; le prédicant baptisait plus souvent dans des maisons isolées et dans des fermes. On sait peu de chose sur la façon dont se pratiquaient ces deux cérémonies; pour en connaître le détail, il faut voir ce qui eut lieu plus tard, en 1743. Il est cependant à peu près certain qu'on agissait alors comme on agit dans la suite. Quand il y avait promesse de mariage, le ministre l'annonçait publiquement au Désert devant les fidèles, et s'il n'y avait ni opposition ni protestation, il procédait à la bénédiction, suivant la forme ordinaire des Eglises réformées. Il marquait la date de la cérémonie sur un registre qu'il portait avec lui et délivrait un certificat aux nouveaux mariés. Lorsqu'il s'agissait d'un baptême, le ministre faisait promettre au père et à la mère de ne point consentir à ce que leur enfant fût rebaptisé, afin d'éviter la profânation « du nom adorable de la très-sainte Trinité, le mépris du saint baptême et le scandale qu'il y aurait dans la réitération de ce saint sacrement. » Cette promesse faite, il répandait l'eau baptismale sur le front de l'enfant. Le nom de ce dernier, ceux du parrain et de la marraine, ainsi que du père et de la mère étaient ensuite inscrits sur son registre[1].

Ce n'était pas sans danger que ces cérémonies avaient lieu. En 1720, la femme d'un Ancien vint à accoucher. Son mari, craignant les espions et le curé, l'avait envoyée hors de la maison, dans une ferme isolée, pour y faire ses couches. Dès que l'enfant fut venu au monde,

[1] V. *Bullet.*, t. XIII, p. 12

Corteiz le baptisa et huit jours après la mère, quoique fatiguée et encore souffrante, rentra au logis. A peine était-elle de retour, que le prêtre fit dire au mari qu'il savait tout et qu'il le priait de lui communiquer le « baptistoire » de son enfant. L'Ancien demanda un entretien particulier, refusa d'indiquer en quel lieu sa femme s'était accouchée, mais avoua que l'enfant était baptisé et qu'un prédicant avait présidé la cérémonie. Grand embarras. Le curé répliqua qu'il ne pouvait éviter de rebaptiser l'enfant. Le père, homme rude et zélé, argumenta, réclama, et déclara finalement que s'il ne pouvait rien empêcher, il ne livrerait pas du moins son enfant sans protester devant Dieu et devant les personnes présentes qu'il était déjà baptisé, et qu'il ne consentait pas qu'on lui administrât un second baptême. La journée se passa sans nouvel incident. Le lendemain, le curé accompagné d'une femme arriva dans la maison paternelle, s'empara de l'enfant, et malgré les protestations de l'Ancien, emporta le nouveau-né et le rebaptisa[1].

Cette misérable comédie autour d'un berceau se reproduisit souvent. Que de fois on vit de scènes semblables ! Il est facile dès lors de comprendre quelle inflexibilité il fallut montrer pour imposer ces règlements aux religionnaires. On en fut réduit à les placer dans cette dure alternative ou de sortir de l'Eglise, ou de se soumettre à la discipline qu'elle avait instituée.

Si malgré les défenses synodales, quelqu'un se mariait dans l'Eglise romaine ou y faisait baptiser ses

[1] N° 1, t. II, p. 262 (1720.)

enfants, il était aussitôt exclu de la sainte Cène. Il ne pouvait être réintégré dans ses droits qu'après avoir témoigné publiquement dans une assemblée, au pied de la table sainte et les genoux en terre, son regret d'être entré dans une église « impure, » et de s'être incliné « devant un prêtre idolâtre. » Si quelqu'un signait l'abjuration exigée par certains prêtres, il était une première fois excommunié pour dix mois. Si, par un second mariage, il retombait dans la même faute, il était tenu indigne d'être membre de l'Eglise et excommunié dans les assemblées publiques. Cette excommunication ne pouvait être levée que lorsque le coupable donnait des signes non équivoques de repentance et avait manifesté sérieusement le désir de rentrer « dans la paix de l'Eglise [1]. »

Quelques fidèles, indécis, voulaient biaiser, cherchaient des échappatoires. Ils disaient pour leur défense que c'était leur corps seulement qui fléchissait devant l'idole, non leur âme, qu'ils ne varieraient plus, que c'était une parenthèse dans leur vie. « Parenthèse! leur répondait-on. Dieu veut que nous le glorifions en nos corps et en nos esprits. C'est le tenter que d'espérer de se relever; aller sciemment dans le péché, c'est ignorer si on en sortira [2]. » Et, lorsqu'on passait outre, l'article du règlement était sévèrement appliqué. C'est ainsi qu'un jour, dans une grande assemblée, Corteiz refusa de donner la communion aux personnes qui s'étaient mariées dans l'Eglise romaine. « Elles furent fort consternées, dit-il, quand elles en-

[1] N° 7, t. III, p. 47. Synode de 1719

[2] N° 17, vol. G. (1721.)

tendirent que ceux qui avaient fait infraction en se mariant à la messe devaient faire reconnaissance publique. »

La sévérité devait s'exercer avec d'autant plus d'éclat, que quelques-uns, et ce n'étaient pas les moindres, faisaient preuve d'une plus grande condescendance. Un prédicant qui avait collaboré à la rédaction des règlements, non-seulement ne prohibait pas les mariages à l'Eglise, mais encore les tolérait et les encourageait. C'était Jean Huc. Cet homme qui avait, à son retour de Genève, passé quelque temps à Montpellier, avait été dans cette ville entretenu par des catholiques; il avait là probablement puisé certaines doctrines sur la résurrection un peu hasardées et qui devaient plus tard inquiéter ses collègues. Mais c'est de là sans aucun doute qu'il avait rapporté la conviction qu'on pouvait, sans péché, se marier à l'église et signer les abjurations dont le clergé avait établi la formule. Il disait que dans le premier cas on ne commettait pas un péché, mais une simple pollution, que dans le second, on pouvait sans blesser sa conscience, sans trahir la religion et sans renier Jésus-Christ, répondre aux prêtres qu'on abjurait les hérésies de Calvin, parce qu'ils ne demandaient pas d'abjurer la religion de Jésus-Christ. Et Court, reprenant ces derniers mots, s'écriait naïvement : « Comme s'il ne fallait pas entendre que sous cette expression d'hérésie on veut et on entend de nous faire abjurer la croyance de la religion que professait Calvin *qui n'est autre* que celle de Jésus-Christ et de ses apôtres [1]. » Quoi qu'il en soit,

[1] N° 7, t. I, p. 8 (1719.)

de telles paroles dans la bouche de Huc étaient dangereuses. Les fidèles se soumettaient difficilement à la rigueur de la discipline; aussi, voyant un prédicant subvenir à leur embarras et les soutenir dans leurs hésitations, commençaient-ils à former autour de lui un parti très-nombreux. Heureusement les partisans de l'ordre étaient décidés à ne point laisser échouer l'œuvre qu'ils avaient entreprise. Un Synode fut tenu en 1719, au mois de septembre; soixante membres y assistaient et Corteiz en était le modérateur : « Vous me parlez, écrivait-il, de Huc, dit Mazel, et de l'admonester doucement. Ceux qui vous ont donné cet avis sont des personnes très-sages; mais, hélas! ce n'est pas moi qui l'ai démis, ce sont ses erreurs[1]. » Huc en effet dans cette assemblée fut interdit et déposé pour avoir prévariqué aux articles des règlements. Mais ce vieillard, très-ignorant, était d'une singulière opiniâtreté. Loin de se soumettre à la décision de ses supérieurs, il continua, dans les hautes Cévennes où il s'était retiré, de propager ses sentiments sur les abjurations et les mariages, comme sur les autres articles de la foi. Il eut bientôt ses disciples. Deux proposants, envoyés par le Synode, vinrent le trouver, et dans une assemblée lurent aux fidèles un livre imprimé, dans lequel l'auteur s'élevait contre ceux qui se faisaient marier ou faisaient baptiser leurs enfants par des prêtres romains[2]. » Corteiz, inquiet de cette opposition, encore qu'elle fût confinée dans une seule contrée, — il l'appelait la contrée de Mazel, — s'y rendit lui aussi, pour ébranler dans l'esprit des

[1] N° 7, t. I, p. 8; et n° 17, vol. G, p. 33.
[2] N° 17, vol. G, n° VI. (1720.)

religionnaires le crédit de son collègue. Pictet enfin écrivit de Genève aux partisans de Mazel pour les rappeler au sentiment du devoir, au respect de l'ordre et de la discipline. Mais tous les efforts furent inutiles. La popularité de Huc était considérable. Les membres du Synode et les prédicants passèrent « pour des émissaires du démon, » et il ne fallut rien moins qu'une lutte incessante, la trahison d'un faux frère et le martyre de Jean Huc, pour que cette manière de schisme cessât définitivement.

Cette opposition n'avait pas été la première. Elle avait été faite au nom des fidèles et soutenue par eux : de là son importance. Mais, en 1716, trois ans avant qu'elle se manifestât, un prédicant s'était déjà élevé contre la réorganisation de l'Eglise. Jean Vesson se plaignait des obligations auxquelles on l'astreignait; il avait refusé de faire examiner ses sermons, ne s'était point rendu aux Synodes, avait donné la sainte Cène, quoiqu'il n'en eût pas le droit, et avait convoqué des assemblées avec une extrême imprudence; pour tout dire « il faisait bande à part, sans excuse légitime, » violait la discipline et calomniait ses frères. Il luttait, malheureusement pour lui, contre un pouvoir trop affermi déjà pour qu'il le pût ébranler. Un Synode tenu au mois de février 1718, l'assigna à sa barre et, comme il ne s'était point présenté, le démit de ses fonctions [1]. Une porte de salut lui était cependant

[1] « La compagnie examinant les mœurs des pasteurs et ayant trouvé que malgré une première, une seconde et une troisième admonition le S[r] Jean Vesson, pasteur extraordinaire, persiste dans une conduite

ouverte. On décida qu'il serait réintégré dans sa charge de prédicant, s'il donnait des marques de repentir, et réparait sa faute devant un colloque. Vesson comprit que les temps étaient changés et, en 1718, au mois de mars, il fit sa soumission entre les mains de Corteiz, de Rouvière et d'Antoine Court [1].

Ce furent les seuls obstacles que le parti de l'ordre eut à vaincre. Dès lors, recrutant chaque jour de nouveaux membres, fort de l'adhésion de tous, modifiant ou perfectionnant ses règlements et le rouage de sa discipline, il prit par la force des choses une importance croissante. L'ordre finit par s'établir; et ce mot qu'Antoine Court avait mis sur son drapeau à côté de cet autre : Réveil, fut entouré d'un tel prestige aux yeux des Eglises étrangères et de l'Eglise même de France, qu'il amena le triomphe de l'œuvre à laquelle le jeune prédicant s'était dévoué.

très-repréhensible à plusieurs égards, elle l'a, d'une voix unanime et en vertu de l'article 47 de la discipline ecclésiastique des Eglises réformées de France, déposé et démis comme coupable de plusieurs fautes graves et principalement comme schismatique, s'étant séparé de la compagnie de ses frères, sans excuse légitime, et ayant rejeté les instances de plusieurs fidèles qui le priaient de se rendre au présent Synode pour entendre la censure qui lui serait faite. Ainsi ledit Sr Jean Vesson demeurera interdit par défaut, jusqu'à ce qu'il donne des marques d'une sincère repentance et qu'il ait édifié l'Eglise par son retour, autant qu'il peut l'avoir scandalisée par sa mauvaise conduite. »

[1] N° 1, t. II, p. 20 et 23.

CHAPITRE IV

LES ASSEMBLÉES AU DÉSERT[1]

1715-1723

Dans un espace de temps relativement court, et autant qu'il était possible, le protestantisme avait été « réveillé » et l'ancien ordre de choses rétabli. C'était un grand résultat. Mais que voulait-on? Conquérir la liberté de conscience. Il fallait donc montrer à la cour qu'il restait, en dépit de l'ordonnance de 1715, des protestants en France, et que ces protestants étaient fermement décidés, dussent-ils payer leur résolution de leur vie, à revendiquer jusqu'à leur dernier souffle les droits primordiaux qu'on leur avait ravis.

C'est ce qui explique les efforts et la persévérance d'Antoine Court pour organiser régulièrement les assemblées au Désert. Il y voyait un moyen, non d'intimidation, mais en quelque sorte de parade. « Le but de ces assemblées, dit-il quelque part, était, ainsi que je l'ai rapporté, de faire connaître aux Puissances que le nombre des protestants était plus considérable qu'on le

[1] V. sur ce même sujet, tome II, chap. VI, p. 158. — Il n'est pas sans une certaine importance, pour voir les choses sous leur vrai jour, de préciser les dates et de distinguer les époques.

pensait, et d'obtenir par ce moyen, s'il était possible, quelque tolérance en leur faveur[1]. » Les protestants montraient par là en effet qu'ils n'étaient point une poignée d'hommes, mais presqu'un peuple ; ils montraient en même temps de quels sentiments ils étaient désormais animés, leur amour pour le roi et leur éloignement pour les luttes civiles.

Il fallait toutefois que ce résultat s'obtînt sans trop de souffrances. Le moyen proposé était très-périlleux, car les édits étaient inexorables. On devait donc user de prudence, si l'on ne voulait point s'exposer à des dangers trop certains.

C'est aux Anciens que revenait la charge de convoquer les assemblées. Le matin, ou dans la journée, un homme passait. Il trouvait un frère, lui annonçait qu'un prêche devait avoir lieu, à telle heure et en tel lieu, puis disparaissait. Cependant, portes closes, à l'oreille, on se communiquait la bonne nouvelle. Les préparatifs se faisaient. Peu de chose, puisqu'on partait sans armes. Mais encore fallait-il tromper par de faux avis les voisins, calmer les inquiétudes des vieillards, exhumer de la cachette un feuillet des Ecritures ou des psaumes ; tout cela demandait des soins. Enfin la nuit venait. Alors mille craintes. Quelque espion ou quelque faux frère n'avait-il pas appris la convocation de l'assemblée ? Le gouverneur n'était-il pas informé ? Les troupes n'étaient-elles pas sur pied ? Mais la foi triomphait de la crainte, et, vers dix heures, on partait de la ville ou du village, non par bande, — cela eût pu

[1] N° 46, cah. II.

donner des soupçons, — mais séparément, sauf à se réunir plus loin, en quelque endroit isolé. On se rencontrait, on parlait des premiers dangers surmontés, et, pleine d'espérance, la petite troupe composée de cinq à dix personnes se dirigeait vers le lieu convenu.

La course était longue : une lieue, deux lieues. Les femmes étaient harassées et les enfants avaient peine à arriver. Chose grave! car les abandonner en route ou les renvoyer à la maison, c'était les exposer à être surpris par les troupes, les livrer aux interrogatoires, partant faire surprendre l'assemblée. Il fallait alors que les hommes robustes de la troupe les portassent sur leurs épaules.

En hiver, dans ces contrées, les nuits sont froides, en été, elles sont parfois pluvieuses ; mais vents, orages, rien n'arrêtait ces intrépides confesseurs. A Nîmes, en 1715, Antoine Court avait convoqué dans les environs une assemblée. Un orage violent éclata tout à coup. Ses amis le retenaient, mais lui, quoique à pied et qu'il eût une lieue de chemin à faire, se mit immédiatement en route, songeant à ceux qui avaient probablement affronté le même orage pour venir écouter sa parole. Sur la lisière d'un bois, toutes tremblantes, seules, il rencontra trois jeunes filles qui avaient perdu leur chemin dans l'obscurité et qui le prièrent de les conduire à l'endroit où, sous la pluie battante, l'assemblée était déjà réunie [1].

« Cinq dimanches de suite, raconte Corteiz, nous fûmes exposés à souffrir la pluie; mais, le premier dimanche, il plut

[1] N° 46, cah. II.

très-fort pendant le temps de la dévotion. Nous n'avions d'autre couvert que le ciel. Jugez de quelle façon nous fûmes mouillés! Au moins je puis dire que je sentais couler l'eau le long de l'épine du dos et de ma chemise. Qui ne voit la peine qu'il faut souffrir pour trouver la Parole de Dieu; et heureux encore si l'on était au Désert en sûreté! Cependant je n'aperçois la dévotion plus vive ni plus ardente que quand on se trouve dans ces extrémités. »

Et ailleurs :

« Le samedi au soir, la veille de l'assemblée, il se leva un vent si fort et si froid que l'eau glaçait sous les pieds. Ce qui fit que dans cette haute montagne où il se fait des assemblées considérables, il ne se rendit qu'environ mille âmes qui forcèrent contre le vent impétueux. Je leur exposai la prédication que j'avais méditée; mais, hélas! à tous moments le vent me fermait la bouche et me coupait la parole. Ah! qu'on est malheureux de se trouver dans un lieu où l'on ne peut prier Dieu qu'au risque des galères et de la mort même [1]. »

Parfois la date était fausse, l'heure était mal indiquée, le rendez-vous mal pris, et l'on ne trouvait pas le lieu de l'assemblée; parfois encore celle-ci était contremandée et, au risque de tomber dans une embuscade des troupes, on courait à la recherche d'un prêche qui ne pouvait avoir lieu. « Ceux qui devaient assister à l'assemblée étaient déjà mandés pour cela, lorsque quelques fidèles étaient venus rapporter qu'elle ne pouvait pas se tenir sans danger, à cause que les vignes qui étaient autour se trouvaient gardées par les catholiques [2]. » Mais ceux qui n'avaient pas été prévenus

[1] N° 17, vol. H. Relation historique, etc.
[2] N° 46, cah. I

avaient battu le pays toute la nuit. C'étaient de nouveaux dangers à affronter pour le prêche suivant.

Plus de temples : ils avaient été démolis ou brûlés; leurs matériaux avaient servi à construire des églises. On se réunissait donc dans les endroits écartés. Une caverne, l'enfoncement d'un bois, un ravin ignoré, une ferme abandonnée étaient les sanctuaires habituels. C'est ce qu'on appelait le Désert.

L'assemblée était lente à se réunir. Peu à peu cependant, les groupes se formaient. Au temps passé, entre la soumission des Camisards et la venue de Court, il n'y avait guère qu'une centaine de personnes, parfois plus, souvent moins. Avec Antoine Court on vit des assemblées qui comptèrent jusqu'à deux mille auditeurs. « Il me souvient, dit-il, il n'y a que quatre jours que nos plus nombreuses assemblées n'excédaient pas le nombre de deux à trois cents, et quand nous en voyions une qui allait à ce nombre, peu s'en fallait que nous ne criassions au miracle. » Dès l'année 1718, on compta les assistants par milliers, et il est parlé quelque part d'une assemblée où il n'y avait pas moins de quatre mille fidèles.

Il s'y trouvait beaucoup d'hommes et de jeunes gens; les femmes pourtant dominaient, intrépides, courageuses, exaltées.

Cependant, on disposait les sentinelles, choisissant les plus agiles et les plus forts[1]. Si l'assemblée se te-

[1] N° 46, cah. II, p. 44.— Un Synode, tenu en 1720, revint sur ce point. « Les circonstances fâcheuses demandant que l'on prenne de plus grandes précautions pour la conservation des assemblées, il a été décidé que les anciens auront soin de fournir de sentinelles les lieux où il y a garnison. » *Recueil des actes synodaux*, etc.

nait non loin d'une ville, on les échelonnait de poste en poste jusqu'aux murailles pour donner l'alarme, au cas qu'un détachement sortît ; si elle se tenait en rase campagne ou dans une caverne, on les établissait dans les alentours en leur ordonnant de se replier à la première apparence de péril. C'était parfois la source d'épouvantables paniques. Un jour, Court était sur le point de donner la bénédiction ; les sentinelles les plus voisines s'en étant aperçues coururent en hâte pour avoir part à ce dernier acte du culte. Malheureusement elles avaient des boutons de cuivre sur leur justaucorps et s'avançaient rapidement. Quelques-uns les prirent pour des soldats. L'alarme fut donnée. Les derniers voulant prendre la fuite renversèrent les premiers, et dans un moment la confusion fut portée à son comble. Enfin on reconnut l'erreur et le service interrompu fut continué avec une nouvelle joie [1].

« Le 25 novembre, dit Corteiz, l'assemblée fut formée la nuit, dans une maisonnette de laquelle on se sert pour sécher les châtaignes, dans un bois proche de nos formidables ennemis. L'assemblée était formée en faveur des paroisses de Saint-Martial, de la Mialouze et du Collet de Dèze. Comme la maison était petite, on pria les Anciens de ne mener que des communiants ; mais bien qu'on eût enjoint à ceux qui faisaient la fonction de *cloches* de n'en mener qu'un petit nombre, il en vint beaucoup plus que la maison ne pouvait contenir ; mais la peur y pourvut. Les deux sentinelles virent quatre hommes avec chacun un flambeau à la main pour s'éclairer. A la vérité, c'étaient des ennemis, mais qui ne pensaient point à nous. Nos sentinelles se donnèrent peur. Il leur parut que ces flambeaux venaient à nous, bien qu'il ne fut pas vrai ; ils vinrent donner

[1] N° 46, cah. II

l'alarme à l'assemblée. Je sortis promptement pour voir de quoi il s'agissait, j'aperçus ces quatre flambeaux et je dis aux Anciens : « Ces flambeaux suivent le ruisseau, et ne croyez pas que l'ennemi vienne avec de la lumière pour nous surprendre ; calmez-vous et ne faites pas de bruit. » Cependant une partie de l'assemblée s'enfuit, et la maison qui était trop petite fut assez grande. Le restant, nous achevâmes heureusement notre dévotion ; le lendemain les fuyards se reprochèrent leur lâcheté [1]. »

Dès que le prédicant était arrivé, le service commençait. C'était vers minuit. Les assemblées de jour furent toujours très-rares et ne se tinrent que beaucoup plus tard, vers 1743. La lecture de la Bible, le chant des psaumes, les prières et les exhortations du prédicateur composaient les éléments du culte. Les fidèles priaient d'abord en particulier. Quand le ministre se faisait attendre, on lisait quelques passages de la Bible. Un des assistants, en général un Ancien, faisait l'office de *lecteur* [2]. « Avant que le ministre n'arrivât, dit une relation du temps, on a fait la lecture de quelques chapitres de l'Ecriture sainte, et chanté les psaumes LXX et LXXX ; ensuite le ministre étant arrivé, il a commencé par la confession des péchés et a fait chanter le psaume CXXXVII à genoux et il a pris pour texte dans ledit psaume le verset 7 [3]. »

[1] N° 17, vol. H. Relation historique, etc.

[2] « Sur ce qu'il a été dit que plusieurs profanes et libertins s'ingéraient à faire la lecture et lisaient le chant des pseaumes aux saintes assemblées, et qu'à cause de cela les fidèles étaient scandalisés. — C'est pourquoi il a été délibéré qu'à l'avenir, personne ne fera la lecture de la Parole de Dieu ni le chant des pseaumes, qu'il n'ait été élu Ancien, et là où il n'y aura pas des Anciens capables, ils seront obligés de faire l'élection de leur lecteur et de leur chantre. » Synode de 1720. *Recueil des actes synodaux*, etc.

[3] N° 17, vol. O. (Juin 1719.)

Le prédicant, debout sur une éminence commençait enfin son exhortation. Très-probablement, dans cette circonstance, il avait un costume particulier[1]. Qu'étaient ces sermons? On ne sait guère; il n'en reste aucun fragment. La plupart cependant n'étaient autres que des discours imprimés à l'étranger et laborieusement appris par cœur. Pour soutenir le zèle de leurs coreligionnaires, les réfugiés leur faisaient en effet passer des livres, des traités religieux, des sermons. De Hollande, de Genève surtout, on expédiait « aux défenseurs de la foi » des paquets de livres qu'un correspondant courageux se chargeait de faire parvenir à leur destination. Corteiz reçut ainsi huit douzaines de catéchismes et dix sermons[2]. Ce fut l'origine d'une curieuse habitude. Quelques prédicants incapables de composer eux-mêmes leurs sermons apprenaient ceux des orateurs célèbres, et les déclamaient ensuite aux assemblées. Bombonnoux récita ainsi un discours de Pierre Dumoulin, et «la faim pour la parole faisait trouver bonne cette manière de prêcher.» Habitude cependant fâcheuse, et qu'on abandonna. Les prédicants se mirent bientôt à composer et à réciter leurs propres sermons. Un professeur de Genève, l'illustre Pictet, loua même le talent d'Antoine Court et déclara que ce jeune homme avait « des dons considérables » pour la chaire. Point de théologie d'ailleurs dans ces exhortations, ni de longs raisonnements, point d'ornements ni de fleurs de rhétorique. Un des plus instruits et

[1] Cela paraît ressortir d'une lettre de Duplan, en 1730, et d'une autre de Corteiz, en 1718. N° 1, t. II, p. 42

[2] N° 17, vol. G.

des plus intrépides, Claude Brousson s'en était déjà glorifié. « Je rejette tous les vains ornements de l'éloquence et de la sagesse du siècle qui consiste à mêler dans la prédication de l'Evangile quelque trait de l'histoire profane ou quelque point de philosophie et des autres sciences humaines, afin de paraître savant, ce qui me paraît un pur abus du saint ministère; car cet impur mélange, d'un côté fait juger que celui qui parle cherche plutôt la vaine gloire que la gloire de son maître et le salut de ses élus, et de l'autre corrompt la parole de Dieu... » Que fallait-il attendre des autres ? Ils avaient composé leurs discours sur quelque route, en marchant, dans une grange, sous un arbre, et n'avaient eu pour toute bibliothèque « qu'une Bible, et pour table qu'une pierre reposant sur leurs genoux [1]. » Parlant d'ordinaire à l'improviste, à la première occasion, prédicateurs ignorants s'adressant à des auditeurs plus ignorants encore, quelles qualités oratoires pouvait-on exiger d'eux? — Soupçonnaient-ils eux-mêmes que l'art de la parole eût ses règles et ses lois ?

Point de haine dans leurs discours : des paroles de charité... quelque chose de véhément et de doux, de ferme et d'affectueux, — le cœur s'adressant au cœur. Grands et sublimes accents comme on en entend chez le peuple, frivolités et naïvetés touchantes, répétition de mots et d'idées, citations diffuses de passages bibliques, solécismes et barbarismes continuels, et malgré cela, on ne sait quel parfum inconnu qui pénétrait les âmes

[1] N° 46, cah. III

des auditeurs. Court prêcha, un soir, à l'improviste. Il s'exprima avec onction et véhémence, d'une manière suivie et sans se « déférer nulle part. » « Parlai-je avec ordre, ajoute-t-il, suivis-je les règles de l'art oratoire ? Elles ne m'étaient seulement pas connues ; mais mon discours plût et édifia mon auditoire. » Le prédicant n'était que l'écho des sentiments qui agitaient les auditeurs pressés autour de lui. Agitée au souffle de ses paroles, l'assemblée, haletante et émue, écoutait. Au milieu de la nuit, il y avait des silences étranges que troublait seule la voix du ministre. Cette parole grave, enflammée, réchauffait les cœurs, remuait les âmes ; chacun croyait entendre la propre voix de sa conscience. De là, ces émotions poignantes qu'augmentaient les périls de l'heure, ces applaudissements arrachés par la naïve éloquence des orateurs, ces larmes qui coulaient au récit des infortunes subies, des persécutions à affronter, des souffrances de la primitive Eglise. « Pendant la prédication, est-il dit quelque part, tout le pauvre peuple fondait en larmes. »

Le sermon était long, trop long souvent. Il fallut remédier à cet abus. On décida que les pasteurs n'emploieraient pas plus d'une heure, ou tout au plus cinq quarts d'heure, à leurs prédications suivant en cela l'exemple des prédicateurs de Genève[1]. Lorsqu'il avait terminé, et que les applaudissements, — car souvent on applaudissait,— avaient cessé, il arrivait que le ministre baptisât un enfant, ou bénît un mariage. Ce cas toutefois, dans les premiers temps surtout, se présen-

[1] V. Coquerel, t I, p. 34. Synode de 1717. — V. aussi n° 17, vol. G, p. 382. Synode de 1721.

tait rarement. Plus fréquemment on donnait la communion. Cette cérémonie ne pouvait être célébrée que par les pasteurs, et Court dans ses récits s'étend longuement sur ce chapitre. Il paraît qu'aux jours de communion on formait avec des pièces de bois une sorte de parquet où se tenaient les Anciens pendant la prédication. Au moment où le pasteur se préparait à célébrer la sainte Cène, ceux-ci allaient se placer à l'entrée et empêchaient d'approcher de la table quiconque avait commis une action scandaleuse, et n'en avait pas encore fait pénitence publique.

« Les Anciens, écrit Corteiz, se tiennent à la porte du parquet qu'on fait avec des pièces de bois, dans lequel parquet ils se tiennent pendant la prédication jusqu'à la célébration de la sainte Cène. Ils se relèvent ensuite pour laisser passer les communiants les uns après les autres. Mais ils se tiennent à la porte pour prendre garde que personne de ceux qui ont fait quelque action scandaleuse ne s'approche qu'il n'ait fait premièrement réparation. »

Les fidèles qui étaient dans la paix de l'Eglise communiaient les premiers; quand le dernier avait accompli cet acte, les Anciens faisaient approcher ensemble les coupables. On les voyait alors s'avancer vers la table sainte, tremblants et comme honteux; ils écoutaient chacun selon leurs fautes les exhortations et les remontrances du prédicant,—puis ils communiaient. Il y avait en ce moment de touchantes scènes. Un jour, un homme entouré de respect, « dont le péché était caché au monde, mais découvert au grand créateur des cœurs, » se précipita tout à coup à genoux devant la table, pleurant et se lamentant. Il confessait à haute voix son péché de lâcheté et

d'idolâtrie, et en demandait pardon à l'Église et à Dieu. C'était Corteiz qui présidait. Toute l'assemblée, — plus de deux mille personnes, — fondait en larmes, et lui-même à cette vue, contenait avec peine son émotion [1].

Pour courir à ces assemblées nocturnes, à quels dangers ne s'exposaient pas les fidèles ! Dangers multiples et qui font frémir. Il y avait d'abord les espions. Le duc de Roquelaure écrivant à un de ces personnages, lui disait en manière de conclusion :

« Enfin, je ne puis trop vous recommander de faire de fréquents détachements des troupes que vous commandez, et que vous enverrez de jour ou de nuit... visiter les lieux suspects et où vous aurez lieu de croire qu'il se pourra tenir des assemblées suivant les avis qui vous en seront donnés par les personnes de confiance que vous devrez vous ménager dans chacun des lieux de votre commandement [2]... »

Aussi les espions ne manquaient-ils pas. Un d'eux très-bien intentionné et très-propre à réussir s'offrait à veiller jour et nuit pour faire surprendre les prédicants dispersés dans le pays. Il ne demandait que deux pistolets pour se défendre, s'il était attaqué pour le service du roi [3]. Puis il y avait les faux frères, gens bien pensants, bien vus du pouvoir, gens de toutes conditions, qui, pour peu de chose, — une place ou les dépouilles de la victime, — s'engageaient à dénoncer les assemblées. En 1720, le parlement de Bordeaux apprit que les religionnaires de la Rochelle se réunis-

[1] N° 17, vol. II, p. 523. Relation historique, etc.
[2] V. *Histoire de l'Eglise d'Anduze*, etc., p. 688 et 755.
[3] N° 17, vol. II. (1718.)

saient au Désert. On chercha un commissaire pour s'informer de ce qui se passait ; on ne trouva personne. Mais un conseiller au parlement, qui avait changé de religion pour occuper cette charge, se présenta, se rendit au Désert, fit son rapport, et accusa deux femmes [1]. — Enfin c'étaient les soldats, entre tous les moins odieux, qui, à toute heure du jour et de la nuit, aux approches surtout des grandes fêtes, battaient le pays, cherchaient les assemblées, traquaient les hérétiques, arrêtaient les suspects, et se vengeaient sur leurs captifs de toutes les courses vaines et de tous les dérangements nocturnes, dont ceux-ci avaient été les causes involontaires.

Les ordres du roi étaient formels. Il était interdit aux protestants « de faire aucun exercice de religion autre que de la catholique, et de s'assembler pour cet effet en aucun lieu et sous quelque prétexte que ce puisse être, à peine contre les hommes des galères perpétuelles, et contre les femmes d'être rasées et enfermées pour toujours, avec confiscation des biens des uns et des autres, même à peine de mort contre les pasteurs [2]. » Ni repos ni tranquillité : alerte continuelle. Se rendre au Désert, c'était courir l'aventure d'en revenir au milieu d'une escorte de soldats pour aller ramer à Marseille, ou prier à la tour de Constance ; prêcher au Désert, c'était faire à l'avance le sacrifice de sa vie.

Il y eut des châtiments terribles. Malgré tout, la foi

[1] N° 17, vol. U.

[2] V. encore chap. v, p. 133, les ordonnances que publia le régent contre les assemblées.

eut toujours ses disciples, et dans ce duel inégal la faiblesse qui était le droit, finit par vaincre la force qui était l'injustice. Prison, galères, mort, on affrontait tout avec un sang-froid, une sérénité merveilleuse. L'assemblée est, un jour, réunie dans une caverne et « le prêche » commence, quand les sentinelles avertissent que les soldats approchent. On en doute d'abord, et on continue. Mais les troupes avancent. Alors on fait sortir les femmes, les enfants, ensuite les hommes ; cependant les ministres, se tenant à l'ouverture, donnent la bénédiction au peuple qui sort sans confusion, et malgré le danger restent les derniers à penser à leur sécurité [1]. Les femmes étaient admirables. Si grand que fût le péril, toujours ardentes, toujours les premières aux assemblées, elles lassaient la sévérité de leurs persécuteurs. Prisons terribles cependant que les hôpitaux, les couvents et les tours de Constance ! Le chevalier de Boufflers en fut effrayé. Mais elles bravaient tout, même jeunes, et presque encore dans l'enfance. La sœur d'un prédicant décapité à Montpellier fut prise et enfermée à Aigues-Mortes : elle avait quinze ans. Pour toutes, l'horreur d'une reclusion imminente s'évanouissait devant la joie d'assister à une assemblée.

Il y eut de 1715 à 1723, dans le Languedoc seulement et sans compter celles qui passèrent inaperçues, sept surprises d'assemblées [2]. Chaque année, on entendit le bruit des fusillades, et l'on vit, en longs convois, passer les prisonniers.

[1] N° 46.

[2] En Languedoc seulement. En 1715, assemblée surprise à Vauvert ; en 1716, à Mandagout ; en 1717, à Anduze ; en 1720, à Nîmes, etc . etc.

« . . . Pendant mon séjour du côté d'Uzès, dit Court, je vis deux de mes parents, nommés Hugous, de qui l'on venait de raser la maison, par ordre de Dumolard, subdélégué de Bâville dans le Vivarais. Cette maison était située à la campagne, à une petite demi-lieue de Villeneuve-de-Berg. Un jour de dimanche, Joffre qui dans la suite épousa ma sœur cadette, Ladet, mon cousin germain, et Flavier, un de mes amis, se rendirent dans cette maison pour y faire quelques exercices religieux. Leur marche fut aperçue; on vit dans le moment toute la bourgeoisie sous les armes, qui se mit en devoir d'aller fondre sur cette maison. La petite troupe, en étant avertie, démara au plus vite, et comme elle n'était composée que de trois personnes, il fut facile de dérober à leur ennemi cette évasion. Aussi ne s'en aperçut-il point; mais sur le simple soupçon qu'ils y avaient été, et parce que dans sa perquisition il trouva dans la maison une Bible et quelques autres livres de piété, il se saisit du maître qu'il amena prisonnier. Il (Dumolard) ordonna que la maison fut rasée, et que tous les effets mobiliaires fussent confisqués. L'exécution suivit de près l'ordonnance. La maison fut démolie et tous les effets portés à Villeneuve où ils furent vendus publiquement au plus enchérisseur [1]. »

Voilà une exécution inconnue et dont on ne parla point. Combien d'autres de ce genre ! « La nuit du 6 au 7 du mois de mai, Court avait convoqué une assemblée dans un Désert appelé les Roques d'Aubay, proche de Sommières. Il n'avait pas manqué de précautions pour la garantir de toutes surprises. Aussi se tint-elle avec beaucoup de tranquillité. Mais malheureusement les protestants du Grand-Gallargues, qui faisaient partie de ceux qui s'étaient rendus dans cette assemblée, furent aperçus par deux faux frères qui avaient quelque autorité dans le lieu, et qui, dans le dessein de les faire

[1] N° 46, cah. I

arrêter au retour, firent mettre la bourgeoisie sous les armes et garder les portes. La chose fut conduite avec tant de secret qu'on n'en fut informé que lorsque les fidèles de ce lieu donnèrent à leur retour dans l'embuscade. Un des bourgeois armés, touché sans doute du triste sort qui menaçait ses concitoyens s'ils étaient arrêtés, tira en l'air son fusil pour faire comprendre ce qu'il y avait à craindre pour eux, s'ils approchaient. A ce signal, ceux qui étaient encore éloignés de la porte prirent la fuite. » Mais quelques-uns furent pris. On fit grand bruit à Montpellier de l'affaire. Un captif fut condamné aux galères, sept à la même peine par contumace, et le bourreau vint inscrire à Gallargues leurs noms sur un poteau, au milieu de la place publique [1].

Telles étaient les assemblées qu'annonçait à ses frères l'homme qui, le matin, venait convoquer pour le Désert les survivants des dernières persécutions. Nul ne manquait à l'appel : tous y allaient, enfants, femmes et vieillards. Les temples démolis, le culte supprimé, la foi proscrite, on continuait ainsi la tradition interrompue, on affirmait l'existence de la Réforme. Non pas qu'on voulût former un Etat dans l'Etat, et qu'on méconnût l'obéissance due aux Puissances. Les Puissances, aux yeux de tous, étaient ordonnées de Dieu, et nul ne cherchait à le contester [2]. La politique était exclue de ces assemblées, et, pour dire le vrai, songeant à Dieu, avait-on le temps de

[1] N° 46, cah. II.
[2] V. plus loin, chap. V.

songer au Roi? C'était beaucoup plus simple et beaucoup plus grand. Louis XIV avait exilé les protestants, rempli les galères, élevé les potences, et décidé sommairement qu'il ne pouvait désormais et qu'il ne devait plus y avoir de réformés en France; on protestait contre cette dernière décision. Le lieu de la protestation, c'était le Désert.

Chose curieuse! Ces assemblées où l'on n'entendait que des prières et le chant des psaumes furent appelées séditieuses et attaquées comme telles. Par qui? Par les catholiques peut-être? Non, par des protestants.

A peine le bruit de cette résurrection du protestantisme était-il parvenu à l'étranger, que les pasteurs s'en étaient profondément émus. Etait-ce la restauration de l'ancien ordre de choses? Etaient-ce les préparatifs d'une nouvelle guerre de Camisards? Ils ne savaient. Ils avaient peu de confiance dans la modération des religionnaires, ils se les représentaient volontiers toujours prêts au combat et n'attendant qu'un chef pour se jeter dans la révolte. Depuis 1710, malgré leur attachement aux églises françaises, ils les avaient un peu oubliées; ils ignoraient ce qui s'y était passé, et les efforts d'Antoine Court pour rétablir l'ordre et ceux de ses collègues pour comprimer toute tentative d'insurrection.

Au surplus, si l'on en croit Corteiz, ils étaient mal informés! Ils imaginaient que ces assemblées, où des prédicants inconnus convoquaient les fidèles, étaient semblables à celles où les Camisards avaient autrefois prêché la guerre sainte. Fanatiques alors, anabaptistes

et inspirés s'y donnaient carrière. On jeûnait, on chantait, on faisait des miracles. Les enfants prophétisaient, les hommes tombaient en extase, le frère Clary faisait allumer des bûchers et les traversait à pas lents. Assemblées étranges, pleines de fantastiques visions, dont le résultat avait été une guerre meurtrière et l'écrasement des insurgés.

Les pasteurs étrangers se rappelaient ces événements récents encore, et la crainte de les voir se renouveler les avait immédiatement saisis. Dans cette situation d'esprit, ils écrivirent sans différer en France contre les assemblées du Désert.

Les religionnaires fort étonnés se défendirent. « Nous ne souffrons, disait Corteiz, ni fanatiques, ni piétistes, ni anabaptistes; la Parole de Dieu est seule reconnue pour règle, et plût à Dieu que vous vissiez régner l'ordre et la règle que nous y tenons [1]. » Vaines protestations. Corteiz plaidait une cause qu'il ne pouvait gagner encore.

Pourquoi, disaient-ils, des assemblées publiques? Les protestants ne pouvaient-ils pas sortir à leur gré du royaume, s'ils voulaient prier Dieu en commun? En admettant même que cette extrémité leur répugnât, ne pouvaient-ils pas se livrer en particulier à des exercices domestiques de piété? Ils voulaient se réunir au Désert et en grand nombre. Or, pour chanter en commun les psaumes de Marot et écouter des sermons qui ne produisaient aucun effet, ils excitaient la cour à de nouvelles rigueurs, ils dépeuplaient les familles, ils

[1] N° 17, vol. G, p. 3. (1716.)

exposaient aux galères une multitude d'hommes inoffensifs. Et de quel droit? Les assemblées relevaient évidemment de la juridiction du souverain. Les convoquer malgré ses ordres, c'était se mettre hors la loi et mériter le nom de rebelles. Au surplus, non-seulement les princes interdisaient ces sortes de réunions, mais encore la religion. Jésus et ses apôtres n'avaient jamais prêché au Désert qu'accidentellement; ils allaient en général de maisons en maisons pour annoncer la bonne nouvelle; et la plus grande de leurs assemblées se tint dans une chambre haute. Ainsi, il n'était pas certain que Dieu eût prescrit les assemblées, il était même probable qu'il ne les avait point commandées. Il était évident d'un autre côté que Dieu avait ordonné d'obéir aux souverains dans toutes les choses qu'il n'avait pas défendues. Donc, dans le cas proposé, le plus sûr était d'obéir au roi, parce que dans la concurrence de deux devoirs dont l'un est obscur et l'autre clair, il faut préférer le certain au probable. — Tel était le thème ordinaire sur lequel, avec preuves à l'appui, arguments historiques et nombreuses citations bibliques, s'exerçait l'éloquence des adversaires[1].

Un événement vint augmenter les appréhensions. En 1719, il y eut des troubles dans le Poitou. Le bruit courut qu'ils avaient pour auteurs les religionnaires de ce pays, et qu'ils avaient été suscités par le brillant

[1] N° 13, t. III. Réflexions sur les assemblées que nos frères les réformés font en France contre les ordres du roi. — Il n'y a ni date ni nom d'auteur. Peut-être furent-elles imprimées en 1719, peut-être en 1726; car, à cette époque, parut un écrit dont Court se plaignit amèrement. Mais rien de moins sûr

et remuant ministre d'Espagne, Albéroni. Cette nouvelle arriva en Suisse et dans les Pays-Bas. Personne n'osa en contester l'authenticité, la cour en ayant écrit à deux illustres pasteurs de ces pays, à Basnage, le célèbre réfugié, et à Pictet. Ce fut alors comme une explosion de reproches. Ne l'avaient-ils pas assuré? Les assemblées avaient produit leur effet naturel; les protestants de France allaient reprendre les armes; non-seulement le Poitou, mais encore le Dauphiné, le Languedoc étaient en armes. « J'ai appris, écrivait l'un d'eux, par une personne de considération et d'une fort grande piété, que le Roi d'Espagne ou le cardinal Albéroni fait prêcher, de nuit, dans le bas et haut Languedoc, de ces voleurs du saint nom de Jésus qu'on appelle Jésuites, pour tâcher par leurs représentations et leurs belles promesses de tourner le cœur des réformés du côté du Roi d'Espagne et trahir notre bon Roi [1]. »

Basnage écrivit une première lettre à propos des assemblées et les condamna. Cette condamnation émanant d'un tel personnage pouvait avoir un fâcheux retentissement. Antoine Court le comprit et, encore ému par ces injustes attaques, il prit la plume et répondit. Dans un rapide abrégé des événements qui s'étaient succédé depuis la révocation de l'Edit de Nantes, il lui parlait de l'état misérable où cet édit avait jeté les protestants, des violences, des persécutions, de la guerre des Camisards et de la profonde détresse qui en avait été le résultat; il lui parlait encore de ses

[1] N° 1, t. II, p. 83. (1719.)

efforts, de ceux de ses collègues, « lumignons fumants, » pour éclairer les cœurs, ranimer la foi, éveiller l'espérance; il lui parlait de l'ordre qu'ils avaient établi, de la discipline, — et arrivant enfin aux assemblées :

« Nous ne nous arrêterons pas longtemps à réfuter ceux qui annoncent l'Evangile et qui cependant réprouvent nos assemblées. Supposons pour un moment que cinq ou six bergers eussent trente ou quarante mille brebis dispersées dans un vaste pays, séparées par des cloisons, serait-il possible que ces bergers pussent nourrir tant de brebis, s'ils ne formaient de petits troupeaux pour leur donner tour à tour les choses nécessaires? Nous ne croyons pas même qu'il fût difficile de prouver que les chrétiens des premiers siècles et nos frères du temps de la réformation aient fait des assemblées, quoique les princes les eussent défendues. Nous n'ignorons pas qu'il ne faille de la prudence et des lieux à l'abri des persécuteurs, et nous avons si bien suivi cette méthode, que pour une assemblée qui est découverte, il s'en fait cent à l'insu des ennemis. Il est vrai que quelques maisons ou granges ont été dévastées, quelques personnes ont été condamnées aux galères, plusieurs mises en prison; très-peu ont souffert la mort. Mais ignore-t-on qu'il y a des croix attachées à la profession de l'Evangile? On a remarqué quelquefois que lorsqu'une assemblée avait été vendue, les détachements roulaient autour du lieu où elle se faisait comme les habitants de Sodome et de Gomorrhe autour de la maison de Loth, et il est arrivé que des brebis qui venaient de paître ont servi de garde pour reconduire chez eux des loups qui étaient venus pour les dévorer. Nous protestons encore contre tous ceux à qui il appartiendra, que nous voulons rendre à notre prince ce qui lui est dû; mais nous croyons qu'il ne nous est pas permis de négliger pour un peu de temps notre salut, ni celui de nos frères. »

Ailleurs, il ajoutait : « Nos assemblées ne sont point tumultueuses; on n'y porte point d'armes. Nous n'a-

vons rien à nous reprocher de ce côté-là, puisque nous blâmons tous ceux qui sont sortis de nos rangs pour suivre d'autres maximes que celles de l'Evangile [1]. »

Basnage se montra satisfait de ces déclarations. Mais d'autres lettres arrivaient de Genève ; il fallut encore y répondre. Court fit copier l'apologie qu'il venait d'adresser au pasteur de la Haye, et l'envoya. Le même résultat fut atteint; il y eut quelque apaisement dans les colères. Le pasteur Vial écrivit que tous les gens de bien avaient appris avec joie les heureux résultats qu'obtenaient Antoine Court et ses collègues par les assemblées au Désert, qu'il déplorait l'envoi des lettres injurieuses adressées au jeune prédicant, et que, pour lui, son seul but avait été de montrer au Roi de France que la religion protestante n'autorisait pas la désobéissance aux princes légitimes, encore moins la rébellion.

On se tromperait cependant si l'on croyait que tous les esprits s'étaient rendus aux arguments du jeune pasteur; il avait défendu la cause des assemblées, mais ne l'avait point encore gagnée. Quelque temps après ces événements, Pictet revenait sur ce sujet et accumulait les griefs [2]. Toutefois, après avoir déclaré qu'il n'était point le seul de ce sentiment, il avouait qu'il ne prétendait rien imposer, et que, si les pasteurs de France se trouvaient bien de leurs assemblées, il en bénirait Dieu avec ardeur [3]. Plus tard encore, lorsque l'édit de 1724 eut été promulgué, de nouvelles atta-

[1] N° 46. Lettre pastorale à Basnage. (1719.)
[2] V. Pièces et documents, n° VI.
[3] Il y eut encore, vers cette époque, la lettre d'un prosélyte « de réputation » contre les assemblées.

ques, et non les moins violentes, furent dirigées contre ces inoffensives réunions du Désert. « Ah ! s'écriait Court, on fait plus de mal qu'on ne pense, quand on décrie nos assemblées ou qu'on ne les approuve pas [1]. »

Il était en effet convaincu qu'elles offraient le moyen le plus sûr pour affermir les courages et entretenir la piété, qu'elles étaient surtout la protestation la plus simple et la plus concluante contre la déclaration de 1715. Aussi quelle joie lorsqu'il annonce que les assemblées continuent avec régularité et que leur nombre est de jour en jour plus considérable ! Il est presque tenté de s'en attribuer l'honneur, et assurément il n'y est pas sans droit. Ce fut sa fermeté qui maintint les assemblées au Désert. — Quant aux avantages politiques qu'il prétendait en retirer, il ne s'en exagérait pas l'importance. La convocation des assemblées, le nombre des assistants, l'ordre qui y régnait, ne furent pas sans exercer une grande influence sur les conseils de la cour. Elles n'eurent d'abord, il est vrai, d'autre résultat que de faire multiplier les mesures de rigueur ; mais peu à peu les soldats se lassèrent de courir le pays pour les surprendre, et les intendants d'envoyer aux galères les prisonniers. Cette héroïque obstination à affirmer au grand jour l'existence du protestantisme sauva le protestantisme français.

[1] N° 7, t. III, p. 25. (1726.) — Ce ne devaient pas être les dernières attaques. On verra, dans la suite de cette histoire, que les assemblées au Désert continuèrent d'avoir des détracteurs nombreux et d'autant plus violents qu'elles se tinrent avec plus d'éclat

Elle ne contribua pas peu en attendant à lui valoir son premier succès.

Jusqu'alors, l'ingénieux système mis à la mode par la déclaration de 1715 était resté en vigueur, et la cour, s'abritant derrière la loi, continuait de nier qu'il y eût encore des protestants en France. Elle dut rompre, sinon officiellement, officieusement du moins, avec ce système. Cela se passa en 1719, en pleine Régence, à propos d'une aventure curieuse qui se noua et se dénoua au moment même où les religionnaires commençaient à s'agiter, et où Albéroni conspirait contre la France.

CHAPITRE V

LE PROTESTANTISME ET LA RÉGENCE [1]

1715-1723

C'est avec une entière confiance, avec joie, que les protestants avaient salué à la mort de Louis XIV l'avénement du duc d'Orléans. Ils avaient pensé qu'une ère de tolérance allait désormais s'ouvrir, et que tous les édits qui pesaient sur eux disparaîtraient en même temps que celui qui les avait signés [2].

Une première déclaration troubla leurs illusions. Le Régent signifia hautement « qu'il maintiendrait les édits contre les religionnaires. » Il ajoutait toutefois « qu'il espérait trouver dans leur bonne conduite l'occasion d'user de ménagements conformes à sa clémence [3]. » Cette seconde phrase raviva et raffermit

[1] On dit généralement que la Régence fut pour le protestantisme un temps de tolérance, presque de liberté religieuse. Rien n'est moins fondé; ce chapitre et le chapitre VIII en fourniront la preuve.

[2] Joly de Fleury en convient aussi : « Les nouveaux convertis se sont persuadés, depuis la mort du feu Roi, *que l'indulgence dont on a usé pendant les premières années du règne de Louis XV* (!) pouvait leur faire espérer le rétablissement de l'exercice de leur religion. » Extrait d'un rapport de La Fare. Bibliothèque nationale, Mss. n° 7046, p. 213.

[3] *Histoire de la Régence*, par Lemontey. Paris. (1832.)

leurs espérances. Le maintien des édits, pensèrent-ils, n'était qu'un acte de pure politique, et ils coururent en foule aux assemblées qu'Antoine Court et ses collègues commençaient de convoquer[1]. — De cruels événements ne devaient pas tarder à leur montrer sous leur vrai jour les intentions du pouvoir.

Le duc d'Orléans n'avait personnellement aucune haine contre « les huguenots, » comme il les appelait ;

[1] N'est-ce pas sous l'empire de cette pensée que fut écrite cette requête naïve et charmante dans son embarras, envoyée au Régent, en 1716, par les religionnaires du Dauphiné ? — Ah ! pour rien au monde, ils n'auraient voulu le compromettre.

« Monseigneur, quatre ou cinq personnes du nombre des religionnaires du Dauphiné, osent prendre la liberté d'écrire à Votre Altesse Royale, sans oser cependant signer leur lettre, pour l'assurer premièrement de leur soumission profonde et leur fidélité inviolable et lui donner avis en même temps que quelques-uns des leurs, qui habitent dans les hameaux et villages de la campagne, se sont émancipés depuis quelques semaines de faire des assemblées, dans la seule vue toutefois de prier Dieu et se consoler ensemble, sans le moindre port d'armes, quel que ce puisse être, en secret, autant qu'il leur a été possible, et sans aucun tumulte, désordre ni sédition. — Dès que nous avons été informé de la chose, nous pouvons, Monseigneur, assurer Votre Altesse Royale, avec la dernière sincérité, que nous n'avons rien négligé de ce qui peut être en notre pouvoir pour l'empêcher et pour réprimer ce zèle hors de saison. Comme la prudence ne nous a pas permis de nous transporter dans les endroits où ces assemblées peuvent se former, de peur que quelques catholiques d'un zèle outré et trop ardent n'eussent pu imputer nos démarches à un motif directement opposé à celui qui nous les aurait fait entreprendre, nous n'avons cessé d'être aux aguets les jours de marché pour avertir les paysans de notre connaissance d'être sages, de demeurer tranquilles, de discontinuer ces sortes d'assemblées et de se contenter de prier Dieu chacun chez soi et dans sa famille. Nous leur avons recommandé fortement de donner le même avis, de main en main, à tous leurs voisins ; en un mot, d'être fidèles au Roi, et de ne rien faire contre les lois d'un gouvernement aussi équitable que celui de Votre Altesse Royale, sous lequel nous avons tous le bonheur de vivre. » Archives nationales, TT. 463. (Avril 1716.)

il était même animé d'intentions bienveillantes à leur égard, et un jour, en 1716, il les manifesta clairement.

Les religionnaires ajoutaient à tous les embarras que lui avait légués le feu roi; ils s'adressaient à lui pour mille procès, et la difficulté de concilier les édits et déclarations de Louis XIV le jetaient dans de grandes perplexités. Ce jour-là, il se prit donc de pitié pour ses sujets huguenots. « Louis XIV les avait traités avec cruauté; l'Etat avait souffert de la révocation de l'Edit de Nantes ; cette mesure avait ruiné le pays et excité des haines mortelles : pourquoi ne rappellerait-on pas les réfugiés dans leur patrie ? » — Il parlait ainsi devant Saint-Simon. Le noble duc fut d'abord stupéfait. Mais reprenant quelque calme, il se hâta de ramener son royal interlocuteur à de plus justes sentiments. Il lui rappela les désordres et les guerres civiles dont les huguenots avaient été les instigateurs depuis Henri II jusqu'à Louis XIII. Il parla de leurs prétentions et des embarras qu'ils avaient donnés à Henri IV. Louis XIV avait abattu l'hydre; pourquoi, au lieu de jouir en paix d'un si grand repos domestique, irait-il de son gré faire ce que le feu Roi avait eu le courage et la force de rejeter avec indignation, « quand, épuisé du blé, d'argent, de ressources et presque de troupes, et à la veille des plus calamiteuses extrémités, ses nombreux ennemis voulurent exiger le retour des huguenots en France, comme l'une des conditions sans lesquelles ils ne voulaient point mettre de bornes à leurs conquêtes ni à leurs prétentions ? » — Le Régent fut déconcerté. Il rompit brusquement l'entretien, et ne parla plus désor-

mais ni de tolérance ni du rappel des protestants[1].

Cette anecdote que raconte Saint-Simon peint assez bien le duc d'Orléans. Ses intentions pour les religionnaires étaient excellentes, mais il n'avait ni la volonté ni le temps de les exécuter. Il avait à liquider la succession d'un règne, il avait le duc du Maine, Law, la banque, les intrigues d'Espagne; accablé d'affaires, comment s'occuper sérieusement des nouveaux convertis ? ....

S'il n'essaya point de s'occuper de leur condition, ceux qui depuis si longtemps poursuivaient en France la disparition du protestantisme et qui avaient su mettre à leur dévotion l'esprit, la volonté et la puissance de Louis XIV, se gardèrent bien d'imiter sa réserve et de partager son indifférence. Ils étaient restés au pouvoir, et ils n'entendaient point perdre par un changement de règne le fruit de leurs longs et patients travaux. Le vieil ordre de choses n'avait pas encore été aboli, les anciens conseils de *conscience* et de l'*intérieur* fonctionnaient toujours à Paris : la persécution devait donc suivre son cours.

Les premières assemblés du Désert qu'Antoine Court, au lendemain de la mort de Louis XIV, avait convoquées en Languedoc, avaient excité une assez vive émotion. Bâville et Roquelaure, à Montpellier, dans le premier moment de colère, en avaient immédiatement écrit à la cour. — Ici, il faut tout citer :

« M. le duc de Roquelaure et M. de Bâville donnent avis de quelques petites assemblées qui se sont tenues en Langue-

[1] *Œuvres de Saint-Simon*, édition Chéruel, t. XIV, chap. I.

doc, et proposent de rendre une ordonnance pour les empêcher.

« Il faut répondre à M. de Bâville et à M. de Roquelaure qu'ayant rendu compte à Mgr le duc d'Orléans des lettres qu'il nous écrit au sujet de..., et de l'ordonnance en forme de placard que M. de Bâville a proposé qu'il fut rendu pour défendre les assemblées ; Son Altesse Royale a jugé à propos de m'ordonner de rendre compte au conseil de Régence de ce qu'ils proposent, et il a été décidé d'expédier l'ordonnance que je lui envoie, pour qu'il la fasse imprimer et afficher incessamment[1]. »

En effet, au mois de mai ou de juin 1716, parut et fut affichée dans tous les bourgs et villages du Languedoc une ordonnance royale qui, après avoir énuméré toutes les lois restrictives promulguées sous l'ancien règne pour empêcher les assemblées, continuait ainsi : ... « Cependant toutes ces lois ne pouvant contenir l'endurcissement des nouveaux convertis qui continuent de faire des assemblées prohibées et défendues par des ordonnances, il était nécessaire d'y pourvoir et de renouveler les mêmes défenses pour l'entière exécution des intentions de Sa Majesté. Ainsi le procureur général du Roi a requis être ordonné que les ordonnances, édits et déclarations du Roi prohibitives des dites assemblées, seront exécutées suivant leur

[1] Archives nationales, TT. 322. (17 mai 1716.) C'est la minute probablement de la réponse du conseil de Régence. — Malgré d'actives et de patientes recherches au ministère de la guerre, aux Archives nationales, aux Archives des départements, nous n'avons pu retrouver la correspondance échangée entre les intendants et la cour au sujet des religionnaires, pendant les années 1715-1723. Il a fallu nous contenter de quelques rares pièces égarées et trouvées ici et là. Les Archives du secrétariat de la maison du roi ont une déplorable lacune de 1706 à 1719; et à cette dernière date, elles ne contiennent guère que des lettres de Maurepas sur les affaires du Poitou.

forme et teneur, conformément à la volonté du Roi; et ce faisant, être faites itératives inhibitions et défenses à tous les nouveaux convertis du ressort de la cour, de quelque qualité et quelque condition qu'ils soient, de faire aucun exercice de la religion prétendue réformée, ni de s'assembler pour cet effet, sous prétexte de prières ou culte de la dite religion de quelque nature qu'il soit, en aucun lieu, en quelque nombre, ni sous quelque prétexte que ce puisse être, ni de faire des assemblées ou quelque exercice de la religion autre que la catholique, apostolique, romaine, et, sous quelque prétexte que ce soit, de recevoir aucuns ministres et prédicants, ni d'avoir aucun commerce avec eux, directement ou indirectement [1]... »

Le 5 août de la même année, parut encore une lettre du duc d'Antin aux évêques, où il les priait d'envoyer la liste des écoles de leurs diocèses et des lieux qui en manquaient, afin que les enfants des nouveaux convertis ne pussent pas retomber dans les égarements de leurs pères, faute d'éducation [2].

Rien n'était donc changé. Ce nouveau règne que les religionnaires avaient salué avec tant de joie, dont ils attendaient avec certitude la fin de leurs maux, comptait à peine une année d'existence, et déjà il avait promulgué une ordonnance terrible qui rappelait les plus terribles du règne précédent et qui montrait clairement l'intention de la cour de ne point se départir de cette inflexibilité et de cette rigueur dont le

[1] Archives nationales, TT. 463.
[2] N° 17, vol. G, p. 505. — V. aussi *Recueil des Edits, Déclarations et Arrêts du Conseil concernant la R. P. R.* A Rouen (1729)

feu Roi avait donné, pendant de si longues années, de si éclatants et si nombreux exemples. La stupeur fut immense. Et la consternation qui suivit fut d'autant plus profonde que les espérances avaient été plus hautes.

« La plupart de ceux qui sont restés, écrivait un protestant, s'étaient flattés qu'après la mort de Sa Majesté, qui était obsédée par les Jésuites, leurs grands ennemis, ils pourraient jouir de quelque liberté, puisque Votre Altesse Royale sait très-bien que la religion doit se persuader et non se forcer. Mais ils sont bien loin de leur compte, puisqu'ils voient revivre les mêmes rigueurs, et qu'ils sont comme l'oiseau sur la branche, prêts à tout moment d'être exterminés[1]... »

De leur côté, les religionnaires de Guyenne ajoutaient à propos d'une assemblée surprise :

« Hélas! combien de maux ne leur a-t-on pas fait souffrir pour leur religion, depuis trente-deux ans que l'on les persécute à outrance, que l'on a ruiné et réduit un nombre infini de gens à la mendicité, que l'on a gardés en prison, renfermés depuis vingt-cinq et trente ans, (d'autres ont été mis dans les couvents pour avoir des prétextes de leur avoir leurs biens), que l'on a exécutés plusieurs fois, et que l'on a enfin réduits à la dernière extrémité[2]... »

Antoine Court prit lui aussi la plume et dans une lettre à Roquelaure qui commandait en Languedoc : Le clergé, disait-il en substance, continuait donc de les peindre sous de fausses couleurs, puisqu'après trente années de disgrâces, on renouvelait contre eux les plus sévères édits du temps passé. Malgré leur

[1] Archives nationales, TT. 469. (1716.)
[2] *Ibid.*, TT, 363 — V. aussi Pièces et documents, n° VIII

fidélité, ils se voyaient exposés sous la Régence aux mêmes rigueurs qui les avaient frappés sous Louis XIV. De quel crime cependant pouvait-on les charger? D'être attachés à leur religion et d'en faire profession au Désert? Mais était-ce un crime ! Etaient-ils des factieux? On savait bien que non. En vain avait-on surpris leurs assemblées, fait des prisonniers, tiré sur une foule inoffensive, ils n'avaient jamais eu recours à des représailles : ils s'étaient laissé emprisonner, tuer « comme des agneaux sans défense. » Ils demandaient peu. Ils ne réclamaient ni le droit de s'assembler dans les villes, ni la permission d'élever des temples ; ils sollicitaient simplement la permission d'aller dans les bois, au Désert, invoquer en pleine liberté le Dieu de leurs pères... Au surplus, continuait-il, quel que fût l'accueil fait à leur demande, ils étaient trop convaincus de la nécessité de leurs assemblées pour y renoncer ; et depuis longtemps ils avaient fait le sacrifice de leur vie au triomphe de leur foi. Mais ils mourraient sans murmurer, et quelles que fussent les souffrances qu'on leur réservât, rien n'arracherait de leur cœur les sentiments d'amour qu'ils nourrissaient pour le roi et pour la monarchie [1].

Ces protestations et ces prières demeurèrent sans résultat. La cour, menée déjà, poussée et dirigée par le clergé, avait résolu de poursuivre jusqu'à son accomplissement l'œuvre entreprise par Louis XIV. Rien ne pouvait, en ce moment du moins, la faire dévier de la ligne de conduite qu'on lui avait tracée. Quelques mois

[1] N° 46, cah. II. (1716.)

après l'ordonnance contre les assemblées, elle prit des mesures contre les réfugiés qui, sur le faux espoir de jours meilleurs, s'étaient hâtés de revenir dans leur patrie. Elle leur interdit l'accès du sol natal, et leur défendit de passer la frontière, s'ils n'abjuraient publiquement le protestantisme [1]. Bien décidée à en finir, elle voulait ainsi circonscrire le mal pour le mieux étouffer.

« Le feu roi, écrivait l'intendant de Bretagne, a donné des ordres pour empêcher que les religionnaires réfugiés dans les pays étrangers rentrassent dans le royaume, sans faire dans la première ville frontière un nouveau serment de fidélité, et sans promettre, s'ils ne font pas en même temps abjuration de la R. P. R., de la faire incessamment. Et comme quelques-uns pourraient tenter d'y revenir à l'occasion des changements qui viennent d'arriver, j'ai reçu l'ordre de Sa Majesté de faire arrêter ceux qui pourraient rentrer dans cette province, sans avoir dessein de satisfaire à ces conditions... »

Et plus loin :

« . . . C'est afin que vous teniez la main à l'exécution de ce règlement, sans vous en départir en aucune manière, que nous vous faisons savoir que telle est la volonté de la Régence [2]... »

En Dauphiné, Médavid accentua la pensée de la cour, et mit dans l'exécution de ses ordres une rigueur militaire :

« . . . Je vous supplie, Monseigneur, de donner ordre à Mes

[1] La cour dut envoyer aux intendants et aux commandants militaires une lettre circulaire écrite dans ce sens. Malheureusement nous ne la possédons pas. Mais le fait n'est pas douteux, et si nous ne connaissons pas le texte de cette circulaire, nous en connaissons certainement l'esprit par les lettres des intendants et des commandants à leurs subdélégués.

[2] V. *Histoire des Eglises de Bretagne*, etc., t. III, p. 213.

sieurs les curés de votre diocèse de vous envoyer un état exact de ceux qui sont revenus dans leurs paroisses, qui n'ont pas fait abjuration, et de vouloir bien m'en informer, afin qu'en y envoyant des troupes, je puisse la leur faire faire ou les faire sortir de la province [1]... »

Quant au Languedoc, Roquelaure terminait ses instructions par ces lignes : « ... Si après cela, il ne laisse pas d'en revenir quelqu'un, ne manquez pas, s'il vous plaît, de le faire arrêter et de me l'envoyer en sûreté [2]. »

Ces vieux commandants, ces intendants choisis par Louis XIV pour donner les derniers coups au protestantisme expirant n'étaient pas hommes en effet à abandonner le système de terreur qu'ils avaient pratiqué avec tant de succès. Aussi, dès que les volontés

[1] V. *La société protestante dans les Hautes-Alpes*, etc., p. 425. 494, 505 (Août 1716.)

[2] Voici la lettre tout entière :

« A Montpellier, ce 14e septembre 1717.

« Quoi que je ne doute pas, Monsieur, que vous n'ayez toute l'attention que vous devez à ce qu'il n'arrive rien dans votre departement contre le bien du service du Roi et de la tranquilité publique; je dois néanmoins vous faire savoir qu'il est nécessaire que dans la conjoncture presente, vous ayez une aplication particuliere à veiller sur ce qui se passe, observant surtout d'être informé bien régulièrement de tous les étrangers, gens inconnus et suspects qui pourront arriver ou même passer dans les lieux de vôtre inspection, afin que vous soyez en état de les faire arrêter, s'il y a lieu, et donner avis conformément aux instructions qui vous ont été remises. Il est bon de vous faire remarquer que vous ne devez point avoir égard aux passeports que les réfugiés français prennent à Genève, en Suisse, ou en différens endroits, des ministres des puissances étrangères, et que les réfugiés ne peuvent revenir en cette province, sans qu'ils en ayent une permission du Roi, ou une de moi; si après cela il ne laisse pas d'en revenir quelqu'un, ne manquez pas, s'il vous plait, de le faire arrêter et de me l'envoyer en sureté. Je suis, Monsieur, très parfaitement à vous.

« *Signé :* Le Duc de ROQUELAURE. »

N° 17, vol. H, p. 286.

du pouvoir se furent nettement manifestées, la persécution, quelque temps interrompue, reprit-elle son cours ordinaire.

En Picardie, Bernage fit battre le pays par les troupes, et se donna le plaisir de courir, de nuit, sus aux assemblées [1].

En Bretagne, des mariages furent annulés et des enfants séquestrés [2].

En Saintonge, Chamilly brûla les maisons de ceux qui allaient au Désert.

En Guyenne, Berwick écrivit un jour que les nouveaux convertis tenaient des assemblées et qu'il serait d'avis d'ordonner aux troupes de charger celles qui se tenaient dans le voisinage de leurs quartiers. Le Régent approuva aussitôt le dessein, et ajouta que les prédicants devaient être punis de mort [3]. Une assemblée ayant été convoquée, les soldats marchèrent contre les fidèles et les dispersèrent [4].

En Dauphiné, Médavid disait avec un sourire, à propos d'une exécution qu'il venait de faire : « J'espère que le châtiment que je viens d'infliger à ceux de la vallée de Bourdeaux servira d'exemple à ceux de la province, et qu'ils se comporteront de manière à ne pas attirer chez eux mes missionnaires [5]... »

Dans le Poitou, on se livra à la chasse des prédicants ; vingt-cinq hommes, — gens de rien, laboureurs, tisserants, valets de ferme, — furent obligés de se réfu-

[1] V. *Histoire de Picardie*, etc., p. 276.
[2] V. *Histoire des Eglises de Bretagne*, etc., t. III, p. 215. (1715-1718.)
[3] V. *Histoire de la Régence*, etc., t. II, p. 145 et 146.
[4] V. *Œuvres de Saint-Simon*, etc., t. XIV, chap. I.
[5] Février 1719.

gier en Angleterre, envoyés aux galères ou pendus[1].

Bâville, en Languedoc, et Roquelaure ne pouvaient se laisser dépasser. Ce dernier écrivait au gouverneur d'une ville : « Outre l'attention que vous devez avoir à exécuter bien régulièrement le contenu de votre instruction, je vous dirai encore que vous devez vous attacher particulièrement 1° à empêcher qu'il ne se tienne des assemblées, 2° à faire arrêter sans ménagement ni complaisance tous les étrangers, les inconnus et les suspects[2]. » Recommandation inutile! Nul n'était disposé à ménager des séditieux que l'on croyait domptés, et qui donnaient de nouveau des signes de leur indomptable esprit de résistance. En 1715, Roquelaure avait cru pouvoir désarmer vingt-cinq mille hommes des milices bourgeoises, mais ce qu'il en restait, joint aux troupes régulières, était suffisant pour contenir les religionnaires. De tous côtés, il envoya des détachements et mit les soldats en campagne; le nombre des espions fut augmenté, les têtes des prédicants mises à prix, et les traîtres encouragés à découvrir les assemblées. Un prédicant fut arrêté et pendu; plusieurs réunions du Désert furent surprises et dispersées. Au commencement de l'année 1717, on apprit qu'une assemblée devait se tenir dans les Cévennes, près d'Anduze, au Désert. Les dragons accoururent pour donner « la chasse. » Ils saisirent soixante-quatorze personnes et les conduisirent à Montpellier. Roquelaure condamna vingt-deux hommes aux galères

[1] V. *Bullet.*, t. IV, p. 224, et n° 17. vol. R.
[2] N° 17, vol. H, p. 286 et 290.

perpétuelles, les femmes à la prison, et le bourreau reçut l'ordre d'aller planter au milieu de la place d'Anduze un poteau où seraient inscrits les noms des condamnés. La punition ne parut même pas assez sévère. Il n'y avait dans cette ville que trois compagnies du régiment de Brie; on y envoya dix nouvelles compagnies avec leur état-major. Où loger tous ces gens de guerre et comment les nourrir? Le conseil de la ville dut pourvoir à tout; il emprunta, réquisitionna, et plaça les soldats chez les habitants. La cour alors se déclara satisfaite[1]. — La même année, une assemblée se tint aux environs d'Uzès. Plusieurs personnes furent prises et frappées de différentes peines. Duvillar, commandant dans le diocèse, écrivit aux Consuls, en envoyant un exemplaire du jugement :

« Il faut que vous avertissiez tous les habitants qu'il y a présentement des ordres plus rigoureux que par le passé, pour punir sévèrement ces sortes d'assemblées. Les communes sont chargées de tous les frais qui se font pour le jugement des coupables et pour la nourriture des femmes qui sont prises aux dites assemblées, qui sont condamnées à une prison perpétuelle, et entretenues aux dépens de la paroisse d'où elles sont. Outre cela, la paroisse où l'assemblée s'est tenue est encore accablée par un logement de troupes qui n'en sortiront point qu'ils ne l'aient entièrement ruinée[2]. »

Les religionnaires cependant, pillés, traqués, con-

[1] V. *Histoire de l'Eglise d'Anduze*, etc., p. 758.

[2] V. *Bullet.*, t. IX, p. 138. — Duvillar ne faisait qu'exécuter les ordres de la cour. Voici deux fragments de lettres du conseil, à la date de 1718, qui ne peuvent laisser aucun doute sur l'esprit qui l'animait :

« Le Régent approuve fort, Monsieur, le jugement que vous

damnés, jetés aux galères, n'avaient de prières que pour le Roi. En toutes occasions, ils s'appelaient « les très-humbles et fidèles sujets de sa Majesté. » Ils allaient au Désert, il est vrai, malgré les édits, mais s'ils continuaient de fréquenter les assemblées, ce n'était nullement pour faire acte d'opposition : ils croyaient accomplir un devoir. « Nous protestons, écrivait Court, contre tous ceux à qui il appartiendra, que nous voulons rendre à notre prince ce qui lui est dû ; mais nous croyons qu'il ne nous est pas permis de négliger pour un peu de temps notre salut et celui de nos frères [1]. » Ce point excepté, ils s'inclinaient devant le pouvoir qui les frappait et subissaient ses arrêts sans murmures, patiemment, presque avec respect, comme un châtiment envoyé par Dieu.

C'est Antoine Court qui avait mis au cœur des anciens Camisards ces sentiments de patience, et chaque

avez rendu en condamnant aux galères les deux hommes qui ont été pris dans l'assemblée de nouveaux convertis tenue dans le champ de Rouvière, et la détention de quatre femmes, comme aussi de faire payer les frais de la procédure et la gratification du dénonciateur par la communauté de Florac et une communauté voisine, en punition de ce que quelques-uns y ont assisté, ce petit châtiment devant produire un bon effet pour l'avenir. Il ne restait que pouvoir attraper le prédicant pour en faire un exemple. » *Histoire de l'Eglise de Montpellier*, etc., p. 367. (1718.)

« On me donne avis qu'il y a, dans les Cévennes et dans le diocèse de Mende, un grand nombre de prédicants qui ne se cachent presque plus, et qui pervertissent tellement les peuples qu'il ne reste presque plus de traces de religion dans certaines paroisses. J'ai eu l'honneur d'en rendre compte à Son Altesse Royale, qui m'a parue touchée de ces désordres... Elle a ajouté qu'il y avait deux bataillons dont vous pouvez disposer pour les répandre dans les lieux infectés par ces prédicants » *Ibid.*, p. 550.

[1] N° 46. Lettre à Basnage. (1719.)

jour, il en entretenait l'énergie faiblissante par ses exhortations. Avec la même force qu'il avait prêché le Réveil et la nécessité de l'Ordre, il leur recommandait maintenant la paix, la douceur, la charité ; il leur parlait des malheurs qu'ils s'étaient jadis attirés par leurs violences et par la guerre; il les suppliait de se soumettre religieusement aux rigueurs de la persécution. Au commencement de son ministère, il avait trouvé le pays frémissant. Le souffle guerrier qui avait animé les compagnons de Cavalier animait encore quelques hommes hardis et supportant difficilement les exactions des intendants [1]. Il n'eût fallu qu'une étincelle pour rallumer l'incendie. A force d'efforts, par ses prédications, par les synodes, par le réveil de la piété, il était parvenu à comprimer ce penchant à la révolte. Et cependant, en 1719 encore, il était obligé de reconnaître que s'il cessait d'exhorter le peuple, il s'élèverait aussitôt « des séducteurs et des scélérats qui feraient des ravages effroyables [2]. » Cette crainte le rendait attentif et pressant. Si pareil malheur fût en effet arrivé, il savait que la cause du protestantisme français était définitivement perdue. Le but qu'il voulait atteindre, c'était la liberté; mais pour y parvenir, il n'avait vu, il ne voyait encore qu'un seul moyen : la résignation.

En 1718, les troupes arrêtèrent Etienne Arnaud, et un détachement le conduisit d'Alais à Montpellier. Le détachement ne comptait que quarante soldats; il était facile à quelques hommes résolus de se mettre en embuscade sur la route, de l'attaquer et de délivrer le

[1] V. *Histoire des Camisards*, etc., préface.
[2] N° 46, cah. IV.

jeune prédicant. La chose fut décidée. Mais, avant d'accomplir ce dessein, on consulta Court. Celui-ci était le collègue d'Arnaud; il l'aimait comme un ami, comme un frère; il se fût dévoué pour l'arracher à la mort. Cependant, lorsque les conjurés lui confièrent leur projet, il leur défendit de le mettre en exécution « préférant ne pas risquer de mettre tout le pays en feu, et voir un frère sceller de son sang les vérités qu'il avait prêchées, que de lui rendre la liberté pour édifier encore le peuple [1]. » Et comme il avait agi pour Arnaud, il eût ordonné qu'on agît pour lui-même.

Un très-curieux événement survint bientôt qui permit aux religionnaires de donner au Régent de nouvelles assurances de leur fidélité à la monarchie.

Le duc d'Orléans voyait depuis 1715 l'Espagne conspirer contre la France. Il avait, il est vrai, conclu contre elle la triple et quadruple alliance, fait marcher ses soldats vers les Pyrénées, vu Byng anéantir la flotte espagnole et déjoué la conspiration de Cellamare. Mais rien ne pouvait accabler celui qui était l'âme de ces complots : Albéroni. Ce premier ministre de Philippe V, toujours vaincu, jamais abattu, ne cessait de lui susciter des embarras. Après l'insuccès de Cellamare, loin de désespérer, il préparait aussitôt un grand coup pour une époque prochaine. Il forcerait, disait-il, l'empereur par une lointaine diversion de Ragotzi à lui lâcher l'armée de Sicile, il paralyserait l'Angleterre par une petite flotte jacobite, et il soulèverait enfin la

[1] N° 46, cah. III.

France en faveur de son maître Philippe V. Projets peu sérieux, mais qui préoccupaient le Régent.

Au printemps de 1719, une étrange nouvelle arriva tout à coup à Paris. Les protestants, séduits par des émissaires espagnols, étaient en armes; ceux du Poitou s'étaient déjà mis en révolte, ceux du Languedoc allaient se soulever. Le duc d'Orléans s'effraya. Une nouvelle guerre de Camisards l'obligeait en effet à détacher une partie de ses forces, et toutes lui étaient nécessaires pour faire face à l'armée espagnole. Combien de temps d'ailleurs faudrait-il pour vaincre ces rebelles? Louis XIV en était venu difficilement à bout. Ne serait-ce pas comme jadis une longue guerre de partisans qui ajouterait à ses embarras présents? N'était-il pas à craindre que ce soulèvement soutenu par Albéroni ne devînt l'origine d'un soulèvement général en faveur de Philippe V?— Peut-être alors le Régent se souvint-il de la conversation qu'il avait eue avec Saint-Simon, et lui vint-il comme un repentir de n'avoir pas enlevé aux religionnaires par sa clémence le droit de s'insurger contre ses rigueurs.

Cependant il fallait agir, et sans tarder [1]. Le comte de Morville, ambassadeur de France en Hollande, fut chargé par le duc d'Orléans d'engager Basnage à écrire à ses coreligionnaires pour leur recommander la soumission. Le professeur Pictet reçut de son côté à Genève de semblables ouvertures. Pictet et Basnage écrivirent aussitôt. L'opuscule de ce dernier avait pour titre : *Instruction et lettre pastorale aux Réfor-*

[1] N° 46, cah. IV. — Cette aventure y est tout au long racontée.

més de France sur la persévérance dans la foi et la fidélité pour le Souverain [1]. La cour de France le fit imprimer et répandre à profusion : on en remplit le Poitou et le Languedoc. Les prédicants étonnés se concertèrent aussitôt, et, le 30 juillet 1719, ils firent par la plume de Court une longue et belle réponse au célèbre pasteur de la Haye. Les Camisards, disaient-ils entre autres choses, n'étaient ni des leurs, ni leurs chefs ; ils les répudiaient. L'esprit de révolte ne les animait point, mais un esprit de paix. « Nous voulons, avec la grâce de notre Seigneur, jusqu'au dernier soupir de notre vie, en rendant à César ce qui est à César, rendre aussi à Dieu ce qui appartient à Dieu. » C'est du ciel seulement qu'ils attendaient leur délivrance, et ils laissaient à Dieu le soin de faire éclater sa miséricorde et sa sagesse dans leurs misères et leurs perplexités [2].

Antoine Court, ne sachant rien de ce qui se passait à Paris, prenait vers cette époque les eaux minérales à Euzet [3]. Un jour, il reçut deux courriers. Le premier lui demandait un rendez-vous, le second lui en marquait un pour affaires importantes. Ignorant si ces deux hommes étaient mandés par la même personne, il indiqua pour lieu de l'entrevue une petite ville, Durfort. Là, il rencontra deux protestants de Nîmes qui se disaient envoyés par un député de la cour, M. Génac de Beaulieu, et qui lui remirent divers papiers. Dans une lettre, M. de Beaulieu invitait Court

[1] A Rotterdam, chez Abraham Acher. (15 juin 1719.)
[2] V. *Bullet.*, t. V, p. 54. (1719.)
[3] N° 46, cah. IV.

à ne plus convoquer d'assemblées et à prémunir les religionnaires contre les insinuations des émissaires de l'Espagne. « Soyez assuré, ajoutait-il, que celui qui prend la liberté de vous écrire est peut-être plus au fait de toutes les affaires qu'aucun de vous, et qu'il vous souhaite de toute son âme toutes les bénédictions du ciel et de la terre [1]. » Il l'exhortait en finissant à suivre les sages avis de M. Pictet. Court trouva en effet une lettre de Pictet et une autre du marquis de Duquesne. Le dernier demandait des détails sur un nommé Scipion Soulan, le premier exhortait les protestants à la fidélité, comme Basnage et comme le pasteur Vial l'avaient fait encore tout récemment :

« Au nom de Dieu, mes chers frères, tenez-vous sur vos gardes contre tous ceux qui cherchent à vous perdre; regardez comme vos ennemis tous ceux qui vous parlent de secouer le joug du prince qui vous gouverne, quelque prétexte qu'ils prennent pour ce sujet; souvenez-vous surtout qu'on ne peut vous faire de semblables propositions, sans déshonorer notre religion... D'ailleurs, mes très-chers frères, que pouvez-vous attendre de l'Espagne, qui s'est toujours déclarée l'ennemie capitale de notre sainte religion et qui, dans les siècles précédents, n'a pu s'assouvir du sang de nos pères? Vous devez surtout considérer que le cardinal qui gouverne cette puissante monarchie ne pourra jamais être de vos amis, et que, quelque caresse qu'il vous fasse aujourd'hui, il ne laissera pas de vous tourner le dos [2]. »

Cela se passait dans les premiers jours d'août. Le Régent en effet très-inquiet, et n'osant trop compter sur l'effet de la lettre de Basnage, avait envoyé M. de

[1] N° 1. t. II. p. 107. (13 août 1719.)
[2] *Ibid.*, p. 73 (Avril 1719.)

Beaulieu en Languedoc, et un M. de la Bouchetière dans le Poitou pour se mettre directement en rapport avec les principaux protestants et les tenir en garde contre les intrigues étrangères.

Court stupéfait fit aussitôt chercher Duplan dont les conseils lui étaient précieux. — Dès le lendemain, il répondit à ces diverses lettres. Il écrivit à M. de Beaulieu « que la révolte, les massacres, et tous les horribles excès qui s'étaient commis au commencement du siècle, avaient apparemment fait présumer aux amis et aux ennemis de la France que les protestants de cette province seraient plus disposés que les autres du royaume à écouter les promesses et à se laisser séduire aux flatteuses espérances que les loups travestis en brebis voudraient leur donner pour les engager dans une guerre qui favoriserait leurs pernicieux desseins ; mais qu'ils pouvaient l'assurer que les prédicateurs avaient soin de répandre parmi le peuple les mêmes maximes de piété envers Dieu, de charité envers le prochain et de fidélité envers le Roi, que Jésus-Christ et les apôtres avaient enseignées dans leurs écrits; qu'ils faisaient leurs assemblées sans armes, sans tumulte, et uniquement dans les vues de glorifier Dieu et de travailler au salut du prochain ; qu'on y priait Dieu pour le Roi et son Altesse; que ceux qui présidaient à ces assemblées étaient tous gens connus; qu'on n'en recevait point qui n'eussent été examinés et approuvés par des gens capables; que ce n'était plus de ces Rolan furieux, ni de ces Cavalier qui se servaient du glaive de fer pour faire la guerre à leurs ennemis; — que c'étaient aujourd'hui des soldats qui

n'employaient que l'épée de l'esprit, des agneaux toujours prêts à répandre leur sang pour le salut de leur prochain, bien loin de penser à sacrifier les peuples à des passions criminelles; — et que si le duc Régent pouvait lire dans leurs cœurs, il y verrait écrit en lettres d'or ineffaçables la fidélité et le dévouement de leur cœur pour le Roi et le service de son Altesse[1]. »

M. de Beaulieu était un gentilhomme du Dauphiné animé d'excellentes intentions. En arrivant dans le Languedoc, il s'était lui-même facilement convaincu de la fausseté des bruits qui avaient effrayé la cour. Les assemblées étaient fréquentes sans doute, mais la province était tranquille. La lettre d'Antoine Court le rassura complétement. Il répondit aussitôt « qu'il avait lu avec un singulier plaisir et une très-grande édification les réponses qu'il leur avait plu de lui faire, qu'il louait leur zèle, et qu'il priait le Seigneur de tout son cœur qu'il continuât à leur inspirer toute la prudence nécessaire dans des occasions aussi périlleuses et aussi délicates. »— Une chose cependant piquait vivement sa curiosité. Le Régent avait été certainement informé d'un soulèvement dans le Poitou et dans le Languedoc. Qui l'avait pu ainsi tromper? Court ne tarda pas à lui répondre.

« J'ai reconnu, Monsieur, que vous souhaitiez une information plus exacte de la disposition des esprits et des cœurs des protestants de ce pays. Vous voudriez aussi nous persuader toujours à suspendre nos assemblées pour quelque temps, et vous nous dites qu'il serait de notre intérêt de découvrir ceux qui ont la malice de prévenir la cour contre nous en donnant de faux avis... — Outre que je crois presque impossible de dé-

[1] N° 1, t. II, p. 125. (20 août.)

couvrir ceux qui ont donné de faux avis à la cour sur notre fidélité, il me semble qu'il n'est pas fort nécessaire, attendu que nous ne doutons pas que ce soit nos ennemis, — ces personnes qui regardent le pape comme infaillible, maître absolu du droit divin, du temporel des rois et de la vie comme de la conscience des peuples, et qui, sous un voile de piété, un masque de religion et des intentions bien dirigées, se croient tout permis, et croient rendre service à Dieu en employant la fraude, la calomnie et la violence pour nous rendre odieux et nous faire périr entièrement, s'il leur était possible [1]. »

Les protestants en effet ignoraient les projets d'Albéroni et n'avaient jamais réfléchi aux chances d'un soulèvement dans une guerre générale [2]. Les religionnaires du Poitou s'étaient rendus à des assemblées, il est vrai, mais n'ayant d'autre dessein que d'implorer Dieu.

« Il est certain, écrivait M. de la Bouchetière, qu'on a fait très-grand tort à tous ces pauvres gens de dire que leurs assemblées étaient fomentées par les ennemis de l'Etat. Ils n'ont jamais eu d'autre dessein que de prier Dieu, et, lorsqu'ils l'ont fait, ils ont toujours prié pour la conservation du Roi et pour la prospérité de M. le Régent. Ils n'ont jamais eu de ministres. Ç'a toujours été l'un d'entre eux, qui après avoir appris quelques sermons, le leur a récité, et cela sans aucun tumulte et sans armes [3]. »

Un ennemi acharné, — probablement un prêtre du diocèse de Nîmes, — avait donc, sans nulle preuve, dénoncé les protestants.

Les avis qu'il donnait devaient être cependant précis.

[1] N° 1, t. II.

[2] Court de Gébelin affirme cependant que l'Espagne avait réellement envoyé des émissaires, mais qu'ils avaient été éconduits... *Monde primitif*, t. VIII, p. 5 et suiv.

[3] N° 1, t. II. Cette lettre est aussi confirmée par celle de M. de Luques. *Bullet.*, t. IV, p. 237.

Il y parlait d'un certain Scipion, dit Soulan, comme de l'instigateur du soulèvement. Le marquis de Duquesne priait en effet Antoine Court dans une lettre remise par M. de Beaulieu de prendre des renseignements sur ce mystérieux personnage.

Le jeune prédicant ne le connaissait pas. Il mit néanmoins quelques hommes en campagne et parvint bientôt à réunir quelques informations. Scipion Soulan était né à Saint-Hilaire, dans le diocèse d'Alais; sa mère tenait un cabaret sur le chemin qui conduisait d'Alais à Nîmes. C'était un jeune homme de vingt-cinq ans, inquiet, joueur, libertin, aimant la bonne chère. Il avait combattu de bonne heure, étant encore berger, avec les Camisards, et avait été pris et enrôlé dans le régiment de M. de la Fare qui, lui voyant quelque talent, l'avait nommé officier. Après avoir commis un vol, Soulan était parti pour Venise, où on assurait qu'il avait été capitaine. Peut-être de Venise était-il passé en Espagne, et là, pour gagner quelques pistoles, avait-il promis à Albéroni de faire soulever les protestants du Languedoc. Mais il avait dissipé l'argent et n'avait point soulevé les religionnaires. Peut-être encore avait-il essayé d'enrôler quelques hommes et de les pousser à la révolte, mais ses tentatives avaient été apparemment si faibles et les oppositions qu'il avait rencontrées si grandes, qu'il avait dû abandonner son projet. En tous cas, son entreprise n'avait pas même été connue. « Sans doute, disait Court, le fameux Cavalier a été berger; mais les temps sont changés, car encore qu'on laisse peser sur les réformés les édits excroqués par les faux dévots à

son bisaïeul, ils ne se révolteront pas, quand même on leur assurerait la liberté de conscience et d'exercer publiquement leur religion [1]. »

Court cependant concevait les espérances les plus grandes, et son cœur s'ouvrait à la joie. L'héroïque conduite qu'il avait conseillée allait donc porter ses fruits ! Le Régent allait connaître quels sentiments d'amour et de dévouement animait les réformés ! Il n'était point douteux que les mesures rigoureuses que, malgré lui, il avait maintenues, ne fussent aussitôt retirées !... Prenant les protestants pour des rebelles, il les avait jusqu'alors laissé traiter comme tels ; les voyant en réalité paisibles et soumis, il reviendrait à la clémence. L'occasion était solennelle. Il venait de déchirer l'édit de 1715, en reconnaissant officiellement l'existence des protestants ; il allait déchirer les autres, par justice et par reconnaissance, et arrêter la persécution contre des sujets fidèles et dévoués.

Ces espérances étaient partagées par les meilleurs esprits. Une des personnes que M. de Beaulieu avait envoyées à Court pour lui porter ses lettres, lui écrivait : « Depuis que je vous ai quitté, mille réflexions m'ont roulé dans l'esprit. La situation où paraissent les affaires fait concevoir les plus grandes espérances pour le rétablissement de l'Eglise. » Et il conseillait d'écrire au député gentilhomme, afin qu'il employât son crédit auprès du Régent en faveur des protestants.

Un colloque où assistaient les collègues d'Antoine Court fut aussitôt tenu. Le jeune prédicant aimait les

[1] N° 1, t. II, p. 216. (1719.)

choses simples et claires; il proposa d'écrire directement au duc d'Orléans. Mais on fit des objections et on résolut de n'écrire qu'à M. de Beaulieu. Deux lettres furent composées : l'une traitait des assemblées, l'autre du dévouement des protestants au Roi. Tout ce qui avait été déjà dit sur ces deux sujets y était répété en des termes à peu près semblables.

Ces grandes nouvelles colportées par les fidèles, par les prédicants, couraient cependant la province et la remplissaient de joie. Duplan profita de ce moment pour recommander encore une fois la patience et la résignation [1]. Soin bien inutile ! Ce n'était plus ni la colère ni la haine qui agitaient les âmes, mais un sentiment d'incroyable bonheur. A peine pouvait-on croire à la réalité de ces événements. « O abîme, s'écriait Court, des richesses de la sagesse et de la providence de Dieu en la conduite de son Eglise ! Que ses voies en cet égard, comme dans les autres, sont incompréhensibles et difficiles à trouver ! Qui aurait, je vous prie, imaginé que la Providence nous eût fait naître, il y a quelque temps où on ne nous regardait que comme des malheureux abandonnés de Dieu et des hommes, une pareille occasion, qui nous donne tant de jour à donner des marques incontestables de

[1] « Il est bon que je vous informe que les Puissances n'ignorent pas vos noms ; elles savent tout ce qui se fait dans ce pays. C'est pourquoi il est plus nécessaire que jamais de redoubler nos prières envers Dieu, afin qu'il change le cœur de nos ennemis en notre faveur. Le frère Court sait que nous avons informé la cour de notre innocence et de notre fidélité pour le Roi ; mais cela ne suffit pas. Il faut que nous n'ayons dans toutes nos actions pour but que sa gloire et le salut de nos prochains... » N° 12, p. 15. (1719)

notre fidélité et de notre obéissance envers Sa Majesté [1]. »

Les mois s'écoulaient. Fontarabie, Saint-Sébastien avaient été pris et les vaisseaux de Philippe avaient été brûlés ; l'Espagne était vaincue. Aucun changement ne s'était encore produit dans la condition des protestants ; mais l'espérance d'un état de choses meilleur vivait toujours, et l'on continuait, sans être trop inquiété par les troupes, à fréquenter les assemblées. Cette espèce de liberté entretenait les illusions.

Ni les édits cependant, ni les ordonnances n'avaient été abrogés. La cour n'avait point dévié de sa ligne de conduite, et si, quelques mois durant, elle s'était relâchée de la sévérité dont elle avait déjà donné tant de preuves, elle n'avait nullement songé à promulguer un édit de tolérance. Les événements l'avaient momentanément obligée de suspendre l'application des ordonnances, mais elle entendait bien la reprendre, dès que la prudence et la politique lui en donneraient le loisir et la permission.

Elle le prouva bientôt.

En Bretagne, en 1720, le substitut du procureur général se plaignit que plusieurs religionnaires négligeaient ou refusaient d'envoyer leurs enfants aux écoles catholiques. Le parlement ordonna aussitôt à tous les pères, mères, tuteurs, de les y envoyer, « et nommément ceux issus de parents qui ont fait profession de la R. P. R., » — sous peine de

[1] N° 1, t. II, p. 134 Page détachée, sans date ni signature. Ce doit être un fragment de sermon ou de lettre pastorale.

cent livres d'amende. La Vrillière écrivait de son côté à l'intendant :

« Son Altesse Royale ayant appris que les déclarations du Roi sur l'instruction des enfants des nouveaux convertis, étaient fort négligées, m'a ordonné de vous écrire que son intention est que, dans l'étendue de votre département, vous teniez la main à ce que les instructions publiques se fassent régulièrement par ceux qui en sont chargés, et que les pères et mères, tuteurs et curateurs y envoient leurs enfants sous les peines y portées. »

La même année, un marchand de Saint-Saturnin fut accusé d'empêcher ses enfants d'aller aux offices et aux instructions de l'église. Quelques mois se passèrent; l'ordre arriva un jour d'enfermer ses deux filles au couvent des Ursulines et son fils au couvent des Mathurins [1].

En Dauphiné, les protestants continuaient de passer la frontière pour aller faire bénir leurs mariages à Genève. « Je les ferai arrêter, écrivit Médavid, et traduire à leurs frais dans la tour de Crest ou dans les prisons les plus prochaines, jusqu'à ce qu'ils aient fait réhabiliter leurs mariages aux formes ordinaires de l'Eglise... C'est de cette manière que j'en use dans les autres diocèses de l'étendue de mon gouvernement, où l'on s'aperçoit que ce châtiment a beaucoup rebuté leur ardeur à cet égard [2]. »

Dans le Poitou, les assemblées se multipliaient, devenaient de plus en plus nombreuses à Niort, à Saint-

[1] V. *Histoire des Eglises de Bretagne*, etc., p. 219 et suiv.

[2] V. *La Société protestante dans les Hautes-Alpes*, etc., p. 425 495, 505. (1720.)

Maixent et dans les autres lieux « infectés. » De la Tour, l'intendant, ne savait à quelles mesures recourir pour arrêter le mal, et Chamilly s'adressait chaque jour à Paris pour demander des instructions. Les instructions ne tardèrent pas à arriver : « J'ai trouvé, lui manda-t-on, S. A. R. dans les mêmes sentiments que je vous ai marqués par ma précédente, savoir qu'on ne fasse *encore* autre chose qu'arrêter les prédicants, les lecteurs, ceux qui prêteront leurs maisons pour tenir les assemblées et quelques-uns des principaux qui les composent [1]. » Et quelques jours plus tard : « J'apprends avec plaisir l'emprisonnement du prédicant de Niort. S. A. R. est persuadée qu'en s'attachant, comme vous le faites, à faire suivre et arrêter ses semblables, on parviendra facilement à dissiper les assemblées dont ils sont les mobiles [2]... » Rien n'empêcha cependant la continuation des assemblées, ni la prise du prédicant, ni les courses de la maréchaussée. — Que faire ? On afficha dans toutes les villes et tous les villages l'ordonnance déjà vieille de 1716.

« Comme ces gens, Monsieur, qui s'assemblent au préjudice des défenses portées par les déclarations du Roi se laissent séduire de la fausse idée que, n'ayant point été renouvelées dans ce règne, ils peuvent se dispenser d'y obéir, je vous adresse, par ordre de S. A. R., une ordonnance qui, sans rien prescrire de nouveau, déclare nettement l'intention de Sa Majesté sur l'entière observation des anciennes déclarations. Vous aurez agréable de la faire publier, afficher et exécuter, de concert avec M. le comte de Chamilly auquel j'en envoie autant

[1] Archives nationales O [1] 368, p. 32. (Mars 1719.)
[2] *Ibid.*, p. 39.

pour en user de concert avec vous [1]. Mgr le duc d'Orléans, qui ne fait aujourd'hui que ce qu'il fit il y a quelque temps en pareille occasion pour la Guyenne et pour le Languedoc, s'en promet, et de vôtre attention, le même succès [2]. »

L'effet produit par cette publication et par les arrestations qui la suivirent de près fut, paraît-il, considérable, car les religionnaires frappés d'épouvante quittèrent leurs demeures et prirent la fuite. Il fallut les rassurer. « S. A. R. m'a ordonné de vous faire savoir que son intention est que vous disiez et fassiez dire aux principaux d'entre eux que le Roi leur pardonne à condition de tenir à l'avenir une conduite plus régulière, et qu'ils peuvent librement et sûrement se rendre à leurs maisons et à leurs affaires; et, pour leur en ôter tout lieu d'en douter, que vous fassiez

[1] « De par le Roi,

« Sa Majesté informée que quelques particuliers, nouveaux convertis, s'étant imaginés sans fondement que les assemblées pouvaient être permises entr'eux pourvû que l'on n'y portât point d'armes, en ont tenu quelques-unes au préjudice des Ordonnances rendues à cet égard, et voulant sur cela faire savoir ses intentions et les détromper des idées chimériques que des esprits mal intentionnés leur ont suggérées, Sa Majesté, de l'avis de Monsieur le Duc d'Orléans, a déclaré et ordonné, veut et entend que les Ordonnances et Déclarations, rendues sur le fait des assemblées des nouveaux convertis, soient ponctuellement exécutées; fait défense à toutes personnes de se trouver à aucune, sous peine d'être punis, aux termes desdites Ordonnances, Edits et Déclarations. Mande et ordonne Sa Majesté au Gouverneur, Lieutenants Généraux, Commandant et Intendant de Poitou, Baillis, Sénéchaux, Prevôts, Juges, leurs Lieutenans et tous autres ses Justiciers et Officiers qu'il appartiendra, de tenir la main chacun à son égard, à l'exacte observation de la présente Ordonnance, laquelle Sa Majesté veut être publiée et affichée partout où besoin sera, à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance.

« Fait à Paris, le vingt-unième mars mil sept cent dix-neuf.

« *Signé :* Louis. Et plus bas : Phélypeaux. »

[2] Archives nationales, O 1, 368, p. 43. (Mars 1719.)

mettre en liberté ceux qui ont été arrêtés [1]... » Mais à peine revenus de leur panique, ils reprirent la route du Désert, prudemment d'abord, avec éclat bientôt. En vain Maurepas écrivait-il de Paris : « S. A. R. a paru très-satisfaite de votre attention aux démarches qu'on a faites pour déconcerter les assemblées. Il y a lieu de croire qu'elles cesseront par la manière sérieuse dont ces malheureux voient qu'on s'y prend [2]. » Aucune menace ne put les arrêter. Les prédicants ne se lassèrent pas de convoquer des assemblées, et les religionnaires de s'y rendre, quelles que fussent les peines dont la cour les frappât.

En Languedoc, Bâville était récemment parti [3],— en 1718, — mais son successeur, Bernage, intendant de Picardie, avait déjà donné trop de preuves de sévérité pour que les religionnaires pussent se flatter de trouver en lui sinon un défenseur, un protecteur du moins de leurs droits. Ayant appris que les assemblées se multipliaient rapidement, il en écrivit à la cour, et la cour mit aussitôt à sa disposition de nouvelles troupes pour parcourir « les lieux infectés par les prédicants. » La persécution recommença [4]. Bernage accompagné du

[1] Archives nationales, O [1], 368, p. 67. (Mai 1719.)

[2] *Ibid.*, O [1], 369, p. 110, 174, 184. (1720.)

[3] Voici la liste des intendants du Languedoc dans les soixante premières années du dix-huitième siècle : Avril 1718, Bernage ; — Janvier 1725, Louis-Basile de Bernage fils, conseiller du roi, maître des requêtes ; — Septembre 1743, Le Nain ; — Janvier 1751, Jean-Emmanuel de Saint-Priest.

[4] On continua aussi d'enlever les enfants : c'était une vieille habitude. Nous ne mentionnons ici le fait que pour mémoire, car on remplirait plusieurs volumes de faits semblables.

« Versailles, ce 13 avril 1720. — M. l'Evêque de Lavaur m'a écrit la

duc de Roquelaure entreprit un voyage dans la province, fit comparaître devant lui les principaux protestants de chaque ville, et après leur avoir défendu de tenir des assemblées, il leur déclara qu'ils avaient tout à espérer de la bonté du Régent, mais tout à craindre de sa sévérité, s'ils persistaient à enfreindre ses ordres. Et en même temps, il demandait à la cour qu'elle voulût bien mettre aux ordres du duc de Roquelaure le commandant d'Alais, M. d'Yverni. « Il fallait, disait-il, un officier de caractère dans le pays, avec des pouvoirs suffisants. » Cela se passait une année à peine après la députation de M. de Beaulieu [1]. En

lettre ci-jointe, sur ce que le sieur Chomel de Saint-Laurent, religionnaire très-opiniâtre, n'envoie pas sa fille aux instructions ; et sur le compte que j'en ai rendu au Roi, Sa Majesté m'a expédié l'ordre que vous trouverez ci-joint pour faire mettre cette fille dans le couvent de Sainte-Claire de la ville de Lavaur; et il sera à propos que vous teniez les mains à ce qu'il paye la pension et les frais de l'exécution. On ne peut, Monsieur, vous honorer plus parfaitement que je le fais. »

« *Signé* : SAINT-FLORENTIN. »

— Le 25 septembre 1720, l'archevêque de Narbonne faisait encore demander au marquis de la Vrillière qu'on voulût bien enfermer au collége des Jésuites de Toulouse un jeune protestant de cette ville. « D'ailleurs, ajoutait-il, il a du bien suffisamment pour être entretenu. »

Nous ne mentionnons aussi que pour mémoire les lettres de ce genre-ci :

« A Monsieur Azaïs. J'ai reçu, Monsieur, avec votre lettre du 25 du mois dernier, un mémoire qui contient vos raisons sur les plaintes que l'on m'avait portées contre vous. Vous ne pouvez disconvenir qu'elles avaient quelque fondement, puisqu'il est certain que vous avez fait, un jour maigre, un repas en maigre et en gras, publiquement, dans un pré, ce qui a causé du scandale. Soyez donc plus circonspect à l'avenir, sans quoi on ne pourrait s'empêcher de sévir contre vous. »

« *Signé* : LA VRILLIÈRE. »

Bullet., t. VII, p. 38.

[1] V. *Histoire de l'Eglise de Montpellier*, etc., p. 265.

1720, une assemblée fut surprise et dissipée à Fougères, près de Bédarieux [1], et une autre près de Nîmes, dans la caverne de la Beaume-de-Fades [2]. Il y eut plusieurs condamnations. Un grand nombre de femmes et de filles furent dirigées sur les ports de mer, pour être transportées en Amérique. En 1721, de nouvelles assemblées furent dispersées à Nîmes et à Saint-Hippolyte, et les prisonniers furent envoyés à Alais pour enterrer les victimes qu'y faisait la peste.

Les religionnaires découragés comprirent bien alors qu'il ne serait fait aucun changement dans leur situation, et que rien, ni leur fidélité, ni leur soumission, ni leurs protestations de dévouement, ne pourrait ébranler l'inexorable volonté qui les avait voués à la persécution.

Un proposant s'adressa au duc de Roquelaure et à Bernage. Il croyait les protestants calomniés; il ne pouvait imaginer que ces rigueurs fussent exercées sans motif et sans cause.

« Il est certain que, si quelque scélérat venait dans quelque ville du royaume voler, blasphémer le saint nom de Dieu, paillarder, chanter des chansons infâmes, on ne lui dirait rien, ou du moins trouverait-il des amis et d'indulgence. Mais si quelque personne craignant Dieu y venait faire une prière ou chanter quelque psaume, ce serait un scélérat, un rebelle, un criminel de l'Etat... Il semble que nous ne soyons pas des chrétiens, mais de monstres de nature indignes de vivre, et, dans cette ignorante fureur, on nous déchirerait avec les dents. »

[1] V. *Histoire de l'Eglise de Montpellier*, etc., p. 549.
[2] V. plus loin, chap. VII, p. 224.

L'auteur protestait de nouveau du dévouement des réformés, et, prenant l'offensive, il prouvait que le catholicisme qui les accusait de rébellion avait été lui-même le plus grand ennemi de l'Etat. Il s'inclinait néanmoins, sans murmure ni colère, devant la force qui les opprimait, il prenait Dieu à témoin de l'innocence des religionnaires et le priait de bénir leurs persécuteurs. « Nous continuerons à demander votre protection par des prières et des vœux, et demander au ciel votre prospérité et celle du Roi, et celle des dignitaires [1]. »

Ces derniers mots n'étaient ni une amplification oratoire ni dans un but politique; un sentiment vrai les avait inspirés. « Dans tous nos sermons, écrivait-on, dans toutes nos lettres, nous exhortons le peuple à la soumission et fidélité au Roi [2]. » Et le Synode de 1721, tenu en Vivarais, disait dans un de ses règlements :

« Tous les pasteurs et proposants se rendront sujets aux puissances supérieures, et y porteront le peuple autant que leurs forces le leur pourront permettre. Et, pour cet effet, tous les pasteurs et proposants jurent par la foi qu'ils ont au nom de Jésus-Christ d'obéir au Roi de France en toutes choses, sauf aux ordonnances qui pourraient être préjudiciables à la foi et à l'Eglise. D'ailleurs, la vénérable assemblée enjoint à tous de faire prière pour le Roi et pour ses conseillers, non-seulement aux assemblées, mais aussi dans les familles particulières, et principalement aux pasteurs [3]. »

Une si grande soumission et des preuves si écla-

[1] N° 17, vol. F, p. 262. (1721.) Gaubert était l'auteur de cette apologie.
[2] *Ibid.*, p. 382. (1721.)
[3] N° 17, vol. G. p. 382. (1721.)

tantes de dévouement ne trouvèrent pas grâce cependant devant les persécuteurs. Les mesures de rigueur furent maintenues, bien plus, multipliées. En 1720, la cour prorogea pour trois années les défenses aux nouveaux catholiques de disposer de leurs biens [1]. On continua de poursuivre les assemblées et de les dissiper; les prisonniers furent condamnés aux galères, et les prédicants mis à mort; bientôt même on vit à Montpellier se dresser le gibet. C'était comme une préparation à la déclaration de 1724.

Claude Brousson, Antoine Court, Jacques Roger, avaient tour à tour pensé que la patience et la résignation désarmeraient la cour. Les faits semblaient donner à leurs prévisions un cruel démenti.

[1] V. *Recueil des Edits, Déclarations*, etc.

CHAPITRE VI

LES INSPIRÉS ET LES MULTIPLIANTS

1715-1723

Antoine Court et ses collègues s'épuisaient en efforts. Depuis 1720 cependant, l'œuvre de réorganisation rencontrant des obstacles imprévus progressait lentement. Sous les coups d'une persécution croissante, un parti grossissait chaque jour, qui se séparait du reste des protestants et s'opposait à toute tentative d'organisation. « J'apprends avec douleur, écrivait-on de Genève, qu'entre tous les obstacles que vous rencontrez tous les jours à l'établissement de la gloire de Dieu et du règne de son cher fils, vous avez des gens parmi vous qui paraissent de troubler l'ordre[1]. » — Ces gens étaient les « fanatiques, » et ce parti celui des Inspirés.

Le parti des Inspirés avait des racines profondes, quoique cachées, parmi les protestants. C'étaient les Inspirés, prophètes ou prophétesses, qui avaient au lendemain de la Révocation couru le Languedoc et soutenu les religionnaires ; c'étaient eux qui avaient animé au combat les

[1] N° 17, vol. G. Lettre de Pictet.

bandes camisardes, réchauffé leur courage et souvent décidé la victoire ; c'étaient enfin les Inspirés qui depuis ce soulèvement, indomptables, et à travers mille périls, avaient entretenu le foyer de la foi. Circonstances importantes et qu'on ne doit pas oublier ! Si on les négligeait, on s'expliquerait mal l'opiniâtreté de la résistance des uns et celle des attaques des autres. Il faut donc revenir sur cette histoire, et avant d'aborder le présent remonter au passé.

Les premiers prophètes, on le sait, avaient paru dans le Dauphiné, presque au lendemain de la Révocation. C'étaient des enfants, des garçons, des filles, surtout des filles ; les plus âgés pouvaient avoir dix ans[1]. Ils avaient parcouru les villages et les hameaux, récitant des psaumes, des cantiques, faisant aux montagnards qui les écoutaient de tristes prédictions. Leur nombre s'était bientôt accru, et, l'enthousiasme prophétique se propageant, on en avait bientôt compté jusqu'à huit mille[2]. Ces pauvres enfants avaient soulevé le Vivarais, le Dauphiné, le bas Languedoc. Ils avaient d'abord étonné, ils avaient ensuite profondément remué les âmes. Leur sérieux, leurs cris, leurs souffrances leur avaient gagné les sympathies de ceux qui les écoutaient. Ils étaient sujets à de singulières agitations, se roulaient par terre, se tordaient dans des convulsions horribles. Ils éclataient en imprécations avec des hoquets terribles : « Mon enfant, je te dis, je t'assure. Miséricorde ! Miséricorde ! » Ailleurs, présageant la

[1] N° 30, p. 7. Manuscrit de l'histoire des fanatiques, par de la Beaume.

[2] Misson l'assure dans son *Théâtre sacré*. — V. aussi n° 17, vol. G. p. 413.

ruine de Babylone, ils s'écriaient « que l'on était dans les derniers temps, qu'il fallait combattre vaillamment pour la foi et le repentir de ses péchés, que Babylone serait détruite dans peu de temps, qu'il fallait s'amender, qu'une partie de la grande Babylone serait détruite l'an 1708, que la délivrance de l'Eglise serait prochaine... » Tout cela était dit en français. « Servez-vous de vos faux et moissonnez : la moisson de la terre est prête. Coupons les grappes des vignes : les raisins sont mûrs; — que vos mains s'arment de force [1] !... » La plupart de ces petits prophètes s'étaient arrêtés dans les hameaux voisins et s'étaient vite fait oublier. Seuls, Gabriel Astier et la belle bergère du Cret, Isabeau Vincent, s'étaient rendus célèbres. Astier était passé dans les Boutières et dans le Vivarais, où s'étaient tenues d'immenses assemblées. Isabeau était descendue à Grenoble, et elle y avait obtenu de grands succès. Mais de Broglie et Bâville avaient bientôt dispersé les fidèles d'Astier et enfermé la belle Isabeau dans un couvent. Dès lors, tout était rentré dans l'ordre.

Quelle était la cause de ce mouvement ? On a prétendu qu'un gentilhomme du Dauphiné, calviniste fervent, Du Serre, avait réuni chez lui un certain nombre d'enfants, de filles, leur avait inspiré l'horreur de l'Eglise, la haine du pape, et leur avait appris à trembloter, battre des mains, se jeter par terre, baver, écumer, fermer les yeux, et demeurer assoupis [2]. C'est

[1] *Histoire de quinze ans sous Louis XIV*, par Moret, t. I, p. 299, Paris. (1859.)

[2] V. Fléchier, Brueys, de la Beaume et tant d'autres ; récemment Moret : *Histoire de quinze ans*, etc.

ridicule et odieux. Court qui n'était pas partisan des prophètes le dément en termes fort nets[1]. L'assertion d'ailleurs ne peut soutenir l'examen. On dit que Du Serre s'était concerté à Genève avec les ministres réfugiés et qu'il était poussé par eux à « cette machiavélique jonglerie. » Or, on sait que les ministres voyaient avec un vif déplaisir les prophètes, qu'en Angleterre, lorsque ces derniers s'y réfugièrent, ils furent fort mal reçus, et qu'en Suisse, depuis Trélat jusqu'à Pictet, les pasteurs ne cessèrent de les combattre. Et d'ailleurs, si Du Serre fut le promoteur de ce mouvement en 1689, comment expliquer l'apparition des toutes jeunes Inspirées qui se firent entendre en 1688, bien loin du Peyra, dans les montagnes du Castrois[2]? Y avait-il là un autre Du Serre? Non, la chose est beaucoup plus simple et toute naturelle. La seule cause du mouvement prophétique fut l'excès du mal. Traqués, pillés, dénoncés, ruinés par le gouverneur, par les espions, par les dragons, toujours en méfiance, toujours sous le coup d'une surprise et la menace des galères et du gibet, les réformés avaient mis toute leur confiance en Dieu: n'espérant plus rien sur la terre, ils avaient tout espéré du ciel. Qu'on ajoute à cela les exhortations continuelles « à tout quitter » pour se trouver dans les assemblées, les courses de paroisse en paroisse à travers les montagnes, les dangers, les jeûnes ordonnés pour fléchir la colère de Dieu, et l'on pourra mesurer le degré d'exaltation auquel purent monter ces hommes impressionnables. Or, les enfants, — car la

[1] V. *Histoire des troubles des Cévennes*, etc. t. II, p. 5.
[2] V. *Bullet.*, t. XIV, p. 158.

famille protestante était austère, unie, liée, — les enfants, le soir, après la lecture de la Bible, écoutaient les sombres récits du père : comme quoi, la veille, une assemblée avait été surprise, qu'un voisin avait été pendu par les soldats, que les dragons avançaient, et qu'on était perdu. Ils étaient émus, effrayés. Puis, on lisait une page de l'Apocalyse, une lettre du fougueux Jurieu[1]; on parlait de relèvement, de victoire; on maudissait le papisme; on le regardait comme la bête de l'Apocalypse; — et le cerveau agité par ces sombres visions, la nuit, les enfants avaient des songes affreux, se réveillaient en sursaut, croyaient voir des anges, criaient, pleuraient, répétaient les phrases qu'ils avaient entendues. Un d'eux, probablement plus exalté, dut raconter ses visions à ses camarades; ce fut le commencement du mouvement prophétique. Les bandes de petits prophètes se formèrent.

Si étrange qu'elle puisse paraître, l'explication n'est point hasardée. En 1688, il y eut des assemblées fort nombreuses dans les montagnes du Castrois. On l'apprit, l'intendant arriva, fit trois prisonniers et les condamna au gibet. Le reste des habitants fut accablé d'amendes et de charges de toute espèce. Dès lors, on n'entendit plus parler « de prêches. » Tout paraissait calme et tranquille, lorsque subitement de nouvelles réunions se tinrent avec affluence de nouveaux convertis. Que s'était-il passé? Deux jeunes filles, dont l'une avait à peine douze ans, passaient pour avoir

[1] Les lettres de Jurieu parurent en 1688. *Lettres pastorales adressées aux fidèles de France qui gémissent sous la captivité de Babylone.* Rotterdam, chez Abraham Acher. (1688.)

eu des visions d'anges venus, disait-on, tout exprès de la part du Seigneur Jésus, prophétisaient et convoquaient des assemblées[1]. L'exécution de l'intendant et les souffrances des fidèles les avaient seules inspirées.

Personne ne met en doute la bonne foi de ces petits prophètes, mais on prétend qu'ils furent les dupes d'une odieuse supercherie. Il n'y eut, on le voit, ni violence, ni jonglerie, ni école de prophétie; il y eut excès de souffrances. Qu'un gentilhomme calviniste ait possédé une verrerie sur la montagne du Peyra, qu'il ait été à Genève, que lui même se soit cru inspiré; c'est très-probable. Mais qu'il ait appelé chez lui de jeunes enfants pour leur apprendre à prophétiser, qu'il ait été poussé à cette machination par les ministres de Genève, et qu'il soit ainsi le promoteur du mouvement prophétique, c'est ce que tout dément. Il y eut un Du Serre dans toutes les familles : ce furent la Bible et le malheur.

Cependant Bâville et de Broglie, dès qu'ils avaient vu cette éclosion de prophètes et le mal qu'ils faisaient dans le Vivarais, les Cévennes et le bas Languedoc, s'étaient immédiatement portés sur les lieux. Ils avaient dispersé les assemblées, pendu les récalcitrants, et en peu de temps les prisons s'étaient trouvées « si remplies de ces pauvres gens et particulièrement d'enfants, qu'on n'avait plus su qu'en faire. » Mais pour avoir disparu, les prophètes n'étaient point morts. En 1700, « le renouvellement du fanatisme avait commencé de faire du bruit[2]. » Une vieille du Vivarais, tailleuse d'habits, « qui roulait le diocèse d'Uzès, » s'était fait

[1] V. *Bull.*, t. XIV, p. 158.
[2] N° 30, p. 15.

entendre dans les assemblées ; bientôt étaient survenus Daniel Raoul, Marguerite Arnaud, Françoise Bez, Etienne Gout, tous pauvres gens, ignorants, domestiques. Ils disaient « qu'un temple de marbre blanc, orné de filets d'or, avec des tables où les préceptes de la loi seraient gravés, tomberait du ciel au milieu du Talon de Saint-Privat pour la consolation des fidèles des hautes Cévennes. » Mais surtout ils poussaient à la révolte et prêchaient la guerre sainte : c'est à leurs ordres que les Camisards avaient pris les armes. La prophétie devenait guerrière. Après avoir poussé à l'amendement et à l'espérance, elle excitait à la lutte, à la guerre et au combat. Quelques années auparavant, c'étaient les enfants qui prophétisaient, c'étaient maintenant les pères, arrachés par la persécution à leurs travaux et devenus tout à la fois soldats et prophètes. Leur nombre n'était pas grand. Abraham Mazel, Elie Marion, Coste, Claris, Durand Fage, Jean Cavalier, étaient les plus illustres. Quelques femmes, mais rares. Placés au milieu des bandes camisardes qu'ils dirigeaient, ils en étaient véritablement l'âme et la principale force. Si les généraux de Louis XIV avaient pu les faire enlever, les révoltés se fussent immédiatement dispersés. Au fait, non : la persécution en eût fait surgir de nouveaux. Ils étaient comme les rameaux de cet arbre dont parle le poëte : l'un coupé, l'autre renaissait. *Uno avulso, non deficit alter aureus.* « Tout ce que nous faisions, dit Durand Fage, soit pour le général, soit pour notre conduite particulière, c'était toujours par ordre de l'Esprit[1]. » Les prophètes en effet

[1] V. le *Théâtre sacré*, etc., p. 117.

commandaient, les soldats obéissaient. Aucun murmure, aucun doute : obéissance aveugle. Devaient-ils attaquer l'ennemi? Craignaient-ils quelque embuscade? Etaient-ils poursuivis? « Seigneur, s'écriaient-ils, fais-nous connaître ce qu'il te plait que nous fassions pour ta gloire et pour ton bien! » Les prophètes ordonnaient la bataille, les retraites, les courses, promettaient la victoire, encourageaient les faibles, démasquaient les traîtres, fortifiaient et exaltaient jusqu'à la démence. Car il y eut dans la guerre des Camisards des actes d'héroïsme touchant à la folie. Quand « l'Esprit » avait parlé, ces hommes étaient transfigurés. Sans armes, ou n'ayant que des fusils et des sabres hors d'usage, ils affrontaient la grêle des mousquetades et les coups des troupes disciplinées de Louis XIV, comme s'ils eussent été revêtus de fer, ou comme si les ennemis n'eussent eu que « des bras de laine. » L'Esprit n'avait-il pas dit en effet : « N'appréhendez rien, mes enfants, je vous conduirai, je vous assisterai? » Les Camisards étaient tous, plus ou moins, des hallucinés. Un enthousiasme ordinaire n'eût point suffi à l'effort de ce soulèvement. Ce fut en effet la défection seule des chefs qui put faire déposer les armes aux deux mille Camisards qui pendant trois ans avaient tenu en échec les meilleurs généraux de Louis XIV, vingt mille hommes d'armée régulière et cinquante-deux régiments des milices de la province. En tout autre temps, en tout autre pays, les prophètes — cela leur arriva en Angleterre et en Suisse — eussent passé pour des fous ou des imposteurs; sur le sombre théâtre des Cévennes, au milieu de cette contrée dont ils semblaient être le symbole vivant, ils

étaient les hommes inspirés et les chefs invincibles qui conduisaient les révoltés à la victoire. Pour les comprendre, il ne faut pas les détacher de leur cadre; partout ailleurs, ils sont impossibles. Nulle fraude surtout et nulle supercherie. Ces gens-là se croyaient les instruments de Dieu. Quoi qu'en pense Court, venu dix ans plus tard, et peu porté par les abus dont il fut le témoin à croire inspirés ceux qui prétendaient l'être, ils étaient bien les prophètes de combat, suscités « par l'Esprit de Dieu » pour conduire et diriger son peuple. Tout ce qu'ils disaient ressentir, éprouver, entendre, voir, ils le ressentaient, l'entendaient, le voyaient. En 1704, près de Sérignan, Claris ayant démasqué deux traîtres, on osa, quoique ceux-ci eussent avoué leur crime, soutenir qu'il était d'intelligence avec ces deux hommes pour faire croire à un miracle. Alors « l'Esprit » s'exprimant par la bouche de Claris :

« O gens de petite foi, est-ce que vous doutez encore de ma puissance après tant de merveilles que je vous ai fait voir? Je veux qu'on allume tout présentement un feu, et je te dis, mon enfant, que je permettrai que tu te mettes au milieu des flammes, sans qu'elles aient pouvoir sur toi. »

Malgré les cris, on porta des sarments, et on alluma le bûcher. Claris y entra résolûment et n'en sortit que lorsque tout le bois fut consumé. Il était intact. — Un fourbe se fût-il exposé aux railleries de la foule et à une mort certaine ?

Ces faits, et bien d'autres, paraissent extraordinaires. La science en donne une explication fort naturelle [1].

[1] *Des maladies mentales considérées sous les rapports médical,*

Peut-être néglige-t-elle le haut spiritualisme de ces phénomènes, mais il est facile par la compréhension de l'histoire de lui rendre le rang qu'il doit occuper.

C'était la seule souffrance qui avait fait les prophètes. Persécutés, ils avaient répondu à la persécution par un cri de guerre; ils avaient poussé à la révolte, armé les paysans, enrégimenté quelques ouvriers, et, malgré tout, quoique la guerre fût le thème de leurs ardentes prédications, ils étaient restés bons, affectueux, humains. Il faut en effet les distinguer des rares Camisards qui, affolés par le désespoir, assassinaient l'abbé du Cayla et Madame de Miraman, brûlaient les églises, tuaient les prêtres et usaient de terribles représailles contre leurs ennemis vaincus. Les prophètes conseillaient toujours après le combat de relâcher ceux qui ne leur avaient point fait de mal, prêchaient la clémence, la repentance, l'amendement des mœurs, et transformaient les camps, théâtre de leurs extases, en vrais camps de Dieu, où jamais on n'entendit ni jurements, ni bruit de querelles et de discordes, mais le seul murmure des prières et le chant des psaumes[1].

Tous leurs efforts cependant avaient été vains. Cavalier avait traité avec le maréchal de Villars, Roland était mort, et les bandes camisardes, privées de leurs chefs, s'étaient dispersées dans la montagne. De la

hygiénique et médico-légal, par Esquirol. Paris. (1838.) — *De la folie, considérée sous le point de vue pathologique, philosophique, historique et judiciaire*, par M. Calmeil. Paris. (1845.) — *Histoire du merveilleux dans les temps modernes*, par M. Figuier. Paris. (1860.) — *La Magie et les Magiciens*, par M. Maury. Paris. (1860.)

[1] *Les Prophètes Cévenols*, par M. Dubois. Strasbourg (1861).

terrible insurrection qui avait un moment effrayé Versailles, il ne restait plus qu'un douloureux souvenir et un immense écrasement.

Plus de chefs, plus de pasteurs, plus de prophètes. Les chefs étaient morts ou réfugiés, les pasteurs étaient bannis, les prophètes avaient cherché un asile dans les pays étrangers.

Peu à peu cependant, les choses avaient repris leur cours naturel. Quelques femmes avaient été les héroïnes de cette restauration. Quand tout paraissait désespéré, elles avaient pris en main la cause vaincue, et avec leur foi, leur dévouement, leur abnégation et la puissance invincible de leurs espérances, elles avaient résolu de la rendre victorieuse.

Elles s'érigèrent en prédicantes; elles tinrent au Désert des assemblées, et dans ces mystérieuses réunions, composées presque exclusivement de femmes, elles ranimèrent les esprits abattus, fortifièrent les volontés chancelantes. La première fois qu'Antoine Court, jeune encore, accompagna sa mère au « prèche, » il entendit les exhortations d'une prédicante et en fut édifié. C'était la veuve Bancel, de Vallon, qui, cette nuit, officiait. Elles couraient ainsi de pays en pays, du Vivarais dans les Cévennes, des Cévennes dans le bas Languedoc, à travers les villes et les villages, s'arrêtant ici, prèchant là, lorsqu'on les en priait, et que l'Esprit les y poussait. C'est ainsi qu'en 1709 passèrent à Villeneuve-de-Berg Balastière et Isabeau Chalençon; elles descendirent vers Nîmes et furent faites prisonnières dans cette ville. A quelque temps de là, Antoine Court pria Martine et Suzanne Rouge dont il venait d'appren-

dre l'arrivée à Vals de donner une prédication à ses coreligionnaires. Plus tard survinrent la veuve Caton, la fameuse Claire et surtout Isabeau Dubois, cette courageuse et charmante femme, qui fit sur l'âme de l'enfant une profonde impression et dont l'homme fait aimait à vanter la haute sagesse et la modestie.

Ces femmes ne se contentaient pas de prêcher ; elles prophétisaient. Lorsque Court, en 1713, quitta la maison paternelle, il rencontra sur son chemin Claire et Caton qui tombèrent en extase et lui présagèrent une brillante destinée. Elles étaient les héritières des prophètes camisards exilés et s'en glorifiaient. Mais quelque chose de profondément humain, d'affectueux, animait leurs discours. Nul cri, nulle fureur; des paroles tendres, des larmes. Ces prédications et ces prophéties leur donnaient une immense influence. Dans chaque village, dans chaque ferme, elles avaient leurs partisans. Là, dans un langage bizarre mêlé de citations bibliques et du récit naïf de leurs visions, elles leur prêchaient la repentance, et leur faisaient concevoir, au delà des malheurs présents, l'espérance d'un état meilleur. Parfois elles poussaient à la révolte, sur les indications des chefs. Ainsi, quoique rien ne l'assure, il n'est pas douteux qu'elles n'aient été les agents de Coste et de Claris, quand ces derniers essayèrent en 1710 d'exciter dans les Cévennes un second soulèvement. Et plus tard, après la paix d'Utrecht, lorsque la cour maintint ses mesures de rigueur, ce furent elles qui éclatèrent en menaces, se rendirent dans les assemblées, ordonnèrent à Court de paraître sur les places publiques, et qui poussèrent de toutes façons à une

guerre nouvelle. Heureusement elles ne parvinrent à provoquer qu'une agitation passagère. Mais ces belliqueux discours, héritage d'un temps qui n'était plus, étaient rares. Les prophétesses, avant tout, prêchaient la repentance, relevaient les courages, gourmandaient les faibles. Elles arrêtaient le protestantisme dans sa décadence, elles tenaient le drapeau autour duquel leurs exhortations appelaient les victimes de ces temps malheureux. Le jour de la grande réparation, imaginaient-elles, ne devait pas tarder à venir, et toutes, dans le haut et le bas Vivarais, aimaient à répéter cette promesse que l'Esprit leur avait faite : « Il se tiendra une assemblée célèbre dans un pré nommé Lacour, proche Chalançon. Des Anglais y assisteront ; un arbre merveilleux croîtra et fleurira dans une nuit ; sous son ombrage, on distribuera la Cène [1]. » Les prophétesses croyaient à la réalisation de cette prédiction. Elles l'attendaient avec joie, elles aimaient à la regarder comme le commencement des temps meilleurs à l'établissement desquels elles consacraient leurs efforts et leur vie.

Tels avaient été jusqu'en 1715 les trois phases du mouvement prophétique. Né, on l'a vu, de l'excès de la souffrance, entretenu par la souffrance, il avait sans doute entraîné les protestants à de graves extrémités, mais il les avait arrachés à une ruine certaine. Petits prophètes, prophètes, prophétesses, tous avaient travaillé à raviver les dernières lueurs de la foi. Ils avaient, par leur héroïque activité,

[1] N° 46, cah. I.

groupé les fuyards, prêché l'espérance, et donné pour but à tous les efforts, la restauration prochaine de l'Eglise persécutée. Si, à la mort de Louis XIV, les protestants existaient encore, si vingt ans de persécutions n'avaient pu les lasser, si l'édit de 1715 n'était qu'un mensonge, c'était grâce aux prophètes, depuis le jour où ils s'étaient fait entendre sur les montagnes du Peyra et du Castrois, jusqu'au jour où, Louis XIV mourant, ils continuaient à exhorter dans leurs assemblées nocturnes les survivants de la grande persécution.

En 1715, lorsque Court commença son ministère, de tous côtés, en tous lieux, surgissaient prophètes et prédicants. « La licence de s'ériger en prédicateurs était telle, que quiconque en formait le dessein pouvait l'exécuter sans obstacle, qu'hommes et femmes se mêlaient du métier, et qu'il n'était pas rare de voir dans les assemblées, si peu nombreuses qu'elles fussent, deux, trois femmes et quelquefois des hommes tomber en extase et parler tous à la fois. » Le Vivarais, les Cévennes, la Vaunage, étaient remplis d'Inspirés [1]. On en rencontrait surtout dans cette partie de la province qui avait été le principal théâtre de la guerre des Camisards. Brenoux, Alais, Congeniès, Nîmes, Ganges, Loriol, Lunel, étaient les lieux ordinaires de leurs prédications. Duplan a laissé le récit

[1] N° 17, vol. G. — Non-seulement cette partie du Languedoc, mais encore le Dauphiné tout entier avait des Inspirés. (N° 17, vol. B. Mémoire sur le Dauphiné.) Roger s'en expliqua fort bien la cause. « M. R., dit son biographe, reconnut d'abord que ce qui attirait la plupart des protestants dans les assemblées des fanatiques, c'était la famine de la Parole de Dieu. »

d'un voyage qu'il fit du côté de Ganges; dans chaque lieu qu'il traversa, il trouva des femmes ou des hommes qui tombaient en extase, racontaient leurs visions, priaient Dieu en public, prêchaient et prophétisaient. On n'entreprenait plus rien sans consulter l'Esprit. Devait-on faire une course, aller à une assemblée, accomplir l'acte le plus ordinaire de la vie, aussitôt l'Inspiré de l'endroit était interrogé : sa réponse devenait ordre de Dieu. Les Inspirés allaient plus loin; ils se vantaient d'exorciser et de guérir les malades. A Nîmes, une jeune fille de vingt ans était souffrante. Claire et la veuve Caton, la croyant possédée du démon, voulurent l'en délivrer; elles appelèrent Court à la séance, et se mirent à questionner le démon. Celui-ci répondit qu'il s'appelait « Belle Oreille. » On lui ordonna de quitter le corps de la pauvre malade. On pria, jeûna, mais le démon ne voulut point obéir, et la jeune fille resta dans le même état où elle se trouvait précédemment. A Ganges, dans une réunion, arriva un homme qui avait le corps enflé. L'Inspirée lui imposa les mains, « et, après l'avoir censuré de ses défauts et l'avoir exhorté à la repentance, lui ordonna de prier Dieu pendant trois jours, après quoi il se trouverait guéri. » Il faut croire que la promesse de l'Esprit ne se réalisa point, car l'auteur ajoute : « Depuis, il a été inspiré à cette femme qui lui avait imposé les mains, que ces trois jours voulaient dire trois semaines à Dieu, le maître de ces événements [1]. »

[1] Archives de l'Hérault, G. 139, nº 294.

Ces insuccès étaient nombreux. Plus d'un malade ne guérit point, plus d'une assemblée qui devait être surprise se termina dans le plus grand calme, et plus d'une qui devait se tenir en toute sécurité fut surprise; mais si éclatants que fussent les démentis donnés par les faits aux prédictions de l'Esprit, rien ne pouvait ébranler les convictions, ni dissiper les illusions des religionnaires. Que de fois d'ailleurs les Inspirés avaient dit vrai, et que de phénomènes étonnants!

« Il y a des fois que nous sommes fort effrayés, écrivait-on à Court, et d'une tristesse qui nous ôte l'envie de rien faire, parce que bien souvent ils prononcent des choses si fortes et avec tant de pénétration, qu'il nous semble que le jugement de Dieu pend sur nos têtes. Il y a des fois que celle que vous connaissez qui est chez nous, nous met dans des alarmes terribles. Elle fait de grands cris des douleurs qu'elle souffre, dans le temps que cela la prend. D'autre fois, il lui semble de voir quantité de morts, de sang répandu par les rues. Cela lui donne de grandes frayeurs, aussi bien qu'à nous, et puis elle dit: « Je te dis, mon enfant, que ce que je te fais voir devant tes yeux arrivera bientôt en plusieurs endroits; il y en a qui le verront, d'autres qui ne le verront pas, mais ils l'entendront dire bientôt, bientôt, mon enfant[1]. »

Cette crédulité faisait la puissance des Inspirés. Ils jouissaient d'une autorité incontestée. De là des impostures. Que la plupart d'entre eux fussent de bonne foi, surtout les femmes, et elles dominaient, la chose n'est point douteuse. Mais que quelques-uns, profitant de la créance accordée depuis de nombreuses années aux prophètes, en aient abusé pour en imposer, c'est ce qui n'est pas moins certain.

[1] N° 1, t. II, p. 373.

« Ma patience à examiner, dit Court, avant que de condamner fut des plus grandes. Mais la fourbe parut avec tant d'éclat, qu'il aurait fallu se remplir d'illusions soi-même et se rendre peu sensible à l'honneur de la religion qui était en grande souffrance, et vouloir se repaître d'erreur et de mensonge, que de ne pas crier à haute voix [1]. »

Au surplus, un fait très-curieux se passait en ce moment. Après cette douloureuse période de troubles, de persécutions, de malheurs domestiques, les protestants privés de pasteurs, privés de livres, et même de la Bible dont ils n'avaient que quelques pages — l'Apocalypse, appartenant surtout à la classe pauvre et peu instruite qui n'avait pu s'expatrier, avaient perdu la grande tradition calviniste. Peu à peu, se débarrassant de tout bagage théologique, ils en étaient arrivés à ne plus croire qu'aux ordres de l'Esprit, aux révélations directes de Dieu. Or, vers 1715, au commencement de la Régence, quelques hommes partageant les mêmes idées, et fort ignorants pour la plupart, donnèrent un corps à cette croyance générale, la précisèrent, la formulèrent en système. Il se produisit en France le même phénomène qu'on avait déjà remarqué aux premiers jours de la Réforme, sous Luther : « A quoi bon, disaient les prophètes de Zwickau, s'attacher si étroitement à la Bible ! Toujours la Bible ! La Bible peut-elle nous parler, n'est-elle pas insuffisante pour nous instruire ? Si Dieu eut voulu nous enseigner par un livre, ne nous eut-il pas envoyé du ciel une Bible ? C'est par l'Esprit seul que nous pouvons être illuminés. Dieu lui-même nous parle.

[1] N° 7, t. XIII, p. 57.

Dieu lui-même nous révèle ce que nous devons faire et ce que nous devons dire [1]. » On vit en effet courir et se lire de plus en plus dans le bas Languedoc les feuilles d'un manuscrit que l'on appelait le « Livre de l'Esprit. » Il y était dit que Dieu avait fait son ouvrage, que Christ avait accompli le sien et que c'était maintenant le tour du Saint-Esprit [2]. Les Inspirés affirmaient que le règne du Saint-Esprit allait arriver et qu'une nouvelle création devait être son œuvre. « On dit qu'il n'y a pas d'Inspirés, disait l'un d'eux, moi, je soutiens qu'il y en a. On dit qu'il n'y a pas de prophètes, mais moi-même qui vous parle, vous pouvez dire qu'un prophète vous parle, car j'ai été comme Saint deux fois aux cieux [3]. » Si quelques-uns, peu convaincus, se permettaient de douter, les Inspirés en appelaient à la Bible, invoquaient les déclarations de l'Ancien Testament et se réclamaient des prophéties de Joël. Ils ajoutaient que de tout temps l'Esprit s'était révélé, qu'aux premiers jours du christianisme il avait fait des miracles, et que jusqu'à la fin des siècles il inspirerait les siens. Et en quel temps, disaient-ils, en pouvait-il être plus besoin que dans le temps présent? Lorsque des prédicants orgueilleux tombaient dans des erreurs ou des vices capitaux, ne fallait-il pas les reprendre? Lorsqu'ils n'étaient capables de donner leurs soins qu'à la forme extérieure de leurs discours, ne fallait-il pas par les paroles mêmes de l'Esprit remettre

[1] *Histoire de la Réformation du seizième siècle*, par M. Merle d'Aubigné, t. III, p. 57 (1860).

[2] N° 1, t. II, p. 309. (1720.)

[3] *Ibid.*, p. 57 (1722.)

l'homme en rapport avec son Dieu? Tout croulait. Les fidèles étaient plongés dans le mal, le protestantisme était en pleine décadence morale : il n'y avait d'autre remède que de détruire le péché. Les prédicants n'étaient plus à la hauteur de la tâche; seul, l'Esprit de Dieu qui jadis avait opéré de si grands miracles et qui dans ces derniers temps avait permis à tant « de menu peuple » de résister aux royales persécutions, seul l'Esprit, par ses interprètes, pouvait sauver les hommes et arrêter le protestantisme dans sa chute imminente [1].

Ceux qui parlaient ainsi étaient les théoriciens; leurs partisans appuyaient ces affirmations par des arguments tirés de leur expérience. Ils disaient qu'après avoir entendu la prédication des Inspirés, ils se sentaient détachés du monde et pleins de zèle pour Dieu; qu'ils n'avaient jamais tant pensé à lui que depuis la connaissance de toutes ces choses, et que s'ils restaient seulement quelques jours, sans assister à ces petites assemblées, ils n'avaient plus le même zèle pour Dieu; que l'Ecriture n'avait pas la même force pour les faire penser au jugement à venir; que rien ne leur faisait faire de si sérieuses réflexions que d'entendre parler ces gens dans leur inspiration; pour tout dire, que chacune de leurs paroles leur donnait l'horreur du péché et les détachait entièrement du monde [2].

Bonnes gens, après tout, et de bonne foi! Ils couraient dans leurs réunions et ils écoutaient avec des cœurs remplis de zèle ces Inspirés qui de moins en moins leur parlaient de rébellion, mais leur prêchaient

[1] N° 17, vol. G. (1722).
[2] N° 1, t. II, p. 399. (1721.)

la repentance, la sainteté, le pardon et l'amour. Rentrés chez eux, au soir, ils s'entretenaient de ces touchantes choses, jeûnaient, priaient, interrogeaient Dieu et lui confessaient leurs fautes. Dieu répondait, réprimandait, donnait de nouveaux ordres, et ces hommes, à qui l'Esprit permettait de nouer ainsi avec l'Etre suprême une muette conversation, doux, calmes, résignés, reposaient dans la tranquillité de leur conscience.

Que de choses malheureusement d'une extravagance risible ! Dans un de ses sermons, un Inspiré disait : « J'ai parlé avec Dieu, et j'ai vu les chérubins et séraphins qui allaient et venaient et se prosternaient devant Dieu. » Et ailleurs : « Ah ! mon Dieu ! il me semble que je te vois au-dessous de cette voûte ! je te vois ! ah ! que tu es beau et que tu es noir ! Tu as des cheveux crépus [1] ! » Dans la Vaunage, une femme, au milieu d'une assemblée, se déshabillait, et, toute nue, se faisait traîner par les cheveux dans la salle [2]. — A Nîmes, une nommée Tibaude, tenait de petites réunions. Un jour qu'il s'y trouvait dix-sept personnes, Court y assista. La prophétesse entra, tomba en extase, chanta, parla un langage qu'on n'entendait pas, versifia et pour chacun des assistants tourna un couplet. A son mari, elle dit :

Et toi, mon pauvre grison,
Je m'adresse à toi, tout de bon.

A une autre personne :

Pour toi, avec tes cheveux tortus,
Tu auras toujours l'esprit bossu.

[1] N° 1, t. II, p. 57.
[2] *Ibid.*, p. 350.

Paroles bizarres qui étonnaient! Pour les auditeurs, tremblants et attentifs, ils applaudissaient [1]. — Et ces scènes n'étaient pas rares; chaque secte avait les siennes. Les choses les plus extraordinaires se faisaient au nom de l'Esprit. « Tous les jours, écrivait Corteiz, nous apprenons des choses tout à fait indignes de l'Esprit de Dieu. »

La foule cependant se tournait de plus en plus vers les Inspirés. A Nîmes, la femme Tibaude avait son église; Vesson comptait un grand nombre d'adhérents à Congéniès et dans la Vaunage; à Brenoux, se trouvaient « les grands piliers » de Mazel; dans le Vivarais, Monteil gouvernait sans rival. Puis, chaque ville, chaque village avait ses prophètes. Les sectes se multipliaient. Et, chose plus grave! elles avaient chacune la prétention de composer l'Eglise; elles cherchaient à s'isoler, à avoir leurs rites spéciaux, leur culte particulier. Le protestantisme, qu'aucun lien, ni celui d'une révolte commune ni celui de la foi, ne réunissait, tendait ainsi à se diviser en une infinité de petites communautés.

Antoine Court, comme tous ses coreligionnaires, avait longtemps ajouté foi aux discours des Inspirés. Il en vint cependant à soupçonner que « tout ce qu'on appelait révélation n'avait pas la source dans l'Esprit divin, et que, si on n'en pouvait pas accuser la fraude, on pouvait penser du moins que la plupart de ceux qu'on appelait Inspirés, étaient la dupe de leur zèle et de leur crédulité [2]. »

[1] N° 46, cah. I, p. 31.
[2] *Ibid.*

Néanmoins, avant de les juger définitivement, il crut devoir les examiner avec soin. Ce qui le surprenait surtout, c'est que les prophéties qu'il avait entendues se réalisassent si rarement. Il pensait que l'Esprit de Dieu ne pouvait ni tromper ni se tromper, et il n'imaginait point que ses interprètes pussent faire des prédictions auxquelles les événements donnaient un complet démenti. Longtemps il hésita, mais en 1715 son opinion fut fixée. Il divisa les Inspirés en deux classes : les fourbes et les fous. Puis, voyant combien ils discréditaient la cause du protestantisme, et indisposaient les esprits sages et prudents « qui étaient venus jusqu'à envisager les prédicants et les assemblées avec une espèce d'horreur, » il prit contre eux d'énergiques mesures. Il établit l'ordre, fit venir des livres, développa l'instruction.

Mais l'entreprise était difficile. Les Inspirés « regardaient comme blasphémateurs ceux qui osaient s'émanciper d'attaquer la production de leur cerveau dérangé, et, croyant Dieu lui-même intéressé dans leur propre cause, prédisaient en son nom contre les audacieux téméraires les malheurs les plus funestes. » La résistance qu'on lui opposa, les obstacles à vaincre, la crédulité des uns et la ténacité des autres, le découragèrent. Désespérant de conduire son entreprise à bonne fin, il crut que « le meilleur pour lui était d'abandonner les malades encore à eux-mêmes [1]. »

Il fut bientôt obligé de rompre le silence. Lorsqu'il vit à quelles extrémités se portaient les Inspirés, lors-

[1] N° 46, cah. I.

que dans tous ses efforts il se sentit entravé, dans son œuvre de réorganisation empêché, dans ses projets d'ordre et de discipline combattu, il n'hésita pas à faire entendre de nouveau sa voix et à engager la lutte. Pour lui, il n'avait que son inébranlable volonté et son grand bon sens; contre lui se rangeaient les Inspirés et leurs partisans qui formaient après tout la partie vivante du protestantisme. Convaincre et ramener les imposteurs, c'était difficile; mais on pouvait par le raisonnement, par l'instruction et par l'influence des théologiens étrangers, détacher d'eux leurs adhérents; c'est ce qu'il essaya. Un jour, il se rendit à une assemblée que la femme Tibaude tenait à Nîmes. Il écouta, et lorsque, le discours terminé, les assistants se levèrent pour applaudir, il s'écria, à l'étonnement de tous, que de pareilles choses ne pouvaient avoir Dieu pour auteur. La prophétesse indignée, sans mot dire, quitta la réunion et ses partisans la suivirent. Il resta seul, stupéfait. Le lendemain, il trouva les assistants de la veille et parvint à les convaincre des mensonges de Tibaude. Ce fut un de ses premiers et de ses plus éclatants succès[1]. L'échec de cette prophétesse en discrédita bien d'autres qui, pour n'avoir pas la même réputation, n'en avaient pas moins leurs ardents défenseurs. Antoine Court travailla ainsi à faire le vide autour des Inspirés. Il convoqua des assemblées, multiplia ses exhortations, montra la fausseté des prophéties; surtout il s'efforça de ramener les esprits sincères à une conception de la religion plus saine et plus vraie.

[1] N° 46, cah. I, p. 31

point de repos. S'il avait appris qu'en quelque endroit avait surgi une Inspirée dont les extases et les paroles jetaient le trouble, il accourait; s'il ne pouvait se rendre lui-même sur les lieux, il écrivait. On lui manda qu'à Loriol une servante, ancienne catholique, tombait en extase, se prétendait animée de l'Esprit et par ses tristes prédictions épouvantait tous ceux qui l'entouraient. Aussitôt il écrivit une longue lettre où il combattait les Inspirés, et, pour frapper un plus grand coup, il fit même écrire par l'illustre Pictet de Genève [1].

Malgré tout, il était difficile de désabuser des gens qui s'opiniâtraient dans leur erreur. En vain disait-il que des hommes véritablement animés par le Saint-Esprit ne se pouvaient tromper, qu'en tout temps on avait vu faire mille choses surprenantes, que, si les Inspirés disaient de bonnes paroles, ils les avaient lues dans la Bible, et qu'ils ne donnaient qu'une preuve d'heureuse mémoire. On lui répondait que ces personnes « n'étaient capables ni de folies, ni d'imagination, non plus que de bonne mémoire, pour débiter tant de choses surprenantes en des termes que des savants ne sauraient trouver pour s'en servir dans leurs discours, que Dieu dit qu'il cacherait ces choses aux sages et entendus et les révélerait aux plus petits, et que, si ceux-là se taisaient, les pierres même parleraient [2]. »

Contre des convictions si profondes, la parole malhabile encore d'un jeune prédicant ne pouvait prévaloir; il fallait qu'elle reçût une consécration. A l'insti-

[1] N° 17, vol. G, p. 259. — V. aussi Pièces et documents, n° IX.
[2] N° 1, t. II, p. 399.

gation de Court, le Synode de 1715 établit : 1° que, selon l'ordre de saint Paul, il serait défendu aux femmes de prêcher à l'avenir; 2° qu'il serait ordonné de s'en tenir uniquement à l'Ecriture sainte comme à la seule règle de foi, et qu'en conséquence on rejetterait toutes les prétendues révélations qui avaient vogue parmi les protestants, non-seulement parce qu'elles n'avaient aucun fondement dans l'Ecriture, mais encore à cause des grands abus qu'elles avaient produits. — Le second Synode, tenu en 1716, s'occupa de nouveau de ce triste sujet :

« On doit écouter la Parole de Dieu comme la seule règle de foi, et en même temps refuser toute prétendue révélation dans laquelle nous n'avons rien qui puisse soutenir notre foi; et, à cause des grands scandales qui sont arrivés de notre temps, les pasteurs sont obligés d'y veiller avec soin [1]. »

Malheureusement deux des pasteurs qui avaient signé ces règlements furent les premiers à les violer, et devinrent les chefs de ces mêmes Inspirés qu'ils avaient promis de combattre. C'étaient Jean Huc et Jean Vesson. Le succès que l'on attendait de ces mesures fut singulièrement amoindri.

Singulier homme que Vesson! On a vu qu'il avait été déjà déposé par les Synodes et réintégré peu de temps après, en 1718, dans sa charge [2]. Des signes de mésintelligence ne tardèrent pas à se manifester. Vesson, qui avait jadis été un des Inspirés les plus populaires, devint-il jaloux de la prépondérance croissante

[1] Synode de 1716.
[2] V. chap. III, p. 103.

d'Antoine Court? Son parti que les règlements synodaux tendaient à ruiner lui reprocha-t-il sa désertion? Ou plutôt, sa fougue naturelle, son amour d'indépendance, son impatience de tout frein, l'empêchaient-ils de se plier à la discipline récemment instituée? On ne sait. Quoi qu'il en soit, il reprit bientôt ses habitudes, prêchant à sa guise, administrant la Cène et n'assistant pas aux Synodes. En 1719, il reçut une lettre de Court qui le rappelait au devoir. Ses sentiments n'étaient pas encore hostiles, car, dans une lettre à l'un de ses partisans, il protestait de son dévouement à l'Eglise et de son amour pour l'union. « Sans doute, il n'avait pas assisté au Synode, mais quel besoin l'y eût conduit, puisqu'il annonçait la parole de Dieu? » Il parlait d'ailleurs en termes excellents de Court et se plaisait à l'appeler « son frère [1]. » On n'osa point lui susciter de nouveaux embarras, et il continua à mener sa libre vie. « Comment faire de l'interdire! Nous craignons plus qu'il ne se range entièrement du parti des Inspirés qui sont encore en grand nombre dans la Vaunage, ce qui formerait une autre secte qui serait très dangereuse [2]. » On lui donna cependant pour compagnon le proposant Deleuze, homme sage, éclairé, pour surveiller les discours qu'il tiendrait et les explications de la Bible qu'il pourrait donner. Vesson ne tint compte de lui. Les choses suivirent leur cours. Vesson viola les règlements établis et inclina probablement de plus en plus vers le parti des Inspirés. Les Synodes se décidèrent alors à prendre de vigoureuses mesures, et ils

[1] N° 1, t. II, p. 67. (1719.)
[2] N° 7, t. I, p. 2. (1719.)

l'assignèrent devant une de leurs assemblées. Les colères longtemps contenues éclatèrent. Vesson qui se sentait appuyé, entouré, à la tête d'un parti, n'hésita pas à calomnier les Anciens; il supposa des lettres diffamatoires, affecta de ne point paraître à la réunion synodale, et surtout soutint et enseigna des doctrines désapprouvées.

Un Synode fut convoqué en 1720 pour le juger.

« Que fera-t-on de Vesson qui s'oppose à l'ordre, qui ne veut point de discipline, qui insulte les Anciens, qui calomnie ses frères? Et à l'instant, on prouva comme à Meyrueis (?) il avait lu une lettre supposée et diffamatoire contre tous ses frères qui prèchent au Désert; on prouva comment il avait baptisé des enfants depuis que l'assemblée l'avait défendu à tous les proposants; on a mené un très-grand nombre de preuves comme (quoi) il a violé à tous égards ce qu'il avait promis à la grotte du château de Fraisac..... Après que la vénérable compagnie a eu entendu toutes les fautes, ils ont dit qu'il ne fallait plus qu'il prêchât. Quelques-uns de la compagnie ont dit : Mais le moyen de l'empêcher? Tous les autres de l'assemblée se sont pris à crier : Il ne le faut point écouter, et exhorter le peuple à ne point le recevoir. M. Baldy, qui est plein de bons conseils, dit : Parce que cet homme est un flatteur et que le monde ne le connaît pas tel qu'il est, on pourrait regarder cette démission comme injuste. Il y faut ajouter que le sieur Vesson peut revenir dans la paix de l'Eglise lorsqu'il composera un Synode général dans lequel il donnera une pleine satisfaction en se justifiant des crimes qu'on lui impute [1]. »

C'était un acte hardi que de bannir de la paix de l'Eglise un homme tel que Vesson ; un schisme pouvait en résulter. Mais encore qu'ils redoutassent une

[1] N° 1, t. II, p. 309. (1720.)

scission funeste, les membres du Synode la croyaient moins périlleuse pour le protestantisme que le fanatisme et le désordre. Convaincus par Antoine Court et par une lettre récente de Pictet de la nécessité de la discipline, ils voulaient avant toutes choses et à tous risques la faire respecter. Ce fut donc avec un profond sentiment de leur devoir que, le 13 septembre 1720, usant encore une fois du pouvoir dictatorial dont ils avaient été investis, ils imposèrent silence à Vesson et lui ordonnèrent « d'obéir à la voix de l'Ecriture qui dit que l'esprit des prophètes est soumis aux prophètes[1]. »

Cette décision combla l'irritation des Inspirés. Jusqu'à ce moment Huc et Vesson avaient exercé une incontestable influence sur ce parti ; dès ce jour, ils en devinrent l'âme, le personnifièrent. Vesson se jeta dans le bas Languedoc, Huc dans les Cévennes. Huc, on l'a vu, s'était séparé depuis longtemps de ses collègues ; la démission de Vesson réveilla son ardeur. Il se trouvait dans les hautes Cévennes, où depuis longtemps déjà, grâce à ses opinions hardies sur la messe, sur les mariages et sur l'Inspiration, il s'était gagné des partisans. Corteiz s'engagea dans la montagne pour ébranler son crédit ; il ne réussit pas. En 1722, un jeune proposant, Combes, fut envoyé de nouveau par le Synode pour dissiper dans l'esprit de ses adhérents le prestige dont était encore entouré le vieux Camisard. Cette mission eut un peu plus de succès. Combes agit avec habileté et finit par s'attirer, non sans peine, la confiance des protestants.

[1] V. Pièces et documents, n° X.

La résistance de Vesson fut encore plus longue. Dès qu'il apprit la mesure qui le frappait, il parcourut les villages dont il connaissait les sympathies, et s'efforça d'exciter en sa faveur par ses pressantes exhortations leur zèle et leur dévouement. Il se posa en victime, se prétendit calomnié, méprisé, injustement condamné. Il rejeta l'autorité des Synodes, accusa d'hérésie ses persécuteurs, exalta surtout la puissance de l'Esprit. Un jour que Corteiz le poussait à bout, il répondit : « Vous vous opposez aux conseils de Dieu, en vous opposant aux révélations, et je ne veux me réunir qu'à la condition que vous ne parlerez ni contre les révélations, ni contre ceux qui les croient. »

Ainsi banni de l'Eglise, il fut accueilli par les fidèles avec enthousiasme. Tous ceux qui voyaient avec peine le nouvel état de choses, tous ceux qui ajoutaient foi aux discours des Inspirés et qui sentaient leurs convictions opprimées par les règlements nouveaux, firent cause commune avec lui. Durfort, Congéniès, toute la Vaunage tint pour lui : il devint « le grand timon [1]. » Une chose aggravait la situation. Si le parti de l'ordre, dont Antoine Court était le chef, se composait d'hommes sages et instruits, et si celui des Inspirés se recrutait surtout parmi les ignorants, on ne peut nier qu'il n'y eût parmi ces derniers des religionnaires éclairés et de mérite. Ils pouvaient ne point soutenir Vesson, mais toutes leurs sympathies appartenaient au parti et aux idées dont il était le représentant. Parmi ces derniers se trouvait Duplan. Il n'aimait ni Vesson ni Huc, « ces re-

[1] N° 1, t. II, p. 348. (1721.)

belles, ces orgueilleux, ces hérétiques, ces schismatiques, » mais il croyait aux communications du Saint-Esprit, il croyait aux révélations. Ni les fourbes ni les fanatiques n'avaient pu ébranler sa conviction. Il détestait les impostures et les superstitions, mais ayant été témoin, jeune encore, de faits touchants et qui l'avaient profondément ému, lisant la Bible avec piété et avec foi, voyant à chacune de ses pages l'intervention miraculeuse de la divinité, il était fermement persuadé de la possibilité et de la réalité de certaines prophéties. Aussi disait-il hautement qu'il n'aimait pas « les jugements téméraires, ni les voix aigres qui sous apparence de piété et de zèle, criaient sans connaissance et sans intelligence : Ote! ôte! crucifie, crucifie! » Il n'avait jamais sur ce sujet partagé l'opinion d'Antoine Court. « Nos sentiments, lui écrivait un jour son jeune ami, ont toujours été sur ce chapitre les antipodes les uns des autres, votre expérience vous persuadant qu'il y a des Inspirés, et la mienne qu'il n'y en a pas. » Le pieux gentilhomme d'Alais fréquentait donc les Inspirés et assistait à leurs assemblées; leurs réunions lui étaient chères, et leur mysticisme plaisait à sa sensible imagination; il en était l'hôte assidu et le principal personnage[1].

Il fallait prendre des mesures énergiques. Ce péril devait être définitivement écarté, et l'on devait attaquer sans hésitation un parti qui compromettait chaque jour la cause du protestantime. — Les Synodes, les prédicants et les pasteurs étrangers furent chargés de ce soin.

[1] N° 12, p. 19. — V. aussi n° 7, t. II, p. 81 et 311.

Les Synodes de 1721 déclarèrent que l'Ecriture sainte devait être tenue pour seule règle de foi, et que ceux qui soutiendraient Vesson dans son schisme ne seraient pas admis à la sainte Cène [1]. Ils censurèrent en outre Duplan qui encourageait et autorisait les visions et les songes de « ces femmelettes [2]. »

On résolut en même temps de faire suivre Vesson de village en village [3]. Le Synode de 1721 confia cette mission à Bétrine et à Pierredon, et bientôt Corteiz et Rouvière vinrent les rejoindre. « Nous avons résolu, écrivait Corteiz, de faire quelque séjour à la Vaunage. Je crois qu'il nous y faudra tenir un colloque à cause de Vesson. » Ils poursuivirent ainsi leur adversaire, eux le cherchant, lui les évitant. Parfois ils parvinrent à le rencontrer; ils lui parlèrent d'ordre, d'union, de discipline; mais celui-ci se plaçant toujours sur le terrain de l'inspiration évita de répondre à leurs exhortations sentimentales. Ils s'adressèrent alors à ses partisans; ces derniers se montrèrent intraitables et menaçants. Un jour qu'ils se trouvaient dans un village, ils virent deux hommes armés de bâtons leur demander ce qu'ils voulaient de Vesson. Jamais d'ailleurs la vraie question ne fut traitée : ils firent appel à l'union. C'était habile, car ils se sentaient incapables de réfuter certains arguments; mais ils répandirent en grand nombre des traités et des discours où le sujet était élucidé. L'écrit *contre les fanatiques* du pasteur suisse, Merlat, courut ainsi tout le bas Languedoc.

[1] N° 1, t. II, p. 477. (Mai 1721.)
[2] *Ibid.*, p. 581. (Octobre 1721.)
[3] *Ibid.*, p. 288. (1720.)

Court s'était absenté ; il se trouvait en ce moment à Genève. C'est de là qu'il encourageait les pasteurs étrangers, ses amis, à s'occuper de cette grave affaire. En attendant, il écrivait contre les femmes qui se mêlaient de prêcher. Saint Paul, disait-il, n'a jamais permis aux femmes d'enseigner. Et après avoir établi cette thèse :

« Si quelqu'une de nos prédicantes, ajoutait-il, a assez de savoir et de zèle pour convertir certain pécheur ou pour maintenir la religion là où elle est établie, quand il n'y aura point de ministre en cet endroit là, qu'elle s'attache par des représentations à ramener ce pécheur, à consoler l'affligé, à visiter le malade, à instruire la jeunesse, à fortifier le faible ; mais qu'elle fasse tout cela par des entretiens charitables, par des visites particulières ; qu'elle ne s'émancipe jamais à prêcher, ni à paraître un docteur dans une assemblée dûment convoquée. »

Et ailleurs :

« Peut-on injurier davantage l'Esprit de Dieu qu'en le faisant auteur des rêveries et des singeries d'une Tibaude, d'une Valentine, d'une Boureille de Grand-Gallargues, et de tant d'autres [1] ! »

Cédant enfin aux pressantes sollicitations de Corteiz et de Court, Pictet publia sa fameuse *Lettre sur ceux qui se croient inspirés* [2].

Ce n'était pas la première fois que l'on s'adressait dans ce but à Genève. En 1714 déjà, des fanatiques ayant paru à Erlan, on avait demandé à la vénérable Compagnie quelle était la conduite qu'il fallait tenir à leur égard. En 1717, le modérateur avait prié

[1] N° 7, t. I, p. 181 (1720.) et p. 48. (1721.)

[2] *Lettre sur ceux qui se croient inspirés.* Bibliothèque de Genève. (*Recueil de diverses pièces*, t. XXV.) Cette lettre parut probablement au mois de juin 1721. — V. aussi Pièces et documents, n° IX.

les pasteurs, à cause du nombre croissant des prétendus Inspirés, de donner une explication publique de l'inspiration [1]. On voit encore que Samuel Turrétin fit soutenir plusieurs thèses sur ce sujet par les étudiants de l'Académie [2].

Pictet avait une grande autorité sur les religionnaires. Aussi, dès 1720, Corteiz mandait-il à Court : « Dites à M. Pictet d'écrire contre ; il le faut prier de se signer, car ces prétendus Inspirés seraient capables de dire que c'est nous qui l'avons faite. » La lettre parut. Cet opuscule ne reproduisait guère que les sentiments bien connus de l'auteur sur ces matières, mais il était imprimé, signé et appuyé par la vénérable Compagnie de Genève. Il produisit une immense émotion. « Nos fanatiques sont pour ainsi dire aux abois, » écrivait Durand, et Corteiz réclamait des exemplaires pour les distribuer :

« J'ai déjà appris que le livre contre les prétendus Inspirés en a ébranlé plusieurs et affermi un bon nombre d'autres qui variaient, et a donné, comme vous êtes tout persuadé, une véritable joie à plusieurs autres qui étaient affligés de voir tant de personnes chanceler et entrer dans des sentiments justement improuvés. Mais il n'y a pas assez en France de ces livres ; il en faudrait trois ou quatre cents. S'il se découvre quelque moyen pour en faire passer, profitez-en pour la guérison de ces pauvres malades. »

Le vide commença de se faire autour de Vesson. Il comprit que le seul moyen de relever son autorité était

[1] Archives de la vénérable Compagnie de Genève, p. 334, 335. (1714.)

[2] *Préservatif contre le Fanatisme, ou Réfutation des prétendus Inspirés des derniers siècles*, par S. Turrétin. Genève, chez Du Villard et Jacquier. (1753.)

de la faire consacrer d'une manière solennelle. Il écrivit à Pictet et, peu de temps après, il montra une lettre du savant professeur où celui-ci lui disait que « sans exception, un troupeau pouvait élire un pasteur, et lui donner le pouvoir de faire toutes les fonctions du ministère. » Aussitôt il assembla ses partisans, et leur fit entendre qu'ils pouvaient légitimement lui donner l'ordination. Ces gens, prévenus en sa faveur, ne regardèrent pas si, dans le cas actuel, la chose pouvait se faire, si Vesson avait les qualités requises, s'il avait été déposé, ni si son renvoi était juste. Ils le reconnurent comme pasteur et promirent de le soutenir jusqu'à la mort.—Vesson, rassuré, convoqua avec une nouvelle ardeur les assemblées, administra les sacrements et annonça hautement qu'il ne voulait plus se laisser gouverner par tous « les réformateurs et docteurs, car il avait reçu plus de Dieu que tous ces bons personnages. » Il signa : Jean Vesson, berger du Christ[1].

Il y avait eu cependant une supercherie ou un faux : Pictet n'avait jamais écrit au fougueux Inspiré.

« J'apprends encore, écrivit-il, que le sieur Vesson montre une lettre, qu'il dit venir de ma part, qui porte qu'on peut et qu'on doit le recevoir ministre et lui donner plein pouvoir d'en faire les fonctions, sans recevoir l'imposition des mains. Je crois qu'il serait embarrassé de montrer cette lettre, ou quelqu'un l'aura écrite en mon nom[2]. »

Le grand crédit dont jouissait Vesson s'évanouit subitement. On l'abandonna; seuls, quelques amis lui

[1] N° 1, t. II, p. 553. (Décembre 1721.)
[2] N° 7, t. I, p. 260.

restèrent. Désespéré, il courut de tous côtés, parla, se justifia, montra des lettres supposées. Vains efforts : il était perdu. Un jour, du côté de Sommières, il tint une assemblée ; quelques fidèles seulement s'y rendirent. « Qu'est-ce que je vous ai fait, mes frères, s'écria-t-il, ne vous ai-je pas prêché l'évangile du Christ ? Pourquoi voulez-vous m'abandonner[1] ? » Pressé de toutes parts par le parti de l'ordre, délaissé par les siens, chargé en outre d'une nombreuse famille qu'il ne pouvait plus entretenir, poursuivi par les huissiers et les sergents qui faisaient des exécutions dans sa maison, il commença de désespérer de la fortune. Tout à coup, au mois de juin 1722, il disparut avec plusieurs de ses partisans. Un profond silence se fit autour de son nom.

Le parti des Inspirés était bien ébranlé. Huc commençait de perdre toute autorité ; Vesson venait de quitter la Vaunage, les prophètes étaient en discrédit ; Monteil se maintenait seul dans le Vivarais. Les principaux chefs disparus, leurs adhérents, s'il en restait encore, ne devaient pas tarder à rentrer dans l'ordre, à revenir aux doctrines officielles de l'Eglise. Mais il fallait, avant que le parti ne reçût les derniers coups, qu'il comptât, lui aussi, ses martyrs.

Le 6 mars 1723, on eut à Montpellier un curieux spectacle[2]. Une centaine de soldats du régiment d'Auvergne conduisaient à la citadelle deux chaises à por-

[1] N° I, t. II, p. 57. (Mai 1722.)
[2] N° 30. — V. aussi *Nouvelles recherches sur la secte des Multipliants*, par M. Germain, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Montpellier. Montpellier (1857).

teur, et, vêtues de costumes étranges, treize personnes armées de bâtons chargés de lauriers. Il y avait six hommes, six femmes et un jeune garçon. Trois de ces hommes étaient coiffés d'un bonnet de papier doré en forme de casque ; ils tenaient à la main un roseau d'où pendait un étendard de taffetas ; ils étaient revêtus d'une aube sur laquelle tombait en guise d'étole une espèce de baudrier. Deux de ces femmes étaient elles aussi vêtues d'une aube et portaient un bonnet de moire d'argent, bordé de taffetas blanc, avec une aigrette attachée par un ruban vert. Derrière eux marchait la maréchaussée. — Les habitants étonnés, croyant voir une bande de masques surpris dans une orgie, se pressaient sur les portes ; quelques-uns imaginaient que c'était la suite du *Chevalet* que l'on menait en prison [1].

Parmi ces prisonniers se trouvait Vesson.

Montpellier comptait peu de protestants. Le spectacle des exécutions capitales, la vue des placards chaque jour affichés contre les religionnaires, la multitude des prêtres et des confréries en avaient singulièrement diminué le nombre. Un an plus tard, en 1724, Corteiz écrivait :

« Comme il n'y a ni ministres, ni proposants, ni assemblées, ni sacrements, ni discipline, la corruption y est grande, les préjugés funestes ; autant de personnes à qui je parlais, autant de religions je trouvais. Il y a une crasse ignorance ; quelques-uns sont de la religion parce que seulement leur père et mère en étaient [2]. »

[1] N° 30, p. 175.
[2] N° 17, vol. II, p. 534. Relation historique, etc.

Villes peu sûres en effet pour les réformés, celles où résidaient à la fois les jésuites, le gouverneur et l'intendant! C'est cependant à Montpellier que les derniers Inspirés avaient cherché un asile.

Au temps où le parti jouissait de son plus grand crédit, et où les mesures prises par le Synode de 1720 n'avaient fait qu'accroître sa popularité, une demoiselle Verchand, habitant cette ville, mais originaire de Sommières, avait eu pendant un voyage dans les Cévennes une étrange vision. Elle avait vu le ciel s'ouvrir et Dieu lui apparaître. Bientôt la peste avait éclaté, et le souvenir de ce qu'elle avait contemplé n'avait plus quitté son esprit. De retour à Montpellier, elle s'était mise en relations avec Duplan. Celui-ci lui avait écrit plusieurs lettres. Il lui parlait « de la grande affaire du règne de Dieu, et de la délivrance de son Eglise; » il demandait à l'Eternel de lui accorder de plus en plus « les lumières et les vertus de son esprit pour lui faire connaître les grands mystères de son amour, » mille autres choses semblables [1]. Mademoiselle Verchand, à son instigation et sous le coup des derniers événements, avait aussitôt réuni chez elle quelques coreligionnaires pour prier Dieu en commun. Une secte s'était ainsi formée.

On connaît les extravagances des Inspirés et l'on sait que ceux du bas Languedoc se distinguaient parmi les plus exaltés. Il a été parlé plus haut du « Livre de l'Esprit. » Mais à Lunel, la folie avait atteint son plus haut degré. Un nommé Delord réunissait dans sa

[1] N° 30, p. 182, 183.

demeure quelques religionnaires, et deux fils de cordonnier, Antoine et André Comte, y faisaient les fonctions de prédicants et de prophètes. La chambre où ils s'assemblaient était tapissée de feuilles de papier sur lesquelles ils avaient écrit des versets de la Bible et dessiné maladroitement la figure de saint Paul, d'Elie et d'autres. Un bâton portait en guise d'étendard une vieille serviette sur laquelle on lisait les commandements. Dans le fond se trouvait la chaire. Or, vers 1721, Antoine et André Comte quittèrent Lunel et se rendirent à Montpellier dans le but probablement de répandre leurs doctrines et de recruter des partisans. Ils réussirent au delà de leurs espérances. Mademoiselle Verchand était naturellement désignée à leurs visites; ils se présentèrent chez elle, lui firent accroire que la peste n'éclaterait pas dans la ville, et, comme celle-ci cherchait à échapper à leurs instances, « ils lui arrantèrent sa maison par ordre de Dieu. » Mademoiselle Verchand se laissa persuader; les frères Comte s'établirent dans sa maison et devinrent les grands directeurs de la secte qu'elle avait fondée. Quelque temps après, un commis de Montpellier, natif du Pont-de-Montvert, fort ignorant et fort exalté, Jacob Bonicel, fut admis parmi les membres de la société. D'autres personnes, inquiétées probablement par les progrès du parti de l'ordre, vinrent accroître ce petit noyau; la nouvelle Eglise prit de jour en jour une importance croissante.

C'est alors que Vesson arriva. Il avait sans doute entendu parler à Sommières de Mademoiselle Verchand; il savait qu'elle possédait quelque fortune et que les

chefs de la secte touchaient des émoluments. Aussi, lorsqu'il se vit traqué par ses créanciers, abandonné par ses adhérents, poursuivi par les Synodes, il partit pour Montpellier. La petite communauté le reçut avec de grands honneurs. Elle le nomma ministre et pasteur en titre. Par son intermédiaire, elle entra aussitôt en correspondance avec les villes où Vesson avait compté ses plus chauds partisans. Elle fit même écrire à Duplan pour l'engager à venir, lui offrant la présidence de l'Eglise. Duplan refusa. On employa menaces et promesses ; il resta inexorable. Il ne voulut jamais se renfermer « dans ce résidu, » soit que les pratiques auxquelles on s'y livrait lui parussent ridicules, soit qu'il ne voulût point faire cause commune avec Vesson « que l'orgueil et quelque autre passion criminelle avaient séparé du corps de l'Eglise[1]. »

La secte ne perdit point courage. Elle travailla non-seulement à grouper autour d'elle les débris du parti des Inspirés, mais elle prétendit encore tenir entre ses mains les seules chances de salut du protestantisme. Un de ses membres écrivait :

« Jésus-Christ est venu à présent en esprit et en vérité..... pour montrer la lumière au peuple nouveau de la Chanaan céleste par les opérations du Saint-Esprit. Nous sommes ici postés pour recevoir toute nation qui voudra être du parti de la fille de Sion. Elle fera voir la délivrance à tous les élus qui seront dans la France, et aux autres aussi, s'ils partent promptement pour venir voir la gloire qui va arriver sur la terre avec le triomphement. C'est à présent le rappellement des enfants de Dieu[2]. »

[1] N° 12, p. 23.
[2] V. *Nouvelles recherches sur la secte des Multipliants*, etc., p. 60

La réunion de ces visionnaires, tous Inspirés et prophètes à divers degrés, devait nécessairement faire éclore quelque système bizarre, étrange. C'est ce qui arriva. Un des membres, Bonicel, en fut le théoricien.

Dieu, disait-il, avait envoyé une première fois Jésus au monde pour le sauver; mais le monde, sous l'influence de sa nature perverse, ne l'avait pas écouté et avait persisté dans ses errements. Il fallait donc une nouvelle création du règne de Jésus-Christ; cette création, le Saint-Esprit en pouvait seul être l'auteur. Voilà pourquoi Dieu avait institué dans son ciel et baptisé de son Saint-Esprit trois mages pour instruire et reprendre de sa part les peuples, les avait appelés Paul, Jean, Moïse, leur avait donné le baudrier, la robe blanche et le casque comme marque de leur charge, et leur avait confié le soin de faire entrer les nations dans le temple saint, où il avait placé une nouvelle arche mystique. Qu'on se gardât surtout de fermer l'oreille aux prophéties de ces mages suscités par Dieu; la coupe de malédiction était pleine, la chaudière brûlait et allait consumer ceux qui les auraient méprisées. Il fallait, à moins de périr, devenir hommes de la nouvelle création et entrer dans le royaume que le Saint-Esprit allait fonder.

Mais comment y entrer et par quels moyens? Par le baptême du Saint-Esprit. Un des trois mages, le mage Jean, — Bonicel, — appelé par Dieu à administrer le baptême de la repentance, avait été chargé de répandre sur les élus « les eaux de la grâce divine. » Bienheureux qui recevait le billet de ce baptême et possédait « le numéro de ce jour de bienveillance. » Il

participait aux bienfaits du nouveau règne. Ce règne ne devait pas tarder à venir ; il était même dejà venu, et « l'année de bienveillance » en était le commencement. La maison de la Glanitino — Mademoiselle Verchand — était le temple de Salomon, et Montpellier allait devenir une nouvelle Jérusalem, où de tous côtés on apporterait les trésors du monde et où arriveraient des pays étrangers les plus magnifiques offrandes.

Tel était en quelques mots le système. C'est dans le détail des pratiques que s'étaient surtout donné carrière les imaginations.

Devenus par le baptême enfants d'une nouvelle création, les élus changeaient leurs noms contre de nouveaux noms. Ainsi Bonicel s'appelait Jean ; Antoine Comte, Moïse ; Bourely, Paul ; Mademoiselle Verchand, la Glanitino ; la prophétesse Blayne, Marie-Madeleine ; Vesson, Solmifa. Dès qu'un nouveau disciple avait reçu le baptême, il recevait un billet où se trouvait son nouveau nom en hébreu, — hébreu, comme le reste, de récente invention.

Le baptême avait des rites particuliers. Le néophyte avait la main et le visage lavés, recevait ensuite sur la tête trois gouttes d'eau, et était peigné, afin que les mauvaises pensées qui se trouvaient dans ses cheveux disparussent. Il écrivait sur un papier : « Je promets à mon Dieu de ne lui être plus rebelle et de ne plus murmurer envers ses effets. » Ensuite, pieds nus et à genoux, il s'avançait vers le « résidu, » mangeait à la porte un peu de miel pour se rendre doux, humble et patient, et s'avançait dans le sanctuaire où il buvait trois gouttes d'eau-de-vie ; puis on lui coupait une mèche de cheveux.

De là, il était mené au « pavillon de la gloire » où des mains de Moïse, il recevait de l'eau-de-vie qu'il buvait au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

La sainte Cène était célébrée assez simplement. « Prends, disait-on, en offrant le pain ; ceci est mon corps que je te donne à manger, » et, présentant la coupe : « Prends ceci et bois; ceci est mon sang que j'ai versé sur l'arbre de la croix pour vous tous. » Jésus était censé parler par la bouche de ses ministres.

Les enfants de la nouvelle création pouvaient se marier entre eux. Bonicel et Mademoiselle Verchand furent ainsi mariés. Mais il paraît que ces mariages pouvaient être rompus, quand les deux contractants le demandaient, et qu'en outre quelques-uns étaient purement spirituels, « pour le ciel, et non pas pour la terre. »

Le culte de la secte n'avait rien de curieux. On donnait la communion, et l'on prêchait.

Mais surtout on racontait les visions, on prophétisait et l'on conversait avec Dieu par le Saint-Esprit. Dieu se manifestait en toutes occasions à son nouveau peuple et lui faisait part de sa volonté. Les trois mages étaient les interprètes de ses commandements. De là, d'étranges cérémonies. Il faut lire les procès-verbaux où sont consignés les actes des Multipliants, — tel était le nom de ces sectaires, — c'est le comble de la folie. Il fut un jour question de faire dans les rues de Montpellier une procession. Mademoiselle Verchand représentait la veuve de Sarepta ; Marie-Madeleine figurait Sion et deux femmes les filles d'Israël. Soixante enfants habillés de blanc avec des bonnets en carton enrubannés

frappaient sur des tambours et jouaient du violon; quelques veuves suivaient le cortége une palme à la main et des couronnes sur la tête; plus loin marchaient les anciens et les patriarches en culottes noires et en bas noirs.

Quant aux salles où se réunissaient les sectaires, la première contenait vingt-quatre bancs; elle était ornée de lauriers auxquels étaient attachés des pommes, des oranges, des citrons, des pains de grosseur différente, des bouteilles de vin et d'eau-de-vie. Sur la porte se lisait cette inscription : « Personne ne peut entrer dans le lieu saint, sans être fouillé. » La seconde, « le résidu, le sanctuaire, » était plus vaste. Au milieu se dressait une chaire élevée de quatre marches, ornée de lauriers, de rubans avec des inscriptions hébraïques. Aux murs s'adossaient de gros lauriers. Le plafond était tendu de blanc et au milieu brillait un cartouche avec ces mots en grosses lettres rouges : *Hæc est via veritatis.* Dans la salle on voyait une lampe à sept becs, des tambours, des sacs remplis de fruits, des balances, des compas, des pains moisis, un plat entouré d'une serviette dont les quatre bouts étaient liés avec des rubans de différentes couleurs; tout cela en bon ordre, bien disposé, arrangé. Chaque objet avait en effet sa signification. Les lauriers représentaient la délivrance de l'Eglise et le triomphe de Jésus-Christ en esprit; les oranges figuraient les biens qui devaient abonder pendant le règne du Christ; le taffetas blanc tendu sur le plafond et les ganses de rubans aux quatre couleurs n'étaient autres que les livrées des noces du Saint-Esprit; la chaire représentait la montagne d'Oreb; la

lampe les chandeliers de Salomon ; les trois drapeaux le Père, le Fils et le Saint-Esprit... Il faut passer outre ; on risquerait fort de se perdre dans cette multitude de symboles.

Voilà où en étaient venus les successeurs des premiers Inspirés, et comment, à la suite de l'évolution qui commença à s'opérer dans le prophétisme vers 1715, les esprits et les cerveaux malades se laissèrent peu à peu séduire par des spéculations dont le résultat apparut bientôt chez les sectaires de Montpellier. Court et ses collègues l'avaient pressenti. Aussi avaient-ils déployé une ardeur infatigable à ruiner ce parti. Mais lorsqu'ils espéraient voir triompher leur cause, leur principal adversaire avait fui, s'était dérobé à leurs poursuites. Où s'était-il réfugié ? Ils l'avaient bientôt appris. Vesson établi à Montpellier cherchait de là à entraver les efforts de ceux qu'il considérait comme ses plus grands ennemis.

« Monsieur, écrivait Corteiz à un fidèle, on nous a dit que Jean Vesson du lieu du Cros en Cévennes, prédicant, venait dans vos quartiers. Nous sommes obligés en bonne conscience de vous en avertir selon le Synode de Vitré, tenu en l'an 1583, et du Synode de Lyon en l'an 1563, et du Synode de Verteuil, tenu en 1567, comme vous pouvez lire dans la discipline ecclésiastique, chap. 1er, art. 45, et 55 et 56. Voici l'article : « Les coureurs, c'est-à-dire ceux qui n'ont aucune vocation et s'ingèrent dans le saint ministère, seront réprimés et interdits, et ceux qui seront déclarés schismatiques seront dénoncés par toutes les églises, afin qu'elles s'en donnent garde. ».... Vesson se trouve dans ce cas..... Il fait environ huit ans qu'il est le sujet de nos larmes, de nos maux. Il a été toujours rebelle, inflexible, il nous fuit, il s'éloigne de nous. Apparemment

l'horreur de ses crimes l'épouvante, et il n'ose se produire. Il abuse de quelque peu de personnes, de leur crédulité, de leur faiblesse. On nous a dit qu'il venait dans vos contrées. Notre conscience nous engage à vous prévenir que Vesson, étant un menteur de profession, il pourrait avec quelque homme ou femme vous montrer plusieurs lettres et papiers supposés, et sous apparence de zèle et de piété vous séduire; mais surtout, comme c'est un avare, il ne manquera pas de faire agir pour faire ramasser tout ce qu'il pourra exiger [1]. »

Il fallait donc recommencer la lutte, couper les ramifications de la secte et circonscrire le mal dans Montpellier. Bernage épargna à Court cette lutte, mais par quelle terrible mesure de rigueur! Il avait appris par ses espions que l'on voyait entrer depuis quelque temps dans la maison de Mademoiselle Verchand un nombre considérable de personnes, et que des cérémonies bizarres s'y accomplissaient. A son retour des Etats tenus à Nîmes, il fit envahir la maison par un détachement de soldats, et treize personnes furent prises. — C'étaient ces prisonniers que, le 6 mars 1723, on avait vu passer dans les rues de Montpellier, escortés par quelques hommes de la maréchaussée et du régiment d'Auvergne.

Le procès de ces malheureux s'instruisit rapidement. Convaincus d'avoir désobéi aux ordres du Roi qui défendait de professer la religion protestante et de s'assembler pour prêcher, ils furent tous condamnés. Vesson, pour échapper à la peine qui le menaçait, commit dans le cours de l'instruction une triste action. Il écrivit à Bernage pour se mettre à ses gages et lui livrer

[1] V. *Bullet.*, t. XIII, p. 160.

ses coreligionnaires. D'ailleurs, il demandait peu : la liberté, le secret, cinq cents écus et les biens qu'on lui retenait. La chose se ferait fort convenablement ; aux fêtes de Pâques, tandis que les réformés seraient assemblés au Synode, il se présenterait devant eux bénissant le ciel de sa miraculeuse délivrance, et livrerait aux soldats ceux qu'il désignerait, — apparemment Court, Corteiz et les autres prédicants. Mais Bernage n'accueillit pas la proposition. Vesson fut condamné à la peine de mort [1].

Le 22 avril, Bonicel et Antoine Comte, les deux mages, Vesson le ministre, furent extraits de la citadelle, en chemise, la corde au cou, tenant chacun une torche de cire ardente. Conduits devant la croix de la place de l'Esplanade, ils firent amende honorable, et pendus ensuite aux gibets élevés sur la place. Derrière eux, tremblants et pâles, les autres membres de la petite communauté assistaient à l'exécution.

Il a été parlé plus haut des prophètes de Lunel. Sur la dénonciation de l'un des captifs, les soldats se portèrent dans cette ville et s'emparèrent des deux filles de Delord et de deux hommes [2]. On instruisit leur procès avec celui des prisonniers faits chez Mademoiselle Verchand. Les uns furent condamnés à ramer sur les galères du roi, les autres à être enfermés dans la tour de Constance. Ils étaient treize, cinq hommes et huit femmes ; parmi ces dernières se trouvait Mademoiselle Verchand : elle eut la tête rasée, et, après avoir

[1] V. *Bullet.*, t. III, p. 12. — Le texte de la condamnation fut affiché dans tout le Languedoc.

[2] V. Pièces et documents, nº XI.

assisté au supplice de ses amis, elle fut enfermée avec ses compagnes de captivité dans cette tour de Constance, où depuis de si longues années étaient jetées sans aucune distinction d'âge les plus touchantes victimes de la persécution [1].

Quelques semaines après l'exécution de Vesson, le gibet se dressa une seconde fois. Dans les Cévennes, dans une maison écartée de Saint-Paul-Lacoste, les soldats avaient arrêté le vieux Huc, et l'avaient conduit à la citadelle de Montpellier où Vesson se trouvait encore. Le vieillard fut confronté avec son ancien ami. On l'accusa d'avoir présidé des assemblées et d'avoir prêché. Convaincu de ce double crime, il fut condamné à être pendu. Huc avait soixante ans. Il avait déjà inquiété le Synode par ses opinions, et pour le détourner de certaines idées catholiques, on avait prié un pasteur suisse de lui écrire. Rien ne l'avait touché. Sous le coup de sa condamnation et de sollicitations pressantes, il finit par abjurer. Mais cette abjuration sincère ne le sauva pas, et, le 5 mai, au milieu d'une affluence extraordinaire, il souffrit le dernier supplice avec une grande résignation. Les catholiques firent à leur victime de pompeuses funérailles. Deux cents pénitents marchaient à la tête du convoi, les cordeliers y assistaient, et six d'entre eux portaient la bière. Sur les ailes du cortége, trente-six ecclésiastiques ramassaient les aumônes des fidèles. Enfin, pour rendre cette céré-

[1] La fille de Mademoiselle Verchand fut mise dans un couvent. On voit (Archives de l'Hérault, G, 392) qu'il lui fut accordé sur le fonds des amendes une pension de 150 livres ; elle se trouvait alors au couvent des religieuses d'Agde.

monie plus solennelle, le corps du vieux prédicant fut déposé dans un caveau de Notre-Dame-des-Tables [1].

Ces supplices, les extravagances de la secte, et le grand éclat dont furent entourés ces événements, portèrent un coup fatal au parti des Inspirés. Peut-être Duplan aurait-il pu retarder par le prestige de son nom un dénoûment inévitable, mais il fut bientôt obligé de s'enfuir à l'étranger. On avait trouvé à Montpellier, parmi les papiers des Multipliants, les lettres qu'il avait adressées à Mademoiselle Verchand. Poursuivi pendant un an, découragé et désespéré, il se décida, après avoir erré au Désert, à quitter la France . On n'entendit plus dès lors parler sérieusement de prophètes ni d'Inspirés [3].

Un Synode décréta que ceux qui avaient soutenu Vesson seraient obligés pour rentrer dans l'Eglise de faire devant les pasteurs, Anciens et fidèles, la déclaration suivante :

« Nous confessons et déclarons en présence de Dieu et de l'Eglise que, si nous avons soutenu Vesson, ça a été dans un temps qu'il ne prêchait que la Parole de Dieu et que nous ignorions s'il avait droit ou tort dans le schisme qui déchirait

[1] N° 30, p. 191, 193, 198

[2] N° 5, n° XI, p. 4.

[3] N° 17, vol. G, p. 349.— « Sentiments sur la fin malheureuse de Vesson et Mazelet : Ces personnes étaient séparées de notre corps. Nous les avions excommuniées comme des hérétiques et des rebelles. Cependant leur chûte entre vos mains n'a pas resté de nous pénétrer d'affliction, car nous aurions beaucoup plus souhaité, comme nous en faisions souvent le sujet de nos prières, qu'ils eussent glorifié Dieu et édifié l'Eglise par leur retour dans leurs devoirs que de leur voir finir (leurs) jours d'une manière si misérable et si peu édifiante. Mais comme Dieu ne fait rien que sagement, nous avons mis le doigt sur la bouche en admirant les effets de sa providence... »

l'Eglise. Nous demandons pardon à Dieu de n'avoir pas donné assez de soins et fait de prières pour connaître notre devoir dans cette affaire, et nous promettons désormais d'être attachés au corps des pasteurs et des Anciens qui composent l'Eglise et de nous opposer de toutes nos forces à ceux qui voudront prêcher sans vocation, ou qui n'observeront pas l'ordre et la discipline ecclésiastique que nos pères ont sagement établie, pour l'édification de l'Eglise [1]. »

Le parti de l'ordre ne voulait point laisser perdre les fruits de son triomphe. Il redoutait les écarts d'imagination et le retour d'un mal qui avait trop longtemps duré.

On vit bien encore à Nîmes et dans les villages environnants de nouveaux fanatiques; Monteil se maintint assez longtemps dans le Vivarais, et même un nommé Dortial, avec les prophétesses Claire et Veyrenche, essaya plus tard de fonder une secte semblable à celle des Multipliants de Montpellier. Mais c'étaient les dernières agitations d'un soulèvement qui avait ébranlé jusque dans ses bases le protestantisme, les derniers vestiges d'un état de choses qui était à tout jamais renversé.

« A l'égard des fanatiques ou des prétendus Inspirés, écrivait Court, il n'y en a plus beaucoup au milieu de nous. Autrefois c'était une espèce de contagion qui s'était communiquée presque dans tous les lieux et dans toutes les familles. A peine, aujourd'hui, nous en connaissons une douzaine confinés presque tous dans un même lieu [2]. »

Ainsi les Inspirés avaient disparu. Leur doctrine

[1] N° 17, vol. G, p. 357. (Septembre 1723.)
[2] N° 7, t. III, p. 128. (1726.)

tomba bientôt dans un tel discrédit que ce devint un crime à l'avenir de l'avoir partagée. Duplan fut même très-vivement combattu, parce qu'il avait fréquenté les assemblées des fanatiques. Il ne fallut rien moins que l'autorité de son nom et l'éclat de ses services pour arrêter les attaques de quelques adversaires acharnés.

La cause de l'ordre et du bon sens était définitivement gagnée.

CHAPITRE VII

VOYAGE D'ANTOINE COURT A GENÈVE

1720-1722

Il faut revenir un peu en arrière, aux derniers jours de 1720.

La nouvelle inattendue de la restauration du protestantisme en France était parvenue jusqu'en Hollande et en Suisse. Mais quelle était cette restauration? Par quels moyens se faisait-elle, et par quels ouvriers? — On ne savait. Les détails donnés par les voyageurs étaient rares, peu précis; ils n'avaient rien de sûr et n'expliquaient rien. Les nouvellistes étaient d'ailleurs mal informés, souvent mal intentionnés. Les pasteurs, disait-on, étaient des fanatiques qui exposaient les protestants sans nécessité; il n'y avait point d'ordre; les Inspirés se multipliaient; les protestants voulaient se révolter contre le Roi.

On a déjà vu qu'Antoine Court et ses collègues avaient été obligés d'écrire à Basnage et à Pictet pour les instruire de l'état réel des choses [1]. Ces personnages s'étaient facilement rassurés. Mais la foule des réfugiés

[1] V. chap. IV, p. 121.

et beaucoup d'hommes éclairés restaient inquiets, indécis, peu sympathiques à la cause des religionnaires. En Suisse, et à Genève surtout, on se livrait aux plus fâcheuses suppositions. La conduite des protestants, pendant les dernières affaires d'Espagne, n'avait été comprise ni approuvée de personne, et les préventions, loin de disparaître, s'étaient au contraire fortifiées. Que voulaient-ils? où allaient-ils? Autant de questions auxquelles on répondait toujours avec défaveur.

Ces préventions injustes décourageaient Antoine Court. Pictet l'exhortait en vain à continuer l'œuvre si heureusement commencée, lui disant de rester supérieur aux calomnies, car « Dieu seul est celui qui connaît nos plus secrètes pensées[1]. » Si ces exhortations relevaient un moment son courage, elles ne l'arrachaient point à son abattement. Ce qu'il désirait, c'est que tous les protestants de l'étranger connussent ses véritables desseins, qu'il n'y eût ni obscurité ni malentendu, car il voulait compter sur leur aide et sur leur appui. Or, toutes ses intentions étaient méconnues, tous ses actes dénaturés...

Ce fut précisément dans une de ces heures de défaillance que, de Genève, quelques amis lui écrivirent de venir en Suisse. Il ne pouvait, disaient-ils, concevoir le désir que ses frères avaient de le connaître, et il ferait un grand bien à sa cause[2]. Antoine Court se rendit en hâte à l'invitation. Il se montrerait, pensa-t-il, il exposerait ses besoins, ce qu'il avait achevé, ce qu'il projetait, ses espérances et ses craintes. Les

[1] N° 1, t. II, p. 135 (Août 1719.)
[2] *Ibid.*, p. 153. (Octobre 1719.)

églises ne souffriraient pas d'ailleurs de son absence. Un mois, six semaines au plus suffiraient au voyage; il n'avait même pas besoin de demander un congé au Synode [1].

Il partit.

Genève, depuis la révocation de l'Edit de Nantes, était devenue le grand asile des fugitifs. Elle leur avait généreusement ouvert à tous ses maisons et sa bourse. Elle n'affichait pas trop cependant son hospitalité, et elle agissait avec prudence. La cour de France n'entendait point qu'on la bravât, et les mêmes menaces que Louis XIV avait proférées contre son indépendance, la Régence les avait répétées. C'est ainsi que la vénérable Compagnie de cette ville avait reçu la défense expresse de se mêler en quoi que ce fût des prédicants français [2], que Corteiz n'avait pu être solennellement consacré dans ses temples, ni le sermon de Court se vendre publiquement dans ses rues. Mais Genève se résignait et travaillait silencieusement. C'est de cette ville qu'étaient envoyés les livres en Languedoc et que partait l'argent pour la délivrance des galériens; c'est encore dans cette ville qu'on jetait à cette heure les fondements d'une maison où devaient être reçus les réfugiés français nécessiteux. Chacun s'était partagé la tâche. Le pasteur Calandrin s'occupait des prisonniers; le comité de la bourse française, des malheureux; Vial, Pictet, des frères sous la croix.

Antoine Court avait quitté le Languedoc, en grand secret, vers la fin de l'année 1720. Lorsqu'il entra dans

[1] N° 46, cah. V.

[2] N° 17, vol. G, p. 9.

la vieille cité, son arrivée produisit une telle émotion que, malgré le mystère dont elle fut entourée, le résident de France en fut informé. Les pasteurs l'accueillirent avec joie, les habitants avec empressement, tous avec une cordiale et touchante sympathie.

« Vos lettres, lui écrivait-on du Languedoc, nous ont donné aussi bien de la joie, nous apprenant que vous avez été gracieusement reçu de Messieurs les pasteurs, et que, vous étant trouvé dans des honorables compagnies composées de gens distingués par leur naissance et par leur piété, vous les avez satisfaits et édifiés par la solidité de vos raisonnements, et que, pour marque de leur approbation, ils vous ont encouragé à répandre de plus en plus la bonne odeur de nos Eglises [1]. »

Un homme surtout se montra plein de bonté, d'affection; ce fut Pictet. Non-seulement il le reçut chez lui comme un frère, mais encore il aplanit devant lui les difficultés, l'aidant en toutes occasions de son expérience et de ses conseils. Antoine Court était pauvre; Pictet s'adressa à la vénérable Compagnie, et obtint pour son collègue de l'argent et des secours [2]. Ce fut l'origine d'une amitié touchante que malheureusement la mort rompit trop tôt. Le vieillard s'était pris d'une véritable affection pour le jeune homme, et plus tard

[1] N° 1, t. II, p. 347.— Et encore : « Vous me marquez que Messieurs nos très-honorés pères et frères vous font beaucoup d'honneur et d'amitié, de quoi je leur suis, avec tout notre Consistoire, fort obligé... »

[2] Archives de la vénérable Compagnie de Genève, p. 50. (20 décembre 1720.) « ... M. Pictet a dit qu'un nommé M. Court, prédicateur des protestants persécutés en France, est dans cette ville, qu'étant dans la nécessité, il conviendrait de leur faire quelque libéralité. Opiné, l'avis a été que la Compagnie lui donnera deux écus, et le recommandera au pasteur qui présidera à la bourse française. »

il aimait à lui écrire : « Votre santé me mettait en peine et je craignais les suites de votre maladie..... Ce que j'ai fait pour vous est si peu de chose auprès de ce que j'aurais souhaité, que cela ne mérite pas que vous en conserviez même le souvenir... Nous prions Dieu pour vous et pour ceux qui vous ressemblent [1]. » Un tel accueil, si charmant et si chaleureux, était plein de promesses pour l'heureuse issue de ce voyage.

Antoine Court se hâta de dissiper les préventions et de montrer quelle était la situation réelle du protestantisme français. Il parla de l'ordre qui régnait, des progrès accomplis, de la piété des fidèles et de leur soumission à la cour. Il parla surtout des assemblées. C'était une question sur laquelle on s'expliquait peu favorablement; Pictet lui-même paraissait médiocrement convaincu de la nécessité de ces réunions publiques au Désert. Mais, disait le jeune pasteur, tout le monde convient que la prédication de l'Evangile et la participation aux sacrements sont les deux voies ordinaires dont la Providence se sert pour amener les hommes au salut. Je vous demande donc si on doit s'interdire l'une ou l'autre de ces voies sans qu'il y ait contrainte absolue. Les protestants ne peuvent et ne veulent point abandonner la France ; ils sont trop vieux, d'ailleurs trop surveillés. Faut-il donc qu'ils n'aient point de culte, parce que ce culte se tient au Désert et qu'il est défendu ? Que craint-on ? Que les assemblées soient surprises et que la cour redouble

[1] N° 17, vol. G. p. 319. (1723.)

ses rigueurs? Mais les Synodes, mais les pasteurs recommandent la plus grande prudence, et pour une ou deux personnes qui sont arrêtées, on ne peut empêcher d'en consoler des milliers qui ne le seront pas. Il n'y a qu'une seule chose déplorable, c'est le manque de pasteurs. Loin de détourner de leur œuvre ceux qui s'exposent chaque jour au péril de leur vie pour le bien de leurs frères, vous devriez envoyer des ministres dans ces malheureuses contrées qui en ont un si grand besoin. — S'élevant ensuite à des considérations plus hautes, il prétendait qu'on devait, à l'exemple « des hérauts évangéliques, aller dans les Athènes et dans les Rome, malgré les oppositions des philosophes et des magistrats, pour les convaincre par des discours puissants et démonstratifs. Pour moi, j'ai toujours eu honte pour le parti protestant, quand j'ai fait réflexion que le parti papiste avait eu à cœur la conversion des infidèles, jusqu'à leur envoyer de temps en temps un nombre infini de missionnaires, sans que le parti protestant ait témoigné jusqu'ici beaucoup d'empressement pour cette conversion qui devrait d'ailleurs lui être si chère [1]. »

Antoine Court, qui voulait si généreusement convertir les magistrats et les païens, réussit à convertir ses adversaires. C'était un premier résultat.

« Un temps était, qui n'est plus, qu'on blâmait les assemblées du Désert; un temps plus heureux et plus éclairé a succédé à ce temps fâcheux mêlé de sombres nuages qui empêchait de connaître la nécessité et l'utilité de ces assemblées... Ce qu'on

[1] N° 7, t. I, p. 133.

blâmait, ce qu'on condamnait avec hauteur, on le loue, ou du moins on demeure dans un respectueux silence [1]. »

Le succès l'avait enhardi. Après avoir défendu les protestants et leur conduite, il exposa franchement leurs besoins. Il n'y avait dans le Languedoc que deux pasteurs, et le nombre des proposants était encore petit. Etienne Arnaud était mort, Huc s'était séparé de ses collègues, et Vesson venait d'être déposé par le Synode. Les recrues, — « des cardeurs de laine, des tailleurs d'habits, des garçons de boutique, des jeunes gens sans étude, » — étaient rares et malhabiles; ne fallait-il point d'ailleurs prévoir le moment où cette petite troupe serait diminuée par l'ennemi et par les supplices? Cependant le protestantisme français se réveillait de son sommeil. Non-seulement le Languedoc renaissait à la foi et à la vie, mais encore toutes les provinces du royaume. Il fallait donc des hommes pour encourager et soutenir ce réveil religieux. Il fallait que les pasteurs chassés par la révocation de l'Edit de Nantes revinssent dans leur patrie, comme le vieux Roger du Dauphiné, ou que les églises étrangères, qui avaient attiré et gardé chez elles la plupart des ministres français, consentissent, en manière de retour, à envoyer leurs pasteurs pour prêcher sous la croix.

Antoine Court revint souvent sur ce sujet. Mais on accueillit ses ouvertures sinon avec peu de bienveillance, du moins avec froideur. Personne ne se sentait « de vocation pour le martyre. » Cependant dans les

[1] N° 7. t. 1, p. 21. (1721.)

longues causeries, le soir, chez Pictet ou chez une de ces grandes familles que leur dévouement au protestantisme avait illustrées, tandis qu'il parlait et qu'à ses chaleureuses paroles on opposait les objections, peu à peu on conçut et on developpa un projet qu'Antoine Court caressait depuis longtemps, mais dont il n'osait espérer la réalisation. Puisque les églises étrangères ne voulaient point envoyer leurs pasteurs en France, pourquoi ne fonderaient-elles pas un établissement, un séminaire, où seraient placés, pour y acquérir les connaissances nécessaires et s'y mettre en état de servir les églises, les jeunes Français qui voudraient se consacrer au ministère ? Il n'y avait que deux difficultés à résoudre et le projet s'exécutait : trouver de l'argent pour le séminaire, trouver des étudiants pour le ministère. Le jeune prédicant promit des étudiants ; il ne restait donc plus que la difficulté pécuniaire. A vrai dire, ce n'était pas la moindre.

Court s'adressa aussitôt à Basnage et à tous ceux qu'il croyait capables de l'aider dans son dessein. Il n'hésita point à écrire encore au premier prélat de l'Eglise anglicane, l'archevêque de Cantorbéry, William Wake. Les consistoires sont établis, lui disait-il, l'ordre règne, les Synodes fonctionnent, les églises se multiplient, mais la moisson est abondante et les ouvriers manquent. Georges II doit honorer de sa protection le protestantisme français, et lui accorder des preuves royales de sa munificence. Wake communiqua la lettre au Roi, et le Roi, si l'on en croit la réponse de l'archevêque, ne dissimula point sa joie à ces nouvelles. Il promit de s'intéresser aux églises, quand

l'occasion se présenterait, et témoigna son déplaisir de ne pouvoir leur donner autant de marques de sa protection qu'il en donnait à celles du Palatinat [1].

Le projet cependant était encore loin de se réaliser, et Court ne l'ignorait point. Ce n'était qu'un dessein, conçu non certes à l'aventure, mais qui avait encore besoin d'être longuement examiné, avant qu'on passât à son exécution. Quand le rève deviendrait-il une réalité ? On ne savait. Il fallait en attendant subvenir aux besoins les plus pressants.

Court écrivit au grand orateur de la Haye, à Saurin, pour le prier d'envoyer des prédicateurs en France.

« Il y a une abondante moisson à faire, disait-il ; les campagnes sont blanchies. La Normandie, le Poitou, le pays d'Aunis, la Saintonge, le Béarn, le Languedoc et le Dauphiné, n'attendent que des ouvriers armés de leurs faucilles [2]. »

Mais Saurin ne se laissa pas toucher par cet appel ; comme ses collègues de Genève, comme tous ceux que la Révocation avait chassés et qui avaient trouvé à l'étranger une seconde patrie, il répondit évasivement et ne promit rien. Les églises de France étaient depuis longtemps oubliées.

Antoine Court cependant ne désespérait pas de l'avenir. Il s'était trouvé des hommes pour relever une cause qui paraissait perdue, il s'en trouverait bien, pensait-il, pour la faire triompher.

La peste, on le sait, avait éclaté vers cette époque.

[1] N° 37, p. 9. Mémoire aux arbitres. — V. aussi n° 7, t. I, p. 276.
[2] N° 7, t. I, p. 415. (Août 1722.)

Court n'osait point, quel qu'en fût son désir, rentrer en France. Les bulletins qu'on lui adressait sur les progrès du fléau, l'étroite surveillance qui faisait garder toutes les routes, étaient bien propres à le faire rester à Genève. Ses amis d'ailleurs, non ses collègues cependant, l'engageaient à ne point s'exposer aux périls d'un semblable voyage. Il prolongea donc son séjour dans la vieille cité.

Il était d'abord descendu au logis *du Lion d'or;* de là, il s'était transporté dans la maison de Mademoiselle Corteiz, la femme de son collègue. Sa pension était de cinq écus [1]. Il vivait de cette somme modestement, simplement, au milieu de ses amis, des réfugiés et de tous ceux qui lui avaient ouvert si amicalement la porte de leurs demeures. Son temps se passait à servir ses frères, à parler d'eux, à chercher des soulagements à leurs maux. La France l'occupait tout entier.

Quelles longues conversations n'avait-il pas avec Mademoiselle Corteiz ! Cette pauvre femme inquiète, seule, isolée, l'accablait de questions sur l'Eglise qu'elle considérait un peu comme sienne, sur son mari surtout, sur ses travaux. Souvent une profonde tristesse l'envahissait et la crainte des dangers que courait chaque jour Corteiz triomphait de sa virile fermeté. Alors celui dont la tête était mise à prix essayait de consoler celle qui pouvait à chaque courrier apprendre la mort de l'homme dévoué qui était sa vie [2].

[1] C'est le Synode de 1721 qui les lui avait alloués.
[2] N° 7, t. I, p. 195. (Novembre 1721.)

Mais le jeune prédicant oubliait ces discours en allant chez Pictet. Dès qu'il pénétrait dans cette maison, il s'arrachait à ses lugubres pensées, et quittant les tristesses présentes, il s'abandonnait à la joie du triomphe à venir. Là, dans le cercle de la famille, il aimait à lire les lettres qui venaient de France. On se félicitait mutuellement des progrès que faisait le protestantisme, on déplorait les erreurs de ceux qui suscitaient des obstacles, on travaillait à remédier aux maux, on remerciait Dieu des merveilles qu'il faisait en faveur des religionnaires [1]. Dans cette maison, Court trouvait toutes choses : des consolations, des conseils, des secours.

C'est là probablement que le modérateur de la vénérable Compagnie forma le projet d'inviter les pasteurs de Genève, ses collègues, à adresser des prières publiques à Dieu pour qu'il fît cesser le fléau qui ravageait la France [2]. C'est de là certainement que partirent les diverses lettres destinées à mettre fin au schisme qui divisait les protestants. L'adversaire le plus redoutable que rencontrèrent Vesson et les Inspirés fut, on s'en souvient, Pictet, et les coups les plus terribles qui frappèrent leur parti furent portés par la main du savant professeur. C'est Genève qui tua les Inspirés de France.

Un triste événement, dont Court racontait souvent les péripéties, était surtout l'objet de la curiosité et de la pitié de tous. En 1720, un peu avant son départ,

[1] N° 7, t. I, p. 219. (Novembre 1721.)

[2] Archives de la vénérable Compagnie, p. 43. (Octobre 1726.)

on sait qu'une assemblée qu'il présidait près de Nîmes avait été surprise. Les troupes avaient fait un grand nombre de prisonniers. On avait jeté trois des captives à la tour de Constance, et les autres condamnés avaient été bientôt dirigés sur la Rochelle. Un jour, on avait revu ces malheureux, le carcan au cou, passant lentement dans les rues de Nîmes. D'étape en étape, ils allaient jusqu'au port de mer. Quand ils avaient traversé Nîmes, il pleuvait; ils étaient mouillés jusqu'aux os et couverts de boue. En entrant cependant dans les faubourgs, ils avaient eu la force d'ôter leurs bonnets et d'entonner un psaume. Le lendemain, ils étaient repartis, et pendant trente-neuf jours ces malheureux avaient ainsi marché, tombant à chaque instant sous la fatigue et sous les coups. Arrivés à Lyon, on leur avait enfin accordé un repos de deux semaines. De là, ils avaient été incorporés à la chaîne des forçats de Bourgogne, et par Roanne et Saumur dirigés sur la Rochelle. Ils devaient être transportés sur les bords du Mississipi pour peupler la colonie de la Nouvelle-Orléans [1].

Cette histoire lugubre avait fait frémir Genève. Ne pouvait-on pas leur procurer des secours? N'obtiendrait-on pas leur grâce? — Court fit une collecte pour les galériens de Nîmes. Pictet s'inscrivit parmi les donateurs, Madame Vial, Alphonse Turrétin et plusieurs autres personnages de Zurich; on recueillit 440 livres.

On écrivit ensuite, on pria les Puissances étrangères

[1] V. pour le détail de cette affaire, *Bullet.*, t. IV, p. 134 et suiv. —V. aussi la complainte qui fut faite sur ces malheureux. *Bullet.*, t. IV, p. 180.

de s'intéresser aux prisonniers, et Court eut bientôt la joie d'apprendre que le Régent, sur la demande de l'ambassadeur d'Angleterre, venait de commuer leur peine en un bannissement perpétuel[1].

Le jeune prédicant fit plus. Mettant à profit l'attention que cette affaire avait excitée, il écrivit l'histoire des prisonniers de la Rochelle. Le manuscrit courut Genève sous le manteau. Il produisit une grande émotion, et quelques personnes souhaitèrent qu'il fût imprimé. Les amis de Court appuyèrent ce vœu, et les pasteurs de Zurich se chargèrent de le réaliser. Mais quand il s'agit de savoir quelle préface on pourrait ajouter au volume, il y eut quelque embarras. Court avait d'abord écrit une épître dédicatoire aux pasteurs sous la croix, malheureusement l'épître était vive, et on s'en effraya. Il se décida alors à publier la même lettre apologétique qu'il avait envoyée à Basnage et à Pictet, lorsque Albéroni et la prétendue révolte des protestants avaient fait tant de bruit à l'étranger. Cet écrit d'un côté qui marquait tant de modération et de résignation, cette histoire de l'autre qui témoignait de tant de sévérité, formaient une antithèse qui devait douloureusement émouvoir le lecteur[2].

[1] N° 1, t. II, p. 343, 351, 360, 453, 459. (1721.)

[2] *Relation historique des horribles cruautéz qu'on a exercées envers quelques protestans en France, pour avoir assisté à une assemblée tenue dans le Désert, près de Nismes, en Languedoc. On y a ajouté un Abrégé d'histoire apologétique, ou Défense des Réformés de France, qui sert de réponse à l'instruction pastorale sur la persévérance en la foy et la fidélité pour le souverain de M. Basnage, datée du* 19 *avril* 1719. (In-12.) Bibliothèque de l'Arsenal. Cet opuscule très-rare et curieux mériterait bien d'être réimprimé.

« Une seconde raison, dit Antoine Court dans sa préface, qui est entrée

Tels étaient les soins auxquels Antoine Court consacrait son temps et ses loisirs. Ils n'étaient point si absorbants qu'il ne pût dans l'intervalle se livrer à son goût pour l'étude. Son éducation avait été fort négligée, il le sentait lui-même, et s'en affligeait. En France, il avait essayé d'y suppléer par la lecture. Parmi les ouvrages qu'il s'était fait envoyer de l'étranger pour l'édification des fidèles, il y en avait beaucoup pour sa propre instruction et celle des proposants. Mais lorsqu'il se trouva à Genève reçu dans l'intimité des Pictet, des Turrétin, lorsqu'il se vit dans cette ville qui passait pour la capitale du protestantisme et pour un foyer de lumières, quel ne dut pas être son désir d'apprendre! En 1721, le recteur de l'Académie était Antoine Maurice. A la Faculté de théologie professaient Samuel Turrétin, Bénédict Pictet et cet Alphonse Turrétin, l'illustre représentant des doctrines de l'Ecole de Saumur, qui avait pris si brillamment possession de la chaire d'histoire récemment créée. Depuis longtemps l'Académie n'avait jeté un aussi vif éclat. Antoine Court pendant son séjour à Genève fut donc assuré-

dans notre dessein, a été de faire connaître d'un côté jusqu'où les excès de nos ennemis étaient capables de les porter contre les fidèles qu'on pouvait surprendre occupés des exercices divins, et, de l'autre, la fermeté et la constance que ces fidèles témoignaient au milieu de toutes les souffrances auxquelles ils étaient exposés, fermeté et constance qui n'édifiera pas moins les fidèles des siècles à venir, qu'elle affermira dans la véritable foi ceux qui vivent aujourd'hui. »

Ailleurs, il ajoutait :

« Au reste l'auteur, étant sans étude et sans beaucoup d'expérience, élevé d'ailleurs dans une province où la langue française est très-éloignée de son élégance et de sa pureté, prie les lecteurs de pardonner la rudesse de son style et son irrégularité, et d'y suppléer par leurs lumières. »

ment étudiant. On ne trouve pas, il est vrai, son nom dans le *Livre du Recteur*[1], mais il était permis aux étrangers de suivre les cours de l'Académie sans prendre d'inscriptions et sans laisser ainsi de traces de leur passage. Le jeune prédicant, préoccupé de graves affaires, toujours prêt d'ailleurs à partir pour la France, ne put se décider à devenir un des élèves réguliers de l'Académie. Il suivit cependant les cours avec soin, avec la ferme volonté de s'instruire. C'est ce qui expliquerait comment ses correspondants de Suisse lui donnaient dans leurs lettres le titre d'étudiant.

Dès cette époque aussi bien, un grand changement se manifeste dans son style, et ses lettres diffèrent singulièrement des précédentes. Il y a abus d'épithètes, de périphrases, de métaphores. La phrase marche dans une harmonieuse cadence et couverte de fleurs. Ainsi il écrit :

« L'onde bouillante poussée d'un doux zéphire qui environne et qui assiége votre cœur, fait naître dans mon âme de grandes espérances. »

Et encore, à propos de son départ de Genève :

« Qu'il est affligeant de voir par trois fois échouer ses desseins, lorsqu'on était le plus près de les remplir ! L'équipage prêt et en bon ordre, la route marquée, les vaisseaux prêts à partir, déjà les voiles enflées, tout cela échoue, tout cela est arrêté. Se peut-il quelque chose de plus accablant! Quelle peut être la source d'un si triste sort? O Dieu, dissipe tous les sombres nuages, apaise la tempête, ramène le calme, produis la bonasse, dissipe les obstacles, et porte sur les ailes du vent de

[1] V. la belle et savante édition qu'en a donné récemment M. G. Révilliod, de Genève.

ta bonne Providence celui qui gémit et soupire depuis si longtemps dans un port si éloigné de sa chère patrie. »

En même temps, dans ses lettres, il devient plus prodigue de recommandations; il s'érige même en professeur de rhétorique. « Appliquez-vous à lire de bons livres pour la pureté de la langue française, tâchez de rendre vos idées aussi nettes que possible, à bien exposer ensuite vos pensées, toujours avec le moins de paroles que vous pourrez; les longs discours ennuient [1]. » C'est un sujet sur lequel il aime à revenir; il s'y étend avec complaisance, avec tendresse. On voit qu'il répète ce qu'il vient d'apprendre.

Antoine Court ne dut pas chercher seulement à apprendre la langue et à former son style, il étudia probablement encore les questions théologiques et l'histoire. Il priait ainsi ses amis de France de lire avec soin l'Ecriture sainte, « ce magasin d'où ils pouvaient tirer les armes nécessaires pour combattre l'erreur et le vice. » Il donnait des explications des passages bibliques et cherchait avec Pictet à dissiper l'obscurité des mots et des phrases dont le sens lui échappait. L'histoire paraissait surtout le captiver. Il parcourait l'ancienne et la moderne, citait Trajan et commentait de Bèze.

Peut-être cédait-il à ce goût naissant, quand il résolut, se trouvant encore à Genève, d'écrire l'histoire des Eglises de France. Il est vrai que Basnage, charmé par l'ardeur juvénile de cette belle intelligence, l'avait exhorté à recueillir les matériaux nécessaires à ce tra-

[1] N. 7, t. I. (1721.)

vail. Mais la joie qu'il témoigne, en remerciant l'illustre pasteur de ses encouragements, montre qu'ils avaient été adressés à un homme déjà bien disposé :

« Je suis ravi que M. Benoît vive encore, et qu'il soit dans le dessein de continuer l'histoire de l'Edit de Nantes. Cette nouvelle m'a fait un plaisir inexprimable. A Dieu ne plaise que je le croise dans son projet! Je continuerai cependant, selon votre désir, l'histoire de nos Eglises et je ne manquerai de profiter des sages et judicieux avis que vous me faites l'honneur de me donner là-dessus [1]. »

Dans ce commerce avec des hommes de goût et de savoir, il s'était épris d'amour pour les choses de l'esprit. Peut-être n'était-ce encore qu'un amour un peu vague, mal défini, mais il devait devenir une passion et inspirer toute sa conduite dans la seconde partie de sa vie. En attendant, il écoutait, il étudiait, surtout il rêvait. La gloire de l'historien Benoît l'éblouissait. On disait déjà de lui que sa piété, son zèle et ses lumières « édifiaient » beaucoup, et on ajoutait qu'il avait reçu « de beaux dons pour l'édification des églises [2]. » Le jeune homme faisait en effet pressentir l'homme fait. Genève annonçait Lausanne.

La peste cependant avait cessé de sévir et les nouvelles de France devenaient de plus en plus rassurantes. Les protestants réclamaient leur pasteur. Les oubliait-il? Ne savait-il point que l'Eglise avait besoin de son activité et de son dévouement? Il fallut se décider à partir.

On était au milieu de l'année 1722.

[1] N° 7, t. I, p. 334. (1722.)
[2] *Ibid.*, p. 73.

Déjà, dès la fin de l'année précédente, ses collègues, et Corteiz surtout, l'avaient instamment prié de revenir au milieu d'eux.

« Vous voyez comme je me trouve seul. — Hormis le frère Rouvière, le frère Deleuze, le frère Bétrine, le frère Combes, les autres ne me donnent pas grand secours..... Si nous étions deux, l'un se tiendrait en Cévennes, l'autre en bas Languedoc. Mais il faut avouer que je suis dans un triste état, aussi suis-je le plus souvent pour perdre courage et sur le point de me retirer dans un endroit[1]. »

Malgré ces prières, il était resté.

« . . . Les pressantes sollicitations qui m'ont été faites à divers temps et par différentes personnes sur mon retour sont inutiles. Je n'en ai pas besoin pour m'y exciter. Mon inclination naturelle, la passion violente que j'ai pour l'intérêt de nos Eglises et le désir ardent de me consacrer au service de mon Sauveur sont des raisons assez fortes et assez puissantes pour m'entrainer..... Cependant que les principaux d'entre vous et des Anciens s'assemblent, et qu'après avoir jeûné et prié, il soit délibéré à la pluralité des voix si je dois partir. Je regarderai votre délibération comme une vocation céleste, que je me ferai un devoir de suivre, dès que vous m'en aurez donné avis, fallût-il perdre la vie. Car elle ne m'est point précieuse, pourvu que j'achève heureusement ma course, que je m'acquitte du devoir de ma charge, et que je scelle par mes souffrances ou de mon sang, si la Providence m'y appelle, les vérités que Dieu m'a fait la grâce de prêcher à son Eglise[2]. »

Il n'oubliait pas les religionnaires, mais il croyait mieux servir leurs intérêts en prolongeant son séjour à Genève. Il voulait fortifier entre la France et la Suisse

[1] N° 1, t. II, p. 634. (1721.)
[2] N° 7, t. I, p. 221. (1721.)

des liens que le malheur avait établis, mais dont certaines préventions avaient amoindri la force. D'ailleurs ne s'intéressait-il pas directement aux affaires de la religion? Il avait écrit contre les partisans de Vesson et de Huc; il avait envoyé des livres aux proposants; il avait ordonné de maintenir l'ordre soit parmi les fidèles, soit parmi les pasteurs; il avait, pour soutenir le zèle, multiplié ses exhortations et adressé à toutes les époques mémorables de chaleureux appels aux Eglises. Sa correspondance était énorme : il y avait dépensé 400 francs de port, argent de France [1].

Peut-être cela même, — tant d'agitation, l'importance qu'on attachait à sa personne, son goût pour l'étude, — le retenait-il à Genève plutôt que d'autres soins. On lui écrivait de tous côtés, il vivait dans l'intimité des grandes familles, il correspondait avec des hommes tels que Basnage, William Wake, Saurin. Il jouait un rôle, il était un personnage.

Au mois d'août cependant, il comprit qu'il n'y avait plus place à de nouveaux retards, et qu'il fallait quitter la Suisse. Il s'arracha aux sollicitations de Pictet qui le pressait de se fixer à Genève, et abandonna son dessein d'aller remercier à Zurich les pasteurs qui avaient donné tant de preuves de sympathie aux protestants de France [2].

Le 9 août, il prit la route de France.

La route ordinaire était bien connue. On allait de Genève à Lyon, de Lyon à Saint-Etienne-en-Forez, de Saint-Etienne à Montfaucon en suivant la route du

[1] N° 46, cah. V, et n° I, t. II, p. 325

[2] N° 7. t. I, p. 380.

Puy jusqu'à Saint-Jean, puis on prenait à gauche, on gagnait Saint-Agrève qui n'était éloigné de Saint-Jean que de trois ou quatre lieues. Corteiz avait bien des fois fait le voyage à pied, soit pour aller en Suisse, soit pour en revenir.— Mais le Résident de France était informé de la présence de Court à Genève, et la tête du prédicant était mise à prix. Il fallait prendre des précautions. On tint conseil et on résolut que le proscrit passerait par Paris, où il prendrait un certificat de santé. Le départ eut lieu dans le plus grand secret. Malgré tout, le Résident en fut bientôt averti par ses espions ; il annonça la nouvelle à la cour qui fit aussitôt échelonner des troupes pour arrêter le voyageur depuis Lyon jusqu'au Pont-Saint-Esprit. Ce déploiement de forces était inutile. Le jeune prédicant venait d'entrer en Provence, en passant par Toulouse. Il avait encore une fois mis en défaut l'habileté des gouverneurs et des intendants [1].

Un jour, écrivant de Genève à son collègue Roger, Antoine Court lui disait : « Je me suis occupé à déraciner de l'esprit d'une infinité de personnes la fausse idée qu'ils se formaient des protestants. J'ai tâché de les leur faire envisager dans leur véritable point de vue [2]. » Il avait fait plus, il avait excité en leur faveur une très-vive sympathie. Calandrin, le père des confesseurs, était mort en 1721, et Corteiz, en apprenant cette douloureuse nouvelle, s'était écrié : « Dieu veuille par son infinie miséricorde en susciter d'autres qui l'égalent en charité ! » Ces personnes charitables

[1] N° 46, cah. V.

[2] N° 7, t. I, p. 276. (1722.)

avaient été trouvées. C'étaient les Pictet, les Vial, les Maurice Turrétin, et les principaux réfugiés; c'était l'archevêque de Cantorbéry, c'était encore le roi d'Angleterre. Désormais les Eglises sous la croix ne seraient plus abandonnées à leurs seules ressources : elles comptaient à l'étranger des amis et des défenseurs. En attendant le jour où la grande voix du dix-huitième siècle ferait entendre les premières paroles de tolérance, des hommes inconnus, placés en tous pays et de toutes conditions, allaient employer leur influence et leur fortune à soutenir les victimes de la persécution.

CHAPITRE VIII

LA DÉCLARATION DE 1724

1723-1725

En 1723, vers la fin de l'année, la situation du protestantisme paraissait assez rassurante.

Bien que la politique de la cour inspirât de sérieuses inquiétudes et que les dernières condamnations des Multipliants indiquassent clairement la voie dans laquelle elle entendait marcher, on détournait volontiers les yeux des gibets de Montpellier pour les reposer sur le spectacle inattendu et consolant que donnaient les religionnaires. Les résultats obtenus en huit années à peine remplissaient de joie les meilleurs esprits. On regardait donc avec confiance vers l'avenir. On prenait courage. On aimait à croire que la persécution s'arrêterait d'elle-même, dès que réorganisée, relevée, mise sur pied, la Réforme française pourrait montrer et opposer à la cour le nombre de ses adhérents, leur fidélité et leurs vertus.

Il faut le dire : l'œuvre de la restauration avait un plein succès. Lorsqu'à son retour de Genève, après une absence de deux années, Antoine Court se mit à parcourir le théâtre de ses derniers travaux, il fut en-

core plus étonné de ce qu'il vit que charmé. Sans doute bien des points laissaient encore à désirer, les règlements étaient violés parfois, des difficultés et des embarras se présentaient chaque jour, mais il n'y avait plus de sérieux obstacles à redouter. Il était déjà possible de fixer la date prochaine où tous les anciens convertis marcheraient d'un pas égal sous le même drapeau et obéiraient au même commandement.

Les deux dernières difficultés venaient d'être dénouées cette année même.

Corteiz avait, en 1721, rencontré dans les Cévennes un ancien dragon qui s'était fait prédicant. Ce dragon était natif de Lausanne et s'appelait Boyer. Corteiz lui avait défendu de prècher, s'il ne s'y faisait autoriser par les Synodes ; mais celui-ci soutenu par quelques religionnaires avait refusé d'obéir aux règlements, et il avait fallu porter l'affaire devant Antoine Court.

« Il est de l'intérêt de l'Eglise et du devoir de ma charge, lui écrivit ce dernier, que tout se passe dans l'ordre, et que je prenne garde qu'il ne se fourre parmi nous, sous prétexte de piété, de zèle et de religion, des esprits vains, libertins et téméraires. J'espère, Monsieur, que vous aurez de tout autres caractères, que l'humilité, la piété, la prudence et le zèle, l'amour de l'ordre et la charité seront vos vertus ordinaires [1]. »

Il avait ainsi obtenu que Boyer fût attaché à Bombonnoux, comme proposant. Boyer cependant n'avait pas tardé à enfreindre de nouveau les règlements. Il avait des partisans dévoués, et l'on devait craindre une scission dans l'Eglise, si on usait contre lui de mesures

[1] N° 7, t. I, p. 297.

trop rigoureuses. Antoine Court convoqua un colloque où il réunit les mécontents, et, en leur présence, il fit promettre à Boyer de se soumettre à la discipline établie. Il lui permit en même temps de visiter quelques églises dont il lui donna la liste et lui annonça qu'il serait examiné au prochain Synode pour être officiellement reçu proposant[1].

La seconde affaire était plus grave. Au commencement de l'année, on avait appris la condamnation des Multipliants et le supplice de Vesson. Mais quoique le parti des Inspirés eût singulièrement diminué depuis la fuite et la mort de leur chef, il s'en trouvait cependant encore qui vivaient à l'écart, en dehors de l'Eglise. Un Synode fut assemblé où se trouvaient tous les prédicants, un seul excepté, et près de cinquante Anciens. Duplan, soupçonné par les fidèles de soutenir les Inspirés, s'y était rendu, sur la prière de Court. Après les préliminaires d'usage, on parla de Vesson. Le fameux prédicant avait des défenseurs parmi les assistants et son innocence fut chaleureusement soutenue. Mais si l'on pouvait vanter la pureté de ses intentions, et se faire l'avocat de ses doctrines, il était malaisé de prétendre qu'il n'eût point troublé l'ordre, rempli d'agitation les Cévennes et le bas Languedoc, refusé de se soumettre aux règlements, et occasionné un véritable schisme. Le débat se termina heureusement à la satisfaction de tous. Les « Vessoniens, » comme on les appelait, s'engagèrent à signer et à faire signer une déclaration par laquelle ils avouaient leurs torts et

[1] N° 7, t. I, p 438.

promettaient de n'y plus retomber. Le Synode les réintégra alors dans la paix de l'Eglise [1].

Ainsi toutes les difficultés sérieuses étaient résolues, tous les obstacles renversés. Le parti des Inspirés était ruiné, l'ordre régnait, une piété croissante animait les protestants, et la religion proscrite, relevant peu à peu la tête, faisait chaque jour en Languedoc et dans le reste de la France des conquêtes nouvelles.

« Le 12 mars 1724, écrit Corteiz, deux réformés de la paroisse de Vals, en Vivarais, nous furent trouver pour nous exposer que leur paroisse était environnée de paroisses papistes, mais qu'autrefois leur paroisse formait une belle église, qu'elle avait son temple et entretenait son pasteur ; mais se trouvant depuis longtemps sans exercice de religion, et les jeunes et les vieux étant corrompus, si vous, Messieurs, nous faisiez la grâce de passer chez nous, vous ne sauriez jamais faire une plus grande charité. Ce raisonnement nous toucha, et nous partîmes ce jour-là avec eux. Etant arrivés audit Vals, ces deux bons fidèles se donnèrent mille soins pour former une assemblée ; mais. hélas ! à peine purent-ils trouver quarante personnes de confiance. L'acte de dévotion fini, ils me prièrent de leur donner encore un sermon, que le nombre des auditeurs augmenterait ; mais l'expérience nous ayant appris diverses fois que les entrées sont difficiles, nous craignîmes et pour nos personnes et qu'on fît des prisonniers, et nous écrivîmes à nos frères du Vivarais, comme étant plus proches que nous, d'y faire quelques visites. Depuis, nous avons appris avec une grande joie que cette grande paroisse a pris courage et donne lieu aux ministres du Vivarais de les visiter [2]. »

L'exemple de Vals n'était pas un exemple isolé. Que d'autres villes donnaient en ce moment même de sem-

[1] N° 7, t. I, p. 423. (1723.)
[2] N° 17, vol. H. Relation historique, etc.

blables « marques de véritable repentir[1] ! » Les consistoires n'étaient déjà plus en nombre suffisant, et il avait fallu nommer de nouveaux Anciens. On avait même décidé que les colloques se tiendraient désormais deux fois par an, dans chaque quartier, pour examiner à la fois la conduite des Anciens qui s'acquitteraient mal de leur charge, et se concerter sur les mesures les plus effficaces « pour l'extirpation des vices et la propagation de la foi[2]. »

Et c'était par des faits, par des actes quotidiens, que se montrait et se prouvait ce réveil du protestantisme.

Les religionnaires n'envoyaient plus leurs enfants à l'école. Un curé ordonna un jour au maître d'école de sa paroisse de conduire tous ses élèves à l'église ; le maître d'école promit d'obéir. Mais quel ne fut pas son embarras, lorsqu'il voulut tenir sa promesse ! Dès que les petits huguenots entendaient le son de la cloche, ils se sauvaient et laissaient leur maître seul avec le curé[3].

Les baptêmes et les mariages au Désert devenaient de jour en jour plus nombreux. Quoi qu'il en coûtât, on prenait l'habitude de confier aux mains du prédicant les actes de l'état civil.

Quant aux assemblées, elles se multipliaient. « On me donne avis, écrivait Saint-Florentin, qu'il ne reste plus de traces de religion dans certaines provinces où les curés se trouvent quelquefois seuls dans leurs églises ; que les assemblées des religionnaires sont fré-

[1] N° 7, t. I, p. 425. (1723.)
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, p. 189 (1721.)

quentes et publiques; que le signal de la cloche pour la messe, le jour du dimanche, sert pour convoquer les assemblées des prédicants, et que souvent le prêtre, sortant de l'autel, entend de la porte de son église chanter les psaumes de Marot [1]. »

Que dire de cette vie intime, toute de patience, de dévouement et d'austérité, dont le touchant spectacle était bien propre à fortifier le courage et la confiance des prédicants. Ici les détails abondent, et il faut choisir. « Nous l'avons déjà dit, écrit Corteiz, on ne laisse communier personne de ceux qu'on est informé qu'ils sont brouillés ensemble ou avec quelqu'un qui est à l'assemblée, sans être réconcilié. Et en cas qu'il n'y en ait qu'un à l'assemblée, on l'engage par de bonnes et fortes raisons de prendre avec lui un ou deux Anciens et d'aller se réconcilier. Que s'il s'agit de partage de terres, de maisons, ou connaissance de papiers ou actes, chacune des parties intéressées prend un homme impartial et connaissable et on s'entretient pour la réconciliation de ces deux hommes. » « On vit dans cette assemblée, ajoute-t-il plus loin, un nombre considérable de réconciliations, et l'on put heureusement calmer les procès [2]. » C'est un Synode qui, en pleine Régence, édicte les peines suivantes :

« Ceux qui auront juré, blasphémé le nom de Dieu, seront condamnés à donner cinq sols pour les pauvres; ceux qui auront violé, profané le jour du dimanche par jeux, débauches, payeront aussi cinq sols pour les pauvres; pour toutes les paroles sales et deshonnêtes, six deniers; pour chaque faute,

[1] Archives de l'Hérault, 2e division, paquet 89. (1721.)
[2] N° 17, vol. H. Relation historique, etc.

mensonge, médisance, moqueries et autres paroles condamnées dans l'Ecriture sainte, six deniers[1]. »

On apprit un jour que quelques jeunes gens avaient assisté à « des fêtes votives. » Grand émoi. On s'assemble aussitôt, et pour arrêter le cours d'un mal aussi dangereux, on ordonne de lire dans toutes les assemblées du Désert cet article de la discipline : « Les danses et jeux seront réprimés; et surtout ceux qui font état de danser ou d'assister aux fêtes votives, après avoir été admonestés plusieurs fois, seront excommuniés[2]. » Plus tard, on connut qu'une demoiselle s'était permis d'aller à la comédie. « Aurait-elle insulté de cette manière, s'écrie Court, les souffrances de nos confesseurs et les cendres de nos martyrs? Aurait-elle fait cette injure à notre Eglise affligée? Aurait-elle donné un si mauvais exemple à tant de personnes qui ont les yeux sur elle et qui jusqu'ici l'avaient regardée comme un exemple de piété et de sagesse? Ha! si cela était, que le ciel s'en étonne et que la terre frémisse[3] ! »

Tant d'activité et tant de zèle, une piété si intense, une telle austérité dans les mœurs, tout cela rapproché, groupé, devait naturellement encourager les espérances et faire voir sous un jour favorable la situation du protestantisme. Antoine Court et ses collègues, rassurés par ce spectacle, se laissaient séduire par son charme. Ils redoutaient la cour, sans doute; mais ils se reposaient sur la fermeté des religionnaires. Si malgré

[1] N° 17, vol. G, p. 372. Synode de 1721.
[2] N° 7, t. I, p. 424. Synode de 1723.
[3] N° 7, t. II, p. 345.

les édits, pensaient-ils, malgré les espions, les soldats et les intendants, ils avaient pu en moins de huit années relever une religion tombée si bas qu'on la croyait perdue, — que ne pouvaient-ils pas entreprendre, faire et achever, aujourd'hui que tout était en voie de réorganisation et que plusieurs éléments de succès étaient déjà solidement constitués!

Cette restauration du protestantisme ne pouvait cependant passer inaperçue; elle ne pouvait surtout s'accomplir sans que le clergé n'employât toute son énergie à l'entraver et à l'empêcher. En 1716 déjà, au commencement de la Régence, il avait fait promulguer un édit pour prohiber les assemblées; depuis lors, il n'avait cessé de pousser le pouvoir à une impitoyable répression; et quoique ses efforts n'eussent encore obtenu aucun succès, il n'était pas plus disposé en 1723 qu'en 1715 à abandonner la cause pour le triomphe de laquelle il luttait depuis tant d'années.

On a vu qu'en 1723 les assemblées tenues à Montpellier chez Mademoiselle Verchand avaient été surprises; on avait pendu, le même jour, trois prisonniers, et bientôt après Huc-Mazel subissait le dernier supplice [1]. La cour fatiguée et exaspérée espéra « que cet exemple contiendrait les nouveaux convertis [2]. » Elle était dé-

[1] « Je joins, Monsieur, à cette lettre une ordonnance de mille livres avec l'état de la distribution pour le remboursement de pareille somme qui a été payée à celui qui a fait prendre le nommé Mazelet, le Roi voulant que cela soit rembourse sur-le-champ. » *Histoire de l'Eglise de Montpellier*, etc., p. 369 (Mars 1723.)

[2] V. *Nouvelles recherches sur la secte des Multipliants*, etc., p. 75

cidée d'ailleurs à user de mesures rigoureuses, et elle avait ordonné qu'on agît sans hésitation, promptement.

Bernage avait trouvé dans les papiers des Multipliants des pièces compromettantes. Il connaissait les noms des prédicants et des hommes qui avaient quelque influence parmi les religionnaires. Duplan fut aussitôt poursuivi et obligé de quitter la maison paternelle. Les prédicants furent en même temps prévenus par les subdélégués de l'intendant que le roi voulait bien leur faire grâce de la vie, mais qu'ils devaient se rendre « aux conditions d'être envoyés aux pays étrangers, dont ils ne pourraient revenir, sans être punis de mort. » Dès que ces nouvelles furent connues, Corteiz répondit : « J'apprends qu'on nous offre or et argent pour nous accompagner hors de France; soyez persuadé que ce n'est ni or ni argent qui nous fait agir, mais le pur mouvement de notre conscience, la seule connaissance de la vérité, et la nécessité indispensable de réveiller les consciences qui dorment dans une malheureuse léthargie et dans une criminelle sécurité[1]. » Lorsque le subdélégué fit prier

[1] V. *Bullet.*, t. XIII, p. 286. — Ces quelques lignes étaient en post-scriptum à une belle et longue lettre que Corteiz envoya à M. Campredon, commandant en Cévennes. Voici la lettre.

« Monsieur, on m'a dit que vous promettez à tous ceux auxquels vous parlez de mettre tout en usage pour nous livrer entre les mains des bourreaux; mais je ne le crois pas, selon le témoignage que d'ailleurs on rend à votre douceur, bonté, équité naturelle. Je crois qu'on vous fait tort de dire que vous êtes animé d'un esprit meurtrier et sanguinaire. Il est vrai que quelques pasteurs de l'Eglise romaine, qui sont naturellement méchants et qui haïssent mortellement les protestants, pourraient bien surprendre votre bonté (et votre) équité. Car, au fond, je ne puis pas comprendre que pourrait-il (y) avoir en

Court de sortir du royaume et lui offrit la permission de faire vendre ses biens, le jeune prédicant repoussa la proposition avec la même fierté. « S'il était bien connu de la cour, disait-il dans sa lettre, elle travaillerait au contraire à le retenir, — persuadée qu'il lui

nous qui fut capable d'attirer sur nous votre juste indignation..... »

Venait ici l'apologie des protestants.

« . . . Messieurs les prêtres, pour nous noircir auprès de votre personne, vous disent que nous assemblons les fidèles au Désert contre les ordres du Roi : mais, si c'est un crime d'assembler les fidèles dans le Désert pour y venir entendre la parole de vérité, les premiers chrétiens qui s'assemblèrent contre les edits des Rois ont donc été coupables ? Les Prophètes, les Apôtres, et le Fils de Dieu lui-même serait digne de blâme en assemblant les fidèles dans les déserts contre la volonté des gouverneurs et des magistrats ?... Monsieur, ceci demande bien d'attention ; il s'agit de la gloire de Dieu et du salut des âmes ; il serait bon de ne plus écouter ces sortes de prêtres qui ne donnent que des conseils de violence et de cruauté, et examiner en même temps quel dommage porterait la religion protestante en France. Je ne crois pas qu'il y ait homme sage et prudent qui, parlant sincèrement, y puisse découvrir aucun mal ; il est évident que bien loin que la religion protestante portât coup à la splendeur du royaume de France, elle servirait certainement à le rendre plus fort en peuples, en or, en argent, plus pompeux et plus florissant. Monsieur, vous vous êtes acquis, aussi bien que M. de Celestot, la louange et l'estime de tout ce qu'il y a d'honnêtes gens dans votre voisinage ; le peuple vous aime et vous chérit ; ils disent à votre digne louange que vous travaillez heureusement à soutenir le droit de la veuve et la cause de l'orphelin, que vous excitez le monde à vider leurs procès à l'amiable. Toutes ces belles vertus seraient-elles chassées en cherchant à répandre le sang des fidèles ? Non, je ne puis me le persuader.. Nous espérons, Monsieur, que vous serez touché des gens qui croient sincèrement ce qu'ils soutiennent, et, quand notre créance serait autant fausse comme elle est véritable, nous serions toujours plus dignes de compassion que de haine. Soyez persuadé que notre religion est de Dieu, que tant que durera (le) soleil, tant aussi durera notre religion. L'expérience montre que dans ce royaume les massacres exercés environ deux cent cinquante ans n'ont pu étouffer du tout la religion protestante, mais bien que ceux qui ont été les instruments de la violence ont fait une fin misérable. Aujourd'hui, nous bénissons Dieu de ce que nos princes sont radoucis ; nous espérons que

rendait d'utiles services en lui donnant de bons sujets [1]. »

Grands dangers cependant. Les prédicants étaient prévenus que, s'ils étaient arrêtés après le temps fixé pour leur reddition, leur mort était certaine et le dernier supplice les attendait. Bernage avait fait publier au son de trompe leurs noms et ceux de leurs collègues; mille livres étaient offertes à qui les ferait prendre. Sur cette liste fatale étaient inscrits Corteiz, Durand, Rouvière, Court, Bombonnoux, Gaubert et un autre prédicant; les autres n'étaient point connus ou ne paraissaient pas encore dignes du gibet [2]. On faisait cependant quelque différence entre ces futurs martyrs. La tête de Corteiz « le plus dangereux de tous » valait deux mille livres [3]. Celle de Court depuis quelque temps avait renchéri. Autrefois on n'en offrait

le grand Dieu qui a fait le ciel et la terre, lequel nous adorons, manifestera notre innocence, nous donnera des jours de paix et de rafraîchissement. Alors nous éclaterons en actions de grâces, nous oublierons tous les maux que nous avons soufferts, nous donnerons des vœux et des supplications au ciel en faveur de tous nos bienfaiteurs du nombre desquels nous vous tenons.

Je suis, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« *Signé* : CORTEIZ. »

Campredon communiqua cette lettre à Bernage, et Bernage à La Vrillière. Celui-ci répondit :

« . . . Son Altesse Royale, qui est plus persuadée que jamais de la nécessité de s'assurer de cet homme, a très-fort approuvé la promesse qui a été faite de donner trois mille livres à celui qui en procurera la capture. Ainsi, vous pouvez faire agir en conformité. Je mande la même chose à M. de Rothe, qui m'en avait aussi écrit.

« *Signé :* LA VRILLIÈRE. »

Meudon, le 12 août 1723. — *Bullet.*, t. XIII, p. 154 et 286.

[1] N° 46, cah. V.

[2] N° 17, vol. G, p. 353.

[3] V. Pièces et documents, n° XII.

que mille francs; la somme avait paru minime : on l'avait portée à mille écus. M. d'Yverni d'ailleurs, pour empêcher les erreurs et exciter le zèle, avait pris le soin de répandre son signalement et de promettre lui-même la récompense [1].

A la même époque [2], à Genève, se passait une curieuse aventure. Bernage était convaincu que l'obstination des religionnaires à fréquenter les assemblées était entretenue par les ministres étrangers. Il en écrivit à la cour. La cour chargea aussitôt le Résident de France de faire des remontrances aux MM. de Genève. « Il y avait des preuves certaines que M. Pictet avait des correspondances avec les Réformés, qu'il leur donnait des instructions et des conseils, qu'entre autres choses il leur faisait entendre qu'ils pouvaient se choisir des pasteurs pour prêcher et administrer les sacrements dans leurs assemblées, ce qui était contraire aux ordres du Roi. » Le Résident s'acquitta de l'ordre, et le syndic fit comparaître Pictet devant lui. Pictet répondit qu'il n'avait jamais écrit aux religionnaires, sinon en réponse aux lettres qu'il avait reçues d'eux, que, bien loin de les avoir exhortés à faire des assemblées, il les en avait dissuadés, qu'il avait écrit au temps d'Albéroni une lettre bien vue par la cour pour les détourner de toute idée de révolte, et qu'au reste on avait pu lui attribuer de fausses lettres. Le syndic était convaincu. Mais, comme il fallait ménager les susceptibilités de la France, il porta l'affaire devant son conseil, et pria la compagnie des pasteurs de lui envoyer

[1] N° 46, cah. V.
[2] Juillet 1723.

quatre députés. Alors, solennellement, de manière à ce qu'on n'en ignorât, il les engagea à se conduire à l'égard des protestants français avec toute la modération et la prudence possibles[1].

Toutes ces mesures, la condamnation des Multipliants, les menaces contre les prédicants, les observations du Résident de France devaient rassurer le clergé sur les intentions de la cour. Il se rassura en effet. On le vit bien lorsque, le 2 juin, réuni à Paris en assemblée générale, et Louis XV ayant atteint sa majorité, il fut admis en présence du jeune Roi. Il ne dit pas une seule phrase sur les religionnaires. Il n'en parla pas, n'y fit même pas allusion : son discours roula en entier sur la piété du feu Roi, sur celle de Louis XV et la grosse querelle théologique qui divisait le catholicisme français[2].

Deux mois cependant ne s'étaient pas écoulés depuis la dernière harangue, que l'on reçut à Paris, de l'évêque d'Alais, un long mémoire sur l'état de la religion dans les Cévennes[3]. Il était navrant.

« Quelques soins que l'on ait pris depuis la révocation de l'Edit de Nantes pour détruire l'hérésie et le fanatisme dans les Cévennes, quelques efforts qu'ayent fait, au risque même de leur vie, les personnes qui étaient chargées de l'autorité du Roi en Languedoc pour y étouffer l'esprit de rébellion, et quelque dépense que l'on ait été obligé de faire pour tâcher d'y par-

[1] Archives de la vénérable Compagnie de Genève, p. 303, 304. (Juillet 1723.)

[2] V. *Procès-verbal de l'assemblée générale du clergé de France en 1723.*

[3] Réflexions sur l'état présent de la religion dans les Cévennes (19 août 1723.)

venir, soit en construisant de nouveaux chemins dans ces montagnes auparavant inaccessibles, soit en y établissant des postes garnis de troupes et des commandans pour les conduire, ou en y répandant des missionnaires zélés et en grand nombre, soit enfin pour les frais que la guerre des Camisards a occasionnés, il semble que tout cela n'a servi jusqu'à présent qu'à diminuer ou suspendre dans les temps les progrès du mal sans en attaquer la source, qu'il prend de nouvelles racines et devient tous les jours plus à craindre. En sorte que l'on reconnait avec douleur que, dans les trois premières années, ou pour garantir le royaume de la peste, on a été obligé de se relâcher à l'égard des nouveaux convertis des mesures qui les tenaient dans le devoir. Il s'est commis plus de désordres, et l'hérésie a fait plus de progrès que l'on n'en avoit vu jusque là depuis 35 ans.

« En effet, les assemblées qui étaient auparavant très rares et très secrètes sont devenues si fréquentes, si publiques et si nombreuses, qu'il s'en est fait de plus de 3,000 personnes, qu'il s'y est trouvé jusqu'à 400 chevaux, que l'on y administrait le baptême et la Cène, que l'on y donnait la mission aux prédicans, et que le chant des psaumes se faisait entendre jusque dans les villages voisins, et, quoiqu'ils sussent que le port des armes rendait leurs assemblées encore plus criminelles, il ne s'en est presque presque point fait où il ne se soit trouvé un nombre de gens armés pour favoriser la retraite en cas de surprise.

« Nos églises qu'ils fréquentoient autrefois, du moins par respect humain, sont maintenant abandonnées ; il y a de grosses paroisses où à peine se trouve-t-il un catholique pour servir les curés dans leur ministère. Les pères et mères cessent d'envoyer leurs enfans à nos écoles, aimant mieux les laisser vivre dans l'ignorance absolue de la religion et de tout devoir que de les livrer quelques mois à nos instructions. Ceux que nous avons élevés avec grand soin dans la doctrine de l'Eglise tombent bientôt dans l'erreur et succombent aux caresses ou aux mauvais traitemens de leurs parens. Il y a parmi eux des zélés uniquement occupés à détruire le bien que nous tâchons d'établir. Ce sont eux qui arrangent les mariages pour éviter les alliances avec les familles des anciens catholiques, qui vont

dans les maisons expliquer l'Ecriture sainte dont ils font souvent des applications très dangereuses ; ils y font la prière et récitent les sermons de leurs ministres ; ce sont les mêmes gens qui s'emparent de la chambre des mourants, et souvent de ceux qui nous avaient donné quelque espérance de retour et qui nous en font refuser l'entrée.

« Il commence même à se trouver des familles qui se dispensent d'envoyer baptiser leurs enfans à l'église ; il y en a déjà eu des exemples dans le diocèse d'Alais ; et il a paru dans les papiers de Mazelet que le sentiment de ne plus recevoir le baptême à l'église ni la bénédiction du mariage s'accréditait parmi eux et devenait celui du plus grand nombre de leurs prédicants. La facilité avec laquelle ils reçoivent dans leurs assemblées et à leurs prières ceux qui vivent dans un concubinage public en est une forte preuve.

« On s'est aperçu depuis peu d'années qu'un grand nombre de nouveaux convertis, qui avaient paru revenir sincèrement et avaient persévéré très longtemps dans la foi catholique, ont tout d'un coup cessé de fréquenter nos églises et se sont replongés dans l'erreur et dans le désordre.

« Mais ce qui nous touche le plus vivement et qui peut avoir de très fâcheuses suites, c'est la chute d'anciens catholiques qui se pervertissent. Il n'y a presque point de ville, ni de village, où on n'en voye de tristes exemples, et le nombre en augmente tous les jours.

« Quoique la levée des lignes ait ôté aux huguenots les moyens de faire impunément des assemblées aussi nombreuses que celles qu'ils ont faites dans le temps de la peste, ils ne laissent pas d'en former tous les jours qui tiennent sans cesse les troupes en haleine, le supplice des fanatiques de Montpellier et celui de Mazelet n'ayant fait sur eux qu'une faible impression.

« Tant de désordres, après quarante ans de travaux et de soins des plus habiles hommes du dernier règne et au milieu d'une paix solide et générale, font craindre avec justice de très grands maux par la suite, et font sentir la nécessité de prendre des partis décidés.

« Comme il n'est point de notre ministère de les proposer,

nous nous contenterons d'indiquer ce qui nous paraît mériter le plus d'attention de la part de la cour.

« Les prédicants sont sans doute le premier objet; mais comme ils prennent de grandes précautions pour n'être pas reconnus et qu'il est rare que ces gens là les trahissent, ce n'est guères que par ceux qui ont coutume de les loger que l'on peut être instruit de leurs marches. C'est donc à ces recéleurs, à leurs familles, et à tout ce qui les fréquente que l'on doit prendre garde de préférence.

« Les livres de Genève contre la religion catholique se sont multipliés à l'infini; il s'en débite une grande quantité dans les foires; il y a partout des gens qui font métier d'en répandre dans les maisons; il est important d'arrêter ce débit et de tâcher même de retirer ceux qui sont entre leurs mains, quoique les moyens en soient difficiles.

« Il est notoire qu'ils ont travaillé à établir dans chaque lieu une sorte de ministère public, par la considération où paraissent être parmi eux ceux qui se mêlent d'instruire dans les maisons. Ils sont plus à craindre que les prédicants, parce que ce sont eux qui sont reçus chez les riches et qui entretiennent les gens aisés dans l'éloignement de notre religion. Ils sont l'âme de toute l'intrigue et ont des relations partout, même dans les pays étrangers. Il y en a d'autres qui travaillent sous leurs ordres et leur obéissent aveuglément; rien n'est si dangereux que ces deux espèces de gens, et on ne craindra pas de dire qu'il paraît nécessaire d'éloigner ceux que l'on connait pour toujours de la province.

« Les anciens catholiques nouvellement pervertis sont d'un trop pernicieux exemple pour n'y pas faire une attention particulière; il y en a peu d'aisés dans ce cas, si ce n'est quelques femmes qui ont passé dans des familles huguenotes, mais il y a beaucoup de domestiques, d'ouvriers et de pauvres qui ont eu le malheur de succomber.

« Il paraît encore absolument nécessaire d'obliger les pères et mères, sous des peines considérables, d'envoyer leurs enfans à nos écoles et à nos catéchismes.

« Il est également important d'obliger tous les nouveaux convertis d'assister aux prières, et aux sermons, et aux instructions

publiques. Il y a beaucoup de familles, même des plus apparentes, qui depuis plusieurs années n'ont pas mis une seule fois le pied à l'église ; cette contrainte, qu'il ne faut cependant pas étendre plus loin, serait salutaire à un grand nombre; et nous sommes presque sûrs de les ramener, lorsque nous aurons gagné sur eux de nous entendre et de surmonter la crainte des reproches et des menaces de la part de ceux de leur religion[1]. »

Tous ces détails que donnait l'évêque d'Alais sur la situation du protestantisme dans les Cévennes étaient déjà connus de la cour[2]. Bâville, Roquelaure et Bernage l'en avaient depuis longtemps informée. Et si elle savait quel était le mal, elle savait aussi quelle en était l'étendue. Ce n'était pas dans les Cévennes seulement que les protestants s'agitaient, c'était dans le Languedoc entier, en Dauphiné, en Guyenne, en Saintonge, dans le Poitou, en Picardie, et jusqu'en Bretagne. Comme l'évêque d'Alais, elle était vivement préoccupée par leurs mouvements; comme lui, elle cherchait les moyens de les faire définitivement cesser. Depuis 1715, elle y travaillait sans relâche. Emprisonnements, amendes, galères, elle avait tout employé; n'était-ce point hier qu'elle avait fait mettre à mort à Montpellier les malheureux qui s'étaient permis de braver ses dernières ordonnances. Le protestantisme cependant continuait dans l'ombre, avec opiniâtreté, son œuvre; et c'était

[1] Bibliothèque nationale. Mss n° 7046, p. 40. (Août 1723.)

[2] On y prêta cependant grande attention. On lit à la fin du manuscrit : « Il a été délibéré, dans le conseil des affaires ecclésiastiques du 19 août 1723, que le présent mémoire serait envoyé à M. le procureur général du parlement de Paris pour avoir son avis.

« *Signé* : l'Evêque de Nantes.

« Ecrit et envoyé au double dudit mémoire, le 25 août 1723. »

au lendemain d'une quadruple exécution capitale, au moment même où elle le croyait dans la terreur, qu'un évêque venait à elle et lui dénonçait l'inanité de ses mesures et la vanité de sa répression !... Engagée malgré tout, autant par honneur que par intérêt, à terminer glorieusement l'entreprise qu'avait commencée Louis XIV, poussée par le clergé qui avait la direction des affaires religieuses, elle ne pouvait ni ne voulait revenir sur ses actes ; elle se proposait bien plutôt d'appliquer avec une fermeté et une sévérité croissante ce qu'elle avait décidé. Le moment était décisif.

« La mort du feu Roi, dit Joly de Fleury, suivit de trop près les traités de paix de 1713 et 1714, pour réprimer les excès des religionnaires du Languedoc. Les liaisons que M. le Régent prit avec les Anglais, releva leur courage. Ils publiaient dans tout le royaume que l'exercice de la R. P. R. allait être permis... On songea *alors à y remédier par une loi* qui renfermerait la disposition de plus de deux cents édits, déclarations ou arrêts qui étaient presque ignorés. M. le chancelier d'Aguesseau y travailla. Son séjour à Fresne suspendit l'ouvrage : on en reparla à son retour.

« Pendant le ministère du cardinal Dubois, on reçut des nouvelles de la Guyenne, de la Saintonge, du Languedoc où les religionnaires s'assemblaient et méprisaient les lois du royaume surtout relativement aux baptêmes ou aux mariages [1]. »

La Régence avait en effet ordonné, depuis 1716, une enquête générale sur la situation du protestantisme et s'était fait adresser, sur les questions dont la solution la préoccupait, des rapports détaillés par les hommes les plus compétents en cette matière [2]. On en possède en-

[1] Bibliothèque nationale. Mss. n° 7046, p. 212.

[2] Nous insistons à dessein et nous tenons à donner toutes les preu-

core un résumé ; et ce résumé, bien qu'incomplet, ne laisse pas d'offrir quelque intérêt [1].

Quatre sujets y sont traités : les relaps, le retour des réfugiés en France, l'éducation des enfants, la célébration des mariages.

Des relaps et du retour des réfugiés, il est inutile de parler ici : le rapporteur ne disait rien qui n'eût été déjà dit. — Quant à l'éducation des enfants :

« Il est très-bon, écrivait-il, de renouveler les dispositions de la déclaration du 13 décembre 1698, mais il semble qu'il faut aller plus loin et trouver les moyens de la faire exécuter. Rien n'est si important que l'éducation de ces enfants, et, l'on peut dire, rien de plus négligé. Ceux qui ne veulent pas les envoyer demeurent dans l'impunité; les curés n'ont aucune attention pour déclarer aux juges ceux qui y manquent : ils ont sur cela le même principe que sur les relaps, que pareille dénonciation qui doit produire une amende les rend haïssables et les mettent hors d'état de pouvoir convertir les pères. Il y a beaucoup de négligence dans la plupart, et peu de zèle dans les juges et les procureurs du Roi. Il semble même que cet article est un peu trop négligé de la part des évêques qui n'entrent sur cela dans aucun détail. Il arrive de cela que tous les enfants, sans éducation pour aucune religion, deviendront les plus méchantes gens du monde, et également pernicieux pour la religion et pour l'Etat. »

ves que nous avons entre les mains. Il importe que la responsabilité de la déclaration de 1724 remonte à qui de droit.

[1] Bibliothèque nationale, Mss. n° 7046, p. 44.— En tête du mémoire Rulhière a écrit : « Une lecture attentive de cette pièce prouve qu'elle contient un résumé des différents mémoires composés pour rendre la déclaration de 1724. (J'en ai trouvé l'original dans le manuscrit de M le chancelier d'Aguesseau.) Cependant le premier mémoire ici à côté, concernant les relaps, paraît fait avant 1715, puisque dans l'énumération des lois sur ce sujet, il ne cite que les trois précédentes et ne fait pas mention de celle-là. —Ce mémoire m'a paru de la même main dont le sont presque tous ceux de M. de Bâville. »

Et sur la grosse question des mariages, le rapporteur, après avoir constaté les fâcheuses proportions que le mal tendait à prendre, après avoir regretté que les évêques ne voulussent pas fixer sur la durée et la forme des épreuves des mesures uniformes :

« Comme cette décision, ajoutait-il, pourrait durer longtemps par la diversité d'avis, et même par la difficulté que plusieurs forment de se soumettre à la décision, chacun prétendant devoir suivre en ce point ses lumières particulières, il serait bon de leur en écrire; *mais il ne faudrait pas différer la Déclaration sur ce prétexte, qui ne peut paraître trop tôt.* On pourrait réserver la décision de ces questions pour une autre Déclaration ou en faire la matière d'une instruction, sans en faire une loi. »

Il est ainsi manifeste que la Régence s'était proposé et avait décidé de promulguer une nouvelle Déclaration contre le protestantisme, qu'elle en avait préparé les matériaux, et qu'elle était prête vers la fin de l'année 1723 à la faire enregistrer par le parlement. Mais Dubois et le duc d'Orléans moururent subitement l'un après l'autre, dans l'intervalle de quelques mois ; tout fut renvoyé.

« Après la mort de Louis XIV, dit l'auteur anonyme d'un mémoire important [1], les religionnaires répandirent le bruit qu'on devait leur permettre l'exercice public de leur religion. S. A. R. Mgr le duc d'Orléans, pour faire cesser la vaine espérance dont se flattaient les religionnaires et faire exécuter les Déclarations du feu Roi concernant la révocation de l'Edit de Nantes, fit travailler par des personnes habiles et

[1] Bibliothèque nationale, Mss. n° 7046, p. 43. — On lit en tête du mémoire : « . . . Extrait d'un mémoire intitulé : *Mémoire historique des Edits et Déclarations*, etc... Ce memoire est bien fait, mais on en ignore l'auteur... »

éclairées un projet d'une nouvelle Déclaration. Ce prince mourut avant que d'avoir pu exécuter ce qu'il avait projeté sur cette importante affaire... »

La mort du duc d'Orléans ne devait pas arrêter le clergé dans la poursuite et l'application de ses desseins. Au mois de janvier, le gouverneur d'une petite place des Cévennes, rencontrant par hasard un religionnaire, lui dit « que les affaires allaient changer de face, et qu'on ne devait plus s'attendre à autant de douceur qu'on en avait goûtée sous la Régence [1]. » Antoine Court connut le propos et ne s'en émut pas. C'était, pensa-t-il, pour intimider les protestants. Ce gouverneur cependant ne faisait pas de vaines menaces. S'il n'avait pas encore reçu des ordres de la cour, il connaissait les événements qui s'y étaient succédé, et prévoyait bien quelles en seraient les conséquences pour les religionnaires.

Le duc de Bourbon, « cette glorieuse nullité, » avait été nommé premier ministre, et l'évêque de Fréjus, Fleury, qui l'avait fait nommer, lui laissant les apparences du pouvoir, s'était emparé sous son nom de la complète direction des affaires. Fleury avait fait ses études chez les Jésuites; et les Jésuites avaient fait de lui un personnage. Malgré Louis XIV, ils l'avaient fait précepteur du futur roi. Ils n'avaient attaché à cette subite élévation qu'une condition : c'était de recevoir pour confesseur Pollet. Ce confesseur « était un cuistre, un mouchard, et un saint, fort sincère, zélé jusqu'au crime. Quand on viola Port-Royal, qu'on

[1] N° 7. t. I. p. 439. (1724.)

brisa les cercueils, la police frémit elle-même, mais n'osa reculer, se voyant regardée par une autre police, ce sauvage et cruel Pollet[1]. » Les Jésuites gouvernaient Pollet, Pollet Fleury, et Fleury le duc de Bourbon. Louis XV n'était qu'un enfant. Comme sous le feu Roi, la France était tombée entre les mains du clergé[2].

« On suivit le plan, dit l'auteur anonyme de l'important mémoire déjà cité, sur lequel (le duc d'Orléans) avait fait travailler. Le projet de déclaration contenait ce qui regardait l'exercice de la religion et l'administration des biens des religionnaires. Ce projet fut communiqué à M. de Bâville, conseiller d'Etat. M. de Tressan, archevêque de Rouen, eut ordre de le lui porter et d'en conférer avec lui. Les lumières de ce magistrat et sa grande capacité, la part qu'il avait eue à tout ce qui s'était passé depuis la révocation de l'Edit de Nantes, le mettaient en état de prendre une décision juste par rapport à ce qui pouvait regarder ceux de la R. P. R. Il fut d'avis d'ôter de la Déclaration tout ce qui pouvait avoir rapport à l'administration des biens des religionnaires réfugiés. C'est donc par sa main et quasi sous ses yeux qu'a été rédigée et dressée la Déclaration de 1724, laquelle n'a fait que rappeler les articles des précédents édits et a diminué même, dans l'article des relaps, la sévérité des peines prononcées contre eux[3]. »

[1] *Histoire de France : Louis XV*, par M. Michelet, p. 5 et 6.

[2] Deux ans plus tard, en 1726, un abbé Robert, de Nîmes, dont il sera question plus loin, écrivant directement à Fleury, lui disait :

« . . . Il semble qu'il est temps de désabuser les N. C. de pouvoir perpétuer le calvinisme en France, que le feu Roi avait interdit par la révocation de l'Edit de Nantes, et dont le Roi régnant a maintenu les déclarations par celle qu'il a fait publier au commencement de son règne.. Le cœur du Roi *est entre vos mains*, comme dans les mains de Dieu, et l'on ne saurait douter qu'il ne se porte à tout le bien que vous voudrez lui inspirer... » Bibliothèque nationale, Mss. nº 7046, p. 54.

[3] Bibliothèque nationale, Mss. nº 7046, p. 43.

Joly de Fleury confirme ces lignes dans son fameux mémoire de 1752 : « On *reprit* le système d'une nouvelle loi après la mort de M. le duc d'Orléans. Le projet fut consommé par la déclaration de 1724[1]. »

Donc, au mois de mai 1724, tandis que les religionnaires du Languedoc et des autres provinces du royaume, tout entiers aux rêves d'une restauration prochaine, aimaient à se persuader et à dire qu'une ère de paix allait s'ouvrir et que le nouveau Roi se disposait, comme don de joyeux avénement, à promulguer un édit de tolérance, — tout à coup, dans toutes les villes, bourgs et villages, on entendit et l'on vit crier et afficher une Déclaration, en date du 14, qui commençait par ces mots :

« De tous les grands desseins que le feu Roi, notre très honoré seigneur et bisaïeul a formés dans le cours de son règne, il n'y en a point que nous ayons plus à cœur de suivre et d'exécuter que celui qu'il avait conçu d'éteindre entièrement l'hérésie dans son royaume, à quoi il a donné une application infatigable jusqu'au dernier moment de sa vie. Dans la vue de soutenir un ouvrage si digne de son zèle et de sa piété, aussitôt que nous sommes parvenu à la majorité, notre premier soin a été de nous faire représenter les édits, déclarations et arrêts du conseil qui ont été rendus sur ce sujet, pour en renouveler les dispositions et enjoindre à tous nos officiers de les faire observer avec la dernière exactitude[2] .. »

Défense était faite, sous peine de galères perpé-

[1] Bibliothèque nationale, Mss. n° 7046, p. 212. Dans le même mémoire (p. 227) Joly de Fleury précise : « Quand on commença, en 1716, de former un projet pour renfermer les dispositions des précédents édits dans une même loi, on fit un mémoire de questions qui furent communiquées à M. de Bâville sur le sujet des mariages. »

[2] V. Pièces et documents, n° XIII.

tuelles contre les hommes, de prison contre les femmes, et de confiscation des biens, de faire profession d'aucune autre religion que de la religion catholique. — Ordre était donné de livrer et de mettre à mort les prédicants. — Ordre, sous peine d'amende ou de plus grandes peines, de faire baptiser dans les vingt-quatre heures les enfants par les curés. — Défense d'envoyer les enfants hors du royaume, sous peine de six mille livres d'amende par an. — Ordre d'établir des maîtres et des maîtresses d'école dans toutes les paroisses qui en étaient privées, de conduire les écoliers à la messe, et de leur enseigner les principaux mystères de la religion catholique. — Ordre d'envoyer les enfants aux écoles et aux catéchismes jusqu'à l'âge de quatorze ans, sous peine d'amende. — Ordre aux médecins, apothicaires et chirurgiens de prévenir les curés, lorsque leurs malades seraient en danger de mort, et aux parents d'introduire les curés — seuls — auprès des malades. — Ordre de faire le procès à la mémoire de ceux qui, pendant leur maladie, auraient déclaré vouloir mourir dans la religion prétendue réformée, et, s'ils venaient à recouvrer la santé, de les bannir à perpétuité, en confiscant leurs biens. — Défense aux religionnaires, sous peine de galères ou de prison, d'exhorter leurs frères malades et en danger de mort. — Interdiction des charges publiques aux hérétiques. — Ordre d'observer dans les mariages les solennités prescrites par les saints canons. — Défense de se marier en pays étrangers, et peine des galères contre les parents, tuteurs ou curateurs qui permettraient à leurs enfants d'enfreindre la défense. — Ordre enfin d'employer les

amendes et les biens confisqués à l'entretien des nouveaux convertis nécessiteux[1].

Tel était le contenu de cette fameuse Déclaration[2]. Qui en avait été l'instigateur, et qui l'avait rédigée? Etait-ce le duc d'Orléans, Bâville, Lavergne de Tressan; était-ce encore Fleury, le duc de Bourbon ou Pollet? Le clergé, comme on l'affirme, n'y avait-il eu nulle part, non plus que les intendants[3]? Etait-elle une manœuvre de parti, ou réellement une machine de guerre contre le protestantisme?... L'exposé des faits, qui précédèrent la Déclaration, ne peut laisser subsister aucun doute.

Malesherbes, cependant, est assez tenté d'affirmer qu'elle avait été conçue exclusivement dans un but politique, et que le principal auteur en était un procureur général du parlement de Paris, le célèbre Joly de Fleury[4]. D'après lui, la question des mariages en eût été l'occasion et la principale cause[5].

[1] *Recueil des Edits, Déclarations*, etc. (14 mai 1724.)

[2] « Le dernier état de la législation et des règlements sur la R. P. R. et sur les religionnaires, devait dire Gilbert des Voisins, se trouve dans la déclaration du 14 mai, qui en a été comme la consommation. » (Bibliothèque nationale, Mss. n° 7047, p. 393.) L'abbé de Caveirac devait l'appeler « le chef-d'œuvre de la politique chrétienne et humaine. » *Apologie de Louis XIV et de son conseil sur la révocation de l'Edit de Nantes*, p. 448. (1758.)

[3] *Eclaircissements historiques sur les causes de la révocation de l'Edit de Nantes et sur l'état des protestants de France*, par Rulhière, p. 154. (1788.)

[4] Joly de Fleury était né en 1675; il mourut en 1756. Il avait été nommé procureur général du parlement de Paris en 1717, en remplacement de d'Aguesseau.

[5] De fait, un auteur anonyme remarque que la déclaration de 1724 fut la première qui attaqua les religionnaires dans leur état civil, et qui, outre les prohibitions et les peines, s'expliqua bien clairement sur l'illégitimité de leurs unions. — Bibliothèque nationale, Mss. n° 7047, p. 638.

« Rappelons-nous l'époque de 1724, où le ministère, d'après l'impulsion des règnes de Louis XIII et de Louis XIV voulait faire montre, en apparence, de protéger la religion, mais où le ministre, M. le Duc, n'était rien moins que dévòt, et où on prévoyait le règne d'un jeune Roi qui vraisemblablement, ainsi que les autres, serait pendant longtemps plus conduit par des maîtresses que par des confesseurs...

« La déclaration de 1724 étant rendue, enregistrée sans réclamation, ainsi devenue loi de l'Etat, et les protestants se soumettant à se marier dans l'Eglise, pourvu que l'Eglise voulût bien les y admettre sans les tourmenter, il est certain que le malheur de la bâtardise ne pouvait arriver que parce qu'il y aurait quelques évêques qui les tourmenteraient, ou par le refus définitif de marier ceux qui seraient notamment reconnus pour protestants, ou par la tyrannie des longues épreuves.

« L'auteur de la déclaration de 1724 n'ignorait pas qu'il y avait quelques évêques, soit ceux de l'ancien système du cardinal de Noailles, soit ceux qui par une politique abominable voulaient fonder leur despotisme sur le refus du mariage, qui dès lors se disposaient à se rendre les maîtres d'accorder ou de refuser cette faveur.

« L'auteur de la déclaration le savait et en était enchanté.

« Il se préparait à prouver que les évêques étaient l'unique cause des troubles, qu'ils étaient réfractaires à une déclaration rendue par le Roi, approuvée par le clergé entier, enregistrée dans tous les parlements, et à proposer, pour forcer les évêques fanatiques, factieux et rebelles, tout ce que vous voyez proposé par M. J(oly) de F(leury), dans son mémoire de 1752. Voilà le vrai secret de la politique de l'auteur de la déclaration de 1724, qui était un homme très-conséquent, quoique sa déclaration fût inconséquente.

« Malheureusement, il n'avait pas prévu que, deux ans après, il y aurait un premier ministre cardinal, pendant seize ou dix-sept ans, qui ne consentirait jamais que la justice temporelle fît la loi au clergé sur l'administration des sacrements, et que, de-

puis ce premier ministre, le Roi serait toujours fidèle à ses promesses sur cet objet[1]... »

Ces lignes étaient adressées à Rulhière, et le sens en est bien clair[2]. Malesherbes croit que la Déclara-

[1] Bibliothèque nationale, Mss. n° 7047, p. 650. Développement du système politique de l'auteur de la déclaration de 1724.

[2] A ce mémoire était jointe une lettre confidentielle très-curieuse de Malesherbes à Rulhière, où il insistait de nouveau, revenait à la charge. La voici :

« Lettre de M. de Malesherbes, servant d'envoi au mémoire ci-joint sur la déclaration de 1724, qu'il a composé à la suite d'une discussion que j'eus avec lui sur cette déclaration. J'ai dit mon avis sur ce sujet dans mes *Eclaircissements historiques*. » (Note de Rulhière.)

« Je suis parfaitement de votre avis, Monsieur, sur ce que la persécution proprement dite, c'est-à-dire les procédures criminelles, n'étaient pas du goût du cardinal de Fleury. Mais votre observation, que je trouve très-juste, me prouve encore plus que la déclaration de 1724 n'a pas été rendue dans l'intention de rendre ces procédures communes. Le cardinal de Fleury était au conseil en 1724. M. le Duc ne travaillait avec le Roi qu'en sa présence, nous l'avons vu dans les mémoires de Villars.

« Avec sa modestie politique, il évitait de paraître influer sur les grandes affaires d'Etat ; mais sur celles de la religion, auxquelles il croyait devoir être attaché en sa qualité d'évêque, on se concertait sûrement avec lui.

« Je crois qu'à présent que vous avez vu le mémoire de M. Joly de Fleury, vous ne doutez pas que ce ne soit fort de son gré que cette déclaration fut rendue.

« Les dispositions menaçantes de la déclaration furent regardées comme ce que nous nommons lois comminatoires. M. de Fleury et en général tous les procureurs généraux et tous les magistrats intrigants sont grands partisans des lois comminatoires. Il n'y a que celles-là qui leur donnent de la puissance, parce qu'ils sont maîtres de les faire exécuter ou non. Il n'y a aucun plaisir pour eux d'être juges, quand ils sont obligés de rendre une loi stricte, au lieu qu'il y a à négocier tous les jours avec eux pour l'exécution d'une loi comminatoire. C'est ce qui fait d'un procureur général du parlement de Paris une puissance aussi redoutable que celle d'un ministre. Il y a longtemps que je le sais, et j'ai eu sur les lois comminatoires plus d'une dispute surtout avec M. Pasquier qui, de tous les magistrats despotes, était celui qui se déboutonnait le plus.

« Je voudrais que tous les ministres qui ont à se mêler de législation

tion couvrait « une embûche, » et « qu'elle n'était qu'une espèce d'arsenal pour foudroyer quelque jour tout le corps du clergé. » Le but réel, immédiat, de la Déclaration n'était pas, d'après lui, la conversion plus ou moins sincère des religionnaires; elle cachait sous ses inconséquences apparentes le projet de soumettre un jour le clergé aux parlements, et de l'y soumettre dans

fussent bien pénétrés de cette vérité qui doit les mettre en garde contre toute la classe des magistrats qui conspirent (?) eavec le gouvernement.

« M. Joly de Fleury remplit ou crut remplir plusieurs vues à la fois par la déclaration de 1724 : I° celle de tenir tous les protestants du ressort du parlement de Paris sous la main du procureur général, par la crainte des dispositions comminatoires, qu'on ferait seulement exécuter (comme on l'a fait) une jurisprudence tous les dix ans, pour qu'on les craignît toujours; 2° son système, qui était celui de tous les dévôts ou de ceux qui se donnaient pour tels depuis 1685, qui était de laisser oublier le nom de protestants en ne laissant aucune différence avec eux et les catholiques dans les actes extérieurs ; 3° l'espérance secrète que, si quelqu'un des évêques, qui consentiraient à adopter le nouveau système, imaginaient de refuser le sacrement de mariage, ce serait une heureuse occasion de les y contraindre par la puissance séculière.

« Je crois qu'il ne fit pas confidence de cette troisième vue au cardinal de Fleury, le champion du clergé; mais vous la voyez clairement dans son mémoire de 1752, et vous voyez toutes ses recherches faites d'avance, car il n'eut pas sûrement le temps de les faire, quand on lui demanda son mémoire. Vous y voyez que, comme le roi de Prusse et l'empereur, il tenait (?) ses forces sur pied pour les faire marcher dans le moment de la guerre, et en effet, cette artillerie qui ne servit pas en 1752, pour l'affaire des protestants, est celle qu'on employa, deux ans après, dans l'affaire des jansénistes.

« Je n'écrirai pas cela en termes tout aussi clairs dans le mémoire, mais, entre vous et moi, c'est là tout le secret de la déclaration de 1724.

« (Nota.) Dans le passage que vous avez remarqué, il ne parle pas de révoquer la loi contre les relaps, mais d'employer la prudence à ne la pas faire exécuter.

« Il s'oppose aux actes de violence, c'est-à-dire à ceux dont .... Je crois qu'ils lui répugnaient, et il n'est pas possible qu'ils ne répugnent à tout homme élevé dans la loi......... La grande persécution n'est pas favorable à la puissance de la magistrature, elle entraîne la

le point le plus sensible : l'administration des sacrements, espérant bien, par une extension du même principe, forcer les deux partis qui divisaient l'Eglise de France, l'un à marier les protestants, sans épreuves, et l'autre à donner la communion aux jansénistes, sans examen.

L'explication est curieuse, mais il est impossible de l'accepter. Rulhière, qui eut bien des documents entre les mains, la repousse énergiquement.

« Lavergne de Tressan, dit-il, issu d'aïeux calvinistes et aumônier du Régent, était devenu, par la faveur de ce prince, évêque de Nantes et secrétaire du conseil de conscience... Dès qu'il se vit membre d'un conseil, la vanité de faire, l'ambition de parvenir et l'exemple de Bissy qui avait conquis la pourpre par la guerre du jansénisme, le décidèrent à tenter la fortune dans la persécution des protestants; et il s'y porta sans ordre, sans piété, sans passion, avec le calme d'un entrepreneur qui reprend les travaux d'une mine délaissée.

« Mais il lui fut plus facile de compiler quelques lois anciennes que de les faire consacrer de nouveau par l'autorité. Dubois repoussa son plan avec le brusque mépris dont il payait tous les novateurs. Après la mort de ce ministre, Tressan sollicita sans

révolte, et, quand il y a révolte (?), les exécutions militaires et commissions du conseil pour juger prévôtalement les coupables; mais c'est la petite persécution, celle de menacer les parents d'un protestant qui est mort en déclarant qu'il persiste, de faire poursuivre sa mémoire et de confisquer ses biens pour se laisser ensuite fléchir aux prières de la famille et ne pas poursuivre, celle de forcer ceux qui ont fait un mariage caché à venir le réhabiliter dans l'église, à quoi il n'est pas impossible de les amener, quand on est sûr que l'Eglise les recevra, et aujourd'hui celle de pouvoir demander aux enfants de produire l'acte de célébration de mariage de leur père, en se réservant de n'user de ce droit que quand on le voudra. — c'est, dis-je, cette petite persécution qui ne produit pas tout à fait la révolte et amuse le magistrat

« Je vous prie de jeter cette lettre au feu. »

Bibliothèque nationale, Mss. n° 7047, p. 645.

fruit le duc d'Orléans. La paresse et la bonté de ce prince répugnèrent également au rôle de persécuteur que lui proposait son aumônier, c'est-à-dire l'homme qu'il avait coutume de regarder comme le plus inutile de ses serviteurs.

« Mais quand sous le gouvernement de M. le Duc, la puissance législative fut mise au pillage, l'obstiné prélat fit adopter ce rebut de la Régence, sans mémoire, sans examen, comme un hommage au feu Roi et une simple formule d'exécution. La foudre étant ainsi allumée, il engagea M. de Bâville à en diriger les coups. Le vieillard expirait; mais sa force sembla renaître pour une tâche si conforme aux passions de sa vie. L'instruction secrète qu'il dressa pour les intendants est un chef-d'œuvre de ruse et d'oppression. Sa mort surprit M. de Bâville achevant cet ouvrage.

« L'étonnement que causa la déclaration de 1724, est attesté par tous les contemporains. Le clergé, les intendants, les tribunaux ne l'avaient ni demandée ni prévue[1]. »

Ces derniers mots exceptés, Rulhière dit vrai.

Ne fait-il pas cependant peser sur Tressan une trop lourde responsabilité? Tressan est-il le seul, l'unique auteur de la Déclaration? — Vraiment Rulhière laisse échapper avec trop de facilité la foule de ceux qui doivent assumer leur part de cet acte, si petite qu'elle soit.

Il faut revenir à la verité. L'évêque de Nantes, — aidé d'ailleurs de Bâville, — fut le rédacteur de la Déclaration, sans doute; mais celui qui en fut l'instigateur, ce fut le clergé tout entier. On ne peut en douter, lorsqu'on a suivi ses démarches depuis 1715, année par année, presque jour par jour. Abbés, curés, évêques, ils ne cessaient tous d'écrire à la cour, aux

[1] V. *Eclaircissements historiques*, etc., p. 152.

intendants, se plaignant d'être abandonnés, réclamant une prompte répression. N'était-ce pas encore en 1723 que l'évêque d'Alais exposait d'une si lamentable façon la situation du protestantisme dans les Cévennes[1] ? —Les intendants de leur côté, fatigués de lutter contre des adversaires que rien ne pouvait réduire, s'adressaient à la cour, demandaient des ordres, de nouvelles instructions. Pour satisfaire les uns et les autres, la cour avait, en 1716 déjà, fait connaître ses intentions. Mais depuis lors, se perdant dans le dédale des édits et des ordonnances, excédée, lassée, elle essayait, comme le dit Joly de Fleury, de les coordonner et de les fondre en une seule loi. — C'est ainsi qu'après huit années d'études, de recherches et de remaniements, fut faite et fut promulguée la Déclaration de 1724. Sans doute Tressan y eut une large part. Il visait au chapeau de cardinal, et, comme le cardinal de Bissy, il espérait l'obtenir par son zèle et par son concours. Il ne fut toutefois qu'un instrument. C'est au clergé tout entier que doit remonter la responsabilité de cette loi, digne couronnement de toutes celles qui avaient été dirigées depuis Louis XIV contre le protestantisme.

Cependant les religionnaires entendaient dire que de nouvelles mesures venaient d'être prises contre eux ; et ils se refusaient à y croire.

Mais lorsqu'ils apprirent que les parlements avaient enregistré la Déclaration, et qu'elle avait été lue dans une assemblée du Présidial à Nîmes, ils tombèrent

[1] V. plus haut, p. 246.

dans la stupeur [1]. Ensuite, mesurant par la réflexion l'abîme du mal, ils s'abandonnèrent à des pensées de révolte. Puisque la résignation, le dévouement au Roi, les protestations de fidélité, n'avaient servi qu'à appeler sur eux de nouvelles rigueurs, il ne leur restait plus qu'à tenter encore une fois les chances d'un soulèvement général.

Antoine Court était atterré.

Tous les malheurs fondaient à la fois sur lui. Pictet, son maître et son ami, venait de mourir. Au mois d'avril 1722, il l'avait quitté à Genève souffrant [2], mais la maladie, — aggravée peut-être par les ennuis, — avait empiré et l'avait bientôt enlevé à sa famille et au protestantisme. « Vous me parlez de la chose la plus accablante qui eût pu m'arriver, de la mort de l'illustre Pictet, de cet homme incomparable, de cet homme si tendre et si bon qu'il eut pour moi tant de bonté que de me mettre comme au rang de ses enfants. Ha ! quel coup, mes chers amis, quel funeste coup [3] ! »

Pour comble de tristesse, en même temps qu'il prenait connaissance de la Déclaration, il apprenait les projets révolutionnaires que les protestants avaient formés dans leur première indignation. Il se hâta de parcourir la province pour les combattre, et les protestants promirent heureusement de rester calmes [4].

Il fallait cependant prévenir des maux plus grands, et, s'il était possible, obtenir de la cour quelque adou-

[1] N° 7, t. II, p. 67.
[2] N° 7, t. I, p. 305.
[3] *Ibid.*, t. II, p. 65.
[4] N° 46, cah. V.

cissement à de si cruelles mesures. Il était superflu de s'adresser au duc de Bourbon et à Louis XV ; on écrivit aux Puissances étrangères pour les intéresser aux malheurs des protestants. Antoine Court envoya au chapelain de l'ambassadeur de Hollande et aux « hautes Puissances » de ce pays, une requête, respectueuse entre toutes, où il ne réclamait point le secours de leurs armes, mais seulement leur protection, leurs prières à Dieu, et leurs bons offices auprès du Roi de France. — Duplan s'adressa au Roi d'Angleterre, à l'archevêque de Cantorbéry et au Roi de Prusse. Il disait à ce dernier :

« Sire, Votre Majesté a été sans doute informée qu'on a publié depuis peu une déclaration en France qui renouvelle et qui aggrave celles que Louis XIV a fait exécuter autrefois contre les protestants de son royaume.

« Le poste suprême que Votre Majesté occupe, les vertus héroïques qui éclatent en sa personne, la profession qu'elle fait du pur christianisme, les fortes marques de protection qu'elle a données et qu'elle donne actuellement aux réformés, à quoi l'on peut ajouter l'exemple de ses ancêtres, de glorieuse mémoire, — tout cela nous donne de vives espérances, Sire, que vous écouterez favorablement les plaintes et les gémissements d'une infinité de bonnes âmes qu'on n'a pas seulement privées depuis longtemps du culte public, de la vraie religion, mais qu'on se met en devoir de forcer, par les voies les plus illicites et les plus dures, à pratiquer un culte idolâtre et superstitieux.

« Notre Roi ne peut pas se plaindre de notre fidélité pour son service. Nous n'avons garde aussi de nous plaindre de Sa Majesté. Nous savons qu'on a surpris sa jeunesse, sa piété et sa justice, nous ne nous plaignons pas non plus des grands seigneurs, ni des magistrats, ni des officiers de guerre; au con-

[1] N° 17, vol. G. p. 307. (1724.)

traire, nous nous louons de leur probité et de leur douceur, c'est uniquement contre le papisme, c'est contre quelques personnes vendues à la cour de Rome que nous implorons, Sire, votre royale et puissante protection.

« Vous connaissez, grand Roi, ce que vous devez à Dieu et ce que vous pouvez faire en faveur des Eglises qui sont sous la croix. Ainsi nous nous contentons de vous exposer nos misères. Toutes les Puissances protestantes se feront un devoir et un plaisir de concourir à cette bonne œuvre avec Votre Majesté.

« A Dieu ne plaise qu'il soit dit que tant de puissants et d'illustres princes chrétiens fassent paraître moins de zèle pour soutenir la vérité, que quelque petit nombre de prélats ambitieux et quelques prêtres et moines, avares ou passionnés, font paraître d'ardeur pour faire triompher la superstition.

« Nous sommes persuadés, Sire, que Votre Majesté, pénétrée d'amour pour Dieu et de charité pour l'Eglise, et aspirant à une gloire immortelle sur la terre et à un bonheur infini dans le ciel, nous sommes persuadés, dis-je, qu'elle jettera les yeux sur notre triste état, et qu'elle emploiera les moyens les plus efficaces et en même temps les plus justes et les plus doux pour arrêter les funestes effets de la persécution. Cependant, Sire, nous ne cesserons point de faire les vœux les plus ardents en faveur de Votre Majesté et de la famille royale. Dieu veuille, grand prince, bénir tous vos justes desseins et répandre la terreur de vos armes sur tous vos ennemis. Dieu veuille vous conserver longtemps pour être les délices de votre peuple et le protecteur de l'Eglise. Dieu veuille enfin, après que vous serez rassasié de jours et de gloire sur la terre, vous couronner d'une immortalité bienheureuse dans le ciel[1]. »

Un proposant osa s'adresser directement à Louis XV. Il se faisait petit, humble, il en appelait au Roi et à son bon cœur : « Sire, pour l'amour de Celui qui vous a mis le sceptre en mains et qui vous a fait heureusement

[1] N° 12, p. 94. (1724.)

monter sur cet auguste trône pour rendre la justice au peuple qu'il a confié à votre sage prudence et qui sont ses enfants et vos sujets, ayez compassion de ces pauvres innocents opprimés sans cause, faites qu'ils ne soient plus violentés en leur conscience. Ils attendent de votre bonté et douceur quelque adoucissement à leurs maux [1]. »

Apologies, requêtes, suppliques, rien n'ébranla la volonté de ceux qui avaient fait signer la Déclaration. Elle resta intacte, nullement modifiée, dans son impitoyable rigueur. « Notre âme est agitée, écrivait Corteiz, nous sommes dans l'affliction et dans la tristesse, mais nous espérons que Dieu mettra un jour fin à tous nos maux, qu'il essuyera toutes larmes de nos yeux, et c'est ce qui me console [2]. »

Cependant, sous le coup des derniers événements, un Synode avait été immédiatement convoqué [3]. Quelle conduite allait-on tenir? A quoi fallait-il se résoudre? C'est ce qu'il allait débattre. « En examinant l'état dans lequel les réformés se trouvent aujourd'hui en France, disait l'auteur des *Lettres sur la Déclaration de* 1724, il me semble qu'ils n'ont que l'un de ces trois partis à prendre : Celui de la révolte, ou celui de la dissimulation, ou celui de la fuite. Je n'en connais point d'autres... » Beaucoup pensaient comme lui. Mais l'auteur en négligeait un : celui de la résignation.

Les circonstances étaient graves. Depuis longtemps,

[1] N° 17, vol. G, p. 294. (Août 1724.)
[2] *Ibid.*, p. 69. (Juillet 1724.)
[3] N° 7, t. II. (Octobre 1724.)

aucun Synode ne s'était réuni dans un moment aussi solennel. On expédia d'abord quelques affaires courantes, et on reçut Boyer au nombre des proposants, encore qu'il eût fait preuve d'une singulière ignorance à son examen. Cela fait, deux graves questions furent posées. Les protestants devaient-ils émigrer? ou devaient-ils rester en France malgré la persécution? On en délibéra longuement, mais sans aboutir à une décision. Les religionnaires furent maîtres comme auparavant de fuir ou de rester, d'affirmer solennellement leur foi, ou d'aller à l'étranger adorer librement leur Dieu. On décida néanmoins que les prédicants les encourageraient à rester et à souffrir patiemment les maux dont ils étaient menacés [1]. Le Synode déclara ensuite que, dans les tristes conjonctures où l'on se trouvait, les colères devaient s'éteindre, les procès s'arranger, la haine faire place à l'amour. Plus de dissensions, plus de luttes : un sentiment commun de respect et de soumission devant la main qui les frappait. Il se sépara, après avoir ordonné

[1] Il y eut des émigrants, malgré les exhortations du Synode. On voit ainsi que des religionnaires de l'Aisne passèrent la frontière. « On a fait lecture d'une lettre de Tournay, adressée au Synode, par laquelle elle nous marque que depuis la dernière déclaration du Roi de France contre ses sujets réformés, il sort tous les jours de Picardie et des frontières de cette province, des familles entières qui se retirent dans des Etats protestants, sans compter celles de la dépendance de Saint-Amand, qui sont vivement persécutées, et que la plupart de ces familles passant par Tournay, et se trouvant dénuées de tout, les charités qu'elle est obligée de faire l'ont tellement épuisée qu'elle sera bientôt hors d'état de les continuer si nous ne les aidons à soutenir le fardeau. » Synode de Lewaerde. (Août 1725.) *Essai sur les Eglises de l'Aisne*, etc., p. 126. — V. aussi la correspondance de de Brou et de Mellier. *Histoire des Eglises de Bretagne*, etc., t. III, p. 228.

un jeûne général pour apaiser la colère de Dieu, et arrêter « le torrent de vices qui étaient la honte de la Réforme [1]. »

Une chose étonne. Ces nouvelles rigueurs ne produisirent au dehors qu'une très-petite émotion. Quelques pasteurs de Berlin saisirent cette occasion pour engager leurs frères sous la croix à ne plus fréquenter les assemblées du Désert. De Suisse et de Genève arrivèrent aussi de stériles marques de sympathie. Les protestants déploraient le triste sort de leurs coreligionnaires, mais quelle aide pouvaient-ils leur offrir, quels secours leur donner? Il ne leur était permis que de prier le ciel de faire cesser ce douloureux état de choses et d'intercéder auprès des Puissances [2].

Enfin en 1725, parurent à Londres, imprimées, les *Lettres à un protestant français touchant la Déclaration du Roi* [3].

L'auteur s'y montrait très-modéré. Il condamnait l'attitude de la cour, blâmait les mesures, admonestait les protestants et leur donnait des conseils. Point de colère d'ailleurs, ni d'indignation. « Il y a déjà quelques mois qu'il s'était répandu un bruit confus, que l'on minutait en France un nouvel arrêt contre les religionnaires, mais la plupart ne pouvaient se le persuader... L'événement nous a désabusé. Il n'y a presque personne ici qui n'ait lu la nouvelle Déclaration, et vous jugez bien qu'elle a été pendant plusieurs jours

[1] N° 7, t. II. (Octobre 1724.)
[2] N° 1, t. III, p. 154. (1725.)
[3] 2 vol, chez Thomas Litonne, Londres. (1725)

le sujet ordinaire des conversations. Je vous avoue que, selon notre manière de penser, elle ne fait guère d'honneur à ceux qui sont présentement à la tête du gouvernement de votre royaume [1]. »

Quant à la France, elle vit promulguer sans étonnement le nouveau décret. Elle fut vraiment complice de la cour. Peut-être n'était-elle plus disposée à rire, comme Madame de Sévigné, des pendaisons des huguenots, mais comme Racine, La Fontaine, Bossuet, elle accordait toujours au Roi le droit de poursuivre et de condamner les hérétiques de son royaume. La tolérance en matière de religion n'avait encore ni prôneurs ni défenseurs.

En 1723 cependant, venue de Rouen par fraude, avait paru dans les salons de Paris la *Henriade*. Voltaire y faisait l'éloge de Coligny, s'y montrait sévère aux catholiques et favorable aux réformés ; il recommandait surtout l'esprit de paix et de tolérance. Mais le nonce Maffei avait dénoncé à la cour de Rome le poëte et le poëme. On avait dit à Fleury qu'il était indécent et même criminel de louer Coligny et la reine Elisabeth ; et peu s'en était fallu que le cardinal de Bissy, président de l'assemblée du clergé, ne censurât juridiquement l'ouvrage [2].

En dénonçant, en condamnant, en proscrivant, on

[1] V. *Lettres à un protestant français*, etc., tome I, p 1 et 2

[2] Dans un *Recueil manuscrit de pièces concernant l'histoire de France*, qui se trouve à la bibliothèque de l'Arsenal (V. tome II, nº 151), un critique anonyme, qui rendait compte de la *Henriade*, et qui se disait Anglais, écrivait :

« Qu'on dise tout ce qu'on voudra, les Français font peut-être la révérence aux étrangers mieux que nous, mais nous les recevons mieux

croyait arrêter l'essor de l'opinion naissante. On l'excitait. Peu à peu, devait se former en France, moins par conviction que par haine de l'oppression, un parti qui revendiquerait hautement, sinon la liberté religieuse, du moins la tolérance. En 1724, après la *Henriade*, les protestants n'avaient pas eu de défenseurs; Calas devait avoir Voltaire.

Nous ne nous embarrassons pas de quelle religion est un homme; nous le chérissons et encourageons, secourons, dès qu'il a du mérite. Depuis la persécution injuste et encore plus mal avisée excitée contre notre religion en France en 1686, environ dix mille familles françaises ont fait fortune chez nous, et aujourd'hui encore nous nous taxons volontairement pour faire subsister tous les pauvres Français réfugiés!... Il faut rendre justice à M. de Voltaire, la *Henriade* est pleine des plus beaux morceaux et des plus forts qu'on ait jamais écrits contre la persécution; en cela nous louons la noblesse de son âme; mais en cela aussi, nous nous plaignons qu'il n'ait pas assez distingué les protestants qui tolèrent tout d'avec les papistes qui persécutent tout. »

CHAPITRE IX

FONDATION DU SÉMINAIRE DE LAUSANNE [1]

1725-1729

Quelques mois s'étaient écoulés depuis la promulgation de la Déclaration de 1724, et Corteiz écrivait : « Tous les lieux où je viens de passer sont tranquilles ; le zèle est considérable, les assemblées sont nombreuses [2]. »

Circonstances critiques cependant. On avait tout à redouter, et le calme dont on jouissait, non sans étonnement, paraissait aux meilleurs esprits le présage de prochaines tempêtes.

C'était contre les prédicants surtout qu'était dirigée la Déclaration de 1724, et c'était sur eux que les premiers coups devaient être frappés. Antoine Court et ses collègues ne l'ignoraient pas ; de là, leur inquiétude et leurs angoisses. Non pas qu'ils craignissent pour eux : depuis longtemps, ils avaient fait le sacrifice de leur vie. Ils craignaient pour le protestantisme renaissant, pour ses églises à peine reconstituées. Eux

[1] V. aussi tome II, p. 31, le chapitre consacré au séminaire de Lausanne.

[2] N° I, t. III, p. 286. (Mars 1725.)

morts en effet, ils comprenaient bien que les églises, sans chefs et sans soutiens, se désorganiseraient, retomberaient dans l'anarchie, et que le travail de dix ans serait en un jour perdu.

A peine la Déclaration venait-elle d'être publiée, qu'Antoine Court, sous le poids de cette terrible préoccupation, écrivit à Saurin, le suppliant de venir en France ou d'envoyer des prédicateurs. Saurin répondit, comme autrefois, que le retour des pasteurs ne lui paraissait point nécessaire, bien plutôt dangereux.

« Le retour des ministres redoublerait la persécution, s'écria Antoine Court, et on doit prévenir par charité ces malheurs! Il vaut donc mieux, selon ce nouveau et inouï système de charité, s'exposer à perdre le ciel, le salut, la gloire, son âme, son Dieu, à souffrir les peines des damnés, ces tourments éternels, ce feu qui ne s'éteint point, cet étang ardent de feu et de soufre, ces tortures, ces géhennes, ces grincements de dents dont parle l'Ecriture, que de risquer sa liberté, son repos, quelque peu de bien, que de s'exposer à souffrir quelques mois, quelques jours, quelques heures dans une prison, sur une galère, ou la mort sur une potence, sur un échafaud! »

Et plus loin :

« Voici une vocation qu'un peuple nombreux parlant par la bouche de ses conducteurs vous adresse, qu'un peuple affamé, altéré de justice, vous adresse depuis si longtemps, qui vous sollicite par ce qu'il y a de plus sacré, de plus tendre et de plus révéré dans la religion, par les compassions divines, par le précieux sang de Jésus-Christ, par l'intérêt que les fidèles ministres doivent prendre à la gloire de leur Maître, au bonheur de son Eglise, au salut d'un peuple qui appartient à son alliance, et qui se trouve abandonné et dispersé dans un vaste désert, sans pasteur, sans pâture, pressé de la faim et de la soif, environné d'un ennemi fier, puissant et dangereux, — par l'intérêt

que vous devez prendre à vos propres âmes de ne différer plus à le secourir, à lui tendre les douces mamelles de vos consolations, à le retirer du bourbier affreux, du fatal bourbier où ses péchés l'ont malheureusement plongé, à le garantir enfin des malheurs où l'erreur et le vice l'entraîneraient infailliblement, si vous faisiez tant que de lui refuser le secours qu'il vous demande[1]. »

Ce qui rendait Antoine Court si pressant, c'est qu'il se sentait seul et isolé, que tous ses collègues réclamaient son concours, que les églises manquaient de prédicants, et que ceux qu'elles avaient ne pouvaient suffire à la tâche. Du Dauphiné, Roger lui écrivait qu'il était accablé de travail et qu'il avait besoin d'auxiliaires; d'autres provinces, lui arrivaient les mêmes demandes. Mais lui : « Ils s'adressent à nous, nous qui pouvons à peine faire un centième de l'ouvrage qui se trouve sous notre faucille! » Et aussitôt : « Quand est-ce que notre voix sera entendue? Quand est-ce que les églises étrangères, libres et abondantes en pasteurs, en fourniront à celles qui en manquent et qui en ont plus que de besoin? Ecoutez, Eglises du grand Dieu, écoutez la voix faible et mourante de quelques-unes de vos sœurs[2]! » Cette indifférence des protestants l'étonnait et l'attristait. Quoi! dans un tel moment un tel oubli! Qu'importait une sympathie stérile, des vœux et des conseils! Il était temps d'agir et l'on n'agissait point!

Pensées fiévreuses et qui le tourmentaient. C'est alors qu'il s'arrêta à un projet depuis longtemps conçu, et qu'il travailla à son exécution.

[1] N° 7, t. II. p. 41. (Juillet 1724.)
[2] *Ibid.*, p. 133. (Mars 1725.)

Lorsque Duplan, poursuivi par les espions et les soldats, avait été obligé de quitter la France [1], il s'était adressé aux Puissances étrangères pour réclamer leur appui. En même temps, il écrivait à Court : « Dans les lettres que j'écris à leurs hautes Puissances, je leur mande que je crois qu'on leur enverra quelque député pour les informer de toutes choses. Je crois que la chose est importante. Vous pourrez communiquer cette affaire aux personnes que vous croirez les plus propres pour un bon conseil [2]. » Et il se proposait comme député. Antoine Court, à son retour de Genève, s'était déjà entretenu de cette question avec son ami. Il pensait qu'un député actif, intelligent et pieux, pourrait, mieux que les lettres et les requêtes, intéresser les princes protestants en faveur des religionnaires. Il les engagerait, disait-il, à subvenir aux besoins des églises, et surtout à leur procurer de l'argent pour l'instruction des jeunes gens qui voudraient se consacrer au ministère [3]. Aussi accepta-t-il avec joie la proposition que lui faisait Duplan. Il connaissait d'ailleurs son zèle, son désintéressement et surtout son opiniâtre intrépidité [4]. Pour son talent, il le tenait en haute estime.

Voici quel était son projet. Repoussé par tous les pasteurs étrangers, et n'ayant pu obtenir qu'ils vinssent prêcher en France, il ferait frapper à leur porte, à

[1] N° 12, p. 31. (Juillet 1724). V. aussi chap. VIII, p. 242.
[2] *Ibid.*, p. 32. (Juillet 1724.)
[3] N° 5, n° 11.
[4] N° 37, p. 9. Mémoire aux arbitres. — Nous insistons sur ces détails, car il y eut rupture plus tard entre les deux amis.

celle des réfugiés, des hommes pieux et des princes de tous pays, afin qu'ils secourussent de leur argent ceux qu'ils avaient refusé de secourir de leur parole. Plus d'appel au dévouement et au martyre ; appel à la piété et à la charité. Dans la suite, lorsqu'une somme suffisante serait réunie, il chercherait, parmi les rudes et austères paysans qu'il connaissait, de jeunes hommes de talent que le martyre n'effrayerait pas, et il les enverrait dans une académie étrangère pour les initier aux connaissances exigées par le ministère [1].

Antoine Court s'ouvrit de son dessein au Synode de 1724. La proposition parut excellente, mais la personne de Duplan déplaisait : on avait encore en suspicion ses sentiments à l'égard des Inspirés [2]. Quelques mois s'écoulèrent en négociations. Enfin, en 1725, l'entente s'établit. « Le Synode, écrivait Court à Duplan, se tiendra, s'il plaît au Seigneur, après les fêtes de Pâques; vous serez nommé par lui député général des églises du Languedoc vers les Puissances protestantes. J'ai déjà le suffrage d'un colloque pour cela. Dieu veuille rendre votre députation efficace [3]. » Le Synode s'ouvrit le 1er mai 1725. Parmi les assistants, se trouvaient trois députés choisis par les membres du Synode précédent tenu dans les Cévennes, et deux députés envoyés par chaque église du bas Languedoc. Court, prenant la parole, montra la nécessité de se faire représenter auprès des cours étrangères, et, sa proposition

[1] On se rappelle qu'il avait déjà été question de ce projet pendant son séjour à Genève. V. chap. VII, p. 220.

[2] N° 5, n° XI.

[3] N° 7, t. II, p. 135. (Mars 1725.)

faite, comme on ne faisait aucune objection, il invita l'assemblée à choisir un homme capable de remplir cette fonction importante. L'assemblée, sans hésiter, arrêta son choix sur le jeune prédicant. Sa surprise fut extrême. Quoi! Lui revêtu de cette charge! Mais les pasteurs n'étaient-ils pas assez rares? Fallait-il encore en diminuer le nombre? Court se hâta de décliner cet honneur, et, faisant l'éloge de son ami, il le proposa aux suffrages du Synode. Les assistants, bien qu'indécis, finirent par se ranger à l'avis de leur modérateur et se décidèrent à nommer Duplan [1].

Quelles étaient les attributions du député général? Court déclara dans son discours au Synode qu'elles consisteraient à implorer la protection des Puissances en faveur des églises, et à les solliciter d'agir auprès de Louis XV pour obtenir la révocation des édits [2]. Elles étaient donc plus étendues que dans le premier projet. A vrai dire cependant, le député avait surtout pour mission de demander des secours pécuniaires. C'était un quêteur qui devait aller collecter l'argent nécessaire pour combattre le découragement par la prédication, l'ignorance par le livre, la misère par l'aumône. En réalité même, il ne devait demander des secours que pour la prédication. Réunir un fonds assez considérable pour fonder un séminaire, tel était le but immédiat de sa mission [3].

Pour lui, il eut droit à cinquante pistoles; c'est le traitement que lui alloua le Synode. Il fallait qu'avec

[1] N° 7, t. II, p. 161. (Mars 1725.) — V. aussi n° 37, p. 12.
[2] *Ibid.*
[3] N° 37, p. 9.

cette somme il suffît à ses frais de correspondance, à ses voyages et à toutes les dépenses qu'il serait obligé de faire. Telle était encore la pauvreté des religionnaires, qu'il ne toucha jamais ces cinquantes pistoles. « Je ne les ai pas encore, lui écrivait Court, mais on travaillera incessamment à les lever [1]. » Duplan, d'ailleurs, ne demandait pas d'émoluments [2]. « Dieu, avait-il dit, sera mon pourvoyeur et ma récompense en même temps. »

Duplan s'était fixé depuis une année à Genève. Dès qu'il eut reçu ses lettres de créance et qu'un Synode tenu en Dauphiné l'eut confirmé dans sa charge, il s'occupa, sans tarder, de sa délicate mission [3].

La plupart des grandes familles genevoises étaient bien disposées pour les églises de France. Antoine Court avait réveillé pendant son séjour les anciennes sympathies et les anciens dévouements. Calendrin, il est vrai, et Pictet étaient morts. Mais, pleins d'ardeur et d'inépuisable charité, vivaient encore les Maurice, les Vial, les Turrétin. Duplan espérait trouver, auprès de ces

[1] N° 7, t. II, p. 297.

[2] Au mois de juillet 1725, il réclama cependant quelque argent; mais, des demêlés étant survenus, il retira sa demande.

[3] Ici, malheureusement, nous n'avons pas les documents qui pourraient nous faire en quelque sorte assister à la fondation du séminaire de Lausanne. Ils existent cependant, ils sont entre les mains du Comité de la Bourse française de Genève; mais le Comité les tient secrets. M. Munier, ancien recteur de l'Académie de Genève, a bien voulu nous donner quelques renseignements; il nous a été toutefois impossible de rien savoir de précis. Il faut marcher dans l'obscurité, en tâtonnant, n'ayant pour guide que quelques lettres trop rares. Nous croyons malgré tout être dans le vrai chemin, et n'avoir rien affirmé qui ne trouve sa confirmation dans les papiers secrets du Comité.

hommes et des grandes familles dont ils étaient les amis et comme les directeurs, un accueil sympathique et même chaleureux. Au surplus, le dessein pour l'exécution duquel il demandait des secours n'était point nouveau. Antoine Court s'en était souvent entretenu, et peut-être même était-il né de quelques conversations avec Pictet. Tout semblait donc assurer le succès des premières démarches du député. — Quel ne fut pas son étonnement, lorsqu'il se heurta à des froideurs mal déguisées ou à des refus catégoriques!

« Cette ville, écrivait-il bientôt, ne peut ou ne veut plus fournir à une quantité extraordinaire de pauvres qui augmente tous les jours, soit à cause du dérangement du commerce, soit à cause de la vanité ou de l'avarice qui règnent chez les plus riches. Je n'ai pu recueillir de la charité que quelques vieux livres et environ vingt écus. Je me suis épuisé pour ne point laisser l'occasion de fournir à ma patrie des secours pour l'instruction et pour le salut des pasteurs et du peuple[1]. »

Aussi attristé que surpris de cette réception, il s'adressa à l'archevêque de Cantorbéry. Il lui parlait de la miraculeuse conservation du protestantisme français, du nombre et du zèle des religionnaires, des secours dont ils avaient besoin et de l'appui qu'ils lui demandaient auprès de Sa Majesté Britannique[2]. Le prélat répondit-il favorablement? On ne sait. Mais plus tard l'Angleterre se fit remarquer entre les divers pays protestants par sa générosité. Duplan enfin entreprit un assez long voyage en Suisse pour quêter des subsides. On le reçut partout avec une respectueuse

[1] N° 12, p. 75. (Septembre 1725.)
[2] *Ibid.*, p. 95.

admiration. Lorsqu'il racontait, dans ces villes encore attachées aux vieilles traditions calvinistes, les souffrances subies, la persécution incessante, les martyres et les succès de dix ans de lutte, il y avait d'immenses étonnements. Cet homme, qui était envoyé par ses frères de France aux églises de Suisse et qui lui-même avait été le témoin de tant d'événements extraordinaires, devenait un personnage, presqu'un héros. Il ne put cependant décider aucun pasteur à braver le péril, quitter la Suisse et franchir la frontière. « C'est au ciel à nous fournir des prédicateurs; personne ne veut entendre la voix qui en appelle au Désert. » Mais il reçut des présents et des dons; c'était le but de son voyage et il était en partie atteint [1].

A la fin de l'année 1725, les sommes collectées devaient être minimes; elles étaient toutefois suffisantes pour l'entretien d'un proposant. « C'est par les soins (de Duplan), dit Antoine Court, qu'en 1726 on obtint quelques petits secours qui furent employés aux études de M. Bétrine [2]. »

Bétrine, en effet, ce tout jeune homme qu'Antoine Court avait autrefois rencontré dans ses courses et qu'il avait consacré au ministère, quitta le Languedoc en 1726, et passa en Suisse.

« Ce sont nos Messieurs, vous m'entendez bien, écrivait-il en arrivant, ce sont eux qui m'ont procuré cette abondance de livres. J'ai fait vos civilités à deux ou trois d'eux. Je ne manquerai pas de les présenter à tous ceux que j'aurai l'honneur

[1] N° 12, p. 79. (Novembre 1729.)
[2] N° 7, t. IX, p. 284 Court fait erreur : c'est en 1725.

de voir pour m'acquitter de ma commission. Soyez persuadé qu'ils ont fait un fort bon accueil à vos humbles respects[1]. »

Mais où étudierait-il? Dans quelle Académie? C'est ce qu'il importait de décider.

Depuis Louis XIV, Genève était observée, menacée par la France. En 1723, le Résident lui avait durement rappelé sa faiblesse et sa dépendance, et elle s'était inclinée. Admettre dans son Académie, soutenir de son argent ou de celui de la Suisse, un jeune homme qui se disposait, malgré la récente Déclaration, à violer les ordres du Roi, c'était montrer beaucoup de témérité. Sans doute elle comptait parmi ses étudiants quelques jeunes gens envoyés par les églises vaudoises, — ces malheureuses églises non moins persécutées que celles de France, — et son conseil leur allouait même une pension, les instruisait et les entretenait à ses frais pendant le cours de leurs études[2]. Mais, du côté des Alpes, elle ne se sentait point menacée et n'avait aucune colère à redouter. Il y avait tout à craindre de la France. La braver, et cela après des remontrances si récentes, c'était s'exposer à de nouvelles représentations, peut-être même à la perte de son indépendance.

Lorsque Corteiz était venu, quelques années auparavant, demander l'ordination aux pasteurs de Genève, ceux-ci, déclinant cet honneur, l'avaient envoyé dans une autre ville. On agit de même avec Bétrine. Sur la prière de Duplan, quelques pasteurs se réunirent

[1] N° 1, t. III, p. 443. (Octobre 1725.)
[2] Archives de la ville Genève, n° 4527. (Février 1726.)

en grand secret pour délibérer dans quelle Académie il conviendrait d'envoyer le jeune proposant. Berne était peu sympathique, Zurich était allemande et trop éloignée; on jeta les yeux sur Lausanne. Bétrine partit en effet pour cette ville.

Ce ne fut pas cependant à l'Académie même qu'il étudia. Il était en effet, comme tous les prédicants, fort ignorant, et comme il ne savait ni le latin ni le grec, il aurait suivi sans profit les cours qui se donnaient à l'Académie [1]. Son séjour était d'ailleurs limité; il fallait que dans l'espace d'un an il acquît toute son instruction théologique. C'était trop peu. Aussi Duplan :

« Il faut qu'il prolonge son temps, si l'on veut qu'il soit digne de recevoir l'imposition des mains ; d'ailleurs plusieurs de nos amis et des plus prudents seraient d'avis qu'on le reçut dans ce pays, afin de fermer la bouche à nos calomniateurs, et pour lever aussi le scrupule de certains esprits faibles et ignorants que nous devons ménager. Vous savez qu'on fait passer nos prédicateurs pour des ignorants, des batteurs de pavé, sans aveu, sans vocation. C'est pourquoi, il est expédient qu'il y en ait parmi nous qui aient reçu leur ordination par des églises étrangères [2]. »

Mais ces paroles, si sensées qu'elles fussent, ne pouvaient point ébranler la détermination des églises; la France réclamait ses pasteurs. Bétrine fut donc confié à quelques hommes de cœur et de talent, — le professeur Polier peut-être, — qui se chargèrent de compléter

[1] Aussi son nom ne se trouve-t-il pas dans les Archives de l'Académie de Lausanne.

[2] N° 1, t. IV, p. 80. (1726.)

en quelques mois son éducation. Quant aux frais de son entretien, — frais bien petits, — ce fut sans doute Duplan qui les paya directement, avec le produit des collectes qu'il venait de faire.

Rien n'était encore précisé, fixé, arrêté. Il n'y avait ni comité organisé, ni fonds, ni règlements. Ce n'était point le séminaire qu'Antoine Court avait rêvé d'établir, et qui devait s'élever plus tard. C'en était à peine l'ébauche.

En France cependant, les protestants attaquaient leur député; une cabale même se formait contre lui. Le bruit avait couru que Duplan fréquentait les Inspirés de Genève, et on l'avait appris avec un vif mécontentement. Court en écrivit à son ami :

« Si vous n'observez mieux votre conduite sur l'article en question et si vous négligez de pratiquer ce que je viens de vous dire, vous vous mettrez hors d'état de remplir vos engagements et vos promesses ; vous rendrez par cela même votre zèle infructueux et inutile. Quelle conséquence ! Elle est pourtant naturelle, puisqu'il est certain que vous perdrez la confiance qu'on a sur vous, que vous forcez en quelque sorte l'Eglise de retirer l'auguste emploi qu'elle vous donne et que vous perdez le crédit que vous auriez pu acquérir chez l'étranger, crédit qui est pourtant si nécessaire et si important à l'exécution des desseins dont vous êtes chargé [1]. »

Duplan répondit aussitôt, mais d'une manière évasive, qui justifiait les craintes. Les colères s'accrurent. Duplan surpris par cette opposition envoya au Synode de 1726 une lettre qu'avaient signée les pasteurs de

[1] N° 7, t. II, p. 211. (Novembre 1725.)

Genève et qui témoignait de la pureté de sa vie et de ses sentiments; Court présenta en même temps sa défense. Les murmures cessèrent momentanément. Mais, bientôt, on prétendit que les attestations soumises au Synode étaient fausses, qu'aucun pasteur ne les avait signées. Corteiz, avec deux proposants, — le *triolet*, suivant le mot de Court, — résolut de faire retirer par les protestants les lettres de créance qu'ils avaient données à leur député. Un Synode s'étant réuni en 1727, il présenta plusieurs délibérations prises en différents colloques et réclama la déposition de Duplan. La séance fut vive. Court, prié une seconde fois d'accepter la charge de député général « pour le bien de la paix, » refusa énergiquement d'accéder à cette prière [1]. Il s'indigna, tint un long discours où il vanta les services de Duplan, et déclara qu'il abandonnerait son ministère, si l'assemblée ne maintenait pas dans ses fonctions le député qu'elle avait récemment élu [2]. Le Synode s'inclina devant cette ferme attitude, et la proposition de Corteiz fut rejetée. L'irritation des esprits cependant n'était pas encore calmée. Quoique Duplan eût écrit qu'il « consentait pour l'amour de la paix à ne plus se trouver dans les assemblées des Inspirés et même à fuir leur commerce, autant que la charité le pouvait permettre, » — le *triolet* était encore debout, s'agitait, recrutait des partisans, et préparait une nouvelle campagne. Court résolut de terminer définitivement cette affaire. Un Synode national fut convoqué dans le Dauphiné vers la fin de cette même

[1] N° 37, p. 12. Mémoire aux arbitres.
[2] N° 7, t. III, p. 233. (1727.)

année, et là, solennellement, les membres de l'assemblée confirmèrent Duplan dans sa charge [1].

Antoine Court désirait d'autant plus apaiser cette querelle, que Duplan rendait en ce moment au protestantisme de plus importants services. Il l'avait déjà dit : « On ne pouvait rien trouver dans la conduite de son ami qui méritât l'affront qu'on lui voulait faire ; tout méritait des louanges. » Duplan en effet ne s'était point laissé rebuter par les obstacles. Bien que Genève se fût montrée peu libérale et que la Suisse ne lui eût accordé que quelques petits présents, il ne s'était point lassé de frapper aux portes, d'envoyer des suppliques, de demander des secours. « J'ai porté, disait-il, la charrue sur des terres en friche, ou peu s'en faut. Il y a des pierres et des ronces qu'il faut ôter et arracher, avant que de se flatter de recueillir des fruits [2]. » Les fruits, pour continuer la comparaison, ne tardèrent pas à mûrir. Quelques mois après, en 1727, tandis qu'en France de vifs débats s'engageaient sur sa personne, il obtint de quelques amis la promesse d'entretenir deux proposants, à leurs frais, dans la ville de Lausanne, jusqu'au jour où ces derniers seraient consacrés pasteurs [3]. Ces amis demandaient peu de

[1] N° 5, n° XI. L'affaire y est tout au long exposée.

[2] N° 12, p. 167. (Janvier 1727.)

[3] *Ibid.*, p. 173. (Mars 1727.)

« . . . Au mois de mars 1727, dit Court (N° 7, t. IX, p. 294), de nouvelles sollicitations obtinrent de plus grands secours ; il y en eut d'assez suffisants pour fournir à l'entretien de deux étudiants. » Et ailleurs : « . . . Cette communion eut tout l'effet que l'on pouvait en espérer, puisque par les soins infatigables du député et la libéralité de divers souverains et députés, l'on eut, dès l'an 1727, de quoi fournir à l'entretien de deux jeunes proposants hors du royaume... »

chose : le secret, mais ils l'exigeaient. « Nous sommes très-sensibles, écrivit aussitôt Court, aux bontés de ces pieux et charitables personnages qui veulent bien se donner le soin et faire la dépense de l'entretien de deux de nos proposants. Remerciez-les-en bien de notre part. Des secours de cette nature nous sont si avantageux, que les soins que vous vous êtes donnés pour les obtenir méritent plus que des louanges [1]. » Un jeune homme fut aussitôt choisi pour aller étudier à Lausanne, et s'achemina vers la Suisse. C'était le proposant Roux, originaire de Caveirac, dans le diocèse de Nîmes.

Ainsi le principal objet de la députation de Duplan était presque réalisé. Quelques hommes « pieux et charitables » s'étaient engagés à subvenir aux dépenses de deux étudiants, et non-seulement des deux premiers, mais encore de ceux par lesquels ils seraient successivement remplacés. Ils entretiendraient, disaient-ils, deux jeunes gens, et après « ces deux, deux autres. » Certaines difficultés, il est vrai, surgirent, mais elles furent bientôt résolues.

Quels furent ces bienfaiteurs? On ne peut se livrer qu'à des suppositions. Ils habitaient la Suisse, voilà tout ce que l'on sait. Les protestants de Hollande, d'Angleterre ou d'Allemagne, ne contribuèrent que plus tard aux dépenses du séminaire.

Aucun fonds d'ailleurs n'était réuni. Ce devait être une cotisation annuelle que le député prélevait selon les besoins, et les besoins étaient petits. « Tout ce que

[1] N° 7, t. III, p. 186. (Avril 1727.)

je puis vous dire, écrivait-il plus tard, c'est que nos revenus sont petits et fort casuels, et qu'à mesure qu'on reçoit, on distribue pour l'entretien des proposants [1]. » Il faut remarquer toutefois que, dès cette année 1727, un comité choisi par les bienfaiteurs fut probablement constitué à Genève pour recevoir et distribuer les sommes collectées. On l'appela, dans la suite, l'hoirie.

Les églises n'allouaient à Duplan aucune indemnité, et celui-ci, trop pauvre pour voyager à ses frais, ne pouvait augmenter le nombre des bienfaiteurs, ni accroître les ressources nécessaires à la fondation du séminaire. Cette inaction le chagrinait. Il disait volontiers que, s'il avait trouvé une pistole en Suisse, il en trouverait dix, vingt, trente, en Allemagne, en Hollande et en Angleterre [2]. Ailleurs, il ajoutait que certainement il rencontrerait dans les pays protestants « des personnes pieuses qui contribueraient avec plaisir pour le tabernacle du Fils de Dieu dans notre chère patrie [3]. » Mais l'argent manquait, et, malgré ses pressantes sollicitations, on ne pouvait fournir à une si dispendieuse entreprise.

Duplan se résigna à rester en Suisse.

Ne pouvant aller lui-même exposer les besoins des religionnaires, il se décida à les exposer par écrit. Les réponses qu'il reçut furent toutefois peu favorables, et les secours rares ou insignifiants. On restait froid. « Je vous le dis avec regret et avec douleur, à la

[1] N° 12, p. 247. (1729.)
[2] *Ibid.*, p. 196. (1728.)
[3] *Ibid.*, p. 210. (Mars 1728.)

réserve de quelques petits secours des particuliers qui ont une véritable piété, nous ne devons pas nous appuyer sur les Puissances protestantes. Ce sont des roseaux cassés qui nous perceraient les mains, à moins que Dieu ne les anime d'un nouveau zèle [1]. »

Il se borna donc, en attendant des jours meilleurs, à solliciter les dons des gouvernements et des principaux personnages de la Suisse. Berne [2] qui, à l'époque de la Révocation, avait offert une si large hospitalité aux réfugiés, Zurich, Lausanne, se firent remarquer par leur générosité. Elles augmentèrent les petits revenus dont on jouissait déjà, et même, en certaines occasions, elles accordèrent des secours soit à des misères pressantes, soit à de grandes infortunes. LL. EE. de Berne firent ainsi sur les sollicitations de Duplan, une pension à vie à un nommé Martel [2]. Quelque temps après, comme les églises étaient trop pauvres pour payer leurs pasteurs, deux cents livres furent recueillies et envoyées en France [3]. Les revenus pour l'entretien des proposants s'accrurent aussi et l'on put enfin recevoir à Lausanne un certain nombre d'étudiants. « Les années suivantes, dit Court, furent plus fructueuses [4]. » De 1725 à 1730, le Dauphiné, le Languedoc et les Cévennes envoyèrent en Suisse six proposants [5].

Un comité, composé de personnes « hors de tout

[1] N° 12 (Décembre 1728.)
[2] N° 12, p. 200. (1728.)
[3] *Ibid*, p. 243. (1729.)
[4] N° 8. — En 1728, il obtint 1900 livres de Berne.

—	—	—	776	—	de Schaffouze.
—	—	—	880	—	de Zurich.
—	—	—	500	—	de Bâle.

[5] N° 12, p. 255. (1729.)

soupçon d'imprudence et d'infidélité, » fut en outre définitivement établi. Il eut mission, non-seulement de recevoir et de répartir les sommes reçues, mais encore de surveiller à Lausanne les études des jeunes gens qui s'y trouvaient. C'est en son nom ainsi que le pasteur Vial, un de ses membres probablement, invita les églises de France à accorder deux années pour l'éducation de leurs étudiants, disant au surplus que « les amis et bienfaiteurs » l'exigeaient [1].

Duplan cependant courait la Suisse en tous sens et sans se lasser. Il ne se contentait plus de demander des secours pour l'entretien des étudiants, il en demandait encore pour l'achat de livres, pour les galériens, pour toutes les victimes de la persécution. Il appelait cela « son négoce. » Tout d'ailleurs se faisait dans le plus grand secret; les églises de France n'étaient pas même informées des négociations et des démarches dont elles étaient l'objet. Un jour, elles s'adressèrent à leur député et le prièrent de les instruire du résultat de ses travaux et du nom de leurs bienfaiteurs. Duplan répondit aussitôt : « Il n'est ni juste, ni possible, ni convenable que je vous rende compte de ce qui est donné. Comme c'est ici une affaire de charité, on doit être satisfait que les choses soient bien administrées, sans savoir d'où elles viennent et à quoi elles se montent [2]. » Le mystère enveloppait cette œuvre.

[1] N° 1, t. , p. 292. (1729.) — Le Synode national de 1730 prit la mesure suivante : « Sur la demande qui a été faite, si on devait limiter un temps aux prédicateurs qui vont étudier dans les académies étrangères protestantes, il a été répondu qu'on laissera la chose à la prudence de MM. nos amis des pays étrangers. » *Recueil de Synodes*, etc.

[2] N° 12, p. 247. (1729.)

Qu'importait ! On touchait au but. Les fondements d'un établissement, qui devait pendant quatre-vingts ans donner des pasteurs aux réformés, étaient solidement assis. Il suffisait qu'un homme actif, dévoué et persévérant, se mît maintenant à la tâche : l'ouvrage serait bientôt achevé.

CHAPITRE X

QUATRE ANNÉES DE LUTTES

1725-1729

A l'étranger, se fondait mystérieusement pour les églises de France un séminaire, pépinière de prédicants hardis et forts. C'était bien. La Déclaration de 1724 pouvait être désormais appliquée dans toute sa rigueur; il faudrait bien des fois dresser l'échafaud avant d'épuiser la liste de tous ceux qui se disposaient à le braver. Deux choses restaient maintenant à faire : retenir les protestants « dans la foi; » augmenter leur nombre, s'il était possible. La persécution allait en effet sévir : il fallait craindre les faiblesses et redouter les apostasies.

Antoine Court, au Synode 1725, n'avait pas seulement proposé d'élire un député général; il avait formulé d'autres propositions [1].

Au commencement de l'année, il avait failli être pris. Tandis qu'il prêchait dans une maison, les soldats avaient fait irruption, et il n'avait dû son salut qu'à un heureux hasard et à son sang-froid. Mais plusieurs assistants avaient été faits prisonniers. Un d'eux

[1] N° 7, t. II, p. 161. — V. aussi Pièces et documents, n° XIV.

avait été relâché, quatre avaient été retenus, jugés et condamnés aux galères par le sénéchal de Nîmes[1]. On voulait les retirer de prison, et le seul moyen, c'était de racheter leur liberté. Le prix était élevé. Court avait essayé de faire une collecte pour la rançon des galériens ; il n'avait pas réussi : la misère était trop grande. Cas grave, et qui allait souvent se reproduire. Il invita donc le Synode à créer un fonds public destiné à secourir « ceux qui souffraient pour l'Evangile ; et, ajouta-t-il, — car sa pensée embrassait tout, — « et ceux aussi qui travaillaient au ministère. » Une collecte générale et extraordinaire se ferait, et les églises seraient invitées à y contribuer dans la limite de leurs moyens. Cela, « tant par donations entre vifs que par legs testamentaires[2], » conformément à la délibération qu'avait prise autrefois le Synode national de 1620. On établirait dans chaque *quartier* un trésorier pour recueillir les dons ; quand le fonds serait constitué, un colloque aurait charge de distribuer les secours, suivant les besoins et les infortunes[3]. Le Synode accueillit avec faveur cette proposition et pria Antoine Court d'écrire sur ce sujet une lettre pastorale aux églises. « J'y travaillerai, s'il plaît au Seigneur, disait Court quelques jours après, mais hélas ! que de sujets indigents ou peu zélés ma lettre va rencontrer[4] ! »

Le Synode décida en second lieu qu'un prédicant

[1] Le Parlement de Toulouse cassa plus tard l'arrêt.

[2] Legs testamentaires, mais faits oralement. Le protestant n'existait pas devant la loi ; il ne pouvait légalement ni tester ni disposer de ses biens.

[3] N° 7, t. II, p. 161. (Mai 1725.)

[4] *Ibid.*

serait député vers les églises du Vivarais pour y consolider l'ordre, et vers celles du Dauphiné pour engager ces dernières à s'unir « à leurs sœurs du Languedoc. » Court avait résolu de faire entrer toutes les églises du royaume dans une espèce de confédération. Contre les persécutions prochaines, il fallait, en effet, grouper en faisceau les forces disséminées[1].

Le proposant Rouvière fut chargé de s'entendre avec Roger sur l'union des églises du Dauphiné et du Languedoc. La mission n'était point difficile; Roger qui l'avait provoquée était incapable de susciter des obstacles[2]. Rouvière passa dans le Vivarais qu'évangélisait le courageux Pierre Durand, en visita les églises, établit des Anciens, et après avoir rencontré Roger, le pria de convoquer un Synode où serait exposée la mission dont il était investi[3].

Le Synode se réunit bientôt[4]. Roger, qui en était le modérateur, proposa de recevoir la « sommation des églises sœurs, comme un effet de leur soin charitable, et de signer leurs règlements en signe de parfaite et éternelle union. » Il fit toutefois observer que cette déférence n'impliquait aucun aveu d'infériorité, et que

[1] N° 7, t. II, p. 161. (1725.)

[2] Roger, de son côté, demandait que le Dauphiné s'unît au Languedoc. « Alors M. R., dit son biographe (N° 17, vol. B), crut que, pour mieux faire recevoir l'ordre aux protestants de cette province, il n'avait pas un meilleur moyen que de demander une lettre de sommation aux Messieurs du Languedoc pour le Dauphiné et le Vivarais, pour les engager à se soumettre à l'ordre, parce qu'un corps mieux rangé serait mieux en état de se soutenir; sur quoi les Messieurs du Languedoc ayant répondu, ils réunirent, avec le secours de Dieu, et rangèrent les choses dans l'ordre qui règne à présent. »

[3] N° 7, t. II. V. aussi n° 1, t. III, p. 379. (Juin 1725.)

[4] Juin 1725.

le Languedoc, en prenant l'initiative de cette mesure, ne pourrait en aucune façon aspirer à une forme quelconque de domination[1]; il insista même sur ce point. Domination! s'écria Court. « Nous ne sommes pas assez amis du superbe et aveugle Vatican pour adopter ses maximes, ni pour imiter sa conduite[2]. » Toutes les conditions furent acceptées.

« On traita, dit Corteiz, une alliance fort étroite entre les églises du Languedoc et celles du Vivarais et du Dauphiné, et on dressa quelques articles pour serrer plus étroitement cette union; en voici la copie :

« En premier lieu, que le Languedoc ne recevra point dans ses Synodes, ou autrement, des ministres sans le consentement des Synodes du Vivarais et du Dauphiné; et réciproquement, le Dauphiné et le Vivarais ne recevront point de proposants dans le saint ministère, sans le consentement et l'approbation des Synodes du Languedoc. Ce qui donna lieu à cet article fut la crainte que quelque proposant délinquant ne fût surprendre les pasteurs de ces Synodes, et que le saint ministère ne fût exercé par des personnes indignes.

« Le deuxième article, que nous recevrions tous les quarante articles de la confession de foi dressés et reçus par les églises réformées de France; que nous aurions mêmes doctrines à l'égard des dogmes, mêmes règlements à l'égard de la discipline, et que nous nous donnerions mutuellement les secours nécessaires dans tous les cas, sans qu'il y eût jamais rien qui pût avoir le moindre air de rébellion contre la couronne de notre Roi[3]. »

Curieuse préoccupation, et d'autant plus digne de remarque, qu'il se passa dans cette même assemblée

[1] N° 1, t. III, p. 383.
[2] N° 7, t. II. (Juillet 1725.)
[3] N° 17, vol. II, p. 538. *Relation historique*, etc.

un fait qui a sa valeur. Antoine Court avait souhaité que, pour sceller solennellement leur union, les Synodes et les pasteurs des deux provinces signassent le formulaire que les pasteurs français avaient l'habitude de signer avant la Révocation. Roger s'y opposa. Soit que le bruit des disputes que le *Consensus* occasionnait en ce moment en Suisse fût parvenu à ses oreilles, soit qu'il cédât à un noble sentiment de libéralisme, il prétendit qu'un pareil acte pourrait avoir de dangereuses conséquences pour l'union des protestants. Mais Antoine Court :

« Je ne dis pas qu'il n'y ait bien des choses dans cette discipline que le temps et les circonstances ont rendues inutiles ou impraticables... Mais tout ce qui concerne la classe intéressante dont j'ai parlé doit être reçu à pratique. D'ailleurs, le formulaire ne s'arrête point à la discipline, il s'étend jusqu'aux dogmes qui doivent être crus. Je sais bien qu'on ne commande pas la foi, mais je sais aussi qu'il est d'une dangereuse conséquence que ceux qui enseignent ne sentent pas une même chose du Seigneur, et qu'il faut, autant qu'on le peut, éviter de recevoir dans le ministère ceux qui sentent mal en la foi. Si on a des sentiments purs et orthodoxes, on ne doit point se faire de la peine à signer une confession de foi qui a passé jusqu'ici pour être orthodoxe et qui a été signée par les plus célèbres compagnies qu'il y ait eu peut-être depuis le temps des apôtres [1]... »

Roger, peu convaincu par ces arguments, resta inébranlable, et le formulaire ne fut pas signé. Cette opposition cependant, il faut le remarquer, n'excita ni luttes ni dissensions. Il ne s'agissait plus en effet de

[1] N° 7, t. II, p. 281. (Juillet 1725.)

querelles théologiques. Quelle place, en ces temps de persécutions, pouvait-on donner aux discussions qui avaient agité pendant le dix-septième siècle le monde protestant, et dont on entendait encore en Suisse les derniers échos? Une seule chose importait : la restauration du protestantisme.

Lorsque Antoine Court connut le résultat de la députation de Rouvière : « Nous bénissons Dieu, lui écrivit-il, de l'heureux succès de votre importante commission. » Heureux événement en effet et de grande importance! Mais ce n'était qu'un commencement. Duplan, conseillé par quelques personnages de la Suisse, venait d'écrire qu'il serait nécessaire de tenir un Synode général où se réuniraient les députés du Vivarais, du Dauphiné, du Languedoc et des Cévennes[1]. On pourrait ainsi, disait-il, prendre des mesures communes « pour la propagation de l'Evangile. » Court trouva le conseil judicieux; la convocation d'un Synode général fut décidée[2].

Une première assemblée se tint vers la fin de cette même année[3], mais, soit que les députés n'y eussent pas été en nombre suffisant, soit qu'on y eût résolu de se réunir une seconde fois, d'une façon plus solennelle, ce ne fut que le 16 mai 1726, au fond d'une vallée du Vivarais, que s'ouvrit après une interruption de soixante-six ans le premier Synode général des églises réformées de France.

On l'appela Synode national.

[1] Duplan séparait toujours les Cévennes et le Vivarais du Languedoc.
[2] N° 7, t. II, p. 181. (Juillet 1725.)
[3] N° 7, t. III, p. 127. (Septembre 1725.)

Quarante-sept membres y assistaient : trois pasteurs, huit proposants, trente-six Anciens.

Que d'événements s'étaient succédé depuis le jour où, près de Nîmes, obscurément et misérablement, s'était tenue la première assemblée de ce genre ! Ni les rigueurs n'avaient été suspendues, ni la persécution ne s'était arrêtée : une déclaration terrible venait de couronner ce sombre échafaudage de cruelles mesures. Cependant, après onze années de maux et de souffrances, les religionnaires, loin de succomber, relevaient plus fièrement la tête. Leur sang avait jailli sous les coups des soldats au Désert et sous la corde des gardes aux galères; mais telle en avait été la puissance fécondante que chaque goutte avait été un germe de vie. Leur nombre augmentait de jour en jour, et avec leur nombre, leur courage, leur fermeté et leur audace. Ils n'étaient plus comme autrefois rares, tremblants et pâles ; ils étaient hardis et puissants, et ils formaient déjà presque un peuple. Les despotes, depuis l'origine du monde, s'obstinent follement à vouloir étouffer la liberté. C'est une hydre qui a plus de cent têtes, et qui, comme le géant de la fable, reprend sans cesse des forces, en se plongeant au sein de l'humanité.

Une des premières mesures du Synode fut de prescrire la soumission aux Puissances supérieures : au Roi, aux gouverneurs, commandants et magistrats, et d'ordonner des prières publiques en leur faveur.

On débattit ensuite et on accepta les règlements qui depuis longtemps déjà étaient observés dans les églises du Languedoc : rétablissement du culte public, en res-

pectant les usages traditionnels; — injonction aux pasteurs de ne prêcher que l'Ecriture, seule règle de foi, « et ce qui en sort par des raisons claires et simples; » prudence et réserve dans la convocation des assemblées : nul éclat, ni bruit, ni bandes trop nombreuses; exercice du culte de famille; recommandation aux fidèles de fournir des guides à leurs pasteurs, de veiller à leur sûreté et de les recevoir dans leur logis; censure de ceux qui feraient bénir leur mariage ou baptiser leurs enfants à l'Eglise romaine; exercices catéchétiques dans les familles; soumission des pasteurs et proposants à la discipline ecclésiastique; pureté et sévérité des mœurs; règles de prudence pour les personnes qui auraient le malheur d'être arrêtées; réunion annuelle des Synodes nationaux; caisse de réserve alimentée par les collectes pour soulager les malheureux; établissement de secrétaires dans les consistoires pour recevoir, distribuer et examiner l'emploi de l'argent; ordre enfin aux corps synodaux de se taxer et de payer aux pasteurs une pension, comme marque de reconnaissance[1].

Mais les troupes « roulaient; » après avoir délibéré pendant quelques jours, l'assemblée dut se séparer.

Avant que les députés regagnassent leurs églises, Pierre Durand, un des rares survivants du Synode de 1715, demanda à être consacré au ministère. C'était un homme courageux et patient, qui dans le Vivarais s'était dévoué à l'œuvre de la restauration et, seul, l'avait terminée. L'assemblée lui donna l'ordination et

[1] V. Pièces et documents, nº XV.

la France protestante compta un nouveau pasteur : c'était le quatrième [1].

Tandis qu'Antoine Court faisait prendre ces mesures d'intérêt général, il n'oubliait pas de quelle sollicitude particulière il devait entourer en ce moment les églises et les fidèles. Jusqu'alors, les prédicants avaient

[1] « Aux lecteurs, paix et bénédiction de Dieu.

« Pierre Durand, du lieu du Bouschet, paroisse de Pranles, en Vivarais, ayant proposé l'espace d'environ sept ans dans les églises qui s'assemblent sous la croix en Vivarais, à la grande édification de tous les fidèles, avec beaucoup d'érudition, de piété et de zèle, et lui ayant été adressée la vocation au saint ministère par une assemblée synodale, le 11 novembre 1724, continuée aux assemblées synodales du 21 juin et du 29 août 1725, s'est enfin présenté, par l'ordre du Synode national tenu en Vivarais, le 16 mai 1726, pour être examiné et reçu dans le saint ministère, à quoi nous, les soussignés, ayant acquiescé, il a été examiné dans la vie et dans les mœurs, et par un examen en théologie, en présence des députés à ce nommés, et, après avoir heureusement proposé la Parole de Dieu en notre présence, nous avons demeuré très-satisfaits de l'un et de l'autre, et avons reconnu que le Seigneur lui avait départi des talents considérables pour l'édification de son Eglise. C'est pourquoi nous lui avons conféré, à la face d'une assemblée publique, l'ordination, selon la manière de l'imposition des mains reçue dans nos églises, pour remplir toutes les fonctions du saint ministère, soit dans la prédication de la Parole de Dieu, l'administration des saints sacrements, soit dans l'exercice de la discipline ecclésiastique et dans tout ce qui en dépend, et nous lui avons donné la main d'association.

« Qu'il plaise à Dieu que par son Saint-Esprit il le fortifie et sanctifie dans la vérité, qu'il le remplisse de ses grâces, et qu'il fasse réussir son ministère à la gloire de son saint nom, à l'avancement du règne de Jésus-Christ.

« Au Désert, le dix-septième mai, mil sept cent vingt-six.

« En foi de quoi, nous nous sommes signés :

« Jacques Roger, pasteur, modérateur; Antoine Court, pasteur, modérateur adjoint; Corteiz, pasteur.

« Je rends témoignage au présent certificat:

« Boyer, proposant du Languedoc et secrétaire du Synode national; Roux, proposant du Languedoc; Jean Rouvier, proposant; Bernard, proposant; Guilhot, proposant; Fauriel, proposant. »

Pierre Durand, etc., p. 22.

couru un peu à l'aventure le Languedoc. Missionnaires toujours prêts à partir, ils allaient où les fidèles les appelaient. De là, un fâcheux état de choses. Certaines églises étaient trop visitées ; d'autres étaient trop négligées et n'entendaient qu'à de longs intervalles les exhortations des pasteurs [1]. Or, quelle que fût l'ardeur de la piété, le contact incessant des prédicants avec les fidèles pouvait seul désormais empêcher qu'elle ne s'éteignît. Le Languedoc fut donc divisé en sept *quartiers*, et à chacun de ces *quartiers* fut attaché un proposant. Outre les assemblées publiques que celui-ci convoquait, il devait instruire les familles où il logerait, réunir de petites sociétés particulières, y faire des exercices de piété, et interroger les fidèles sur le catéchisme. Dans ses courses, il assemblait en colloque les Anciens, leur faisait rendre compte de leur conduite, et leur adressait censures ou éloges, publiquement, selon qu'ils le méritaient. Il ne restait enfin que six mois dans un même *quartier;* deux fois par an, les Synodes assignaient un champ différent à son activité [2].

Quant à Court et à Corteiz, les deux seuls pasteurs du Languedoc, ils s'étaient partagé la province entière. Sans poste fixe, ils couraient le pays. Ils entreprenaient de longues courses à travers les églises, baptisant, mariant, donnant la communion. Voilà le seul moyen, disait Court, de « fournir à l'instruction d'un grand peuple [3]. »

[1] N° 7, t. II, p. 200. (1725.)
[2] V. Pièces et documents n° XIX.
[3] N° 7, t. III, p. 127. (1726.)

Cette dernière mesure ne fut pourtant pas appliquée sans difficulté. Les prédicants se voyaient avec peine soumis à la décision arbitraire des Synodes. L'obligation de quitter, deux fois par an, leur *quartier* leur était à charge. Les uns trouvaient les *quartiers* assignés trop peu importants, et y croyaient leur talent déplacé[1]; les autres, avec plus de raison, prétendaient qu'on avilissait par là leur ministère dont la liberté seule faisait la grandeur[2]. Le proposant Gaubert refusa d'obéir aux ordres du Synode. Il s'ensuivit une polémique avec Court, et ce fut une occasion offerte à ce dernier de placer la question sur son véritable terrain :

« Les vues qu'on s'est proposé en établissant cet article ont été doubles. La première, afin que toutes les églises fussent visitées exactement, et que chacune eût tour à tour les prédications nécessaires, ce qu'elles n'avaient point avant l'établissement de cet article; les prédicateurs, se trouvant presque tous à la fois dans un même endroit ou se plaisant plus dans quelqu'un, négligeaient absolument les autres. L'autre raison, qu'on a eue en vue, a été que toutes les églises eussent part aux grâces et aux talents qu'il a plu à Dieu de départir à ses serviteurs. Les talents pouvant être plus ou moins considérables selon la divine grâce de Dieu, l'édification de l'Eglise s'en trouve aussi plus ou moins grande, et chacune d'elles peut et doit souhaiter d'en être participante. Ces vues me paraissent nobles et n'ont rien, selon moi, de condamnable. Ajoutez que le ministère peut acquérir par ce changement plus de poids et d'efficace, les choses perdant de leur goût pour être trop communes, les peuples se familiarisant trop avec les prédicateurs pour les avoir vus et fréquentés longtemps, — familiarité qui est d'un grand préjudice au ministère, les exhortations et les censures

[1] N° 7, t. II, p. 475.
[2] *Ibid.*, p. 231.

perdant par là leur principale force. S'il était praticable, un même prédicateur devrait être moins vu d'un même troupeau que l'était un Roi de Perse de son peuple [1]... »

La querelle dura quelque temps, alimentée par des lettres, des répliques et des mémoires. Gaubert finit par se rendre aux raisons de Court, et cette sage mesure, qui mettait les églises en communication directe et incessante avec le prédicant, fut adoptée par tous.

Le prédicant parcourait ainsi son *quartier*, hameau par hameau, maison par maison. De là, un zèle croissant parmi les fidèles. Leur piété était sans cesse tenue en éveil, et le changement même de leurs visiteurs donnait du charme à la persévérance et du prix à la foi. Pour le prédicant, marchant de nuit plutôt que de jour, tantôt sous un déguisement, tantôt sous un autre, il mettait en défaut par des déplacements continuels les espions et les soldats. Son œuvre s'accomplissait lentement, sûrement. De plus, au chef-lieu du *quartier*, on avait réuni quelques ouvrages envoyés de l'étranger. Ces ouvrages ne pouvaient être ni aliénés ni déplacés; ils étaient destinés à ceux-là seuls qui prêchaient [2]. Aux heures de tristesse, de découragement ou de repos, le prédicant pouvait puiser dans ces livres, choisis avec soin, le courage et l'instruction nécessaires pour s'acquitter de la mission que les Synodes lui confiaient.

Ainsi, rien n'avait été épargné pour conjurer les effets de la Déclaration. L'union des églises était un

[1] N° 7, t. II, p. 200.
[2] N° 12, p. 31. (1725.)

fait accompli, la piété des religionnaires était entretenue par de quotidiennes exhortations, leur charité venait enfin d'être mise à l'épreuve. Court avait terminé le mémoire qu'il s'était chargé d'écrire « sur l'établissement d'une bourse publique pour l'entretien du ministère, des pauvres, des prisonniers et d'un député dans les pays étrangers. » Une collecte avait été faite, et les résultats avaient heureusement trompé ses appréhensions [1].

« Le zèle parmi nous ne se dément pas, écrivait Antoine Court au retour d'un voyage fait, en 1726, dans la province ; il semble, au contraire, à tous moments brûler de nouvelles flammes... J'ai administré dans toutes les églises la sainte Cène ; le nombre des communiants y a été considérable, dans quelques-unes il a monté au delà de mille. Partie de ces assemblées ont été faites de jour et les autres de nuit ; presque dans toutes, on y a vu paraître des personnes de marque et dont le zèle, après avoir été longtemps endormi, se réveille [2]... Dans le cours de ma visite, j'ai béni quelques mariages et baptisé quelques enfants [3]... »

Il faut ajouter, pour compléter le tableau, que le petit corps des prédicants venait de faire deux nouvelles recrues : c'était Maroger, originaire de Nîmes [4].

[1] N° 7, t. II, p. 405.

[2] Ce zèle parmi les personnes « de marque » était-il le résultat d'une lettre récente que Court avait écrite : « ... J'en ai une autre (lettre) contre la noblesse et les gens riches... qui n'assistent pas aux assemblées... Je sais que les résolutions vigoureuses ne sont pas approuvées de tout le monde ; mais je sais aussi que, lorsqu'elles ne s'éloignent pas d'une prudence bien entendue, elles sont d'un grand usage. » N° 7, t. III, p. 50. (1726.)

[3] N° 7, t. II, p. 385. (Avril 1726.)

[4] « A mon retour de Montpellier (1724), dit Corteiz, M. Maroger, natif de Nîmes, nous vint trouver pour nous déclarer qu'il voulait se

et Claris, de Lézan, dans le diocèse d'Alais. Ces deux jeunes hommes avaient sollicité du Synode la permission de prêcher sous la croix, au lendemain même de la Déclaration.

La situation ne s'était pas sensiblement aggravée. Une assemblée avait été surprise à Alais et les soldats avaient fait quelques prisonniers. C'était tout.

Il semblait que l'attention de la cour, occupée par les questions politiques et le mariage de Louis XV, se fût détournée de la question religieuse [1].

Mais, en 1726, le duc de Bourbon fut exilé, et Fleury devint officiellement premier ministre. Quelque temps après, l'évêque de Fréjus, arrivant au comble des honneurs, fut préconisé à Rome dans un consistoire et nommé cardinal. Dès lors, tout changea.

Duplan, qui par ses relations en Suisse était informé de ce qui se tramait à Paris, avait prévenu Antoine Court. « L'évêque de Fréjus, lui disait-il, depuis son

consacrer au service de l'Eglise sous la croix. Je l'exhortai d'augmenter ses lumières pour être en état de soutenir un examen de la part de MM. les ministres, proposants et Anciens; je lui démontrai les peines, fatigues, duretés, mépris, et enfin le martyre auquel il fallait s'exposer en embrassant ce parti. Il me répondit qu'il avait réfléchi sur toutes ces choses, mais qu'il sentait en lui un courage qui ne pouvait venir que de Dieu; ce qui nous donna à croire qu'il était appelé de Dieu. Quelque temps après, il vint rester quelques mois avec moi; sa piété, son zèle, sa mémoire et sa grande facilité à s'énoncer dans les sermons, nous fit un véritable plaisir; ensuite il fut reçu dans le corps des proposants. » N° 17, vol. II. Relation historique, etc.

[1] Au désespoir des évêques. V. la curieuse correspondance de de Brou à Mellier. *Histoire des Eglises de Bretagne*, etc., p. 228 (Octobre 1724.)

élévation au cardinalat, n'attend que d'avoir réglé ses intérêts avec quelques puissances « pour abolir le nom des protestants en France. » C'est une créature des jésuites. Il a demandé la fameuse Déclaration de 1724, et il va la faire exécuter. Veillez ! »

Duplan ne se trompait pas. A peine Fleury était-il revenu au pouvoir que le clergé, qui connaissait ses sentiments intimes et le regardait volontiers comme « son champion, » suivant le mot de Malesherbes, l'accablait de ses demandes, de ses mémoires, de ses prières, et le suppliait de prendre enfin des mesures énergiques contre le protestantisme. On possède la lettre et le mémoire d'un abbé Robert, prévôt de l'église cathédrale de Nîmes, homme, paraît-il, modéré et prudent ; le document est curieux.

« Le non usage de leur religion, pendant quarante ans, n'en a point détaché (les religionnaires) ; les pères et mères l'impriment dans le cœur de leurs enfants, et n'ont pas de peine à détruire en eux les premières teintures qu'on tâche de leur donner dans leur éducation. Plusieurs, même de ceux qui avaient été dociles à Dieu et goûté le don céleste, se sont retirés de la foi qu'ils avaient reçue, et ont été d'un exemple très-pernicieux à ceux qu'on travaillait à faire rentrer dans le sein de l'Eglise ; ils ont même entrainé des catholiques dans l'erreur. Ils ne sont plus intimidés par les ordres qui émanent de l'autorité royale. Comme ils sont sans effet, ils n'en font aucun sur leur esprit ; ils les regardent comme des coups de foudre qui s'évanouissent avec leur bruit, et, n'en étant point intimidés, ils ne deviennent que plus opiniâtres. Aussi doit-on se persuader qu'il n'y a pas moins de calvinistes en France qu'avant la conversion générale.

« Il est douloureux qu'un si grand œuvre n'ait eu aucun fruit général et qu'on puisse dire qu'il est plus reculé qu'avancé ; la cour parait même l'avoir perdu de vue et n'a montré

ses intentions que par des actes de loin en loin qui, quoique publiés dans tout le royaume, n'ont eu aucune force et sont de nul effet. Tout ce qu'a produit jusqu'à présent la prétendue conversion générale, n'a été que d'ôter à une partie des sujets du Roi tout exercice réglé dans leur religion, presque tout sentiment de véritable christianisme, et que de les mettre en occasion de tomber d'une apostasie dans une autre, et de forcer les ministres du Seigneur à une profanation continuelle des sacrements de l'Eglise[1]. »

Et il indiquait les moyens propres, selon lui, à remédier à ce « pitoyable état de la religion. » Fleury tenait l'abbé Robert en haute considération; plus d'une fois il lui emprunta ses vues, et il adopta même plus tard son projet sur la question des mariages; il n'est donc pas inutile d'indiquer les moyens que l'abbé proposait. Ce dernier avouait volontiers, quoiqu'il n'approuvât pas complétement la conduite de Louis XIV, que, « si les hommes se roidissent quelque temps contre l'autorité, à la fin ils se rendent. » Tout son système se réduisait précisément à un mélange de tolérance et de sévérité. Il fallait, disait-il : 1° Faire composer un livre clair, substantiel, méthodique, qui serait un résumé des choses de la foi et qu'on appellerait le « Livre de la religion, » puis, le distribuer dans tout le royaume; 2° Maintenir l'interdiction de tout exercice du protestantisme[2]; 3° Former et placer dans les paroisses des

[1] N° 17, vol. II, p. 651. (Novembre 1726.) V. aussi Bibliothèque nationale, Mss. n° 7046, p. 58. Mémoire sur les moyens que l'on doit mettre en usage pour convertir les protestants.

[2] Il serait à souhaiter, ajoutait-il, qu'il fût possible de purger les villes et les campagnes de ces zélés brouillons et de ces fameux harangueurs qui croient devoir être en droit de faire les fonctions de ministres et qui se font écouter comme des oracles, quoiqu'ils n'aient pas même les preuves de leur religion.

ouvriers évangéliques dignes de leur nom et de leur charge; 4° Créer des écoles, choisir des maîtres avec soin, et obliger les religionnaires à leur confier leurs enfants; 5° Interdire aux protestants toutes les charges publiques; 6° Leur défendre d'émigrer ou de rentrer en France. Enfin sur la question des mariages :

« Les pères et mères, ajoutait-il, n'ayant d'autres vues que leur établissement, consentent au dehors qu'ils satisfassent aux épreuves qu'on leur demande, et ces jeunes personnes s'y livrent avec plaisir, poussés par des motifs purement temporels. Il n'y a nulle uniformité dans ces épreuves : elles sont arbitraires à MM. les évêques. Les uns les exigent de quatre mois, d'autres de six, et d'autres d'un an : on les oblige d'aller à la messe les fêtes et les dimanches. Il y a même des paroisses où les curés, qui en ont le catalogue, les appellent par leur nom, comme des écoliers dans une classe, ce qui semble intéresser la dignité de la religion et la décence du service divin.

« Et comme ils veulent venir à leur fin, ils y sont assez réguliers, et, le temps de l'épreuve fini, on les marie en face de l'Eglise, de sorte qu'après avoir professé le sacrement qui les unit ensemble, ils sont également enracinés dans leurs premières erreurs, et ils ne font plus aucunes fonctions de catholiques. — Ce qui est si infaillible, qu'à peine, depuis quarante ans, en a-t-on vu qui ayent été fidèles aux promesses solennelles qu'on avait exigées d'eux avant leur mariage : ce qui est une désolation pour les ministres qui les reçoivent aux sacrements, pour peu qu'ils aient de zèle et qu'ils soient prévenus de la sainteté de leur ministère. »

Pour faire cesser ce scandale, il conseillait d'établir deux sortes de mariages : l'un, pour les catholiques, avec les termes : *Ego vos in matrimonium conjungo in nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti* et qu'on regarderait comme sacrement; l'autre, pour les pro-

testants, dont le contrat ou, si l'on veut, l'engagement, serait béni par le prêtre, mais simplement avec l'eau et le signe de la croix, et n'aurait que des effets civils [1].

Tel était le système de l'abbé Robert ; en plus d'un point il fut exactement suivi.

Un mois avant, au mois de septembre de cette même année, avait été déjà signé à Fontainebleau, confirmé à Montpellier et affiché dans la province, un nouvel édit par lequel Louis XV ordonnait de sévir contre toute personne qui aurait assisté ou qui aurait même été « soupçonnée » d'avoir assisté aux assemblées. Les hommes, « sans autre forme ou figure de procès, » devaient être envoyés aux galères, les femmes recluses à perpétuité dans les prisons habituelles [2].

La rigueur de cet ordre n'empêcha point de continuer les assemblées ; on se borna à recommander la plus grande prudence [3]. Deux assemblées furent cependant surprises, l'une à Vallerangue, l'autre à Castres, dans le haut Languedoc. Plusieurs prisonniers furent faits, et La Fare, sommairement, les condamna aux galères et à la tour de Constance [4]. Il obéissait aux ordres qu'il avait reçus.

[1] « Ce projet, dit Joly de Fleury, fut communiqué (en 1728 ou 1729) au cardinal de Rohan qui ne s'en éloignait pas ; le cardinal de Bissy seul s'y opposa. »

[2] N° 7, t. III, p. 61. (11 septembre 1726.)

[3] *Ibid.*

[4] N° 1, t. IV, p. 100, 145, 155. « Tous ces événements fâcheux, mandait Court, ces rigueurs, ces ordonnances, joint au sourd murmure qu'il se trame quelque chose de fort mauvais contre nous, intimident les lâches, mais n'effrayent pas les gens fermes et courageux. » N° 7, t. III, p. 61.

Bientôt furent prescrites de nouvelles mesures. La cour ordonna d'ouvrir des écoles dans chaque communauté. Les maîtres et les maîtresses furent obligés de dresser une liste de tous les enfants des nouveaux convertis, âgés de sept à quatorze ans; le curé et les évêques furent priés d'en vérifier l'exactitude. Pour les protestants, ils durent envoyer leurs fils et leurs filles dans les écoles. S'ils n'obéissaient pas, ils payaient. Corteiz rencontra dans une de ses courses un homme qui se lamentait; il avait plusieurs enfants, ceux-ci ne voulaient point, après l'école, aller à la messe, et on l'accablait d'amendes, — amendes peu élevées d'ailleurs, mais prélevées méthodiquement, avec persévérance. Sur cette matière, les ordres étaient précis, et les juges chargés de les faire exécuter étaient suspendus de leurs fonctions, s'ils y mettaient quelque négligence [1].

Cependant, quoique fréquemment surprises, les assemblées se réunissaient toujours. Les galères, la prison, le gibet... sinistre perspective! mais qui n'effrayait pas. On eut de nouveau recours aux amendes. Le Languedoc, en 1728, fut par un ordre de la cour divisé en cent cinquante-six arrondissements. Chaque arrondissement comprenait un certain nombre de communautés. Cela fait, on décréta que les nouveaux convertis, habitant dans l'étendue d'un arrondissement, seraient responsables des assemblées qui s'y pourraient tenir, qu'ils seraient condamnés sans forme de procès à des amendes arbitraires et aux frais des procédures, qu'ils seraient enfin astreints, en cas de récidive, à con-

[1] V. Pièces et documents, nos XVI, XVII et XVIII.

tribuer à l'établissement de garnisons effectives. On fit plus. C'étaient les prédicants qui convoquaient et présidaient les assemblées; la cour ordonna, lorsqu'ils seraient pris, que l'arrondissement, dans lequel aurait eu lieu la capture, payerait une somme de 3,000 livres. Les dénonciateurs seuls étaient exemptés de ces charges, et ceux des nouveaux convertis qui remplissaient leurs devoirs de catholiques et pouvaient le prouver par un certificat de l'évêque. « L'ennemi, écrivait Court, n'est pas seulement attentif à la destruction du pasteur, il ne néglige rien de ce qui peut contribuer à la destruction du troupeau [1]. » On le dissipait, en effet, par la famine.

Le système était ingénieux. Dans une ville du diocèse d'Alais, quelques jeunes protestants, pris de vin, maltraitèrent des bergers qui revenaient de la messe. Ils furent enfermés en prison. Peu de temps après, ils parvinrent à s'évader. Cela fit grand bruit. On prétendit que des protestants masqués, pénétrant dans la prison, en avaient forcé les portes et avaient mis en liberté leurs coreligionnaires. D'Yverny, qui commandait à Alais, arriva aussitôt à la tête de deux compagnies de soldats. Il réunit ces derniers à ceux qui se trouvaient déjà en garnison dans la ville, et de deux en deux les envoya chez les nouveaux convertis. Ceux-ci durent payer à chaque homme « dix sols par jour avec les ustensiles, » cela pendant vingt-deux jours [2]. La punition était suffisante.

Quelque temps avant cette expédition, un tragique

[1] V. Pièces et documents, n° XXI (1729.)

[2] V. *Histoire de l'Eglise d'Anduze*, etc., p. 784 et suiv.

événement avait profondément ému les protestants. Un de leurs collègues, Alexandre Roussel, prêt à quitter le *quartier* qu'il avait, suivant l'usage, évangélisé pendant six mois, voulut convoquer une dernière assemblée. Il s'y rendait, accompagné d'un homme de confiance, lorsque, tout à coup, sur la route, il se vit entouré de quatre cavaliers : il était tombé dans une embuscade. Il fut garrotté aussitôt, et, après avoir subi un premier interrogatoire, conduit à Montpellier sous bonne escorte. Son procès s'instruisit rapidement, et encore qu'un puissant personnage eût intercédé pour lui, il fut condamné à mort. L'échafaud se dressa sur l'esplanade de Montpellier, et le jeune prédicant subit avec une héroïque fermeté le dernier supplice. C'était en 1728, au mois de novembre [1].

La reprise de la persécution n'avait étonné ni les prédicants ni Antoine Court; depuis 1724, ils s'y attendaient [2].

[1] V. Pièces et documents, nº XX.

[2] Comme Malesherbes, nous entendons, par persécution, la grande persécution, celle qui consistait à surprendre les assemblées, fusiller, condamner aux galères et pendre les prédicants; l'autre, la petite, n'avait point cessé depuis 1724; il suffit, pour s'en assurer, de parcourir les registres du secrétariat de la maison du roi. Bien que très-incomplets, ils sont instructifs. Ainsi pour l'année 1725 :

Lettre à l'évêque de Poitiers et à l'intendant de Limoges. (Mars 1725.) Paudin du Treuil, gentilhomme d'Angoumois. « L'intention du roi, informé de sa conduite, est qu'il mette incessamment hors de chez lui cette prédicante, et que, s'il ne se dispose à faire instruire ses enfants d'une manière convenable, S. M. y mettra ordre. » Cette prédicante était une gouvernante. — A M. de Bouville, intendant d'Orléans. (Avril.) Ordre « de mettre aux N. C. d'Orléans la nommée Couvret, que son père, religionnaire, empêche de suivre les instructions de son curé. » — A l'évêque de Soissons. Un père est mort relaps. Ordre de mettre en liberté sa fille qui était au couvent.

Les circonstances devenaient cependant assez critiques pour s'en préoccuper. Dès que les premières mesures de répression furent appliquées, Court essaya de constituer un corps, investi d'une puissance illimitée, composé d'un petit nombre de membres, et qu'il serait facile de convoquer pour faire face aux événements et prendre les décisions nécessaires. Il proposa son dessein à l'un des Synodes de 1726, et le Synode l'approuva [1]. Telle fut l'origine du Conseil extraordinaire. Ce conseil se recrutait parmi les hommes de talent et d'énergie choisis dans les colloques [2], et devait être présidé par un pasteur [3]. Il se tint pour la première fois, en 1726, vers la fin de l'année. Neuf articles y furent mis en délibération et adoptés. Les uns regardaient les prédicateurs et les Anciens, les bons exemples

— A de Bouville, intendant d'Orléans. Prière de relâcher une fille Babault qui était au couvent. — A l'intendant de la Rochelle. Ordre de séparer un nommé Bechet, marié sans les formalités, avec une nommée Goribau. — A l'intendant d'Orléans. Ordre de mettre au couvent du Saint-Sépulcre de Vierzon les nommées Pichery et du Plain, et à celui des Hospitaliers d'Aubigny, la nommée Babault. — A l'ambassadeur du roi d'Angleterre. (Septembre.) Louis Moquet et Suzanne Chateigner, de Pouzanges, en Poitou, sont allés se marier à Jersey. Prière de faire défendre aux recteurs des paroisses de Jersey et Guernesey de marier les sujets du roi. — A l'intendant de la Rochelle. Une veuve Boutiron s'est refaite protestante. Ses fils demandent qu'on la fasse mettre au couvent. Prière d'informer. — A l'intendant de Poitiers. Transférer Mlle Brouard aux N. Conv. de Poitiers, et de Parthenay Mlle de la Darroterie. — Archives nationales, O[1]372, p. 139, 141, 164, 230, 247, 260, 391.

[1] N° 7, t. II, p. 61 et 247. (1727.)

[2] *Ibid.* On venait en effet de décider que le bas Languedoc et les Cévennes seraient divisés en sept quartiers et seize colloques où l'on ne résoudrait que les moindres affaires, celles qui concerneraient les églises comprises dans lesdits colloques.

[3] N° 7, t. III, p. 202.

qu'ils devaient donner, et la manière dont ils devaient se conduire dans l'exercice de leur charge; les autres réprimaient les jeux, les danses, les débauches, « les masquarades, » et indiquaient les mesures qu'on devait prendre contre ceux qui persévéraient « dans ces licences effrénées; » d'autres encore déclaraient que les assemblées continueraient malgré les édits, mais qu'on les tiendrait avec la plus grande prudence. Ces articles se terminaient enfin par la prescription d'un jeûne solennel [1].

Une chose heureusement rassurait les prédicants, c'était l'attitude résolue et calme des religionnaires. La persécution ne les avait ni effrayés ni abattus; et les idées de révolte semblaient même avoir perdu tout empire sur leur esprit. Ils attendaient avec résignation des jours meilleurs. Si, douze ans après la mort de Louis XIV, le régime de terreur qu'il avait adopté était encore une fois rétabli, et si l'on voyait reparaître les plus mauvais jours du règne précédent, la cour cependant avait beau multiplier les amendes,— on citait tel village dont les amendes d'un seul mois s'élevaient à mille livres, —élever les gibets, et, pour combler la mesure, ordonner de remettre entre les mains des consuls tous les livres de religion [2], elle s'acharnait en vain contre des hommes endurcis à la souffrance, qui dès le premier jour de leur naissance avaient appris à faire peu de cas de la mort, quand il s'agissait de leur vie à venir. « Les peines afflictives, écrivait Court, soit

[1] N° 7, t. III,. p. 172. (1727.) — V. aussi *Bullet.*, t. II, p. 240

[2] Il y eut, en avril 1729, une ordonnance royale qui défendait de posséder des livres de religion, sous peine d'amende, et, en cas de récidive, de bannissement. Archives de l'Hérault, C. 234.

qu'elles regardent les corps et les biens, ne sont pas assez efficaces pour détourner un peuple convaincu de l'excellence et de la nécessité de ses devoirs envers Dieu [1]. » Et ailleurs, parlant de la mort de Roussel : « Vous avez raison de vous persuader que la mort édifiante de notre cher frère M. Roussel n'aura point intimidé nos autres frères qui prêchent sous la croix. J'en ai vu quelqu'un, et pendant la prison, et depuis la mort de ce martyr, qui nous parut toujours avoir le même zèle et le même courage. Je n'ai aucun lieu de croire qu'il n'en soit de même des autres. Ils agissent tous pour une bonne cause et sont tous persuadés qu'il y a une Providence qui veille sur les événements, et qu'il n'en arrive aucun, que ceux qui en sont les objets n'en recueillent de grands avantages [2]. »

Une telle attitude autorisait la confiance et l'espoir. On pouvait voir se dérouler, sans trop d'appréhensions, la suite des événements, et poursuivre l'œuvre commencée en 1715.

Les prédicants continuèrent de courir le Languedoc. Antoine Court consacra les premiers mois de 1727 à battre une partie de la province. Il visita successivement les Garrigues, Foissac, Lédignan, Boucoiran, Saint-Geniès, Nîmes, la Calmette, Lunel, Marsillargues, Calvisson, Nages, Sommières, Anduze, Lasalle, Saint-Jean-du-Gard. « Notre temple dans ce jour, dit-il, fut un enfoncement entre des montagnes. Pour nous y rendre, nous fûmes obligés de traverser un demi pan de neige. » Il se rendit encore à Durfort, Manoblet,

[1] V. Pièces et documents n° XXI
[2] N° 7, t. III, p. 333. (1729.)

Saint-Hippolyte, Milhaud, Caveirac, Vergéze, Beauvoisin[1]... Corteiz, de son côté, parcourait les églises des Cévennes et du haut Languedoc.

« Le 29 juin 1727, ayant prié les Anciens de la montagne de la Lusette, ou du moins de la paroisse de Mandagout (les plus proches de cette montagne) de convoquer l'assemblée à une place qui favorisât les réformés des paroisses et villes du Vigan, de Molières, de Bréau, d'Aulas, de Mendagout et de Valleraugue, — comme il fut un beau jour de dimanche, l'assemblée était fort nombreuse. Quelques messieurs soutenaient qu'elle passait deux mille âmes. M. Court, les ministres Bombonnoux et Roussel s'y rendirent. Il se trouva aussi dans cette assemblée des fidèles de Saint-Jean-du-Bruel et de Cornus, environ sept lieues de la place de l'assemblée.

« Après avoir embrassé les frères MM. Court, Bombonnoux et Roussel, je m'en fus avec ceux de Saint-Jean-du-Bruel, et après avoir annoncé la bonne Parole de Dieu à Saint-Jean, je me rendis à Cornus, ensuite à Saint-Affrique. Après avoir exposé la prédication de l'Evangile dans ces endroits, je serais volontiers allé jusqu'au Pont de Camarès, si l'on ne m'avait informé que les fidèles de ce lieu m'attendaient avec une grande impatience et par là faisaient voir qu'ils en avaient connaissance, et que les ennemis en pouvaient avoir aussi, et que la prudence demandait de différer[2]. »

Loin de s'éteindre, le zèle, comme un incendie, augmentait, gagnait de proche en proche. Les bornes du Languedoc étaient déjà franchies. Les protestants commençaient de s'agiter sérieusement en Rouergue, en Guyenne, dans le comté de Foix, dans l'Orléanais, en Bretagne, en Saintonge, dans le Poitou.

[1] N° 7, t. II, p. 365. (Avril 1727.)
[2] N° 17. vol. II. Relation historique, etc.

On sait que les religionnaires de cette dernière province avaient, en 1718 et 1719, tenu des assemblées publiques et poussé l'audace jusqu'à se réunir sur l'emplacement de leurs temples détruits[1]. Mais un des subdélégués de l'intendant s'était immédiatement porté sur les lieux, et par une prompte répression avait bientôt fait tout rentrer dans l'ordre. Les chaires avaient été brûlées, les fidèles dispersés et Berthelot pendu. « Tout est présentement tranquille, écrivait-on ; ils ne laissent pourtant pas de s'assembler, mais sans éclat. » En 1720, le lieutenant gouverneur du Poitou, M. de Châtillon, avait de nouveau multiplié les expéditions de dragons et les condamnations. On avait bientôt vu les prisons de Niort remplies de protestants. C'est après ces terribles événements que le jeune prédicant, dont il a été parlé, Chapel, avait parcouru ce malheureux pays[2]. Il avait convoqué plusieurs assemblées et distribué près de neuf cents catéchismes de Drelincourt. De tous côtés, on l'avait prié de rester, mais il avait refusé, était parti[3]. Cette courte apparition avait été comme une lueur dans un ciel sombre, et les protestants du Poitou en avaient longtemps vu devant leurs yeux briller l'éclat. L'éblouissement durait encore en 1726.

Cette année, au mois d'octobre, le Synode venait de s'ouvrir en Languedoc, au Désert, lorsqu'on y vit arriver des hommes inconnus. C'étaient des députés de la basse Guyenne, du Rouergue et du Poitou. Ils

[1] V. chap. II, p. 69.
[2] N° 17, vol. R, p. 193.
[3] On a vu qu'il s'était rendu dans le comté de Foix, en 1722.

présentèrent un long mémoire portant la signature de plusieurs « bons bourgeois et bons marchands du pays, » qui priaient le Synode de leur envoyer des proposants et des pasteurs. Ils furent pressants, ils montrèrent tout un peuple « affamé et altéré, sans pain, sans eau, privé de tout secours, et de toute consolation. »

Le bruit en effet de la restauration du protestantisme avait couru la France, comme il avait couru l'étranger, et les espoirs longtemps déçus aimaient à se reposer sur le Languedoc, dont la situation était relativement prospère.

Le Synode ému envoya le proposant Maroger[1].

Celui-ci écrivit bientôt qu'il avait trouvé les religionnaires de ces contrées remplis d'ardeur, qu'ils avaient un vif désir « de s'avancer dans la piété, » et qu'ils commençaient « de faire des sociétés religieuses, le saint jour du repos. » Ils savaient, ajoutait-il, le catéchisme, mais ils n'avaient pas de livres; ils étaient disposés aussi à chanter les psaumes de la nouvelle version, mais ils n'avaient pas de psautiers. On devait donc envoyer « six douzaines de catéchismes, autant de psaumes, deux ou trois douzaines de Nouveaux

[1] « Nous avons été obligé, écrivait Court, de faire une députation de l'un de nos proposants et du sieur La Rivière qui l'accompagne dans le haut Languedoc, la basse Guyenne et le Poitou. Les fidèles de ces cantons firent une députation dans notre Synode la plus touchante. Ils sont représentés par leur mémoire comme un peuple affamé, sans pain et sans eau, privé de tout secours et de toute consolation. Ils n'oublient rien de tout ce qui est capable de toucher pour en obtenir. Ce mémoire est signé d'une trentaine de bons bourgeois et bons marchands du pays. Nos affaires, grâce au Seigneur, paraissent aller de mieux en mieux. » N° 7, t. III, p. 51. (Octobre 1726.)

Testaments et autant d'*Armes de Sion.* » — Maroger continua ses courses, prêchant, convoquant des assemblées partout où c'était possible. Une assemblée avait été récemment surprise à Castres : les religionnaires ne s'effrayèrent pas et continuèrent d'aller au Désert. Au mois de février 1727, Maroger se trouvait à Graissessac où « tout allait bien [1]. »

L'année suivante, au Synode, les fidèles de Guyenne et du Rouergue envoyèrent encore des députés. Ils remerciaient l'assemblée de leur avoir délégué un proposant, mais la suppliaient de vouloir bien leur donner un pasteur et un second proposant pour le service de leurs églises. Le Synode leur eût volontiers accordé ce qu'ils réclamaient, mais les circonstances étaient trop graves pour se priver du secours d'un pasteur. Il se contenta d'envoyer un proposant et choisit Maroger pour cette mission [2].

« Le Synode des Cévennes, dit Corteiz, fut convoqué le 12 septembre. Les réformés de la Guyenne et de la Rouergue y envoyèrent deux députés avec une lettre de remerciments, de ce que notre corps leur avait envoyé un proposant; secondement, ils présentèrent une requête par laquelle ils priaient l'assemblée synodale de vouloir bien leur donner un pasteur et un proposant pour le service des églises. Le Synode leur témoigna d'abord la joie qu'il ressentait de leur demande, et la douleur de ne pouvoir leur accorder un pasteur, leur démontrent que le Languedoc n'en avait que deux, et que ces deux pasteurs avaient bien de la peine de pouvoir subvenir, et que les églises du Languedoc et des Cévennes ne sauraient s'en passer sans perte. Mais le

[1] N° 7, t. IV, p. 179 et 209. (Décembre 1726 — février 1727.)
[2] N° 17, vol. II., p. 515.

Synode leur accorda notre cher frère Maroger, proposant, et qu'un des pasteurs leur ferait visite de temps en temps. »

Maroger partit aussitôt. Il trouva les choses en voie de prospérité et le zèle accru. Dans l'intervalle qui avait séparé ses deux voyages, Gaubert avait en effet pénétré dans le haut Languedoc, affermi l'ordre et même réuni un colloque [1]. Corteiz de son côté avait visité la Guyenne ; il avait prêché quatre fois au Désert et célébré trois fois la Cène. Malheureusement les dangers se multipliaient, et il s'était retiré [2]. Quelques difficultés avaient donc disparu et l'œuvre devenait plus facile. Maroger parcourut le haut Languedoc et le Rouergue, établissant partout des Anciens et des consistoires. On voit par ses lettres trop rares qu'il passa à Millau, à Camarès, Saint-Affrique, Faugères, Bédarieux, Montagnac [3]. Bientôt il pria Antoine Court de venir baptiser quelques enfants, et bénir près de quarante mariages [4].

En 1729, le Synode heureux des résultats obtenus résolut d'envoyer un second prédicant dans ces contrées. « Une nouvelle députation, écrivait Court, a été faite vers les églises du Rouergue et de la haute Guyenne. Cette petite mission s'étendra, s'il est possible, jusqu'au pied des monts Pyrénées [5]. » Bétrine, qui venait d'arriver de Lausanne, et un jeune proposant, nommé Grail, furent désignés pour aller rejoindre Maroger [6].

[1] N° 1, t. IV, p. 243 et 299. (1727.)
[2] *Ibid.* (Juillet 1727.)
[3] *Ibid.* (Novembre 1727.)
[4] *Ibid.*, p. 367. (Janvier 1728.)
[5] N° 7, t. III, p. 359. (Août 1729.)
[6] Voici leur lettre de créance :
« Nous, les pasteurs, prédicateurs et Anciens, députés des églises

Les prédicants du Languedoc, on le voit, n'avaient encore pénétré ni en Saintonge ni en Poitou. Mais Chapel y avait reparu. Cet homme hardi, qui avait sillonné vers 1722 ces deux provinces et s'était ensuite dirigé vers le comté de Foix, était revenu au milieu de l'année 1728, et avait convoqué en peu de temps jusqu'à quarante assemblées[1]. A la fin de 1729, il se trouvait encore dans le Poitou, et l'influence dont il y jouissait peut se mesurer au degré d'inquiétude qu'il inspirait à la cour. « Quoique vous n'ayez pu

du bas Languedoc et des Cévennes, aux fidèles du haut Languedoc, Rouergue, Guyenne Saintonge, Poitou, etc. Salut.

« Messieurs nos très-chers et très-honorés frères, connaissant l'utilité de la prédication de l'Evangile et le pressant besoin que vous avez qu'elle s'établisse parmi vous, informés, d'autre part, de vos bonnes dispositions à la recevoir, assemblés en Synode, nous avons député vers vous notre très-cher et bien-aimé frère, Monsieur Betrine, l'un de nos prédicateurs, accompagné du sieur Grail, aspirant à la charge de prédicateur, dans le dessein qu'il s'emploie non-seulement à vous prêcher l'Evangile, mais de plus à affermir ou à établir l'ordre, selon la discipline ecclésiastique, comme à toutes les autres choses nécessaires. Recevez-le, chers frères, non-seulement comme une personne qui nous est précisément chère, non-seulement comme une victime qui va s'immoler pour votre service, mais encore comme une personne qui mérite par soi-même, par sa piété, par son zèle, par sa sagesse, toutes sortes de déférence. Obéissez à ses exhortations, suivez ses sages et judicieux avis, rendez-vous à ses conseils, marchez selon la règle qu'il vous indiquera. Du reste, nous ne vous parlons pas de son entretien et de sa conservation, persuadés que vous ne négligerez rien de tout ce qui pourra contribuer à l'un et à l'autre. Que le ciel accompagne de ses bénédictions les plus abondantes et de sa grâce la plus efficace sa députation au milieu de vous! Qu'il rende son ministère heureux et florissant! Qu'il bénisse et le prédicateur et le peuple! Qu'il couvre tous de sa puissante protection et vous conserve tous ensemble chèrement!

« Du Désert, et de notre assemblée synodale, le neuvième août mil-sept cent vingt et neuf. Signé et scellé du sceau de nos églises.

« A. Court, pasteur; M. Maroger, prédicateur; Corteiz, pasteur; Claris. »

[1] N° 1, t. IV, p. 115 (1728.)

parvenir à faire arrêter le nommé Chapel, écrivait-on à l'intendant de Poitiers, la recherche qu'on a faite de ce prédicant produira un bon effet, et intimidera les religionnaires qui favorisent les assemblées qui sont devenues depuis quelque temps plus fréquentes, mais qui seront bientôt interrompues par les ordres que vous me marquez que vous venez de donner et par l'arrivée des troupes qui doivent hiverner dans la province[1]. » Et plus loin : « Il y a lieu de supposer qu'en continuant de traiter sévèrement, comme vous vous le proposez, ceux que vous soupçonnez encore d'entretenir ou d'exciter le trouble, les mouvements des religionnaires deviendront moins fréquents[2]. »

Les documents manquent à cette date sur les autres provinces du royaume, mais il est très-probable que les religionnaires commençaient de s'y remuer à la voix de prédicants inconnus, et que leur conduite était assez audacieuse pour qu'ils ne passassent déjà plus inaperçus.

L'Orléanais en est un curieux exemple. Cette province comptait peu de protestants à la Révocation, cependant, en 1729 déjà, les rares descendants de ces derniers ne craignaient pas de jeter le masque et s'avouaient hautement huguenots. L'évêque d'Orléans, tout ému, s'en plaignait, l'intendant s'en préoccupait sérieusement, et la cour était obligée de prendre des mesures pour arrêter le mal.

« M. le cardinal de Fleury m'a remis la lettre que vous lui avez écrite au sujet du grand nombre de familles protestantes

[1] Archives nationales. O[1] 376, p. 400. (1729.)
[2] *Ibid.*, p. 414. (Novembre 1729.)

que vous avez dans votre diocèse, et qui se perpétuent, faute de pourvoir à l'éducation des enfants, et par les mariages que font des prêtres étrangers. A l'égard du premier article, si vous voulez bien envoyer un état des jeunes personnes des deux sexes que vous croirez devoir être mises dans les couvents, colléges ou pensions, je vous enverrai les ordres du Roi à cet effet. Quant aux prêtres qui font des mariages entre gens de la religion, lorsque vous ferez procéder contre eux, soit à votre officialité, s'ils sont de votre diocèse, soit à la requête du sieur procureur du Roi du Châtelet, s'ils sont étrangers, un seul jugement de rigueur qui interviendrait ferait cesser ces abus [1]. »

Et encore :

« Je vous envoie plusieurs ordres du Roi que M. l'évêque d'Orléans m'a demandés pour faire mettre dans les couvents, colléges et hôpitaux, plusieurs enfants des protestants pour être instruits. Vous tiendrez, s'il vous plaît, la main à ce que leurs pensions soient exactement payées par leurs familles [2]. »

L'exemple des religionnaires de l'Orléanais n'était assurément pas isolé. Dans l'Ile de France, où le clergé, en 1715 déjà, se plaignait des protestants; en Picardie, où plusieurs familles émigraient en 1724 [3]; en Normandie, où les religionnaires se signalèrent plus tard par leur zèle ; en Bretagne, où depuis 1715 ne cessaient de s'agiter quelques hommes dévoués, — les protestants devaient certainement commencer de se voir, se groupaient, reprenaient courage, et, quoique épiés, surveillés, menacés, tendaient à s'isoler pour

[1] Archives nationales, O [1] 376, p. 346. (Octobre 1729.)

[2] *Ibid.*, (Novembre 1729.)

[3] V. aussi un « Etat de ceux qui font profession de la R. P. R. en l'élection de Péronne, et qui vont au prêche à Tournay par la route de Cambrai, Vicogne et Saint-Amand. » (1731.) *Essai sur les Eglises de l'Aisne*, p. 127.

la pratique des choses religieuses, se faisaient une place à part, et transformaient, à défaut de temples, leurs demeures en sanctuaires.

Ainsi, au Nord comme au Midi, le protestantisme s'organisait, se reconstituait.

Antoine Court, bien que la persécution, loin de cesser, redoublât en ce moment, s'abandonnait à la joie, en apprenant ces nouvelles. Volontiers il eût répété ce qu'il avait récemment écrit à Duplan : « Nos affaires, grâce au Seigneur, paraissent aller de mieux en mieux [1]. »

Si le protestantisme en effet se consolidait dans l'Est et dans le Nord, que dire de la situation du Dauphiné et surtout du Languedoc ? En 1728, Court entreprit un long voyage dans cette dernière province ; il en revint rempli d'espérance. « Les différentes assemblées, prises dans leur total, pouvaient monter au delà de trois mille personnes. Dans toutes, nous avons administré la sainte Cène ; dans aucune, nous n'avons eu aucune alarme ; dans presque toutes, nous avons reçu des gens à la paix de l'Eglise [2]. »

Le ministre et l'ambassadeur de Hollande ayant demandé que l'on fît le dénombrement des protestants du Dauphiné et du Languedoc, on y travailla aussitôt [3]. Il fut alors prouvé que depuis la révocation de l'Edit de Nantes le nombre des réformés n'y avait pas sensiblement diminué. On y trouva deux cent mille protestants.

[1] N° 7, t. III, p. 51. (1726.)

[2] N° 7, t. III. — Coquerel a publié l'intéressant récit de ce voyage. V. tome I., p. 176.

[3] N° 17, vol. G.

Encore ceux qui se disaient protestants, « et qui assistaient à la messe, » n'étaient-ils pas compris dans ce nombre. Il y avait cent vingt églises, et chacune de ces églises comprenait plusieurs villages ou hameaux. Corteiz en comptait pour le Synode du bas Languedoc vingt-neuf, dix-huit pour celui des Cévennes, et douze pour celui de Lozère[1]; le Vivarais en contenait quarante-deux, le Rouergue huit, le haut Languedoc onze.

A la tête de ces églises se trouvait un Synode natio-

[1] Voici les églises qui, vers la fin de 1728, existaient en Languedoc :

Synode du Pays-Bas.

1. Vauvert, le Cayla, Saint-Gille, Générac, Beauvoisin
2. Caissargues, Saint-Cézaire, Nîmes.
3. Caveirac, Langlade, Clarensac.
4. Bernis, Uchaud, Milhaud.
5. Calvisson, Saint-Dionizy, Saint-Cosme, Nages
6. Congéniés et les hameaux voisins.
7. Saint-Laurent, Aimargues, Marsillargues, Lunel. Gallargues.
8. Aigues-Vives et ses hameaux.
9. Aubay, Junas, Villevielle, Sommières.
10. Au delà du Vidourle, Montredon, Favas, Aspères avec Aujargues, Saint-Bauzille.
11. Combas, Fontanès, Souvigniargues.
12. Saint-Félix, Vic, Cannes.
13. Sauve, Quissac.
14. Saint-Hippolyte, La Cadière.
15. Lézan, Lédignan, Cassagnoles, Massane, Maruejols.
16. Boucoiran, Ners, Lascours.
17. Sauzet, Saint-Geniès, Saint-Bauzély.
18. La Rouvière, Saint-Mamert, Dions, la Calmette, Carignargues.
19. Blauzac, Sanilhac.
20. Uzès, Pail.....
21. Montaren, La Beaume, Puisargue.
22. Garrigues, Coulorgues, Aurillac.
23. Foissac, Aigaliers, Gatigues, Barron.
24. Saint-Hipolyte, Saint-Jean, Saint-Just, Euget.
25. Saussines, Bouquet, Mailaivargues (?), Seynes.
26. Lussan, Vendras, Rochegoude, Fond-les-Tavernes (?)

nal, et plus bas le Conseil extraordinaire qui se réunissait dans les circonstances graves; trois Synodes étaient en outre, chaque année, régulièrement convoqués et s'occupaient des choses d'intérêt général; seize colloques résolvaient les affaires courantes.

Pour l'évangélisation du Languedoc, on comptait dix proposants et deux pasteurs : Corteiz et Court;

27. Saint-Laurent, Fontaines, Saint-Quentin
28. Saint-Ambroix, les Mages (?), Miltem (?)
29. Saint-Jean-des-Anneaux, Barjac, Salavas, Vallon, Lagorce.

N° 17, vol. H, p. 506.

Synode des Cévennes.

1. Ganges.
2. Sumène.
3. La Rivière, Saint-Laurens, Montdardier.
4. Saint-Julien, Roquedur.
5. Le Vigan.
6. Bréau, Molières, Aveze, Aumessas, Arigas.
7. Aulas, Mendagout
8. Valleraugue.
9. Meyrueis.
10. Durfort.
11. Anduze.
12. Lasalle, Saint-Bonnet, Soudorgues.
13. Sainte-Croix, Toiras, Saint-Jean, Corbes.
14. Mialet, Générargues, Saint-Sébastien.
15. Peyroles, Saint-Martin, Saumane.
16. Saint-Jean de Gabriac, Le Pompidou, Sainte-Croix.
16. Saint-Etienne, Saint-Roman.
18. Les Plantiers, Saint-André.

Synode de Lozère.

1. Les paroisses de Fraissinet (?) le mandement des Rousses.
2. Vebron, Saint-Laurent de Trèves.
3. Barre et ses hameaux.
4. Florac, Montez, Lasalle-de-Montvaillant.
5. Saint-Julien, Bedouez, Grizac.
6. Reconllez (?), Fressinet, Labrousse (?)
7. Pont de Montvert, Frugères.
8. Cassagnas, Saint-Germain, Saint-Martin.
9. Saint-Privat de Vallongre, Saint-Frezal

Bétrine, Combe, Rouvière, Bombonnoux, Gaubert, Roux, Boyer, Claris, Maroger et Rivière. Le Vivarais, qui se dirigeait comme une province à part, avait pour son service un pasteur : Pierre Durand, et cinq proposants : Lassagne, Clerqué, Brunel, Bernard, Guilhot.

Dans le Dauphiné enfin, Roger était l'unique pas-

10. Vialas, Genolhac, Chamborigaud.
11. Saint-Martin de Boubos, la Melouse, Blannares.
12. Castagnet, Saint-Andéol, le Collet de Dézes.—N° 17, vol. H, p. 552.

Vivarais.

1. Le Pouzin, Baix et Saint-Vincent-des-Barres.
1. Chomérac, Saint-Simphorien, Rochesauve.
1. Creyssac, Rompon, Saint-Juillien, Flaviac.
1. La Voulte.
1. Privas, Saint-André-de-Creiseilles.
1. Saint-Cierge.
1. Saint-Vincent-d'Urfort.
1. Pranles.
1. Saint-Sauveur.
1 Serres.
1. Ajou.
1. Issamoullenc.
1. Vals.
2. Gluiras.
2. Marcols.
1. Saint-Christol.
1. Le Champ, Saint-Prix et Saint-Cierge.
1 Saint-Maurice.
2. Silliac.
1. Chalançon.
1 Saint-Julien, la Crousse.
1. Saint-Jean, Charmes.
1. Vernoux.
1. Châteauneuf.
1. Boffre.
1. Bruzac et Toulaud.
1. Saint-Didier.
1. Gilhoc.

teur; il était accompagné de trois proposants : Villeveyre, Fauriel et Faure[1].

Il faut ajouter que trois écoles de chant pour les psaumes avaient été établies, l'une dans les montagnes de la Lozère, l'autre à Peyroles, et la dernière à Anduze[2].

La cour cependant était persuadée qu'il ne restait en France qu'une poignée de protestants, vieilles gens

2. La Mastre.
1. Mounens et Saint-Bazile.
1. Saint-Julien-des-Boutières.
2. Saint-Agrève.
2. Chambon.
2. Saint-Voy.
1. Champelause? — N° 17, vol. O, p. 315. Tableau dressé en 1731

Haut Languedoc.

1. Lacaune, Roquesier
2. La Case.
3. Esperausses, Gigonet.
4. Vabres.
5. Vabres de Senegats.
6. La Palastrier (?)
7. Castres.
8. Réalmont.
9. Puylaurens.
10. Négrepelisse.
11. Montauban. — N° 17, vol. O, p. 323. Tableau dressé en 1731

Rouergue.

1. Saint-Jean-de-Bruel.
2. Cornus.
3. Fondamente, Montfranc (?)
4. Saint-Félix-de-Sorgue, Le Caylar (?)
5. Saint-Affrique.
6. Le Pont de Camarès.
7. Brusque, La Mouline, Saint-Rome.
8. Millau de Rouergue. — N° 17, vol. O, p. 324. (1730.)

[1] Pour le tableau des églises du Dauphiné, nous renvoyons au tome II, chap. VI, p. 156.

[2] N° 17, vol. H, p. 555.

obstinés, qui allaient bientôt mourir. Ne fallait-il pas la tirer de cette erreur ? On écrivit de Paris qu'un congrès allait s'ouvrir à Soissons, et qu'il serait à propos de lui envoyer un mémoire où seraient inscrits le nom, l'âge et la demeure de tous les religionnaires du royaume[1]. C'était un moyen en effet de percer publiquement à jour le mensonge juridique par lequel on trompait à la fois la cour et l'opinion publique. Le conseil fut-il suivi, et le mémoire envoyé ? On ne sait. Il est cependant intéressant de constater ce premier réveil de l'opinion.

Les *Lettres* de Voltaire *sur les Anglais* n'avaient point encore paru, mais elles étaient depuis longtemps déjà composées : quelques-unes couraient sous le manteau. « C'est ici le pays des sectes, y était-il dit ; un Anglais, comme un homme libre, va au ciel par le chemin qui lui plaît. » Et ailleurs : « Quand ils apprennent qu'en France des jeunes gens, connus par leurs débauches et élevés à la prélature par des intrigues de femmes, font publiquement l'amour, s'égayent à composer des chansons tendres, donnent, tous les jours, des soupers délicats et longs, et de là vont implorer les lumières du Saint-Esprit et se nomment hardiment les successeurs des apôtres, ils remercient Dieu d'être protestants ; mais ce sont de vilains hérétiques à brûler à tous les diables, comme dit maître François Rabelais. C'est pourquoi je ne me mêle point de leurs affaires[2]. »

Quelques années plus tard, les *Lettres* parurent et furent brûlées par la main du bourreau. Mais que de

[1] N° 7, t. III, p. 278. — V. aussi n° 1, t. IV, p. 401. (1728.)
[2] *Lettres sur les Anglais*, p. 32 et 35. Amsterdam. (1735.)

lecteurs, venant à se rappeler la Déclaration de 1724, les persécutions des jansénistes et celles des protestants, durent s'arrêter pensifs devant cette affirmation que, dans cette étrange nation anglaise, chacun pouvait prier Dieu à sa mode.

Antoine Court, cependant, prédicant inconnu dont le nom n'était répété que par les espions et par les gouverneurs, continuait avec ses collègues, patiemment, lentement, son œuvre. Mais aux révoltes de sa conscience et de sa raison, il pressentait que des temps meilleurs approchaient. Plus d'hésitations seulement. Il fallait déchirer le voile. Il fallait faire connaître à la France et à l'Europe quel terrible et inégal duel se livraient depuis quinze années un pouvoir despotique et un peuple résigné.

CHAPITRE XI

LA VIE D'UN PRÉDICANT

1715-1729

Cent vingt églises fondées, l'ancienne discipline rétablie, le nombre des protestants du Languedoc porté à deux cent mille, le corps des prédicants augmenté, le séminaire fondé, l'attention des pays étrangers éveillée, tels étaient, après quinze ans, les résultats obtenus. Mais à quel prix ! Lorsque le prédicant Claris fut arrêté, le subdélégué de l'intendant lui demanda en quel lieu il était resté, depuis qu'il avait quitté la maison paternelle ; Claris répondit : « Tantôt dans les villes, tantôt dans les bourgs et les villages. » Ensuite il ajouta : « Pour ma sûreté, j'errais de campagne en campagne, et je couchais dans les forêts, dans les cavernes. » — Tous les ouvriers du grand œuvre auraient eu le droit de faire la même réponse. C'était bien au prix de leur santé, de leur vie, qu'ils avaient restauré le protestantisme en France.

Parcourez le pays, à pied, aux premiers jours d'automne ; évitez les grandes routes, mais demandez au paysan les vieux chemins, les chemins du temps jadis, abandonnés aujourd'hui. C'est là qu'ils ont passé.

La trace de leurs pas est encore marquée sur le sol, et la contrée est si pleine de leur souvenir, qu'ils apparaîtront devant vous, comme au temps où, solitaires, ils allaient de paroisse en paroisse glorifier et prêcher la foi de leurs pères. Dans le bas Languedoc, le pays est plat, et les chemins, à travers les vignes rampantes et les oliviers, s'étendent couverts de poussière en longs rubans blancs. C'est une contrée riche et fertile, la contrée « de Chanaam, » comme on l'appelait. Mais lorsqu'on s'avance vers les Cévennes, ou que peu à peu on s'engage dans le haut Languedoc, la nature change d'aspect. Voici la montagne. Peu de vignes, plus d'oliviers. Des seigles, des mûriers rabougris. Les châtaigniers centenaires se tordent aux flancs des monts; les torrents grondent au fond des vallées; les villages deviennent rares; les routes s'ouvrent tristement dans le roc; au-dessus, s'étend le ciel d'un bleu intense.

C'est bien là qu'ils ont passé. Comme ces pâtres qui, encore aujourd'hui, descendent des hautes Cévennes vers la plaine, aux jours de marché, ainsi ils battaient le pays. C'était ce qu'ils appelaient « aller de foire en foire. » Ils cheminaient à pied, le bâton à la main, vêtus grossièrement. A les voir, on les eût pris pour de rudes montagnards. Parfois ils allaient à cheval, couverts de leur manteau, le chapeau rabattu sur le front, en gens qui craignent d'être reconnus. Mais le cas était rare. Ils n'étaient pas assez riches pour acheter des chevaux, et les paysans leur prêtaient difficilement les leurs. « Pour moi qui suis toujours valétudinaire, écrivait Gaubert, je ne puis guère marcher,

et le monde devient mal obligeant. Ceux qui ont de bonnes montures, ne leur manque pas de bonnes raisons pour se dispenser de les prêter [1]. » Ils allaient ainsi presque toujours à pied, s'arrêtant ici et là, prêchant, exhortant.

« Et parce que M. Court se trouvait à Genève du temps de la peste, et tous les passages bloqués à ne pouvoir entrer en Languedoc pour me soulager, je priai l'assemblée synodale de me donner M. Rouvière, proposant, pour m'assister sans cependant qu'il touchât aux sacrements. Ce qui me fut gracieusement accordé.

« Ainsi nous partîmes, le 16 avril, de Nîmes pour aller administrer la sainte Cène à l'église de Canaules... — Le 23, nous allâmes administrer la sainte Cène à l'église de Manoblet; le 27, nous allâmes rendre le même office à celle de Cros. Le 5 mai, nous donnâmes la même consolation à l'église de Lasalle; le 8, nous fîmes de même à l'église de Saint-Jean de Gardonnenque... En sortant de cette assemblée, on établit quelques Anciens pour les églises de Lasalle et de Saint-Jean.—Le 10, nous fîmes l'assemblée en faveur de paroisses de Peyroles, de Saint-Roman, de Soudorgues, de Saint-Martin, de Saumane. Il ne se passa rien d'important dans cette vocation. Le 17, l'assemblée fut formée en faveur des paroisses de Saint-André de Gabriac, de Moleson, des Plantiers. Il ne se passa rien de remarquable, si ce n'est que quelques familles divisées furent heureusement réconciliées. Le 24, l'assemblée fut convoquée en faveur de Cassagnac et des quatre paroisses voisines, savoir : les Baumes, Saint-Germain, Saint-Martin, et partie de Saint-Julien et de Saint-Privat. L'assemblée était environ de deux mille âmes; car, bien que l'assemblée ne fût convoquée qu'en faveur de quatre à cinq paroisses, il en vint de plus de six. Plusieurs firent réparation devant la table du Seigneur, étant surtout coupables du crime de lâcheté d'avoir assisté au prétendu sacrifice de la

[1] N° 1, t. IV, p. 117. (1726.)

Messe. Beaucoup de personnes furent heureusement réconciliées. Le 27, nous allâmes au bourg Saint-Germain. Nous ébranlâmes un peu les consciences de ces temporisateurs; mais n'ayant pas continué à les fréquenter, ils sont restés dans leur criminelle tiédeur[1]... »

En 1728, Antoine Court fit une tournée dans le bas Languedoc et dans les Cévennes, seul d'abord, plus tard accompagné d'un proposant. Dans l'espace de deux mois et quelques jours, il visita trente et une églises, y tint des assemblées, prêcha, donna la communion, et parcourut près de cent lieues.

« Je me remis en campagne le jeudi, vingtième mai. Sur mon chemin, j'appris que M. Bétrine convoquait ce soir-là une assemblée. Je m'y rendis. Je partis de là pour Saint-Hippolyte de Caton où j'assemblai, le vendredi 21, l'église de ce lieu et celles des environs... Le dimanche 23, je convoquai les églises de Vendras et de Lussan; le lundi 24, celles de Saint-Laurent et de Saint-Quentin; le mercredi 26, celles d'Uzès et de Montaren; le jeudi 27, celles de Garrigues et de Foissac. Il ne se passa rien de particulier dans ces assemblées. On y vit seulement, comme en bien d'autres, plusieurs personnes qui n'avaient jamais paru à nos sociétés religieuses. Tout y fut tranquille.

« M'étant rendu à Nîmes pour une affaire particulière, j'en partis le lundi dernier mai, et j'assemblai, ce soir même, l'église de cette ville, celle de la Calmette et de Saint-Geniès. Avant que de sortir de la ville, on vint me dire que l'assemblée était vendue. Je ne laissai pas de partir. Sur la porte de la Bouquerie, je vis une troupe de soldats, et, un peu plus loin, une troupe d'officiers qui fixèrent un moment les yeux sur un cavalier que j'avais avec moi. Ces deux troupes me firent craindre qu'on n'eût accusé juste, sur l'avis qu'on venait de me don-

[1] N° 17, vol. H. Relation historique, etc. V. cette curieuse et émouvante relation dont Corteiz est l'auteur. Pièces et documents, n° XXII.

ner. Mais je n'en continuai pas moins mon chemin, persuadé que l'assemblée se tenait un peu trop loin de la ville pour être suivie, et que, s'il y avait quelque chose à craindre, ce ne serait qu'en revenant, et qu'alors il ne manquerait pas de moyens pour rendre inutiles les soins des soldats. Nous eûmes un autre obstacle. Ce fut une nuit sombre et obscure, accompagnée de pluie : obstacle qui fit que plusieurs errèrent pendant la nuit, sans trouver l'assemblée. Je rencontrai sur mes pas une de ces troupes errantes à laquelle il fallut que je servisse de guide. Il cessa ce revers, et la pluie nous laissa assez tranquillement achever notre exercice. Il n'en fut pas de même à notre retour. Elle se renforça. Heureuse encore l'assemblée de n'avoir à se défendre que contre la pluie ! Les soldats ne firent pas de sortie.

« Le mardi 1er juin, je convoquai les églises de Lédignan, Boucoiran, de Lascours, de Cruviès. M. Claris, qui devait m'accompagner dans les hautes Cévennes et dans la montagne, me vint y joindre. L'assemblée congédiée, nous partîmes et nous nous rendîmes du côte de Brenoux où nous assemblâmes, le jeudi 3 juin, cette église avec une de ses voisines. Quelques personnes de votre ville voulaient être de la partie, mais une pluie très-forte, qui nous surprit en chemin, fit décamper tous ceux qui s'étaient rendus sur la place à bonne heure. Les fidèles qui étaient avec moi et qui n'étaient pas en nombre ne perdirent pas courage. Nous nous rendîmes, malgré la pluie, sur les lieux. Avant que d'y arriver, nous trouvâmes sur nos pas une troupe de gens qui s'en retournaient chez eux et qui nous apprirent que tous avaient déserté. Nous ramenâmes ceux-là et rappelâmes par le chant des psaumes les moins éloignés des autres. La prédication fut ouïe, et la sainte Cène célébrée tout de même que si le temps avait été beau ou moins mauvais.

« Le samedi matin, cinquième juin, j'assemblai les églises de Chamborigaud et de C... Cette dernière église, qui se distingue de bien d'autres par son zèle et par son courage, me fournit l'occasion d'exercer les principales fonctions de mon ministère. Ce jour même, me furent présentés cinq enfants pour être baptisés, et autant de mariages pour être bénis.

« Le lendemain matin, jour de dimanche, furent convoquées les églises de Genolhac, Frugères, et du Pont de Montvert, et où assista encore l'église de C... L'assemblée fut très-nombreuse. On y vit ce qu'on n'avait peut-être point vu depuis la Révocation, cinq enfants baptisés à la tête de l'assemblée. Cette cérémonie attendrit le cœur de tous les assistants. Que de larmes furent répandues pendant la prédication ! La pluie nous incommoda, non-seulement pendant cette cérémonie, mais encore après. L'exercice achevé, la pluie ayant cessé, les uns se retirèrent et les autres prirent une réfection sur le lieu. Là, se virent un grand nombre de cercles de personnes assises sur le gazon qui avec simplicité prirent un sobre et simple repas composé des aliments que chacun a soin de porter de chez soi, et qui se termina par un chant d'un sacré cantique. C'est ainsi qu'on en use ordinairement dans les assemblées de ce pays. Avant de quitter la place je bénis cinq mariages. »

Pluie ou vent, chaleur ou froid, ils bravaient tout. La maladie ne les arrêtait pas. On se rappelle qu'Antoine Court tomba malade dans les premières années de son ministère ; malgré la fièvre, il persista à courir le pays, se faisant porter par deux hommes, quand il ne pouvait plus marcher. « Mon compagnon de voyage, écrivait Corteiz, le frère Rouvière a été malade environ cinquante jours dans un village ; il m'est venu joindre, mais il est encore fort malade, bien qu'il marche un peu [1]. » La souffrance pouvait les étreindre, non les terrasser.

Si du moins, le soir, ils avaient toujours trouvé un accueil sympathique et un abri ! Mais combien de fois ils n'avaient pour dormir « que la rase campagne, le dessous des arbres ou les antres des rochers. » Ils étaient

[1] N° 17, vol. G, p. 128.

encore, comme les prédicants de la première heure, obligés de chercher un asile au Désert « entre des rochers, des buissons coupés qui couvraient partie d'une *beaume* ou caverne. » C'est là qu'ils se barricadaient pour passer la nuit[1]. Une maison inconnue leur offrait-elle l'hospitalité, il fallait encore qu'ils s'en défiassent. Peut-être le maître du logis était-il un traître. Ne les avait-il point reçus, gagné par l'appât de la récompense, pour les livrer aux soldats pendant leur sommeil ? On répétait volontiers qu'un nommé Minot avait ainsi livré un prédicant.

Cependant, on doit le dire, les religionnaires aimaient assez à recevoir les prédicants ; ils y mettaient même de l'émulation. Depuis le « réveil, » ils ouvraient facilement leurs maisons aux ministres qui venaient y frapper ; ils les ouvraient au premier appel, sans hésiter, avec joie. C'était faire preuve de courage. Ces maisons hospitalières étaient connues des espions ; les gouverneurs savaient tous quels en étaient les maîtres et on possédait à l'Intendance la liste des familles chez lesquelles venaient habituellement loger les prédicants[2]. Si ces derniers étaient capturés chez eux, les fidèles savaient quelle peine ils encouraient.

« Défendons à tous nos sujets, avait dit le Roi en 1724, de recevoir les ministres ou prédicants, de leur donner retraite, se-

[1] « . . . Dieu, raconte Court, bénissait visiblement mon ministère, malgré mes dangers, mes fatigues, et tout ce qu'il y avait à souffrir pour la nourriture et pour les gîtes, qui étaient le plus souvent la rase campagne, le dessous des arbres ou les antres des rochers. » N° 46, cah. I.

[2] Cette liste fort curieuse existe. Le *Bulletin* l'a publiée et nous en avons eu l'original entre les mains.

cours et assistance, d'avoir directement ou indirectement aucun commerce avec eux; enjoignons à ceux qui en auront connaissance de les dénoncer aux officiers des lieux, le tout à peine, en cas de contravention, contre les hommes de galères à perpétuité, et contre les femmes d'être rasées et enfermées pour le reste de leurs jours dans les lieux que nos juges estimeront à propos, et de confiscation des biens des uns et des autres. »

Mais que pouvaient faire ces menaces et ces peines, lorsqu'il s'agissait de donner asile à un de ces hommes qui couraient la province pour le triomphe de la commune foi, et qui, dans les longues soirées d'hiver, passaient les veillées à raconter à leurs hôtes les souffrances subies, les succès remportés, et de quel poids dans la balance de leurs destinées pouvaient être leur zèle et leur persévérance.

« Le moment que le pasteur arrive à l'assemblée, écrivait Court, est épié par mille personnes qui chacune a un mot à lui dire, ou un cas de conscience à lui exposer. Quatre heures entières l'attendent ensuite pour le voir debout et bien occupé; il est trop aimé, il est trop rare pour trouver là la fin de son travail. Il faut qu'il essuie les compliments d'une foule de gens qui se jettent sur lui, dont il n'y a aucun qui ne lui baise la main et ne lui demande l'état de sa santé. »

Les fatigues du voyage étaient grandes, les périls plus grands encore. On avait mis à prix la tête de tous les prédicants, et de fortes sommes étaient offertes à qui les livrerait. On avait en outre répandu leur signalement, et certains gouverneurs n'avaient pas hésité à le donner à la populace. Ainsi, marchant au hasard, par les routes détournées, prêchant dans les assemblées, reposant sous le toit de son hôte, le prédicant était toujours sous le coup d'une surprise et

pouvait être traîné à la mort. Les espions, soit misère, soit cupidité, abondaient. Chaque jour, les gouverneurs recevaient des offres de service :

« J'ai l'honneur de vous informer qu'un homme s'est offert à nous pour veiller, jour et nuit, pour faire surprendre les prédicants qui courent le pays et les assemblées qui se feront. Il me paraît sage et de bonne volonté, et son ancien curé, homme de bon sens, qui me le procure, veut m'en répondre. »

Aussi la police était-elle bien informée.

« J'ai l'honneur de vous informer que Durand a commencé à paraître aux environs d'Anduze, depuis quelques jours. Je ne sais d'où il vient, ni où il a resté plus de deux mois. Un autre prédicant a paru en même temps que lui ; vous trouverez son portrait ci-inclus. »

Antoine Court et Duplan couraient le pays, déguisés en officiers. La Fare en fut averti ; il ordonna aussitôt qu'on les arrêtât, indiquant la ville et la maison où l'on aurait le plus de chances de les surprendre[1].

Que de périlleuses aventures! Un jour, près de Nîmes, Court composait un sermon, assis au pied d'un arbre. Tout à coup les soldats, qui le croyaient réfugié dans une maison des environs, apparurent. A cette vue, il grimpa sur l'arbre, et, caché par le feuillage, il assista, témoin prudent, aux recherches qu'on faisait pour s'emparer de sa personne[2]. Une seconde fois, il se trouvait chez un coreligionnaire qui lui avait offert l'hospitalité pour la nuit ; il dormait déjà,

[1] N° 7, t. II. (1724.)
[2] N° 46, cah. I

quand un détachement de troupes arriva et un officier fit frapper à la porte. Le péril était grand. Court pria son hôte de faire le malade et d'envoyer aussitôt sa femme ouvrir aux soldats; pour lui, il se blottit dans la ruelle du lit où était couché son ami. La femme tira les verrous, les soldats entrèrent, l'officier pénétra dans la chambre, fouilla les armoires, sonda les murs; il ne découvrit rien. L'hôte cependant, entr'ouvrant les rideaux, et pâle de peur, lui témoignait son déplaisir de ne pouvoir se lever, pour l'aider dans ses recherches, malade qu'il était, et jurait bien haut que jamais prédicant ne s'était caché dans sa maison; les soldats se décidèrent à partir [1]. — En 1725, le danger fut plus grand. Court avait été prié par « des personnes de distinction » de présider une assemblée à Alais. C'était un piége que lui avait dressé un gentilhomme qui, pour prix de sa trahison, devait obtenir une compagnie de dragons. L'assemblée fut surprise et Court obligé de se cacher pendant vingt et une heures sous un tas d'immondices [2]. C'est à ce propos que Duplan lui écrivait :

« Je vous vois surpris dans une maison par vos ennemis, ne connaissant pas la carte du pays, courant pendant l'obscurité sur des toits qui glissent à cause de la neige et de la pluie; je vous vois repoussé du premier asile qui se présente à votre fuite, je vous vois abandonné de tout le monde, presque saisi par deux soldats qui se contentent de vous faire rentrer dans votre réduit, comme dans une cage ou dans une prison dont ils ferment la porte; je vous vois monter de hautes murailles qui épuisent vos forces; je vous vois environné d'ennemis de

[1] N° 46, cah. I et V.
[2] *Ibid.*

toutes parts et hors d'espérance de vous sauver, à cause de la clarté des flambeaux qui environnent toute l'île. Je vous vois enfin ramassant le bois de votre caisse, creusant votre tombeau dans du fumier, et Dieu lui-même qui vous couvre, afin que les méchants ne touchent point à son oint[1]. »

Voilà bien du haut style. — Court raconte ses aventures avec infiniment plus de bonhomie et de naïveté. Il avait, comme ses collègues, fait depuis longtemps le sacrifice de sa vie, et il parle de la mort sans prosopopée ni rhétorique, en homme qui ne la craint plus et la brave en se jouant. Il n'insiste que sur une chose : son sang-froid.

En 1715, en revenant de Nîmes, il aperçut à l'entrée des *garrigues* deux capucins. Il alla à leur rencontre, fit route avec eux, et mit bientôt la conversation sur le purgatoire, l'invocation des saints, la défense de lire l'Ecriture et surtout la transsubstantiation. Les capucins étaient fort intrigués; enfin l'un deux : « Vous faites le fin, vous avez été aux assemblées. » Court ne se déconcerta pas, et souriant, avec calme : « Je vois par là que vous avez une idée plus avantageuse de ces religieuses convocations que je ne m'étais imaginé. Vous avez raison. On y acquiert des connaissances salutaires, et elles sont formées pour l'instruction et non pour y tramer des projets de révolte, comme vous avez accoutumé de les en accuser calomnieusement. » Là-dessus, comme on approchait du couvent Saint-Nicolas et que l'aventure pouvait avoir une fin désagréable, il abandonna en riant ses deux compagnons de route[2].

[1] N° 12, p. 51. (1725.)
[2] N° 46, cah. I et III.

— Deux ans plus tard, harassé de fatigue, il entra dans un cabaret sur le bord d'une route. Survint un personnage qui n'était autre que le commandant de la garnison d'un village voisin. Le personnage l'interrogea, et lui demanda avec autorité qui il était et où il allait. Court répondit qu'il allait à Nîmes, et que, s'il avait quelque chose à lui ordonner, il se mettait à sa disposition. Le commandant de s'adoucir aussitôt, d'assurer qu'il était très-sensible à ses obligeantes offres de service, qu'il avait deux lettres à faire jeter au courrier, mais qu'elles n'étaient pas cachetées et qu'il craindrait de le trop retarder, s'il le priait de les attendre. Court insista, entra dans le cabinet du commandant, donna un faux nom, le lieu de son logis, et prit les deux lettres dont l'une était pour Roquelaure et l'autre pour Bâville. « Ainsi se tira-t-il d'une aventure qui pouvait lui être des plus funestes, et des mains d'un homme dont le principal emploi était de le faire arrêter et qui vraisemblablement avait son signalement[1]. »

Toutes les aventures n'avaient pas malheureusement un dénoûment aussi inattendu. On avait beau prendre des noms supposés, se vêtir de costumes d'emprunt, et organiser pour déjouer les espions une contre-police; trop souvent les soins étaient inutiles. Les fidèles ne se ménageaient pas cependant; ils conduisaient le prédicant aux assemblées, le prévenaient du péril et le cachaient. Mais que pouvaient des efforts isolés contre des espions sans cesse aux écoutes, âpres

[1] N° 46, cah. I et III.

au gain, et contre des gouverneurs qui mettaient leur émulation à arrêter les prédicants ! Une seule chose étonne, c'est que le nombre des victimes ait été en réalité si petit. Dans l'espace de quinze ans, on ne pendit que quatre prédicants : Arnaud, Huc, Vesson et Alexandre Roussel. C'était peu.

On sait comment ils furent pris, mais avec quelle merveilleuse fermeté d'âme ils subirent leur supplice, c'est ce qu'on ne saurait assez admirer. « Jamais on n'a vu une personne plus tranquille, écrivait Duplan à la mère d'Arnaud, et plus résignée à la mort que ce pauvre agneau. Ses ennemis les plus cruels en ont été touchés... Je ne doute pas, ma chère sœur, que vous ne vous soumettiez avec joie aux ordres du ciel qui avait prédestiné votre cher fils à être du nombre des martyrs ; les hommes n'ont fait qu'exécuter les décrets de Dieu. Il faut adorer avec un religieux respect cette main invisible qui règle avec une souveraine sagesse tous les événements qui arrivent dans ce monde [1]. » — Lorsque Roussel fut pris et enfermé dans la citadelle de Montpellier, le duc d'Uzès, qui le voulait sauver, lui conseilla de contrefaire le fou. Mais lui, avec fermeté : « Monseigneur, je vous suis très-obligé de vos bonnes intentions en ma faveur, mais permettez-moi de dire à votre Grandeur que je n'ai jamais été de meilleur sens que je suis présentement, et que ma conscience ne me permet pas de contrefaire le fol. » Il fut condamné à être pendu, et l'exécution suivit de près le jugement.

[1] N° I, t. II, p. 15. (1718.)

« L'heure de l'exécution étant venue, dit une relation du temps, notre fidèle martyr vit entrer dans sa prison le bourreau et un archer ; ce dernier connaissant M. Roussel l'embrassa et pleura ; mais M. Roussel ne parut pas ému. Il se contenta de témoigner sa reconnaissance à cet archer attendri, et il se mit ensuite à genoux pour prier Dieu. Il le fit à haute voix, et sa prière fut accompagnée de tant d'onction et de zèle, qu'elle ravit en admiration l'archer et le bourreau qui n'étaient pas accoutumés d'en entendre de pareilles. Après cela, on vit entrer trois ou quatre moines qui étaient venus à la citadelle, soit pour disposer M. Roussel à la mort, soit pour le séduire à changer de religion par les motifs capables d'ébranler un fidèle qui n'aurait pas posé sa foi sur un solide fondement ; mais ce fut en vain que les moines déployèrent leur éloquence. M. Roussel leur répondit toujours avec beaucoup de douceur, de sagesse et de fermeté touchant sa religion et son espérance. Il leur témoigna que, bien loin de craindre la mort, il la regardait comme la fin de ses peines et son entrée dans le séjour des bienheureux ; c'est pourquoi il les priait instamment de le laisser en repos, n'ayant aucun besoin de leur ministère. M. le major de la place qui était près de là, ayant entendu ces dernières paroles, entra dans la prison, et dit à M. Roussel qu'il ne fallait pas mépriser ces révérends pères, puisqu'ils étaient là pour le disposer à bien mourir. M. Roussel lui répondit qu'il ne méprisait, ni n'avait jamais méprisé personne ; mais que, n'ayant aucun besoin du secours de ces révérends pères, il les priait instamment de le laisser en repos. Après ces paroles, notre martyr tira en particulier M. le major, il le chargea de quelque chose qui regardait sa famille, et, après avoir reçu la promesse qu'il souhaitait, il le remercia, et ensuite il se dépouilla, et se remit entre les mains du bourreau. On sortit ensuite de la citadelle. On avait eu soin de ranger depuis la porte de la place jusqu'au gibet deux fortes haies de soldats, le fusil monté et la bayonnette au bout. Notre martyr était accompagné par le bourreau, une troupe d'archers, une autre de soldats, et une autre de tambours qui battaient la caisse, et par les moines qui ne le voulurent pas quitter, quoiqu'il les eût priés instamment de le laisser en re-

pos, et qu'il les rebutât ensuite avec les bras, lorsqu'ils s'approchaient trop de ses oreilles dans un temps où il était uniquement occupé de Dieu. Mais notre martyr, en allant offrir à Dieu le sacrifice de son corps, avait affaire à des oiseaux plus opiniâtres et plus mauvais que le patriarche Abraham, lorsqu'il offrit le sien, comme il est raconté en la Genèse. Malgré le bruit des tambours, il y eut des personnes qui s'étant approchées, soit par faveur, ou par quelque argent qu'on donne aux soldats pour pouvoir rendre témoignage de tout ce qui se passe dans les derniers moments de ceux qui scellent la vérité de leur sang, entendirent que notre martyr chanta une partie du psaume LIe et la fin du XXXIVe qui finit le dernier acte de sa dévotion. On ne remarqua point dans sa route qu'il eût un visage triste ou effrayé, on remarqua, au contraire, un air tranquille, doux et modeste. Il semblait qu'il allait plutôt à une fête qu'à un martyre. Ses yeux étaient souvent fixés vers le ciel qu'il regardait comme sa patrie et le lieu de son repos, après avoir soutenu les combats et les épreuves qui sont attachées à la profession de l'Evangile. Lorsqu'on fut arrivé au pied de la potence, il se mit à genoux où il fit encore une prière ; après quoi, il monta l'échelle avec beaucoup de courage et de fermeté. Le bourreau attendri voulut encore le solliciter de sauver sa vie en changeant de religion, mais comme c'était une aveugle tendresse, ce furent aussi des paroles inutiles. Le bourreau fit son office ; l'âme de notre martyr fut bientôt séparée de son corps ; elle s'envola dans le ciel accompagnée des anges qui sont les administrateurs de la parole de Dieu[1]. »

Alexandre Roussel avait vingt-six ans.

Antoine Court avait réussi jusqu'alors à échapper aux poursuites. Quoiqu'il eût traversé les plus grands périls, il avait toujours déjoué les efforts de ses ennemis « par un effet, disait-il, de la Providence divine. » Depuis

[1] V. Pièces et documents, n° XX.

le supplice de Roussel cependant, les espions étaient en campagne et les troupes en mouvement pour le surprendre. « Nous l'aurons votre M. Court, » disait-on sans cesse aux religionnaires. Le 1er mars 1729, la nuit, le commandant de la ville, où il était caché, fit faire des perquisitions dans deux maisons; il ne le trouva point. Le 2 avril, le même commandant, suivi d'une partie de la garnison, alla le rechercher dans une autre maison; ses recherches furent encore vaines. « .....On voit par tous ces mouvements, qu'on ne manque pas d'espions, que je fais beaucoup de la peine à l'ennemi et qu'on ne néglige rien pour me surprendre; mais on voit en même temps que les soins de la Providence ne se lassent pas en ma faveur; qu'elle veille pour ma conservation; que les ennemis et les espions, quelque rusés qu'ils puissent être, sont souvent confondus dans leur maligne sagesse. » — Le 24 avril, un détachement de soldats pénétra dans une maison de Nîmes où on le croyait caché, et la fouilla en tous sens. Ce fut encore en vain. Mais l'intendant avait résolu de s'emparer de ce prédicant qui, depuis quinze ans, reconstruisait avec opiniâtreté ce qu'il renversait, et tenait tête, seul, sans armes et sans appui, à la cour, au clergé, aux espions et aux soldats. Sa tête était mise au prix de dix mille livres, et la chasse était ouverte. Court ne pouvait assurément tarder à succomber sous la triple attaque du faux frère, du soldat et du gouverneur[1].

Les protestants étaient inquiets : « Il a passé là ; il

[1] V. Pièces et documents, nº XXI.

a risqué en tel endroit; il a échappé à tel péril; un tel l'a voulu livrer[1]. » Quelques-uns lui conseillaient de quitter la France et d'attendre à l'étranger que l'orage fût passé. Mais il n'écoutait aucun conseil. « Il avait reçu, disait-il, tant de marques de la protection divine, il sentait son ministère si nécessaire à l'Eglise, qu'il aurait cru pécher, et contre la bonté divine qui l'avait protégé si souvent et en tant d'occasions différentes, et contre l'Eglise à laquelle son ministère paraissait si utile, et se rendre coupable d'une extrême lâcheté, s'il avait abandonné son troupeau. » Il se fit humble, inaperçu, prit des précautions et continua son ministère.

Sa vie, comme celle de ses collègues, était toute d'action, mais combien plus laborieuse! Il écrivait non-seulement des apologies et des mémoires, lisait, s'instruisait, composait des sermons et des lettres pastorales, mais encore il entretenait une active correspondance avec les protestants de l'étranger et ceux de sa patrie. Il ne lui suffisait point de s'occuper du présent, il voulait encore préparer l'avenir. Le présent même était plein de doutes, d'incertitudes; que de soins n'exigeait-il pas! La convocation des Synodes, les rivalités et les colères à apaiser, les conseils à donner, les malheureux à visiter, les améliorations à introduire, les projets à débattre, la discipline à faire respecter, — il fallait qu'il s'employât à tout, qu'il dirigeât tout, qu'il se donnât tout à tous. C'étaient des lettres aux galériens pour les inviter à la patience, aux mères

[1] V. Pièces et documents, n° XXI.

dont on avait enfermé les filles dans les couvents, aux familles affligées par les mille douleurs de l'existence augmentées de celles de la persécution, — lettres pleines de tendresse, de sévérité et de mâles consolations. — C'étaient des visites aux malheureux, et quels malheureux! Les amendes multipliées, la misère — une misère hideuse, croissante, — la faim déchirant les entrailles, les soldats s'installant dans les maisons et les ruinant, voilà les souffrances qu'il fallait voir et qu'il fallait faire patiemment supporter. Tous en effet n'avaient pas l'héroïque grandeur d'âme de cette femme protestante, la mère de Roussel. Lorsqu'elle apprit la mort de son fils et la sérénité avec laquelle il avait subi le dernier supplice, loin de montrer de l'affliction, elle ne témoigna que de la joie. Antoine Court alla lui offrir ses consolations; mais elle : « Si mon fils avait montré quelque faiblesse, je ne m'en serais jamais consolée, mais, puisqu'il est mort constamment, que de grâces n'ai-je pas à rendre à Dieu qui l'a fortifié[1]. »

Ce n'était pas tout. Avait-on élu les Anciens, et les consistoires fonctionnaient-ils bien? — Où en était l'œuvre, et n'y avait-il point de reproches à adresser aux prédicants? — Quand se tiendrait le Synode? en quel lieu? Ne serait-il pas préférable de le convoquer plus tard et dans un endroit moins exposé aux recherches des troupes? — Mille autres choses. Court ne tarissait point.

Les prédicants recevaient chaque jour des lettres de lui, et répondaient. C'était un continuel échange de de-

[1] V. Pièces et documents. n° XX.

mandes et de nouvelles. Des hommes sûrs et le courrier parfois portaient les lettres. Celles-ci étaient adressées à des personnes tierces qui étaient dans la confidence et se chargeaient de les remettre à leurs vrais destinataires, ou bien elles portaient des noms d'emprunt. Lorsque Durand écrivait à Court, il mettait sur l'enveloppe le nom de Delingèbe. Les autres proposants se livraient en cette matière aux caprices de leur fantaisie. « A Monsieur Court, écrivaient-ils, vicaire de l'Eglise sous la †; à Monsieur Ax, Cx bon berger en son logement; à Monsieur Court, avocat pour le grand Roi en son conseil spirituel en Languedoc[1]. » — Chose touchante que les sentiments de mutuelle affection et de support qui se manifestaient dans ces lettres! Lorsqu'il ne s'agissait plus d'affaires ecclésiastiques, ces hommes écrivaient des pages d'un charme infini, d'une délicatesse exquise. Il faut lire surtout la correspondance de Duplan, de Corteiz et de Court; on trouverait difficilement, malgré les grossiers défauts de la forme, quelque chose de plus simple, de plus noble. Ce ne sont que des conseils, des exhortations, des appels, mais qui rappellent les épîtres des Pères par l'énergie et par la tendresse. Avec les proposants surtout, qu'il regardait un peu comme ses fils, Court entretenait une correspondance suivie. Il leur traçait leur conduite, leur donnait des conseils, leur indiquait des livres à lire; il les réprimandait parfois et réparait leurs fautes. En 1725, quelques plaintes s'étaient élevées contre le proposant Gaubert. Court lui ordonna aussitôt de quitter

[1] N° 1, t. II, III, IV, *passim*.

son Eglise et d'aller porter son ministère dans un autre *quartier*[1]. L'ordre déplut et Gaubert s'insurgea. Plusieurs lettres furent échangées. « Vous vous mettrez en colère, dites-vous, répondit Court. Il ne faut pas le faire ; Dieu le défend, et cela vous ferait mal. » Légère ironie, conseils, tendresse paternelle, rien ne manquait à ces épîtres. Et cependant, malgré cette affectueuse sollicitude, un sentiment de jalousie germait déjà chez quelques-uns. On supportait difficilement sa supériorité ; elle commençait à devenir à charge ; et, bien qu'on n'en voulût pas convenir, elle paraissait fatigante. Il y avait paru dans les démêlés qui suivirent la nomination de Duplan à la députation. Il y parut encore. On lui suscita mille ennuis, en identifiant la cause de Duplan à la sienne[2].

Combien l'horreur de cette vie vagabonde devenait épouvantable, quand le prédicant avait, comme lui, comme Corteiz, une femme, une famille. Corteiz était marié à Genève. Depuis longtemps, il n'avait pas reçu de nouvelles de sa femme, et il errait tristement, demandant à ses correspondants habituels s'ils n'avaient point reçu de lettre à son adresse. On avait partout répondu négativement. Alors, à bout de courage, il écrivit à un marchand de Genève, son compère : « Si ma femme est vivante, je la prie de m'écrire, et si elle ne peut pas, vous aurez la bonté de le faire, et m'apprendrez son état et celui de ma petite. Si ma femme n'a pas d'argent pour payer la nourrice, vous lui en donnerez, et nous serons toujours en bon compte. » En-

[1] N° 7, t. II, p. 147.
[2] N° 7, t. III, p. 218. (1727.)

fin, il reçut les lettres de sa femme; elles étaient restées un mois à Montpellier. Quelle joie! « Je glorifie de tout mon cœur le grand Dieu de ce qu'il vous a délivré des maladies, des peines;... qu'il plaise à la bonté divine de vous rétablir vos forces, et vous donner toute la patience dont vous avez besoin! » Un autre jour, il apprit que sa mère était morte, et que le prêtre avait refusé de la recevoir dans son cimetière, « parce qu'elle n'avait pas voulu porter les marques de la bête [1]. » — Un autre jour, que son enfant, une petite fille, venait de s'éteindre dans les bras de sa mère, loin de lui: « Je n'ai jamais pu l'embrasser sur la terre, écrivait-il; j'espère de la miséricorde de Dieu qu'elle jouit d'une parfaite paix dans le ciel avec notre divin époux [2]. »

Ainsi, fuir sans cesse, avoir l'oreille aux écoutes, craindre le passant, voir sans cesse se projeter sur la route l'ombre de l'échafaud, et avec cela se sentir l'âme torturée par cet épouvantable supplice : l'anxiété! Que faisaient-il? Vivaient-ils encore? Fallait-il craindre, fallait-il espérer? Plus tard une lettre arrivait, longtemps attendue : elle apprenait la mort de la mère, de la fille. Brisé, on s'arrêtait sur le bord du chemin, on pleurait. Mais quoi! était-on excusable de se livrer à sa douleur, quand la voix de Dieu vous appelait à consoler des douleurs bien plus grandes, celles des persécutés et celles des victimes! On reprenait sa route et on convoquait une assemblée. C'était la vie.

Antoine Court, s'était marié en 1722, à son retour de

[1] N° 17, vol. G, p. 28.
[2] N° 1. t. II, p. 431. (1721.)

Genève. Il avait épousé une jeune fille d'Uzès, dont il avait probablement fait la connaissance dans ses courses à travers le Languedoc. On la nommait Etiennette Pagès, mais lui et ses amis l'appelaient simplement Rachel.

Sa jeune femme avait quelque fortune, mais surtout une ferme piété. « Je vous marquerai très-volontiers, lui écrivait un Ancien, l'état de Mademoiselle Pag(ès), car je n'ai rien à en dire qui ne doive vous satisfaire et édifier. Je vous dirai donc qu'elle édifie fort l'Eglise par son zèle et sa débonnaireté[1]. » C'est de cela qu'il s'était épris.

De ce mariage il avait eu trois enfants. En 1727, sa femme habitait Uzès, et elle n'y avait pas été encore inquiétée, lorsqu'un jour le nouveau commandant de la ville, venant à passer devant sa maison, s'arrêta, fit quelques questions aux voisins, et continua son chemin. Grande peur! Court se rappela ce qu'avait récemment écrit Duplan à sa femme : « Je crains à tout moment qu'on ne vous enlève[2]. » Il courut au-devant d'elle, et la pria de partir pour Genève. Au commencement de l'année 1728, il disait : « Ma Rachel est errante, elle n'habite plus la maison; une vente a été passée sur partie de ses biens, en faveur d'une permission que nous avons ob-

[1] N° 1, t. II, p. 450. (1721) — Quelle était cette femme douce, dévouée, courageuse, dont son fils, Court de Gébelin, devait dire plus tard : « Une épouse d'une force d'âme peu commune, et qui ne vivait que pour sa famille?... » (V. *Monde primitif*, t. VIII, p. 9.) Court se montre très-discret à l'égard de sa femme; son nom est même effacé dans quelques lettres. Il l'aimait beaucoup et on le lui reprocha souvent. On verra plus loin (V. tome II, chap. XIII, p. 380) quelle fut sa douleur, lorsqu'il la perdit. Il en mourut.

[2] N° 12, p. 161.

tenne de la cour. La permission a été jugée bonne, la vente l'est aussi. Ma Rachel n'attend que ce prix, ou d'avoir mis quelqu'autre arrangement à cette affaire, pour faire voile vers l'heureuse cité[1]. » Elle ne partit cependant qu'en 1729, avec deux de ses enfants, et arriva à Genève dans le mois d'avril.

Cette séparation fut très-sensible à Antoine Court. Il aimait tendrement sa femme, et se voyait désormais séparé d'elle et par la longueur du trajet et par l'imminence du danger. D'ailleurs, il la savait malade, et sa douleur était d'autant plus vive.

Il conçut le dessein d'aller la rejoindre. « Ces fréquentes indispositions, et un grand nombre d'autres choses, augmentent le désir que j'aurais de vous voir[2]. » Il prépara donc son départ, et se disposa à quitter la France.

Cette détermination presque subite, dans la situation surtout où se trouvait le protestantisme, étonne et elle étonna ses coreligionnaires. Il est nécessaire de l'expliquer. Depuis son séjour à Genève, Court avait souvent souhaité d'aller se fixer à l'étranger. L'amour de l'étude, le désir de déployer son activité sur un plus grand théâtre, le soin des églises, tout l'y poussait. Il avait cependant résisté à la tentation. Au commencement de 1729, encore qu'il fût traqué de tous les côtés et que beaucoup le sollicitassent à fuir, il s'était décidé, on le sait, à rester en France. « Le Berger, qui voit le loup et qui s'enfuit, est un mercenaire, » avait-il dit à Duplan. Mais le départ de sa femme fut pour lui

[1] N° 7, t. III, p. 274. (Août 1729.)

[2] *Ibid.*, p. 453.

comme un coup de foudre. Dans sa solitude, tous ses projets, tous ses desseins, tous les rêves qu'il avait jadis formés, apparurent subitement à la lumière de son amour.

La situation du protestantisme, prospère sans doute, n'était point florissante encore. Comment la rendre plus satisfaisante? Quel moyen pour arriver à ce but? — Continuerait-il de courir la province et d'organiser la discipline? Il l'avait fait depuis sa plus tendre enfance, et les résultats obtenus étaient excellents. La limite du possible était atteinte; on ne pouvait guère la dépasser. Mais éveiller l'attention de la France et la piété des Puissances étrangères, former et préparer au ministère des jeunes gens dévoués et instruits, faire entendre dans la grande mêlée du dix-huitième siècle la voix de la tolérance, demander hautement réparation et justice, c'était la seconde et la plus importante partie de l'œuvre, et voilà ce qui restait à faire.

Court le dit quelque part. Expliquant les motifs qui le poussèrent à se réfugier en Suisse :

« Je voulais, dit-il, contribuer de tout mon pouvoir, en prenant soin de ma famille qui était depuis six mois à Genève, à l'établissement d'un séminaire ; aider aux études des jeunes gens qui y seraient envoyés, les diriger sur la manière de gouverner l'Eglise et sur les moyens qu'il y aurait à suivre pour les progrès de la religion ; faire ce qui dépendrait de moi pour faire consacrer ces jeunes gens dans les académies étrangères ; établir des correspondances avec toutes les églises du royaume ; contribuer à ce que le nombre de ces églises augmentât tous les jours ; les aider toutes, autant que j'en serais capable, par mes lumières et par mes conseils ; rassembler les matériaux pour la

composition d'une histoire destinée à transmettre à la postérité les miracles qu'une Providence, aussi magnifique dans ses voies qu'impénétrable dans ses vues, avait opérés en faveur d'une Eglise dont un puissant Roi avait résolu la perte, et s'était félicité d'avoir éteinte ; et mettre ensuite les matériaux en œuvre ; faire enfin tout ce qui dépendrait de moi en faveur de ceux que la persécution chasserait de leur patrie et les forcerait à chercher des asiles dans des bords étrangers. »

Vers la fin du mois d'août 1729[1], Antoine Court se décida donc à partir. Accompagné de Claris, jeune proposant qu'il affectionnait entre tous, il se dirigea vers la Suisse où devait s'écouler la seconde partie de sa vie.

Il avait alors trente-trois ans. Depuis quatorze ans, il évangélisait le Languedoc.

Au début de son ministère, quand il accompagnait Brunel, il avait trouvé cette province dans une bien triste situation. Le protestantisme y était défiguré, la discipline inconnue, les religionnaires rares et découragés, les populations misérables et ignorantes, les prédicants erraient à l'aventure, les Inspirés étaient honorés. On sait quel était l'état dans lequel il la laissait. Et c'est à quoi assurément il songeait avec orgueil, lorsqu'il traversait une dernière fois ces contrées qu'il avait si souvent parcourues, et où il avait marqué la forte empreinte de ses pas. Oui, certes, il avait le droit de se glorifier de son œuvre. Cette province lui appartenait, c'était son ouvrage, c'était son bien ; il l'avait

[1] N° 37, p. 14. Mémoire aux arbitres.

[2] Court dit (N° 37, p. 14) qu'il quitta la France en septembre ; cependant il arriva à Lyon, le 2 septembre (N° 7, t. II, p. 363). Il est probable que ses souvenirs le trompent et qu'il partit dans les derniers jours d'août.

faite ce qu'elle était. De tous côtés, les religionnaires effrayés lui disaient : « Vous nous abandonnez ! » Mais lui : « Oui, Jérusalem, si je t'oublie, que ma dextre s'oublie elle-même, que ma langue s'attache à mon palais[1]. » Il n'abandonnait pas ce qui avait été l'objet de ses soins et le but de sa vie ; il allait lui chercher au loin de nouveaux appuis et de nouveaux soutiens.

En 1729, les églises sous la croix avaient pris pour devise : « Sauve-nous, Seigneur, nous périssons ! » Désormais, elles allaient graver sur leurs sceaux : « Sous la croix, le triomphe ! »

[1] N° 46, cah. V.

FIN DU PREMIER VOLUME.

NOTICE

SUR LES

MANUSCRITS D'ANTOINE COURT

Les manuscrits d'Antoine Court n'étaient pas inconnus. On savait que cette belle collection se trouvait à la bibliothèque de Genève, et plus d'un auteur, qui l'avait rapidement parcourue, en avait déjà vanté l'intérêt et la richesse. On y puisait peu cependant. Il semblait qu'on la louait d'autant plus qu'on en connaissait moins les détails. Ce fut la *Société de l'Histoire du Protestantisme français* qui, dès ses débuts, appela sérieusement sur ces manuscrits l'attention du monde savant [1]. En 1854, sur sa demande, Eugène Haag donna dans le *Bulletin* des renseignements curieux sur quelques points obscurs [2]. En 1861 enfin, M. Francis Wadington publia l'inventaire sommaire de tous les papiers d'Antoine Court conservés à Genève [3]. Depuis lors, plusieurs écrivains se sont en-

[1] V. *Bulletin*, t. I, p. 133 et 237.

[2] *Ibid.*, t. II, p. 225.

[3] *Ibid.*, t. X, p. 80. — Nous renvoyons à ce travail sérieux, bien fait, et aussi complet qu'il peut l'être dans ses minces proportions, ceux de nos lecteurs qui voudraient se rendre compte de la richesse et de la variété de cette collection.

gagés dans la lecture de cette vaste collection, ceux-ci pour y élucider quelque épisode obscur de l'histoire du protestantisme, ceux-là pour rechercher quelque curieux mémoire, et aucun n'en est revenu sans rapporter une riche moisson de découvertes [1].

Nous avons dit ailleurs comment Antoine Court avait peu à peu ramassé et réuni cette innombrable quantité de documents [2]; il nous reste à en faire un relevé succinct.

La collection des « papiers Court » comprend cent seize volumes reliés (gros in-4°), deux paquets de pièces non classées, un cahier assez épais et un carton rempli de papiers ayant appartenu à Court de Gébelin. Elle est divisée en cinquante séries.

N° 1. — Lettres adressées à Antoine Court. (1718-1755.) 28 vol. in-4° marqués L/AC.

N° 2. — Lettres d'Antoine Court et de son fils à M. de Végobre. (1750-1783.) 1 vol. in-4°.

N° 3. — Lettres adressées à Court de Gébelin. (1735-1755.) 1 vol. in-4°.

N° 4. — Minutes de lettres de Court de Gébelin. (1749-1754.) 1 vol. in-4°.

N° 5. — Mémoires divers d'Antoine Court. (1731-1746.) 1 vol. in-4°.

N° 6. — Indice pour les 28 volumes de lettres adressées à Antoine Court. 1 vol. in-4°.

[1] Pour ne citer que deux faits, c'est de là, par exemple, qu'ont été extraits le récit des souffrances de Blanche Gamond, publié par M. Th. Claparède, et les mémoires de Bombonnoux et du baron d'Aygaliers, publiés par M. Frostérus.. Nous ne parlons pas naturellement de toutes les pièces qu'en a tirées le *Bulletin*, et qu'il a disséminées dans ses vingt et un volumes de documents inédits.

[2] V. tome I, chap. VII, p. 225 et 228; tome II, chap. I, p. 22 et suiv., et chap. XIII, p. 386 et suiv.

N° 7. — Minutes des lettres d'Antoine Court. (1720-1755.) 13 vol. in-4°, marqués LDC.

N° 8. — Table générale des matières contenues dans les 28 volumes de la correspondance (série n° 1). 1 vol. in-4°.

N° 9. — Copies de lettres et divers procès-verbaux. (1745-1748.) 1 vol. in-4.

N° 10. — Lettres des amis de Court et actes des conférences. 1 vol. in-4°.

N° 11. — Lettres diverses. 1 vol. in-4°.

N° 12. — Lettres diverses. 1 vol. in-4°.

N° 13. — Lettres et mémoires divers. 3 vol. in-4°.

N° 14. — Lettres de Sallet, ou mémoires recueillis par lui. 1 vol. in-4°.

N° 15. — Lettres et autres pièces.

N° 16. — Traité sur les assemblées. 2 vol. in-4°.

N° 17. — Recueils et mémoires. 22 vol. in-4°, marqués par les lettres de l'alphabet A. B. C., etc.

N° 18. — Recueils et mémoires. 2 vol. in-4. AA. BB.

N° 19. — Pièces diverses. 1 vol. in-4°.

N° 20. — Pièces diverses. 1 vol. in-4°.

N° 21. — Extraits et mélanges. 1 vol. in-4°.

N° 22. — Recueils et extraits divers. 1 vol. in-4°.

N° 23. — Cours de théologie. 1 vol. in-4°.

N° 24. — Commentaires et controverses. 1 vol. in-4°.

N° 25. — Traductions et sermons. 1 vol. in-4°.

N° 26. — Morale en latin et en français. 1 vol. in-4°.

N° 27. — Mélanges. 3 vol. in-4°.

N° 28. — Histoire des églises réformées de France, ou mémoires pour servir à l'histoire des églises réformées de France et de leur dispersion depuis la révocation de l'Edit de Nantes jusqu'à présent. 2 vol. in-4.

N° 29. — Pièces sur les Camisards. 1 vol. in-4°.

N° 30. — Recueil de mémoires sur les Camisards. 1 vol. in-folio.

N° 31. — Lettres sur les Camisards. 1 vol. in-4°.

N° 32. — Histoire des Camisards. 1 vol. in-4°.

N° 33. — Mémoire sur les Camisards. 1 vol. in-4°.

N° 34. — Mémoire sur les démêlés de quelques séminaristes et de deux ministres de Poitou. 1 vol. in-4°.

N° 35. — Traduction des mémoires de Cavalier. 1 vol. in-4°.

N° 36. — Recueil des pièces du voyage fait en France par Antoine Court, en 1744. 1 vol. in-4°.

N° 37. — Papiers concernant les démêlés avec Duplan. 1 vol. in-4°.

N° 38. — Liste des galériens. 1 vol. in-4°.

N° 39. — Histoire des martyrs. 1 vol. in-4°.

N° 40. — Mémoire de Boyer. 1 vol. in-4°.

N° 41. — Jugement de Boyer. 1 cahier in-4°.

N° 42. — Histoire des ministres de France, tome I marqué A. 1 vol. in-4°.

N° 43. — Papiers de famille. 1 vol. in-4°.

N° 44. — Papiers divers. 1 portefeuille.

N° 45. — Comptes. 2 cahiers in-folio.

N° 46. — Mémoires de Court, banque protestante, etc.

N° 47. — Sermons, écrits d'édification.

N° 48. — Recueil de mémoires sur les protestants de France. 1 vol. in-folio, marqué B. B.

N° 49. — Mélanges. 1 vol. in-folio, marqué B.

N° 50. — Supplément à l'Histoire de l'Edit de Nantes, par Benoît. 1 vol. in-folio, marqué A.

Ces cent dix-huit volumes sont assez bien classés et

dans un ordre convenable. Ils contiennent l'histoire complète et intime du protestantisme français au dix-huitième siècle, et il en est peu qui n'offrent un réel intérêt. Parmi les plus importants, nous citerons ceux qui sont compris dans les séries 5, 12, 13, 17, 29, 30, 31, 32, 46, 48 et 50, — mais surtout et avant tout; les séries 1 et 7. C'est là que sont déposées par ordre de date et conservées dans un ordre parfait les minutes de toutes les lettres d'Antoine Court; c'est là que sont réunies les réponses de tous ses correspondants depuis 1718 jusqu'à 1755. Antoine Court, on le sait, classait avec beaucoup de soin toutes les lettres qu'il recevait, et prenait copie de toutes les siennes. Telles il les avait arrangées, telles elles sont encore. Il y a peu de lacunes dans cette vaste correspondance, et c'est, presque jour par jour, qu'on peut y suivre les événements de sa vie, et l'histoire des églises réformées de France.

Un petit problème se pose ici cependant. Dans la série n° 1, le volume I, le volume XVIII et l'année 1752 manquent complétement. Perte très-malheureuse! car ce dernier volume contenait certainement de précieux détails sur la grande émigration. Il y a plus. Les lettres adressées à Antoine Court ne vont que de 1718 à 1755, et ses réponses de 1720 à la même date. Or, il a commencé son ministère en 1715, et il n'est mort qu'en 1760. Que sont donc devenus 1° les lettres où se trouvaient relatés les faits de 1715 à 1718, 2° les lettres de 1752, 3° celles de 1755 à 1760, 4° les volumes I et XVIII de la série n° 1?

Il est aisé de répondre à la première question. Dans les premiers temps, Antoine Court, jeune encore et au début de son ministère, ne conservait ni les lettres

qu'il recevait ni celles qu'il écrivait, lettres d'ailleurs en petit nombre. Il n'y ajoutait aucune importance. Il ne gardait, et sans beaucoup de soin, que les papiers auxquels l'intérêt du moment donnait quelque valeur. On les possède encore. Il les réunit plus tard et les plaça sans ordre dans le reste de sa collection. Ce ne fut que trois années après, en 1718, qu'il comprit l'importance de ces lettres écrites au jour le jour et qu'il les conserva. On ne peut donc rechercher ce qui n'a jamais existé.

Il n'en est pas de même des volumes I et XVIII, des deux volumes où sont relatés les événements de 1752, et de ceux enfin qui allaient de 1755 à 1760.

Pour les quatre premiers, nous sommes disposé à croire qu'ils furent égarés, après la mort d'Antoine Court, de la façon suivante. Lorsque Court de Gébelin partit pour Paris, il mit en dépôt à la Bibliothèque de Genève, par l'entremise de M. de Végobre, la plupart des manuscrits de son père, mais il en laissa quelques-uns à son ami Charles de Loïs (Louis de Chéseaux ?). A sa mort, la Bibliothèque acheta bien les manuscrits laissés en dépôt, mais elle ne put probablement, malgré les stipulations de l'achat, entrer en possession de ceux que Charles de Loïs possédait[1]. C'est ainsi que furent distraits de la collection ces quatre volumes,

[1] Le 19 mars 1785, deux mois après la mort de Court de Gébelin, les directeurs de la Bibliothèque proposèrent « d'acquérir ceux des manuscrits de feu M. Court père, qui se sont trouvés dans l'hoirie de M. Court de Gébelin son fils. Comme ces manuscrits contiennent beaucoup de choses relatives à l'histoire des églises réformées de France, l'avis fut de consacrer 15 louis d'or à cette acquisition. » Assistaient à cette séance : Binet, Scholarque, de Lescale, Vernet, Perdriau, Sarrasin, Diodati, Sénebier, de Lubières, de Tournes. — La sœur de Court de Gébelin, Pauline Solier, (V. tome II, chap. XIII, p. 396) accepta l'offre des directeurs, et voici son reçu : « Je soussigné, ai reçu de M. le pasteur de Lescale, en sa qualité de recteur de l'Académie

égarés aujourd'hui, qui laissent une déplorable lacune dans la correspondance.

Quant aux autres, voici ce que nous supposons. En 1755, Court vit subitement mourir sa femme et cette mort lui causa une vive douleur. Découragé, il remit peu à peu à son fils Court de Gébelin le soin des églises de France. Court de Gébelin dépouilla l'immense correspondance, fit les réponses, remplaça insensiblement son père, mais il était lui-même accablé de travaux, étant professeur au séminaire de Lausanne et ramassant déjà des matériaux pour son grand ouvrage : le *Monde primitif*[1]. Selon toutes les probabilités, il ne classa plus les lettres qu'il recevait, et ne prit pas copie de celles qu'il envoyait. D'un côté, les unes s'entassèrent, de l'autre, il ne resta pas trace des siennes. En 1760, son père mourut. Il lui succéda comme représentant des églises et vint bientôt s'établir à Paris. Il quitta à Genève tous les papiers classés de son père ; il emporta ceux qui n'étaient pas en ordre, et dont il pouvait avoir besoin, puisqu'ils concernaient les dernières années. Mais il avait à mener de front ses intérêts propres et ceux des églises,

de Genève, quinze louis neufs, que messieurs les directeurs de la Bibliothèque publique de cette ville ont bien voulu me donner pour acquérir à ladite Bibliothèque la propriété des divers livres, mémoires et manuscrits relatifs principalement aux protestants de France et provenant de feu mon père et de feu mon frère, lesquels livres, mémoires et manuscrits avaient été mis en dépôt par mon dit frère et par M. de Végobre dans ladite Bibliothèque, à laquelle je m'engage de faire parvenir, s'il m'est possible, les deux volumes que mon frère retira à Paris, ainsi que ceux qui peuvent être restés entre les mains de M. Charles de Loïs, à qui mon frère avait confié tous ses effets en quittant Lausanne. En foi de quoi, j'ai signé à Genève, le 1er juin 1785.

« Pauline Solier. »

[1] C'est ainsi que les lettres de Court qu'il nous a conservées pour les années 1753, 1754, 1755, sont très-rares. Elles ne forment qu'un seul volume !

son *Monde primitif* et les délicates négociations pour obtenir la tolérance. Pouvant à peine suffire à la tâche, il laissa les lettres de ses correspondants s'amonceler, et continua à ne pas écrire les minutes des siennes. Le désordre s'accrut. C'est au milieu de ses mille affaires, de ses soucis et de ses embarras pécuniaires, que la mort vint le surprendre. La Bibliothèque de Genève ne put ainsi acheter ni les lettres de 1755 à 1760 qu'il avait emportées, ni celles qu'il avait reçues pendant son séjour à Paris. Or, que devinrent-elles? Rabaut Saint-Etienne, dans une lettre du 8 août 1784, écrit : « M. de Beaulieu, président du Musée, travaillant à ranger les papiers de M. de Gébelin, a mis de côté ceux des pasteurs du royaume; ils seront adressés à M. Moulinié à Lyon, pour les distribuer ; sans cette précaution, ils auraient passé dans les mains du ministère. » On ne sait si Moulinié les reçut. Peut-être furent-ils classés par liasses et expédiés aux provinces d'où ils étaient venus[1]. Peut-être encore furent-ils vendus et dispersés. Quoi qu'il en ait été, les lettres de 1755 à 1760 furent égarées avec les autres papiers de l'agence protestante.

Cette perte est très-grande et irréparable. Là, pour ne citer que deux faits, devaient se trouver tous les renseignements relatifs au premier agent des églises, Lecointe de Marcillac, et les lettres assurément échangées entre Antoine Court et Voltaire, pendant le séjour de ce dernier à Lausanne.

[1] Ne serait-ce pas une de ces liasses qu'a découverte récemment M. Arnaud ? (V. *Bullet.*, t. XXI, p. 151.) Nous serions assez disposé à le croire.

PIÈCES

ET

DOCUMENTS INÉDITS

N° I

DECLARATION DU ROY, QUI ORDONNE QUE CEUX QUI AURONT DECLARÉ QU'ILS VEULENT PERSISTER ET MOURIR DANS LA RELIGION PRÉTENDUE REFORMÉE, SOIT QU'ILS AYENT FAIT ABJURATION, OU NON, SERONT REPUTEZ RELAPS.

Donnée à Versailles, le 8 mars 1715.

Louis, par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre : A tous ceux qui ces présentes Lettres verront, salut. Depuis la révocation de l'Edit de Nantes, Nous n'avons rien oublié de ce qui pouvoit dépendre de Nous, pour retirer des erreurs de la R. P. R. ceux de nos sujets qui y estoient nez, et pour procurer l'éducation de leurs enfans dans la véritable, et Nous avons eu la satisfaction de voir que Dieu a béni en cela nos pieuses intentions, par le grand nombre de personnes qui ont fait abjuration ; sur ce qui Nous revint cependant que quelques uns, après s'estre convertis, refusoient dans l'extremité de leurs maladies, de recevoir les Sacremens, et mouroient après avoir declarez qu'ils persistoient dans la R. P. R. faisant voir par-là qu'ils estoient retombez dans leurs premiers égaremens ; Nous ordonnâmes

par Nostre Déclaration du 29 avril 1686, qu en ce cas le procez seroit fait à leur memoire et prescrivîmes à nos juges la maniere dont ils devoient punir un tel crime, et les peines que nous estimions à propos d'estre prononcées contre les coupables. Nous apprenons néantmoins que, les abjurations s'estant faites souvent dans des provinces éloignées de celles où décedent nos dits sujets, ou par un si grand nombre à la fois qu'il n'auroit pas esté possible d'en tenir des registres exacts; nos juges, ausquels ceux qui meurent relaps sont dénoncez, trouvent de la difficulté de les condamner aux termes de nostre dite Déclaration du 29 avril 1686, faute de preuves existantes de leur abjuration, et d'autant que le séjour que ceux qui ont esté de la R. P. R. ou qui sont nez de parens religionnaires, ont fait dans nostre Royaume, depuis que Nous y avons aboly tout exercice de ladite religion, est une preuve plus que suffisante qu'ils ont embrassé la religion Catholique, Apostolique et Romaine, sans quoy, ils n'y auroient pas esté soufferts ny tolerez, voulant sur ce faire sçavoir nos intentions; A CES CAUSES et autres, à ce Nous mouvant, en interpretant, en tant que de besoin, nostre Déclaration du 29 avril 1686 et y ajoustant, Nous avons dit, declaré et ordonné, et par ces Presentes signées de nostre main, disons, declarons, et ordonnons, voulons et Nous plaist, que tous nos sujets, nez de parens qui ont esté de la R. P. R. avant ou depuis la revocation de l'Edit de Nantes, qui dans leurs maladies, auront refusé aux Curez, Vicaires ou autres Prêtres de recevoir les Sacremens de l'Eglise, et auront déclaré qu'ils veulent persister dans la R. P. R. soit qu'ils ayent fait abjuration, ou non, ou que les actes n'en puissent estre rapportez, soient reputez relaps, et sujets aux peines prononcées par nostre dite Declaration du 29 avril 1686, que nous voulons au surplus et entendons estre executée selon la forme et teneur. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amez et feaux Conseillers, les Gens tenans nostre Cour de Parlement à Paris, que ces Presentes ils ayent à enregistrer, et le contenu en icelles exécuter et faire

exécuter, garder et observer selon leur forme et teneur, nonobstant tous Edits, Declarations et autres choses à ce contraires : car tel est nostre plaisir; en témoin de quoy, Nous y avons fait mettre nostre scel. DONNÉ à Versailles, le huitième jour de Mars, l'an de grace mil sept cent quinze, et de nostre Regne le soixante-douzième.

Signé : LOUIS.

Et sur le reply; Par le Roy PHELYPEAUX, et scellé du grand Sceau de cire jaune.

(Bibliothèque nationale, Mss. n° 7046, p. 40).

N° 11

LETTRE DE M. D'AGUESSEAU, PROCUREUR GÉNÉRAL DU PARLEMENT DE PARIS.

Du 26 mars 1715.

Monsieur,

J'ai reçu ce matin une déclaration du Roy que vous m'avez adressée, par laquelle Sa Majesté ordonne que tous les religionnaires, qui auront refusé de recevoir les sacrements de l'Eglise dans leur maladie et auront déclaré qu'ils veulent mourir dans la R. P. R., soient réputés relaps, soit qu'ils ayent fait abjuration ou non, ou que les actes n'en puissent être raportés, et sujets aux peines portées par la déclaration du 29 avril 1686.

Je prends la liberté de vous représenter la difficulté que ces mots : soit qu'ils ayent fait abjuration ou non, etc., présentent d'abord naturellement à l'esprit. La justice ne punit point des accusés sur de simples présomptions; et ce n'est point assez qu'un accusé soit réputé coupable : il faut qu'il le soit en effet pour être condamné. Ces sortes de présomptions peuvent bien avoir lieu dans les matières civiles où la vraisemblance est reçue au défaut de la vérité, mais elles n'ont jamais lieu en matière criminelle où il faut que le crime soit prouvé pour pou-

voir prononcer une condamnation. Si l'on y admet quelquefois des présomptions, c'est lorsqu'elles sont nécessaires et qu'elles renferment par conséquent une preuve suffisante du fait; mais comme il n'y a jamais eu de loy qui ait imposé aux religionnaires la nécessité de changer de religion, on ne peut pas dire qu'il y ait une présomption nécessaire de ce changement. Le Roy a bien aboli l'exercice de la R. P. R. par ses édits, mais il n'a point ordonné précisément aux religionnaires de faire abjuration et d'embrasser la relligion catholique. Toute la rigueur de la loy est tombée sur les relaps, c'est à dire sur ceux qui après avoir abjuré leur mauvaise relligion sont retombés dans leurs anciennes erreurs. Mais pour cela, il faut nécessairement prouver qu'ils en sont sortis, parce que pour tomber il faut s'être relevé, et l'on aura toujours bien de la peine à comprendre qu'un homme qui ne paroit point s'être jamais converti soit cependant retombé, dans l'hérésie et qu'on puisse le condamner comme si le fait étoit prouvé. Il semble donc que, pour ne pas donner atteinte aux règles de la justice qui ne doivent jamais être observées plus exactement que quand il s'agit de religion, et pour affermir cependant l'exécution de la déclaration de 1686, il suffiroit d'ordonner qu'au défaut de preuves d'une abjuration en forme, la partie publique feroit preuve de l'exercice de la religion catholique fait par ceux qui auroient refusé de recevoir les sacrements à la mort. Cet exercice une fois prouvé tiendroit lieu de l'abjuration, parce qu'il feroit voir que les accusés seroient rentrés de fait dans le sein de l'Eglise et, qu'étant retournés ensuite à leurs premiers égarements, ils méritent d'être punis comme relaps. Si le Roy approuve cette pensée, on pourroit l'expliquer en ces termes : *Voulons, qu'en cas qu'on ne puisse rapporter les actes de l'abjuration faitte par ceux de nos sujets nés de parens faisant profession de la R. P. R. ou qui en ont fait profession eux-mêmes, avant ou depuis la révocation de l'Edit de Nantes, qu'il y soit suppléé par les preuves qui seront rapportées pour établir qu'ils ont*

exercé la religion catholique et en ont fait les actes ordinaires, et que sur lesd. preuves, ceux qui dans leurs maladies auront refusé aux curés, vicaires, ou autres personnes de recevoir les sacremens de l'Eglise et déclaré qu'ils veulent persister et mourir dans la R. P. R., soient poursuivis comme relaps et condamnés aux peines prononcées par nôtre déclaration, du 29 *avril* 1686, *que nous voulons au surplus être exécutée selon sa forme et teneur.*

Il me semble que ce tempéramment satisfait à toutes les vuës que l'on peut avoir sur ce sujet sans blesser les principes ordinaires de la justice. Je vous supplie de vouloir bien le proposer au Roy et de me faire savoir ensuite les intentions de Sa Majesté, afin que je m'y conforme comme je le dois.

Je suis avec respect, M. votre, etc.

Signé : D'AGUESSEAU.

A Paris, ce 26 mars 1715.

(Bibliothèque nationale, Mss. nº 7046, p. 38.)

Nº III

. . . . . 1715.

Des abymes profonds d'une noire tristesse
A toy seul, Dieu puissant, nous adressons nos vœux.
Que nos gémissements excitent ta tendresse,
Et l'excès de nos maux un regard de tes yeux !

Accablés sous les coups de ta juste colère,
Veux-tu donc avec nous compter à la rigueur?
N'es-tu plus notre Dieu, n'es-tu plus notre père?
Nous feras-tu toujours sentir ton bras vengeur?

Que le sang de ton Fils, notre unique ressource,
Toujours frais et vivant intercède pour nous :

Qu'il fléchisse ton cœur, et nous ouvre la source
D'où découle ta grâce et tes biens les plus doux !

A ton égard, Seigneur, nous l'avouons sans feinte,
Nous méritons des maux infiniment plus grands :
Mais c'est pour n'adorer que ta Majesté Sainte
Que nous sommes en proye à nos cruels tirans.

Leur rage contre nous, à son comble montée,
Ravage sans pitié tes fidèles troupeaux.
Tout paraît seconder leur fureur indomptée,
Tout flatte leur orgueil par des succès nouveaux.

Nous te le redisons, ô Dieu, pour ta querelle,
Pour soutenir tes Droits nous sommes accablez :
Peux-tu voir d'un œil sec notre peine mortelle,
Et, sans en être ému, tes troupeaux désolez ?

Regarde nous plutôt d'un œuil plein de tendresse.
Que ta compassion se réveille en ce jour !
Pour nos cruels malheurs ta gloire t'intéresse ;
Fais-nous donc ressentir ton paternel amour !

Que nos tendres enfants, dont l'extrême faiblesse
Les expose sans cesse aux piéges de l'erreur,
Puissent, par tes bontés, de tous ceux qu'on leur dresse
Eviter les détours et fuir l'appas trompeur.

O souverain pasteur, et le seul qui nous reste,
Du vice et de l'erreur démasque tous les traits,
Et détourne nos pas de leur route funeste
De peur que ton flambeau ne s'éteigne à jamais !

Tiens-toi près des mourants, Dieu tout bon et tout sage ;
Que ton divin esprit soit leur consolateur ;
Dans ces derniers moments redouble leur courage
Contre la chair, le monde, et l'esprit tentateur !

Que la perte des biens, l'horreur et l'infamie,
Dont le zèle en fureur s'arme contre leur foy,
Réveillent leur ardeur par le calme endormie
Et les fassent toujours plus espérer en toy!

Toy, qui des plus grands Roys es le souverain maître,
Qui diriges leurs cœurs comme le cours des eaux,
Fléchi le cœur du nôtre, et lui fay reconnaître
L'innocence et le droit de tes pauvres troupeaux!

Que les princes, chez qui l'on prêche ta parole
Et qui n'ignorent pas quelle est ta volonté,
La fassent retentir de l'un à l'autre pôle,
Et qu'ainsi ton grand nom soit partout exalté!

Eclaire les esprits de ceux qui nous haïssent,
Ou leur inspire au moins quelque ombre d'équité,
Et ne permets jamais que nos langues trahissent,
Même dans les tourments, ta sainte vérité!

(Nº 17, vol. G, p. 431).

Nº IV

REQUÊTE DE L'ÉGLISE DE SOMMIÈRES A UN SYNODE PROVINCIAL.

(Sans date).

Aux très illustres, les vénérables Messieurs, les pasteurs et deputtés des Eglises, quy composent le synode provincial des Basses Cevenes.

Messieurs,

La desolation extrême où sont réduits depuis trois années les fidelles de cette Eglise, desolation qu'on ne peut l'ennisager sans fremir, depuis l'epoque fatalle quelle ce vit priuée des pasteurs selon son cœur, nous a determinés dès aujourd'hui,

dans une conjoncture aussy critique quy nous doit faire craindre avec justice que la miséricorde et la patience de Dieu ne vienne enfin a cesser, veu les crimes scandaleux quy y ont empiré, de vous supplier tres instemment d'auoir compassion d'un état sy triste; nous l'espérons de votre charitté. Les interets de la gloire de Dieu et le salut des ames qu'il a rachettees par son sang précieux, vous doiuent engager a y apporter un remede convenable. Ce remede serait, messieurs, de nous faire la grace de nous enuoyer de vos pasteurs et predicateurs pour desseruir notre eglise, sans quoy elle va perrir. Ne soyez pas insensibles à nos representations, veu qu'elle ne tend qu'à un but juste et equitable. Autorises d'autre part par les loix de l'Eglise et par la discipline eclesiastique, lequel selon elle l'on ne peut forcer des fidelles a receuoir un pasteur contre leur gré, persuades comme nous sommes que vous aures egard à notre très humble représentation, nous prions du profond de nos cœurs l'Estre Supreme qu'il repande sur vous touttes les lumieres de son S[t]. Esprit, affin que touttes vos déliberations tournent au salut des fidelles et a l'auancement de son Eglise. Nous sommes avec une parfaite soumission et respect,

Messieurs,

Vos tres humbles et tres obeissants serviteurs

Nicol. Griolet, Gilly, Irmejais (?), Romieux, Beaucourt, Peyre, Penicaud, Olivier, A. S. Aran (?), Albaret, Pacadan, Bertezenes, A. Causse, Griolet, Peyre, Duinas, Fesquet, Banc, P. Lanet, Audoyer, Bancel.... Pantourtior (?).

(N° 13, t. III.)

N° V

ARTICLES DES DEMANDES QU'ON A FAITES A M. ROUX

En premier lieu, etes vous porté de bonne volonté a signer la confession de foy, tant de votre sang que de votre nom, et de vous soumaitre avec humilitté et de suivre avec exattidude la discipline ecclesiastique et les reglements qne nous avons etablis?

La 2e, qu'antandez-vous par la confession de foy et la dissipline ecclesiastique?

La 3e, croiez-vous qu'il y ait 2 natures en J.-Christ, une nature divine et une nature humaine?

Le 4e, que tenez vous pour le chef de la vraye Eglise?

Le 5e, vous ne croiez pas donc que le pape soit le chef de l'Eglise et le viquaire de J.-C. en terre?

Le 6e, que vous semble-t-il donc du pape de Rome. — Reponce. Je le regarde, repont-il, comme l'antechrist prédit par les Sts hommes.

Le 5e, nalés pas tant vitte, lui repliqua-je. S. Jean nous dit au chap. I de sa premiere epitre que celuy qui nie que J. Ch. soit venu en chair, celuy la et l'antechrist; or l'Eglise romaine ne nie point l'humanité de J.-C., au contraire la confesse.

Le 8e, mes dans notre religion n'y a-t-il point de ce nombre de ceux quy renient Dieu par leurs œuvres? — Reponce. Il y en a nombre, aussi seront-ils mis du rang des blasphèmateurs, et recompaneez comme les entichretiens. — Mes l'église romaine renie d'une maniere efroiable en soposant à la gloire de Dieu père, Fils et S. Esprit, etc.

Le 9e, vous croies donc que le pape et tout ce qui découle de sa doctrine et lantechrist et lantechristianisme ?

La 10e, dou vien que lantechrist etant sy visible, sy palpable, en ce que l'esprit de Dieu nous a marqué sy clairement le temps de sa naissance, le lieu de sa demeure, la couleur de ses abis, la qualité de sa doctrine, jusqu'aux moindres sirconstances, et néammoins il y ait tant de peuples aveuglés ?

La 11e, que croies vous de la charge des pasteurs? En quoi consiste celle des diacres et anciens et diaconesse ?

La 12e, tous ceux quy ont charge de l'Eglise peuvent-il exercer les mêmes fonctions?

La 13e, que croies vous donc du batême des sages femmes qui batisent les petis enfans et autres qui n'ont point ressu de légitimes vocations dans l'Eglise par les voyes égglesiastiques ?

La 14e, donnez nous une courte paraphrase du verset 4 du 20 chap. des Actes rendant temoignage tant au Juif comme aux Grecs de la repentance envers Dieu et de la foy en J. C. notre Seigneur.

La 16e, enfin etes vous en etat de souffrir tous les maux que la sirconstance du temps vous menasse, comme les roues, les gibets, les potances, les injures, les duretés, les soufrances, les calonies, en un mot tous les maux auquels sont esposez ceux qui prechent sous la croix de Christ.

Voilà mot a mot les chefs ou principe des demandes faittes a M. Roux dont il a répondu au grand contentement de toute l'assemblée.

(N° 17, vol. G.)

N° VI

LETTRE DE PICTET A CORTEIZ SUR LES ASSEMBLÉES

Janvier 1720 [1].

Monsieur et très cher frère,

Je vous avoue que j'ai toujours condamné les grandes assemblées, soit parce que je scay qu'il y a eu très souvent de la confusion et du désordre, soit parce que je scay de très bonne part qu'il s'en est tenu contre toutes les regles de la prudence chretienne, dans le temps que les Catholiques Romains, qui ne nous voulaient pas de mal, faisaient dire ou qu'on ne fit pas d'assemblée ou qu'on la finit avant midi, — car ils me l'on dit eux memes, — soit parce que j'ay appris que plusieurs fois des gens s'y mélaient de precher qui ne scavaient pas ce qu'ils disaient, en sorte que des personnes de bon sens en étaient scandalisées, soit parce que dans ces grandes assemblées il se mêle souvent de faux frères qui reconnaissent ceux qui y sont et qui les deférent, soit parce que je suis persuadé qu'on instruit mieux dans de petites assemblées que dans des grandes, soit parce qu'on m'a assuré plusieurs fois que ce serait le moyen de vous rendre favorables les Puissances, soit parce qu'il y a eu des massacres, des meurtres, plusieurs envoyés aux galères, ou confinés dans des cachots, soit parce qu'il y a des temps où il vaut mieux instruire les gens dans leur particulier, lorsqu'on y a plus à risquer en le faisant en public que d'utilité, soit enfin pour des raisons que je ne puis confier au papier. On m'a même rapporté que plusieurs poussèrent à faire de grandes assemblées pour avoir plus d'argent et qu'il y en a eu qui ont osé desbaguer les doigts des femmes qui n'avaient point d'argent à leur donner.

[1] Note de Court.

Vous dites que la plus part des maisons ne sont pas commodes, mais il y en a qui le sont, où l'on peut s'assembler,

Vous dites qu'il y a des apprentifs et des domestiques papistes qui réveleraient ce qu'on ferait. Mais croyez-vous qu'ils ne le tairaient pas, et peut-etre on en convertirait quelques uns.

Vous dites que l'un se garde de sa belle fille, l'autre de sa belle mére; mais pensez-vous que ces gens ignorent ce qui se fait, et de plus on peut, comme j'ay dit, choisir les maisons.

D'ailleurs ces dangers ne sont pas à craindre à présent où l'on permet de se tenir dans les maisons et d'y faire des exercices; du moins on fait semblant de n'en rien scavoir.

Vous dites que les uns ont de la dévotion dans une maison et d'autres n'en ont point, Cela ne serait-il pas dans les assemblées?

Vous dites qu'une prédication en rase campagne touche davantage. Je conviens que le prédicateur crie plus haut, mais la crainte où l'on est d'être surpris, les incommodités que l'on souffre, en allant ou venant dans l'assemblée même doucement, ralentissent et troublent bien la dévotion.

Vous dites que 10 a 12 prédicateurs ne suffiraient pas. A cela je n'ay rien a dire, sinon qu'il s'en trouverait plusieurs qui iraient volontiers dans les maisons, mais qui ne veulent pas s'exposer aux assemblées.

Je ne doute pas que ce soit une grande consolation d'entendre parler de Dieu à des gens qui ne l'ont jamais oui. Mais ce n'est pas là de la question. Est-ce qu'il n'y a pas de certaines conjonctures où l'on ne doit pas faire tout ce qu'on pourrait à cause du danger, où l'on s'expose de se faire massacrer, de changer de nouveau de religion, et parce qu'on espére de se rendre les Puissances favorables, au lieu qu'en se raidissant contre elles, on les oblige quelquefois malgrè elles à faire des choses qu'elles ne voudraient pas. Je ne suis pas le seul de ce sentiment; mais je ne prétends pas que mon sentiment prevaille. Si vous vous trouvez bien de vos assemblées, j'en béniray Dieu avec autant

d'ardeur que vous, et je le prie de tout cœur que ce zéle que vous témoignez produise tous les bons effets que vous en attendez.

Je scay fort bien que lorsque la parole de Dieu n'est plus prechée, c'est le plus grand de tous les malheurs, mais elle peut être prechée en particulier et en public.

Je seray toujours pret de vous donner les avis que je jugeray vous être nécessaire, et je l'ay fait diverses fois, selon qu'on me les a demandés. Vous n'avez qu'a me marquer en quoi je puis vous être utile, et je le feray incessamment.

Je n'ay point vu la lettre que vous m'aves ecrite. M. Dul (?) m'en a parlé et me l'a promise, mais ne me l'a jamais donnée.

J'ay vu la lettre que M. Court a ecrite a M. Rey, d'ont j'ay eté très satisfait. Il n'y a que deux jours qu'il me l'a montrée, quoiqu'il l'aye recue le 12 d'octobre. J'avais appris par diverses personnes qu'il y avait des choses dans cette lettre qui me regardaient; mais il ne me l'apportait point. Etant venu me demander un témoignage pour aller a Paris, je lui en parlay, et il me la tira de sa poche, sans quoy je ne l'aurais point vue. J'ay benit Dieu d'apprendre tout ce qu'on a fait chez-vous, les bons reglements qu'on y a établis; j'approuve fort que ceux, qui ne sont pas en état de faire des sermons, se servent de ceux qu'on a, plutôt que de débiter des discours sans ordre et s'écartant du vray sens de l'Ecriture. J'ay parcouru avec plaisir le sermon de M. Court sur *la nouvelle créature*. J'ay vu qu'il a rassemblé avec beaucoup de jugement tout ce qu'on a fait sur ce beau texte; et je voy avec joye qu'il a des dons considérables pour la chaire. Je croy qu'on fait fort bien de se servir des sermons qui ont été imprimés, d'en tirer la matiére de ceux qu'on fait parce qu'on ne craindra pas de s'écarter et qu'on s'évitera beaucoup de peine; mais je suis d'avis :

1º que les sermons fussent moins longs; les prédicateurs seraient moins fatigués et les auditeurs en rapporteraient plus.

2º qu'on donnat en peu de mots le sens du texte et qu'on en

tirat ensuite les vérités qu'il renferme d'une manière simple et instructive.

3° que les applications fussent vives et tirées du texte, mais appliquées aux besoins présents.

4° que l'on fit plus de catéchismes que de sermons, parce qu'on en tire beaucoup plus de fruit.

5° que l'on choisit les textes les plus beaux, les plus aisés a retenir, les plus instructifs et les plus consolants.

J'avais dit à M. Rey d'écrire que j'avais dessein, si je pouvais me procurer un imprimeur, de vous envoyer de tems en tems des lettres qui . . . . . l'exposition de l'Ecriture moins étendue que dans les sermons, mais plus que dans les notes qui sont dans la Bible; ce qui vous pourrait servir de commentaire, comme vous n'avez pas tous les livres dont vous avez besoin, et ce qui pourrait servir à ceux qui vous entendraient, soit pour en profiter mieux et les retenir, soit pour les mieux comprendre.

J'attendray votre réponse sur ce sujet; et j'aurais déjà fait quelque chose, si j'avais scu que vous le souhaitassiez.

J'ay fait des dialogues qui sont des entretiens du pasteur avec le fidéle, où j'expliquais ainsi des passages, je traitais des cas de conscience et j'y mêlais des histoires de confesseurs. Il y en a déjà 2 tômes. Mais on n'en trouve plus du 2e où j'avais commencé l'explication du V. et N. T. Pour cela vous..... mieux que des lettres, je les continuerai pourvu que je trouve un imprimeur, et je refute de tems en tems les livres qui parlent contre nous.

Vous n'apprendrez que ce qui vous conviendra le mieux, et je vous aideray par mes livres autant qu'il me sera possible. J'en ay fait un depuis peu pour la consolation des malades qu'on vous doit envoyer.

J'ay fait une lettre contre ceux qui se marient avec des Catholiques, mais elle est manuscrite, et je l'ay remise a ceux qui me l'ont demandée; peut-etre la ferai-je imprimer.

(N° 17, vol. G, p. 189.)

N° VII

CHANSON NOUVELLE

Sur l'air : *Si vous payez, vous danserez; point d'argent, point de branle.*

. . . . . 1716.

Aujourd'hui on parle de paix :
O la bonne nouvelle !
Le bon Dieu, veuille qu'il soit vray !
Qu'elle soit banie à jamais
Cette guerre cruelle !
Des aujourd'hui, qu'il soit permis
Liberté aux fidelles !

Les protestants du temps présent
Qui sont dedans la France
Demandent tous bien humblement
A ce grand Dieu tout puissant
L'ouverture des temples.
Donnés nous, grand Dieu tout puissant,
Liberté de conscience!

Car, depuis trente un an
Que nous sommes en misére,
Que nous sommes tristes et dolens
D'avoir souffert tant de tourmens
Donnés nous, ô grand Dieu puissant,
Liberté des priéres.

. . . .

Tous les dragons et cavaliers
Avec grande violence
Nous ont partout trainés
A la messe, et tous forcés

Et forcent les consciences.
Ils attirent pour le sûr
La misére à la France.

Faut oublier le temps passé
Et vivre comme frères.
Nous voyons le ciel irrité
Par les orages qu'il a fait
Et tremblements de terre.
Faut s'assembler tous de bon cœur
Et dire nos prières.

La grande troupe des protestants
Faut qu'il se multiplie.
Faut batir des temples au levant
Et même dedans l'occident
Et dans la Barbarie
Dans le pays mahométan
Et dedans la Turquie.

Venez promptement, les maçons
Et les tailleurs de pierre,
Venez battir cette maison
Qui est tombée de Sion
Par la fureur des guerres.
Venez promptement, menuisiers,
Pour y poser la chaire.

. . . .

Venez promptement, chers pasteurs,
Pressés dedans les isles,
Venez y comme ambassadeurs
De Jesus-Christ, notre Sauveur.
Sans qu'aucun vous chagrine,
Venez precher la vérité
De son St Evangile !

. . . .

(Archives nationales, TT, 322.)

N° VIII

REQUÊTE DES RELIGIONNAIRES AU RÉGENT

Ecrite d'Alais en Sévaines, ce 16 juillet 1716.

Monseigneur et Souuerain Prince,

On se flatoit en France qu'après la mort du Roi les Religionnaires trouueroient du soulagement tant sur ce qui concerne la Religion que sur bien d'autres pésents fardeaux a eux imposés. En effet, il sembloit paroitre un grand soulagement par raport aux reclamations du puple qui ne sauoit par ou exprimer la joye excessiue qu'il auoit et qu'il a en effet de voir un si digne Prince, couronné de hautes vertùs et d'une sy grande naissence, qui aloit être leur m(aitre) absolù et leur pere commun par le pouuoir de la Régence a luy légitimement düe. C'étoit alors que presque tout le monde croyoit avoir liberté de leur religion, ou du moins que, s'ils n'avoient un exercice public et permis de l'ordre du souuerain, qu'à tout le moins on les laisseroit libres entre eux de prier a leur manière, de s'assembler ou de ne pas s'assembler en ne fesant tort ny mal à quy que ce soit.

Cette esperance avoit noury plusieurs personnes pendant tout le temps que V. A. R. a gardé le silence, mais lorsquelle a bien voulu s'en expliquer, et qu'on a vu que c'étoit tout autrement, c'est alors qu'on a cessé de se flatter, et malgré le penchant que chacun a a aimer et a vouloir professer la Religion, ils vous ont voué une prompte obéissance; je suis très assuré qu'on ne vous dira pas autrement. Mais, Monseigneur, qu'il vous plaise de considérer la perte commune du Royaume par rapport à la desertion des Religionnaires aux pays étrangers, les sommes d'argent qu'ils y ont fait passer, et le nombre des familles qui l'a suivi. Il y a longtemps que personne n'avoit daigné sortir de France a cause de leurs belles espérances, mais a présent qu'on

vous voit expliquer differemment de leurs pretentions, on n'a plus rien a espérer, on ne se flate plus. Ainsi, Monseigneur, chacun fait son possible pour sortir sa conscience de prison; l'un s'en va aujourd'huy et l'autre demain. Depuis que l'on sait votre intention, plusieurs ont formé leur dessein. Ce pauvre puple affligé ne trauaille pour la plus part qu'a chercher de moyens pour ramasser de l'argent pour se retirer. Chacun joue son role, le mieux qu'il peut, pour en auoir. Les uns atendent d'être payés de certaines dettes, les autres atendent la récolte des denrées, et les autres vont chercher à faire un établissement attendant l'occasion de venir quérir leurs familles. J'ai resolu d'en avertir V. A. R. non par autre motif que celui de la charité et du zele que j'ai toujours eu pour le bien de l'Etat, étant bien persuadé qu'on ne vous auertit pas de cela, a cause que ceci n'eclatte que fort peu, parce que rarement s'en va-t-il deux familles à la fois du même endroit. Cependant, ces frequentes saignées, quoi que douces et légères, ne laissent pas d'affoiblir le malade, au lieu que selon toute aparence il ne tardera pas longtemps a le nombre en venir plus grand..

L'exactitude que Mgr le Duc de Roquelaure et Mgr de Bouillé ont fait paroître a exécutter vos ordres et les porter eux mêmes presque dans toutes nos villes et en plusieurs villages, les publiant au peuple, avec cette belle éloquence si ordinaire a ces Seigneurs, nous ote tout espoir de jamais plus recouurer liberté. Nous n'avons pu que le croire, et en étant entièrement persuadés plusieurs ont formé le dessein de chercher leur liberté ailleurs, excepté de ceux qui, par un pur attachement aux biens de cette vie, font la résolution de rester en France et prendre l'habit de temporiseur. Mais de quelle manière qu'on se l'imagine, ces premiers sont avec eux, et ces derniers aussi raport a leur hipocrisie.

Enfin, Monseigneur, je me regarderois comme le plus heureux du monde si je pouvois être sur de vous représenter ces choses, sans motiver votre mépris ni votre colère. Je prie V. A. R. de me rendre justice et de vouloir connoitre mon in-

tention toute vouée au bien public. Je ne suis pas si stupide que je ne connoisse bien en moi une effronterie trop grande, mais l'eloge de V. I. et R. P. par eeux qui en savent faire le portrait, m'oblige a passer pardessus toutes sortes de raisonnements.

L'on vous représente comme le Hercule de lumières, comme la vertu et la justice même, doué de toutes sortes de grandes qualités; l'on ne fait pas difficulté de croire que vous pardonnerez les défauts d'un infirme, et que vous écouterez les raisons de tous vos sujets, et que en temps et en lieux V. A. R. leur rendra la justice qui leur est due. Sur ces considerations, j'ai cru pouvoir vous prier de la part de plusieurs de vos peuples, que puisqu'il n'est pas vôtre plaisir qu'ils fassent profession de leur religion sous quel pretexte que ce soit, que du moins vous ayez la charité de les regarder comme des fidèles sujets, sans les différencier des Catholiques, et sans les charger de logements de troupes, et de toute sorte de contributions, ainsi qu'on a accoutumé de faire depuis plus de trente ans.

Nous sommes tous nés dans un même climat, nous auons tous humé le même air, nous avons le cœur également français; prenez donc a pitié, Monseigneur, notre longue souffrance. Jetez vos yeux de compassion sur tant de miserables qui plutôt se feroient traîner sur la clée que de vous être infidèles. La souffrance a été assez rude et assez longue; il est temps de nous regarder a pitié pour ne pas nous charger plus que les autres sujets; et d'ailleurs que, par se bienfait qui ne vous put produire que mille louanges et mille bénédictions, plusieurs et peut-être tous ceux qui ont projetté de se retirer de France, voyant cette généreuse libéralité, changeront de sentiments, tout ira mieux dans l'ordre, plusieurs murmures finiront, tous les gens un peu eleués feront leurs efforts pour faire connoitre a la petite populace la force de leur deuoir. Tout le monde est persuadé que s'il vous étoit bien connu de la manière qu'on nous a traités et qu'on nous traite encore, que V. A. R. y remédieroit. L'on vous en prie, Monseigneur, d'une manière a fendre le cœur le plus dur. Ha!

plut à Dieu que l'echo de la Providence fit retentir les plaintes de ces pauures gens jusques a vos oreilles, avec les bénédictions qu'on vous souhaite et que toutes leurs intentions vous fussent bien connues! Personne ne douteroit nullement de votre protection, nous ne serions plus regardés d'œil d'iniquité, en un mot, nous ne serions plus en abomination aux Puissances, nous n'aurions plus besoin de lamanter ny de vous crier grace et miséricorde, vous sauriez nos desseins et notre bonne volonté, et, connaissant nos bons cœurs, vous n'auriez nulle peine a nous accorder vos faueurs, V. A. R. ne nous ne regarderoit plus indigne. Nous prions le Seigneur qu'il vous en veuille éclaircir par sa grace, et qu'il vous fasse toucher au vif le tort qu'on nous a fait. C'est une grace toute particulière que je demande a mon créateur, et a V. A. R. celle de me permettre de lui souhaiter toutes les bénédictions du ciel et le plaisir de voir ses desseins accomplir et qu'elle ne soit point fachée qu'avec un profond respect et une entière soumission à sa volonté, je me dise d'un cœur le plus sincère du monde, de votre Haute et Royale Grandeur le plus humble, fidele seruiteur et sujet.

P. S. J'ai omis de dire qu'à mes précédentes j'avois employé tous mes soins pour déguiser mon caractère, j'ai agi a celle ci sans aucun fard, et je voudrois du fonds de mon ame avoir le bien d'être propre pour donner ma vie, s'il étoit besoin, pour l'honneur de votre seruice, que, après ce que je dois à mon Dieu, seroit le plus grand de mes desirs, non pas pour la gloire ni par aucune vanité mondaine, a dessein de me tirer de la poussière, mais pour vous offrir un seruiteur qui sans doute est l'un des plus sincères et des plus fidèles homme du monde. Les suites vous en convaincroit, si vous ordonnez la moindre perquisition pour savoir qui vous a adressé celle ici dattée du jour cy dessus, en m'assurant de votre part de ne rien craindre.

(Archives nationales, TT, 463.)

N° IX

LETTRE DE PICTET A MADEMOISELLE SIMART SUR LES INSPIRÉS

Comme j'ai fait, Mademoiselle, un petit ouvrage sur ces pretendus Inspirés, qui s'imprime actuellement, ma lettre ne sera pas aussi longue quelle l'aurait été, parce que vous verrez dans mon petit livre ce que je pense sur cette matière. Je serai bien faché qu'on put me reprocher de ne pas reconnaitre l'esprit de Dieu quand il se manifeste, mais je ne veux pas aussi attribuer à l'esprit de Dieu ce qui ne me parait pas digne de lui. Je conviens que ce que vous voyez est extraordinaire, mais il ne faut pas croire que tout ce qui est extraordinaire procède de l'esprit de Dieu. Il y a eu des temps ou une certaine folie saisissait certaine personne qui leur faisait faire mille choses surprenantes. Je conviens que toutes les bonnes choses que ces gens disent sont tirées de la parole de Dieu, qui est l'ouvrage du S. Esprit, mais il ne s'ensuit pas que ceux qui les disent soient inspirés; cela signifie seulement qu'ils ont une heureuse mémoire pour retenir ce qu'ils ont apris. Aussi vous avez sagement remarqué qu'ils disent bien quand ils scavent bien, qu'ils disent mal quand ils ne le scavent pas, preuve évidente que c'est là l'effet de leur mémoire et non du S. Esprit, car si c'était le S. Esprit, ils diraient toujours bien. Il n'est pas surprenant qu'il y ait des gens qui se plaisent à entendre la parole de Dieu et a la lire; c'est une grâce de l'esprit de Dieu qui fait qu'ils trouvent leur délice dans ces livres sacrés, mais il ne s'ensuit pas que ces gens soient inspirés.

On peut aisément concevoir que de gens qui ont entendu parler d'Inspirés, qui ont regardé comme de personnes inspirées

ceux qui exhortaient les autres à la repentance, s'imaginent etre inspirés eux même et que leur imagination échauffée a pu causer des mouvements extraordinaires, semblables a une extase, on a bien veu d'autres effets de l'imagination aussi étranges.

Je concois aisément qu'une papiste, qui entendit dire de belles et bonnes choses dans une assemblée qu'elle ne croyait point entendre, aye conçu de l'horreur pour la religion Romne. Dieu ayant donné l'efficace à la parole qu'elle avait entendue dans l'assemblée, c'est un effet de la grâce de Dieu, mais il ne s'ensuit pas qu'elle aye été inspirée : plusieurs papistes ont été ainsy convertis sans être inspirés, comme l'on prétend qu'il y en ait. Quand on entend la pure parole de Dieu et qu'on va ensuite à la messe on y trouve une grande différence, on est etonné que les hommes ayent si fort corrompu les vérités celestes.

Il ne faut pas s'étonner si cette fille, qui avait entendu ces prétendus Inspirés, parle comme si c'etait Dieu qui leur disait : mon enfant ! ou a qui l'on l'avait dit, ait eu l'imagination frapée et ainsi echauffée.

Cette fille avait pu entendre de gens qui disaient que c'etait une grande folie de courrir après les richesses, que Dieu ferait bien voir la vanité de ces choses et qu'il chatierait les hommes, mais il ne fallait pas etre inspiré pour deviner cela. Plusieurs personnes qui ne se croyent pas inspirées ont tenu le même langage. Dieu fait si souvent de telles menasses aux hommes qu'on n'en scaurait douter. On peut predire des malheurs aux pécheurs aussi corrompus qu'il y en a aujourd'hui, et etre assuré qu'ils arriveront. Il y a longtemps que nous denonçons le jugement de ce Dieu aux hommes et nous voyons avec douleur l'accomplissement de ces menasses.

Tout ce que cette fille dit de bon a été dit plusieurs fois.

Ces grands mouvements, ces convulsions peuvent etre l'effet d'une imagination trop émue qui cause de grands bouleversements dans le corps.

Pour juger si ce qu'elle dit des peuples de langages inconnus qui

doivent arriver et massacrer tout procede de l'esprit, il faut attendre l'evenement. Ainsi, Mademoiselle, pour ne faire aucune demarche dans cette affaire, ne vous hâtez pas d'attribuer au S. Esprit ce qui peut etre de cause naturelle.

Ne dites pas non plus que ces gens sont poussés par le Demon, car quoique le Démon pourrait faire toutes ces choses. afin de tourner en ridicule notre religion, cependant il n'est pas toujours nécessaire de le faire intervenir partout.

Defiez-vous un peu de ce qu'on vous dit, car on pourrait vous tromper, et même de votre jugement, car quand on est avec des gens qui ont ces pensées d'inspiration, tout ce qu'on voit faire surprend et etonne.

Proffitez de toutes les exhortations qu'on fait à la repentance. Elles sont toujours salutaires. Mais ne croyez pas légèrement que ceux, qui font des choses que vous n'avez point vues, sont inspirés.

Je ne vois pas pourquoy Dieu inspirerait (plutôt) une servante papiste autrefois bigotte que d'autres personnes pieuses.

Je ne vois pas non plus pourquoy des gens, qui vous annoncent la parole de Dieu, comme vous l'a annoncée M. Court qui m'a remis votre lettre, ne seraient pas plutôt des Inspirés que des gens qui parlent a batton rompû. Rien n'est si dangereux que de donner dans ces visions. Dès qu'on se croit inspiré, on prend tout ce qu'on débite pour des doctrines du S. Esprit. Quels desordres n'ont pas causé en tout temps ces sortes de gens, mais vous verrez cela dans mon livre d'une maniere plus étendue.

Je suis de tout mon cœur et avec une parfaite estime, Mademoiselle, votre très humble et obeissant serviteur.

(N° 17, vol. G, p. 264.)

N° X

LETTRE DE CORTEIZ A VESSON LUI ANNONÇANT SA DÉPOSITION

13 décembre 1720.

Monsieur, vous serez informé comme nous nous sommes assemblez en colloque, le 13 du courant, au nombre de 25 anciens, entre lesquels il y avait un ministre et deux proposans. Après avoir invoqué le saint nom de Dieu pour luy demander sa protection, son amour, sa grace, son esprit de lumière, de sagesse et de santification, nous avons celon les regles de la dissipline exclesiastique étably un modérateur, après quoy les députés du sinode du 20 7bre ont informé « la vénerable compagnie de tout ce que s'y etaient proposé et deliberé. Après quoy ont et venu a parler de vous et de la letre par laquelle vous etiez prié de vous rendre au présent sinode. Un Encien a dit que peu etre vous ne l'aviez pas reçue. Pandant cette intervalle, il et arrivé deux hommes de chez vous scavoir un ilustre Encien et un bon fidelle qui ont temoigné comme vous aviez vrayement recu la letre et declaré en même temps que vous netiez pas dans le santim[t] de venir n'y dans les colloques, n'y dans les sinodes. Alors la vénerable assemblée a été priée d'examiner meurem[t] et en bonne consience s'il et fort hutille qu'il y ait dans l'Eglise de consistoires et un ordre. Dans ce même instan, a été produit une lettre de M. le celebre P. prouvant l'hutilitté et la nécessité de la dissipline, disant que le fils de Dieu, ny les apôtres, ny les prophetes, non jamais combatu lordre. Ils travaillaient à destruire les erreurs et les prejugez, mais non jamais touché à l'ordre, bien que la doctrine fut corrompue, qu'on ne peut jamais etablir une bonne doctrine sans etablir en même tems un ordre et une bonne dissipline pour la soutenir. Les apotres premiers fondateurs de la religion Chretienne ont etably des reglem[ts] et esprecement

recommande l'exatte observation de l'ordre. S. Paul dit a l'Eglise de Corinthe (1 Corinth. 14, v. 40) que Dieu et un Dieu d'ordre et de paix et non pas de confussions, de même les enfans de Dieu sont des enfans de paix et d'ordre et non pas de trouble. Le meme apotre dit a son dissiple Titte (chap. 1, v. 5), qu'il lavait laisse en Crete afin qu'il continue ametre toutes choses en bon ordre et qu'il etablisse des enciens de lieu en lieu. S. Cyprien, nonostonant les cruelles persécutions, ont voit dans ces lettres apologiques, que quelques uns appellent apostoliques, qu'ils établissent partòut où il passait des Enciens et un ordre. La meme chose ont lit dans les ecrits de Beze. Helas! que serait un corps, une société, une Republique, un royaume, une armée, sans un ordre, sans une dissipline. L'ordre a de grandes hutillitez. Il est bon pour reunir les esprits, pour reconseiller les affections, banir les esquandalles, humilier les pecheurs, corriger les vicieux; trez bon pour conduire les assemblées duement convoquees, pour secourir les pauvres, pour dissiper l'erreur; en un mot, l'ordre donne une double force pour combattre les ennemis de la piété, les averssaires de la paix et de la concorde; ce n'est pas sans de grandes raisons que l'ordre et appelé lame de l'Eglise et le nerdt de la religion.

Après que la vénérable compagnie a leu reconnu la necessité de l'ordre, tant par les livres des Peres que par lecriture Sainte, comme aussy par les lettres de nos tres et honores freres des pais etrangers, l'assemblée a unanimement convenu que chimatiques et sectateres soient bannys de la paix de l'Eglise, qui soients ministres, qui soients proposants, qui soients Enciens, qui soients lahiques de quelque ordre qu'ils soients, après la 1re, la 2, la 3 admonition, qu'on le tienne pour heretique. Cela et la santance de S. Paul, et le fils de Dieu veut qu'on les regarde comme des payents et comme des infidelles ceux qui ce raidissent contre les Enciens et contre l'Eglise. Il faut dont convenir que celuy qui refuse de ce soumettre à l'ordre et aux bons reglements que la sagesse de Dieu a etably pour la

conduitte et gouvernem[t] de son Eglise ne sont pas les plus humbles ny les meilleurs cretiens. Là dessus, un de la compagnie a raporté en belles parolles de S. Paul aux Romains chap. 16 v. 17 prenez garde a ceux qui font des partialitez et qui causent du esquandalle. En effet une personne, qui fait secte a part, cause des oribles exquandalles, il ce cepare de la paix de l'Eglise, il ront le sacré ugnion de l'Eglise par son injuste ceparation.

La vénérable compagnie, au nombre de laquelle il n'y a personne qui vous puisse etre suspecte, vous a trouvé coupable de tous ces crimes. Prouvant que vous aviez refusé cette fois de vous randre dans le present sinode ou colloque, la compagnie a justem[t] dit que, sy vous étiez innossant des crimes dont lon vous impute, vous seriez venu pour maniffester votre innossance, mais vous seriez encore venu tant plus volontiers parce que vous pouviez venir e parler sans craintes .Mais ce n'est pas la M. le seul crime dont vous étiez coupable, quoy que cela suffirait pour mettre en prison et entierem[t] de mettre tan un ministre que un pretre quy refuserait de ce rendre dans un lieu qui serait appellé et ou il pourraient parler sans danger.

En 2 lieu, vous etes coupable d'avoir baptizé des enfans dans le tems que, bien loin qu'on vous leut commandé, ont vous l'avait defandut, et qui y a de ministres qui ont reçeu toutes les formalités requisses pour faire cette S[te] fonction; c'est encore un grand crime, car c'est faire revivre lerreur des Marcionites et autoriser celle de l'Eglise Romaine qui simagine que la necessité autorise hommes et femmes, sans produire de sollides raisons. Mais ceux qui sont heureusement instruits dans la religion Chretienne croient avec tous les ortodoxes qu'il n'est permy d'aministrer les sacrements qu'a ceux qui ont reçu une légitime vocation, dans un temps de paix, par une assemblée des pasteurs et prophesseurs. Alors il est permis a des Enciens helus a la pluralité des voix detablir un homme en qui ils connaissent des qualitez requises au S. Ministère, de luy donner la puis-

sance et lautorité de faire toutes les fonctions d'un pasteur; et vous n'etes etably ny dans un consistoire de ministres, ny dans un consistoire d'Enciens. Vous pouvez donc lire votre condamnation au 25 article de la confession de foy dressée d'un commun acord de toutes les eglises reformées de France, que l'Eglise ne peut subsister, s'il n'y a un ordre sacré, inviolable, et au 31 article que nul ne ce doit ingerer de son autorité propre. Vous etes encore condamné au 25 article de la discipline exclésiastique que, quand un pasteur serait approuvé de sont troupeau et du ministre prochain, il faut que la chose soit autorisée par le sinode.

En 3e lieu, vous etes coupable d'avoir leu (a Meyrueis) une lettre disphamatoire et supposée, disant faussement que M. Elgaire l'avait envoyée a Durand et aux autres, et d'avoir meprissé et calonnié les Enciens helus a la pluralité des voix les appelans ivrognes, couquins, volleurs.

En 4 lieu, vous etes coupable de parjurre n'ayant pas obtenu ce que vous aviez promis a la crote du chateau de Presac et de n'etre pas alé avec le frere Deleuze, comme vous l'aviez promis en plain sinode.

En 5 lieu, vous etes coupable de soutenir enseigner des sentiments improuvés.

En 6 lieu, vous etes coupable de ne vouloir vous rendre dans les assemblées de vos freres, lors qu'ils sont assemblez avec que les fidelles pour rendre à Dieu leurs omages religieux. Des ilustres fidelles ont temoigné en plaine assemblée que vous aviez refussé sans sujet de vous y rendre dans le tems meme qu'ils vous epriaient, et sertainemt vous n'avez jamais fait voir aucun amour pour vos freres.

En 7 lieu, vous etes coupables de n'avoir pas travailliez a etablir de reglemts pour la conduite et bienseence des assemblées, conformemt à vos freres et celon l'exhortation de S. Paul (Philip. 3 v. 16 suivant tous une même regle, ayant un meme sentimt. Tout cela fait que vous vous rendez du tout

indigne d'occuper la charge dans laquelle vous vous etes ingéré. A raison de quoy, la compagnie vous impose silence par une hatte de bonne consience et vous ascigne devant Dieu d'obéir à la voix de lecriture Ste, qui vous dit que l'esprit de prophetie est soumis aux prophetes (1 Corinth., 14, v. 32). Cependant, par une charité incomparable, la compagnie, a unanimement convenu et arreté que vous pouvez revenir dans la paix de l'Eglise en composant vous même un sinode général a la face du quel vous vous justifierez, sy vous croyez le pouvoir faire, et fairez voir votre innocence, sy vous croyez en avoir.

Fait ce 13 Dessembre 1720. Dieu veuille avoir pitié des errans et ramener ceux qui cé garent, amen.

(N° 17, vol. G, n° 10.)

N° XI

ARRESTATION DES INSPIRÉS DE LUNEL

A Lunel, ce 21 mars 1723.

On a arreté hier entre 10 et 11 heures du soir, dans la maison du nomme Delort, deux filles du dit Delort, âgées d'environ 22 ou 23 ans, avec deux fils du nommé Comte. L'un était prédicant et avait deserté au Regimt de Limousin, il y a 4 ans. Ces fanatiques suivaient la même secte que ceux qui ont été arretés dans la maison de Mlle Verchaud à Montpellier. La maison dans laquelle ils ont été arretés etait tapissée de feuilles de papier, sur laquelle il y avait des figures mal dessignées de St Paul, du prophette Elie, et autres prophettes, et chargées de versets de la Bible. Ils avaient à l'imitation de ceux de Montpellier un drapeau ou étendard fait d'une vieille serviette attachée à un baton avec un papier collé dessus contenant les commandements de Dieu, ils avaient une couronne de laurier garnie de rubans, et la chaire qu'ils avaient dans le temple était composée de 3 chaires, qui en soutenaient une 4me, tout entourées d'une nape;

il y a l'Empreinte de l'Eternel sur un carreau du temple, on leur a trouvé des registres conformes à ceux de Montpellier par raport aux cérémonies qu'ils faisaient pour les baptêmes et les mariages, ce qui prouve qu'ils avaient correspondce avec ceux de Montpeer, plusieurs papiers contenant des infamies.

J'ai vu de mes propres yeux un papenard où il y avait 4 figures, l'une du prophete Elie, une de St Paul, une de l'Eternel, une autre qui n'était point nommée, où, après plusrs demandes qu'ils faisaient faire du prophete Elie à St Paul, l'Eternel repondit qu'il f...

(No 30, p. 182 et 183.)

No XII

COPIE DE LA LETTRE ESCRITTE PAR M. DE BERNAGE A SES SUBDÉLÉGUÉS ET DANS LES PAYS OU IL Y A DES RELIGIONNAIRES

Le 21 may 1723.

Le Roy et son Altesse Royale ayant jugé, Mr, que l'exemple des chatiments qui viennent d'estre faicts, en execuion de mes jugements, à Vesson, Mazellet et autres prédicants, épouvanterait assez les autres pour les porter à renoncer à leur metier, ont bien voulu m'authoriser à faire grâce de la vie à ceux qui viendraient se rendre, aux conditions d'estre envoyés aux pays etrangers, dont ils ne pourraient revenir sans estre punis de mort. Je vous envoye un état de ceux qui sont reconnus pour prédicants tant par réputation que par les preuves que j'ay trouvées dans le procès des autres que j'ay jugés. Si vous pouvez connaitre, comme il n'est pas bien difficille, des personnes qui les ayent veu, et qu'ils ayent eu quelques relations avec eux, vous pourez les faire avertir de cette grâce dont il leur importe de proffiter promptement, car en même temps vous leur ferez sçavoir que tous ceux qui seront arrestés, avant de s'estre ren-

dus, seront punis de mort sans miséricorde, comme les derniers qui ont esté condamnés, et que non seulement je feray donner à ceux qui les auront indiqués et fait arrester la meme somme de 1000 l. que j'ay fait donner pour la capture de Mazellet; mais je feray payer le double, et peut estre plus, à celluy qui ferait arreter Courtès, qu'on regarde comme le plus dangereux de tous, et c'est de quoy vous pouvez assurer ceux que vous pourrés connaitre capable de rendre un aussy bon service, car on ne peut trop detromper les N. C., qui conservent les principes de leur ancienne religion, de l'ydée que leur donnent ces malheureux prédicants soutenus par les impostures de quelques ministres etrangers, avec qui ils se sont procures des relations, qu'on tolerait l'exercice de cette religion, et même les assemblées, et c'est ce qu'on faira par la continuaion des severes punitions dont ils viennent voir l'exemple, toutes les fois qu'on arrestera des prédicants et ceux qui assistent dans des assemblées.

(N° 17, vol. G, p. 351.)

N° XIII

DÉCLARATION DU ROY CONCERNANT LA RELIGION.

Donnée à Versailles, le 14 mai 1724.

Louis, etc. De tous les grands desseins que le feu Roy, notre très-honoré seigneur et bisayeul, a formez dans le cours de son règne, il n'y en a point que nous ayons plus à cœur de suivre et d'exécuter, que celuy qu'il avoit conçu d'éteindre entièrement l'hérésie dans son royaume, à quoy il a donné une application infatigable jusqu'au dernier moment de sa vie. Dans la vûe de soûtenir un ouvrage si digne de son zèle et de sa piété, aussitòt que nous sommes parvenus à la majorité, notre premier soin a été de nous faire représenter les édits, déclarations et arrests du Conseil qui ont été rendus sur ce sujet, pour en renouveller

les dispositions et enjoindre à tous nos officiers de les faire observer avec la dernière exactitude ; mais nous avons été informé que l'exécution en a été ralentie depuis plusieurs années, surtout dans les provinces qui ont été affligées de la contagion, et dans lesquelles il se trouve un grand nombre de nos sujets qui ont ci-devant fait profession de la R. P. R., par les fausses et dangereuses impressions que quelques-uns d'entre eux, peu sincèrement réunis à la R. C. A. et R., et excitez par des mouvemens étrangers, ont voulu insinuer secretement, pendant notre minorité ; ce qui nous ayant engagé à donner une nouvelle attention à un objet si important, nous avons reconnu que les principaux abus, qui se sont glissez et qui demandent un plus prompt remède, regardent principalement les assemblées illicites, l'éducation des enfans, l'obligation, pour tous ceux qui exercent quelques fonctions publiques, de professer la R. C. A. et R., les peines ordonnées contre les relaps, et la célébration des mariages ; sur quoy nous avons résolu d'expliquer bien disertement nos intentions. A ces causes, de l'avis de notre Conseil, et de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous avons dit et ordonné, et par ces présentes signées de notre main, disons et ordonnons, voulons et nous plaist :

I. Que la R. C. A. et R. soit seule exercée dans notre royaume, pays et terres de notre obéissance ; défendons à tous nos sujets, de quelque état, qualité et condition qu'ils soient, de faire aucun exercice de religion, autre que ladite R. C., et de s'assembler pour cet effet en aucun lieu et sous quelque prétexte que ce puisse être, à peine, contre les hommes, des galères perpétuelles, et contre les femmes, d'être rasées et enfermées pour toujours dans les lieux que nos juges estimeront à propos, avec confiscation des biens des uns et des autres ; même à peine de mort contre ceux qui seront assemblez en armes.

II. Estant informez qu'il s'est élevé et s'élève journellement dans notre royaume plusieurs predicans, qui ne sont occupez qu'à exciter les peuples à la révolte, et à les détourner des exer-

cices de la R. C. A. et R., ordonnons que tous les prédicans qui auront convoqué des assemblées, qui y auront prêché, ou fait aucunes fonctions, soient punis de mort, ainsi que la déclaration du mois de juillet 1686 l'ordonne pour les ministres de la Religion prétenduë réformée, sans que ladite peine de mort puisse à l'avenir estre réputée comminatoire. Défendons à tous nos sujets de recevoir lesdits ministres ou prédicans, de leur donner retraite, secours et assistance, d'avoir directement ou indirectement aucun commerce avec eux : enjoignons a ceux qui en auront connoissance, de les dénoncer aux officiers des lieux, le tout à peine, en cas de contravention, contre les hommes, des galères à perpétuité, et contre les femmes, d'être rasées et enfermées pour le reste de leurs jours dans les lieux que nos juges estimeront à propos, et de confiscation de biens des uns et des autres.

III. Ordonons à tous nos sujets, et notamment à ceux qui ont ci-devant professé la R. P. R., ou qui sont nez de parens qui en on fait profession, de faire baptiser leurs enfans dans les églises des paroisses où ils demeurent, dans les vingt-quatre heures après leur naissance, si ce n'est qu'ils ayent obtenu la permission des archevêques ou des évêques diocésains de différer les cérémonies du baptême pour des raisons considérables ; enjoignons aux sages-femmes et autres personnes qui assistent les femmes dans leurs accouchemens, d'avertir les curés des lieux de la naissance des enfans, et à nos officiers et à ceux des sieurs qui ont la haute-justice, d'y tenir la main et de punir les contrevenans par des condamnations d'amendes, même par de plus grandes peines, suivant l'exigence des cas.

IV. Qant à l'éducation des enfans de ceux qui ont cy-devant professé la R. P. R., ou qui sont nez de parens qui en ont fait profession, voulons que l'édit du mois de janvier 1686 et les déclarations du 13 décembre 1698 et 16 octobre 1700 soient exécutées en tout ce qu'elles contiennent; et en y ajoûtant, nous défendons à tous nosdits sujets d'envoyer élever leurs enfans

hors du royaume, à moins qu'ils n'en ayent obtenu de nous une permission par écrit, signée de l'un de nos secrétaires d'Etat, laquelle nous n'accorderons qu'après que nous aurons esté suffisamment informez de la catholicité des pères et mères, et ce à peine, en cas de contravention, d'une amende, laquelle sera réglée à proportion des biens et facultez des pères et mères desdits enfans, et néanmoins ne pourra être moindre que la somme de six mille livres, et sera continuée par chaque année que leursdits enfans demeureroient en pays étrangers au préjudice de nos défenses ; à quoy nous enjoignons à nos juges de tenir exactement la main.

V. Voulons qu'il soit étably, autant qu'il sera possible, des maîtres et des maîtresses d'école dans toutes les paroisses où il n'y en a point, pour instruire tous les enfans de l'un et l'autre sexe, des principaux mystères et devoirs de la R. C. A. et R., les conduire à la messe tous les jours ouvriers, autant qu'il sera possible, leur donner des instructions dont ils ont besoin sur ce sujet, et avoir soin qu'ils assistent au service divin les dimanches et fêtes, comme aussi pour y apprendre à lire et même écrire à ceux qui pourront en avoir besoin, le tout ainsi qu'il sera ordonné par les archevêques et évêques, en conformité de l'article xxv de l'édit de 1695, concernant la juridiction ecclésiastique : voulons, à cet effet, que dans les lieux où il n'y aura pas d'autres fonds, il puisse être imposé sur tous les habitans la somme qui manquera pour l'établissement desdits maîtres et maîtresses, jusqu'à celle de cent cinquante livres par an pour les maîtres et cent livres pour les maîtresses, et que les lettres sur ce nécessaires, soient expédiées sans frais, sur les avis que les archevêques et évêques diocésains ; et les commissaires départis dans nos provinces pour l'exécution de nos ordres, nous en donneront.

VI. Enjoignons à tous les pères, mères, tuteurs et autres personnes qui sont chargées de l'éducation des enfans, et nommément de ceux dont les pères ou les mères ont fait profession de la

R. P. R., ou sont nez de parents religionnaires, de les envoyer aux écoles et aux catéchismes jusqu'à l'âge de quatorze ans, même pour ceux qui sont au-dessus de cet âge jusqu'à celuy de vingt ans, aux instructions qui se font les dimanches et les festes, si ce n'est que ce soient des personnes de telle condition qu'elles puissent et qu'elles doivent les faire instruire chez elles, ou les envoyer au collége, ou les mettre dans des monastères ou communautez régulières; enjoignons aux curez de veiller avec une attention particulière sur l'instruction desdits enfans dans leurs paroisses, même à l'égard de ceux qui n'iront pas aux écoles ; exhortons et néanmoins enjoignons aux archevêques et évêques de s'en informer soigneusement; ordonnons aux pères et autres qui en ont l'éducation, et particulièrement aux personnes les plus considérables par leur naissance ou par leurs emplois, de leur représenter les enfans qu'ils ont chez eux, lorsque les archevêques ou évêques l'ordonneront dans le cours de leurs visites, pour leur rendre compte de l'instruction qu'ils auront reçue touchant la religion, et à nos juges, procureurs et à ceux des sieurs qui ont la haute-justice, de faire toutes les diligences, perquisitions et ordonnances nécessaires pour l'exécution de notre volonté à cet égard, et de punir ceux qui seroient négligeans d'y satisfaire, ou qui auroient la témérité d'y contrevenir de quelque manière que ce puisse être, par des condamnations d'amende qui seront exécutées par provision, nonobstant l'appel, à telles sommes qu'elles puissent monter.

VII. Pour assurer encore plus l'exécution de l'article précédent, voulons que nos procureurs et ceux des sieurs hauts-justiciers se fassent remettre tous les mois par les curez, vicaires, maîtres ou maitresses d'écoles, ou autres qu'ils chargeront de ce soin, un état exact de tous les enfans qui n'iront pas aux écoles ou aux catéchismes et instructions, de leur noms, âges, sexes, et des noms de leurs pères et mères, pour faire ensuite les poursuites nécessaires contre les pères et mères, tuteurs ou curateurs, ou autres chargez de leur éducation, et qu'ils aient soin de

rendre compte, au moins tous les six mois, à nos procureurs généraux, chacun dans leur ressort, des diligences qu'ils auront faites à cet égard, pour recevoir d'eux les ordres et les instructions nécessaires.

VIII. Les secours spirituels n'étant en aucun temps plus nécessaires, surtout à ceux de nos sujets qui se sont nouvellement réunis à l'Eglise, que dans les occasions de maladies, où leur vie et leur salut sont également en danger, voulant que les médecins et à leur défaut les apotiquaires et chirurgiens qui seront appellez pour visiter les malades, soient tenus d'en donner avis aux curez ou vicaires des paroisses dans lesquelles lesdits malades demeureront, aussi-tôt qu'ils jugeront que la maladie pourroit être dangereuse, s'ils ne voyent qu'on les y ait appellez d'ailleurs, afin que lesdits malades, et nommément nos sujets nouvellement réunis à l'Eglise, puissent en recevoir les avis et les consolations spirituelles dont ils auront besoin : et le secours des sacremens, lorsque lesdits curez ou vicaires trouveront lesdits malades en état de les recevoir; enjoignons aux parens, serviteurs et autres personnes qui seront auprès desdits malades, de les faire entrer auprès d'eux, et de les recevoir avec la bienséance convenable à leur caractère ; et voulons que ceux desdits médecins, apotiquaires et chirurgiens qui auront négligé ce qui est leur devoir à cet égard, et pareillement les parens, serviteurs et autres qui sont auprès desdits malades, qui auront refusé ausdits curez ou vicaires, ou prêtres envoyez par eux, de faire voir lesdits malades, soient condamnez en telle amende qu'il appartiendra, même les médecins, apotiquaires, chirurgiens, interdits en cas de récidive, le tout suivant l'exigence des cas.

IX. Enjoignons pareillement à tous curez, vicaires et autres qui ont la charge des ames, de visiter soigneusement les malades, de quelque état et qualité qu'ils soient, notamment ceux qui ont ci-devant professé la R. P. R., ou qui sont nez de parens qui en ont fait profession, de les exhorter en particulier et

sans témoins à recevoir les sacremens de l'Eglise, en leur donnant à cet effet toutes les instructions nécessaires avec la prudence et la charité qui convient à leur ministère, et en cas qu'au mépris de leurs exhortations et avis salutaires, lesdits malades refusent de recevoir les sacremens qui leur seront par eux offerts, et déclarent ensuite publiquement qu'ils veulent mourir dans la R. P. R., et qu'ils persistent dans la déclaration qu'ils en auront faite pendant leur maladie, voulons que, s'ils viennent à recouvrir la santé, le procez leur soit fait et parfait par nos baillifs et sénéchaux, à la requête de nos procureurs, et qu'ils soient condamnez au bannissement à perpétuité, avec confiscation de leurs biens, et dans les païs où la confiscation n'a lieu, en une amende qui ne pourra être moindre que la valeur de la moitié de leurs biens; si, au contraire, ils meurent dans cette malheureuse disposition, nous ordonnons que le procez sera fait à leur mémoire par nosdits baillifs et sénéchaux, à la requeste de nos procureurs, en la forme prescrite par les articles du titre XXII de notre ordonnance du mois d'aoust 1670, pour estre leur dite mémoire condamnée, avec confiscation de leurs biens, dérogeant aux autres peines portées par les déclarations des 29 avril 1686 et 8 mars 1715, lesquelles seront au surplus exécutées en ce qui ne se trouvera contraire au présent article; et en cas qu'il n'y ait point de bailliage royal dans le lieu où le fait sera arrivé, nos prévôts et juges royaux, et s'il n'y en a pas, les juges des sieurs qui y ont la haute-justice, en informeront et envoyeront les informations par eux faites aux greffes de nos bailliages et sénéchaussées d'où ressortissent lesdits juges, ou qui ont la connoissance des cas royaux dans l'étenduë desdites justices, pour y être procédé à l'instruction et au jugement du procez, à la charge de l'appel en nos cours de parlement.

X. Voulons que le contenu au précédent article soit exécuté sans qu'il soit besoin d'autre preuve, pour établir le crime de relaps, que le refus qui aura esté fait par le malade des sacremens de l'Eglise offerts par les curez, vicaires ou autres ayans la charge

des ames, et la déclaration qu'il aura faite publiquement comme ci-dessus, et sera la preuve dudit refus et de ladite déclaration publique, establie par la déposition desdits curez ou vicaires ou autres ayans la charge des ames, et de ceux qui auront esté présens lors de ladite déclaration, sans qu'il soit nécessaire que les juges du lieu se soient transportez dans la maison desdits malades, pour y dreser procez-verbal de leur refus et déclaration, et sans que lesdits curez ou vicaires qui auront visité les malades soient tenus de requérir le transport desdits officiers, ni de leur dénoncer le refus et la déclaration qui leur aura esté faite, dérogeant à cet égard aux déclarations des 29 avril 1686 et 8 mars 1715, en ce qui pourra estre contraire au présent article et au précédent.

XI. Et attendu que, nous sommes informez que ce qui contribue le plus à confirmer ou à faire retomber lesdits malades dans leurs anciennes erreurs, est la présence et les exhortations de quelques religionnaires cachez qui les assistent secrètement en cet état, et abusent des préventions de leur enfance et de la foiblesse où la maladie les réduit, pour les faire mourir hors du sein de l'Eglise, nous ordonnons que le procez soit fait et parfait par nos baillifs et sénéchaux, ainsi qu'il est dit ci-dessus, à ceux qui se trouveront coupables de ce crime, dont nos prévôts ou autres juges royaux pourront informer, même les juges des sieurs qui auroient la haute-justice dans les lieux où le fait seroit arrivé, s'il n'y a point de bailliage ou sénéchaussée royale dans lesdits lieux; à la charge d'envoyer les informations au bailliage royal comme dessus, pour estre le procez continué par nos baillifs et sénéchaux, et les coupables condamnez, sçavoir, les hommes aux galères perpétuelles ou à temps, selon que les juges l'estimeront à propos, et les femmes à estre rasées et enfermées dans les lieux que nos juges ordonneront, à perpétuité ou à temps, ce que nous laissons pareillement à leur prudence.

XII. Ordonnons que suivant les anciennes ordonnances des Rois nos prédécesseurs, et l'usage observé dans notre royaume,

nul de nos sujets ne pourra estre reçu en aucune charge de judicature dans nos cours, bailliages, sénéchaussées, prévôtez et justices, ni dans celles des hauts-justiciers, même dans les places de maires et échevins, et autres officiers des hôtels-de-ville, soit qu'ils soient érigez en titre d'office, ou qu'il y soit pourvu par élection ou autrement, ensemble dans celle de greffiers, procureurs, notaires, huissiers et sergens, de quelque juridiction que ce puisse être, et généralement dans aucun office ou fonction publique, soit en titre ou par commission, même dans les offices de notre maison et maisons royales, sans avoir une attestation du curé ou, en son absence, du vicaire de la paroisse dans laquelle ils demeurent, de leur bonne vie et mœurs, ensemble de l'exercice actuel qu'ils font de la R. C. A. et R.

XIII. Voulons pareillement que les licences ne puissent estre accordées dans les universitez du royaume, à ceux qui auront étudié en droit ou en médecine, que sur des attestations semblables que les curez leur donneront, et seront par eux représentées à ceux qui leur doivent donner lesdites licences; desquelles attestations il sera fait mention dans les lettres de licence qui leur seront expédiées, à peine de nullité; n'entendons néanmoins assujettir à cette règle les étrangers qui viendront étudier et prendre des degrez dans les universitez de notre royaume, à la charge que, conformément à la déclaration du 26 février 1680 et à l'édit du mois de mars 1707, les degrez par eux obtenus ne pourront leur servir dans notre royaume.

XIV. Les médecins, chirurgiens, apoticaires et sages-femmes, ensemble les libraires et imprimeurs ne pourront estre aussi admis à exercer leur état et profession dans aucun lieu de notre royaume, sans rapporter une pareille attestation, de laquelle il sera fait mention dans les lettres qui leur seront expédiées, même dans la sentence des juges, à l'égard de ceux qui doivent prêter serment devant eux, le tout à peine de nullité.

XV. Voulons que les ordonnances, édits et déclarations des Rois nos prédécesseurs sur le fait des mariages, et nommément

l'édit du mois de mars 1697 et la déclaration du 15 juin de la même année, soient exécutez, selon leur forme et teneur, par nos sujets nouvellement réunis à la foy catholique, comme par tous nos autres sujets ; leur enjoignons d'observer dans les mariages qu'ils voudront contracter, les solemnitez prescrites tant par les saints canons reçus et observez dans ce royaume, que lesdites ordonnances, édits et déclarations, le tout sous les peines qui y sont portées, et même de punition exemplaire, suivant l'exigence des cas.

XVI. Les enfans mineurs, dont les pères et mères, tuteurs ou curateurs sont sortis de notre royaume et se sont retirez dans les païs étrangers pour cause de religion, pourront valablement contracter mariage, sans attendre ni demander le consentement de leursdits pères et mères, tuteurs ou curateurs absens, à condition néanmoins de prendre le consentement et avis de leurs tuteurs ou curateurs, s'ils en ont dans le royaume, sinon il leur en sera créé à cet effet, ensemble de leurs parens ou alliez, s'ils en ont, ou au défaut des parens et alliez, de leurs amis ou voisins : Voulons à cet effet qu'avant de passer outre au contrat et célébration de leur mariage, il soit fait devant le juge royal des lieux où ils ont leur domicile, en présence de notre procureur, et s'il n'y a point de juge royal, devant le juge royal, devant le juge ordinaire desdits lieux, le procureur fiscal de la justice présent, une assemblée de six des plus proches parens ou alliez, tant paternels que maternels, faisant l'exercice de la R. C. A. et R., outre le tuteur et le curateur desdits mineurs, et au défaut de parens ou alliez, de six amis ou voisin de la même qualité, pour donner leur avis et consentement, s'il y échet, et seront les actes pour ce nécessaires expediez sans aucuns frais, tant de justice que de sceau, contrôle, insinuations ou autres ; et en cas qu'il n'y ait que le père ou la mère desdits enfans mineurs qui soit sorti du royaume, il suffira d'assembler trois parens ou alliez du côté de celui qui sera hors du royaume, ou, à leur défaut, trois voisins et amis, lesquels

avec le père ou la mère qui se trouvera présent, et le tuteur ou curateur, s'il y en a autre que le père ou la mère, donneront leur avis et consentement, s'il y échet, pour le mariage proposé, duquel consentement, dans les cas ci-dessus marquez, il sera fait mention sommaire dans le contrat de mariage, qui sera signé par lesdits père ou mère, tuteur ou curateur, parens, alliez, voisins ou amis, comme aussi sur le registre de la paroisse où se fera la célébration dudit mariage, le tout sans que lesdits enfans, audit cas, puissent encourir les peines portées par les ordonnances contre les enfans de famille qui se marient sans le consentement de leurs pères et mères, à l'effet de quoi nous avons dérogé et dérogeons, pour ce regard seulement, ausdites ordonnances, lesquelles seront au surplus exécutées selon leur forme et teneur.

XVII. Défendons à tous nos sujets, de quelque qualité et condition qu'ils soient, de consentir ou approuver que leurs enfans, et ceux dont ils seront tuteurs ou curateurs, se marient en païs étrangers, soit en signalant les contrats qui pourroient estre faits pour parvenir ausdits mariages, soit par acte antérieur ou postérieur, pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce puisse estre, sans notre permission expresse, et par écrit, signée par l'un de nos secrétaires d'état et de nos commandemens, à peine des galères à perpétuité contre les hommes, et de bannissement perpétuel contre les femmes, et en outre de confiscation des biens des uns et des autres, et, où confiscation n'auroit pas lieu, d'une amende qui ne pourra estre moindre que la moitié de leurs biens.

XVIII. Voulons que dans tous les arrests et jugemens qui ordonneront la confiscation des biens de ceux qui l'auront encourue, suivant les différentes dispositions de notre présente déclaration, nos cours et autres, nos juges ordonnent que sur les biens situez dans les païs où la confiscation n'a pas lieu, ou sur ceux non sujets à confiscation ou qui ne seront pas confisquez à notre profit, il sera pris une amende qui ne pourra estre moin-

dre que la valeur de la moitié desdits biens, laquelle amende tombera, ainsi que les biens confisquez, dans la régie des biens des religionnaires absens, pour estre employez avec le revenu desdits biens à la subsistance de ceux de nos sujets nouvellement réunis qui auront besoin de ce secours, ce qui aura lieu pareillement à l'égard de toutes les amendes, de quelque nature qu'elles soient, qui seront prononcées contre les contrevenans à notre présente déclaration, sans que les receveurs ou fermiers de notre domaine y puissent rien prétendre.

Si donnons en mandement, etc. — Donné à Versailles, le quatorzième jour de May, l'an de grace mil sept cent vingt-quatre, et de nostre Règne le neuvième.

Signé : LOUIS.

Et plus bas : par le Roy, Dauphin, comte de Provence :

Phelypeaux,

Et scellé du grand Sceau de cire jaune.

(Bibliothèque nationale, Mss. n° 7046, p. 53.)

N° XIV

INSTRUCTIONS POUR MOI AU SYNODE

1er may 1725.

J'en feray l'ouverture en adressant à la compagnie un discours sur l'état présent de nos Eglizes et sur les moyens de les conserver.

Je remonteray dans ce discours jusques a l'origine de nos malheurs sur le projet que Louis XIV avait fait de les detruire, sur les moyens qu'il mit en usage pour en venir a bout, comme il s'en félicita d'y être parveneu.

Ce que Dieu fit ensuite. Il suscita des personnes extraordinaires pour les relever, Rey, Brousson etc. Il continue aujourd'hui. Je feray voir en peu de mots ce qu'il a fait depuis l'année 1715, et ensuite je representeray que en quelque bon état que soient nos Eglizes dans un sens, elles sont dans un autre

bien triste dans un sens different, que nous devons à cause de cela faire nos efforts pour leur en procurer un meilleur.

Que les moyens qu'il faut mettre en usage sont 1° des prieres ardentes, 2° une conduite pure, 3° une repantance sincère, 4° des intercessions réiterées auxprès des puissances etrangeres protestantes, 5° l'envoy d'un député auprès d'elles.

Qu'en suite notre subsistance depend 1° de notre union, d'une correspondance parfaite entre les pasteurs, proposans et Anciens. Nous ne saurions subsister si nous etions divizes ; 2° en prenant soin de ceux qui travaillent au ministère et de ceux qui souffrent pour l'Evangile. Sur quoy pour reussir, il est important d'etablir un fond ou tous doivent contribuer ; 3° en observant que le nom de Dieu soit exalté, ses saintes écritures lues et revérées, ses sacrements respectés et honorés, en bannissant les scandales etc. en instituant de tems en tems des jeunes ; 4° en dressant de jeunes hommes qui a l'exemple de Timotée eussent appris de leur tendres enfance les Ste lettres et qu'ils ayent le dessein de se consacrer au service de l'Eglize ; enfin en etablissant des jeunes. Après cela je regleray l'ordre suivant les matieres qui doivent etre mise sur le tapis.

1° Que, s'il y a des personnes pour etre receu Anciens, qui se presantent.

2° Que les deputez, s'ils ont des propositions à faire, qu'ils les fassent, et qu'ils remettent leur taxe entre les mains des commissaires a ce sujet nommés.

3° Que le Dauphiné demandant au Synode deux députez chargés d'un double de nos reglements et d'une attestation, accompagnés d'un ordre expres du Sinode pour aler etablir et dans le Vivarais et dans les Eglizes du Dauphiné l'ordre qu'on observe parmi nous, la compagnie doit déliberer la dessus. Je feray la lecture de M. Roger.

4° Que la compagnie doit delibérer sur la matière et sur la forme de la lettre qu'on doit ecrire aux Eglizes pour les exhorter a contribuer au fond public, et nommer les trezoriers

et les secretaires à ce sujet de la manière que le fond doit etre distribué.

5º Qu'etant important de nommer un deputé vers les puissances protestantes, il faut examiner qui l'est le plus propre et sur qui on doit jetter la vue.

6º Proceder a l'examen de M. Clari et Maroger, s'ils persèvèrent à vouloir se consacrer au service de l'Eglize.

Enfin finir par une lecture d'amour et de charité réciproque des pasteurs, des proposans et des Anciens.

(Nº 7, t. II, p. 151.)

Nº XV

PREMIER SYNODE NATIONAL DE 1726

16 may 1726.

Ce jourd'hui 16 may 1726, assemblés en Synode national au nombre de trois pasteurs, neuf proposans, et trente-six anciens, après avoir imploré le secours de Dieu, et les lumiéres du St-Esprit, avons délibéré ce qui suit :

Ayant fait lecture de 29 articles généraux pour le maintien des églises du Languedoc, Vivarais, et Dauphiné, il a été approuvé d'une voix unanime de les coucher à chaque livre des corps Synodaux tels qu'ils sont ci après :

1º Tous les pasteurs, proposants, Anciens, et fidélles recevront la confession de foi dréssée autrefois par les églises réformées de ce Royaume, et présentée à nos rois pour justification de leur croyance évangélique, comme étant un abrégé de la doctrine que l'Ecriture renferme, et des erreurs capitales que lon doit rejetter, et comme nos péres avoient dressé une discipline écclésiastique pour regle de leur conduite, on s'y conformera aussi, autant que les tristes circonstances dans lesquelles nous sommes pourront le permettre.

2° Tous les pasteurs, proposans, anciens, et toutes les personnes réformées soumises à nos réglemens, demeureront inviolablement soumises et obéissantes aux puissances supérieures, dans toutes les choses ou Dieu et la conscience ne sont point intérréssées, savoir : au Roi Louis XV notre Sire, à ses légitimes successeurs, à ses gouverneurs, commandants, magistrats, intendans, et autres personnes établies par lui; et feront priéres tant publiques et particuliéres pour son Auguste personne, pour les princes, et princesses de la maison Royale et pour tous ceux qui exercent la police, et la justice en son nom ; et surtout ils ne favoriseront aucun traitre, rebélle, ni perturbateur, et si quelqu'un était assez méchant pour refuser de remplir un si important devoir d'institution divine, il sera poursuivi par toutes voyes écclésiastiques.

3° Les pasteurs et proposans ne précheront, et les anciens, et fidélles n'écouteront que l'écriture Ste et les raisonnemens qui s'en tirent par une conséquence nécessaire, comme étant la parole de Dieu, et par conséquent la seule régle de la foy, et ils doivent refuter toutes prétendues révélations et inspirations que plusieurs se sont vantés d'avoir eu en ces temps, et dans lesquelles il n'y a rien qui puisse appuyer notre foy, et, parceque sous ce faux pretexte d'etre inspiré, ou révélé, plusieurs femmes ou filles ont voulu mettre la main à l'encensoir, contre l'exprésse défense de St. Paul qui ne veut point que les femmes enseignent dans l'église, cet exercice divin et public ne doit pas etre souffert, et l'expérience ayant appris qu'il est arrivé de grands scandales et des extravagances au sujet de ces prétendues révélations de l'un et l'autre sexe, les pasteurs, proposans et anciens, ainsi que tous les vrais fidelles, doivent y veiller avec soin.

4° Dans les exercices publics, avant l'exposition de la parole, on lira ou faira lire les dix commandemens de la loi de Dieu contenus au 20 ch. de l'Exode conformément à l'ancienne coutume des églises réformées de France ; et pendant la lecture de la parole de Dieu et pendant tout le temps que durera l'exercice

de piété, chacun doit prendre garde de demeurer dans une contenance qui montre que lon est pénétré de dévotion, et les pasteurs et proposans y porteront leurs soins pour engager les autres à se conformer à ce que prescrit cet article.

5º Pour la conduite des particuliers, et ne pas faire trop d'éclat dans la convocation des assemblées religieuses pendant tout le temps de la captivité, les pasteurs, proposans, et anciens sont exhortés de ne pas faire traverser les paroisses ou mandemens et de choisir pour cet effet les endroits qui soient à la portée de ceux qui doivent s'y rendre, ou bien s'il y avoit des lieux trop éloignés, les anciens et les fidelles des dits lieux doivent se choisir des places et requerir les pasteurs et proposans de passer chez eux pour y convoquer des assemblées.

6º Dans les convocations des assemblées religieuses, les particuliers ne marcheront, ni ne feront marcher les autres sans etre avertis par les anciens ou de leur part, et les anciens prendront garde de ne pas faire avertir sans avoir la parole de celui qui doit précher et nul ne pourra faire avertir sans le consentement des anciens, et si quelqu'un l'entreprend, il sera censuré, et s'il persiste ,suspendu de la Ste cène.

7º Pendant tout le temps et dans tous les lieux où l'on ne pourra pas célébrer le service divin le jour du dimanche, les pasteurs, les proposans, et les anciens, ainsi que les autres fidélles, auront soin de consacrer ce jour là deux ou trois heures à la dévotion de leur famille, ou parmi leur voisins, et après avoir commencé par la confession des péchés ils chanteront des psaumes, si cela se peut, liront quelques chapitres de l'Ecriture Ste et quelque sermon et finiront par la priére écclésiastique, ou par quelqu'autre, ils prendront bien garde de ne pas profaner ce saint jour par aucun voyage d'avarice, de ne point faire la débauche, ivrogner, jouer, chasser, danser, et de s'abstenir des choses défendues en tout temps.

8º Les pasteurs, proposans, et anciens reprendront en public et en particulier les pecheurs, et ceux qui ne voudront pas se

corriger, après les avoir exhortés, une, deux, ou trois fois selon les régles de l'Ecriture Ste, seront suspendus de la Ste cène.

9° Les pasteurs et proposans ne pouvant faire leur résidence chez un troupeau particulier, et se trouvant dans la nécéssité de visiter plusieurs églises à cause du manque de pasteurs, tous les fidelles, et particuliérement les anciens, prendront soin de veiller à leur sureté; et les avertiront des vices régnans, afin d'y apporter les remedes nécéssaires pour en rompre le cours, comme les censures, les éxhortations conformément à la parole de Dieu et à la discipline.

10° Les pasteurs, proposans et anciens éxhorteront les fidélles de faire bénir leur mariages, et administrer le sacrement du bapteme à leurs enfants par les pasteurs reconnus établis par nous, et de ne plus aller vers les pretres de la Communion romaine, cette communion étant devenue par ses idolatries et superstitions entiérement antichrétienne, et étant impossible d'y faire bénir son mariage et baptiser ses enfants sans commettre apostasie, renier J.-C. et consacrer ses enfants à l'idole; et ceux qui désormais se porteront à des lachetés pareilles seront censurés publiquement et privés de la communion, et ils ne pourront y être admis derechef qu'après avoir demandé pardon publiquement, et à genoux devant la table sacrée, et avoir promis de ne plus retomber dans ces péchés.

11° Pour la propagation de la foy réformée, les pasteurs, proposans, et autres fidélles doivent s'informer des lieux voisins et éloignez qui n'ont pas été appelés, s'il y a des personnes ou familles en qui on puisse se confier, et ils agiront de vive voix et de tout leur pouvoir, en prenant garde de ne choquer personne, et des qu'il paroitra possible d'y convoquer des assemblées religieuses, les pasteurs les proposans, et s'il est besoin quelques anciens, seront obligés de s'y transporter pour cet effet et d'y faire recevoir les réglemens.

12° Les pasteurs et proposans sont obligés de dire la priére publique deux ou trois fois le jour dans les maisons où ils se

rencontreront et de la faire dire aux particuliers de ces familles en leur présence autant que faire se pourra, pour les inviter et leur donner du goût pour ce pieux exercice.

13° Outre le soin que les pasteurs et les proposans doivent prendre d'instruire les particuliers dans les maisons sur le catechisme, ils auront encore soin de catéchiser tout le peuple dans les assemblées publiques, et de donner des éclaircissements sur les endroits qui paroitront obscurs ; ils pourront se servir de toutes sortes de bons catéchismes, selon les lieux et les personnes.

14° Les pasteurs et proposans prendront garde de ne rien dire ni faire qui choque la dignité du chretien, ni la sainteté de leur charge, et les anciens doivent y veiller, en sorte que s'il arrivoit qu'un pasteur ou un proposant tombat en scandale, il doit etre démis jusques à ce qu'il l'aura levé par une vive repentance, et s'il refusait de le faire, il doit être déposé, tout de meme que s'il persistoit dans une vie scandaleuse, sans qu'il lui soit permis de faire aucune fonction pastorale ; et pour prévenir ces facheux événements, si quelques anciens s'apperçoivent que quelque pasteur ou proposant se familliarise indécemment avec quelque femme ou fille, ils seront obligés de leur défendre de loger désormais dans les maisons ou logent ces femmes ou filles, et de leur ordonner d'éviter ces conversations particuliéres ; que si nonobstant ces défenses ils vouloient persister, les anciens avertiront le Synode qui les poursuivra par toutes voyes écclésiastiques.

15° Nul pasteur et proposant ne sera reçu qu'il ne soit soumis à l'ordre écclésiastique, et lon ne conférera ces charges de pasteur et proposant qu'après avoir subi un examen grave sur la doctrine et sur les mœurs ; et les proposans peuvent etre reçus dans des Synodes provinciaux, mais les pasteurs ne le seront que dans des Synodes nationaux, jusqu'a ce que l'on reconnoitra qu'il y a suffisamt des pasteurs ordonnés dans chaque province pour assister aux examens et aux impositions des

mains ; et les pasteurs et les prédicateurs prendront garde de regler leur prédications d'environ une heure et quart pour prévenir les dangers et ne pas lasser l'attention des auditeurs.

16° S'il y avoit quelque pasteur ou proposant qui refusat absolument de se ranger à l'ordre écelésiastique ou qui voulut le troubler, ou bien s'il arrivoit que quelque pasteur ou proposant vint à s'y soustraire en tout ou en partie, les pasteurs, proposans, anciens ou fidélles, prendront garde de ne le favoriser en aucune manière dans sa rébéllion, le regarderont eomme déchu de l'autorité de sa charge, et en avertiront le Synode, ou colloque du quartier pour tacher de le ramener, ou proceder contre lui eomme schismatique.

17° Pour arreter les coureurs, les consistoires de chaque eorps synodal prendront garde de ne reeevoir personne de eeux qui préehent, soit que ce soient des étrangers inconnus, ou de eeux qui ont servi les églises d'un autre corps Synodal, sans qu'ils soyent munis de bons témoignages, et si quelqu'un s'étoit rendu refractaire envers un Corps synodal, il ne pourra etre reçu que par ce corps ou avee son consentement.

18° A cause de la grande corruption des mœurs et de l'ignoranee du eommun des chrétiens sur la religion, les Aneiens, les péres et méres auront soin de veiller soigneusement sur la eonduite des jeunes gens : et apres s'etre instruits eux memes dans la doctrine du salut, ils instruiront les jeunes gens et ainsi se formeront les uns et les autres dans la crainte de Dieu.

19° Dans ee dernier et facheux temps auquel nous vivons, le paganisme le plus corrompu paroissant s'estre renouvellé par les parties de débauche, de danse, de jeux que lon voit établis, et surtout celle qu'on appelle fêtes votives, ou reynages ; les pasteurs, proposans, et anciens doivent les reprimer, et tous les ehrétiens réformés les éviter avee soin, et surtout celles qui se font le jour du repos, puisque par là ce saint jour est profané, et ceux qui ont accoutumés de se trouver à ces fêtes votives ou

reynages doivent être censurés, et s'ils persistent, suspendus de la Sainte cêne.

20° Les Anciens auront soins de faire cesser toutes divisions, haines, procès, entre les fidélles, et pour cet effet ils employeront tous les moyens que la prudence leur suggérrera pour porter les parties divisées à un accomodement raisonnable, et ceux qui par opiniatreté, ou par un esprit de chicane, refuseront de se prêter à un accomodement seront suspendus de la Ste céne, et censurés.

21° Les Anciens d'une paroisse, et s'il est possible de tout un corps d'Eglises s'assembleront une fois par mois pour s'encourager à l'œuvre du Seigneur, pour examiner si chacun a soin de s'acquitter du devoir de sa charge, et pour aviser aux besoins de leur quartier et de leur église, ainsi que pour prendre les mesures les plus propres pour avancer le salut des ames et extirper le vice; et si quelqu'un tomboit en faute et qu'il ne voulut pas se corriger des défauts qu'il pourroit avoir, ou s'il entretenoit des divisions ou des vices dans sa famille, il sera démis de sa charge, et suspendu de la Ste céne, et ne pourra y etre admis qu'après avoir témoigné sa répentance.

22° Les fidélles qui pour s'etre conduits avec témérité seront arrétés en allant ou en revenant des assemblées de piété, seront déclarés indignes d'etre secourus par les églises; mais ceux qui s'étant conduits prudemment seront arrêtés, seront secourus autant qu'il sera possible ainsi que leur famille, si elles se trouvent dans l'indigence dans cette occasion; ces mêmes personnes qui auroient le malheur d'etre arrétées se souviendront que sur les interrogats qui leur seront faits, si ce ne sont pas des magistrats ou autres personnes revêtues de l'autorité que le Roy leur donne, il ne leur sera rien répondu, mais si ce sont des magistrats qui les intérrogent, ils diront naïvement la vérité sur ce qui les concerne personnellement, mais auront soin de ne dire sur ceux que les pérsécuteurs voudroient rechercher, parcequ'un vrai fidélle, en meme temps qu'il doit être vrai et sincère,

doit garder un profond silence sur tout ce ou Dieu n'est glorifié, et le fidélle édifié, et qui pourroit attirer des persécutions aux autres fidélles; et si quelqu'un agissoit d'une autre maniére il sera regardé comme lache et apostat envers l'Eglise, et comme traitre et perturbateur envers l'état, et en cette qualité poursuivi par toutes les voyes écclésiastiques.

23° Les corps synodaux se trouvant unis par des actes solennels tiendront tous les ans un Synode national dans chaque province tour à tour. Ce sera aux pasteurs et proposans de la province qui sera de tour, à écrire dans les autres provinces pour annoncer le temps et le lieu de la tenue du dit Synode national, afin que les députés qui doivent s'y trouver puissent etre nommés, et dans les certificats ou lettres de députation, on exprimera les qualités sous lesquelles les députés doivent etre regardés, savoir des pasteurs, des proposans, et des anciens; les dits députés seront reçus avec honneur, et on aura soin de les faire conduire et veiller à leur sureté; après la tenue du Synode on en fera signer les articles à tous les députés, et il sera fait mention dans leur témoignage de la satisfaction qu'on aura eu de leur députation.

24° Les corps synodaux sont obligés de se secourir mutuellement de pasteurs et proposans selon le besoin; ils fourniront aussi de l'argent pour les besoins préssans, comme pour relever des maisons que la persécution pourroit abattre, pour soulager les prisonniers et les pauvres pour la religion, surtout quand les besoins seroient si grands que les églises d'un corps synodal ne pourroient pas y suppléér; et pour cet éffet chaque corps synodal aura soin d'établir des fonds par des collectes, et s'il survennoit des besoins avant que les fonds fussent faits, les pasteurs et les proposans exhorteront les anciens de proceder de suite à des collectes à ce sujet.

25° Y ayant un député général nommé par tous les corps synodaux, chaque corps synodal sera obligé de contribuer selon ses facultés à l'entretien du dit député tant que la députation continuera.

26° Les pasteurs, proposans et députés des églises de chaque corps synodal, seront obligés de s'assembler en Synode ou en colloque deux ou trois fois l'année, selon la comodité des lieux et du temps, pour s'encourager mutuéllement et pour éxaminer si chacun a soin de visiter les malades, de secourir les pauvres, d'ordonner les collectes et de s'acquitter du devoir de la charge en véritable ministre de J.-C et sans reproche.

27° Pour éviter tout soupçon à l'égard des deniers des pauvres, et collectes, chaque corps consistorial s'établira des boursiers, des secrétaires et autres personnes pour éxaminer à qui cet argent doit être distribué; et pour empêcher aussi que les églises ne soient pillées par des effronteurs, on doit aussi empêcher de faire des collectes sans un ordre d'un Synode ou d'un colloque, à moins que lon ne montre des lettres de quelque corps synodal pour un besoin préssant.

28° Les corps consistoriaux se taxeront, et leur députés assemblés en Synode assigneront aux pasteurs et aux proposans une pension pour marque d'une reconnaissance honnorable, et on ne leur donnera cet argent que dans un Synode ou colloque selon qu'il sera arrété dans chaque corps synodal; et si quelqu'ancien donnoit autrement cet argent, il en sera responsable.

29° Il sera permis à chaque corps synodal de faire des réglemens particuliers, selon qu'ils se trouveront nécessaires pour le bien et l'édification de leurs églises, pourvu que l'on prenne garde de ne pas s'écarter des statuts généraux.

Et se sont signés en l'original conservé dans les documens des Eglise du Vivarais savoir: Roger, pasteur-député des Eglises du Dauphiné et modérateur; A. Court, pasteur-député du Languedoc et Cévennes, modérateur-adjt ; Pierre Corteiz, pasteur-député des églises du Languedoc et Cévennes; Pierre Durand, pasteur; Rouvière, proposant; Boyer, proposant des églises du Languedoc, secrétaire.

(*Recueil des Synodes du dix-huitième siècle*, communiqué par M. le pasteur J.-P. Hugues, d'Anduze.)

N° XVI

LETTRE IMPRIMÉE DE M. L'INTENDANT, TOUCHANT L'ÉDUCATION DES ENFANS, DU 4e AOUST 1727, POUR LE CURÉ

A Montpellier, ce 4 aout 1727.

M. le comte de St Florentin m'ayant adressé, Monsieur, des ordres du Roy sur l'éducation des enfans des nouveaux catholiques, il m'a parû necessaire d'en composer une instruction, dont vous trouverez ci-joint deux exemplaires; vous en garderez un, et remettrez, s'il vous plaît, l'autre au Maître ou à la Maîtresse d'école de votre Communauté; vous verrez qu'il doit être établi des Maîtres ou Maîtresses d'école dans les Communautez où il n'y en a pas; mais cet établissement ne doit être fait qu'autant que Messieurs les Archevêques ou Evêques diocesains le jugeront nécessaire; si vous êtiés dans le cas, vous devez vous adresser à votre Prélat, qui aura la bonté de me le proposer.

Les Maîtres et Maîtresses d'écoles doivent être approuvez par Messieurs les Archevêques ou Evêques, ou par leurs Grands-Vicaires; à la réception de l'Instruction, ils sont obligez de dresser un Rolle, conjointement avec vous et avec les Consuls, de tous les enfans depuis l'âge de sept jusqu'à quatorze ans, contenant les noms, âges, et sexes desdits enfans, et ceux de leurs Pères, Mères, Tuteurs ou autres, chargez de leur éducation, dont ils enverront copie à mon subdelegué, signée d'eux, de vous, des Consuls ou du Greffier de la Communauté; ce Rolle doit être renouvellé dans les huit premiers jours du mois de janvier prochain, et successivement d'année à autre, pour être ensuite envoyé à mon Subdélégué. J'espère de votre zele, pour le bien de la Religion, que vous tiendrez la main à ce qu'aucun enfant ne soit obmis sur le Rolle; que vous voudrez bien recommander

au Maitre ou à la Maitresse d'école de ne rien oublier de tout ce qui leur est prescrit ; et s'il y avoit de la négligence de leur part, ou qu'il se passât quelque chose qui tendit à éloigner l'exécution des intentions de Sa Majesté, que vous voudrez bien aussi m'en faire part.

Je suis, Monsieur, entièrement à vous, etc.

N° XVII

LETTRE IMPRIMÉE DE M. L'INTENDANT, TOUCHANT LES AMENDES QU'ON DOIT FAIRE PAYER POUR LES ENFANS QUI NE VONT PAS A LA MESSE, DU 4e AOUST 1727, AU JUGE.

A Montpellier, ce 4 aoust 1727.

L'instruction ci-jointe que j'ai dressée, Monsieur, en conformité des ordres du Roy, pour l'éducation des enfans des Nouveaux Catholiques, vous fera connoître que vous ne devez pas differer de prononcer des condamnations d'amendes contre les Peres, Meres, Tuteurs ou autres chargez de l'éducation de ces enfans, sur les requisitions du Procureur du Roy, ou du Procureur jurisdictionnel de votre Siège, et la peine qui vous est imposee, en cas de retardement ou de negligence de votre part. Ne pensez pas que cette disposition soit comminatoire ; elle aura lieu, et vous l'éprouveriez par la suspension de vos fonctions, si vous tombiez dans le cas. Vous avez déjà appris que Sa Majesté veut sçavoir si vous remplissez vos devoirs de Catholique ; mon Subdélégué a dû vous en demander un certificat de vôtre curé ; si vous ne lui avez pas encore adressé, ne manquez pas, je vous prie, de le faire sans perdre de tems, et de m'accuser la réception de cette lettre.

Je suis, Monsieur, entièrement à vous, etc.

N° XVIII

LETTRE IMPRIMÉE DU SUBDÉLÉGUÉ DE L'INTENDANT, POUR INFORMER LE DIOCÈSE D'UZÈS QU'ON N'Y VEUT AUCUN OFFICIER DE JUSTICE QUI NE SOIT CATHOLIQUE[1].

A Usez, 8 aoust 1727.

M. le comte de Saint-Florentin, Ministre et Secrétaire d'Etat, Messieurs, ayant mandé à M. l'Intendant que l'intention du Roy est que tous les Juges et Procureurs du Roy des Justices de cette province, tant Royaux que des Seigneurs, qui sont la plûpart Nouveaux-Convertis, fassent leur devoir de Catholiques; et de l'informer de ceux qui ne s'y conformeront pas, afin que sur le compte qu'il lui en rendra, Sa Majesté puisse donner ses ordres pour faire interdire les premiers, et destituer les autres.— Je suis chargé de Mr l'Intendant de lui envoyer dans un brief délai un Etat de tous les Officiers de Justice qui sont dans ce Diocèse, contenant leurs noms, âge, et qualité, s'ils sont anciens ou nouveaux Catholiques, et parmi ces derniers, ceux qui remplissent leur devoir ou qui ne le font pas, et de leur écrire à tous de m'envoyer des certificats, signez de leur curé, qu'ils sont Anciens-Catholiques, ou qu'estant Nouveaux-Convertis, ils remplissent le devoir de catholicité. Je vous prie donc Messieurs, de m'envoyer d'ici au vingt de ce mois un Etat, en conformité, de tous les Officiers de Justice de vôtre lieu, soit qu'il y ait une ou plusieurs juridictions, avec ledit certificat.

Je dois vous avertir, Messieurs, que suivant les ordres que j'ai de M. l'Intendant, je comprendrai dans le nombre de ceux qui ne font pas leur devoir, ceux de qui je n'aurai point eu de réponse ou qui ne m'auront point envoyé le certificat de leur

[1] Cette lettre fut en particulier obtenue contre Mr...., qui auoit été fait Juge Mage d'Uzès, par Mr le Duc. 8e d'aoust 1727. (Note de Court.)

Curé audit jour vingtième de ce mois. Je suis très parfaitement, Messieurs,

Vôtre très-humble et très-obéissant serviteur.

PRAC,
Subdélégué.

N° XIX

DIVISION DE LA PROVINCE DE LANGUEDOC EN QUARTIERS

Le 26 avril 1726.

Pour Monsieur Roussel.

Il aura pour servir jusqu'a nouvel ordre les Eglises des paroisses de Ribautes, St Cristols, Generargues, de Saint Sebastien, de S. Paul, d'Alais, de Brennoux, de Sourtelle, de la Mialouse, de S. Martin, du Castannet, Du Collest S. Michels, de St Ylhaire, de St Privat, de St Fraisal, de St Endéol.

CORTEIZ.

Ce premier may de l'année courante.

Au verso de la page on lisait, écrit de la main de Roussel :

Le 2 septembre 1726, il m'a été donné pour cartier celui de Nismes, et celui de Canne, conjointement avec M. Boyer, et il a été aussi convenu que nous irions faire quelque visite au cartier du Vigan, qui est celui de M: Gaubert.

Le 25 avril 1727, on m'a donné le quartier du Vigan, et je n'ai commencé a cause d'une indisposition que j'avais, que le 19 may; j'en suis sorti le 26 août 1727

Le 12 septembre 1727, on m'a donné le cartier de de Cannes en haut.

(N° 7, t. II, p. 403.)

N° XX

RELATION DU MARTYRE D'ALEXANDRE ROUSSEL

Monsieur et tres cher amy,

Je viens de receuoir une lettre de Mr Court qui est un des pasteurs que la Prouidence a suscitté depuis plusieurs années en France pour rallumer le chandelier de sa parole dans le Languedoc ; il me fait un détail asses long et circonstantié de la prise et de la mort glorieuse de Mr Roussel. Quoy que le bruit de cette mort ait fait beaucoup d'éclat et qu'on en ait mesme rependû certaines relations, vous ne seres pas faché de receuoir celle icy qui ma parû la plus fidele aussi bien que la plus longue.

Notre glorieux martyr sappelloit Alexandre Roussel. Il etoit natif d'Uzez en Languedoc. Ses Parens sont Protestans et il pouuoit auoir enuiron 26 a 27 ans, lorsqu'il a fini sa course. Son pere qui etoit boulenger n'auoit rien épargné au commencement pour lui donner une bonne éducation selon son etat; Mais comme les Catholiques Romains se sont empares de touttes les écoles pour pouvoir inspirer leurs sentimens avec plus de facilité a la jeunesse Protestante, il se contenta de le faire bien apprendre à lire, à écrire, et a chiffrer. Son pere etant mort, sa mere l'enuoja à Nismes dens une boutique de marchand. Cest la quil apprit qu'on fesoit des assemblées de piété et quon lui procura le mojen d'y assister; c'est là que son zele pour Dieu et son amour pour la verité s'alluma. Il sapplica ensuitte à lire les Saintes Ecritures et dautres bons liures de notre Religion qui avec la grace de Dieu le mirent dans peu de temps en etat daler dans plusieurs maisons de Protestans faire des prieres aux malades et ensuite des exhortations aux assistans. Dieu bénissant de plus en plus son etude dans la piété et les

soins qu'il se donnoit en faveur de ses frères malades, affligez et priuez de la liberté de conscience, il n'attendit, sinon que son temps fut fini pour quitter la boutique de marchand où sa mère l'auoit mis, pour aller joindre ceux qui prêchoient dans le désert et auec qui il auoit déja fait connoissance. Comme on connoissoit ses lumieres et sa piété, on l'aggrégea bientot au nombre de ceux qu'on appelle proposans qui font des prédications et des prieres, mais qui n'administrent pas les Sacremens. Il s'aquitta exactement et fidelement de son ministere pendant deux ans et demy. Il étoit aimé et estimé de tous ses frères, et par tout où il passoit il repandoit la bonne odeur de l'Evangile; mais son heure de glorifier Dieu par sa mort étant venüe, il falut quil subit son destin. Mr Roussel venoit de quitter le quartier du Vigan, petitte ville dans le Cevennes, on lui en auoit donné un autre, selon que cela se pratique dans tous les Sinodes de faire rouler les prédicateurs dans tous les lieux où on a formé des Eglises; il ne laissa pas que de vouloir encore aller faire une tournée dans le quartier qu'il auoit quitté. On s'y opposa, mais ce fut en vain. Il se sentoit comme lié et entrainé dans un lieu où Dieu auoit permis qu'il se rencontrat un autre Judas qui auoit promis pour un salaire d'iniquité de le liurer entre les mains des méchans. Il partit un samedy matin, le 9 octobre 1728, malgré les nouvelles oppositions de Mr Court. Il arriua le Dimanche au Vigan et il conuoqua une assemblée pour le lundy. L'assemblée se forma à la campagne. Tous les fidèles s'y étoient déjà rendus sans trouble. Mr Roussel partit le dernier, accompagné d'un seul homme de confidence; a un quart de lieüe du Vigan, il tomba dans une ambuscade qui étoit postée dans un lieu couvert, à coté du grand chemin. Il ne parut dabord que quatre cavaliers, mais il y en auoit plusieurs autres cachez a une certaine distance pour les soutenir en cas de besoin. Le traître qui l'auoit vendû étoit caché derrière un arbre; d'abord qu'il le reconnut, il cria : Le voilà! Un des quatre cavaliers qui étoit religionnaire, cria

aussi dans le moment : A gauche, sauve de ce coté là ou il n'est personne pour vous arrêter ! Mais soit qu'on crut que ces cris vinsent de mauvaise part, ou qu'on fut surpris de telle sorte qu'on ne fut pas en état d'en profitter, Mr Roussel et celui qui l'accompagnoit se laisserent arrêter par les trois caualiers. Il étoit déjà plus de huit heures du soir lorsqu'on les conduisit à Aulas, qui est un vilage de ces quartiers où on met touttes les années des cavaliers et des dragons en quartiers d'hiver à cause des paturages. On enferma Mr Roussel dans une Eglise bien gardée par une grosse troupe de cavaliers, jusqu'à ce qu'il fut jour pour le conduire dans un autre lieu.

Cependant les fidèles qui étoient assemblez, ignoroient ce triste evenement, et, apres avoir longtemps et inutilement attendû le predicateur, en lisant la parole de Dieu et en chantant des Pseaumes, comme c'est la coutume, quelqu'un étant venu les avertir qu'il y auoit un detachement en campagne, l'assemblée se dispersa, et chacun en usant de prudence regagna le plutòt qu'il put sa maison. Mr Roussel fut mené le lendemain au Vigan, où le Sr Baudé subdélégué de l'intendant de la Prouince linterogea juridiquement. Il sembloit que ce subdélégué auoit enuie de fauoriser Mr Roussel lui laissant une porte ouuerte pour cacher sa profession. Mais Mr Roussel confessa hardiment tout ce qui le regardoit et ne garda d'autres mesures que celles qu'il conuenoit pour ne pas mettre en peine ses freres qui l'auoient logé et assisté. Le subdelegué ne put point sempecher dinformer l'intendent de la prise et des reponses de Mr Roussel. Mr Diverny qui commandoit la Prouince en l'absence de Mr le Marquis de la Farre, qui étoit alors en cour, en fut aussi informé. Ils ordonnèrent tous deux quil fut conduit a Montpelier. On assembla pour cela toutte la garnison de St-Hypolite, de Ganges, du Sumene, du Vigan et d'Aulas pour preuenir un enleuement. Mr Roussel fut lié sur un cheval et conduit par cette puissante escorte à Montpelier où on le mit dans un cul de basse fosse. Auant que cette escorte

partit, la nouvelle de la prise de M[r] Roussel setoit repandue dans tout le païs. Les Papistes sen rejouïrent et les Protestans sen affligerent beaucoup. Ces derniers consultèrent sil ni auroit pas de moyen pour arracher le prisonnier d'entre les mains de ses ennemis, plusieurs pretendoient que comme le Pasteur donne sa vie pour ses brebis, les Brebis doiuent aussi donner la leur pour leur Pasteur, et par consequent l'exposer pour l'enleuer par force de ceux qui le gardoient, ou qui deuoient le conduire. Il y en eut plus de deux cens qui se trouuerent de ce sentiment et qui s'assemblerent bien resolus dexecuter leur dessein. Mais, comme il y a des reglemens qui ne permettent pas que des particuliers executent rien qui regarde la Religion, sans lapprobation des pasteurs et des Anciens, et qu'ils setoient flattez auec trop de facilité quon la leur accorderoit d'abord, leur projet s'en alla en fumée. Ils eurent ordre de se retirer chacun dans leur maison, parce que les Pasteurs que Dieu a suscitté dans le païs aiment mieux donner des martyrs à l'Eglise que de causer des troubles dans les Prouinces et attirer des blames sur la Religion qui n'a d'autres armes que la foy, la prière et la patience. Il y eut d'autres Protestans qui, vojant que ce projet n'auoit pas été approuvé, crurent en auoir decouuert un plus facile et moins dangereux. Ils auoient dessein de se saisir d'un Evêque qui se diuertissoit dans une campagne : rien n'etoit plus aisé que d'executer ce projet. Il ni auoit pas la du sang a repandre. On ne vouloit pas faire du mal au prelat. On vouloit seulement lobliger d'ecrire aux commandans de la Prouince ou a la Cour, sil le faloit, qu'on deliurat au plutot le prisonnier, car sans cela, il etoit lui mesme dans un extreme danger. Ceux qui auoient inuente ce projet, disoint que les sollicitations du prelat produiroint leffet quon souhaittoit ou seroint inutiles si elles auoint produit leffet quon souhaittoit. Voila un homme sauvé de la mort et un predicateur redonné à l'eglise et a des troupeaux qui en auoint un si grand besoin ; que, si elles etoint inutiles, on nauroit pas repandu du sang pour cela : on auroit de-

liuré le prelat et on auroit eu la consolation dauoir fait des demarches pour deliurer Mr Roussel et de donner des preuues a nos ennemis que nous ne sommes ni sanguinaires ni vaindicatifs. Ceux qui vouloint executer ce projet ne doutoint point que les pasteurs et les Anciens ne l'approuvassent. Ils se felicitoint deja de linuention et de l'execution; mais ajant enuojé un exprès pour auoir lapprobation, ils furent bien surpris quon ne la leur voulut pas donner; par conséquent leur projet sen alla aussi en fumëe. Il ne restoit plus de ressource aux Protestans pour la deliurance de Mr Roussel, après la prière qu'on ne manque pas de faire à Dieu dans touttes les Eglises dans pareille occasion, que d'emplojer les sollicitations aupres des Grands; ce moyen n'auoit rien d'odieux ni qui pût tirer à des mauvaises consequences; il auroit été mesme presque infaillible, sil se fut agi de vol ou de quelque autre crime, parce que la famille de Mr le Duc d'Uzez s'interessa beaucoup à l'elargissement de notre prisonnier, non seulement parce quil etoit natif d'Uzez, mais encore parce que ce jeune homme auoit écrit longtemps dans les Archives de cette maison, et qu'une de ses sœurs auoit serui de nourrice a un fils de Mr le Duc, appellé le Comte Daché. La sœur de Mr Roussel seroit allée jetter aux pieds de Messieurs les Ducs D'Usez et de Crussol et de Madme la Duchesse pour les engager a s'interesser plus viuement en faueur de son frere. Mr le Duc de Crussol ecriuit fortement a Mr Diverny qui commandoit alors dans la Prouince et à Mr le Marquis de La Farre et à Madme son épouse qui étoit à la Cour; Madme la Duchesse écriuit aussi à Mr l'intendant; mais tout cela fut en vain parce quil s'agissoit de déliurer un jeune homme qui auoit preché le pur Evangile qui découvre les erreurs et les âbus de l'Eglise Romaine qui ne se soutient que par les richesses et les dignitez d'un coté, par les violences et les persécutions d'un autre.

Madame la Duchesse de Crussol donnoit cependant de grandes esperances, parce que par politesse ou par honnêteté

on lui promettoit beaucoup, mais lexpérience a fait voir que tout cela netoit que des complimens de cour. Mr De la Farre et Mr Diverny, bien informez de tout ce qui deuoit arriver, parlèrent plus clairement à Mr le Duc de Crussol. Ils lui dirent quils auoient reçu les lettres quil leur auoit ecrittes au sujet du nommé Roussel, que linstruction de son procez ne les regardoit pas, que cetoit Mr l'intendant qui le deuoit juger, et que, suiuant ce qui leur en etoit revenû, jusqua present il sen faloit bien que le Sr Roussel fut taxé d'aliénation desprit. (Il faut remarquer qu'un certain Genouillac qui auoit soin de faire passer en Languedoc quelques balots de liures de piété, ajant eu le malheur detre arreté en Viuarais, contrefit si bien le fol, que cela joint a des sollicitations quon fit en sa faueur le garantit de la corde ou du moins de la galère. Cet homme se trouue a présent a Geneve bien resolu de ne retourner jamais en France, portant encore des marques sur son corps de la cruauté de ses ennemis.) Pour revenir à Mr Roussel, Messrs les Ducs d'Usez et de Crussol setoint flattez de pouuoir obtenir la deliurance de ce jeune homme ne doutant pas quil ne contrefit le fol, selon le conseil quon lui auoit fait donner; mais Mr Roussel crut qu'il se feroit tort à lui-même et à la Religion sil contrefaisoit le fol. C'est pourquoy, lon dit que, lorsque Mr le Duc d'Usez s'en fut à la prison pour le presser à cela, il repondit avec modestie et avec fermeté : « Monseigneur, je vous suis tres obligé de vos bonnes intentions en ma faveur, mais permettez moy de dire a votre Grandeur que je n'ai jamais été de meilleur sens que je suis presentement et que ma conscience ne me permet pas de contrefaire le fol. » Mr Diverny écrivant à Mr le Duc d'Usez ajoutoit que laffaire du nommé Roussel lui paroissoit fort mauvaise, parce quil étoit reconnu pour un veritable prédicant et que la cour étoit informée de cette capture; pour engager Mr le Duc à ne sintéresser plus dans cette affaire, il disoit encore qu'il seroit fort à souhaitter, pour linteret du Roy et pour la tranquilité de la Prouince, que tous ceux qui font de pareilles manœu-

vres fussent arretés. Il finissoit sa lettre en lassurant quil étoit bien mortifié de ne pouvoir pas dans cette occasion lui faire connoître lattention sincere pour tout ce qui venoit de sa part. Voila tout ce que des Ducs et premiers Pairs du Royaume peuvent, lorsqu'il s'agit de Religion! Le Clergé Romain a si bien sçu ennyvrer les grands de la terre du vin empoisonné de ses superstitions, quils ne vojent point les veritez les plus evidentes et ce qui seroit le plus utile pour le salut et pour la prosperité des Etats. Vous vous trompez, o Diverny, lorsque vous croyez quil seroit à souhaitter que tous ceux qui prechent notre Religion en France fussent arretez! Il conuiendroit infiniment mieux quon chassat ou quon fit trauailler un infinité d'ecclésiastiques ou de moines qui vivent dans le luxe ou dans la fénéantise et qui sous prétexte de Religion consument inutilement la meilleure partie du reuenû des Etats, ou ils ont etabli leur empire sur les consciences. — Comme on se flatte toujours que ce quon desire avec ardeur arriuera, les parens de Mr Roussel ne se lassèrent point de continuer leurs sollicitations, quoy quon leur eut declaré quil ni auoit point desperance; Ils crurent que Mr le Marquis de la Farre, venant de la cour et deuant passer à Usez ou il deuoit prendre un rafraichissement dans le Palais ducal, et Mr Lintendant aussi bien que Mr Diverny sy deuant trouver, on pourroit par des prieres réitérées toucher le cœur de ces Seigneurs pour obtenir la deliurance du prisonnier ou du moins un adoucissement à ses peines. Mais Mr l'intendant, qui sauoit parfaitement par quel acte deuoit finir la scene, pressoit toujours le procez, et, pour mieux joüer son rolle, il fut joindre Mr De la Farre au St. Esprit, ou ils delibererent sans doute que Mr De la Farre s'excuseroit toujours sur ce que cetoit à Mr l'intendant a juger cette affaire. Celui-cy sen retourna à Montpellier, assembla quelques juges vendus au Papisme et à la Cour prenenûe contre notre Religion, et quoy que Mr Roussel neut pas eté dénoncé, quoy quil ni eut aucun temoignage qui deposat contre lui, sur la simple confrontation des cavaliers

qui larretèrent et sur sa deposition, il fut condamné à être pendu.

Et pourquoy ? pour auoir preché l'Euangile et pour auoir assisté a quelque synode où on ne parle que de ce qui regarde lavancement du règne de notre Seigneur J.-C. La sentence rendue, on ne pense plus qu'a lexecution; mais le jour du jugement, le boarreau ne se trouvant pas en ville, on fut obligé dattendre au lendemain. L'heure de l'exécution étant venüe, notre fidele martyr vit entrer dans sa prison le bourreau et un archer; ce dernier connoissant Mr Roussel l'embrassa et pleura; mais Mr Roussel ne paru pas émû; il se contenta de temoigner sa reconnoissance a cet archer attendri et il se mit ensuite à genoux pour prier Dieu. Il le fit à haute voix, et sa prière fut accompagnée de tant d'onction et de zele quelle ravit en admiration l'archer et le bourreau qui n'etoient pas accoutumez d'en entendre de pareilles. Après cela, on vit entrer trois ou quatre moines qui étoint venus a la citadele, soit pour disposer Mr Roussel à la mort, soit pour le séduire à changer de Religion par les motifs les plus capables d'ebranler un fidèle qui n'auroit pas posé sa foy sur un solide fondement. Mais ce fut en vain que les moines deplojerent leur éloquence; Mr Roussel leur repondit toujours avec beaucoup de douceur, de sagesse, et de fermeté touchant sa Religion et son esperance. Il leur temoigna que, bien loing de craindre la mort, il la regardoit comme la fin de ses peines et son entrée dans le séjour des bienheureux; c'est pourquoy il les prioit instamment de le laisser en repos, n'ajant aucun besoin de leur ministere. Mr le Major de la place qui étoit près de là, ayant entendu ces dernières paroles, entra dans la prison, et dit à Mr Roussel quil ne faloit pas mepriser ces Reverends Peres, puis quils etoint la pour le disposer à bien mourir. Mr Roussel lui repondit quil ne meprisoit ni navoit jamais meprisé personne; mais que n'ajant aucun besoin du secours de ces Reuerends Peres, il les prioit instamment de le laisser en repos. Apres ces paroles, notre Martyr tira en particulier Mr le Major, Il le chargea de quelque

chose qui regardoit sa famille, et après auoir reçu la promesse qu'il souhaittoit, il le remercia, et ensuitte il se dépoüilla et se remit entre les mains du bourreau. On sortit ensuitte de la citadele. On auoit eu soin de ranger depuis la porte de la place jusque au gibet deux fortes hayes de soldats, le fusil monté et la bajonnete au bout. Notre martyr étoit accompagné par le bourreau, une trouppe d'archers, une autre de soldats, et une autre de tambours qui battoint la caisse, et par les moynes qui ne le voulurent pas quitter, quoy qu'il les eut pries instamment de le laisser en repos et quil les rebuttat ensuitte auec les bras lorsqu'ils s'approchoint trop de ses oreilles dans un temps ou il étoit uniquement occupé de Dieu. Mais notre martyr, en allant offrir à Dieu le sacrifice de son corps, auoit affaire à des oiseaux plus opiniatres et plus mauvais que le patriarche Abraam lorsqu'il offrit le sien, comme il est raconté en la Genèse. Malgré le bruit des tambours, il y eut des personnes qui s'etant approchées, soit par faveur ou par quelque argent qu'on donne aux soldats pour pouvoir rendre temoignage de tout ce qui se passe dans les derniers momens de ceux qui scélent la verité de leur sang, entendirent que notre martyr chanta une partie du Pseaume 51 et la fin du 34, qui finit le dernier acte de sa deuotion. On ne remarqua point dans sa route quil eut un visage triste ou effrajé, au contraire on remarqua un air tranquile, doux et modeste; il sembloit quil alloit plutot à une feste qu'a un suplice; ses yeux etoint souvent fixez vers le Ciel qu'il regardoit comme sa patrie et le lieu de son repos, après auoir soutenû les combats et les épreuves qui sont attachées à la profession de L'Evangile. Il se mit à genoux où il fit encore une prière; après quoy, il monta l'echelle auec beaucoup de courage et de fermeté. Le bourreau attendri, voulut encore le solliciter de sauver sa vie en changeant de Religion; mais comme c'etoit une aveugle tendresse, ce furent aussi des paroles fort inutiles. Le bourreau fit son office. L'âme de notre martyr fut bientôt séparée de son corps: elle s'envola dans le

Ciel accompagnée des anges qui sont les administrateurs de la miséricorde de Dieu. Le corps fut inhumé dans une fosse qui n'étoit pas éloignée du lieu du supplice. Quatre filles setoint presentées auec des süaires pour l'enueloper, pendant qu'on vojoit un très grand nombre de personnes fondre en larmes; plusieurs Catholiques Romains qui n'ont pas perdu les idées de l'equité naturelle et les sentimens de l'humanité furent attendris aussi.

Touttes les Eglises de ce pais ont été édifiées du zèle, de la patience et de la fidélité de Mr Roussel, qui a glorifié Dieu jusqu'au dernier soupir de sa vie. Tous ses collegues dans l'œuvre du Seigneur, bien loing detre intimidez par ce supplice, ont pris un nouveau courage et aspirent avec ardeur a la mesme couronne de martyr, si la Divine Providence les y appelle. Ce fut un mardy, le dernier de novembre de l'année 1728, que Mr Roussel finit ses glorieux combats pour entendre de la bouche de son Divin Maitre ces douces et ravissantes paroles : « Viens, bon et fidele serviteur entre dans la joye de ton Seigneur ; viens prendre part à la gloire que je possede et que je t'avois preparée avant la fondation du monde. » Il faut notter que les ennemis de notre Religion, jusqu'aux moines, aux archers et au bourreau, ont rendû de fort bons temoignages à notre martyr; Dieu l'a permis ainsi pour confirmer notre foy, comme il voulut que le centenier et un brigand qui étoit attaché à une Croix aupres de notre Divin Sauveur lui rendissent un temoignage digne de lui.

Lors que la mère de Mr Roussel apprit la nouvelle comme on avoit exécuté son fils, et de quelle manière son fils avoit souffert la mort, bien loin d'être affligée , elle temoigna de la joye de ce que Dieu lui avoit fait la grâce de triompher de tous ses ennemis visibles et invisibles. Mr Court fut la voir pour la consoler, mais elle lui répondit avec une fermeté chretienne : « Si mon fils auoit témoigné quelque foiblesse : je ne m'en serois jamais consolée, mais puisqu'il est mort constamment, que de graces n'ai-je pas à rendre à Dieu qui la fortifié. »

Il ne sera pas hors de propos de faire attention à une circonstance qui arriva le mesme jour qu'on executa Mr Roussel. Le dessein de nos ennemis est d'abolir entièrement notre Religion. C'est pour cela qu'ils font mourir les pasteurs et predicateurs qu'ils peuvent attraper, et qu'ils ont mis encore leur teste à prix, mais cest en vain qu'ils font tous leurs efforts. Comme cest ici une œuvre de Dieu, ils ne sauroint la detruire. On void accomplir dans notre païs ce qu'un ancien Pere disait autrefois, que le sang des martyrs denenoit la semence de l'Eglise.

Le jour mesme que les Ministres de la superstition immoloint une de ces innocentes victimes a leur zele aveugle ou a leurs passions criminelles, une autre de ces victimes, qui s'est dévoüée au service du Dieu de vérité et a ledification de ces Eglises, conuoqua une assemblée dans un lieu qui netoit pas loing de celui où on auoit fait lexecution. Une de ces personnes qui auoit assisté a l'ensevelissement de Mr Roussel raconta a Mr Court, qui deuoit precher ce soir la, de quelle manière tout setoit passé; il en loüa le Seigneur, et au lieu detre intimidé il sentit que son courage et son zele senflammoint, quoy que sa teste ait eté mise au plus haut prix que celle des autres (on dit jusqu'à dix mille liures), parce qu'on croit quil a dressé et quil dresse tous les jours des esleves pour repandre à ce que disent nos ennemis une heresie damnable. La dernière accusation est une calomnie, mais la première est assez bien fondée. C'est pourquoy on se donne des grands mouvemens pour attraper ce seruiteur de Dieu. La veille des Rois, cent soldats et cinq officiers a la teste se donnerent la peine de partir à onze du soir de Nisme et de laller chercher a une campagne ou l'on auoit dit sans doute quil etoit. L'avis étoit faux et bien lui en valut. Car on foüilla fort exactement la maison. On y alla avec tant de feu que quelques officiers en ont eté malades ou du froid ou de la fatigue, et ceux de la maison en penserent mourir de frayeur. Ces recherches qui arriuent assez frequemment donnent beaucoup dinquietude aux Brebis de ce Pasteur; elles craignent

toujours quelque catastrophe facheuse; ce qui redouble ces craintes, cest que les ennemis et les Protestans l'ont toujours à la bouche; les ennemis pour le depeindre, et pour promettre tant à qui l'aura, ou pour dire à quelque Protestant: Nous l'aurons votre Mr Court; les Protestants pour dire: il a passé là; il a risqué en tel endroit; il a echapé un tel peril; un tel la voulu livrer, et la dessus il se debite quelquefois des fables qui passent pour les histoires les plus certaines. Celle d'un certain Minot qui a été soupçonné dauoir vendu autrefois un certain Moyse qui fesoit des assemblées, est de cette espèce. Je ne ferai point un détail de ce que Mr Court mecrit sur ce sujet et que l'on debitte comme vray. Il suflit de dire que Mr Court justifie parfaitement le susdit Minot de la derniere accusation qu'on a dressée contre lui; mais la chose est si répandue dans le pays que ce miserable, qui est devenû en quelque manière l'horreur de tout le monde, aura bien de la peine à s'en lauer. Les hommes sont souvent injustes et temeraires dans leurs jugements. Mais Dieu qui connoît les cœurs rend à chacun selon ses œuvres ou selon ses dispositions intérieures; c'est à nous a adorer les voyes incomprehensibles de la Providence. La maison de Minot a été autrefois une retraitte de predicateurs; mais depuis qu'il a eté accuse d'avoir vendu Moyse, il a eté fort suspect. C'est en vain qu'il a taché de retablir sa reputation et d'attirer chez lui des predicateurs, on la toujours craint, et la fausse histoire qu'on a repandû nouvellement sur son sujet a achevé de le faire regarder comme un autre Judas. C'est (encore une fois) à Dieu qui seul connoit les cœurs à decider de linnocence ou de linfidélité de ce Minot dont Dieu n'a pas beni les affaires temporelles depuis plusieurs années. Ce que le commun peuple regarde à son esgard comme un jugement de Dieu et un signe de reprobation. Pour revenir à M. Court, la pluspart de ses amys, vojant les soins extraordinaires que nos ennemis se donnent pour latrapper, la grandeur de la recompense quon a promis à celui qui le livrera, et l'ecès de la misère qui règne dans le paìs, ce

qui est une grande tentation pour des miserables en qui la verité n'a pas jetté de proffondes racines dans le cœur, lui conseillent de s'absenter pour quelque temps et de sortir hors du Royaume, jusqu'à ce que l'orage, qui semble le menacer encore plus que tous les autres, fut un peu passé. Qu'en pense-t-il Lui-mesme? Il croit qu'avec un peu plus de precaution, il n'en doit rien faire. Il a reçu tant de marques de la protection Divine, il sent son Ministere si necessaire à L'Eglise, il fait tant d'attention à ces paroles Evangéliques : Le Berger qui voit le loup et qui s'enfüit est un mercenaire, qu'il croiroit pecher et contre la bonté Divine qui la protegé si souvent et en tant d'occasions differentes et contre L'Eglise à laquelle son ministere paroit si utile, et se rendre coupable d'une extrême lacheté, s'il abandonnoit aujourd'huy son troupeau. Il croit qu'un pasteur n'en doit venir là, que lorsque le danger est extrême et quil paroit moralement innévitable, sil ne prend ce parti; que lorsqu'il y a lieu de presumer que lorage ne sera pas long et que son absence le calmera; que lorsque lexercice de son ministère feroit plus de mal à son troupeau, en lexposant au danger de perdre un pasteur utile, qu'il n'en recuilliroit davantage pour sa sanctification, et qu'en se conservant, il se réseruera pour de plus grands biens. Si les choses en viennent jamais la, ce qua Dieu ne plaise! il est apparent quil se resoudroit a prendre ce parti. Mais il s'en faut encore quelque chose que les affaires sojent sur ce pied la quil faille deserter le païs. Depuis la prise et la mort de Mr Roussel, il a fait un tour dans touttes les Eglises de son departement. Il a trouué par tout autant ou plus de zèle; les assemblées ont été pour le moins aussi nombreuses qu'auparauant. Il a passé par tout avec la mesme tranquilité, la Providance ajant detourné les orages qui le menaçoint dans des lieux ou il netoit pas, et ce qui fait encore plus de plaisir que tout, Dieu a beni son ministere par tout il a passé. Il s'est caché pendant quelque temps, a cause du grand froid plutot que par la crainte de ses ennemis, et il se prepare pour le

beau temps, pendant lequel il espere de faire une abondante moisson pour son Divin Maître. Voila la situation des affaires de notre religion en Languedoc, selon la relation de Mr Court que jai copiée presque mot à mot. Mr Cortez travaille dans les Cevennes avec le mesme succez, et ces Messieurs sont secondez par quelques proposants qui aspirent à la mesme gloire. Nous deuons prier pour leur conseruation et pour la benediction de leurs trauaux. J'aurai soin de vous informer de tout ce qui se passera de considerable dans ce païs.

Je suis cependant toujours, Monsieur et cher amy, votre F. H.

No XXI

COPIE D'UNE LETTRE DE M. COURT, MINISTRE EN FRANCE DU SAINT ÉVANGILE

Le 30 avril 1729.

Monsieur et cher amy.

Depuis ma lettre ecritte, il est arriué d'autres événemens que j'ay cru (dignes de) meritter votre attention. La nuit du 1er mars 1729 et sur le matin du mercredy matin, le commandant d'une ville de cette province, à la teste de la garnison et accompagné d'un officier, fit comprendre que je n'étois pas encore oublié. Il fut me chercher exactement dans deux maisons de la ditte ville. Lallarme fut chaude pour bien des gens et la mienne, pendant un moment ne fut pas des plus petittes. Le mouuement que les troupes se donnoint ayant été apperçu par une des personnes qui me savoint en ville, et cette personne, ayant sçu qu'on en avoit déjà fouïllé une maison et qu'on on auoit inuesti une autre, courut sur le champ pour m'en donner avis, et, comme elle me parloit encore, nous entendimes heurter à coups redoublez la

porte de la maison ou j'étois. Ce qui nous fit craindre dabord que ce ne fut le detachement ; mais mieux informez nous en fumes, graces au Seigneur, quittes pour la peur. Du depuis, dans le mois d'auril, le mesme commandant suivi d'une partie de sa garnison a été me chercher avec la mesme exactitude dans une autre maison. Cest ce qui arriua à deux heures après midy, le 2e du mesme mois. On voit par tous ces mouvemens qu'on ne manque pas d'espions, que je fais beaucoup de la peine à l'ennemi, et qu'on ne neglige rien pour me surprendre ; mais on voit en mesme temps que les soins de la Prouidence ne se lassent pas en ma faveur ; qu'elle veille pour ma conseruation ; que les ennemis et les espions quelques rusez qu'ils puissent être sont souvent confondus dans leur maligne sagesse.

Mais un seul projet ne roule pas dans l'esprit de l'ennemi politique ; il n'est pas seulement attentif à la destruction du pasteur, il ne néglige rien de tout ce qui peut contribuer à la dissipation du troupeau. Vous auez sans doute ouï parler des arrondissemens qu'on a faits de tous les lieux ou on a fait des assemblées, par lesquels chaque quartier doit repondre de tout ce qui s'y fait et payer, quand mesme ils n'auroint pas assisté aux assemblées, des amendes arbitraires. Vous n'ignorez pas non plus l'ordonnance qu'on a surpris de nouueau à la Cour contre nos assemblées ; mais les peines afflictives, soit qu'elles regardent les corps ou les biens, ne sont pas asses efficaces pour détourner un peuple conuaincu de l'excellence et de la necessité de ses deuoirs envers Dieu et de la pratique de nos assemblées qui intriguent tant l'aduersaire. C'est le grand article qui lui tient à cœur. Cest pourquoy sa politique embrasse avec avidité les mesmes occasions pour ruiner les protestants en confondant l'innocent avec le coupable. On vient aussi de renoueller les ordres qui condamnent à l'amende les pères et les mères, qui n'enuojeront pas leurs enfans à la messe et aux instructions catholiques, et on voit les prêtres, les officiers des troupes et ceux de justice, commencer avec beaucoup d'appli-

cation, se donner des mouuemens pour que cet article soït observé.

Voicy un événement de fraiche datte, une ville, appellée Anduze, vient d'éprouver ce que peut la haine catholique. Depuis la contagion, Mr Diverny auoit conçu beaucoup de ressentiment contre cette ville, qui est presque toutte de protestans, et cela au sujet de quelque prétendu mepris; mais il n'auoit pas trouvé jusques icy aucune occasion d'exercer sa vengeance, quelque attention quil se fut donné pour cela. Enfin il a cru l'auoir trouvée dans un événement que voicy. Quelques jeunes garçons, protestans de theorie ou de naissance, mais mal reformez de pratique et de réalité, se trouvant à une heure fort avancée dans la nuit sur le pavé, la veille de Noël, rencontrèrent sur leurs pas quelques bergers qui reuenoint de la deuotion que les catholiques celebrent cette nuit-là; ils les insultèrent par des paroles peu conformes sans doute au respect que les catholiques apportent à ces devotions. Les bergers insultez se recrièrent, firent du bruit; le bruit entendu par le corps de garde attira une troupe de soldats au secours des insultez, ce qui étant apparçu par ces jeunes garnemens, qui auoint apparemment bû, les obligea à faire voler des pierres en l'air pour les empecher daprocher. Une de ces pierres porta coup et blessa un soldat, ce qui irrita tellement les autres qu'ils poursuiuirent avec ardeur la temeraire et criminelle troupe. On arreta un des coupables; on le mit en prison; les bergers portèrent leurs plaintes; ces plaintes arriuèrent aux oreilles de Mr Diverny, qui se tenoit dans une autre ville; ce commandant des Céuennes s'irrita si fort qu'il courut sur le champ vers la ville ou la scène s'etoit passée Il fit arreter un autre des mutins, et denonça de seueres chatimens contre tous les habitans reformez. L'action étoit particulière, il ni auoit tout au plus que trois ou quatre jeunes droles qui étoint coupables; n'importe, la peine deuoit rejaillir sur tous les reformez qui etoint renfermez dans le sein des mesmes murailles. Une chose manquoit pourtant,

c'étoit une apparence de justice ; elle se presenta. Les droles, qui etoint prisonniers a loccasion de cette affaire s'étant apperçus qu'un tambour de la garnison, qui étoit prisonnier avec eux, descendoit touttes les nuits par le mojen de quelques draps de lict quil auoit attachez à la fenetre, voulurent proffiter un soir du même mojen ; ils se sauverent et emporterent en mesme temps les draps. Le tambour, qui auoit accoutumé de se remettre en prison par le mesme artifice quil en descendoit, ne trouvant plus sa commode machine, fut fort surpris et embarrassé ; mais la crainte du mauvais sort qui lattendoit lui ajant fait inventer un nouveau mojen pour se remettre en prison, il fit fracture de la serrure de la prison, et, des quil y fut rentré, il se mit à crier : Au secours, Au secours, les prisonniers se sauvent, ce quil soutint par leffronterie suiuante : Des protestans masquez ont forcé la prison et ont enlevé les prisonniers. Là dessus on verbalise, le juge et quelques autres donnèrent leur seing, le procez de mensonge fut enuoyé à Mrs de la Farre, Lintendant, et Diverny ; voila tous les Reformez de cette ville coupables. Vous les allez voir aussi condamnez au mesme chatiment. A peine cet inique verbal eut été porté à Montpelier que Mr Diverny arriva dans Anduze à la teste de deux compagnies de soldats, le fusil monté et la bajonnette au bout, comme sil étoit entré dans une ville prise dassaut. Il joignit les deux compagnies de la garnison quil mena auec les siennes dans une des places de la ville, c'est là quil les prepara à bien faire leur devoir, pendant que linfortuné habitant reformé se pamoit de frayeur ne sachant comment se termineroit un si terrible appareil. Mr Diverny ne les laissa pas longtemps en suspens. Il decoupla à chaque reformé deux soldats avec ordre de payer à chacun dix sols par jour avec les ustencilles ; et les officiers deuoint auoir à proportion. Le croiriez-vous? cette rongeante vermine a eu le bonheur de loger 22 jours chez ces infortunées victimes immolées à la passion du Sr Diverny. N'est-ce pas un homme bien vengé? Il y a apparence quil l'auroit été encore

dauantage si quelques catholiques plus pitojables, et d'une autre équité que ne l'est l'ennemi declaré, n'auoint secondé les protestans de cette ville qui trauaillérent à faire de nouvelles informations par lesquelles il a eté aueré que les prisonniers n'auoint eu d'autre secours que la machine du soldat tambour, ce qui a esté mesme declaré et confessé par ce dernier. L'injustice étoit donc grande et toutte visible. Mais vous vous tromperiez néanmoins, infortunés habitans! Vous vous attendiez d'en recevoir quelque dédomagement; on connoitra votre innocence; on verra linjustice que vous avez scufferte; on sera persuadé que ce n'est que l'effet d'un caprice violent et emporté, celui d'une vengeance qui se sent de la fureur; mais vous n'en serez pas moins malheureux; vous n'en perdrez pas moins les taxes ruineuses que vous auez été contrains de pajer, heureux encore d'en échaper à si bon marché et de n'auoir pas été passez au fil de l'épée. Je conte que, si la chose n'auoit tenû qu'à Mr Diverny, l'affaire étoit faite. Il falloit y passer.

Vous apprites par notre cher frère, Mr Betrines, comme nous auions tenu notre assemblée synodale du païs bas, le 8e du courant, et les délibérations qui y ont été prises; c'est pourquoy je ne vous en parlerai pas. Depuis la tenüe de cette assemblée 130 soldats, deux officiers à la teste, ont été me chercher dans une maison de Nismes auec la dernière exactitude. C'étoit le 24e Avril. Ces recherches fréquentes et inutiles servent à nous faire admirerer la Providence, à ranimer notre zèle et à redoubler de precautions pour ne pas tomber entre les mains de l'ennemi.

Tous les vrais fideles qui s'interessent à l'avancement du règne de Notre Seigneur J. C., et qui prennent part à la froissure de Joseph, sont priez de se souvenir dans leurs oraisons de leurs frères qui gemissent sous la croix et de leur fournir les secours spirituels qui dépendront deux, afin de supléer en quelque manière à la rareté des pasteurs que Dieu a suscitté en France pour y ralumer la chandelier de sa Parole. Le Sei-

gneur qui est la source de tout bien agréera leurs offrandes et leurs prières, et leur communiquera ses grâces les plus précieuses.

(Archives de l'Hérault, 2e division, paquet 90.)

No XXII

RELATION HISTORIQUE DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS QUI SONT ARRIVÉS A LA RELIGION PROTESTANTE DEPUIS LA RÉVOCATION DES ÉDITS DE NANTES, L'AN 1685, JUSQUES A L'AN PRÉSENT 1728, PAR CORTEIZ.

Je ne rapporteray pas ici toutes les cruautés qu'on a exercées contre les Réformés, n'y le nom des personnes qui ont souffert le martire pour la déffence de la vraye foi; je me propose seulement de rapporter icy, comme Dieu, justement irrité pour le mépris fait à sa parole, a voulû transporter son chandelier hors de la France, — mais pour la gloire de son grand nom, et pour le bonheur de ses élus, Dieu a conservé dans le cœur d'un nombre de fidelles, comme un feu caché sous les cendres; et lorsque le temps précis a été accompli, Dieu a fait naitre des moyens pour ralumer ce feu caché. — Je ne doute pas que quelques pieux Reformés n'ayent fait une narration exatte de toutes les choses qui se sont passées durant le cours de cette horrible persecution : mais en attendant que cette pièce soit mise aux yeux du public, les personnes qui sont touchées de la froissure de Joseph, liront avec quelque plaisir cette briève relation.

Tout le monde est assés informé que l'Eglise romaine est fort ingénieuse a engager les Roys a la persecution. Ayant malicieusement prevu que la lumiere de l'Evangile, qui éclaire la religion protestante, leur étoit nuisible, ils commencerent en l'an 1685 par un Edit de Louis XIV, Roy de France, d'interdire les ministres de l'Evangile, de demolir des temples, de bruler l'Ecriture Ste et touttes sortes de livres de controverse et de pieté qui

pouvoient servir aux Reformés ; ils firent en même temps des églises partout, et établirent a chaque paroisses des prêtres pour y chanter Messe, et des régents d'ecole qui leurs fussent favorables, pour enseigner à la jeunesse leurs dogmes et leurs principes. Voila les enfans de ce siècle plus prudents dans leurs generation que les enfans de lumiere; voila de beaux maximes pour détruire entierement la religion reformée. et pour établir avantageusement le papisme. Mais Dieu, qui veille pour la conservation de ses élus et qui ne permet pas que leur foy manque et que ses voyes ne sont pas les voyes des hommes. Dieu donc ne permit pas que la plus part des protestants abandonnassent la vérité pour une abjuration que l'Eglise romaine exigeoit, laquelle abjuration fesoit même horreur a la plus part de ceux de leur communion. Et comme les émiçaires de la bète trouverent des conciences qui leurs resistoient, ils n'epargnèrent n'y le fer n'y le feu pour les faire sucomber, comme toute la terre en est imformée. Ce qui obligeat une quantité considérable de Reformés a former une constante résolution de tout abandonner, maisons, biens, parents, et amis, pour sauver la vie spirituelle de l'ame. Alors les émiçaires du fils de perdiction y formèrent de nouvelles précautions; ils obtinrent un ordre du Roy d'empecher les Reformés de sortir du royaume, et bloquèrent, autant qu'il dépendit deux, toutes sortes de passages, pour empêcher les protestants de quitter leurs biens et de sortir l'argent de France.

Et comme Dieu ne se laisse jamais sans témoignage en nous bienfaisant, Dieu susçitât de fidelles témoins pour testifier de sa verité, car, environ ce temps la, se trouva les nommés Mess[rs] Rey, Brousson avocat au parlement, Vivent, Lapierre qui avoit fait des progrets considérables dans les études, Roman, les trois freres Plants, l'Aleman, Laporte, Dauphiné, Lajeunesse, Holivier et Guest, lesquels, après avoir convoqué pendant quelque temps des assemblées pour confirmer la foy des fidelles dans la verité, eux-mêmes ont signé cette vérité de leur

propre sang. Excepté Mess. Lapierre, Roman et Lajeunesse, tous les autres ont souffert courageusement le martire a la gloire de Dieu et a l'honeur de la religion.

L'Eglise romaine ayant aperçu que la religion protestante se conservoit en France par le moyen des assemblées, elle redoubla la persécution pour éteindre la religion, en éloignant tous les moyens qui auroient put la soutenir ; elle prit même de nouvelles précautions, a savoir elle enleva les enfans d'entre les mains des pères et mères, les faisants conduire dans les couvants, pour y être instruits selon les preceptes de l'Eglise romaine. Les pères et mères étoient contraints de payer 4 écus le mois pour chacun de leurs enfants qui étoient dans les couvants ; et, lorsqu'on n'avait pas de quoy payer, on envoyoit un détachement de soldats pour emporter ce qu'on trouvoit de meilleur dans la maison.

Monsr l'abé Du Chailas, grand favoris de l'Antechrist, faisoit tous ses efforts dans le diocèse de Mande pour entrainer la jeunesse dans les couvents, et faire exatement payer les pensions. Ce fut alors que les pauvres pères et mères, se voyant privés de leurs biens et de leurs enfants, ne purent plus se retenir. Ce fut alors que la patience fit place à l'impatience et que la violence triompha du silence. Tous les Réformés ne pouvoient presque plus se soutenir, étoient comme dans le désespoir ; les choses se trouvant dans cette situation, quelques fidelles qui sortoient du royaume, pour pouvoir jouïr librement de la religion, furent pris et enfermés dans une prison au Pont de Monvert, diocèse de Mande. Monsr l'abé Du Chailas qui leurs faisoit souffrir des peines dures et insupportables, les pauvres Réformés infortunés, qui étoient las de supporter la cruauté de ce Pharaon, crurent qu'ils feroient un acte de la dernière charité d'aller délivrer leur frères prisonniers[1]. Ils se rendirent à la prison de nuit. Ils enfoncerent la porte de la prison. Monsr l'abé Du

[1] En marge, on lit : la naissance des Camisards.

Chailas crut qu'il devoit déffandre la porte de la prison, les Réformés qui étoient déjà las de supporter sa malignité se voulurent jette sur luy, mais Mr l'abé leurs fit feu dessus. Alors les questeurs des prisonniers ne garderent plus de mesures : ils mirent le feu à la maison ou étoit Mr l'abé; Mr l'abé voyant que la maison allait être embrasée, sauta par une fenêtre, mais il fut pris, et, pour tout dire en un mot, il fut tué sur le pont[1].

Voilà cet inexorable persécuteur mort, voilà aussi les prisonniers mis en liberté; mais pour cela les Reformés ne furent pas délivrés de leur maux, bien loin de la, ce malheur en attira un autre, même plusieurs autres maux. Car c'est événement irrita si fortement les éclésiastiques Romains, qu'ils crurent qu'il n'y avait point de peines suffisantes pour expiers le crime de ceux qui avoient tué Mr l'abé. Ceux qui avoient fait le meurtre, se voyant avec les prisonniers en quelque manière découverts, crurent quils se pouvoient deffendres contre leurs persécuteurs; ils formerent une cabale, ils sacquirent deux prédiseurs qui leurs étoient favorables, savoir les nommés Mathieu, natif de Genolhaac, qui fut tué peu de jours après a Pierremalle d'un coup de fuzil, et Salomon Coudert, de la paroisse de St André de Lamsulcre : ce dernier, après avoir régné quelque temps, sortit de France environ l'an 1704, et ensuitte, s'en retournant en France environ l'an 1706, fut pris à Livron en Dauphiné, et puis conduit et brulé à Montpelier.

Consecutivement après la mort de Mr l'abé, Nicolas Jeanni Gony natif des Plos, proche de Genolhaac, s'erigeat en chef de cette troupe, qui tenoit la campagne, sagrossisoit tout les jours comme un pelotton de nége qui dessant d'une montagne; ces personnes érantes cherchent a se munir des armes; ils furent avec violence au chateau de la Devex, et étant repoussés avec perte, ils se rüèrent comme des lions, sans épargner ny hommes ny femmes. Le dit Salomon Coudert, qui faisoit déjà le prophête e

[1] En marge, on lit : le pont de Montvert.

le predicateur, sâmassa une troupe fort considerable de son côté animés tous de l'esprit de cruauté.

En ce même temps la, y parût un nommé Castagnet, de Massevague, paroisse de Fraissinet de Fourgues, proche la montagne de Legoual, qui fit aussy le prophête et le prédicateur; il fut suivit d'un nombre considerable de personnes. Il se porta aussi de son côté a tuer les prêtres et a brûler les eglises. Il est bien vray que la jeunesse qui suivoit ce dernier ne le voulut pas suivre fort longtemps, mais se rendirent sous la conduitte d'un nomme La Rose, qui s'ótoit aussy lui même établit capitaine. Il faut observer que ce dernier ne se disoit point prophête. Ceux cy, c'est adire ces attrouppés, se tenoient dans les hautes Cévenes; mais ils furent en même temps secondés par de nouveaux attroupés, assavoir par Mr Cavaillé et par Mr Laporte dit Roland; le premier de ces deux se tenoit du cote de Nisme avec sa bande, le second se tenoit dans les basses Cévenes, avec les Camisards qui le suivoit. Tous deux, recuts prophètes par les fols jugements du peuple, tous deux bruloient les églises, et tuoient les prêtres. Monsr Cavaillé et les siens, poussés par leurs prétendües inspirations, firent tuer des femmes et des petits enfans a Sansceries et a Solororgues, proche Lunel. Nicolas Gony en fit de même a Chambourigeau par lavis et conseil de ces prétendus inspirés. Je passe sous silence les actions indignes et cruelles qui furent exercées par lavis du même esprit a Malataverne, proche Alais, en Cévenes.

Tous ces Camisards, après avoir régné quelque temps et s'être vus souvent dispercé, finalement Monsr le maréchal Duvillard, par une douceur digne de lui et par une prudence trèsloüable, appaisa ces factions et ces désordres. Mais, avant que de calmer cette furieuse tempête, il y eut quarante-deux paroisses brûlées du diocèse de Mande ou d'Usés et la plus grande partie du monde tués on dispercés. Dieu, qui dirige de tous les evenements, disposa ainsi des choses afin de punir et de chatier un peuple qui avoit profané son saint et grand nom, et

foulé aux pieds les exortations et les remontrances de ses serviteurs. L'Eglise romaine a pêché contre Dieu d'engager le Roy a persécuter et détruire des gens que, dans le fond de la doctrine et de la créance, ils ne reçoivent que ce que la parole divinement inspirée nous enseigne. Les protestants sont très criminels devant Dieu de ne profitter pas des chatiments de Dieu, et d'avoir plus de crainte des hommes qui ne peuvent tuer que le corps, que de Dieu qui a la puissance d'envoyer le corps et l'âme tout ensemble dans la gêne du feu. Aincy Dieu a justement permis que les persécutés et les persécuteurs, tous ensemble, ayent senti la pesanteur de sa main.

Après tous ces fatals evenements, il se passa quelques années que les Réformés se trouverent sans pasteurs, sans livres, sans libertés, hormis un petit reste de Camisards, savoir les nommés Pierre Clary, Jaque Bonbounous, Mathieu Mazet, Laveille, Salomon Sabatier de la paroisse de Cros, Etienne Arneau et quelques autres dont la plüpart iliterats. Et pourtant ils s'apliquerent a aprendre a lire; quelqu'uns d'entreux apprît même quelques sermons par cœur faits par quelques habilles hommes et qu'ensuite ils anonçoient aux fidelles qui les venoient écouter, mais, comme les voisins savoient que c'étoit des novices a lire, ne faisoient pas beaucoup d'atention a leurs prédications.

Alors les recherches êtoient très exates, les sûplices étoient effroyables, on ne parloit que de rompre, que de bruler, c'est aincy qu'on traittoit le reste des Camisards. Alors reignoit Mr Debaville, intendant de la province du Languedoc, hommes cruel et impitoyable, s'il y en a jamais ût dans le monde. La haine et l'aversion que les jésuites lui inspiroient contre la religion reformée, la cruauté qui lui étoit naturellement en inclination, produisoit une grande joie dans son ame, lorsquil trouvoit occation de condamner quelque protestant a un affreux suplice. Laissons ce tiran au jugement de Dieu.

Environ ce temps la, Mr le marquis de l'Holande, qui étoit

alors a Alais, en Cévenes, donna un passeport a Salomon Sabatier, de la paroisse de Cros, et a Etienne Arneau, de St Hipolite de la Planquette, pour s'en aller a Geneye.

Pour revenir a moy et au moyens que Dieu s'est servit pour m'apeller à sa connoissance, en l'an 1697, il me tomba entre les mains, *le Bouclier de la foy*, le *Combat chrétien*, *dix décades de sermons*, excelents ouvrages de Monsr Pierre Dumoulin, *Le Dialogue entre son père et son fils pour voir si l'on se peut sauver en allant a la Messe, pour eviter la persecution*, ouvrage des plus convenables pour la situation d'une Eglise comme celle de France, et enfin un *Catechisme de controverse* par Dumoulin. Je lû tous ces livres avec une sérieuse attention; Dieu me donna la lumière d'entendement pour pouvoir discerner la vraye religion d'avec la fauce. Ce fût alors que je conçu un souverain mépris pour les erreurs de l'Eglise romaine, ce fut alors que j'aima et que je m'attachâ fortement à la vérité de la religion reformée. J'étois agé d'environ 16 a 17 ans. Environ deux ans après, 1699, Jean Fegeroles, d'Alicce de Rhunes, paroisse de Frésinet de Losére, diocèse de Mande, avoit fait convoquer une assemblée dans le lieu de ma naissance, qui est Nozaret, paroisse de Vialas, ancienne de Cartagnol, diocèse d'Usés, en Cevenes; le dit Jean Felgerole n'étant pas venû a l'assemblée qui étoit convoquée en son nom, quelques personnes qui étoient à l'assemblée, avec lesquelles javois eu de fréquentes conversations, me prièrent de ne pas laisser partir l'assemblée sans leurs donner quelque consolation; tout d'un coup je me trouva rempli de courage et de zèle, et je parla avec beaucoup de fermeté et d'ardeur de la parole de Dieu. Alors je fus ardemment requis par mes voisins, tous les dimanches, de leur donner quelque exhortation. Cela éclata dans toute la paroise qui est composée de 14 villages; tout le monde me fit caresse et me donna connoitre qu'il avoit de l'estime pour moi et pour mes exhortations, ce qui ne contribua pas peu a l'augmentation de mon courage. Je con-

tinua ainsy a faire quelques exhortations jusqu'à lan 1702 que les Camisards commencèrent a faire leurs estratagêmes, et que tout le Languedoc et Vivarès formilloit de prétendus prophêtes, disant dans leurs imaginaires révélations qu'il faloit tuer les prêtres, bruler les autels. Par l'avis de quelques amis qui regardoient leurs rêveries comme un zèle précité, je voulus aller reprimer par quelques exhortations et bonnes remontrances leurs cruautés. Je pris donc la liberté de parler a ces Camisards et en particulier a Nicolas Jony, capitaine de la bande, qui battoit nos montagnes, leurs représentant que tuer les prêtres, bruler les églises, ce n'etoit ny de la doctrine de l'Evangile, ny de la pratique des premiers chrêtiens, d'ailleur que cela ne fesoit qu'allumer la fureur des ennemis et ruiner entierement le païs. Mais helas ! mon conseil fut trés mal reçut. Les prétenduts inspirés commencèrent a se détacher contre moy, me traitant d'incrédule et de murmurateur, me menaçant de me faire subir le même sort des prêtres de l'Eglise romaine, et je n'ût pour ma deffence qu'un grand silence. Cependant je continua a exhorter mes frères de la paroisse de ma naissance jusqu'a l'an 1703.

Alors je ne put rester d'avantage a la maison de mon père, Monsr le coronel Du Vilard étant venut avec un ordre de la cour, et avec une puissante armée pour bruller notre paroisse, qui se trouvoit du nombre des 42 qui devoient être brulées. Monsr de Juilhen, qui avoit reçut le même ordre que Monsr Duvilard, faisoit exattement son devoir dans le diocese de Mande avec une puissante armée pour brûler et tuer tous ceux qu'on trouveroit a la campagne, et qui ne s'étoient pas retirés dans les lieux qui leurs avoient été marqués.

En l'an 1704, Monsr le marechal Duvilard[1] qui se tenoit tantôt à Nimes, tantôt a Montpelier, calma ce feu immodéré des Camisards, comme il a été dit, et donna des passeports dassu-

[1] Nous copions textuellement. Il y a, comme on le verra, plusieurs orthographes pour le même mot ou le même nom.

rance pour aller à Genève, afin d'affoiblir la force des Camisards. Ainsi, après avoir reste un an voltigeant dans les déserts, hors de la maison de mon père, je profita enfin des passeports de Mr Duvilard pour aller a Genève.

Je sortis donc de France en l'an 1704, dans le mois de novembre. Je me rendis a Lauzane, en Suisse, et je fis connaissance de Monsr Jean Pierre Secretan ministre et pasteur de l'église de Monts, qui me fit placé pour maitre d'école dans une de ces églises ou je resta environ 15 mois, aubout duquel temps Monsr Sobretan gentilhomme des Cévenes, refugié a Lauzane, ayant parlé avec quelques personnes, soient pasteurs, qui pouroit-on envoyer en France pour soutenir les Réformés dans la vraye foy, et ayant jetté les yeux sur moy, on m'en fit la proposition, et je l'accepta. Je m'en fus jusqu'à Geneve, mais les passages etoient si exattement bloqués, qu'il étoit non seulement difficile, mais impossible de passer jusqu'en Languedoc, sans être arrêté. Aincy mon voyage de France fut renvoyé jusqu'a lan 1709, que, me trouvant a Genéve, les nommés Salomon Sabatier et Etienne Arneau, tous deux des Cevenes, ayant tous deux un ardant désir d'aller exhorter leurs freres, me communiquerent leur dessin et me montrèrent une route qu'on leurs avoit donné, qui me parût fort sure, mais aussi fort longue par le grand detour quelle faisoit. Je fis dabord communiquer cette pensée à Mr le marquis d'Argilliés, alors ambassadeur d'Angleterre à Geneve; j'en donna aussi avis à Mr Sobretan; les uns et les autres trouvèrent fort bon de faire ce voyage. Je me disposa a partir avec les susnommés.

Le jour de notre depart fut le 5 juin 1709. Etant heureusement arrivés en Cevenes, nous étions tous penetrés de joie; mais notre joye fut bientot changée en tristesse. Je fus dabord voir mon père et ma mère, qui me reprochèrent mon retour comme la dernière de toutes les inprudences, m'exhortant de m'en retourner au plus vite, si je ne voulois être conduit a un cruel suplice.

Cette voix nous consterna d'abord tous trois; mais un moment après, nous reprimes courage, et après avoir embrassé mon père et ma mère, nous descendimes a Enduze. Là, nous trouvâmes trois garçons qui savoient quelques sermons par mémoire qu'ils avoient heureusement àpris, l'un desquels a été papiste. Mais hélas! a peine trouvions nous quelque maisons de confiance; nous mangions dans les deserts et nous couchions dans les montagnes, sous les arbres. Quelques semaines après nôtre arrivée, nous entendimes dire la funeste nouvelle que les trois jeunes garçons, que nous avions vûs a Enduse, étoient pris a Milhieau proche Nimes dans la maison de maitre Paget. Tous trois furent pendus a Montpellier [1].

Mons[r] Plantier de Nimes étoit alors prisonnier avec les trois garçons, savoir: Antoine Cordese de St Daunis, proche Nage, Jean Abric, — il etoit du coté de Gange, — et le prosélite nommé Janot. Ce dernier, le matin, quand on fût leurs annoncer qu'ils seroient penduts, il temoigna une joie, qui ne pouvoit proceder que de l'esprit de Dieu, confirmant le courage de ses frères. Peu de temps après, on prit aussi Claris à Usés qui fut aussi pendu a Montpellier. A peine eu-je resté un an avec mes compagnons de voyage et d'œuvre au Seigneur, que Salomon Sabatier fut arrêté a Sery au pont vieux d'Alais et conduit au fort de la dite ville, et de la a Montpelier ou il fut pendû. Je ne dois pas obmettre que la mort de ce dernier fut tres édifiante; nos propres ennemis ne purent se retenir de dire que, si un verre de leurs sang le pouvoit garantir, ils le verseroient volontiers; ils dirent cela après lavoir entendu précher dans une chambre du fort, que Mons[r] de Lolande lavoit fait montrer du cachot pour satisfaire la curiosité de quelques Messieurs et Dames. Ce fatal évenement ne fut pas plûtot passé, en voicy un autre. Un jeune garçon nommé Mathieu Mazel, de Sador-

1 « Ils furent trahis par un nommé Janot de Caveirac. Celui qui avait été papiste fut celuy qui brava le plus la mort et souffrit courageusement le martyre. » (Note de Corteiz).

gues, ayant formé une assemblée la nuit dans une maisonnette que lon se sert pour secher les chataignes, les ennemis les surprirent dans la nuit, ayant négligé de mettre les sentinelles nécessaires ; ils firent des prisonniers, ils tuèrent des hommes et des femmes, entre lesquels se trouva, le dit Mathieu Mazel. Le lieu ou ce catastrophe arriva, est le terroir de Milierrine, parroisse de St Martin, en Cevenes.

Toutes ces choses jettèrent si fortement la terreur dans l'âme d'Etienne Arneaux qu'il prit son chemin pour s'en retourner à Genève; mais il fut arêté au pont de St Esprit. Et dabord il demanda un capitaine, dissimulant sa route de Genève et qu'il eut été Camisard et predicateur, mais toutes ces précautions furent inutiles, puis qu'environ sept ans après il fut appelé au martire, ayant déserté des troupes et ayant prêché quelque temps dans le désert : il fut pris a Alais et ensuite conduit a Montpelier, de là à Nimes ou le presidial le jugeat et le condamna a être pendû a Alais, — ce qui fut executé le 22 janvier 1718, — ville a laquelle il avoit été pris. La constance, la patience, et l'humilité de ce dernier martir, ne fut pas moins édifiante que celle des precedents, puisque ses juges le grand prevôt et son propre boureau, émûs par les propres mouvements de leurs consçience, ne purent s'empécher de dire que si la religion protestante est une bonne religion, certainement Arneaux est un saint.

Me voila donc tout seul a precher dans toutes les Cévenes et bas Languedoc, me voila seul echapé de la gueule du lion. Il est vray que Jaques Bonbounous, et Jean Rouvière étoients avec moy ; mais ils ne faisoient point de fonctions de prédicateurs.

Environ ce temps la, je tomba malade. Ce genre de vie dura environ trois ans. Joint les affictions et les chagrains que je recevois tous les jours de voir mes chers fréres enlevés de devant mes yeux, les mauvais allimens que je mangeois, l'umidité de la terre sur laquelle couchois, les serénités de la nuit que j'en-

durois, m'offencèrent le sang et gaterent l'estomac, de sorte que j'etois foible et languissant. Je crû que je devois aller prendre un peu de repos a Geneve pour recouvrer la santé; je party donc le mois de may 1712, ou j'ariva heureusement à Geneve et en Suisse pour trouver quelque repos, ou je me maria, mais je n'y trouva pas tout le repos que je m'etois attendu. Dieu fit naître de nouvelles afflictions qu'au millieu de mon innocence j'avois des chagrains qui m'ètoient un espèce de martire. Je connus bien que la divine Providence disposoit toutes ces choses pour m'engager a retourner en France, ce que je fis heureusement.

A mon arrivée, je trouva mes deux confrères savoir Mrs Bonbounous et Rouvière; ces deux m'aprirent comme Jean Vesson, de la paroisse de Cros, et Jean Huc, de la paroisse de Genolhac, faisoient des assemblées, mais qu'ils trouvoient beaucoup d'irrégularité dans leurs conduittes. Le dernier avoit déja préché du temps des Camisards; le premier se disoit prophête, le second s'etoit volontairement rendu entre les mains des ennemis à Montpelier, après son retour de Geneve: là, les ennemis lui fournissoit son viatique; mais le dit Jean Huc, étant solicité par un bon israélite, qui fesoit tout a bonne intention, sortit de Montpelier et montâ dans les Cévenes pour y former des assemblées. J'ai un peu existé sur ces deux personnages, parce que l'un et l'autre nous ont été de grands obstacles et des pierres d'achopement. Pour ramener ces deux hommes a leur devoir, je leurs donna un rendes-vous dans lequel ils se rendirent; apres leurs avoir fait d'agréables accueïls, et la lecture d'un chapitre, et dit la priére, je voulû leur parler en frere, mais, lorsque je voulus un tant soit peu toucher a leur vices, ils ne furent pas du goût de m'écouter; cependant je les embrassa et les recommanda a Dieu et a la parole de sa grace.

Monsr Jean Rouvière, natif de Blaisaac, paroisse de Joug, en Vivares, ne me quitta point pendant l'espace de neuf ans; nous dessendimes du côté de Nimes, ou je trouva un predicateur du Vivares. En parlant ensembles des affaires par rapport

a l'etât present de la religion, ce dit predicateur, nommé Mr Pierre Brunel, me dit qu'il y avoit un jeune garçon à Marceille, natif de Villeneuve de Bert, nommé Mr Antoine Court, qui avoit des talans pour la predication. Je lui ecrivis dabord a l'adresse que le Sr Brunel m'avoit indiquée. A peine croyois-je que Mr Court eut reçût ma lettre, qu'il fut a Nimes pour me joindre, et nous fumes quelques jours ensembles. Je trouva en lui des dispositions propres pour la predication.

Comme j'avois ma femme a Geneve et que le Sr Brunel me faisoit bon de m'introduire en connoissance environ 30 lieues par une voye sure, je me determina a m'en aller avec luy ; mes confrères Bonbounous et Rouviere me voulurent accompagner pendant ces 30 lieues. Nous quittames Mr Court a Usés, entre bonnes mains.

Apres avoir resté quelque temps avec ma femme, je m'en retourna de nouveau avec mes freres. A mon retour, je passa en Dauphiné, ou je fis des assemblées presque partout ou il y a des Reformés ; j'en fis de même dans le Vivares, dans toutes les parroisses et communautés ou il y a des fidelles disposez a recevoir la Parole de Dieu. Ensuitte je dessandis en Languedoc ou je trouva que mes freres collegues avoient considérablement augmente leur connoissances. La persecution commença a se ralentir un peu ; les trouppes espagnoles, qu'on appeloit miquelets, se retirérent ; le zèle du peuple augmentâ tous les jours ; les Cevennes qui etoient presque toutes tombées dans l'indifference de religion commencérent a se reveiller par le moyen de la predication de l'Evangille, à la reserve des paroisses de St Etienne, de St Germain, et de Ste Croix qui vivent encorre dans une extrême tiédeur, Dieu veuille reveiller leurs conscience endormies !

Avant que de passer plus avant, je crois qu'il ne sera pas inûtile de dire que Messrs Bilard, Dupon, et Abram, — ces deux premiers étoient officiers dans le régiment de Mr Cavailler, et le dernier se disoit prophête, — le regiment du dit Mr Cavail-

ler etant dissipé, et n'etant plus remis sur pied, voila Mess. Bilard et Dupon sans employ. Ils formerent le dessin de se procurer du travail par le moyen de leur prophête nommé Abram Mazel, natif de Faugière, parroisse de St Jean de Gardonnengue, qui leur promettoit des victoires infaillibles. Ils s'en vont donc en Vivares sous la conduitte de leur prophête, qui leur faisoit espérer par ses revelations des victoires certaines ; ils s'amasserent en peu de jours environ cent hommes de la jeunesse du Vivares, ils enlevèrent les armes d'un château, ils battirent quelquefois leurs ennemis, et en particulier un régiment suisse qui venoit les assaillir à l'aurore du jour. Le gouverneur de la province, ayant aperçu que ces nouveaux attroupés devenoient très dangereux, les alla visiter avec une forte armée ; ils ne manquèrent pas ces nouveaux Camisards, les battirent et les mirent en ruine, tuèrent leurs deux chefs, les uns sur le champ et les autres après les avoir dispersés. Le prétendu prophete fut blessé, cette innovation n'eut pas un grand succès, on vit d'abord le païs dans un état déplorable. Une partie de la jeunesse fut pendüe ou rompüe, le lieu de Vernoux etoit tout environné de cadavres de cette infortunée jeunesse, qu'on avoit pendus ou rompus. Il est digne de nòtre attention que les fidelles du Vivares jouissoient d'un grand calme, lorsque ces trois fauteurs y furent allumer par leur faction le feu du désordre, un fidelle proposant y faisoit des progrès admirables, lorsque ces fanatiques y arriverent, mais il se retira et s'en alla marier a Geneve, lorsqu'il apperçu la naissance du malheur. Le nom de ce proposant est Jean Ebruy, dit Jean Paul a present, regent d'école dans les terres de Geneve. Ces malheurs et désordres commencerent environ le mois davril 1709, et finirent dans le mois de septembre de la même année. Le Sr Abram Mazel, qui avoit été blessé a la bataille, finalement guerit et dessandit en Lenguedoc dans le dessin de se former une nouvelle armée plus nombreuse que la precedante, pour etablir, disoit il, la religion protestante. Ses revelations promettoient par tout un heureux

succès. Il fut joindre Clary dont il a ètè déja parlé, ils se conseillèrent ensembles et formerent la resolution de lever de nouveau des Camisards, de s'etablir chefs d'une armée nombreuse et formidable ; et pour encourager le public a donner dans leur sentiments, ils leurs disoient que les Puissances étrangéres, ayant guerre avec la France, leur donneroit le secours necessaire. Il est a notter qu'ils etoient tous fortement confirmés dans leurs résolutions par le moyen de leur pretendües revelations. Ils s'etoient dejà ramassés une quinzaine de jeunes gens qu'ils avoient fait entrer dans leurs idées. Après leur complot formé et arrêté, ils m'envoyerent chercher pour me communiquer tout ce qu'ils avoient déja determiné. Je fus consterné d'une telle entreprise et je sentis bien les maux qui s'en alloit resulter. Je les proposa a ces Messrs, mais ils ne voulurent point se désister de leurs résolutions, disant que l'esprit de Dieu n'étoit pas menteur, qu'il leur promettoit de très heureux succés. Alors voyant que je ne pouvois rien gagner de leur coté, je parla aux personnes qui ètoient capables de les détourner de ce pernicieux sentiment, et je leurs representât qu'on alloit faire revivre tous les malheurs précédents, qu'ils voyoient bien aquoy avoit abouty l'entreprise de Mess. La Porte, Cavailler, la Rose, et Jony ; et « vous voyés, dis-je encore, ce qu'on vien de faire en Vivarés ; nous avons un peu de calme, on ne nous constraint point d'aller a la messe, ne nous faisons pas massacrer et n'exposons jamais nos frères aveuglement et témérairement dans le danger. » Cette proposition trouva heureusement (lieu) dans leurs cœur, et furent favorablement tournés de mon coté. Alors ils me répondirent, et me dirent : « Tout ce que vous nous dittes est vray ; mais on ne saurait interrompre le dessin de ces Messrs, savoir Abram, et Clary. » Alors je leurs donna pour avis de gagner du temps, leurs faisant entendre qu'on ne peut rien entreprendre durant la rigueur de l'hiver, mais qu'il faut attendre l'arrivée du beau temps. Mon conseil fut reçu, et, pour tout dire en un mot, les Camisards qu'on avoit déja ramassés,

mais qui n'etoient pas connus des ennemis, furent renvoyés chacun chés soy. Le printemps arrivé, Abram fut tué, au Mas de Couteau proche Usés, Clary fut pris et blessé au dit mas de Couteau et ensuitte justicifié à Montpelier. Voila le progrés rompu, et la fin de ces vaillans guerriers.

Poursuivons les evenements arrivés a la religion, en France.

Je fis un troisième voyage a Geneve, pour voir ma famille et pour parler aux personnes sencibles des maux de la chere Sion. Après avoir resté quelque tems a Geneve, je m'achemina pour aller en Languedoc; mais, en passant en Dauphiné, je fus arrêté par nos frères, qui me prierent de leur donner quelques predications, Messrs Bonbounous et Rouviere, dont le premier m'avoit accompagné jusqu'à Geneve; le second nous attendoit en Dauphiné. Nous fimes avantageusement rencontre de Monsr Roger qui etoit nouvellement de retour en Dauphiné. Nous lui proposames la nescésité d'un ordre dans nos Eglises opprimées, nous lui montrames quelques articles des reglements que nous avions dejà dressés en Lenguedoc. Mr Jaques Roger approuva fort ce procédé et dit que, avant se séparer, il faloit ajouter quelques articles aux réglements de la discipline selon l'obcurence du temp aux réglements precédents, ce que nous fimes heureusement le 22e août de l'année 1716; articles que nous avons encore dans nos reglements. Messrs Rouvière, Bonbounous, et moy, après avoir embrassé M. Roger, nous nous rendimes en Lenguedoc et nous montrames a Messrs nos colégues et aux Anciens, dans un sinode qui se tint, ou les articles dressés en Dauphiné furent reçus. Comme le nombre des assemblées et predicateurs s'augmentoient tous les jours, on commença de former des églises. Monsr Rouvière, proposant, et moy, qui savions mieux le terain, nous fumes employés a faire cette œuvre, et voicy de la manière qu'on forma les Eglises :

Vauver, le Caila, St Gille, Genairhac, Beauvoisin; une église.

Gaisargues, St Cesarié, Nimes; une église.

Quavairac, l'Anglade, Clarensac; une église.

Bernis au bord Ucheau, Milheau; une église.

Calvison, Cinq sens, St Daunise, St Cosme, Manéges; une église.

Congénies et les ameaux voisin; une église.

St Lauran, les Aymargues, Massiliargues, Lunel, Galargues: une église.

Aigues Vives et ses ameaux; une église.

Aubay, Junas, Villevielle, Sauniere; une grande église avec Aujargues.

Au de la de Vidourle, et Monredon, Favas, Espere, St Baussille; mais helas tous les protestants de ces cartiers sont devenus fanatiques jusqu'aux *Garigues*.

Conbas, Fontanés, Savamargues; une eglise.

Canne, Visc, St Felix; une église.

Sauve, Quisac; une église.

St Hipolite, la Cadière; une église.

Lésant, Ladignant font une église.

Mariege, Massane, Cassagnole; une église.

Bouquairan, Ners, Lascours; une église.

St Gincy, Sausel, St Causille; une église.

La Rouviere, la Calmette, Dion; une église.

Periniargues, St Mamert; une église.

Blausac, Senilhac; une église.

Usés, Pailardgue; une église.

Montaren, Labeaume, Fuisargues; une église.

Garrigues, Coulorgues, Aurilhiac; une église.

Fuisac, Gatigues, Banon, Aigailliés; une église.

St Hipolite, St Jean, Yausset, St Geux; une église.

Saine, Sausine, Bouquest, Mailairargues; une église.

Lussant, Vendras, Fonds, les Tavernes, Rochegoude; une église.

St Laurens, Fontagnés, St Quintin; une église.

St Embrois, les Mages, Milleu; une église.

St Jean des Aneaux, Barjat, Salavas, Valon, la Gorce; une grande église.

Toutes ces églises sont du resord du Sinode du païs bas; nous avons ensuitte les églises des Cevennes. Toutes ces églises n'ont pas étées établies a la fois, et il n'y a pas plus d'un an qu'on a reveillé les consciences de la ville Devalon et du vilage de Salavas; on a etâblit des Anciens a chaque endroit a proportion qu'on y a trouvé de personnes de piété pour s'y pouvoir confier; les commencements, dit-on, sont très difiiciles, mais surtout dans un ouvrage de cette nature.

Comme les fidelles savent que Dieu a joint les sacrements a la predication de l'Evangille, ils requièrent l'un et l'autre. Pour faire cette fonction fùt élu Mr Court et moy, mais parce que plusieurs personnes etoient escandalisés de voir administrer les sacrements par des gens qui n'avoient pas reçu l'imposition des mains, a cause de quoy il fut deliberé dans le sinode, tenu le mois de mars en l'an 1718, qu'un predicateur d'entre les proposants s'en allât auprès des pasteurs qui exercent légitimement la charge du St ministère, pour être examiné dans la doctrine, laccompagnant de bonnes et valables atestations, *pour leurs represanter la nécessité* qui d'essigneroit sa vie et ses mœurs ponr recevoir l'imposition des mains pour la consolation des personnes requérantes.

Alors l'assemblée sinodale jetta les yeux sur moy, et me prierent de faire ce voyage. Que je partis donc pour aller voir les pasteurs qui ont droit de conpherrer l'ordination, etant muni de bonnes attestations, pour leurs représanter la nescésité du saint ministere en France.

Mon premier abord fut a Genève, où j'eu diverses conférences avec feu Mr le professeur Leger qui, après avoir pris la peine d'examiner ma connoissance et ma créance, ils m'envoyerent à Messrs les pasteurs de la République de Zurich, — première de la bienheureuse Reformation, — et ce fut la que je reçus, le 15e aoust 1718, l'inposition des mains, a la grande

joie et consolation des fidelles protestants de France, eschapés de la grande tribulation.

Ces bienfaits reçuts, je party environ le mois de septembre, pour aller voir mes frères. En descendant par le Dauphiné, je fus voir les fidelles de ma connoissance; je forma quelques assemblées, après quoy, je passa le Rône et je fû donner quelques predications en Vivares. J'assembla même les predicateurs du dit Vivares, pour leurs representer la nescésité d'un ordre pour éviter les confusions et les désordres qui etoient arrivés diverses fois parmi eux, par faute d'un bon ordre; et enfin je descendit sur la fin d'octobre en Lenguedoc. Y étant heureusement arrivé, j'y fus le très bien venû. Lorsque je fis la relation a mes colégues, aux Anciens, et fidelles, de toutes les choses qui setoient passées par rapport a la religion, ils furent pénétrés de joye et glorifièrent Dieu.

On fit dabord assembler un sinode, dans lequel se rendirent les predicateurs et les Anciens. Les eglises etoient alors encorre fort foibles et les Anciens en petit nombre; la première proposition qui fût apportée dans ce sinode fut celle-cy : puisque la bonté de Dieu a fait parvenir le saint ministere parmi nous, il est expediant, pour la conservation du dit ministère au milieu de nous, de compherrer le dit ministere a un autre predicateur des plus dignes et des plus capables; et, comme Mr Court avoit déjà ete elu pour l'administration des sacrements dans un autre sinode, comme il a été dit, il fût prié de se presanter pour être examiné en vie, mœurs et doctrine. Ayant répondû d'une manière fort satisfaisante, je lui donna dans une assemblée assés nombreuse la main dassociation, selon la manière de l'imposition des mains recüe dans les églises reformées. Voila deux ministres en Lenguedoc que Dieu a conservés jusqu'a aujourd'huy, a la grande joye et consolation des fidelles, voila la verité qui a commencé a triompher de l'erreur; le zéle du peuple se ranime, la religion se reveille, la foy se fortifie, la discipline prend un peu de force, et toutes choses commen-

cent de prendre un bon train. On vit en peu de temps augmenter le nombre des predicateurs et des Anciens, la persecution etant un peu relachée par une agréable tolérance de feu Mons[r] le duc d'Orleans, alors Regent de la couronne de France.

Ce fut l'an 1719, le 30[e] septembre, que Jean Huc dit Mazel, de la paroisse de Genolhaac, dioceze d'Usés, fût déposé, et demis de la charge de proposant, pour avoir trouvé en lui des erreurs capitales, savoir : 1° qu'il enseignoit qu'on pouvoit cacher la verité de la religion devant les juges, lorsqu'on ne pouvoit la confesser sans danger, que la dissimulation et l'hipocrysie n'est pas un grand mal; 2° qu'on peut librement assister a une devotion idolatre, lorsqu'on n'y aporte point la foy; 3° et enfin que c'est en vain que l'on attend la resurection de la chair : il avait encorre quelque autre erreurs que la pudeur et bien séance ne permettent pas de nommer. Il est a notter que, avant que d'en venir a cette extremité, on employa toute sorte de moyens pour guérir les erreurs detestables du d[t] Jean Huc. On lui procura des bons et excellents livres, les *précis de Théologie* de Mons[r] Sezard Pégouried, l'*examen des Religions,* par Mons[r] Pitect, des bons catéchismes; mais tout ces remedes etoients inûtiles : sa maladie etoit incurable et ce pernicieu ignorant nous fut une pesante croix apres son interdition. Il se glissa dans les hautes Cevennes, et avec sa morale favorable a la chair et qui s'accomodait a la mode des tiedes, il fut favorablement reçut et enseignoit là ses pernicieuses erreurs ; il se detacha de notre corps et se moqua de notre discipline, jusqu'a ce qu'il fut abandonné peu a peu du peuple, et enfin pris par les ennemis et pendu a Montpelier, aprés avoir declaré qu'il mouroit bon papiste, ce qui obligea les eclesiastiques romain de l'enterrer dans l'eglise de saint Pierre, avec toute la ponpe ceremonielle pratiquée dans l'Eglise romaine. Si l'on me demande pourquoy fit-on mourir Jean Huc, puis qu'il obeïssoit a tout ce que l'Eglise romaine exige? il faut savoir qu'il avait dejà trompé deux fois les puissances; ainsy, on ne s'en

tenoit pas a son dire; pourquoy l'ensevelir avec pompe dans une église d'une si grande remarque que celle de St Pierre? pour ébranler la foi des protestants et affermir les papistes, comme disant qu'un predicateur même du Desert n'avoit pas crû se pouvoir sauver dans sa religion, puisque a ses dernières heures il avoit abandonné la Reformation et avoit embrassé l'église romaine. D'ailleur, la colectte que l'on fit pour tirrer son ame du purgatoire fut fort considerable.

La même année, Monsr Rouviere et moy nous fimes des progrés fort considerables, a Faugerre, a Bedarrieux, a Larnac, a Abrusque, a Montagnac, a Villemanne, et a Cornouteral. Il est bien vray que j'y avois déja fait un voyage avec Mon^r Court, mais la der^e visite fut beaucoup plus fructueuse que la premiere. Et surtout a l'égard de la jeunesse par l'introduction des catechismes.

Lan 1720, le 15 janvier, les prisonniers de l'assemblée de Nimes furent pris, les uns condamnés a la tour de Constance, les autres trainés de prison en prison, jusqu'a Londre en Angleterre, comme il est emplement dit dans la relation imprimée.

La même année, la peste parut a Marceille et parcourut quelques villes de la Provance, la peste parut aussi en Lenguedoc, comme a Alais et a Genolhaac. Elle parut aussi en Auvergne, comme a la ville de Mande. Le 13e de décembre de la ditte année, Monsr Jean Gaubert, natif Darphy, paroisse Daulas en Cevenes, fut reçu en plain sinode proposant; après un sérieux examen, il fut admis pour precher l'Evangille comme les autres proposant, sans toucher aux sacrements. La même année, les églises de Lozère, du pont de Monvert, de Castagnol, de St Juilhan, de Florac firent de grands progrés et se releverent par une merveilleuse assistance de Dieu, etant favorisées par la contagion, qui avoit fait retirer toutes les trouppes de nos montagnes et des Cevenes. Lan 1721, la peste continua a faire beaucoup de mal dans la Provance et dans le Gevaudan, et en Languedoc : la crainte de la mort, que la peste donnoit, servoit

beaucoup a laugmentation du courage et du zelle de nos peuples.

Javois obmis de dire que, l'an 1720, Jean Vesson (qui) s'etoit ingeré dans la charge de proposant environ l'an 1713, fut interdit le 13 décembre 1720, pour se dire prophète, et avoir été convaincu de mensonge, pour mepriser l'ordre politique et ecclésiastique et avoir refusé de se rendre aux sinodes lorsqu'il en etoit prié, et pour s'être servi de mensonges pour s'en dispenser, pour avoir calomnié les Anciens et meprise les prédicateurs, et enfin pour avoir enseigné que Jesus Christ avoit menti, fondé sur un passage mal entendu de l'Evangile. Ce sont la ces griefs sur lesquels il persevera avec obstination. Ce mechant garnement nous causa divers troubles pendant quelques années, après quoy, il se retira a Montpelier, dans la maison de Mad[lle] Deverchant, avec quelques femmes qui se disoient prophetesses. Vesson de son coté se disoit prophète infaillible, et promettoit de grands avantages a tous ceux qui le suivroit. Se voyant abandonné du peuple qui le reconnut pour un veritable fourbe, se laissa conduire par ces femmes. Ils faisoient joûer toutes sortes d'estratagemes pour agrandir leurs secte. mais enfin ils furent pris le 7[e] mars 1723, conduits a la citadelle et ensuitte pendus. Un femme subit le même sort. Le pauvre Bonnissel, du pont de Monvert, qu'on avoit fait étudier pour etre abé, mais qu'ensuitte prit le party de marchand, ètant garçon de boûtique à Montpelier, se laissa aussi entrainer dans la secte de Vesson, fût aussi condamné a la corde, quelques uns des hommes en galeres, quelques femmes a la tour d'Aigue Morte. Voila nos prophetes prétendus, mais tres dangereux, dissipés.

Sur le bord de Lereau, il y a une petite vilette nommée Gange, habitée depuis la reformation par des protestants, mais qui s'etoient si fort relachés dans ces dernieres années, qu'on n'avoit encorre pû reveiller leurs consciences. Mais par le secours celeste, l'année 1721, la predication y a produit un effet admira-

ble, on y a vù le zelle s'augmenter, le vice se ralentir, les cabarets ne furent plus tant visités, ni les livres de piété tant négligés. Cette église s'est maintenüe jusqu'a aujourd'huy, a la grande gloire de Dieu et à l'honneur de la religion. Je ne dois pas oublier de dire dans cette année les plaintes de plusieurs prêtres dans les Cevenes contre les maîtres d'écoles, de ce qu'ils ne faisoient pas leurs devoirs, a leur gré, de mener les enfants a la messe. Les maîtres d'écoles repondirent aux prêtres que, depuis quelque temps, les enfants avoient conçu une si grande horreur pour le sacrifice de la messe, que lorsqu'ils entendoient le son de la cloche pour aller à la messe les enfants disparoissent de part et d'autre. On les a fouètés diverses fois, mais pour cela en ne les sauroit y faire aller. Il est a notter que les catechismes de feu Monsʳ Drelincour ont produit un effet merveilleux pour donner a la jeunesse des idées claires et des vérités importantes de la religion.

Dans le mois de septembre de la ditte année 1721, on vit de nouveau accroitre les eglises des Cevenes dans un sinode qui fût tenû. On fût obligé d'augmenter le nombre des Anciens des églises de Lassalle, de Saumanne, de Sadorgue, d'Alais, de Mouleron.

Il faut observer que les Anciens sont premièrement choisis, par la pluralité de voix de leurs voisins, secondement examinés en présence de tous les Anciens de l'Eglise assemblés (en) colloque, pour cette énomination, et ensuitte anoncés aux sinodes, afin que les autres Anciens des autres églises les regardent pour leurs collègues.

Dans ce dernier sinode, il se dressa trois articles, savoir : que puis que le nombre des fidelles, des eglises, des Anciens, s'augmentoit, il faloit aussi augmenter le nombre des sinodes pour la sureté et la facilité du public et écrire a Mʳ Court qui etoit a Geneve de venir. Il fut donc convenû et arrêté que jusqu'a nouvel ordre on tiendrait trois synodes l'année, le premier dans le bas Languedoc, le second a Losere, le troisième dans les basses Cevenes.

Le second article qu'on dressa (fut) que désormais on donnera la route que doit tenir chaque prédicateur des églises qu'il doit servir, en les rechangeant tout les sinodes, afin que les églises soient mieux servies et qu'on ne voye point de confusion. Le 3e article est qu'a l'avenir on ne recevra aucun Ancien dans le sinode, s'il ne porte un billiet du colloque de sa deputation.

Le 21e septembre, Mr Roux, proposant, ayant convoqué une assemblée à St Hipolite de la Planquette, l'assemblée fut découverte par le moyen de Monsr Daudé, juge criminel du Vigan, que, en sen retournant d'Alais au Vigan, il trouva, a l'embouchure de la nuit, les fidelles qui alloient a l'assemblée dans un Desert. Monsr Daudé en informa Monsr de Rambion le gouverneur de St Hipolite. Messrs Daudé, et le gouverneur ne savoient pas ou l'assemblée étoit formée. Ainsy pour les surprendre, ils s'aviserent d'investir le matin toutes les avenues afin de surprendre les fidelles le matin a leurs arrivée. Les sentinelles des fidelles, qui etoient a la ville, ne manquerent pas de donner avis a l'assemblée par les flambeaux qu'on devoit sortir a la fenêtre au cas de nescésité, mais quelques uns, malgré l'avertissement, se voulurent retirer le matin; pour tout dire en un mot, onze furent pris, tant hommes que femmes, et après les avoir gardés quelque temps dans la citadelle de Montpelier, finalement, on les laissa aller, excepté deux qui furent envoyés a Alaix du temps de la peste pour ensevelir les corps morts.

Le 22e may 1721, le dit François Roux, natif de Cavaignac, en Vaunage, se presenta pour être examiné en vie, mœurs, et doctrine, afin d'être admis dans le corps des proposants. Le dit Roux avoit déjà proposé dans quelques endroits, sous les yeux des proposans, je dis des Anciens, lorsqu'il fut examiné, et reçut dans le dit corps.

La même année, un des predicateurs du Vivares, nommé Mr Pierre Durand, vint en Languedoc pour assister au Sinode, et voir le livre de nos réglements. Il en fut si édiffié qu'il se promit d'etablir même ordre, mêmes regles et mêmes maximes

dans les eglises du Vivares ; ce qu'il auroit fait facillement, si les prétendus Inspirés ne si fussent opposés malicieusement. Ayant trouvé des obstacles du côté de ces prétendus prophètes, le dit Mr Durand auroit prié par une lettre le Sinode d'envoyer quelqu'un de notre corps en Vivarés, pour lui donner le secour nécessaire.

Le 22e may, fut tenû un sinode dans lequel il fût arreté que les pasteurs, proposans et Anciens servant les eglises, exhorteront le peuple d'être fidelle a la couronne, de ne rien faire qui ait le moindre soupçon de rebellion, de ne souffrir point des armes dans nos assemblées de pieté, de prier Dieu pour le Roi et pour tous les officiers de la couronne. Cet article fut confirmé dans le Sinode suivant, dans lequel on dressa les articles suivants : le 1er, que desormais tant ministres que proposans signeront la confession de foy, dressée d'un commun accord par les Eglises protestantes du royaume de France, et nôtre dicipline, — le 2e, qu'on doit faire peu d'assemblées dans un même endroit, a cause de la triste circonstance du temps, comme aussy de pouvoir avec plus grande facilité visiter toutes les eglises, — le 3e, que ceux qui suivronts un predicateur aprés sa démission ne seront point admis à la Ste Cène, — le quatrième, que les Anciens s'appliqueronts davoir toujour quelque chose de prest dans leurs consistoires pour secourrir les familles désolées, ou qui le pourroient être, au sujet des assemblées, — le 5e, que Messrs Betrine et Pierredon proposans ne quitteroient point la Vaunage de quelque temps, afin que l'heresie de Vesson ne passe plus avant, — le 6e, que les fidelles seroient priés de jeuner le premier de juin de la ditte année 1721, pour émouvoir les entrailles de la misericorde, afin qu'il abrége nos jour d'affliction, et qu'il nous preserve du fleau de la peste, et qu'il soulage ceux qui en sont attaqués, et qu'enfin il fléchisse le cœur de nos schimatiques et les ramener a leur juste devoir, leurs faisant connoitre le tord qu'ils causent a la religion, — le 7e, que les Anciens et tous les fidelles seront

exhortés de ne laisser point communier ceux qui seront allés a la messe jusqu'a ce qu'ils auront donné des marques d'une serieuse repentance, — le 8e article, que ceux qui auront juré, blasphémé le nom de Dieu, seront condamnés a donner 5 sols pour les pauvres, ceux qui auront violé, prophané le jour du dimanche par jeux et débauches, payeront aussi 5 sols pour les pauvres, pour toutes les paroles sales et deshonnête six deniers, pour chaque faute, mensonge, médisance, mocqueries, et autres paroles condamnées dans l'Ecriture Ste six deniers. On avoit déja parlé dans le Sinode précédent[1], mais la chose avoit demeuré sans décision. On étoit fort exat a faire payer ces amandes, jusqu'a la personne d'un prêtre, savoir a la parroisse de Vialas, ancienne de Castagnols. Mr François Guin se trouvant en conversation avec Mr Bulin curé du dit Vialas, jurant et blasphémant, Monsr Guin lui dit : « Mr Bulin, nous protestant, avons arrêté que, pour interrompre le cours des paroles malhonnêtes, il faut se condamner soi même a donner quelque chose pour les pauvres, on ne sauroit moins donner d'une piastre, c'est a dire une pièce de six deniers. » Monsr Bulin, curé, répondit, et dit : « Cela est bon, voila la piastre. » C'est ainsy que Mr le curé eut part a c'est article, et que ce remede fût trés favorable contre les blasphémateurs et insolants, et contre les paroles sales et deshonnette qui n'avoient que trop de cours dans la bouche d'un peuple qui s'etoit nourri sans pasteur, sans correction et sans dicipline.

Venons a l'an 1722. Tout ce qui se passa de plus remarquable cette année là, est que les fidelles d'Alais, assiegés de la peste, s'assembloient pour prier et jeuner tous les dimanches et les jeudy, jusqu'a ce quon deffendit toutte communiquation d'une maison a l'autre, comme ils nous en informerent par une lettre qui me parvint le 5e janvier de l'an 1722. Aussi deffence fut faitte a l'ange destructeur de toucher aucune personne de la maison de nos Anciens.

[1] En marge on lit : le 7 de septembre 1720.

Le mois de janvier, la communauté de Montaren, proche Usés, qui avoit vécu dans une extreme tiedeur, commença a prendre un peu de zéle : on y établit quelques Anciens qui ont bien fait honneur a la religion. Le mois de mars, les eglises de la montagne de Bouquest furent ornées des Anciens. Sur la fin d'avril, je fù attiré a Calvison pour la célébration de la Ste Cène a des personnes qui avoient faim et soif de justice, mais dont la conscience avoit été fort longtemps dormante, et pour l'établissement de quelques Anciens, qui furent joints aux precedents.

Monsr Puchagut se presenta pour etre reçu dans la charge de proposant, dans un Sinode qui se tint le 20e mars; mais ayant vû de la manière qu'on y procedoit, les peines, les fatigües, voire même le martire qu'il falloit supporter, il se retira. Ceci soit dit pour aprendre le lecteur qu'on ne fait pas les choses en France avec autant de négligence qu'on pourroit se le persuader.

Dans ce dernier Sinode, il fut conclu qu'il faloit se separer entièrement de l'Eglise romaine et ceux qui ne se feroit pas devoir d'y renoncer, et qui se souïlleroient dans ces idolatries, ne seroients points admis a la Ste Céne ; on y reçut aussi un nombre considérable d'Anciens. Et parce que Monsr Court se trouvoit a Geneve du temps de la peste, et tous les passages bloqués a ne pouvoir entrer en Lenguedoc pour me soulager, me trouvant seul a faire les entieres fonctions du ministere, je pria l'assemblée sinodale de me donner Monsr Rouviere proposant pour m'assister, sans cependant qu'il touchat aux sacrements. Ce qui me fut gracieusement accordé.

Ainsy nous partimes, le 16 avril, de Nimes pour aller administrer la Ste Cène a l'eglise de Canaulles. Quelques Messrs de Saumière blamoit les assemblées, mais ayant entendu la predication de l'Evangile, ils voulurent aussy participer a la Ste Cène, tant il est vray que, quand on ne voit que de loin ou par les yeux d'autruy, ou qu'on est aveugle par un sordide interest, on n'y sauroit voir clair; mais lorsqu'on envisage les choses de prés,

que Dieu ouvre les yeux de l'entendement, qu'on se laisse flechir a la verité, et qu'on n'y resiste pas : on juge et on parle plus sainement. — Le 23e, nous allames administrer la Ste Cène à l'Eglise de Manoblet. — Le 27e, nous allames rendre le même office à celle de Cros. — Le 5e may, nous donnames la même consolation a l'Eglise de Lassale. — Le 8e, nous fimes de même a l'Eglise de St. Jean de Gardonnengue.

Ce qui se passa de singulier dans cette assemblée, est que les Anciens qui se tiennent a la porte du parquet, qu'on fait avec des pièces de bois, dans lequel parquet ils se tiennent pendant la prédication, jusqu'a la celebration de la Ste Cène qu'ils se retirent pour laisser passer les communiants les uns après les autres; mes ils se tiennent a la porte pour prendre garde que personne de ceux, qui ont fait quelque actions escandaleuse, ne s'aprochent, qu'il n'ayent fait premierement reparation, selon l'exigence du cas. Ceux qui se trouvent avoir fait quelque action digne de reconnoissance publique, les Anciens les font tous rester les derniers et venir ensembles devant la table du Seigneur; la on leur dresse les exhortations et les remontrances, selon leurs faute. Quelquefois la faute requiert de se mettre a genoux devant la table sacrée pour demander pardon a Dieu et a l'assemblée qu'ils ont escandalisée. Dans le temps que je faisois la censure a ceux que les Anciens m'avoient amenés, un homme dont le peché étoit caché au monde, mais decouvert au grand Créateur des cœurs, sa conscience se reveilla tout d'un coup, qui poussa cet homme a se venir mettre a genoux devant la table du Seigneur pleurant et lamentant, confessant son peché de lacheté et d'idolatrie. Toute l'assemblée (qui etoit d'environ deux mille ames) pleura. On n'entendoit que sanglots de tous cotés. Messrs Betrine, Bonbounous, Rouvière, proposans qui etoient avec moy, étoient de leurs côtés extremement emus, et pleuroient; j'étois fort attendry, et certe il auroit fallu être bien incencible pour n'en être pas touche de voir la repentance de cet homme, qui de lui même vient se mettre a genoux devant la

table sacrée tout couvert de larmes que ses sanglots étouffoient ses paroles, suppliant la venerable assemblée de prier Dieu en sa faveur, qu'il ètoit indigne d'ètre admis a la table du Seigneur et a la communion de l'Eglise.

En sortant de cette assemblée, on etablit quelque Anciens pour les Eglises de Lassalle et de St Jean. — Le 10e, nous fimes l'assemblée en faveur des parroisses de Pairolles, de St Roman, de Sadorgues, de St Martin de Saumanne. Il ne se passa rien d'important dans cette vocation. — Le 17e, l'assemblée fut formée en faveur des parroisses de St André de Grabiac, de Mouleson, des Plantiers. Il ne si passa rien de particulier, si ce n'est que quelques familles divisées furent heureusement reconciliées. — Le 24e, l'assemblée fut convoquée en faveur de Cassagnac et des 4 parroisses voisines, savoir les Beaumes, St Germain, St Martin et partie de St Juilhan et de St Priva : l'assemblée etoit d'environ deux mille âmes, car bien que l'assemblée ne fusse convoquée qu'en faveur de 4 a 5 parroisse, il en vint de plus de 6. Plusieurs firent reparation devant la table du Seigneur, étant sur tout coupables du crime de lacheté d'avoir assisté au pretendu sacriffice de la messe ; beaucoup de personnes furent heureusement reconcilliées. — Le 27e, nous allâmes au bourg St Germain, nous ébranlames un peu les consçiences de ces temporisateurs ; mais enfin n'ayant pas continué a les frequenters, ils sont restés dans leurs criminelle tiedeur. — Le 30e, nous nous rendimes au champ Domergues et l'assemblée fut faite, en faveur des parroisses de St Endiols, de St Fraisal, du Collet de Dese, de St Ilhaire, de St Priva, de St Michel.

Jean Huc dit Mazel, mechant schimatique, faisoit son séjour dans ces communautés, étant soutenû par quelques ignorants.

Le 13e juin, je fû benir un mariage, batiser six enfans dans un village qui m'attendoient depuis longtemps. Je fis encorre une assemblée proche le Collet de Dese. — Le 24e, nous formames une assemblée dans une grande forest, nommée le Faux des Armes. L'assemblée etoit très nombreuse, la Céne du Sei-

gneur y fut administrée, un mariage béni, un enfant batizé, plusieurs personnes reconcilliées. Je ne dois pas obmettre que les Réformés de la ville de Vans m'ecrivirent qu'ils vouloient donner gloire a Dieu, et que je leurs prescrivis les régles qu'ils doivent etablir. Je leurs repondis qu'ils devoient s'etablir des Anciens qui fissent honneur a la religion par une sainte vie, et se former un consistoire, ce que ces Mess[rs] firent sagement.

Ayant perdu les memoires du mois de juillet et d'aoust jusqu'au 26[e] que nous fimes convoquer une assemblée dans une grande forest proche Ladignant, dans laquelle je batisa une fille agée de dix huit ans qu'on avoit dérobée aux erreurs de l'Eglise romaine, le jour precedant, j'assistat a un coloque assemblé en faveur de l'eglise de Boucoiran, à loccation de quelques affaires qui étoient survenües.

Et ce fut la ou je parla premierement a M[r] Court, a son retour de Geneve. Mais comme il etoit malade de la fievre, il ne me pouvoit donner grand secours.

Le 30[e] septembre, nous assemblames l'Eglise de Lascours. Le jour suivant, nous assemblame l'Eglise de St Hypolite de Catau. Il ne se passa rien de singulier, cy cè n'est que deux hommes furent heureusement reconciliés ; il est bon de dire que nous ne laissons communier persomes de ceux qu'on sait qui sont brouilliés avec quelqu'un, qu'ils ne soient premierement reconcillés, et nous leurs annonçons avec l'Apotre que, si leurs reconcilliation n'est pas sincère, ils communient a leurs condamnation : c'est par la que nous disposons ceux, qui ont quelque désirs de se sauver, a une heureuse reconciliation. — Le 1[e] novembre (1722) M[r] Rouvière et moy, nous nous rendimes a la ville d'Usés ; le 8[e] du même mois, nous y assemblames les fidelles dans cette assemblée, on vit un nombre considerable de reconciliations et heureusement calmer les procés. — Le 11[e], nous allames à St Laurens, proche St Quintin (fort renommée par la belle vaisselle qu'il sy fait). Cette Eglise ètoit tellement tombée dans les erreurs de l'Eglise romaine

qu'on desesperoit de leurs retour; cette Eglise renferme trois parroisse tres considerables, savoir : St Laurens, St Quintin, et Fontaneche. Il a fallu bien de peine pour les ramener des tenebres a la merveilleuse lumière. Monsr le baron de Fontaneche, bon protestant, nous a donné des secours très considerables pour y avoir entrée. Dieu nous a suscité ce moyen sans lequel a peine en serions nous venus a bout. Cependant par un merveilleux effet de la grace de Dieu, on vit en peu de jours la jeunesse instruite dans la vraye connoissance de Dieu par le moyen des catéchismes. — Le 14e, nous assemblames l'Eglise de Lussan; la devotion finie, on augmenta considerablement le nombre des Anciens des parroisses dépendantes du ressort de cette Eglise. — Le 16e, on assembla tous les Anciens pour quelques affaires survenües, qui derangeoint cette Eglise, comme aussi a loccation des deniers des pauvres; le même jour j'envoya une lettre a St Ambrois pour voir si l'on ne pourroit pas etablir des Anciens dans cette ville et y etablir un consistoire. Le Monsr a qui j'avois addressé cette lettre me repondit que le temps et les affaires ne le permettoient pas encorre; cependant je dois dire a mon pieux lecteur que du depuis on y a formé un bon consistoire, qui subsiste jusqu'a ce jour, le maire du lieu ayant une femme protestante, quoy qu'il soit papiste de naissance et gouverneur du dit lieu : il n'est pas loin du royaume des cieux. — Le 22e, nous assemblames l'Eglise de Vendras, mais il ne sy passa rien de singulier. — Le 23e, quelques résidus de fidelle de la ville de Bagnols, proche Usés, ayant apris que les fidelles du Pin s'etoient assemblés pour donner gloire a Dieu, m'envoyerent un expres pour me dire que leur ville étoit autre fois une Eglise considerable, mais qu'a faute de la predication de l'Evangile, ces pierres mistiques s'etoient dejointes, et qu'elles servoient a former une Eglise idolatre. On ne voit, me dirent ils encorre, que mariages bigarés, que benitiers dans les maisons, qu'empressement a se rendre dans la devotion romaine. Quel remede a un si grand malheur? Je leur

repondit que je ne voyois point de remede plus efficace et plus souverain, que de leur porter le flambeau de l'Evangile, la lumière de la parole de Dieu; mais, comme je n'eu ni le courage ni le loisir d'y aller, j'ay apris avec douleur qu'ils croupissent dans leurs erreurs. — Le 29e, lassemblée fut convoquée en faveur de l'Eglise de Foisaac, de nuit, dans une bergerie; lassemblée est la ordinairement fort nombreuse. Plusieurs se mirent a genoux devant la table sacrée; deux hommes qui plaidoient furent accommodés.

Comme j'ay perdu la plus grande partie des papiers qui me pouvoient servir de memoires, je ne saurois suivre, mois par mois, et décrire toutes les assemblées; d'ailleurs quil ne me parroit pas fort nescesaire. Et je ne l'aurois pas fait, n'etoit que j'ay cru de faire quelque plaisir a ceux qui ont a cœur l'avantage de la religion, de voir la vaste etendüe du païs ou il se convoque des assemblées.

Nous descendimes a Nimes environ les fêtes de Noel. Nous administrames la Ste Céne dans une chambre secrette de la ville a environ quatre vingts personnes distinguées, et, comme toutes les ames afamées ne pouvoient se rendre dans un même endroit, a cause de l'ennemy, aincy les Anciens chercherent un lieu pour la consolation de ces fidelles : ils trouverent une cave fort propre dans laquelle les Anciens y firent prudemment assembler dans la nuit environ cent personnes de Messrs et des dames et des personnes incommodées, qui ne sauroient aller à la campagne sans de grandes difficultés. Les larmes que ces ames pieuses et devotes versérent a l'ouïe de la predication, et auprès de la table sacrée, etoient capables de toucher les cœurs les plus endurcis.

Le 2e janvier, (1723) l'assemblée fut convoquée en faveur de l'Eglise de Vauver, et des lieux dependant du resort de cette Eglise; l'assemblée etoit composée d'environ mille personnes.

Le 5e avril, les Anciens assemblerent, de nuit, dans une chambre particuliére, les personnes distinguées de la ville

d'Usés qui ne sauroient grimper, la nuit, dans les Desert, et, la, nous leurs administrames la Ste Céne, les Anciens faisant le guet a la porte des cazernes et du commendant, afin que, si les soldats fussent sortis, de nous pouvoir ôter de devant. — Le 15e, nous nous rendimes a Bagard. — Le 16e, nous fimes une assemblée en faveur de trois Eglises, savoir: d'Enduze, de St Sabatian, et d'Alais. D'ordinaire les assemblées sont fort grandes dans cette place. Si c'est le dimanche, (en) plain jour, il y a 2,000 ames. — Le 5e may, nous allames a Brenous. Le 9e, nous fimes assembler les fidelles des communautés de cette Eglise, la nuit, dans un ruisseau. — Le 20e may, nous assemblames en Sinode les predicateurs et les Anciens dépendant des Sinodes de la montagne.

La question affligente qui entretint un fort longtemps l'assemblée sinodale, ce fut de ne point se marier dans l'Eglise de Rôme. Le dessin est tres bon, mais lexecution difficille, lorsqu'on n'est pas soutenu par le magistra, ou plûtôt que le magistra fait la guerre et persecute la personne fidelle. La chose fut pourtant decidée de ne point se marier dans l'Eglise romaine, et principalement a cause des abjurations horibles exigées par icelle. Il faut donc se deliberer de faire la volonté de Dieu de sortir de la Babilonne, et les predicateurs de se faire devoir d'y exhorter le peuple, montrant a la jeunesse la nécessité de garder la pûreté de la foy et l'innocence, sortir du royaume, ou bien, si l'on veut rester, se marier par ceux qu'on reconnoit pour ses legitimes pasteurs, sans avoir égard ni a la confiscation des biens, ni aux miséres de la vie, ni aux emprisonnements, ni en un mot a toutes les peines que l'Eglise romaine infligent a ceux qui ne veulent pas ansencer a la bete.

Le 24e may, nous assemblames les fidelles a la haute montagne du Bougés. Lassemblée fut fort nombreuse, deux familles y furent reconcilliées. Aprés qu'elle fut congediée, Monsr Court, qui se rencontra dans cette assemblée, en consultant ensembles, nous jugeames que, pour eveiller les consciences endormies

de Lausère, il nous falloit prendre, l'un la routte du pont de Montvert, de Racoullés, de Fraissinet, de Labrousse, et l'autre du coté de Cassagnias, de St Privat, de St Fraisal et de Castagnol, Monsr Court prit avec luy Mr Rouvière ayant la connoissance du terrein, et moy je pris Monsr Bonbounous; le rendés vous fut donné, en nous quittant, de nous trouver tous dans une assemblée que je me chargeat de convoquer au Feau des Armes, qui est une forest impenetrable, le dimanche prochain. Chacun devoit faire deux assemblées dans la semaine etant assisté par le secour céleste. Ce que nous fimes grace a Dieu. Le dimanche 31e, nous fumes tous au rendés-vous; l'assemblée fut formée, elle etoit d'environ 2,000 ames, quatre mariages furent benis, un garçon batisé; aprés que l'exercice de piété fut achevé et le peuple congedié, Monsr Rouvière et moy nous embrassames les fréres Mrs Court et Bonbounoux, qui partirent pour le Lenguedoc, et Monsr Rouviere et moy, nous allames batizer quelques enfans qui m'attendoient, et benir quelques mariages dans les Cevenes du coté de Genolhac.— C'est ainsy que nos Eglises se fortifioient dans nos montagnes, et que les prêtres perdoient toutes esperances de voir jamais la religion protestante rangée dans l'Eglise romaine, comme ils se l'etoient promis en l'an 1685.

Dans le mois de septembre, M. Rouviere et moy nous allames en Vivarés, nous y assemblames les predicateurs, avec un nombre considerable de personnes distinguées qui ont du zelle et de la pieté; après avoir imploré le secours de Dieu, et representé la nécessité d'un ordre dans l'Eglise et que ces Messrs en urent convenus, nous rengeames les parroises en Eglise, comme en Languedoc, savoir : la paroisse d'Agoù, la paroisse du Gag, et sa voisine, font une Eglise, ainsi des autres. La memoire ne me fournit pas combien il y a d'Eglises dans le Vivarés; toutefois il me semble qu'il y en a 24. Après les Eglises formées, Messrs les predicateurs du Vivarés prierent M. Rouviere et moy de faire une assemblée dans toutes leurs Eglises pour établir des Anciens dans tous les vilages et paroisses qui

formoient leurs Eglises, ce que nous fimes heureusement. C'est ainsy que Dieu forma les Eglises du Vivares qui se fortifient tous les jours. Nous avons dit qu'on a pratiqué les mêmes maximes à l'établissement des Eglises du Languedoc, je ne suis pas bien informé comment M. Roger a reglé celles du Dauphiné, et s'il aura suivi le modelle que nous avons poséen Vivarés et en Cevenes.

On ne trouvera pas mauvais que je marque icy que, le 12[e] mars 1724, quelques fidelles de la parroisse de Vals (ou les sources d'eaux minerales sont si renommées) etant informés par leurs parents qu'on faisoit des assemblées dans les Boutières, ils s'y rendirent un samedy au soir (et c'est endroit est trois grandes lieues du dit Vals). Ces pauvres fidelles se trouverent dans lassemblée que nous avions convoquée, et à la fin de la dévotion, ils me tirerent à part et me dirent en pleurant: « Nous sommes de trois lieues d'icy, de la parroisse de Vals, paroisse où autrefois il y avoit un temple et environ trois milles communiants, mais étant depuis si longtemps sans pasteur et sans sacrements et tout environnés de papistes, tout le monde tombe dans l'idolatrie et dans le déréglement; si vous vouliés, cher pasteur, nous faire la grace de passer chés nous, vous ne pouriés jamais faire une plus grande charité. » Ce résonnement me toucha, je me rendit le lundy, et le mardy je les pria de former une assemblée. A peine purent ils trouver 40 personnes de confiance. Lacte de dévotion fini, on me pria de leurs donner une seconde predication, que le nombre s'augmenteroit; mais je me doutâ que l'ennemi s'en aperçu et qu'on ne fit des prisonniers, ainsy je me contenta d'écrire aux prédicateurs du Vivarés d'y faire quelques visites, comme plus proche que ceux du Languedoc. Du depuis, j'ay appris avec joye que cette communauté commence a se reveiller et de donner lieu aux prédicateurs d'y faire quelques visites.

Pour abréger, le mois de may je fus à Montpelier, pour combattre la tiédeur, mais comme il n'y a ny ministres, ny propo-

sants, ny assemblées, ny sacrements, ny discipline, la corruption y est grande, les préjugés funestes, autant de personnes a qui je parlois, autant de religion je trouvois; il y a une crasse ignorance, quelques uns sont de la religion parce seulement que leur père et mère en étoient; dailleur, la jeunesse elevée dans l'Eglise romaine n'ont pas de grandes lumières pour dicerner le vray d'avec le feaux, les prejugés de l'enfance sont ordinairement très dangereux, et fort succeptibles en fait de religion; aincy l'interet, l'amour, l'ambition sont des motifs assés capables de les faire tomber dans l'erreur; mais grace à Dieu, il n'en est pas de même dans les lieux ou les assemblées sont fréquentes, et les catéchismes en usage, et la discipline établie : la connoissance est beaucoup plus considérable, et les mœurs infiniment plus sages et mieux reglés, et la religion établie.

A mon retour de Montpellier, Monsr Maroger, natif de Nimes, me vint trouver pour me déclarer son sentiment sur le dessin qu'il avoit de se consacrer pour le service des Eglises. Je l'exhorta d'augmenter ses lumières et ses connoissances pour être capable de pouvoir soutenir lexamen en presence des Anciens, et des predicateurs; je lui representai les peines, les duretés, les contradictions, et le martire, auquels on sexposoit en embrassant ce party : rien m'intimida Monsr Maroger, ce qui me donna lieu de croire qu'il étoit apellé de Dieu. Il resta quelques jours avec moy, dont l'humilité et la pieté m'étoit fort agreable. Il est agé d'environ 24 ans, et il fut reçu dans la charge de proposant environ un an après, à la grande joye et consolation des fidelles.

Je n'ay point de mémoires qui fassent mention des choses remarquables de cette année 1725, et de la suivante, si ce n'est que, le 28e juillet, ayant convoqué une assemblée dans le bois de Sourlieres, montagne de Legoual, le matin à l'aurore du jour, un détachement de soldats de la garnison de St André y parut au Colsaly des environ, un quart de lieuë de l'assemblée ; mais une montagne et un bois nous mettoient à couvert. Notre assem-

blée, sachant l'ennemi si près, commençoit de s'allarmer. Les anciens, qui faisoient guet, observoient toutes les demarches des soldats, nous envoyerent de nous rassurer, qu'ils voyoient bien que les soldats étoient incertains d'une assemblée, que cela parroissoit par la démarche qu'ils tenoient, et en effet, un moment après, on nous raporta que les soldats s'étoient retirés. Ainsi nòtre dévotion se fit avec des ardantes actions de grace; cecy soit dit pour nous rappeler un vif souvenir, combien on est heureux de trouver dans un lieu ou lont peut servir Dieu sans crainte de l'ennemi.

Le 13e septembre, le Sinode des Cevenes se tint. Monsr Rouviere que nous avions député dans le Dauphiné et dans le Vivarés, pour assister au Sinode de ce païs la, il fut de retour avec les députés de ce Sinode, qui devoient se rendre au nôtre des Cevennes, savoir : Monsr Roger ministre, deputé du Sinode de Dauphiné, et Mr Durand, alors proposant, député du Vivarais. Ce fut dans ce Sinode qu'on traita une étroitte alliance, et qu'on dressa des reglements pour serrer d'avantage cette etroitte union. Voicy quelques uns des reglements qui furent unanimement dressés. En premier lieu, que le Languedoc ne recevroit point de proposants dans le plain ministere, sans le consentement des ministres du Dauphiné et du Vivares, et, quoy reciproquement le Dauphinés et Vivarés ne recevront point de ministres sans laprobation du Lenguedoc. Ce qui a donné la naissance a cet article, cest qu'on a douté que la nescésité et la complaisance ne mit le sacré ministère entre les mains de personnes indignes de la manier. Secondement, que nous serions tous attachés aux 40 articles de la confession de foy, en un mot, que nous aurions même doctrine a l'egard des dogmes, même discipline, et que nous nous donnerions mutuellement le secours nescesaire dans tous les cas de nescésité, sans qu'il y ait jamais rien qui put avoir le moindre air de rebellion contre le Roy.

Voicy un evenement singulier qui arriva le 5e mars 1725.

J'avois fait convoquer une assemblée, proche de Coulougnac, dans la nuit. Nous fumes decouverts par un soldat qui deroboit des choux dans un jardin, lequel connut par la demarche du peuple, qu'on faisoit une assemblée. Ce soldat crut que cette dernière proye seroit plus considerable que la premiere ; il se rendit avec avidité chés son officier pour lui reveller ce mistere. L'officier, ravit d'aprendre un tel gibier, fit promptement armer tous les chasseurs pour courrir dilligement a la suitte. Notre sentinelle qui les guettoit ne manqua pas de nous en prevenir, et nous fimes dilligence pour nous ôter de devant, ce qui nous servit d'un fidelle garant. Cet evenement marque bien quelle est la faveur d'un peuple qui peut aler en triomphe a la maison de Dieu et les divers moyens dont Dieu se sert pour conserver ceux qui sont sous la croix.

On ne trouvera pas étrange que je rapporte icy que je fûs appelé par les Anciens de l'Eglise de St-Hipolite de la Planquette pour y administrer la Ste Céne a 40 Messrs et Dames ; mais les Anciens furent fort trompés, puisqu'au lieu de 40, nous fumes passé six vingts personnes, ce qui nous apprend que ceux qui convoquent des assemblées, ne sont pas toujours les maitres, et qu'il n'est pas fort facille de conduire un peuple composé de bons et de mauvais. Lyvroye fait toujour beaucoup de mal au bon grain, comme cela parroit par un évenement arrivé le 22e avril 1727. Monsr Roussel proposant, me pria de me rendre dans un colloque tenu le même mois, pour calmer quelques divisions, survenües a loccation de quelques pretendus Inspirés. Je m'y rendis et j'employa tous mes soins ; le bon Dieu me fit réussir et bénit mon charitable travail. Mais je puis protester qu'on ne sauroit trouver des personnes plus inraisonnables que ces prétendus Inspirés ; ils se servent des Ecritures, mais ils les expliquent et appliquent si mal, que cela fait pitié de voir comme ils ont l'audace de profaner les misteres sacrés.

Voicy une autre chose admirable arrivée au Faux des Armes, montagne de Lozère, dans une assemblée convoquée pour la

célebration de la Ste Céne. Une Dem^lle marchande se présenta a la table sacrée. Un Ancien lui dit qu'elle avoit assisté, il n'y avoit pas beaucoup de temps, au pretendu sacriffice de la messe ; alors je lui demanda si elle y vouloit renoncer pour jamais, a quoy elle me repondit quelques paroles basses, ce qui me rendit comme Elie extrêmement jaloux pour la gloire de l'Eternel. Et je parla à ladite demoiselle d'une manière forte, en sorte qu'elle fut fort consternée, et demeura la comme immobile. Quelques Anciens me dirent de la consoler, quelle etoit deja fort humiliée, et de la recevoir à la Ste Cène. Je répondis qu'il s'agissoit de la gloire de Dieu, et qu'on ne pouvoit point lacher ses interest, et que cy la dite Dem^lle ne renonçoit a la Babilonne mistique, l'entichretienne, elle ne pouvoit pas être reçüe à la Ste table du Seigneur. La Demoiselle saprochant de la table sacrée, dit qu'elle n'y retourneroit jamais, et de prier Dieu en sa faveur qu'il ne l'exposa point aux tentations. Ainsy elle fut reçüe à la Ste Céne, en faisant entendre a toute lassemblée qu'on ne peut joindre Christ avec Belïat, et le temple de Dieu avec le temple des idoles.

Dans une autre assemblée, se présenta aussi une Demoiselle inconnüe aux Anciens de l'Eglise qui president a l'assemblée, et l'arretèrent, parcequ'il y a un article dans nòtre dicipline que chacun doit communier dans son Eglise ou porter un billiet du consistoire de son Eglise. Les Anciens arrêterent donc auprès de la Ste table cette Dem^lle, lui demandant de quelle Eglise elle étoit. La Dem^lle toute tremblànte repondit quelle étoit native de St Juilhan, en Cevene, et mariée au Port St Marie, environ 60 lieuës du dit St Juilhan, avec un papiste, mais qu'elle avoit toujours conservé dans son cœur la pureté de la religion reformée, qu'il y avoit fort longtemps qu'elle n'avoit point souillé son ame dans l'idolatrie, qu'elle avoit des excellens livres de nos docteurs, anciens et modernes, et, qu'ayant apris qu'on faisoit des assemblées en Cévenes, elle y étoit venue pour communier. Comme elle finissoit ces parolles, voila l'Ancien de l'Eglise de

St Juilhan, a qui étoit recommandée, qui s'aprocha et qui confirma ce qu'elle avoit dit; ainsi elle fut reçue a la Céne du Seigneur, après avoir promis qu'elle n'iroit jamais plus à la messe, car nul serviteur ne peut servir deux maitres. On peut aisément conclure de ces deux dernieres aventures dequelle maniere se conduisent les Eglises qui sont sous la croix, et comme Dieu conserve quelquéfois la foy de ses élus au millieu des infidelles, comme est arrivé a cette dernière Dem[lle] nommée Gabrielle Castaide.

Une assemblée étant convoquée proche Gange, en Cevene, la nuit, dans un ruisseau, les nües se brouillerent, de sorte que la pluye, les eclairs et les tonnerres, étoient si forts qu'il sembloit que le ciel se fendoit. Pareil cas nous arriva le premier juin 1727 a la montagne de Losere: il est vray que la seconde fois c'étoit de jour; cinq dimanches de suite nous fumes exposés a souffrir la pluie, mais le dernier dimanche il pleuvoit si fort, pendant le temps de la dévotion, et n'ayant autre couvert que le ciel, jugés, lecteur, de quelle façon nous fumes moüillés. Au moins je puis dire que je sentois couller l'eau, le long de lépine du dos et de ma chemise. Qui ne voit la peine qu'il faut souffrir pour trouver la parole de Dieu, et heureux encorre si lon etoit dans un Desert en sureté! Cependant, je n'aperçois jamais la dévotion plus vive et plus ardente, que quand on se trouve dans ces extrémités.

Voicy la découverte de quelque lieux qui nous étoient inconnus. Le 29[e] de juin de lan 1727, en sortant d'une assemblée que j'avois fait convoquer a la haute montagne de la Lusette, d'environ 2,000 personnes, dans laquelle Mons[r] Court, Mons[r] Bonbounoux et M[r] Roussel proposants de ces Eglises se trouverent, —je fus a Cornus, à St Jean de Bruel, et St Felix, jusqu'a St Afrique. A ce dernier lieu, je n'étois pas inconû, puisque j'y avois été autrefois. Je serois passé volontiers jusqu'au pont de Camarès si l'on ne m'eut pas dit que les fidelles du pont du dit Camarès m'attendoient avec impatience. Je me doutta d'abord qu'un zéle inconsidéré pourroit jetter ces fidelles dans un dan-

ger inévitable, que les ennemis s'en apercevroient, et qu'ils feroient beaucoup de prisonniers; ainsi je m'en retourna sur mes pas. Il est bien vray que Mr Maroger y étoit passé quelques mois devant moy, et que même y avoit établit des Anciens, mais ce ne fût qu'après avoir souffert beaucoup de peines et beaucoup de duretés et de refus. Ce qui se passa de remarquable dans cette nouvelle découverte, se fut de voir des gens qui avoient refusé méchamment toute voye de reconciliation, tant la haine et l'animosité étoient implacable, qu'ils vinrent eux-mêmes s'humilier devant la table sacrée et se reconcilier heureusement. Voilà l'excellent fruit de la predication de l'Evangille, comme dit l'Apotre; le bon plaisir de Dieu est de sauver les ames pour la predication de l'Evangile.

Les Sinodes des Cévenes de cette année la se tint le 12e septembre 1727. Les députés de la Guienne et du Rouergue s'y rendirent avec une lettre de remerciements, de ce que nôtre corps leurs avoit envoyé un proposant; secondement, ils presenterent une requête a l'assemblée sinodale, pour la prier de vouloir bien leur donner un pasteur et un proposant pour le service de leurs Eglises; ce que nôtre assemblée leurs auroit volontiers accordé, si les Eglises du Lenguedoc ne se trouvoient dans une si grande necessité; mais n'ayant pour le present que deux pasteurs, elles ne sauroient s'en passer, sans grande perte. Ainsi fût deliberé, a la requête de Mess. de Rouergue et de la Guiene, de leurs envoyer nôtre tres cher frère Monsr Maroger proposant, et que les pasteur leurs rendroient quelques visites. Il fut lû une lettre de Monsr. Rogert, ministre en Dauphiné, de leurs envoyé un député de notre Sinode, selon nos réglements, pour se rendre a leurs Sinode. Comme le nombre des pasteurs est a presant fort petit, l'assemblée sinodale jugeat bon d'en dispencer les pasteurs par des grandes raisons, mais d'y envoyer un proposant avec un Ancien. — Voila tout ce que la mémoire me fournit de la tenüe de ce dernier Sinode.

Le 22e octobre de la même année 1727, j'assista à un coloque

que M. Combe, natif de St-Germain de Galberte, proposant dans nos Eglises, avoit convoqué, et qui m'avoit ecrit de m'y rendre. Tous les Anciens de l'Eglise de Losère s'y transporterent. Après la lecture de l'Ecriture sainte et la prière, j'interrogeat les Anciens, ce qu'ils avoient a dire touchant leurs villages, soit a l'égard de l'Eglise en general; cela fait, on vint a parler des galeriens et prisonniers et fût deliberé d'envoyer a nos pauvres freres de Marceille 12 l(ivres) et a nos sœurs de la tour de Constance a Aigues Morte 4 l(ivres). On connoit aisément par cette petite somme, quelles sont les forces et les moyens de nos pauvres Eglises, leurs forces ne s'étendent pas bien loin et leurs moyens sont fort bornés, il y a bien plus de volonté a secourir les freres que de moyens a le pouvoir faire.

Voicy une avanture de remarque et qui nous aprend de quoy est capable la peur et surtout lorsqu'elle est emparée de nos cœurs. Le 15e novembre 1727, l'assemblée fut formée la nuit dans une maisonnette de laquelle on se sert pour secher les chatagnes, dans un bois proche de nos formidables ennemis. L'Assemblée étoit formée en faveur des paroisses de St-Martin, et de la Mialouze, du Castagnet, de Déze. Comme la maison étoit petite on pria les Anciens de ne mener que des communiants; mais bien qu'on eut enjoint à ceux qui faisoient la fonction des cloches de ne mener qu'un petit nombre, il en vint beaucoup plus que la maison ne pouvoit contenir. Mais la peur y pourvû. C'est que les deux sentinelles virent 4 hommes, avec, chacun, un flambeau a la main pour s'éclairer : à la verite c'ètoit des ennemis, mais qui ne pensoient point à nous. Nos sentinelles se donnérent peur; ils leurs parût que ces flambeaux venoient à nous; bien qu'il ne fut pas vray, ils vinrent donner l'alarme a l'assemblée; je sortis promptement pour voir de quoy il s'agissoit, j'aperçu ces quatre flambeaux, et je dis aux Anciens : ces flambeaux suivent le ruisseau, et ne croyés pas que l'ennemi vint avec de la lumière pour nous surprendre, calmés vous et ne faittes pas du bruit. Si cependant une partie de l'assem-

blée s'enfuit, et la maison qui étoit trop petite fut assés grande : ainsi les restans nous achevames heureusement nôtre dévotion ; le lendemain les fuyards se reprochoient leur lacheté.

Le 30e du dit mois de novembre, nous célébrames le jeune dans une assemblée d'environ trois mille ames. Ce qui donna lieu a rendre cette assemblée si nombreuse, fut trois choses : la première que Monsr Boyer proposant fit venir les fidelles d'environ deux lieües, la seconde que la place, ou l'assemblée étoit convoquée, favorise divers endroits et des bourgs considérables, comme Enduze, la Salle, St-Jean ; la 3e c'étoit un dimanche, et jour de jeune, par aincy une dévotion extraordinaire.

Pour faire mieux sentir la misere des Eglises persecutées dans les lieux ou regne le fils de perdiction, il faut raporter icy ce qu'arriva le 14e mars de l'année 1728. Je fis convoquer une assemblée a la haute montagne de la Lusette, lieu qui favorise divers fidelles, ou il se fait des assemblées de deux mille ames. Le samedy au soir, la veille de l'assemblée, il se leva un vent, si fort et si froid que l'eau glaçoit sous les pieds, ce qui fit que dans cette haute montagne, ou il se fait des assemblées si considerables, il ne se rendit qu'environ mille ames qui forcerent contre le vent impetueux. Je leurs exposa la prédication que j'avois meditée, mes hélas ! a tous moments le vent me fermoit la bouche, et me coupoit la parole. Ah ! qu'on est malheureux de se trouver dans un lieu ou l'on ne peut prier Dieu, qu'au risques des galeres et de la mort méme, — ce qui jette les réformés des Eglises qui sont sous la croix dans la terreur et dans la crainte, comme cela paroit par un évenement que je va rapporter. Le 21e mars de la même année 1728, après avoir fait une assemblée pour la communauté de la ville et paroisse de Mairaix dans un Desert, je fus attiré par les Anciens dans la ville, pour la reconcilliation de quelques familles distinguées qui étoient fort divisées. Estimant que mes paroles feroient plus d'impression dans l'esprit de ces personnes, le 24e du dit mois

les Anciens requirent que j'administrat la Ste Céne aux Messrs et Dames de cette ville qui le demandoient ardemment et que c'étoit le grand moyen pour les reconcillier, ce que nous fimes la nuit dans une chambre de leur ville; les personnes divisées se reconcilièrent heureusement, a la grande consolation des Anciens, et a la salutaire édification de l'Eglise. Voila nos Messrs et nos Dames penetrés d'une grande joye, mais cette joye fut deux jours aprés interrompüe par une terreur panique, en ce que le 26e mars du susdit mois, le fils de Monsr De Jean, commandant d'une petite garnison de St André, fut a Mairaix étant venu accompagner le curé de la ditte ville. Ces Messrs, Dames et Demoiselles se mirent dans l'esprit que mon Dejean étoit la pour faire des perquisitions de l'assemblée qu'on venoit de faire, ils m'envoyérent trois exprés consecutifs pour m'engager a fuir pour aincy dire tout le païs. J'aurois en effet pris la fuite, n'étoit que, deux jours mediatement apres, je devois me trouver a la grande forest de la haute montagne de Lagoual, dans une assemblée qu'un proposant et les Anciens de trois ou quatre parroisse nous avoient donné rendés-vous de faire pour la célebration de la Paque chretienne. Ors la communauté de Mairaix sont terres touchantes avec celles de la Valeraugue, de St André, du Bassorez; en un mot la grande forest de Lagoual depend de plusieurs paroisses, et de plusieurs directes. Lalarme de Messrs de Mairaix ne se donna point dans mes cartiers et n'entra point dans mon cœur; ainsi je ne quitta point leurs terres, mais je me retira dans un desert ou je me sentois bien que j'étoit, avec le secours de Dieu, en toute sureté : quelques jours après, les Messrs et Dames de Mairaix avoient douleur dâvoir manqué de venir a l'assemblée du dimanche et honte de s'etres épouvantés sans sujet.

Apres cette assemblée de l'Egoual, je m'achemina pour me rendre du coté de Nimes parce que le temps du Sinode alloit tomber, que nous avoins arreté Mr Court et moy de le tenir le 6 avril 1728. Mais quand je fus proche Enduze, en dessendant, je

trouva un fidelle qui me dit : « Ne passés pas dans la ville, car on a fait la nuit passée une exatte recherche a deux maisons, croyant de trouver quelqu'un de nos chers frères, nos ennemis marchoient avec un air furieux et un aparel cruel, la bayonnette au but du fuzil. » Ce qui me donna lieu de passer hors la ville. Mons[r] Combe proposant qui se trouva dans la ville, mais non pas a la maison qu'on cherchoit, ne fit pas le paresseux à sortir de la ville. Le Sinode se tint donc le 6 avril 1728. Il ne s'y passa rien qui merite d'être inserré dans cette briève relation, si ce n'est que Mons[r] Betrine avoit demandé congé pour six mois et puis il en prit dix-huit pour aller etudier à Genève, au bout d'un an on le pria de venir, mais il crut que ses études le dispençoit d'un si prompt retour, cependant M[r] Betrine fut rendu le 6[e] avril, il se presenta au Sinode et reçut les sençures que lassemblée sinodale crut être en devoir de lui faire : ainsi il continua dans sa charge de proposant. Par ce dernier évenement on conçoit aisément qu'il y a une discipline qu'on exerce contre les deliquants et les rebelles. Ainsi je finis mon histoire, en laissant diverses choses arrivées dans les assemblées, dans les coloques, dans les Sinodes, dans lesquelles on pourroit aisément voir la sagesse de Dieu dans la conduitte de son Eglise, et en tirer des conséquences admirables; mais cela auroit rendu l'histoire extremement longue, ce qui auroit été contraire à mon dessin qui est de faire un petit abrégé des choses passées en Lenguedoc, ne parlant que très peu du Dauphiné et de la Guienne.

Si quelqu'un souhaite une relation moins circonstanciée, je le prie de me le faire savoir, on pouroit les satisfaire tant de la Guienne, du Dauphiné, que du Lenguedoc, et sur tout me trouvant porté sur le lieu. Le Seigneur veuille avoir pitié de son Eglise affligée et mettre fin a nos tribulations, et nous donner la précieuse liberté de le servir, sans crainte de nos ennemis, tous les jours de notre vie. Amen.

Le 14[e] juin 1728.

APPENDICE

Si quelqu'un souhaitte de savoir le nombre des parroisses qui forment les Eglises des Cevenes de la montagne de Losere, les voicy : 1 Gange, 2 Sumaine, 3 la Rivière de Vis, etc., etc. Ces douzes dernieres Eglises forment le Sinode de Losére, savoir : les Anciens de chaques Eglises étant asemblées en colloque y font deux deputtés pour se rendre au Sinode, pour y rapporter les choses et y être decidées.

Voicy une aventure raïlleuse.

Environ lan 1726, le prêtre de Cardet chantant dans une maison, un soldat de la garnison de Ladignant, layant entendú, il crut que c'étoit une assemblée, il s'encourut promptement a son capitaine qui ne manqua pas d'y aller incessamment avec un fort détachement. Y trouvant le prêtre, le prennent et le conduisent en prison a Ladignant, se forgeant dans la tête que c'étoit un ministre déguisé en prêtre, le pauvre prêtre bien affligé de se voir lié et attaché, et surtout de le prendre pour un calviniste, lofficier qui ne se vouloit pas detromper. Comment faire? il falut avoir recours au temoignage des consuls et habitants de Cardet, qui sont tous des reformés, pour desabuser l'officier, et lassurer que le prêtre est bon serviteur du pape.

On n'a pas rapporté ici la reception des proposants dans la liberté de prêcher sans toucher aux sacrements, dont l'examen est fort edifiant, de même que l'exhortation qu'on leurs dresse, qui est en particulier de ne point embrasser ce party, s'ils ne sont disposés a souffrir toutes les duretés, toutes les peines, voire la mort même, non seulement avec patience, mais aussi avec joye.

Je n'ai rien dit de la réception au St ministère de Mr Durand, du Vivares, environ l'entrée du mois de may 1726. Pour faire cette reception, aprés un examen de deux jours en presence des proposants et d'un nombre d'Anciens des plus experimantés, on avoit donné a Monsr Durand deux textes, un de théologie

et l'autre de morale. Le premier jour, il exposa un sermon qu'il avoit fait sur un de ces textes et fit la lecture de l'autre qu'il avoit aussi fait sur le texte qu'on lui avoit donné, le reste de ce jour avec le second fut employé à l'examen de la doctrine, a lui faire des questions sur la créance et sur les dogmes de la religion. Ayant répondût d'une maniere satisfaisante, il fut reçu, le soir, dans une assemblée fort nombreuse.

Je n'ay pas non plus parlé comme dans le Lenguedoc, il y a des écoles pour la science de la musique. L'hyver dernier 1727, il y avoit une école a Losere, une a la parroisse de Vialas, ancienne de Cartagnol, une a Sadorgues, une a Pairoles proche St. Jean, une a Anduze, Monsr Fauché a present refugié a Zurich a fait aussi quelque temps cette pieuse fonction, avec beaucoup dedification, a la ville de Nimes, et a rendu de charitables visites aux malades, lors qu'il y a été employé, le tout a labsence et a linçu des catholiques romains.

Je crois de pouvoir dire icy que le chantre et les ecolliers de la parroisse de Païrolles, en sortant de dire leur leçons, se rendirent dans une chambre, dans laquelle Monsr le prieur de la dite parroisse êtoit dans un lit pour se reposer, mais *inconito*. Les musiciens parloient de leurs musique, de leurs psaumes, de leurs predicateurs, de leurs assemblées, enfin la matiere de leurs entretient rouloit sur ce sujet, n'apercevant pas Monsr le prieur, caché dans les rideaux du lit. Comme cette jeunesse étoit sur le point de partir, voila Monsr le prieur qui sortit du lit et leur dit : « Hé bien ! Messrs, vous aprenés la musique des psaumes. » Cette pauvre jeunesse fut bien consternée. Monsr le prieur prit encore la parole et leur dit : « Et même par ce que j'en ai entendu, vous ne la savés pas a fond la musique, » Et se mit a chanter avec eux queques versets, disant que c'est ainsi qu'il faut chanter. Alors la jeunesse lui dit : « Monsr le prieur, vous nous feriés bien plaisir de nous l'aprendre, a quoy il répondit : « Je m'en garderai bien, vous vous vanteriés que vous l'avés aprise de moy. »

Je ne crois pas faire un mal de raporter un aventure arrivée environ le mois de septembre 1726, entre Briou et Moulhiere. Monsr Maroger et moy nous avions convoqué ûne assemblée d'environ 2,000 ames : la place de l'assemblée favorise 4 a 5 villettes, savoir Homessas, Moulhière, Briou, Aulas, le Viguan. Les fidelles de cette dernière ville, en venant a lassemblée, trouverent en leurs chemin, a l'entrée de la nuit, trois de nos ennemis qui connurent bien qu'on alloit a lassemblée; un de ces trois étoit le frére de Mr Daudé, juge criminel du Vigan, qui ne manqua pas de l'aller dire a son frère. Monsr le juge dit cela a son frère, parce que les Camisards ont tué leur père, qui étoit cruel et mechant contre les protestants. Mais cette exhortation ne fit aucune impression dans l'esprit de M. Daudé qui avoit trouvé les reformés allant a l'assemblée, de sorte qu'il s'en fût parler au capitaine des dragons; le capitaine prit un détachement de dragons et mit Monsr Daudé a la tête; ils marcherent ainsi jusqu'au pont d'Andou, ou le capitaine dit a Monsr Daudé : « Hé bien ! ou faut il passer pour aller voir et prendre ces assemblées ? » A quoy il répondit : « Je ne sai pas positivement ou ils sont. » Alors le capitaine s'emporta et injuria Mr Daudé de l'avoir fait sortir avec ses soldats, sans savoir ou aller; ainsi le détachement s'en retourna au Viguan. Nos sentinelles ne manquérent pas de nous informer du départ des soldats du Viguan, ce qui nous donna lieu de renvoyer l'assemblée par un chemin couvert de nos ennemis. Je ne dois pas obmettre que le dit Monsr Daudé qui avoit conduit le détachement au pont d'Andou, fut attaqué le jour suivant par une Demoiselle avec qui Mr Daudé avoit beaucoup de confiance, qui lui dit en ces termes : « Monsieur, vous avez découvert une assemblée, vous avés été a la tête d'un détachement; je ne donnerois pas six deniers de vôtre vie. Vous savez ce qui a attiré la mort de Monsieur votre père; vous vivés au milieu du même peuple; il faut certe que vous soyés bien las de vôtre vie; et qu'el avantage vous revient-il de détruire des gens qui ne vous font point de

mal? » Alors Mons[r] Daudé fut fort épouvanté et tout tremblant; il dit : « Mademoiselle, je m'en repent, et je ne l'ai fait que par le conseil de Mons[r] Finiel, prieur d'Aulas, mais jamais on n'entendra plus rien dire de semblable de moy, je vous prie M[lle] d'en assurer les réformés. » C'est ainsi que ce formidable ennemi fut humilié.

Voicy les noms des proposants du Languedoc : Mess[rs] Jean Betrine, Jean Combe, Jean Rouvière, Jacque Bonbounoux, Jean Gaubert, Jean Couest, François Roux, Jacques Boyer, Clary, et Maroger, et Roussel. Il ne faut pas oublier M. Riviére, qui, quoy qu'il ne soit pas encorre reçu dans le corps des proposants, il s'est déja consacré pour cet usage. Le nom des ministres est P. Corteiz et Antoine Court.

Voicy les noms de ceux qui servent les Eglises du Vivarés : Messieurs Pierre Durand, celui-cy est ministre, Lasagne, Clergué, Brunel, Bernat, Guïllot.

Le nombre est fort petit dans la province du Dauphiné savoir : Mons[r] Rogert ministre, Mons[r] Villevaire proposant, et deux autres dont le nom m'est inconnu.

(N° 17, vol. II.)

FIN DES PIÈCES ET DOCUMENTS.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE. . . . . Page I.
INTRODUCTION . . . . Page VII.

CHAPITRE PREMIER.

ENFANCE ET JEUNESSE D'ANTOINE COURT (1696-1715).

Naissance d'Antoine Court. — Ses parents; leur ferveur religieuse. — Mort de son père. — Sa mère, Marie Gébelin. — Il est conduit à l'école. — Progrès rapides; légère instruction : « lire, écrire, compter. » — Franchise de son caractère. — Sa haine pour la messe. — Le Vivarais. — Tracasseries auxquelles il est en butte. — Il essaye du commerce; peu de goût. — La tendance de son esprit le pousse vers l'étude des choses religieuses. — Premières lectures. — Il assiste à une assemblée. — Il réorganise l'Eglise de Villeneuve-de-Berg. — Son influence sur les religionnaires. — Premières courses avec Brunel dans le haut Vivarais. — Il prêche. — De ce jour date son ministère. — Il continue ses courses dans le Vivarais. — Paix d'Utrecht. — Court écrit au gouverneur du Languedoc. — Sa décision est prise; il quitte sa mère et se consacre au ministère. — Il descend dans le bas Languedoc; visite le Dauphiné; se rend à Marseille et organise un culte sur les galères. — Répondant à l'appel de Corteiz, il revient à Nîmes. — Confiance des protestants en lui. — Son courage. — Son activité. — Repos momentané. — Elaboration d'un plan de conduite. — Plan de Claude Brousson. — Discussion du projet. — Trois classes de protestants. — Les moyens d'action sont arrêtés. — Rétablissement des Synodes. — Jacques Roger. — Sa vie aventureuse. — Il revient en France en 1715. — Situation du Dauphiné. — Le « Réveil » est décidé. . Page 1.

CHAPITRE II.

LE RÉVEIL EN LANGUEDOC, EN POITOU ET EN DAUPHINÉ (1715-1723).

Court réunit le premier Synode (21 août 1715). — Sa composition. — Nommé modérateur de l'assemblée, il expose son plan. — Tout est approuvé. — Nomination d'Anciens. — Règlements généraux. — Les prédicants doivent courir le Languedoc. — Jean Vesson. — Huc-Mazel. — Bombonnoux. — Pierre Durand. — Brunel. — Rouvière. — Etienne Arnaud. — Corteiz; jeunesse de ce dernier; exilé en Suisse, il revient en 1709; en 1713, désespéré, il retourne à Genève; il revient à Nîmes et se met en rapports avec Court; sa valeur et son activité. — Il se lie d'amitié avec Court. — L'un complète l'autre. — Court reprend ses courses. — Il convoque un second Synode. — Assemblée de Monoblet. — Le gouverneur d'Alais fait de vives réprimandes. — Antoine Court se rencontre à Nîmes avec Roger accompagné de Brunel. — Roger se rend dans le Dauphiné où il rencontre Corteiz. — Ils se décident à réunir un Synode. — Divers règlements. — Roger continue ses courses. — Courses de Court dans le bas Languedoc. — Maladie de Court. — Court à Anduze. — Il est obligé de quitter Saint-Hippolyte. — Il se dirige sur Nîmes, puis revient dans les Cévennes où il réunit un nouveau Synode (2 mars 1717). — On nomme deux pasteurs pour administrer la sainte Cène. — Arnaud est fait prisonnier et pendu. — Bétrine remplace Arnaud. — Déposition de Vesson. — Courses dans le haut Languedoc. — Les prédicants sont injuriés et chassés. — Nouveau Synode (3 mai 1718). — Corteiz part pour Genève. — Qu'est-ce que le « Réveil? » — Le culte de famille. — Manque absolu de livres. — Les réfugiés en envoient. — Passion de lecture. — Jeûnes généraux. — Lettres d'exhortations. — Antoine Court et ses collègues trouvent des auxiliaires. — Duplan. — Court se met en relations avec lui. — Corteiz demande aux pasteurs de Genève l'ordination. — De Genève, il va à Zurich. — Après beaucoup d'efforts, il obtient de se faire consacrer pasteur. — Il fait imprimer un sermon de Court. — Il rentre dans les Cévennes. — Consécration d'Antoine Court. — Cérémonie. — Court reprend ses courses. — Le haut Languedoc est réveillé. — Peste de 1720. — Ferveur et piété. — Corteiz redouble d'activité. — Gaubert et Roux. — Le nombre des églises augmente. — Courses de Corteiz et d'Antoine Court. — Les églises de la Lozère sont reconstituées. — Le Vivarais accepte les règlements du Languedoc. — Le réveil en Dauphiné. — Activité de Roger. — On sévit en Dauphiné. — Provence et Comté de Foix. — Guyenne. — Bretagne; le mouvement y est essentiellement laïque. — Picar-

die. — Poitou. — Persécutions dans le Poitou. — En 1718, grandes assemblées. — Etat du protestantisme en 1723. — Résultats obtenus. — Rêves et espérances. . . . . Page 25.

CHAPITRE III.

L'ORDRE : SYNODES, PRÉDICANTS ET MARIAGES (1715-1723).

Programme de Court : Ordre et Réveil. — Importance et avantage de ce programme. — Il copie l'ancienne discipline des églises réformées de France. — Les Synodes provinciaux se réunissent régulièrement. — Leur organisation. — Leurs travaux. — Leur nombre s'accroît. — Colloques. — Consistoires ; leur composition ; importance que Court attache à l'institution des Anciens. — Rôle des consistoires et des Anciens. — Conditions pour être nommé Ancien. — Les prédicants ; leur rôle et leur importance. — Conditions d'admissibilité. — Recommandations de Court à cet égard. — Qu'entend-on par prédicants ? — Trois catégories. — 1° Le proposant ; sa vie ; un récit de Court à ce sujet. — 2° Le prédicant ; pour être nommé, il faut subir un examen ; sur quoi porte-t-il ? fonctions du prédicant. — 3° Le pasteur ; ses fonctions. — L'égalité néanmoins est absolue. — Court fait obtenir un traitement aux prédicants. — Règlement pour les fidèles. — Baptêmes et mariages. — Cruelles formalités. Professions de foi ; actes d'abjuration. — Les religionnaires ne veulent pas se soumettre à ces lois. — Inquiétude de la cour devant ces infractions. — Les craintes sont prématurées. — En 1730 seulement, les mariages au Désert se multiplient. — Il n'y a que les gens « du menu » qui désobéissent. — Court et les Synodes s'élèvent contre cette condescendance aux ordres de la cour. — Règlements synodaux. — Cérémonies du baptême et du mariage. — Danger de ces cérémonies. — Anecdote. — Peines disciplinaires. — Schisme de Huc-Mazel. — Ses opinions. — Synode de 1719. — Il interdit Huc, qui n'en continue pas moins son ministère et qui a des disciples. — Les efforts de Corteiz et de Pictet sont vains. — Mort de Huc. — Schisme de Vesson (1716). — Déposition et soumission de Vesson (1718). — Etablissement de l'ordre. . . . . Page 74.

CHAPITRE IV.

LES ASSEMBLÉES AU DÉSERT (1715-1723).

Antoine Court organise les assemblées du Désert. — Ses vues et son but. — Les Anciens sont chargés du soin de convoquer les assemblées.

— Le départ; longueur du trajet. — Fatigues et souffrances. — Intempéries. — Contre-temps. — Sentinelles et paniques. — Le culte. — Le sermon; dans les commencements, les prédicants récitent les sermons de pasteurs celèbres. — La sainte Cène; sévérité des prédicants pour y admettre les fidèles. — Dangers des assemblées; les espions, les faux frères, les soldats. — Défenses formelles du Roi.— Surprises d'assemblées. — Les châtiments. — Courage inébranlable des religionnaires. — Attaques dirigées par les protestants de l'étranger contre les assemblées; leur argumentation.—Troubles dans le Poitou (1719). — Emoi qu'ils excitent en Suisse et en Hollande. —Lettre de Basnage et de Pictet; réponse d'Antoine Court.— Nouvelles attaques; nouvelles lettres de Pictet et de Vial; réponse d'Antoine Court. — Les attaques continuent pendant le dix-huitième siècle. — Leur injustice et leur peu de fondement. — Elles n'arrêrent pas l'élan général. — Succès croissant des assemblées. —Joie qu'en éprouve Antoine Court . . . . Page 105

CHAPITRE V.

LE PROTESTANTISME ET LA RÉGENCE (1715-1723).

Confiance des religionnaires à l'avénement du duc d'Orléans. — Une première déclaration trouble leurs illusions. — Indifférence du Régent; conversation avec Saint-Simon. — Les affaires religieuses sont toujours dirigées par les anciens conseils de *conscience* et de l'*intérieur*. — Plaintes de Bâville. — Déclaration de 1716; lettre du duc d'Antin. — Consternation des religionnaires. — Plaintes et requêtes; lettre d'Antoine Court à Roquelaure. — Mesures contre les réfugiés; persécution incessante et générale en France : Picardie, Bretagne, Saintonge, Guyenne, Dauphiné, Poitou, Languedoc. — Résignation des protestants. — Sentiments de patience que leur inspire Antoine Court et dont il entretient l'énergie; preuves. — Curieuse aventure : France et Espagne. — La cour craint un soulèvement des religionnaires du Languedoc et du Poitou; elle leur fait écrire par Basnage et par Pictet; elle envoie enfin des députés. — Etonnement d'Antoine Court; réponses qu'il fait au député de la cour. — La vérité sur Scipion Soulan. — Espérances que ces événements font naître chez les protestants.—Paroles d'Antoine Court. — La persécution recommence en Bretagne, Dauphiné, Poitou, Languedoc. — Découragement général. — Lettre à Roquelaure. — Protestations de fidélité. — Règlements du Synode de 1721. — Continuation de la persécution. . . . . Page 129.

CHAPITRE VI.

LES INSPIRÉS ET LES MULTIPLIANTS (1715-1723).

Obstacles que rencontre le « Réveil » depuis 1720. — Le parti des Inspirés; crédit dont il jouit. — Le prophétisme depuis la Révocation; trois périodes : — 1° Les petits prophètes : Astier, Isabeau Vincent, etc.; quelle est la cause du mouvement; Du Serre; les Inspirés du Castrois; dispersion des petits prophètes. — 2° Les prophètes Camisards : Mazel, Coste, Durand, Fage, Cavalier, etc.; prophéties guerrières; enthousiasme, bonne foi, douceur; dispersion des Camisards. — 3° Prédicantes et prophétesses, Balastière, Chalançon, Suzanne Rouge, Isabeau Dubois, etc. ; leur abnégation et leur courage; prédications, extases; leur influence. — Le prophétisme en 1715. — Multitude d'Inspirés. — Leur autorité et leur crédit. — Théorie de l'Inspiration. — Extravagances et excès. — Antoine Court et les Inspirés. — Il croit d'abord en eux; mais il voit bientôt que ce sont des fous ou des fourbes. — Attaques qu'il dirige contre eux. — Lettres de Genève. — Mesures des Synodes. — Huc-Mazel et Vesson prennent ouvertement parti pour les Inspirés. — Déposition de Vesson. — Irritation que cette mesure excite chez les Inspirés. — Résistance de Vesson. — Chaleureux accueil des fidèles. — Duplan. — Décisions des Synodes de 1721. — Courses des prédicants. — Ecrit *contre les fanatiques* de Merlat. — *Lettre* de Pictet *sur ceux qui se croient Inspirés*; succès qu'elle obtient. — Discrédit de Vesson ; sa fuite (1722). — Les Multipliants. — Mademoiselle Verchand. — Les Inspirés de Lunel. — Fondation de la secte à Montpellier (1721). — Arrivée de Vesson. — Duplan refuse d'y venir.— Propagande active. — Système théologique. — Cérémonies et pratiques. — Le culte. — Le sanctuaire. — Inquiétudes que la secte inspire au parti de l'ordre. — Arrestation des Multipliants (1723). — Supplice de Bonicel, Comte, Vesson, Huc-Mazel. — Condamnation de Mademoiselle Verchand et des prisonniers. — Arrestation des Inspirés de Lunel. — Fuite de Duplan. — Décisions des Synodes (1723). — Disparition des Inspirés . . . . Page 163.

CHAPITRE VII.

VOYAGE D'ANTOINE COURT A GENÈVE (1720-1722).

L'Etranger et la France. — Fausses idées qui ont cours sur la restauration du protestantisme; froideur et mécontentement; préventions

injustes. — Antoine Court part pour Genève (1720). — Genève; son dévouement à la France. — Arrivée d'Antoine Court. — Chaleureux accueil qu'il reçoit. — Pictet. — Il expose ses plans et ses projets. — Défense des assemblées; demande de pasteurs; fondation d'un séminaire. — Lettres à Basnage, à Wiliam Wake et Saurin. — La peste éclate; Antoine Court est obligé de prolonger son séjour; vie intime. — Mademoiselle Corteiz. — Relations avec la famille Pictet et avec la vénérable compagnie des pasteurs. — *Relation historique*, etc. — L'Académie de Genève. — Antoine Court fut-il étudiant? — Changements dans son style. — Il se propose d'écrire l'histoire des Eglises de France. — Lettre de Basnage. — Antoine Court est invité à revenir en France. — Lettre de Corteiz. — Hésitations, retards. — Départ (1722); mystère dont il est entouré. — Résultats de ce voyage . . . . Page 213

CHAPITRE VIII.

LA DÉCLARATION DE 1724 (1723-1725).

Prospérité de la situation (1723). — Les dernières difficultés sont dénouées : soumission de Boyer; soumission des Vessoniens. — Progrès du protestantisme. — Ecoles, mariages, assemblées. — Vie intime : moralité, austérité, dévouement. — Confiance des prédicants. — Irritation du clergé et de la cour. — Fuite de Duplan. — Menaces contre les prédicants; réponses de Corteiz et d'Antoine Court. — Menaces contre la Suisse; le Syndic de Genève et le Résident de France. — Assemblée générale du clergé. — Mémoire de l'évêque d'Alais. — Embarras de la cour; sa conduite depuis 1715. — La cour prépare une Déclaration. — Enquête générale. — Mémoires qu'elle se fait adresser. — La mort du Régent retarde la publication de la Déclaration. — Le duc de Bourbon et Fleury. — Reprise du projet de Déclaration. — Déclaration de 1724. — Quel en est l'auteur? — Explication de Malesherbes. — Réfutation de Rulhière. — Conclusion. — Stupeur des religionnaires : projets de révolte. — Mort de Pictet. — Antoine Court calme les esprits. — Lettre de Duplan à l'archevêque de Cantorbéry et au roi de Prusse. — Lettre de Gaubert à Louis XV. — Synode de 1724. — Indifférence de l'Etranger et de la France. — *Lettres à un protestant français touchant la Déclaration du Roi.* — La *Henriade*. . . Page 234.

CHAPITRE IX.

FONDATION DU SÉMINAIRE DE LAUSANNE. (1725-1729.)

La Déclaration de 1724 est surtout dirigée contre les prédicants; angoisses de ces derniers. — Lettre d'Antoine Court à Saurin. — Difficultés de la situation. — Proposition de Duplan; accueil qu'elle reçoit. — Duplan est nommé député général des Eglises. (1725.) Ses attributions et sa mission. — Duplan se hâte de se présenter chez les familles de Genève. — Froideur qu'il rencontre et refus qu'il essuie. — Il s'adresse à l'archevêque de Cantorbéry et entreprend un voyage en Suisse.— Il reçoit quelques dons.— Le premier étudiant : Bétrine. (1726.) — Ne pouvant étudier à Genève, il se rend à Lausanne. — Son séjour est limité. — Le professeur Polier. — Cabale contre Duplan; on lui reproche de fréquenter les Inspirés; le *triolet* ; décision du Synode national. (1726.)— Nouveaux succès de Duplan. — Quelques bienfaiteurs se chargent d'entretenir à leurs frais deux étudiants. — Arrivée du second étudiant : Roux. — Création d'un comité à Genève. — Inaction forcée de Duplan. — Amis et bienfaiteurs. — Duplan continue son œuvre ; mystère dont il l'entoure. — Fondation du séminaire . . . . . . Page 273

CHAPITRE X.

QUATRE ANNÉES DE LUTTES. (1725-1729).

Mesures de défense et de conservation. — Synode de 1725. — Création d'une caisse générale de secours; confédération des Eglises du Dauphiné et du Languedoc; les confessions de foi et Jacques Roger. — Premier Synode national. (16 mai 1726.) — Consécration de Durand.— Division du Languedoc en *quartiers*. — Discussions avec Gaubert; heureux résultats de cette mesure. — Situation du protestantisme en 1726. — Avénement de Fleury au ministère. — Mémoire de l'abbé Robert.— Nouvel édit de 1726. — Ecoles; division du Languedoc en arrondissements ; amendes; supplice d'Alexandre Roussel. (1728.) — Mesures de défense : fondation du conseil extraordinaire. — Attitude des religionnaires. — Courses des prédicants dans le Languedoc. — Nouveau Synode. (Octobre 1726.) — Députation des protestants de la basse Guyenne, du Rouergue et du Poitou. — Courses de Maroger, de Gaubert, de Corteiz, dans le haut Languedoc. — Nouvelle députation. — Maroger, Bétrine, Grail, partent pour la haute Guyenne et le Rouergue. — Courses de Chapel dans

le Poitou. — Le protestantisme dans l'Orléanais, en Picardie, Normandie, Bretagne, Guyenne, etc. — Prospérité du Dauphiné et du Languedoc. — Tableau des Eglises du Languedoc. — Pasteurs et proposants. — Organisation. — Ecoles de chant. — Congrès de Soissons. — *Lettre de Voltaire sur les Anglais* . . . . Page 292

CHAPITRE XI.

LA VIE D'UN PRÉDICANT. (1715-1729.)

Belles paroles de Claris. — Le Languedoc. — Courses et tournées; récits de Corteiz et d'Antoine Court. — Intempéries et souffrances. — L'hospitalité. — Les dangers; espions et soldats. — Récits d'aventures. — Fermeté des martyrs. — Supplice d'Alexandre Roussel. — Antoine Court est vivement poursuivi. (1729.) Sa vie, ses travaux. — Visites pastorales. — Affaires ecclésiastiques. — Correspondance. — Antoine Court se marie. (1722.) Il se décide à quitter la France. (1729.). Plans et projets. — Départ. — Conclusion. . . Page 331.

NOTICE SUR LES MANUSCRITS D'ANTOINE COURT . . . . Page 357.

PIÈCES ET DOCUMENTS INÉDITS

		Pag.
I.	Déclaration du Roy contre les relaps. (1715.)	365
II.	Lettre de M. d'Aguesseau, procureur-général du Parlement de Paris. (1715.)	367
III.	Prière. (1715.)	369
IV.	Requête de l'église de Sommières à un Synode provincial.	371
V.	Articles des demandes qu'on a faites à M. Roux . . .	373
VI.	Lettre de Pictet à Corteiz, sur les assemblées	375
VII.	Chanson nouvelle. (1716.)	379
VIII.	Requête des religionnaires au Régent. (1716.)	381
IX.	Lettre de Pictet à Mademoiselle Simart, sur les Inspirés.	385
X.	Lettre de Corteiz à Vesson, lui annonçant sa déposition.	388
XI.	Arrestation des Inspirés de Lunel. (1723.)	392
XII.	Copie de la lettre escritte par M. de Bernage à ses subdélégués, et dans les pays où il y a des religionnaires.	393
XIII.	Déclaration du Roy concernant la religion. (1724.) . .	294
XIV.	Instruction pour moi au Synode. (1725.).	405
XV.	Premier Synode national. (1726.)	407

Pag.

XVI. Lettre imprimée de M. l'intendant, touchant l'éducation des enfants. Pour les curés. (1727.) 416

XVII. Lettre imprimée de M. l'intendant, touchant les amendes qu'on doit faire payer pour les enfants qui ne vont pas à la messe. Au juge. (1727.) 417

XVIII. Lettre imprimée du subdélégué de l'intendant pour informer le diocèse d'Uzès qu'on n'y veut aucun officier de justice qui ne soit catholique. (1727.) 418

XIX. Division de la province du Languedoc en quartiers. (1726.) 419

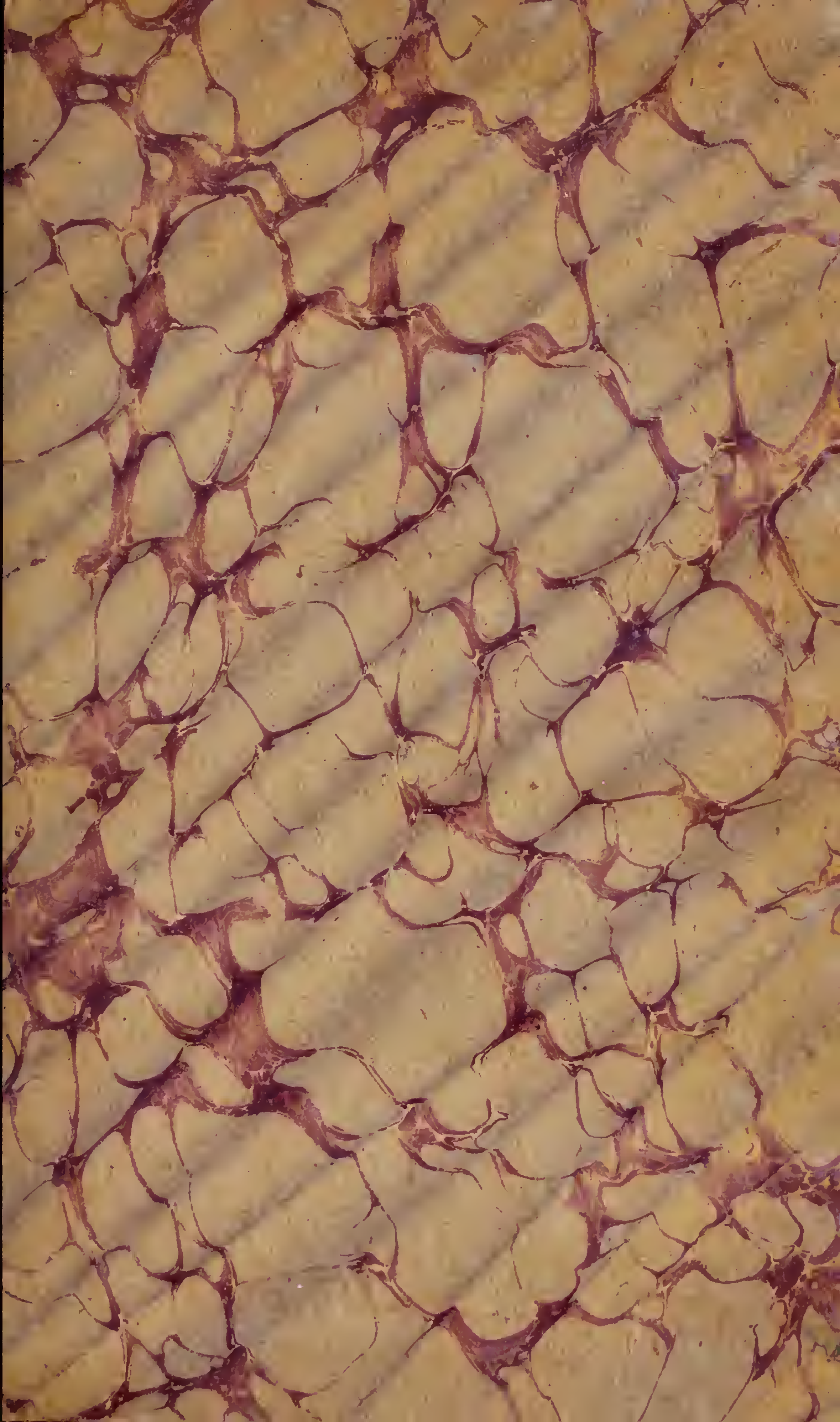
XX. Relation du martyre d'Alexandre Roussel. (1728.). . . 420

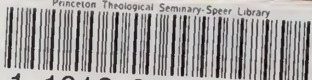
XXI. Copie d'une lettre de M. Court, ministre du saint Evangile de France. (1729.) 433

XXII. Relation historique des principaux événements qui sont arrivés à la religion protestante depuis la révocation des Edits de Nantes, l'an 1685, jusques à l'an présent 1728, par Corteiz 438

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU PREMIER VOLUME.

Date Due




Princeton Theological Seminary-Speer Library
1 1012 01044 5478